



HAL
open science

Pauvreté monétaire, pauvreté non monétaire : une analyse des interactions appliquée à la Guinée

Alexandre Bertin

► **To cite this version:**

Alexandre Bertin. Pauvreté monétaire, pauvreté non monétaire : une analyse des interactions appliquée à la Guinée. Economies et finances. Université Montesquieu - Bordeaux IV, 2007. Français. NNT : . tel-00155364

HAL Id: tel-00155364

<https://theses.hal.science/tel-00155364v1>

Submitted on 18 Jun 2007

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITE MONTESQUIEU-BORDEAUX IV

DROIT, SCIENCES SOCIALES ET POLITIQUES,
SCIENCES ÉCONOMIQUES ET DE GESTION

PAUVRETÉ MONÉTAIRE, PAUVRETÉ NON MONÉTAIRE
UNE ANALYSE DES INTERACTIONS APPLIQUÉE À LA GUINÉE

Thèse pour le Doctorat en Sciences Économiques

Présentée par

Alexandre BERTIN

et soutenue publiquement
le 16 mars 2007

MEMBRES DU JURY

Mme Enrica CHIAPPERO-MARTINETTI

Professeure Associée en Sciences Économiques, Université de Pavie, Italie, **rapporteur**

M. Jean-Luc DUBOIS

Directeur de recherche, Institut de Recherche pour le Développement, Université Versailles –
Saint Quentin en Yvelines, **rapporteur**

M. Marc FLEURBAEY

Directeur de recherche, Centre National de la Recherche Scientifique, Université Paris V

M. Jean-Pierre LACHAUD

Professeur des Universités en Sciences Économiques, Université Montesquieu-Bordeaux IV,
directeur de thèse

M. Georges ROSSI

Professeur des Universités en Géographie, Université Michel de Montaigne-Bordeaux III

Remerciements

Je tiens tout d'abord à exprimer mes plus vifs remerciements à mon directeur de thèse, M. le professeur Jean-Pierre Lachaud, pour m'avoir fait confiance durant plus de quatre ans, notamment lors des phases de doutes théoriques et de m'avoir remis en selle lors de mes égarements philosophiques.

Je souhaite également remercier M^{me} Enrica Chiappero-Martinetti, MM. Jean-Luc Dubois, Marc Fleurbaey et Georges Rossi, pour avoir accepté de lire et de porter un regard critique sur ce travail.

Je tiens à remercier l'ensemble des personnes qui m'ont permis de découvrir la Guinée. Isabelle Droy qui m'a offert l'opportunité de partir en mission pendant deux mois. Georges Rossi pour avoir accepté un « économiste » au sein de son équipe pluridisciplinaire. Didier Bazzo pour m'avoir pris sous son aile à Conakry, notamment lors de mon arrivée tumultueuse à l'aéroport, mais aussi l'ensemble des guinéens travaillant sur le projet des Observatoires de Guinée maritime qui m'ont chaleureusement accueilli. Je me permets ici de penser plus particulièrement à Mamadou Senghor Baldet et Adama Keita, qui ont facilité mon intégration en partageant quotidiennement un « riz » au bureau. Un grand merci également à l'ensemble de l'équipe de doctorants travaillant sur le projet : Mathilde Beuriot qui m'a fait découvrir les galères d'une panne de mobylette au milieu de Conakry, David Leyle et Fany, les plaisirs de la chasse à la cantharide en appartement mais aussi Elisabeth Leciak et Pascal Rey.

Un très grand merci à l'ensemble de l'équipe du Centre d'Economie du Développement qui a été disponible pendant ces longues années. Tous les doctorants croisés dans la salle des doctorants lors des trois premières années et Dalila Nicet-Chenaf avec laquelle j'ai partagé le « box » du Centre d'Economie du Développement lors de cette dernière année. Merci également à Maïté Herrera qui m'a facilité l'accès à de nombreux documents du Centre depuis maintenant plus de six ans. Merci à l'ensemble des enseignants pour leurs remarques pertinentes et leurs conseils judicieux. Je tiens également à exprimer ma gratitude à celles et ceux qui ont pris la peine de relire ce travail : Laurence Tuaillon, Claire Gondard-Delcroix, David Leyle, Matthieu Clément et surtout Ali Douai avec qui les discussions sur Amartya Sen sont toujours passionnantes. Merci à vous cinq pour l'effort consenti et pour les conseils avisés. Enfin, merci à mes amis rencontrés à l'Université, Marine et Nicolas, ainsi qu'à Virginie, Yohan, Ceren, et aux Nicolas de l'I.E.D.U.B. pour les discussions « animées » autour d'une « assiette campus » au Forum. Je pense également à Harold, rencontré à Pavie, avec qui j'ai passé vraiment de très bons moments, en Italie comme à Paris.

Je ne peux poursuivre ces remerciements sans penser à ceux qui m'ont toujours entouré.

La « Drash Family », tout d'abord : ma famille, mes amis. Merci à vous pour tout ce que vous m'avez apporté depuis ces nombreuses années et pour votre soutien indéfectible quoique parfois un peu circonspect sur les tenants et les aboutissants de ce travail de recherche. Merci également à Laurence et Jan pour leur amitié de tous les instants et pour ce petit grain de folie nécessaire.

Ma famille ensuite. Mes deux grands-mères pour la confiance et l'intérêt qu'elles ont toujours porté à mon travail. Mon frère Benjamin, pour l'ensemble de ses gentilles vacheries sur les « vacances permanentes des thésards » et Marie, sa fiancée, pour sa bonne humeur communicative. Merci à vous deux de m'avoir aidé à garder un pied dans la réalité ! Mes parents, enfin, pour m'avoir soutenu dès mon entrée à l'Université, soutien moral et financier. Merci papa de m'avoir poussé à choisir l'économie ; la route fut longue, mais aujourd'hui, je pense qu'on peut dire que ça valait la peine de persévérer. Merci maman d'avoir pris le temps de me faire faire une « p'tite dictée » quotidienne pendant mes jeunes années et de m'avoir ainsi donné le goût de l'écriture et de la lecture. Merci également à mes beaux-parents pour m'avoir fait découvrir les joies du théâtre et le farniente estival à Claouey, ce qui m'a permis de recharger les batteries et de m'aérer l'esprit.

Enfin, ma plus profonde reconnaissance va à Mélanie sans qui ce travail de recherche n'aurait pas même débuté. Merci pour ta confiance et tes encouragements quotidiens, et pour ce coup de pouce décisif du 22 juin 2005, sans lequel rien n'aurait été possible.

A ma petite Lili...

SOMMAIRE

INTRODUCTION GÉNÉRALE	1
<i>PREMIERE PARTIE</i>	
<i>UN REGARD THEORIQUE SUR LE CONCEPT DE PAUVRETE</i>	31
PREMIER CHAPITRE	
LA PAUVRETE : THEORIES, CONCEPTS ET ESPACES D’EVALUATION	35
I Une présentation des approches de la pauvreté en termes de ressources	37
II La pauvreté comme privation de capacités	77
DEUXIÈME CHAPITRE	
AU-DELA DES DIVERGENCES : UNE ANALYSE DES CONVERGENCES THEORIQUES	111
I L’articulation utilitarisme – capacités dans l’appréhension de la pauvreté	116
II L’apport des capacités dans l’appréhension de la pauvreté multidimensionnelle	146
<i>DEUXIÈME PARTIE</i>	
<i>LA QUESTION DE LA COMPLEMENTARITE DES APPROCHES : UNE DEMARCHE EMPIRIQUE</i>	183
TROISIÈME CHAPITRE	
UNE ANALYSE DES INTERACTIONS : CONCEPTS ET METHODOLOGIE	187
I Une réflexion autour des analyses de la pauvreté	189
II L’observatoire de la Guinée maritime : un outil pour l’analyse des interactions	228
QUATRIÈME CHAPITRE	
LA PAUVRETE EN GUINEE MARITIME : VERS UNE COMPLEMENTARITE DES APPROCHES	259
I Les profils de pauvreté : une contribution descriptive à l’analyse des interactions	263
II L’analyse des interactions : vers une complémentarité des approches ?	317
CONCLUSION GÉNÉRALE	375

Introduction générale

Le 8 septembre 2000, lorsque 189 pays adoptent lors d'une assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies (O.N.U.), à l'unanimité, ce qui deviendra la Déclaration du Millénaire, ils font de la lutte contre la pauvreté l'axe majeur des Objectifs du Millénaire pour le Développement (O.M.D.). Sept autres objectifs constituent le cœur de la résolution. Les Etats membres s'engagent à : (i) réduire l'extrême pauvreté et la faim ; (ii) assurer l'éducation primaire pour tous, (iii) promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme ; (iv) réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans ; (v) améliorer la santé maternelle ; (vi) combattre le V.I.H./Sida, le paludisme et d'autres maladies ; (vii) assurer un environnement durable ; et (viii) mettre en place un partenariat mondial pour le développement. L'objectif avoué et de « *créer – aux niveaux national et mondial – un climat propice au développement et à l'élimination de la pauvreté* » d'ici 2015¹.

Cette déclaration entérine définitivement la lutte contre la pauvreté comme la principale politique à mener dans les pays en développement. Pourtant, la lutte contre la pauvreté n'a pas toujours été au centre des préoccupations des Institutions de Bretton Woods (I.B.W.), marquées dans un premier temps par une volonté de reconstruction de l'Europe d'après la Seconde Guerre Mondiale, puis dans un second temps, par l'objectif de développement des pays du Tiers-Monde. L'apparition de la notion de pauvreté dans les préoccupations des institutions internationales devra attendre la fin des années 1960, et l'émergence du discours remettant en cause les effets vertueux de la croissance économique. La question de la pauvreté n'est toutefois pas apparue, *ex nihilo*, dans les préoccupations des I.B.W. Les premiers écrits traitant de la question de la pauvreté et de ses manifestations économiques et sociales remontent à la fin du XIX^{ème} siècle avec les études de Booth [1889] et Rowntree [1901,1913, 1941] sur la situation des ménages les plus pauvres à Londres et en Angleterre. Ces deux premières études scientifiques et statistiques permettent de mettre en avant la caractérisation économique et sociale des populations indigentes. Plusieurs faits saillants émanent de l'œuvre des deux auteurs. Pour Booth, les études préalables sur les conditions de vie dans la capitale anglaise sous-estiment largement l'état de dénuement de ces habitants². Selon lui, plus de 35% de la population londonienne vit dans des conditions de vie déplorables. Toutefois, même si ses propositions pour éradiquer la pauvreté prennent la forme de pensions de solidarité envers les plus démunis, sa méthodologie reste purement

¹ O.N.U. [2000 : 2].

² Notamment les déclarations de Hyndman, leader de la Social Democratic Federation qui déclara que 25% des londoniens vivaient dans des conditions misérables.

exploratoire. De son côté Rowntree, en utilisant une méthode plus scientifique basée, en particulier, sur une évaluation des ressources à dispositions des ménages, différencie deux types de pauvreté. La première, nommée *pauvreté primaire*, apparaît dans les familles dont les revenus ne permettent pas de couvrir les *nécessités minimales* requises pour survivre, tandis que la seconde, *la pauvreté secondaire*, peut apparaître dans des familles gagnant suffisamment d'argent pour éviter toute pauvreté primaire, mais dont certaines dépenses sont consacrées à des biens ne couvrant pas les nécessités minimales. Pour atteindre ces résultats, Rowntree collecte un ensemble de données à la fois sur les salaires, les heures travaillées, les besoins nutritionnels, la nourriture consommée ou encore sur le logement et la santé. Ses résultats statistiques lui permettent de proposer des pistes de réformes économiques en faveur d'un soutien financier aux plus pauvres, grâce à la mise en place d'un salaire minimum et de prestations sociales pour les familles nombreuses. Dans les années 1930, Rowntree mène à nouveau une étude sur la pauvreté dans la ville de York et montre qu'entre le début du siècle et ces années 1930, le taux de pauvreté diminua de près de moitié, et que les causes viennent à se modifier : lorsque la principale cause était le chômage au début du siècle, celles des années 1930 concernaient un niveau de salaire trop faible.

La lecture de ces deux premières études statistiques sur les conditions de vie des ménages montre que la caractérisation des situations de pauvreté dépend d'un certain nombre de contingences, comme la définition que l'on donne à la notion de pauvreté ou les statistiques et les données qu'on utilise pour évaluer ce phénomène. Ainsi, lorsque l'on étudie la pauvreté, il est nécessaire de réfléchir à l'ensemble des circonstances relatives à l'étude. Le travail entrepris dans cette thèse a pour but de contribuer au débat, tant théorique qu'empirique, non seulement, sur les définitions que l'on retient du concept de pauvreté mais également sur les méthodologies employées pour mesurer cette pauvreté. Le choix de la définition s'avère prépondérant dans le traitement que l'on fait de la problématique de la pauvreté et de la sélection des indicateurs statistiques rendant compte du phénomène. L'intérêt majeur de cette interrogation est de permettre au chercheur de mettre en perspective le débat théorique et l'évidence empirique. Ces deux niveaux, que nous traiterons dans cette recherche, sont fortement imbriqués : les résultats empiriques, d'une part, dépendent des choix théoriques préliminaires, mais, d'autre part, permettent de confirmer ou d'infirmer la justesse de ces choix.

1. L'évolution du discours sur la pauvreté : de ruptures en ruptures

Ce double questionnement, théorique et empirique, se place, cependant, dans une perspective plus large du rapport entre l'économique et le politique. Déjà, les résultats des études de Booth et Rowntree avaient un impact en matière de politiques économiques. Ceux de Booth permirent, dans un premier temps, au parti libéral anglais (*Liberal Party*) de prendre des dispositions pour éviter à l'Angleterre une *Révolution socialiste* (Booth [1889]), avant de servir le discours conservateur auquel se rallia Booth à la fin de sa vie. Rowntree, pour sa part, influença grandement le gouvernement travailliste (*Labour Government*) dont les réformes sociales et économiques entreprises au sortir de la Seconde Guerre Mondiale permirent de réduire sensiblement la pauvreté primaire. Ces deux exemples nous permettent de prendre conscience du lien qui existe entre les discours économiques et politiques : les premiers nourrissent les seconds. Le discours politique sur la pauvreté, tenu par les I.B.W. depuis la fin des années 1960 suit également de très près le discours économique : les positions politiques se succèdent au rythme des débats théoriques portant sur la définition et la mesure de la pauvreté. L'accélération du rythme de publication des rapports relatifs à la question de la pauvreté et du développement, à la fin des années 1970, atteste de la progression non linéaire du discours de la pauvreté.

Si la pensée relative à la pauvreté et au bien-être a toujours été présente en filigrane dans les études portant sur le développement, la résurgence de la problématique de la pauvreté en tant qu'élément central des préoccupations des I.B.W. ne date que de la fin des années 1980 avec une réorientation des objectifs de développement vers des objectifs de réduction de la pauvreté³ (Lautier [2002], Emmerij [2006]). Cette réorientation est notamment due à l'évolution de la pensée économique dominante. Il semble, en effet, que le lien entre la pensée économique et le positionnement des I.B.W. soit assez étroit. L'évolution du second est calquée avec un léger retard sur la première. Toutefois, certaines voix se lèvent pour questionner la pertinence avec laquelle les grandes institutions utilisent ce concept de lutte contre la pauvreté (Lautier [2001]) et les conséquences de sa mise en œuvre (Lipton [1997]).

La question de la pauvreté ne s'est réellement détachée de la préoccupation du développement que lorsque les institutions internationales ont pris conscience des

³ Il est toutefois important de noter que certains auteurs comme Gibbon [1992] fixent le rapprochement entre la problématique de la pauvreté et le discours de la Banque mondiale à 1973.

conséquences sociales de leurs politiques économiques sur les populations. Plusieurs périodes apparaissent nettement, toutes étant liées à l'évolution de la recherche scientifique autour du bien-être et de la pauvreté. Les années 1950 sont marquées par les théories de la croissance. Selon ces dernières, compte tenu de l'existence d'étapes de développement, toutes les économies devront tendre à terme vers un niveau de développement tel que la croissance économique profitera à tous (*trickle down effects*) (Aghion, Bolton [1997]). La pauvreté est alors appréhendée de manière macroéconomique : il s'agit d'une situation lors de laquelle la croissance du Produit Intérieur Brut (P.I.B.) n'est pas suffisante pour que toutes les classes d'une population profitent de ses fruits. Il n'est donc pas nécessaire de mettre en œuvre des politiques de lutte contre la pauvreté puisque celle-ci disparaîtra naturellement avec le retour de la croissance économique (Rostow [1963]). Les années 1960 marquent une progression dans l'appréhension de la pauvreté. La pensée économique reste influencée par le modèle libéral pour lequel les mécanismes de marché, s'ils sont facilités, aboutissent à une allocation efficace des ressources (Dockès, Rosier [1988]). La croissance économique joue encore un rôle central, mais apparaissent, çà et là, des préoccupations concernant le caractère vertueux de cette dernière. Seule une partie de la population, les classes aisées, profiteraient des fruits de la croissance, le reste de la population n'étant pas concerné par les retombées « naturelles » de celle-ci. Il devient alors nécessaire de focaliser l'attention sur les plus pauvres, en redistribuant notamment les fruits de la croissance économique.

Cette nouvelle préoccupation prendra de l'importance durant les années 1970, marquant une pause dans l'hégémonie de la vision libérale du développement et de la pauvreté. La publication à la fin des années 1960 de *Social Indicators* de Bauer [1966] et de *The meaning of development* de Seers [1969] témoigne de l'évolution de la pensée économique vers des considérations plus sociales. La publication en 1974 de *Redistribution with Growth* par Chenery et Alhuwalia, ainsi que les travaux du Bureau International du Travail sur les stratégies d'emploi, montrent que les préoccupations libérales sont certes présentes mais progressistes. Ces années 1970 voient l'arrivée sur le devant de la scène internationale d'une nouvelle approche qui s'insère dans le débat sur les retombées de la croissance. Remettant en cause l'existence d'une courbe en « forme de U renversé⁴ »

⁴ Kuznets montre, en croisant indicateur de croissance économique et distribution des revenus, que dans un premier temps, la croissance économique augmente les inégalités de revenu pour, dans un second temps, les réduire, d'où une courbe en « forme de U inversé ». Les travaux d'Alhuwalia et Chenery approuvent, pour leur part, l'existence de cette courbe (Alhuwalia, Chenery [1974]).

(Kuznets [1955]), l'approche des besoins essentiels (B.N.A.) rejette l'argument qui veut que l'objectif de toute politique de développement soit la maximisation de la croissance de la richesse économique. L'approche, développée à la fois par les chercheurs (Streeten, Stewart [1981]), et par les institutions internationales comme le Bureau international du travail (B.I.T.), prend appui sur l'argument selon lequel les populations dont les revenus sont les plus faibles ne profitent pas dans les mêmes termes des fruits de la croissance que les populations plus riches. Il devient alors nécessaire de mettre en œuvre des programmes leur permettant d'assurer la satisfaction de leurs besoins essentiels. La croissance économique restant le meilleur moyen d'assurer cette satisfaction, l'objectif des politiques économiques doit reposer sur la fourniture d'un ensemble de biens et services en matière de santé, d'éducation, de logement, d'emploi et de distribution de revenu permettant aux plus pauvres de satisfaire leurs besoins essentiels et immédiats. La croissance économique passe alors du statut d'objectif unique à celui de condition nécessaire à la réduction de la pauvreté.

L'apparition à la fin des années 1970 de la crise de la dette dans les pays en développement provoque une véritable « contre-révolution libérale ». Les préoccupations de la décennie précédente marquent alors le pas et cette crise de solvabilité des pays du sud oriente la pensée scientifique et le discours des I.B.W. vers la recherche d'une stabilisation macro-économique via la mise en place de programmes d'ajustement structurel (P.A.S.). La question de la pauvreté disparaît alors des agendas des institutions internationales. La redistribution de la richesse vers les plus pauvres n'est plus le souci des politiques et des gouvernements. L'objectif est de rétablir les conditions du remboursement des dettes externes contractées par les pays en développement. Pour cela, les institutions internationales ont recours à un ensemble de mesures d'ajustement structurel d'obédience libérale. Pour elles, les gouvernements doivent mettre en œuvre un processus de libéralisation de l'économie, de privatisation des grandes entreprises nationales et de réformes du système monétaire, bancaire et financier. De plus, l'accélération du processus de mondialisation durant la décennie justifie l'ouverture des marchés des pays du sud aux investisseurs occidentaux. Très rapidement, les résultats économiques ne correspondent pas aux espoirs formulés par les institutions et de conséquences sociales désastreuses sur les plus démunis. L'absence de considérations pour les plus pauvres lors de la mise en œuvre des P.A.S. a entraîné une augmentation sans précédent de la pauvreté et des inégalités. Les conséquences sociales de l'ajustement et l'apparition de nouvelles formes de pauvreté entraînent une remise en cause de la pertinence de celui-ci.

C'est pourquoi, lors de la seconde moitié de la décennie, un double mouvement scientifique et politique (Cornia, Jolly, Stewart [1987]) insiste sur l'importance des conséquences sur les populations elles-mêmes. L'*ajustement à visage humain* ou le projet *ajustement et distribution* (Bourguignon *et alii* [1991]) témoignent de cette volonté de considérer l'ensemble des externalités sociales et économiques négatives des programmes macro-économiques d'ajustement sur les populations des pays concernés. Le paradigme scientifique qui prévaut à la fin des années 1980 reste cependant marqué par le libéralisme économique, auquel on adjoint des filets de protection sociaux prenant en compte les effets non désirés sur les populations (Morduch, Sharma [2002]).

Les années 1990 marquent un tournant important dans l'évolution de la pensée relative à la pauvreté. Premièrement, la question de la pauvreté semble s'émanciper de celle du développement et devenir un enjeu important dans les politiques économiques proposées par les I.B.W. Pour Kanbur [2002], cette période est également marquée par une réorientation de la recherche concernant la pauvreté : même si les recherches théoriques et conceptuelles sont toujours présentes, elles ne dominent plus les débats. Il semble que cette période soit marquée par une avancée importante de la réflexion relative à la mesure de cette pauvreté. Pour preuve, la collaboration entre Amartya Sen et le P.N.U.D débouche, en 1990, sur le premier rapport sur le développement humain. Fondé en grande partie sur la réflexion théorique menée depuis le début des années 1980 par Sen, le rapport sur le développement humain marque un jalon important dans la lutte contre la pauvreté. Cette dernière n'est plus seulement un état de privation monétaire, mais fait référence à l'ensemble des opportunités auxquelles peuvent prétendre les plus pauvres (P.N.U.D. [1990]). L'extension de la définition de la pauvreté à des considérations sociales, politiques ou éthiques permet de dépasser la simple vision centrée sur l'accumulation de capital. L'éducation devient une fin en soi, alors qu'elle est, depuis la théorie du capital humain (Becker [1974]), un moyen d'accumuler du capital. Cette extension de la problématique de la pauvreté à ces considérations plurielles montre que la pauvreté n'est plus le phénomène unidimensionnel qui caractérisait la pensée économique ainsi que les programmes de développement depuis plusieurs années. Toutefois, 1990 est également l'année lors de laquelle la Banque mondiale fixe la ligne d'extrême pauvreté à 1,08\$/jour (Banque mondiale [1990]). Cette ligne de pauvreté, complétée par une ligne fixée à 2\$/jour, devient une norme internationale utilisée pour évaluer l'incidence de la pauvreté dans le monde. Il existe donc un clivage entre, d'une part, les tenants d'une pauvreté monétaire, fondée sur un manque de revenu permettant de vivre décemment, et, d'autre part, les tenants

d'une pauvreté multidimensionnelle qui s'exprime à travers un ensemble d'indicateurs économiques et non économiques. Ce clivage perdurera jusqu'au début des années 2000.

L'arrivée du nouveau millénaire, accompagnée d'une situation préoccupante sur la scène internationale de la pauvreté et des inégalités a fait prendre conscience aux institutions internationales du caractère fondamental de la lutte contre la pauvreté⁵. Les Objectifs du Millénaire pour le Développement marquent le renouveau de la pensée concernant la pauvreté et le développement. L'axe 1 des Objectifs consiste à réduire, entre 1990 et 2015, l'extrême pauvreté, mesurée par la proportion d'individus vivant avec moins de 1,08\$ par jour (en parité de pouvoir d'achat). Avec dix ans de retard (Banque mondiale [2000]), la Banque mondiale s'approprie le discours sur la pauvreté développé conjointement par Sen et par le P.N.U.D. En effet, dès l'introduction du Rapport mondial sur le développement, intitulé *Combattre la pauvreté*, la Banque cite Sen puisque [2000 : 1, notre traduction] : « *les individus pauvres vivent privés des libertés fondamentales d'action et de choix auxquelles peuvent prétendre les individus mieux lotis* ». Le rapport élargit ainsi le concept de pauvreté auquel il fait référence et insiste sur le rôle des institutions dans la lutte contre la pauvreté. Dans le même temps, l'extension de la définition de la pauvreté soulève un nombre considérable de questionnements et de critiques. Pour Kanbur et Squire [1999], par exemple, l'élargissement de la définition ne change fondamentalement pas l'étendue de la population pauvre, puisqu'il existe une forte corrélation entre toutes les dimensions retenues (éducation, santé, etc.), ce qui remet en cause cette approche multidimensionnelle. Pour eux, le revenu, à lui seul, permet de capter l'essentiel de la pauvreté⁶.

Cette avancée conceptuelle du discours sur la pauvreté s'est accompagnée, au cours de la même période, d'un renouveau des stratégies de lutte contre celle-ci. Ces dernières deviennent le centre des préoccupations des institutions internationales : l'adoption des Documents stratégiques de réduction de la pauvreté (D.S.R.P.) en témoigne. La volonté avouée des institutions est de coordonner les actions entreprises volontairement par les gouvernements (à travers la stratégie de réduction de la pauvreté et la lettre d'intention), en évitant les erreurs commises par le passé lors de la réalisation des P.A.S. Ainsi (Banque mondiale [2002a : xx, notre traduction]) : « *une leçon tirée de l'expérience passée est que la*

⁵ La pauvreté monétaire a globalement progressé entre 1979 et 2002, sauf en Chine où le nombre de pauvres a diminué de près de 400000 (Banque mondiale [2003]).

⁶ Ce résultat est confirmé par Ravallion [1998].

réforme ne réussit généralement pas sans une forte appropriation locale et une approche large, qui inclut la prise en compte des institutions, la gouvernance et la participation des acteurs – une leçon qui constitue le moteur du processus des Documents stratégiques de réduction de la pauvreté ». Le point central vers lequel semblent évoluer les I.B.W. concerne la participation, tant des institutions locales (gouvernement, pouvoir décentralisé, etc.) que des populations elles-mêmes (à travers les O.N.G., les associations, etc.) : la gouvernance et l'*empowerment*⁷ sont les deux facettes de cette nouvelle forme de recommandations en matière de politique économique. Ici aussi, le pont entre théorie économique et pratique est évident.

Le début des années 2000 est marqué par un double mouvement vers : (i) une universalité du discours sur la pauvreté avec promotion des droits universaux (Banque mondiale [2000]) ; et (ii) une approche plus locale de la pauvreté avec les approches qualitatives et participatives (Narayan *et alii* [1999]). Ces deux orientations théoriques reflètent les avancées en matière de politique économique : le programme *Voices of the Poor*⁸, lancé par la Banque mondiale dès la fin des années 1990, témoigne de l'importance accrue accordée à la perception qu'ont les plus pauvres de leur situation et de la pauvreté en général. Ces soubassements théoriques semblent aujourd'hui orienter l'optique prise par les I.B.W. dans leur volonté de réduire la pauvreté dans le monde. Le tableau I-1 résume parfaitement l'évolution de la définition du bien-être et de la pauvreté ainsi que leur mesure.

Nous venons, dans ce premier point, de mettre en évidence l'existence d'une évolution concomitante, quoique décalée, du discours sur la pauvreté avec les avancées théoriques dominantes. Plusieurs phases ont ainsi marqué cette évolution, et si la lutte contre la pauvreté, émancipée du discours sur le développement, est aujourd'hui au cœur des recommandations et des programmes mis en œuvre par les institutions, il ne s'agirait, pour certains, que d'une recherche de légitimité de la part des I.B.W., suite aux implications sociales désastreuses des P.A.S. sur les plus pauvres (van Parys [2005]). Même si cette position est critiquable, il n'en reste pas moins que l'impact sur les politiques mises en œuvre par les pays du sud pour se développer et lutter contre la pauvreté est indéniable.

⁷ Nous pouvons traduire *empowerment* par « processus de renforcement du pouvoir ».

⁸ Le programme *Voices of the poor* est composé d'une série de trois volumes intitulés : *Can Anyone Hear Us ?*, *Crying Out for Change* et *From Many Lands*. (Narayan et alii [1999])

Tableau I-1. : Evolution du discours dominant sur la pauvreté depuis la seconde guerre mondiale

Décennie	Définition du bien-être	Mesure du bien-être
1950	Bien-être économique	Croissance du P.I.B.
1960	Bien-être économique	Croissance du P.I.B. par tête
1970	Besoins essentiels + emploi	Croissance du P.I.B par tête + biens essentiels
1980	Bien-être économique	P.I.B. par tête avec montée de facteurs non monétaires
1990	Développement humain/capabilités	Développement humain et soutenabilité
2000	Droits universels, conditions de vie, liberté	Objectifs du millénaire, <i>empowerment</i> et risque

Source : Summer [2003].

Cette problématique est particulièrement intéressante dans le cadre africain. Si l’Afrique est le continent le plus pauvre et celui qui accumule le plus de retards (Banque mondiale [2006]), il est également celui où les institutions internationales investissent le plus en moyens financiers et humains⁹. L’exemple de la République de Guinée est à ce propos assez représentatif. Qualifiée de *château d’eau de l’Afrique de l’Ouest* en raison de son impressionnant potentiel hydraulique et ses réserves minières innombrables, la Guinée est aujourd’hui l’un des pays les plus pauvres du monde. Le parcours historique de ce pays depuis son indépendance en 1958 et son rapprochement avec les institutions internationales depuis 1984 montrent à quel point les décisions en matière de politique économique peuvent avoir des conséquences tant sur l’équilibre macro-économique d’un pays que sur les conditions de vie de ses habitants.

2. La Guinée : un pays de contradictions

Peuplée de près de 9 millions d’habitants, la République de Guinée est un des pays les plus riches en ressources naturelles de l’Afrique de l’Ouest. Victime de ce que l’on nomme désormais *le syndrome hollandais*¹⁰ (*Dutch disease*), elle se révèle incapable de tirer profit de l’ensemble de ses potentialités énergétiques et minières. Pourquoi un tel écart entre des potentialités existantes et des résultats économiques et sociaux catastrophiques ? Si les raisons sont avant tout politiques, il est nécessaire de remonter aux sources historiques de ce pays,

⁹ L’Aide Publique au Développement est cependant plus important en Asie, comme le signale l’O.C.D.E. sur son site internet.

¹⁰ La littérature sur le syndrome hollandais est abondante. Gelb [1988], Karl [1997], Auty [1999] ou encore Sachs et Werner [2001] ont montré que l’existence de ressources naturelles abondantes dans un pays peut conduire à une très faible croissance de la richesse du pays. Il semble que ce syndrome soit au cœur des préoccupations actuelles du F.M.I., pour qui l’origine principale de ce problème est une mauvaise gouvernance dans la gestion des affaires publiques par les gouvernements des pays concernés (F.M.I. [2006]).

dont la légende voudrait que l'origine de son nom signifie *femme* en soussou¹¹, pour comprendre les obstacles politico-économiques transformant « *un pays béni des dieux* »¹² en un « scandale géologique »¹³ puis humain.

2.1. Un potentiel naturel exceptionnel, des retards industriels inquiétants

Située en Afrique occidentale, la République de Guinée couvre une superficie de près de 245900 km² (soit la moitié de la superficie du territoire métropolitain de la France). La Guinée se trouve sur la côte atlantique de l'Afrique de l'Ouest et est entourée de la Guinée-Bissau (386 km de frontières), du Sénégal (330 km), du Mali (858 km), de la Côte d'Ivoire (610 km) du Liberia (563 km) et de la Sierra Leone (652 km) et de l'océan Atlantique. Le pays est divisé en quatre régions géographiques une zone côtière (la Basse-Guinée avec pour capitale Kindia) de 320 km, une zone montagneuse (la Moyenne-Guinée ou Fouta-Djallon avec pour capitale Labé), une zone de savane au Nord (la Haute Guinée avec pour capitale Kankan) et une zone de forêts au Sud-Est (la Guinée forestière avec pour capitale N'Zérékoré). La Guinée maritime, en particulier, possède tous les atouts géographiques pour prospérer et maintenir un niveau de vie conséquent de sa population. De plus, les richesses du sous-sol guinéen laissent entrevoir des potentialités gigantesques qui, articulées avec un mode de gestion pérenne et efficace, seraient source de développement.

Ce pays possède, grâce à sa géomorphologie exceptionnelle, des potentialités intéressantes dans le domaine de l'énergie. Deuxième producteur mondial (derrière l'Australie) de bauxite avec plus de 15 millions de tonnes prouvées, la République de Guinée n'exploite pas la totalité de ses réserves, se contentant d'exporter le minerai brut vers le Cameroun où il est traité. Les gisements sont pour la plupart situés en moyenne Guinée (Boké, Kindia et Fria) et vers Dabola. La Guinée possède également d'importants gisements aurifères, situés dans l'est du pays (Mandiana, Kouroussa, Kérouané, Sigouri), estimés entre 25 et 30 millions de carats (140000 tonnes avec une qualité de 23 carats).

¹¹ Une vieille légende guinéenne prétend que le nom Guinée serait la traduction phonétique du terme soussou *djiné* signifiant *femme*. D'autres sources font remonter l'origine du nom à une monnaie anglaise ou à la langue berbère dont le vocable *akal-n-iguinaouen* signifie *pays des noirs*. (Devey [1997]).

¹² Devey [1997 : 17].

¹³ Boulvert [2003 :1]

Tableau I-1 : Caractéristiques du pays et de la population guinéenne

<i>Superficies physiques</i>		
Superficie du pays		24586000 <i>ha</i>
Superficie cultivée	2002	1540000 <i>ha</i>
en % de la superficie totale du pays	2002	6,3 %
terres arables (cultures temporaires + prairies et jachères	2002	900000 <i>ha</i>
cultures permanentes	2002	640000 <i>ha</i>
<i>Population</i>		
Population totale	2004	8620000 <i>habitants</i>
dont rurale	2004	64 %
Densité de population	2004	35 <i>hab./km²</i>
Population active	2004	4248000 <i>habitants</i>
en % de la population totale	2004	49 %
féminine	2004	47 %
masculine	2004	53 %
Population active dans le secteur agricole	2004	3497000 <i>habitants</i>
en % de la population active	2004	82 %
Féminine (en % de la population du secteur agricole)	2004	50 %
Masculine (en % de la population du secteur agricole)	2004	50 %
<i>Economie et développement</i>		
Produit intérieur brut	2003	3600 <i>millions de \$</i>
valeur ajoutée du secteur agricole (en % du PIB)	2003	24,8 %
PIB par habitant	2003	425 <i>\$/an</i>
<i>Accès aux sources améliorées d'eau potable</i>		
Population totale	2002	51 %
Population urbaine	2002	78 %
Population rurale	2002	38 %

Source : Enquête Aquastat [2005]

La richesse du sous-sol guinéen, qui en fait un des pays potentiellement le plus prospère de l'Afrique de l'Ouest, s'accompagne d'un potentiel hydraulique impressionnant. Les montagnes du Fouta-Djalou et ses innombrables contreforts sont autant de sources de fleuves, rivières et cours d'eau qui représentent le plus grand réservoir de toute la région. Cette source énergétique naturelle a permis de forger beaucoup d'espoir depuis les années 1990, et la volonté de remplacer l'énergie thermique, dont la consommation de bois et de charbon pose un évident problème d'épuisement des ressources.

Le tissu industriel guinéen se caractérise par sa jeunesse et par la taille de ses entreprises. Absent durant plus de 20 ans de la vie économique, le secteur industriel se développe depuis 1984, grâce, en partie, à l'orientation des réformes économiques entreprises en vue de libérer et de rationaliser le secteur, encadré par un cadre réglementaire formel et une réforme du système bancaire et monétaire (Devey [1997]). Toutefois, l'absence d'entreprises

stables et performantes empêche la Guinée de s'appuyer sur un tissu industriel compétitif. Les entreprises sont souvent sous-capitalisées, basées sur des activités à faible valeur ajoutée et exclusivement orientées vers le marché intérieur (notamment le secteur agroalimentaire). L'industrie est également confrontée à des contraintes structurelles fortes, avec un marché intérieur déprimé (faiblesse des revenus qui se répercute sur la consommation) et une dépendance accrue vis-à-vis de l'extérieur en ce qui concerne l'importation de matières premières.

Le secteur minier, pour sa part, est celui qui, à l'heure actuelle, domine l'économie guinéenne, malgré une baisse considérable de son importance dans la structure de l'économie et de sa contribution à la croissance du PIB (passant de 22,38% en 1989 à 13,7% en 2004¹⁴). Cette chute est accompagnée par un ralentissement des exportations, notamment en valeur, due à la chute des cours mondiaux de l'alumine (bauxite non traitée) et à la baisse de la production de bauxite. En 2004, les exportations minières représentaient tout de même 85% du total des exportations, tandis que sa part dans les recettes intérieures n'atteignait que 15% et était en constante diminution (F.A.D. [2005 : 8]).

Marqué par des difficultés accrues depuis 2003, le secteur de l'électricité reste un des points noirs de l'industrie guinéenne. Plusieurs causes sont à l'origine de ces difficultés : (i) les sécheresses de 2002 et 2003 ont tari les réserves d'eau des bassins entraînant une chute importante de la production d'électricité, (ii) le manque de formation du personnel guinéen exploitant, (iii) la faible rentabilité de la production électrique avec un taux de recouvrement des factures très faible qui empêche l'Etat de réinjecter de l'argent dans le secteur. Une grande partie des pertes auraient pu être évitées avec la mise en place d'une politique de bonne gouvernance du secteur électrique (Banque mondiale [2006]). Les conséquences de tels dysfonctionnements sont une couverture faible en énergie (7% de la population a effectivement accès à l'électricité), notamment en zone rurale où près de 80% de la population n'a pas accès à des sources modernes d'approvisionnement en énergie (FAD [2005], Banque mondiale [2006]). Les coupures d'électricité sont légions tant à Conakry que dans les grandes villes électrifiées. De plus, l'absence de réseau de transport de l'énergie prive

¹⁴ Le premier chiffre est issu de Devey [1997 : 196] tandis que le second est calculé par l'auteur à partir de Fonds Africain de Développement [2005].

une large majorité des villages de cette source d'énergie, les ménages continuant à se chauffer et à consommer du bois de chauffe et participer ainsi à la destruction de la forêt guinéenne¹⁵.

Même si la Guinée, et plus particulièrement, la Guinée maritime, sont communément appelées *le château d'eau de l'Afrique de l'ouest*, il n'en reste pas moins que ce pays est confronté à d'énormes difficultés d'approvisionnement en eau. La gestion de l'eau d'irrigation, qui se fait au niveau délocalisé des Communautés rurales de développement, se heurte à deux problèmes majeurs : (i) une dégradation du milieu physique due au défrichement avec pour conséquences une érosion importante des sols, une perturbation du régime hydrologique et de l'écosystème, et (ii) une augmentation des cas de maladies liées à la consommation d'une eau insalubre, liée à la mauvaise qualité des eaux et à un niveau de pollution de 20 à 50 fois plus élevé que la norme de l'O.M.S. (Aquastat [2005]). Les conséquences se font ressentir sur le volume de production des cultures comme le riz ou les légumes, ou sur les difficultés rencontrées par les agriculteurs lors des périodes de soudure. L'absence d'irrigation ou l'utilisation de mauvaises techniques contribuent également à la réduction des récoltes. Il apparaît que le secteur agricole pourrait être mieux valorisé s'il bénéficiait d'un apport technique en matière de gestion des sols et de l'irrigation. Les programmes mis en œuvre depuis 2001, notamment sur la petite irrigation, peuvent contribuer à l'essor de l'agriculture et à une rentabilité retrouvée.

La Guinée n'est pas seulement victime de problème de gestion d'eau d'irrigation, elle se heurte également à des problèmes au niveau de l'eau potable. En effet, moins de la moitié de la population avait accès à l'eau en 1999 (F.A.D. [2005]), les réformes mises en œuvre depuis l'arrivée de Conté au pouvoir ayant échoué. La politique de privatisation menée depuis 1989. n'a eu qu'un succès relatif : le taux de branchement à Conakry passa de 38% en 1989 à 47% en 1996 et les prix explosèrent. Depuis peu¹⁶, des villes de premier ordre comme Kindia et Labé n'ont plus accès à l'eau ; N'Zérékoré n'a quasiment plus accès à l'eau depuis plus de cinq ans. Deux raisons principales sont avancées¹⁷ par les experts présents sur place : (i) l'impossibilité pour la majeure partie des guinéens de payer le service dont le prix ne cesse d'augmenter, et (ii) le service public d'approvisionnement en eau potable n'est pas efficace.

¹⁵ En 1987, le gouvernement guinéen, avec l'appui du PNUD, a mis en place un Programme d'Action Forestier Tropical (PAFT) qui visait à mettre en œuvre une politique de protection des forêts tropicales tout en assurant leur contribution au développement socio-économique durable (PNUD [2002]).

¹⁶ En septembre et octobre 2005.

¹⁷ IRIN News, octobre 2005.

Compte tenu de l'importance que revêt aujourd'hui l'accès à l'eau potable dans les programmes de lutte contre la pauvreté et les inégalités, la Guinée semble au bord de la rupture. L'absence de rationalisation de la production et de la distribution d'eau potable sur l'ensemble du territoire guinéen peut, à court et moyen terme, avoir des conséquences désastreuses en termes humains et sanitaires.

Comme nous venons de le voir, la Guinée est un pays immensément riche, doté de ressources naturelles permettant au pays et à son peuple d'envisager sereinement l'avenir. Toutefois, la Guinée ne semble pas être aujourd'hui au bord du décollage économique. Trop de contraintes politiques en freinent le développement économique et social. Le recours à l'Histoire récente du pays peut en partie nous éclairer sur ces contraintes.

2.2. Le poids de l'Histoire

La Guinée est un pays de conquêtes et d'invasion. Dès le XIII^{ème} siècle et l'empire du Mali, l'histoire guinéenne a été dictée par l'exploitation des ressources minières et la traite négrière (Devey [1997]). L'arrivée des français, au milieu du XVIII^{ème} siècle, marque un tournant dans la construction de l'identité guinéenne. En 1850, après la conversion à l'islam du peuple guinéen par l'arrivée massive de peuls dans le Fouta-Djalon, la France déclare le territoire sous son protectorat. Malgré des résistances, notamment celle du héros national Samory Touré, la Guinée devient colonie française en 1893 puis incluse dans le Gouvernement général de l'Afrique occidentale française (A.O.F.) deux ans plus tard. La colonisation française a eu des répercussions importantes sur la vie économique, sociale et politique de la Guinée. Le découpage administratif ainsi que les frontières actuelles relèvent de décisions du gouvernement français et des gouverneurs nommés à la tête de la colonie. Les conséquences de cette colonisation sont de plusieurs ordres : (i) économiques, tout d'abord, avec l'instauration d'une mainmise sur l'ensemble du système économique, l'instauration d'un prélèvement fiscal, des réquisitions de main d'œuvre et la mise en place du système de propriétés privées, (ii) sociales ensuite, puisque avec la réorganisation économique du pays, la société a dû, elle aussi, se réorganiser autour d'une administration puissante formant une nouvelle classe sociale – les fonctionnaires, un salariat naissant, l'introduction de la médecine occidentale mais surtout l'abandon forcé d'un pouvoir formé sur le lignage et la descendance et d'une forme d'esclavage très prégnante depuis l'époque pré-coloniale.

L'histoire coloniale de la France en Guinée va brutalement prendre fin le 28 Août 1958, lors de la visite du chef de l'Etat français, le Général De Gaulle. Sékou Touré, vice-président du Conseil de gouvernement acceptant l'idée d'une communauté française, milite, cependant, pour l'instauration d'un article dans la Constitution permettant aux pays africains d'obtenir, à tout moment, leur indépendance. Le refus catégorique de De Gaulle, puis sa proposition de référendum populaire sur la question de l'indépendance, ont conduit la Guinée à proclamer, le 2 octobre 1958, l'indépendance de la République de Guinée avec, à sa tête, Sékou Touré.

2.2.1. Le règne de Sékou Touré : le repli sur soi

Le règne de Sékou Touré, de 1958 à 1984 (année de son décès aux Etats-Unis), sera marqué, sur le plan international, par l'arrêt brutal des relations diplomatiques avec la France et l'Europe, par l'essor des collaborations avec les chefs de gouvernements africains désireux d'opter pour l'indépendance et par l'orientation du regard vers la grande puissance socialiste, l'URSS¹⁸. Sur le plan économique, le régime de Touré, sous l'influence socialiste, conduit des grands programmes de nationalisation, de collectivisation de l'agriculture et d'étatisation du commerce. Les conséquences de l'instauration d'un régime socialiste et dirigiste seront désastreuses, tant sur le plan économique que social.

Durant cette première phase de durcissement du régime, la politique économique menée par Touré était entièrement fondée sur les préceptes socialistes. Tout d'abord, toujours dans la volonté d'émanciper son pays de l'influence française, le gouvernement mena une grande réforme monétaire qui débouche en 1960 sur la création du franc guinéen, monnaie non convertible à l'image des monnaies des pays *socialistes*. Ensuite, l'Etat instaura la mise en œuvre de plans de développement, dont les réformes entreprises par ailleurs devaient faciliter la réalisation. Trois plans de développement furent effectivement menés : (i) le premier, de 1960 à 1963, avait pour but de mettre en place le système d'économie socialiste, avec la mise en œuvre de la réforme monétaire citée plus haut, l'étatisation du commerce et le début d'une industrialisation, (ii) le second, 1964-1974, devait consacrer l'industrie minière guinéenne et enfin (iii) le troisième, 1974-1980, devait permettre à la Guinée d'atteindre

¹⁸ L'abandon des relations diplomatiques avec la France a permis à Touré de se placer en tant que leader des pays *non-alignés* africains.

l'autosuffisance alimentaire par collectivisation de l'agriculture, confirmant l'indépendance vis-à-vis de tout pays tiers.

Le contrôle du commerce par le gouvernement a pour conséquence principale de rationner les populations, de vider les commerces, d'allonger les files d'attente devant les magasins et de contribuer à l'explosion du secteur informel dans lequel on assiste à une flambée des prix. La suppression des marchés locaux hebdomadaires à partir de 1975 contribua également à affamer les populations rurales. Les réformes qui touchèrent le milieu agricole, avec notamment la collectivisation de l'agriculture, avaient pour objectif de contrôler l'approvisionnement alimentaire des marchés. Ces coopératives ne trouvèrent jamais une adhésion totale des paysans. Les réformes successives du monde agricole ne réussirent jamais à atteindre le but escompté. La production de riz n'a jamais décollé et l'autosuffisance alimentaire, objectif du troisième plan, ne sera jamais atteinte.

A partir de 1975, le régime de Touré, à bout de souffle et constamment contesté¹⁹, normalisa ses relations diplomatiques avec la France et l'occident. Une nouvelle politique de coopération commerciale, via une augmentation des investissements étrangers et la signature de contrats industriels vit le jour lors de la Convention de Lomé en 1975. La détente des relations diplomatiques étendue aux pays voisins a également permis l'ouverture des frontières commerciales et physiques avec un appel au retour au pays destiné aux exilés et une coopération commerciale accrue avec les pays africains partenaires. La mort subite de Touré le 26 mars 1984 marqua un coup d'arrêt dans la volonté d'ouverture vers les pays occidentaux de la Guinée.

Le bilan de Touré à la tête de l'Etat guinéen durant 26 ans fût désastreux : l'autosuffisance alimentaire, nécessaire pour assurer la survie du peuple sans engager de dépenses inconsidérées avec l'extérieur, ne sera jamais atteinte. Pire, la disparition des marchés hebdomadaires et le contrôle total du commerce ont affamé le peuple guinéen qui, faute de mieux, dû se tourner vers le secteur informel pour accéder aux biens de base. En termes d'éducation, les réformes incessantes visant à nationaliser l'éducation à travers le

¹⁹ Sékou Touré dénoncera pas moins de 16 complots durant son règne. Si certains sont plus ou moins farfelus, justifiant des actions répressives et disciplinaires, certains comme le note Lewin [2005] seront réels. Ceux de 1960 (complot pro-français), de 1961 (complot des enseignants), de 1965 (complot des commerçants), 1970 (tentative d'invasion de la Guinée par les forces militaires portugaises) et de 1976 (complot des peuls) contribuèrent à radicaliser la politique intérieure du gouvernement (Barry [2002], Human Right Watch [2006]).

triptyque *école-vie-production* et *l'alphabétisation dans les langues locales* (Barry [2002]), mise en œuvre grâce à *la Révolution Culturelle Socialiste* en 1968, puis la fermeture des écoles généralistes, au profit de travaux agricoles encadrés, et le rejet de l'enseignement des élites au profit de celui de masse, a eu pour conséquence majeure une baisse immédiate du niveau général de l'éducation. En termes sociaux, la conduite d'une politique socialiste dont l'objectif était une forme d'égalitarisme entre les différentes classes sociales et les différentes ethnies, n'a pas atteint son but. Les populations les plus pauvres, sans droit à la parole ni pouvoir économique, n'ont jamais pu réellement tirer partie de cette situation. A la mort de Touré, le pays semble sclérosé par près de 30 ans d'une dictature façonnée à l'image de son leader. Comme l'écrit Barry [2002 :46] : « *Si la première république a eu le mérite d'accorder une attention particulière à l'encadrement de la jeunesse et des femmes, au rayonnement des arts, de la culture et de la sécurité, cet intérêt était malheureusement plus dicté par des motifs politiques d'endoctrinement, que par ceux de libéralisation et d'épanouissement des individus et de leur énergie créatrice. [...] Pendant vingt-six ans, le Parti Démocratique de Guinée qui s'était assuré le monopole du pouvoir, impose à la population guinéenne la dictature populaire et révolutionnaire. Ce pèlerinage douloureux pèse encore de tout son poids sur la Guinée et les institutions politiques.* »

2.2.2. La politique de Conté de 1984 à 2006 : une politique de chocs encadrée par les I.B.W.

La mort subite de Touré lors d'un déplacement aux Etats-Unis le 26 mars 1984 surpris toute la population guinéenne, sauf un groupe d'officiers constitués en Comité Militaire de Redressement National (CMRN), qui le 3 Avril, prit le contrôle du pouvoir *sans effusion de sang*. A la tête du nouveau gouvernement de transition, Lansana Conté, général de l'armée guinéenne instaura la Deuxième République, en faisant le serment de respecter les droits de l'homme, de créer les bases d'une véritable démocratie du peuple et de redorer l'image politique, économique et sociale de la Guinée. En d'autres termes, il s'agissait d'un rejet du socialisme passé. Le règne de Conté sera marqué par une entrée délicate dans la démocratie et par la mise en œuvre de politique de libéralisation de l'économie. Le bilan de ces années est toutefois loin des espérances et des espoirs du peuple qui, assis sur une richesse écologique considérable, attend toujours une amélioration de son sort.

- *1984-1993 : le Programme Intérimaire de Redressement National*

Dès sa prise de pouvoir, le 3 Avril, le gouvernement de Lansana Conté décide de rompre avec la politique menée par son prédécesseur, et engage le pays sur la voie de la libéralisation économique. Pour cela, Conté s'allie aux Institutions de Bretton Woods en vue d'obtenir de la part de ces deux bailleurs de fonds l'envoi d'argent, permettant de mener à bien un ensemble de programmes dont le but est clairement le redémarrage économique du pays et le maintien d'une croissance forte, dont les retombées sociales doivent contribuer à l'amélioration de la situation économique et sociale de l'ensemble de la population guinéenne. Sur le plan de la politique intérieure, Conté compte également rompre avec le dirigisme de Touré. Il engage tout le peuple dans la voie démocratique. Après neuf ans d'un régime d'exception²⁰ (suite au coup d'Etat militaire de 1984 et à la nécessité de maintenir un pouvoir fort de transition), la Guinée s'engage vers la démocratie. Mais, sous le brillant d'un régime démocratique à partis multiples, la Guinée reste, malgré tout, dirigée par le même homme depuis 1993 (date de la première élection démocratique, nous exceptons alors le régime particulier précédent), ré-élu à chaque consultation populaire. Selon Soumah [2006 : 23], ces réélections successives montrent que la démocratie en Guinée n'est pas respectée puisqu'il s'agit « *d'un pays dont les institutions démocratiques sont en place, mais où existe l'absence totale de participation effective du peuple ou de ses représentants à la gestion de la chose publique. Dès lors, se produit un désenchantement profond de l'opinion publique nationale et internationale* ».

La réalité démocratique, même si elle paraît bien fine aux yeux des experts internationaux, est une condition nécessaire imposée par les bailleurs de fonds en vue d'obtenir les financements et les crédits, dans le cadre des programmes d'ajustement structurel. Les premiers accords entre la République de Guinée, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale remontent à 1985 pour un programme d'ajustement structurel, d'un montant de 33 millions de D.T.S. (droits de tirage spéciaux du F.M.I.) sur 13 mois, qui débute en 1986. Le premier objectif de ce programme (Programme de réforme économique et financière) vise à induire des ajustements économiques et monétaires, à libéraliser l'économie en réduisant le poids de l'Etat dans la gestion des activités économiques. De plus, comme tous les plans d'ajustement, l'accent est mis sur la vitalité d'un

²⁰ Régime appelé Programme intérimaire de redressement national

secteur privé libéré du poids des contraintes pesant sur lui. Ce premier programme, qualifié de programme choc, permet la rationalisation de l'activité des services publics (plus de 12000 licenciements), la libéralisation de l'économie guinéenne avec la restructuration de l'ensemble des grandes entreprises publiques industrielles et commerciales et la privatisation des plus petites, la définition d'une nouvelle politique monétaire et bancaire basée sur une dévaluation de la monnaie, le remplacement des banques d'Etat par un ensemble d'établissements de crédit privés. La libéralisation du commerce a conduit à l'abandon des grands comptoirs de commerce, à celui du contrôle des prix, accompagnée d'une fiscalité réorganisée et d'un nouveau code des investissements. Bien que certains, à l'image de Devey [1997], pensent que cette première période s'est déroulée *sans dérives ni tensions sociales majeures*, l'impact sur la vie économique locale a été réel. Premièrement, l'absence de contrôle des prix a entraîné une augmentation de l'inflation sur le marché formel, la rationalisation de l'emploi public a entraîné une vague de licenciements sans précédent, jetant un grand nombre de ménages dépendants de ces emplois de fonctionnaires dans la misère et la pauvreté. L'inflation a connu ses taux les plus élevés en 1986 avec une augmentation annuelle des prix de plus de 65%²¹ pendant que la monnaie nationale venait d'être dévaluée de près de 92% (Blavy [2004]).

En 1988, un second programme d'ajustement structurel voit le jour. Un accord de facilité d'ajustement structurel (F.A.S.) est alors engagé, puis, en 1991, un programme de facilité d'ajustement structurel renforcé (F.A.S.R.), accompagné par l'octroi supplémentaire de fonds multilatéraux ou bilatéraux. Ces deux volets ont pour but de renforcer les programmes élaborés lors du plan précédent tout en tenant compte des conséquences sociales sur la population. Pour cela, un filet de protection sociale a été instauré. Un pan du programme était spécifiquement dévolu à l'éducation, le but étant de faire accéder le plus grand nombre à l'éducation de base tout en rationalisant les dépenses de ce secteur public.

Les résultats économiques de cette période pré-démocratique n'ont pas atteint les espérances. Sur le plan social, la situation n'est guère meilleure qu'au début du mandat de Conté. La hausse du coût de la vie a appauvri l'ensemble de la population. A cet égard, le secteur informel a contribué de manière positive à la croissance du Produit intérieur brut (Devey [1997]) en stimulant un commerce sauvage sans règle ni contrainte, contribuant ainsi

²¹ Le prix du riz est même multiplié par 4.

à la balkanisation de la société guinéenne, avec d'un côté les élites qui ont tiré profit des plans d'ajustement structurel et, de l'autre, la masse populaire qui connaît des difficultés pour se nourrir, se loger, se soigner ou s'éduquer. Le déficit du budget de l'Etat se creusant un peu plus chaque année, le gouvernement a dû recourir à des compressions dans les dépenses publiques avec pour conséquence un ralentissement du fonctionnement des administrations. Avec un taux de croissance supérieur à 4% par an entre 1984 et 1993, la République de Guinée n'a pas réussi son passage d'un socialisme sclérosant à un libéralisme prétendument salvateur. Lansana Conté a tout de même réussi à s'imposer comme l'homme fort de la Guinée.

- *1993-2004 : l'affaiblissement de la Guinée*

La volonté démocratique du peuple guinéen et de ses dirigeants s'est traduite, dans les faits, par l'évolution vers un Etat de droit et une démocratie. Le 19 décembre 1993, Lansana Conté est élu président de la République de Guinée, dès le premier tour, avec 50,9% des suffrages. Les élections législatives de 1995 confirmeront les résultats des présidentielles en offrant 62% des sièges de l'Assemblée nationale au camp du président. Fort de cette représentation nationale, le Président Conté annonce le 29 janvier 1994, la mise en place de la Troisième République articulée autour de trois thèmes : la démocratie, la croissance pour tous, et une image internationale redorée. Pour cela, le gouvernement signe en 1994 un accord avec les bailleurs de fonds, le F.M.I., au titre de la F.A.S.R., et la Banque mondiale, grâce à un crédit d'ajustement sectoriel dont l'objectif est de renforcer l'environnement monétaire, réglementaire et judiciaire. Cependant, la dégradation du climat politique et économique guinéen conduit le F.M.I. à suspendre, en 1995, le programme d'appui à la Guinée, tant que des efforts ne seront pas fournis par le gouvernement. Ces menaces ont permis d'adopter des mesures drastiques de redressement, notamment autour du fonctionnement de l'Etat (réduction des dépenses en eau et électricité et économie sur les salaires)²². Malgré l'ensemble de ces aides, la situation économique et sociale de la Guinée à l'aube du troisième millénaire est toujours catastrophique : les déficits publics, issus selon le F.M.I. d'une gestion laxiste de la part des ministères concernés, seraient passés de 164 milliards de Gnf en 1990 à 259

²² Les années 1997 et 1998 seront même marquées par le retour des bailleurs de fonds avec la signature d'accords triennaux avec le F.M.I. (à hauteur de 101 millions de dollars), un rééchelonnement et une réduction de la dette guinéenne auprès du Club de Paris puis avec plusieurs aides multilatérales via la Banque mondiale (pour une somme globale de 1972 millions de dollars sur trois ans).

milliards de Gnf en 1999 (en Gnf constants)²³. Il est tout de même important de noter que l'inflation s'est stabilisée autour d'une moyenne de 3% par an environ sur la période 1990-1999 (Blavy [2004]). Socialement, une dégradation des conditions de vie de l'ensemble des ménages a été constatée sur la période. L'indicateur de développement humain mis en œuvre par le P.N.U.D., au début des années 1990, est passé de 0,306 (la Guinée est alors classée au 160^{ème} rang sur 174 pays) en 1993 à 0,398 (161^{ème} pays sur 174 pays) en 1997, et à 0,397 (150^{ème} pays sur 162 pays) en 1999. On note ainsi une légère amélioration entre le début de la décennie et le milieu de celle-ci, puis une baisse de l'indice accompagnée d'un recul dans le classement à la fin de la décennie. Dans le même temps, 40% de la population vit sous le seuil de pauvreté nationale (Pnud [2001]).

En 2000, la Banque mondiale approuve le dernier Document de stratégie par pays (D.S.P.) qui sera mis à jour en août 2002 (FMI [2002]). Le climat politique est tendu depuis 1998, date de la réélection contestée de Conté à la tête du pays, de l'arrestation du principal chef d'opposition et du boycott des élections communales de 2002 par les partis d'opposition (FAD [2005]). De plus, la modification de la loi fondamentale, permettant au président de la République de se représenter au suffrage, lui a permis d'être réélu en décembre 2003 dans un contexte houleux. La situation économique devient de plus en plus difficile. La mauvaise gouvernance entraîne le pays vers un déclin sans précédent (FMI [2006]), puisque le taux de croissance annuel moyen du P.I.B. est passé de 1,6% en 1999 (Banque mondiale [2002]) à 1,1% en 2002, pour devenir négatif en 2003 et 2004, respectivement de -1,7% et -0,4%. Cette décroissance est notamment due au ralentissement de la croissance dans le secteur agricole (passant de 6% en 2002 à 3,5% en 2004).

La population guinéenne subit de plein fouet l'ensemble des déséquilibres macroéconomiques du pays. L'explosion de la dette et de son remboursement²⁴ (le pays sera intégré en 2002 à l'initiative des pays pauvres très endettés (P.P.T.E.)) impliquent des difficultés à gérer les arriérés. Dans le même temps, l'inflation galopante réduit fortement le pouvoir d'achat des ménages, obligés de se tourner vers le secteur informel pour se procurer les biens de base, à des prix toutefois trop élevés. Le taux moyen d'inflation passe de 3% en

²³ En 1990, le taux de change euros/francs guinéens étaient de 496,4 gnf pour 1 euro. En 1999, ce taux s'élevait à 1528 gnf pour 1 euro. En 2004, à 3806 gnf pour 1 euro. Au 13 décembre 2006, 1 euro correspond à 3770 gnf.

²⁴ le service de la dette passe de 16,8% en 2002 à 19,4% en 2004 et devrait dépasser les 20% en 2005 (Banque mondiale [2004])

2002 à 17,5% en 2004, favorisé par le financement monétaire (création monétaire par la Banque centrale) du déficit budgétaire. Les taux d'investissement privés et publics ne cessent de chuter, passant, respectivement, de 8,8% et 3,5% en 2002 à 5,6% et 2,9% en 2004.

La politique sectorielle n'a pas conduit aux résultats attendus : même si l'agriculture contribue le plus à la croissance du pays (de l'ordre de 4,5% en moyenne par an sur 2001-2004 pour le secteur agricole contre 3% par an sur la même période pour l'ensemble de l'économie), cela n'est pas le fait d'une amélioration de la productivité des terres, mais d'une extension de ces dernières. Le secteur industriel obtient de mauvais résultats, en grande partie dus aux problèmes d'approvisionnement en eau et en électricité, et en matériaux de construction. Le secteur minier grand pourvoyeur de devises a enregistré un ralentissement de son taux de croissance, passant de 2,9% en 2002 à 2,2% en 2004 (FAD [2005]). Ce pays semble être victime de ce que l'on qualifie de *malédiction des ressources naturelles*²⁵ (F.M.I. [2006 : 208]), à savoir l'évident paradoxe « *selon lequel les pays disposant de ressources naturelles abondantes enregistrent souvent une croissance [et un niveau de développement] plus faible que les pays n'ayant pas de ressources comparables* ». Pour preuve, le F.M.I., en 2004, montre que la Guinée est effectivement victime de ce paradoxe (FMI [2004]). Avec une contribution de 2,6% au P.I.B. sur la période 2000-2003, les recettes minières sont effectivement très faibles, alors qu'elles représentent tout de même 18,3% des recettes budgétaires totales. Le résultat est encore plus flagrant en ce qui concerne les exportations. En effet, sur cette même période, alors que les exportations minières représentaient plus de 94% des exportations totales de la Guinée, elles ne représentaient que 19,6% du P.I.B. La lecture de ces chiffres laissent apparaître l'abandon du secteur minier, qui se répercute, non seulement, sur la croissance du P.I.B., mais également, sur les grands équilibres macroéconomiques, et au final, sur l'ensemble de la population qui doit assumer quotidiennement les erreurs de gouvernance du pouvoir en place²⁶.

Le secteur des services faiblement développé n'a contribué qu'à la marge à la croissance du pays. Il semble donc que la situation économique du pays soit morose, et que les perspectives à moyen terme ne soient guère plus satisfaisantes (FMI [2006]). La mauvaise

²⁵ Ce principe fait l'objet d'une littérature abondante sur le sujet. Auty [1997] étudie le phénomène sur un ensemble de pays sur une période allant de 1960 à 1990. Le lecteur pourra également se référer à Sachs et Werner [2000] et Leyderman et Maloney [2003].

²⁶ Un récent entretien de Lansana Conté paru dans *Le Monde* daté du 1 Décembre 2006 confirme le désintérêt du gouvernement pour le secteur minier

gouvernance et les décisions discrétionnaires ne permettent pas de convertir le potentiel énergétique en croissance économique viable. Les retombées d'une meilleure gestion quotidienne des affaires courantes pourraient permettre à tous les secteurs de profiter des richesses du pays (PNUD [2004]).

Au niveau social, le taux de pauvreté nationale égal à 40% en 1999, ne cesse d'augmenter puisqu'on le chiffre à près de 50% en 2003. Les prévisions pour 2005 ne sont guère meilleures puisque le PNUD table sur une incidence de 53,6%. La très grande pauvreté qui touchait 13% de la population en 1994, touche en 2004 plus de 27% (soit un doublement de cette population). Les femmes et les enfants semblent être le plus touchés par ces mauvais résultats. Avec 45,6% de sa population de moins de 15 ans, la Guinée est un pays très jeune. Au niveau de l'éducation, près de 67% de la population guinéenne est analphabète, taux qui monte à 80% pour les femmes (FAD [2005]). Le gouvernement fait des efforts dans ce secteur, efforts se traduisant par la ratification des Objectifs du Millénaire pour le Développement et par la mise en œuvre d'un Programme d'éducation pour tous (P.E.P.T.) dont les résultats sont encourageants. Le taux de scolarisation passe de 61% en 2001 à 77% en 2004, avec une amélioration du taux d'achèvement passant de 34,7% en 2001 à 46,7% en 2004. Toutefois, ces améliorations ne doivent pas cacher les retards accumulés depuis l'époque Sékou Touré, ainsi que les contraintes pesant sur le système éducatif guinéen. L'accès à l'école reste faible en milieu rural, tandis que la qualité de l'enseignement laisse parfois à désirer. Au niveau de la santé, la mauvaise couverture géographique des soins (qui laisse de côté les zones rurales et enclavées) liée à des faibles ressources humaines ainsi qu'à une vétusté des infrastructures de soins ne permettent pas à la Guinée d'atteindre ses objectifs. Le paludisme, première cause de décès en Guinée, est en constante progression. En 2002, on dénombrait un taux de mortalité lié au paludisme de 115,3‰ contre 108,3‰ en 1998 (FAD [2005]). Le taux de mortalité infantile atteint en 2003, 99,9‰ (60,9‰ pour l'ensemble des pays en développement) contre 137‰ en 1991 (PNUD [1993]) tandis que l'espérance de vie à la naissance est passée, sur la même période, de 43,5 ans à 49,5 ans (62 ans pour le reste des pays en développement). Dans ce secteur, certains progrès ont été réalisés depuis le début des années 1990 mais les résultats restent en deçà de ceux du reste de l'Afrique et des pays en développement en général.

Si, à l'heure de la collecte des données nécessaire à cette recherche, la Guinée montre d'évidents signes d'améliorations sociales, économiques et politiques, il n'en reste pas moins

que ce pays, très en retard, est victime d'importantes contraintes et rigidités ralentissent le processus de développement (F.A.D. [2005]). Le Rapport mondial sur le développement humain 2005, classe la Guinée à la 156^{ème} place sur 177 pays avec un indice égal à 0,466. On note que l'indice s'améliore par rapport au passé, mais qu'il reste malgré tout en deçà du seuil de 0,50 au-dessus duquel le pays est considéré comme étant à *développement humain moyen*²⁷. Avec un taux de croissance moyen par tête négatif et une baisse du revenu national brut par habitant, passant de 450 US\$ en 2000 à 382US\$ en 2004, il apparaît que la création de richesses n'est pas suffisante pour couvrir l'augmentation de la population et l'explosion des besoins qui en résultent.

3. Problématique de recherche et organisation de la thèse

Comme nous l'avons vu, les recommandations en matière de politiques économiques sont façonnées par une référence à un cadre théorique particulier. La succession des phases dans le discours sur la pauvreté peut laisser penser que les théories référentielles s'opposent quant à la définition de la pauvreté. Or, il est difficile de valider une telle affirmation tant le concept même de pauvreté est difficile à saisir. Le terme de « pauvreté », s'il est compris par tout le monde, n'en reste pas moins polymorphe et en constante évolution. Le sociologue et l'anthropologue proposent chacun une définition de la pauvreté en référence au champ disciplinaire qui lui est propre (Abbott [2001]). Chez l'anthropologue, le consensus quant à une définition précise des termes est loin d'être évident puisque la pauvreté est difficilement *objectivable* (Destremau [1998]).

La présente recherche propose d'aborder deux points qui aujourd'hui font débat. La question de la définition de la pauvreté, tout d'abord, la question de sa mesure, ensuite. Il s'agit donc, comme le souligne Sen [1976, 1999], de s'interroger sur deux phases distinctes lors de l'étude de la pauvreté. Premièrement, la phase d'identification des individus pauvres pose la question de la définition de la pauvreté. Ainsi, selon la définition retenue, la population caractérisée ne sera pas la même. Le critère d'identification, en d'autres termes l'*espace informationnel*, est alors primordial. Deuxièmement, la phase d'agrégation des

²⁷ L'indice de développement humain est un indice synthétique composé de trois indices dimensionnels représentant la *longévité et la santé*, le *savoir* et le *niveau de vie*. Pour une vision globale de la méthodologie de calcul de cet indicateur, le lecteur pourra se reporter à la note technique 1 du rapport 2005 du Pnud [2005 : 352-353].

résultats permet d'évaluer, de manière quantitative, l'état de dénuement d'un groupe donné, d'une société particulière. Cette deuxième phase, dite de *mesure du phénomène*, permet également de comprendre les mécanismes d'occurrence de la pauvreté, d'en déterminer les facteurs les plus pertinents permettant de conduire à une dernière phase, celle des *politiques de lutte contre la pauvreté*²⁸. La structure de la thèse respecte le caractère dual de l'étude de la pauvreté énoncé par Sen. Toutefois, la problématique qui sous-tend cette recherche va au-delà du débat sur les mérites et défauts respectifs des *espaces informationnels* et des outils de mesure qui leur sont associés. Dans ce sens, nous nous proposons d'analyser, les recoupements entre ces espaces informationnels. En effet, définir la pauvreté à partir d'un seul espace informationnel permet-il de saisir l'ensemble des privations dont sont victimes les populations indigentes ? La pauvreté ne serait-elle pas caractérisée par la simultanéité d'un ensemble de privations tant monétaires que non-monétaires ? De plus, une politique de lutte contre la pauvreté centrée sur une seule dimension permet-elle de circonscrire efficacement l'ensemble des facettes de la pauvreté et de ses déterminants ? L'architecture générale de la thèse respecte cette volonté de contribuer au débat, à la fois, de manière théorique lors de la première partie, mais également de manière empirique dans une seconde partie.

Le chapitre premier propose de revenir sur les apports conceptuels des différentes approches retenues dans le cadre de cette recherche (voir le tableau I-3). La démarche qui est la nôtre consiste à regrouper l'approche monétaire de la pauvreté et l'approche des besoins essentiels en ce que Sen qualifie d'approches *ressourcistes* et auxquelles il s'oppose (Sumner [2006]). Pour comprendre comment ces approches appréhendent la pauvreté, nous reviendrons dans une première section sur les fondements théoriques de l'approche monétaire et, plus particulièrement, sur sa filiation directe avec l'utilitarisme classique, de Bentham à Sidgwick.

²⁸ Cette phase de mise en oeuvre des politiques économiques n'est plus du ressort de l'économiste. En revanche, une phase intermédiaire existe, celle des recommandations en matière de politiques économiques, lors de laquelle l'économiste apporte son soutien scientifique aux décisions politiques. Cette phase apparaîtra dans cette recherche lors de la conclusion.

Tableau I-3 : Présentation des espaces informationnels retenus

	Approche monétaire	Approche par les besoins essentiels	Approche par les capacités
Espace informationnel	Revenu/consommation	Besoins essentiels	Capabilités/fonctionnements accomplis
Evaluation de la pauvreté	Ressources	Ressources	Accomplissements
Type d'approche	Unidimensionnelle	Multidimensionnelle	Multidimensionnelle

Source : auteur.

Nous insisterons également sur le choix historique du critère monétaire (le revenu) comme base de définition des situations de pauvreté. Nous nous intéresserons ensuite à la théorie de la justice de Rawls qui, si elle n'est pas une théorie du bien-être, permet tout de même d'envisager la pauvreté comme un état de privations. L'espace d'information qui lui est associé – les biens primaires – constitue une première ébauche des éléments informationnels mobilisés par l'approche par les besoins essentiels. Nous concluons cette première section en montrant, comment, au début des années 1980, l'idée même d'une définition de la pauvreté basée sur un manque de biens essentiels a été abandonnée au profit d'une résurgence de l'approche strictement monétaire. La seconde section de ce premier chapitre consiste en une présentation de l'approche par les capacités, en articulant un exposé formel de l'approche et une réflexion sur l'espace informationnel – capacités ou fonctionnements accomplis – à mobiliser dans la perspective d'offrir à la pauvreté une définition opérationnelle.

L'objectif du deuxième chapitre renvoie au cœur de la problématique de la recherche. Après avoir proposé, lors du chapitre premier, une réflexion sur les différents *espaces informationnels* retenus pour définir la pauvreté, il est nécessaire de questionner leur pertinence relative dans l'optique d'une mise en œuvre empirique. Pour cela, nous portons un regard croisé sur les différentes approches, en interrogeant, tout d'abord, les relations, parfois ambiguës, qu'entretient Sen avec l'utilitarisme, puis en nous nous arrêtant plus en détail sur les liens qui unissent approche monétaire et approche par les capacités. La seconde section de ce chapitre analyse la manière dont les deux types d'approches multidimensionnelles – approche par les capacités et approche par les besoins essentiels – se recourent. En effet, nous montrons que le choix d'un espace informationnel exprimé en termes de fonctionnements accomplis plutôt que capacités entraîne, *de facto*, une convergence entre les deux approches : la pauvreté peut se définir à travers un ensemble de dimensions caractérisant ce que l'on peut nommer *le cœur de pauvreté*.

La seconde partie de la thèse a pour ambition de questionner la relation empirique entre les approches. Pour cela, le troisième chapitre présente les options méthodologiques retenues dans cette recherche. Dans une première section, nous présentons une revue de littérature méthodologique concernant l'analyse des interactions empiriques entre les différents espaces informationnels retenus. Nous introduisons également dans la présentation des outils méthodologique les apports empiriques d'une approche subjective de la pauvreté. En effet, il semble que cette approche, par sa nature, permette d'articuler les approches objectives de manière à enrichir l'information sur la pauvreté (Easterlin [1971], Frey, Stutzer [2002], Roubaud *et alii* [2006], Kingdon, Knight [2006]). Ces outils méthodologiques ne seraient d'aucune utilité si, par ailleurs, ils ne permettaient pas de rendre compte de l'état des privations des individus. C'est pourquoi, il est nécessaire d'appliquer empiriquement l'ensemble des outils à l'étude des conditions de vie des ménages. La participation au projet des Observatoires de la Guinée maritime²⁹ nous permet de tester les hypothèses théoriques et de mettre en œuvre une batterie d'outils d'analyse des interactions. Le système d'information des observatoires, basé sur un échantillonnage raisonné et sur des enquêtes auprès des ménages, permet de rendre compte de l'état de dénuement des populations, et d'y intégrer directement la problématique de la mesure des fonctionnements accomplis. Pour cela, nous présenterons les méthodes retenues dans le cadre de la présente recherche pour construire un indicateur de fonctionnements accomplis.

Lors du quatrième et dernier chapitre, nous évaluons l'ampleur de la pauvreté dans notre échantillon. Pour cela, nous utilisons les outils statistiques et économétriques proposés lors du chapitre précédent. La pauvreté monétaire, mesurée de manière relative³⁰, sera exprimée grâce aux indices usuellement utilisés (indices FGT et courbes TIP). La pauvreté multidimensionnelle, pour sa part, est étudiée en utilisant une extension des indices F.G.T. appliquée aux données multidimensionnelles, tandis qu'un indice synthétique de bien-être non monétaire est évalué en utilisant les outils de la théorie des ensembles flous. Enfin, nous proposerons une mesure de la pauvreté subjective, via la mise en œuvre d'indicateurs synthétiques et dimensionnels. Ces trois types d'analyses nous permettent de dessiner les contours d'une première caractérisation des situations de pauvreté monétaire, non monétaire

²⁹ Le projet des Observatoires de la Guinée Maritime est un projet pluridisciplinaire conduit en partenariat par l'Université Michel de Montaigne Bordeaux III et l'AFVP pour le compte du Ministère au Plan guinéen et financé par le FFEM et l'AFD. Il est dirigé par le professeur Georges Rossi de l'Université Montaigne Bordeaux III.

³⁰ C'est-à-dire en pourcentage de la distribution croissante du revenu.

et subjective, ainsi qu'une identification des ménages pauvres dans chacun des espaces retenus. La seconde section propose de croiser les résultats obtenus précédemment. En cela, elle nous permettra d'évaluer dans quelle mesure l'identification des individus pauvres selon un espace rejoint celle établie selon un autre espace. De plus, lors de cette section, nous étudierons les déterminants de la pauvreté et, plus particulièrement, les interactions entre les déterminants monétaires et non monétaires. Les résultats obtenus par la mobilisation d'outils statistiques et économétriques nous permettront de conclure empiriquement quant à la question de la complémentarité ou de la substitution entre les différents espaces retenus et de proposer ensuite des pistes de réflexion à mener au niveau des politiques de lutte contre la pauvreté.

PREMIERE PARTIE

*Un regard théorique sur le
concept de pauvreté*

Qu'est-ce que la pauvreté ? Apporter une réponse consensuelle à cette question est loin d'être évident. Comme tout objet d'étude, la pauvreté n'est pas un phénomène homogène prenant un visage identique en tout lieu et en tout temps. Être pauvre en France ne signifie pas la même chose qu'être pauvre en Afrique, et être pauvre aujourd'hui n'a pas la même signification qu'il y a un siècle. Cependant, offrir une définition de la pauvreté n'est pas simplement une question de lieu ou d'époque. En effet, si l'on circonscrit la problématique de la pauvreté au domaine économique, il existe un débat autour de l'espace informationnel à mobiliser. Plusieurs tendances se dessinent depuis quelques décennies : une première, plutôt historique, puisqu'elle repose sur la philosophie morale anglo-saxonne du 18^{ème} siècle, définit la pauvreté sous la forme d'un niveau d'*utilité* inférieur à une norme préalablement définie. Économiquement, cette *utilité* serait approximée par une variable monétaire, le revenu ou la dépense, seule capable de rendre compte de la satisfaction individuelle.

Toutefois, un grand nombre de voix se sont élevées contre cette appréhension strictement monétaire de la pauvreté. La première série de critiques correspond à ce que l'on peut qualifier d'approches en termes de résultats (*outcome-based approaches*). Deux critiques apparaissent nettement : tout d'abord, la théorie de la justice de J.Rawls [1971] selon laquelle l'utilitarisme n'offre pas un cadre cohérent à la mise en œuvre d'une société bien ordonnée. Selon lui, le caractère téléologique de l'utilitarisme fourvoie cette dernière dans une impasse théorique. Ensuite, la seconde voie explorée, prolonge en quelque sorte celle de Rawls, tout en se voulant plus pragmatique. La critique qu'elle soulève à l'égard de l'utilitarisme concerne plus particulièrement l'information retenue pour définir la pauvreté. Pour les tenants du courant des *besoins essentiels* (*basic needs approach*), évaluer la pauvreté à partir des seules ressources monétaires occulte une partie des besoins humains. Pour eux, la pauvreté est une réalité multidimensionnelle qui s'exprime à travers une série de besoins nécessaires à la survie non satisfaits (Stewart, Streeten [1981]). Toutefois, et nous le montrerons, de larges ambiguïtés persistent entre ces deux courants qu'*a priori* tout oppose : la place de la composante monétaire dans l'approche des besoins essentiels est sous-estimée. C'est en cela que certains auteurs ont proposé d'intégrer les besoins de base dans une fonction d'utilité exprimée en termes de coûts nécessaires pour acquérir ceux-ci. Ainsi, en construisant une ligne de pauvreté monétaire en coûts de besoins de base, ils ont répondu à l'ambiguïté précédente, tout en contribuant à précipiter la chute d'une approche qui n'a jamais rencontré le succès escompté.

Cette chute a également été précipitée par l'apparition au début des années 1980 de l'approche par les capacités (Sen [1981, 1985, 1992, 1999b], Nussbaum [1995, 1999, 2002]). En réaction à la théorie du choix social, courant auquel il appartient, Amartya Sen propose une approche du bien-être qui ne repose ni sur l'espace de l'utilité, ni sur celui des besoins essentiels. En s'appuyant sur les limites de chacune des approches précédemment proposées, Sen offre un cadre théorique à l'étude de la pauvreté en ce concentrant sur une nouvelle base informationnelle : la capacité. En faisant de l'être humain le coeur de l'analyse, en accentuant l'importance de son rôle d'agent, en se focalisant sur la liberté d'être et de faire, et en dépassant une évaluation de la pauvreté en termes de biens, Sen marque un renouveau dans l'appréhension du développement et de la pauvreté. Cette dernière ne sera plus perçue comme un manque de ressources (monétaires ou en termes de biens et services) mais comme une inadéquation de l'ensemble capacité constitué par l'individu, compte tenu de son environnement social et de ses caractéristiques personnelles. A l'image des approches fondées sur les biens (primaires et essentiels), l'approche de Sen est une approche multidimensionnelle, qui ne réduit plus la pauvreté aux seules ressources monétaires.

Nous présentons, successivement, dans un premier chapitre, ces trois cadres d'analyse. Nous regroupons les approches qui définissent la pauvreté sur la base de possession de ressources – monétaires ou en biens essentiels – que nous opposons à l'approche par les capacités qui définit la pauvreté entre termes d'accomplissements. Lors d'un deuxième chapitre, nous retenons un découpage différent selon que l'on considère la pauvreté comme un phénomène unidimensionnel – dont l'élément informationnel est le critère monétaire – ou comme un phénomène multidimensionnel – dont la base d'information peut être les biens essentiels où les capacités. Ce découpage s'avère nécessaire dès lors que l'on considère, comme nous le faisons et le justifions, que l'approche par les capacités est à l'heure actuelle celle qui offre le plus de perspectives à la compréhension de la pauvreté. Il nous a donc semblé évident, lors de ce deuxième chapitre, de mener un regard croisé sur les trois approches, dans l'optique de déterminer si, d'un point de vue exclusivement théorique, celles-ci tendaient plus à se compléter qu'à se substituer.

Premier chapitre

La pauvreté : théories, concepts et espaces d'évaluation

L'objectif de ce premier chapitre est de présenter les théories retenues dans le cadre de cette recherche. Chaque théorie renvoie à un espace d'évaluation qui lui est propre, permettant de cibler les individus pauvres, selon des critères préalablement définis. Nous verrons dans un premier temps, comment les théories fondées sur les ressources (monétaires ou non) définissent la pauvreté. L'appréhension monétaire de la pauvreté trouve ses origines dans l'utilitarisme classique, qui, en hissant le jeu du marché comme force supérieure, fait de la pauvreté un état de dénuement monétaire. La théorie de la justice de Rawls, qui n'est pas une théorie à proprement parler économique, permet de juger du bien-être individuel dans une société sur la base de la possession individuelle de certains biens dits primaires. La théorie des besoins de base, qui se situe dans la continuité de l'entreprise rawlsienne, définit également la pauvreté comme un manque de ressources permettant de satisfaire un ensemble de besoins essentiels à la survie de l'homme.

A contrario, l'approche par les capacités, présentée dans un second temps, prend appui sur la capacité qu'ont les individus à contrôler leurs ressources et de les transformer en moyens de subsistance. Ce premier pas dans l'approche de Sen marque son intérêt pour l'homme en tant qu'acteur de son devenir, et fonde un espace d'évaluation basé sur les capacités et les fonctionnements. La liberté, au cœur du modèle proposé par Sen, permet de définir la pauvreté comme un manque de libertés réelles et formelles, c'est-à-dire comme un manque de capacité d'être et de faire. Toutefois, un débat, loin d'être clos, est présenté de manière critique, entre les tenants d'une évaluation de la qualité de vie fondée sur les capacités et ceux qui se réclament de l'approche fondée sur les seuls fonctionnements accomplis.

I UNE PRESENTATION DES APPROCHES DE LA PAUVRETE EN TERMES DE RESSOURCES

Cette première section s'intéresse plus particulièrement aux approches qui définissent la pauvreté comme un manque de moyens permettant d'atteindre un certain niveau de bien-être. D'un côté nous trouvons les théories d'obédience utilitariste qui insistent sur le critère monétaire comme espace de définition. D'un autre côté, deux théories définissent la pauvreté comme un manque de moyens exprimé en termes de possession de biens – primaires et essentiels. Ces deux approches reposent sur une critique de l'utilitarisme et sur la vision que ce paradigme offre de la société et de l'être humain.

1. L'approche monétaire de la pauvreté

L'histoire du paradigme monétaire de la pauvreté n'est pas linéaire. Comme bon nombre de théories morales, elle n'a cessé de faire de constants allers-retours entre philosophie, économie et mathématiques. Beaucoup d'auteurs se sont réclamés de ce courant de pensée³¹ et aujourd'hui encore, certains n'hésitent pas à mettre en avant leur filiation directe avec les pères fondateurs de l'utilitarisme³². Toutefois, deux périodes sont à distinguer pour comprendre comment le courant utilitariste s'est emparé de la problématique de la pauvreté : la première est la période fondatrice de l'utilitarisme historique avec des auteurs comme J. Bentham (1748-1832), J.S. Mill (1806-1873) ou Sidgwick (1838-1900). En rejetant une partie de la philosophie morale utilitariste, le néo-classicisme économique, fondé à partir de l'utilité marginale, débouchera sur une nouvelle branche de la théorie économique : l'économie du bien-être (*welfarism*). Cette discipline se détache de certaines hypothèses utilitaristes, comme l'utilité cardinale, pour passer à un utilitarisme des préférences et à la théorie du choix social.

Que ce soit l'utilitarisme classique ou la théorie néoclassique, la problématique de la pauvreté n'est jamais abordée de front. Pour la première, la pauvreté consiste en un état dont sont responsables les individus qui ne méritent pas une meilleure condition sociale, notamment parce qu'ils ne fournissent pas l'effort nécessaire au travail pour subvenir aux besoins de leur famille. Pour les welfaristes, la pauvreté résulte d'une inadéquation de la répartition des ressources au sein d'une économie décentralisée. Le manque de revenu en est le principal symptôme.

1.1. Les origines philosophiques

L'utilitarisme, en s'inscrivant dans le courant philosophique anglo-saxon du 18^{ème} siècle, s'oppose aux auteurs français des Lumières, notamment à Rousseau et à son *contrat social* (Rousseau [1762]). Pour les philosophes utilitaristes, l'homme, par la recherche du bonheur, fonde son existence sur des principes hédonistes. Pour l'utilitariste économiste, la recherche du bonheur passe par l'accumulation de richesses et par la consommation. La

³¹ Pour une introduction bibliographique sur le sujet voir Van Parijs [1982].

³² Harsanyi [1955], Mirrlees [1982]

pauvreté, si elle n'est pas au cœur des préoccupations, peut néanmoins être étudiée à travers le prisme de la relation de l'homme à son travail.

1.1.1. L'utilitarisme : d'une philosophie hédoniste à un principe économique

L'utilitarisme classique est une philosophie morale qui pose comme principe premier que la *vie bonne* est celle qui permet à l'être humain d'être le plus heureux possible. Cette philosophie s'inspire très largement de l'*eudémonisme* grec qui stipule que le bonheur – *eudaimonia* – est le but de la vie ; Bentham [1789] faisant de la quête du bonheur le sens de l'existence humaine. Toutefois, il s'agit d'un eudémonisme *hédoniste* car cette quête du bonheur passe par les sensations de plaisirs et de peines que l'homme éprouve. Pour citer Bentham [1789: 11] : « *la nature a placé l'homme sous l'emprise de deux maîtres, les peines et les plaisirs* ». Le bonheur est, quant à lui, défini (Bentham, [1829: 323]) comme l'« *agrégat composé des plaisirs et de l'évitement des peines* ». Cette recherche constante du bonheur pousse l'homme à identifier peines et plaisirs³³, puis à attribuer à chacun des éléments une valeur qui en reflète sa perception. Puis, par un calcul arithmétique, il classe les différents états selon l'utilité retirée. L'utilité étant définie par Bentham [1789] comme : « *la propriété présente en tout objet de tendre à produire bénéfice, avantage, plaisir, bien ou bonheur (toute chose qui, en l'occurrence, reviennent au même) ou (ce qui revient encore au même) à empêcher que dommage, peine, mal ou malheur n'adviennent au parti dont on considère l'intérêt* ». L'homme étant enclin à rechercher les plaisirs et à éviter les peines, il est évident qu'il va chercher à rendre maximale la différence nette entre valeurs des plaisirs et valeurs des peines pour chaque action qu'il compte entreprendre. Cette motivation individuelle le pousse à se comporter de manière à maximiser son utilité cardinale. L'homme serait donc une machine à maximiser, un calculateur³⁴ qui ne prendrait ses décisions qu'en fonction de l'utilité qui découlerait de l'action. Smart [1993: 14] définit cet utilitarisme comme étant un *utilitarisme de l'acte* ou *conséquentialisme*, c'est-à-dire : « *la vue selon laquelle la justesse ou la fausseté d'un acte doivent être jugées à la lumière des conséquences, bonnes ou mauvaises, de l'acte lui-même.* » Bentham stipule que la recherche du maximum d'utilité est un fait avéré, un principe non réfutable qui est universellement inscrit dans l'inconscient collectif.

³³ Bentham distingue 14 types de plaisirs différents contre 12 types de peines. Pour une liste exhaustive se reporter à Sigot [2001: 20-21].

³⁴ Pour un détail du caractère calculatoire de l'utilitarisme benthamien, se référer à Sigot [2001: 17-20].

Pour Mill (1806-1873), disciple de Bentham, cette vision de l'utilitarisme serait *vulgaire*, et après l'avoir confrontée avec le positivisme de Comte, il écrira son œuvre fondamentale en 1863, *l'Utilitarisme*, pamphlet qui enrichit le travail de son prédécesseur. L'utilitarisme de Mill, à l'inverse de l'utilitarisme benthamien est un utilitarisme que l'on pourrait qualifier d'*idéal*. Lorsque Bentham considère l'individu comme étant foncièrement égoïste, exclusivement mû par la recherche du *plaisir* physique, Mill en a une vision beaucoup plus *spirituelle* : certes, il rechercherait le plaisir, mais, loin de se concentrer sur le plaisir physique, il serait plutôt tenté de rechercher un plaisir d'une nature plus élevée. Ainsi « *les plaisirs les plus désirables seraient ceux liés à l'exercice de l'intelligence, de la sensibilité, des sentiments moraux* »³⁵. L'utilitarisme millien tout en restant *eudémoniste* s'éloigne de l'*hédonisme*³⁶, il devient *quasi-idéal*³⁷, ou *indirect*³⁸ c'est-à-dire que le bonheur passe par le développement de soi, par la recherche spirituelle : le bonheur devient un idéal de conduite rationnelle. Mill [1838: 79] écrira d'ailleurs à propos de la conception benthamienne de l'homme : « *L'homme n'est ainsi jamais reconnu par [Bentham] comme un être capable de poursuivre, comme fin valable par elle-même, la perfection spirituelle et de désirer, pour cette raison, la conformité entre son caractère et un critère de l'excellence choisi sans espoir d'autres biens ou d'autres maux que ceux qui lui fera éprouver sa propre conscience. La conscience, cet élément si important de la nature humaine, lui échappe même sous une forme plus générale [...]. Il semble totalement ignorer ces sentiments proprement moraux d'approbation ou de désapprobation soit de nous-mêmes soit de nos semblables et jamais, ne serait-ce qu'une fois, l'expression respect de soi ou l'idée qui y correspond n'est apparue – autant que nous puissions nous en souvenir – à quelque endroit de son œuvre.* »

L'introduction de l'aspect qualitatif dans le plaisir éloigne un peu plus Mill de Bentham. Sidgwick (1838-1900), autre philosophe utilitariste, se place entre Bentham et Mill sur ce sujet. La lecture des œuvres de Bentham et de Mill peut laisser penser que la recherche du plaisir est un devoir. Or, Sidgwick sépare l'hédonisme descriptif et l'hédonisme égoïste doctrinal. Pour lui, l'hédonisme universaliste de Mill peut tout à fait être compatible avec

³⁵ Griffin-Collart [1974: 124].

³⁶ Catherine Audard [1999, vol.2: 72] soutient pour sa part une thèse différente à savoir que Mill reste hédoniste mais « *refuse [toute] relation causale entre les actions humaines et la recherche de la satisfaction, car, [...] rien ne distinguerait de l'homme de la bête [...].* »

³⁷ Smart [1993: 17].

³⁸ Audard [1999, vol.2: 18].

l'intuitionnisme³⁹ qu'il défend (Sidgwick [1874: 86]) : « *Il me paraît indéniable que l'affinité pratique entre l'utilitarisme [qui n'est autre que l'hédonisme universel pour Sidgwick] et l'intuitionnisme est réellement beaucoup plus grande que celle qui existe entre les deux formes d'hédonisme* ».

Le deuxième point important dans l'utilitarisme philosophique est l'articulation entre intérêt personnel et intérêt collectif. Comment concilier la recherche de l'intérêt particulier avec l'harmonie de la société ? L'être humain est-il seulement égoïste ou peut-il œuvrer pour le bien commun ? Bentham rejoint ici Adam Smith [1776] sur la problématique de l'harmonie naturelle entre les intérêts privés et l'intérêt collectif. Selon Smith, l'intérêt collectif résulterait de la recherche de l'intérêt personnel. L'ensemble des intérêts individuels conduirait naturellement et harmonieusement à l'intérêt général. Comment peut-on affirmer que l'intérêt égoïste coïncide *harmonieusement* avec l'intérêt général ? Smith répond grâce à la métaphore de la main invisible : d'après lui, il existerait une force qui conduirait *naturellement*, par la recherche du profit personnel et de l'intérêt privé, à l'augmentation de la richesse de la Nation et de l'intérêt collectif. L'individu, mû par la recherche de son propre intérêt contribue *indirectement* au bonheur collectif. Bentham définit alors le *Principe d'Utilité*⁴⁰ comme celui : « [...] *qui approuve ou désapprouve toute action de toute sorte selon qu'elle paraît tendre à l'augmentation ou à la diminution de la partie dont l'intérêt se trouve en cause [...]* »⁴¹.

Ce principe, qui définit ce qui est bien et ce qui est mal pour *la partie dont l'intérêt est en jeu* – en somme l'individu ou la collectivité – est un principe moral, un critère éthique du bien. Bentham ne rejoint toutefois pas le libéralisme idéaliste de Smith puisqu'il prône le recours aux sanctions⁴² lorsque les individus n'œuvrent pas de manière à rendre maximum le bonheur du plus grand nombre. L'intervention du législateur est alors nécessaire, et la société doit mettre en place un système incitatif de gestion des intérêts égoïstes. Le principe d'utilité devient [Audard, 1999, vol.1 : 199-200] « *une fin générale que tout bon gouvernement devrait*

³⁹ cf. infra.

⁴⁰ Terme qu'il précisera ensuite dans son Parliamentary Candidate's Proposed Declaration of Principles [1831] : « *Le plus grand bonheur des membres de la communauté : le plus grand bonheur de tous sans exception, lorsque cela est possible ; le plus grand bonheur pour le plus grand nombre d'entre eux lorsque la nature de la situation rend impossible de pourvoir chacun d'entre eux d'une quantité égale de bonheur, lorsqu'il s'avère nécessaire de faire le sacrifice d'une partie du bonheur de quelques-uns pour assurer le plus grand bonheur de tous* » in Audard [1999, Vol.1: 199, note de bas de page 2].

⁴¹ Bentham [1789]. Notre traduction.

⁴² Bentham définit quatre types de sanctions différentes : (i) les sanctions physiques, (ii) les sanctions politiques, (iii) les sanctions morale ou populaires et enfin (iv) les sanctions religieuses.

rechercher et dont découlent les fins subordonnées qui sont au nombre de quatre : la sécurité, la subsistance, l'abondance et l'égalité. » Il paraît clair que ce principe d'utilité s'applique à deux niveaux distincts mais interdépendants : le niveau individuel tout d'abord, dans lequel chacun est mû par la recherche de son propre bonheur et par sympathie par la recherche du bonheur collectif ; au niveau collectif ensuite, par la mise en place d'une législation permettant de concilier intérêt privé et intérêt collectif.

La question est alors de savoir ce qu'on entend par intérêt de la communauté, et comment le concilier avec l'individualisme qui émerge de cette philosophie. Bentham [1789: 12] répond simplement qu'il s'agit de « *la somme des intérêts des divers membres qui la composent* », des fragments de bonheur individuel (*bits of happiness*). Le bonheur collectif revient à une simple addition d'utilités dans la mesure où l'homogénéité des plaisirs et des peines (chacun ressent tel plaisir ou telle souffrance de la même façon) est un fait. De plus, chaque membre comptant pour un et un seul, aucun individu ne verra son utilité peser plus que celle d'un tiers dans le bien-être collectif. Cette *arithmétique des plaisirs et des peines* permet d'appréhender le bonheur d'une manière cardinale, de classer les différents états selon la valeur estimée de l'utilité ressentie, de comparer les valeurs individuelles, et de comparer les niveaux de bonheur des différents membres de la société. Plus l'utilité sera élevée plus l'individu sera heureux. Le bien-être collectif sera alors défini par une fonction d'utilité collective croissante qui aura pour argument les utilités individuelles des membres de la société comptant pour une et une seule.

L'homme selon Mill est plus complexe et plus charnel que l'homme benthamien. Ce dernier, n'est mû que par son intérêt personnel et par un vague sentiment de sympathie à l'égard d'autrui, c'est un calculateur froid qui est soumis à sanction si son comportement dévie de l'intérêt collectif. La conception de l'homme millien, basée sur la recherche d'un bonheur spirituel, est plus riche, puisque celui-ci est capable d'atteindre le bonheur sans pour autant le rechercher directement, notamment par l'exercice de sages vertus ou par l'altruisme et la solidarité. Mill retourne le lien de causalité benthamien entre intérêt privé et intérêt collectif. L'harmonie collective jouerait alors en faveur des intérêts de chacun, chacun comptant ici aussi pour un et un seul. Le critère n'est donc pas le plus grand bonheur de l'individu lui-même mais bien le plus grand bonheur au total. L'individu est capable d'exprimer des sentiments envers autrui, et la critique qui s'est à l'époque abattue contre l'utilitarisme de Bentham stipule que cette philosophie est froide, non humaniste et rend les

hommes incapables de sympathie à l'égard des autres, considérant que les jugements de valeur se basent exclusivement sur les conséquences de l'acte sans prendre en compte les considérations morales dans le jugement, est remise en question par Mill : pour lui, ces reproches ne peuvent être émis à l'égard de l'utilitarisme, mais plutôt « *contre le fait même d'avoir un critère de moralité* »⁴³, c'est l'évaluation des personnes, non des actions, qui est alors en cause et le reproche ne peut s'appliquer à l'utilitarisme de Mill.

Enfin, Sidgwick [1874] aura eu le mérite de soulever, puis de résoudre le problème posé par Mill, concernant le sacrifice du bonheur individuel sur l'autel du bonheur collectif. Alors que pour Bentham, l'harmonie des intérêts privés conduit nécessairement à l'intérêt collectif, pour Mill, nous l'avons souligné, le bonheur collectif est un préalable au bonheur individuel : ce qui est bon pour la société est forcément bon pour moi. Sidgwick met en avant ce dilemme entre « *hédonisme universaliste* » (Mill), « *hédonisme égoïste* » (Bentham), et l'absence d'obligation qui lierait les individus entre eux⁴⁴. En ce sens, il se qualifie comme un *utilitariste intuitionniste*⁴⁵ ou *de la règle* pour qui la raison occupe une place primordiale dans la morale collective. Il développe une approche axiomatique de l'utilitarisme : (i) un principe de prudence, qui équivaut à un *égoïsme rationnel* « *puisque œuvrer à mon propre bonheur est un devoir en tant qu'être rationnel* »⁴⁶ ; (ii) un principe de bienveillance qui, sous l'hypothèse de rationalité des individus, demande de rechercher le bien commun et enfin ; (iii) un principe d'impartialité qui demande de traiter tous les êtres humains comme nous nous traitons nous-même. Et d'établir alors ce que l'on peut qualifier d'*utilitarisme classique* (Sidgwick [1874] in Audard [1999, vol.2: 162]) : « *De même que l'on construit la notion du « bien global » d'un seul individu en comparant et en intégrant les différents « biens » qui se succèdent dans la suite de nos états de conscience, de même nous avons formé la notion de bien universel en comparant et en intégrant le bien de toutes les existences individuelles humaines ou douées de sensibilité* ».

⁴³ Mill [1863] in Audard [1999, vol.2: 93].

⁴⁴ Audard [1999].

⁴⁵ Sidgwick utilise le terme intuitionnisme « *pour désigner la point de vue éthique qui considère que la fin pratique ultime des actions morales est leur conformité à certaines règles ou à certains impératifs prescrits de façon inconditionnelle par le devoir* ». Sidgwick [1874: 96].

⁴⁶ Audard [1999, vol.2: 161].

1.1.2. La pauvreté : entre travail et mérite

Même si Bentham, Mill et Sidgwick sont avant tout des philosophes, il n'en reste pas moins que l'universalité prétendue de l'utilitarisme lui confère une importance considérable dans le domaine économique⁴⁷. L'utilité, définie comme une notion psychologique, peut être économiquement appréhendée à travers la notion de richesse. Smith, Malthus puis Ricardo, tous contemporains de Bentham, ont influencé la pensée utilitariste notamment dans ce domaine⁴⁸. Pour ces derniers, penseurs issus de la bourgeoisie britannique, la pauvreté serait une situation, qui est certes peu enviable, mais qui trouve ses racines dans la relation de l'homme au travail. Le mérite – l'effort que fournit l'individu lorsqu'il travaille – est récompensé par une accumulation de richesses qui lui permettra de subvenir aux besoins de sa famille. Est donc pauvre celui qui ne fournit pas suffisamment d'effort au travail, qui ne mérite pas son salaire.

Pour Bentham, l'Etat ne doit intervenir que pour assurer une certaine sécurité à ses citoyens. Ainsi, si des disparités existent au départ (les talents ne sont pas également répartis entre tous les individus), et si elles sont productrices de trop grandes inégalités, alors l'Etat doit faire en sorte que ceux qui ne possèdent pas les moyens physiques de subvenir à leurs besoins par le travail soient protégés. Les situations d'extrême pauvreté doivent être gérées par les gouvernements qui doivent assister pour réduire les inégalités naturelles. Toutefois, ce principe de solidarité ne doit pas remettre en question le principe d'utilité et ne doit pas grever l'effort au travail des plus méritants. Prendre aux riches pour redistribuer aux plus pauvres ne doit pas désinciter les méritants à travailler plus, et ne doit pas inciter le pauvre à ne pas travailler, fondant l'espoir d'une vie meilleure sur les subsides de l'Etat. Chacun doit œuvrer dans le sens d'un plus grand bonheur pour le plus grand nombre. Mill dépasse Bentham sur ce sujet. Pour lui, la seule manière de protéger les méritants des *fainéants* (en

⁴⁷ Keynes [1926 : 279] dira à propos de Bentham qu' « [il] n'était pas un économiste du tout ». A contrario, la thèse de Sigot [2001] ne cessera de montrer que le mérite de Bentham aura été de concilier sa philosophie morale avec sa vision de l'économie.

⁴⁸ Comme nous l'avons déjà stipulé, Bentham reprend à son compte la notion d'harmonie naturelle des intérêts émise par Smith qui parle de main invisible. Cette notion est une métaphore de l'harmonie naturelle qui résulte des comportements individuels. Smith, sans faire explicitement référence à Bentham n'en applique pas moins les préceptes dans le domaine marchand. Son passage sur le boucher est à ce sujet assez éloquent : « *Ce n'est pas de la bienveillance du boucher, du marchand de bière ou du boulanger que nous attendons notre dîner, mais bien du soin qu'ils apportent à leurs intérêts. Nous ne nous adressons pas à leur humanité, mais à leur égoïsme ; et ce n'est jamais de nos besoins que nous leur parlons, c'est toujours de leur avantage* » (Smith [1776: 105]). Toutefois, Smith circonscrit ce principe d'égoïsme aux échanges marchands et aux contrats. Bentham l'étend, lui, au comportement humain dans son ensemble.

d'autres termes les riches des pauvres) serait d'assurer la propriété privée puisqu'elle « garanti[rait] aux individus [le] fruit de leur travail et de leur abstinence »⁴⁹. Les inégalités entre individus ne sont acceptables que si elles respectent l'adage à *chacun selon son mérite*.

Pour Mill, la pauvreté serait due à deux facteurs : un manque d'éducation populaire et surtout un phénomène de surpopulation des indigents, néfaste au progrès de la société⁵⁰. Cette surpopulation serait, selon la loi *immuable* de l'offre et de la demande, la cause d'un niveau de salaire trop bas pour permettre de vivre décemment⁵¹. Selon Mill [1848, vol. 2 : 345] « *il est impossible que la population augmente à son rythme maximum sans faire baisser les salaires. Et la baisse ne s'arrêtera qu'au point où, soit par l'effet physique, soit par l'effort moral, l'accroissement de la population sera stoppé.* » Derrière l'effet physique se cachent des lois de limitation et de contrôle des naissances. Il n'accepte l'assistance aux plus démunis que si l'Etat peut en contrôler leur multiplication.

Il apparaît donc que chez les deux premiers auteurs, la situation de pauvreté correspond à un manque de ressources permettant de survivre. De plus, l'apparition de situations de pauvreté est due, sauf exception, à l'absence de motivation au travail, à l'absence d'effort fourni pour acquérir ces ressources vitales. L'individu pauvre est donc entièrement responsable de sa situation difficile, et l'Etat ne peut intervenir sous peine de mettre à mal le principe d'utilité. Pour sortir de cet état de pauvreté, l'individu n'aura qu'une seule solution : le travail.

La réflexion économique de Sidgwick est plus complexe. Il insiste sur un point important : il est nécessaire de distinguer le bonheur et les moyens d'atteindre ce bonheur. Pour maximiser le premier, il est nécessaire d'offrir à tous et de manière égalitaire les seconds. En cela, il propose le concept *d'égalité des chances*. Pour lui, ce qui importe ce n'est pas tant que les hommes aient un bonheur égal, mais bien qu'ils possèdent une même chance au départ d'atteindre le bonheur. Il rejoint Mill sur l'importance de l'éducation, notamment celle des enfants des familles pauvres, dans la réduction des disparités des chances au départ.

⁴⁹ Mill [1848, vol.2: 208].

⁵⁰ On retrouve ici l'argument de Malthus qui prévoyait que l'extension de la population dépasserait un jour celle de la production agricole conduisant à la perte de l'Homme. Malthus [1798].

⁵¹ Selon la loi de l'offre et de la demande, l'excès d'offre de travail émanant des travailleurs sur la demande de travail entraînerait une baisse du taux de salaire au niveau d'équilibre entre offre et demande. Ce niveau de salaire serait alors inférieur au niveau permettant aux individus de se procurer les biens nécessaires à leur survie et à leur reproduction.

Cette égalité des chances, confrontée au principe d'utilité, amène Sidgwick à réfléchir sur la place de l'Etat dans la lutte contre la pauvreté. Concernant cette dernière, il se rapproche de ses deux prédécesseurs dans la mesure où un individu est pauvre s'il ne fournit pas l'effort au travail nécessaire pour survivre.

Toutefois, selon lui, l'intervention de l'Etat dans la lutte contre la pauvreté entraînerait un biais discriminatoire envers les plus méritants. L'impôt sur le revenu, que Sidgwick juge être une *égalisation contrainte*, est contraire à l'utilité puisqu'il s'agit de ponctionner les plus méritants pour donner sans contrepartie à ceux qui ne fournissent aucun effort au travail, et donc conduire à une désutilité du travail et à un appauvrissement général de la société. L'auteur prône donc une autonomisation et une responsabilisation de l'individu, notamment du pauvre, qui, s'il veut sortir de l'état de pauvreté, doit fournir l'effort nécessaire pour mériter un sort plus enviable.

1.2. L'économie du bien-être et la pauvreté

La pauvreté, nous venons de le voir, serait perçue par les utilitaristes comme étant de la responsabilité des individus eux-mêmes. L'extension de l'utilitarisme à l'économie du bien-être et à la théorie du choix social ne permettra pas à la problématique de la pauvreté de gagner des galons et de devenir une préoccupation centrale. Ceci étant, l'économie du développement, en devenant une matière à part entière dans le corpus théorique néo-classique, peut permettre d'offrir une définition de la pauvreté qui découlerait de la définition utilitariste et qui reposerait sur une base informationnelle purement monétaire.

1.2.1. Fondements et extensions de l'économie du bien-être

L'utilitarisme peut être *résumé* à deux grands principes : (i) un principe de rationalité du comportement humain qui vise à rendre maximum le bonheur individuel, c'est-à-dire à maximiser son utilité ; (ii) un principe d'agrégation des utilités individuelles cardinales en une fonction d'utilité collective censée représenter le bien-être de la société. Si le premier principe est aisément accepté par les descendants de Bentham, Mill et Sidgwick, il n'en va pas de même pour la seconde hypothèse.

Or, vers 1870, dans différents pays mais de manière concomitante⁵², est apparu un mouvement de contestation de la doctrine utilitariste, et de son principe de maximisation. Menger en Autriche, Jevons en Angleterre et Walras en Suisse *créèrent* le concept d'utilité marginale. Puisque l'hypothèse d'offre infinie des facteurs de production est remise en cause, l'agent économique, confronté à une prise de décision sous contrainte de rareté⁵³. Celui-ci va chercher à *optimiser* sa fonction d'utilité ou de production sous la contrainte de ressources limitées. L'optimum sera atteint lorsque les valeurs marginales seront égalisées, signifiant ainsi qu'une allocation sera jugée efficace si chaque unité de bien est utilisée de manière à ce que si elle l'était autrement, elle engendrerait un gain exactement égal à la perte due au retrait de cette unité de son affectation initiale (Blaug [1996]). Un consommateur optimisera son utilité lorsqu'il répartira son revenu de telle sorte que l'utilité marginale retirée de chaque unité de consommation est égale à une autre. Cette *révolution*⁵⁴ sera à la base de développements ultérieurs comme l'économie du bien-être ou la théorie du choix social.

a- De l'utilité cardinale à l'utilité ordinale : l'économie du bien-être

L'économie du bien-être (*welfare economics*) de la *première génération* regroupe des auteurs comme Marshall ou Pigou et fonde ce qu'on l'on a appelé l'Ecole de Cambridge. Selon eux, et dans la continuité des travaux des marginalistes, l'utilité serait une notion cardinale. Le consommateur serait capable de donner une mesure objective de l'utilité qu'il retire de sa consommation d'un bien. Le classement des états de satisfaction se ferait alors à partir de cette utilité retirée. On peut dire que, compte tenu des dotations initiales des membres d'une société, un individu retire plus de satisfaction qu'un autre si, pour un état équivalent, son utilité cardinale est supérieure. L'utilité sociale serait alors la somme simple des utilités individuelles. Toutefois, cela suppose que chaque individu d'une société exprime l'utilité sur une échelle de valeurs commune. Or, comme l'ont souligné Bentham et Mill, l'utilité est une notion psychologique exprimée par un et un seul individu. Il devient dès lors difficile de classer des états psychologiques qui relèvent de conceptions propres de la satisfaction.

⁵² Pour un rappel historique de la pensée marginaliste, voir Blaug [1996].

⁵³ Dans les premiers écrits utilitaristes, les facteurs de production étant réputés infinis, cela avait pour conséquence de faire de l'utilité une fonction strictement croissante et monotone du revenu, et la fonction de production une fonction croissante et monotone des facteurs de productions.

⁵⁴ Selon Mark Blaug [1996] le terme révolution est un peu galvaudé et il s'applique plus au terme marginal qu'à celui d'utilité.

Pour permettre de comparer les niveaux d'utilité sur une base commune, Pigou [1920] propose de *monétiser* cette fonction d'utilité. Selon lui, la satisfaction peut être mesurée sur le marché « *par la quantité de monnaie qu'une personne est disposée à offrir en vue d'obtenir un bien* »⁵⁵, il parle alors de *bien-être économique (economic welfare)*, qu'il distingue des autres types de bien-être (Sen [1980]) plus difficilement mesurable car il fait appel à des considérations non monétarisables. Ainsi, le prix auquel l'individu est prêt à acquérir un bien quelconque représente le degré d'utilité que l'individu retire de ce bien : on parle alors de prix de réserve (Varian [1994: 21]). La différence entre le prix de réserve et le prix de marché pour chaque unité supplémentaire consommée⁵⁶ constitue le *surplus du consommateur* qui représente le bien-être individuel. Pigou [1920: 34] définit ce surplus comme « *l'équivalent monétaire du bien-être procuré par l'usage d'un bien* ». En offrant une mesure commune à l'utilité, il est dorénavant possible de comparer les niveaux d'utilité entre les individus. Un individu dont le prix de réserve est supérieur à celui d'un autre individu pour un même bien, signifie que l'utilité retirée de la consommation de ce bien par le premier individu est supérieure à celle du second (Marshall [1890]).

Le bien-être collectif qui est une fonction agrégée des utilités individuelles peut également être exprimé sous forme monétaire. Maximiser le bien-être social revient à maximiser les utilités individuelles, c'est-à-dire faire en sorte que les individus soient prêts à payer plus pour consommer. Les théories de la croissance qui apparaîtront plus tard reposeront sur ce principe. Toutefois, les limites de l'utilité cardinale sont toujours présentes : chaque niveau de bien-être est associé à une valeur (le prix) qui, même si elle paraît objective, représente l'envie que les individus ressentent pour chaque bien considéré. Pour Arrow [1974: 35], « *l'utilité est une grandeur purement subjective* », et il n'existe pas d'échelle commune objective de mesure de l'utilité. Il reprend une critique qui fit grand bruit dans le milieu scientifique. En 1938, Lionel Robbins exprima des doutes sur la scientificité des comparaisons interpersonnelles d'utilité. Selon lui (Robbins [1938: 636]), puisque « *tout esprit est impénétrable pour tout autre et aucun dénominateur commun aux sentiments n'est possible* », il est dorénavant nécessaire de bannir toute information concernant les utilités personnelles. Les problèmes du choix social ne relèveraient plus que de la procédure de vote, on reviendrait alors aux paradoxes énoncés par Borda [1771] et Condorcet [1785].

⁵⁵ Pigou [1920: 20].

⁵⁶ On se situe avec Pigou dans une période chronologiquement postérieure à l'émergence du marginalisme. Celui-ci est dorénavant parfaitement accepté dans les milieux universitaires.

La réduction du champ informationnel entraînée par l'abandon des comparaisons interpersonnelles d'utilité a amené les économistes à renouveler la pensée et la théorie du bien-être. L'introduction de la notion de préférence a permis de passer d'une approche cardinale de l'utilité à une approche ordinaire : la nouvelle économie du bien-être. En classant les différents états sociaux qui s'offrent à eux, les individus expriment une relation de préférence qui ne tient plus compte de l'intensité des utilités, mais simplement de l'ordre de préférence. Par exemple, si nous considérons deux états A et B, l'individu exprime la relation de préférence entre ces deux états. S'il opte pour A plutôt que B cela signifie qu'il préfère A à B, quelles qu'en soient les raisons.

Pareto est le premier à avoir proposé cette notion d'utilité ordinaire dans son approche fondée sur l'échange. Originellement présente chez Edgeworth [1881], l'économie d'échange à deux biens et deux agents connaît une extension chez Pareto. Pour Edgeworth, en situation d'économie parfaitement décentralisée, le bien-être individuel est maximal lorsque, compte tenu des dotations individuelles initiales et des préférences individuelles, l'échange a lieu. Lors de cet échange, chaque individu maximise son utilité. Les préférences individuelles entre les deux biens sont représentées par des courbes d'indifférence le long desquelles l'utilité retirée de la consommation d'une combinaison quelconque des deux biens est la même. Pareto [1896] montrera que cette allocation des dotations est *optimale*⁵⁷, dans la mesure où l'on ne peut améliorer le sort d'un individu sans détériorer celui de l'autre. Pareto parle également d'*efficacité* puisqu'il n'est possible d'accroître la satisfaction des tous les contractants à la fois. A partir des notions d'optimalité et d'efficacité, Pareto dessine, sans les énoncer formellement, les deux théorèmes qui vont fonder l'*économie du bien-être*. Ces deux théorèmes peuvent s'énoncer ainsi : (i) un équilibre concurrentiel est une situation *pareto-optimale*, c'est-à-dire « *qu'il est impossible que tous les individus soient plus satisfaits qu'ils ne le sont dans cet équilibre* » et (ii) « *si tous les agents ont des préférences convexes, il existe toujours un ensemble de prix tel que toute allocation efficace au sens de Pareto soit un équilibre de marché pour des dotations initiales adéquates* »⁵⁸. Ces deux théorèmes ont des implications fortes en économie. Tout d'abord, le marché, qui occupe une place centrale

⁵⁷ Debreu [1966] définira l'optimum comme « *un état réalisable auquel aucun autre état réalisable n'est préféré. Cet état est préféré à tout autre parce qu'il n'est plus possible d'améliorer la satisfaction d'un quelconque consommateur, membre de cette économie, sans réduire celle d'au moins un autre* ».

⁵⁸ Varian [1994: 542].

depuis Smith, devient incontournable. L'échange ne peut avoir lieu en dehors de ce dernier. Les échanges réputés non marchands sont ignorés de la théorie de l'optimum. Ensuite, le système de prix qui permet à l'échange d'avoir lieu constitue l'information nécessaire et suffisante aux contractants. Ceux-ci ne sont pas concernés par les modes de production, l'origine des biens ou les dotations initiales, des autres agents.

Le second théorème du bien-être sépare les questions de distribution et d'efficacité. En effet, tout optimum de Pareto est une allocation efficace des ressources, elle doit maximiser l'utilité sociale quelle que soit la répartition des richesses entre les individus concernés. Il se peut ainsi qu'une allocation optimale offre, après l'échange, à un seul individu toutes les richesses et rien aux autres. Si la situation des seconds ne peut être améliorée sans détériorer celle du premier, l'équilibre est optimal. Une situation pareto-optimale peut donc être efficace mais inégalitaire, insensible à tout aspect redistributif. Pendant longtemps, l'optimum de Pareto fera référence en matière d'économie du bien-être. Les conséquences politiques d'une telle situation peuvent avoir des conséquences importantes sur les situations de pauvreté et d'inégalité (Meade [1964]). Or, il semble aujourd'hui établi que les caractères d'efficacité et d'équité ne peuvent être séparés, notamment en situation d'information imparfaite (Greenwald, Stiglitz [1966]), toute politique de redistribution dégraderait l'efficacité du marché (Hoff [1994], Kanbur, Lustig [1999]). De plus, depuis les années 80, une certaine littérature argumente en faveur d'une non-séparabilité entre efficacité et équité. Les études sur le genre, notamment, couplées avec la distribution intra-ménage du bien-être montrent que cette problématique ne peut être traitée de manière cloisonnée (Sen [1983], Haddad, Kanbur [1990]). C'est en partie la raison pour laquelle, on assiste depuis quelques années à la réémergence des questions d'inégalité sur le devant de la scène politique (Kanbur, Lustig [1999]).

Une deuxième série de critiques s'abat sur cet optimum. Selon Terny [1971], l'optimum de Pareto n'établit qu'un quasi-ordre de toutes les situations optimales possibles. Or, « *il y a plusieurs allocations efficaces au sens de Pareto et se pose dès lors la question de savoir comment la société peut choisir parmi ces diverses allocations ?* »⁵⁹. La réponse à cette question va être apportée par la théorie du choix social, qui, même si elle ne

⁵⁹ Varian [1994: 575].

concerne pas directement la problématique qui est la notre⁶⁰, à savoir la pauvreté, permet de mettre en lumière certains points importants des théories économiques actuelles qui étudient plus particulièrement la pauvreté.

b- La prise en compte des préférences individuelles dans le choix collectif : la théorie du choix social

Le but de la théorie du choix social est donc de répondre à la question précédente. En d'autres termes, il s'agit de construire, à partir de préférences individuelles, une relation de préférence collective, c'est-à-dire d'offrir à la collectivité une *fonction de bien-être social* (*economic social welfare*). En 1938, Abram Bergson propose une règle d'agrégation des fonctions d'utilités individuelles en une fonction de bien-être social, et ainsi « [d'] insérer l'évaluation parétienne dans un cadre de pensée cohérent et logique »⁶¹. Supposons que l'individu est capable d'exprimer l'utilité qu'il retire de la consommation d'un panier de biens x_i . On note cette fonction d'utilité $U_j(x_i)$. Pour Bergson [1938] puis Samuelson [1947], il est possible de comparer les fonctions d'utilité deux à deux dès lors que l'on admet la possibilité d'émettre des jugements de valeurs sur ces fonctions⁶². La fonction d'utilité collective devient une fonction additive des utilités individuelles $W = W(U_1(x_1), U_2(x_2), \dots, U_n(x_n))$.

C'est à partir de l'étude de cette fonction de bien-être social que K. Arrow [1951] va fonder sa remise en cause de la nouvelle économie du bien-être (*new welfare economics*) qui débouchera sur la théorie du choix social⁶³. Arrow entend étudier la possibilité de trouver une règle de choix social qui représente, sous la contrainte de respect de conditions « *faibles mais*

⁶⁰ Sur ce point, Sen [1998: 9] se montre plus mesuré que nous puisque lors de son discours d'attribution du Prix de la Banque de Suède en sciences économiques en mémoire d'Alfred Nobel en 1998, il affirme que la pauvreté est au cœur de la théorie du choix social puisque cette dernière nous permet de répondre à la question suivante : « *Comment pouvons-nous mesurer la pauvreté face à l'hétérogénéité des situations et des souffrances des différentes personnes qui composent la société?* »

⁶¹ Fleurbaey, Mongin [2004: 2].

⁶² Bergson n'est pas clair sur ce point. Nous pouvons citer Mongin [2000: 9, notre traduction] : « *Au sujet des comparaisons interpersonnelles d'utilité, Bergson reste ambigu dans tout son papier. Il brouille la question spécifique soulevée par [les utilitaristes] en se référant vaguement aux "jugements de valeur" qui sont, selon lui, présents dans toute considération faisant référence à la fonction de bien-être. Le seul endroit où une "notion de valeur" est mentionnée au sujet des comparaisons interpersonnelles se produit quand Bergson discute l'École de Cambridge* ».

⁶³ Toutefois, les bases de la théorie du choix social sont à trouver chez Borda [1781] et Condorcet [1785] qui cherchèrent à travers l'élaboration de procédures mathématiques à résoudre les problèmes de choix collectif. La règle du vote démocratique (Méthode de Borda) trouva chez Condorcet un paradoxe (Paradoxe de Condorcet) : il se peut que les préférences individuelles exprimées démocratiquement à travers le vote conduisent à élire une option qui n'est pas préférée par l'ensemble de la collectivité. A ce sujet voir Farquharson [1969], Favre [1976], Boursin [1995], Sen [1970, 1998].

raisonnables »⁶⁴, les préférences de tous les individus d'une collectivité. Le résultat d'Arrow, que Sen [1998: 10] qualifie « *d'une élégance et d'une puissance à vous couper le souffle* », montre qu'il n'existe aucune méthode parfaite pour effectuer, à partir d'un classement individuel de préférences de différents états sociaux, un classement social de ces états⁶⁵. La démonstration d'Arrow révolutionne alors l'économie du bien-être. Pour trouver une règle de décision collective agrégative, il est nécessaire que celle-ci respecte quatre conditions⁶⁶ qui sont : (i) l'efficacité parétienne (condition P) qui stipule que si chaque membre préfère l'état x à l'état y , alors x sera socialement préféré à y , (ii) l'absence de dictateur (condition D), c'est-à-dire qu'aucun individu ne peut imposer ses préférences à celles des autres membres de la société, (iii) l'indépendance des alternatives non pertinentes (condition I) qui requiert que le classement social de deux états x et y dépend seulement des classements individuels sur ces deux états, (iv) un domaine non restreint (condition U), à savoir que le domaine de la fonction de bien-être social doit inclure tous les profils possibles des préférences des individus. Sous cette condition, l'ordre social doit être complet et transitif. Arrow montre, grâce à son *théorème d'impossibilité*, que dès que nous avons trois états sociaux distincts à classer⁶⁷ et un ensemble fini d'individus, il n'existe pas de fonction de bien-être social qui satisfasse les conditions P, D, I et U⁶⁸.

Selon Arrow [1963: 115] : « *si nous écartons la possibilité de comparaison interpersonnelle des utilités, les seules méthodes de passage des préférences individuelles aux préférences collectives qui soient satisfaisantes et définies pour un très grand nombre d'ensembles d'ordres individuels, sont soit impossibles, soit dictatoriales* ». Ainsi, la seule décision *viable* est la décision dictatoriale⁶⁹. Il faudrait donc, pour obtenir une fonction de bien-être social abandonner l'idéal de liberté au profit d'une situation optimale au sens de

⁶⁴ Sen [1998: 10].

⁶⁵ Arrow [1963: 55] offre une définition claire de la fonction de bien-être social : « *Par fonction de bien-être collectif, on désigne une procédure ou une règle qui, à tout ensemble d'ordres individuels R_1, \dots, R_n , défini sur des états sociaux alternatifs (un ordre par individu), fait correspondre un ordre social R .* »

⁶⁶ A l'origine (Arrow [1951]) cinq conditions étaient nécessaires. Après relectures et corrections, Arrow [1963] conserva seulement quatre des cinq conditions. A ce sujet voir Sen [2002: 329].

⁶⁷ S'il n'existe que deux états sociaux, la règle de décision à la majorité permet de trouver une fonction de bien-être social qui satisfasse les 4 conditions. (Arrow [1963: 97]).

⁶⁸ Ce théorème peut être interprété comme une extension du paradoxe du vote de Condorcet. A ce sujet voir Sen [2002: 330]. Pour une démonstration se reporter à Arrow [1963: 103-115]).

⁶⁹ Pour que la condition D soit acceptée, il devient nécessaire de relâcher une des autres conditions exigées, or selon l'auteur, seule la condition I peut être raisonnablement abandonnée ou en tout cas relâchée. Une partie du travail de Sen théoricien du choix social, sera de montrer que l'introduction d'alternatives dans l'ensemble des choix de l'individu peut l'amener à revoir son classement des états sociaux. On pourra se référer à Sen [1991] et [2002].

Pareto⁷⁰. La force et la simplicité de ce théorème a eu un retentissement énorme : de nombreux auteurs ont poursuivi les travaux d'Arrow ou ont tenté de remettre en cause les hypothèses et conclusions. (Sen [1970], Gibbard [1973], Satterthwaite [1975], Barbera [1980], Blackorby, Donaldson, Weymark [1990], Geanakopoulos [2001])

Pour conclure, il est nécessaire de faire le lien entre notre problématique et la présentation de l'économie du bien-être et de la théorie du choix social. Ce lien n'est pas direct : les questionnements propres à ces deux types de théories ne se rapportent pas à l'étude de la pauvreté. Dans le premier cas, la pauvreté pourrait être considérée comme une mauvaise répartition des ressources entre les individus. En effet, nous avons vu que la situation d'optimum de Pareto ne s'intéresse pas à la distribution des ressources, dès lors que l'efficacité du système d'allocation est atteinte. Une situation dans laquelle nous avons une inégalité maximale de répartition des ressources peut être considérée comme souhaitable si elle permet à la société de maximiser l'intérêt collectif. Les situations de pauvreté ne sont donc pas des cas d'étude pour l'économie du bien-être. En ce qui concerne la théorie du choix social, les règles de décision collective peuvent avoir des conséquences sur le bien-être des individus composant la collectivité. Puisque la décision démocratique n'est pas compatible avec une fonction de bien-être collective, le sort des pauvres n'est pas un paramètre important dans la prise de décision. Le dictateur, en faisant passer son intérêt personnel ou celui d'une classe dominante avant l'intérêt collectif, peut prendre des décisions allant à l'encontre de l'intérêt des plus pauvres. Toutefois, nous allons maintenant nous intéresser à ce que les théories d'obédience utilitariste pensent de la pauvreté. Nous nous intéresserons plus particulièrement à la définition qui en est offerte et à la base informationnelle retenue pour l'évaluer.

⁷⁰ Nous aborderons cette problématique dans le chapitre 2, dans le débat qui oppose Sen à l'utilitarisme.

1.2.2. Vers une définition de la pauvreté monétaire

Comme nous l'avons mentionné à plusieurs reprises, la problématique de la pauvreté n'est pas centrale chez les théoriciens du bien-être et du choix social. Pourtant, l'intérêt pour la mesure de la pauvreté est réel depuis plusieurs décennies, et il prend largement appui sur ces théories (Atkinson [1970], Deaton [1997, 2000], Laderchi, Saith, Stewart [2003]). En effet, le rejet des comparaisons interpersonnelles d'utilités consiste en un rejet des comparaisons d'états mentaux (au sens de Bentham et Mill). Or, comment ressentir la pauvreté et la souffrance dont sont victimes certaines catégories de personnes sans comparer leur état mental avec un état référentiel ? La réponse à cette question est à saisir dans l'objectivité de la valorisation monétaire du bien-être. En effet, comme l'avait soulevé Pigou, il est possible de convertir un état mental représenté par une fonction d'utilité en une valeur monétaire. Ainsi, cette valeur monétaire, c'est-à-dire ce que l'individu est prêt à payer pour obtenir un bien, représente de manière objective la satisfaction mentale que l'individu retirerait de cette consommation, son bien-être économique. Il paraît alors évident que le bien-être monétaire peut constituer une approximation du bien-être total de l'individu. La pauvreté que nous pouvons qualifier de welfariste serait donc un état dans lequel l'individu considéré ne posséderait pas suffisamment de ressources monétaires pour rendre maximal son bien-être économique ce qui correspond à la définition offerte par Ravallion [1998: 3, notre traduction] : « nous pouvons dire qu'une situation de pauvreté existe dans une société lorsque une ou plusieurs personnes n'atteignent pas un niveau de bien-être économique censé constituer un minimum raisonnable correspondant aux standards de cette société ».

C'est sur la base des premières études scientifiques de la pauvreté proposées par Booth et Rowntree qu'une approche plus moderne des études de situation de pauvreté a trouvé sa place en économie du bien-être. En effet, les études empiriques de la pauvreté se sont focalisées à partir des années 1970 sur des fonctions de bien-être sociaux pareto-optimales (Atkinson [1970]) qui avaient comme arguments, les niveaux de bien-être économiques des ménages. La pauvreté est alors définie comme une situation de manque de ressources monétaires permettant aux ménages de se procurer les éléments nécessaires à la survie des membres les composant. La question de l'identification des populations concernées est alors primordiale. Pour un ciblage efficace des politiques économiques de lutte contre la pauvreté, il est indispensable de connaître et d'identifier les groupes vulnérables. En ce sens, l'approche monétaire de la pauvreté permet d'établir une distinction entre groupes pauvres et groupes

non-pauvres. Cette approche duale de la pauvreté repose sur l'élaboration d'un seuil minimal de revenu ou de consommation sous lequel les ménages sont réputés pauvres. Ce seuil est communément appelé ligne de pauvreté puisqu'il sépare de manière objective les deux catégories d'individus. Il s'agit, alors, de déterminer la valeur du seuil considéré. Si l'on s'intéresse à une ligne de pauvreté en termes de revenu, il s'agit, en fait, de déterminer un niveau minimal de conditions de vie socialement acceptables (Lok-Dessalien [1998])⁷¹. La Banque mondiale fixe deux seuils de pauvreté absolue : un premier seuil fixé à 2\$⁷² par tête et par jour et un seuil d'extrême pauvreté fixé à 1\$ par tête et par jour. Selon la deuxième ligne de pauvreté, il y aurait, en 2001, plus d'un milliard⁷³ d'individus pauvres, soit 21,1% de la population mondiale (Banque mondiale [2005b]). Toutefois, cette ligne de pauvreté absolue, en étant « décontextualisée »⁷⁴, ne prend pas en compte les spécificités locales, sociales et économiques. Et le risque serait de « prescrire » plutôt que de « décrire » les normes existantes, « le risque de basculer de la description à la prescription est d'autant plus important que les goûts sont hétérogènes »⁷⁵.

Une solution a alors été proposée. La ligne de pauvreté doit prendre en compte la spécificité de la situation socio-économique et du contexte local pour représenter fidèlement l'état des privations dont sont victimes les populations. Cette ligne de pauvreté monétaire relative est alors construite comme étant un pourcentage du revenu moyen ou médian (Fuchs [1967], Lansley [1980]). Ce revenu moyen correspond aux normes sociales de consommation d'un ménage représentatif. Ces normes évoluent donc au flux des évolutions du dit ménage. En ce sens, la ligne de pauvreté est flottante, elle évolue dans le temps. La différence principale entre une ligne absolue et une ligne relative repose sur le fait que la ligne absolue dépend du niveau de vie des plus défavorisés contrairement à la ligne relative, centrée sur le bas de la distribution (Hourriez, Legris [1998]).

⁷¹ Nous verrons, un peu plus loin, une autre méthode de détermination d'une ligne de pauvreté, basée soit sur les normes nutritionnelles, soit sur le coût d'un panier de besoins de base.

⁷² Les lignes de pauvreté de 1\$ et 2\$ sont exprimées en Parité de Pouvoir d'Achat au prix constant de 1985. Une nouvelle estimation peut être utilisée en fixant une ligne de pauvreté à 1,08\$ par jour et par tête au prix constant de 1993 (Deaton [2001]). Toutefois, Chen et Ravallion [2000] montre qu'il est plus pratique de se référer à la ligne de pauvreté de 1\$ par jour et par tête.

⁷³ Pour éviter une surestimation de la pauvreté, les institutions internationales ont pour habitude de calculer ses indicateurs avec et sans la Chine. Le chiffre fourni ici représente le nombre de pauvres à l'exclusion de la Chine. Pour une prise en compte de la Chine se reporter à Banque mondiale [2005].

⁷⁴ Ponty [1998].

⁷⁵ Ponty [1998].

Un dernier point sur lequel il est important de s'arrêter concerne le niveau d'agrégation retenu. Par définition, la pauvreté serait un phénomène individuel, qui dépend en partie de données anthropométriques. Toutefois, la collecte des données ne s'effectuant, en général, qu'au niveau du ménage, il est nécessaire de trouver une méthode pour exprimer de la manière la plus fine le bien-être des individus. En désagrégant les données au niveau individuel, il est possible de mettre en lumière les discriminations intra-ménages, notamment en défaveur des femmes et des enfants. Il serait possible de diviser le montant total de revenu ou de dépenses de consommation par le nombre de personnes constituant le ménage, mais des problèmes surviennent alors. Cela implique, par exemple, l'hypothèse d'équi-répartition du revenu au sein du ménage, chaque individu ayant les mêmes caractéristiques et les mêmes besoins (Deaton [1997]).

De plus, cette moyenne par individu ne prend pas en compte du phénomène d'économies d'échelle. Le fait d'habiter au sein d'un ménage de plusieurs individus peut permettre à chacun de bénéficier de la présence des autres et de profiter de la consommation par le ménage de biens publics sans occasionner de frais supplémentaires. Tous ses éléments militent en faveur d'un abandon d'une évaluation de la pauvreté par tête. Une autre méthode doit être engagée. Selon Deaton, il s'agirait de proposer un système de pondération dans lequel chaque membre du ménage aurait un poids différent. Chaque individu ne compterait plus pour un⁷⁶, mais sa participation serait transformée en un équivalent adulte, c'est-à-dire que sa contribution au ménage serait exprimée en référence au premier adulte. Par exemple, le poids d'une épouse ne serait pas le même que celui du chef du ménage⁷⁷, tout comme les enfants. Les méthodes de détermination des pondérations sont multiples et nous y reviendrons dans la partie méthodologique. Toutefois, une remarque d'importance peut être faite ici. Le choix de l'échelle d'équivalence et du coefficient d'économie d'échelle revêt une importance primordiale. En effet, de nombreux auteurs ont montré que les choix méthodologiques avaient un impact sur l'évaluation de la pauvreté. Szekely et alii. [2000] ont montré qu'une disparité des taux de pauvreté au Mexique était due aux estimations différentes des échelles d'équivalence et des coefficients d'économie d'échelle. La sensibilité des mesures de pauvreté aux choix méthodologiques est indéniable et la définition de la pauvreté monétaire reste, aujourd'hui encore, matière à constantes améliorations.

⁷⁶ On s'éloigne de l'idéal utilitariste ici puisque chaque membre du ménage n'a pas le même poids, contrairement aux recommandations du principe d'utilité. cf. supra.

⁷⁷ Si elle n'est pas elle-même chef de ménage.

Pour conclure, nous pouvons définir la pauvreté comme un état matériel (manque de ressources monétaires) de certaines catégories de la population et qui représente de manière approchée (proxy) la souffrance mentale (niveau d'utilité inférieur à une certaine norme sociale) dont sont victimes ces populations. Le caractère matériel de cette base informationnelle, la focalisation sur un indicateur unique de bien-être (le bien-être économique représenté par l'utilité et par la consommation) et la spécificité sacrificielle de l'utilitarisme (le bien-être d'un individu peut être sacrifié sur l'autel de l'efficacité parétienne) posent de nombreux problèmes tant théoriques que pratiques. Trois types de réponses à ces limites sont maintenant présentées : le premier type est philosophique, le second pragmatique et le troisième se concentre sur le caractère non opératoire de l'utilitarisme. Ce sont ces trois théories que nous allons présenter maintenant. Les deux premières offrent une réponse en termes de ressources, la troisième que nous verrons plus loin, apporte une réponse en termes de libertés.

2. Les approches en termes de biens et de besoins : la notion de manque au cœur de la pauvreté

L'approche monétaire, en définissant la pauvreté à partir d'un manque de ressources monétaires et en la stigmatisant à travers les concepts de revenu et de consommation, définit un critère unique de pauvreté : le revenu. Est donc pauvre l'individu qui n'est pas capable de mobiliser un revenu suffisant pour acquérir les moyens de sa subsistance. Au début des années 1970, cette focalisation unidimensionnelle de la pauvreté est remise en cause par un courant à la fois philosophique et pragmatique. Pour des défenseurs, le revenu à lui seul n'est pas capable d'expliquer les situations de pauvreté. En effet, les hommes ont des besoins qu'ils doivent nécessairement couvrir pour survivre. Posséder un revenu décent ne leur garantit pas de pouvoir couvrir ses besoins. Pour cela, il est nécessaire de passer d'une définition monétaire de la pauvreté à une définition en termes de manque de biens : biens primaires pour Rawls et biens essentiels pour les tenants de l'approche par les besoins essentiels.

2.1. La pauvreté comme manque de biens primaires : la Théorie de la Justice de Rawls

En 1971, John Rawls, philosophe américain publie sa *Théorie de la Justice*. Cet ouvrage va révolutionner la philosophie politique, ainsi que le monde économique. En effet, Rawls entend défendre une conception déontologique de la justice sociale contre la domination d'une conception téléologique depuis Adam Smith et la théorie utilitariste. Basée sur la notion d'équité et reposant sur deux principes fondateurs puissants, la théorie de Rawls n'est cependant pas orientée vers l'étude de la pauvreté à proprement parlé. Toutefois, il est possible, à partir d'une lecture de l'œuvre de Rawls, de dessiner la base informationnelle sous-jacente nous permettant de proposer une définition de la pauvreté.

2.1.1. Les bases morales d'une théorie de la justice comme équité

La *Théorie de la Justice* de Rawls est sans doute l'œuvre philosophique la plus importante du 20^{ème} siècle. Elle refonde entièrement la justice sociale autour de deux principes puissants qui permettent de définir ce que Rawls appelle une *société bien ordonnée*. Une société respectant ces deux principes de justice procurerait à ses membres une équité fondée sur un ensemble d'éléments essentiels à une vie bien menée.

Une théorie déontologique reposant sur deux principes clés

D'entrée, Rawls [1971: 49] se situe en porte-à-faux de la théorie utilitariste puisque « [s]on but est d'élaborer une théorie de la justice qui représente une solution de rechange à la pensée utilitariste », tout en proposant des principes de base d'une société juste et *bien ordonnée*, c'est-à-dire (Rawls [1971: 31]) qui « n'est pas seulement conçue pour favoriser le bien de ses membres, mais [qui] est aussi déterminée par une conception publique de la justice ». Pour cela, des principes de justice doivent être acceptés et partagés par tous, les institutions de base de la société devant les satisfaire. Selon Rawls, l'utilitarisme, en étant indifférent aux droits et aux inégalités de répartition, ne peut fournir les principes de base d'une société *bien ordonnée*.

Il énonce deux principes permettant de structurer une société comme système cohérent de coopération : (i) un système total le plus étendu de libertés *effectives* civiles et politiques qui soit compatible avec un égal domaine pour autrui ; (ii) les inégalités socio-économiques

doivent être organisées de telle manière qu'elles apportent aux plus mal lotis les meilleures perspectives (*principe de différence*), et qu'elles soient attachées à des fonctions et des positions ouvertes à tous, conformément à la juste égalité des chances. Ces deux principes constituent une conception de la justice qui demande que toutes les valeurs sociales soient également réparties, et que l'inégalité ne soit tolérée que si elle est à l'avantage de chacun. De plus, Rawls impose une priorité lexicale⁷⁸ du premier principe sur le second, les libertés ne seraient être bafouées au prix d'un accroissement des richesses même des plus mal lotis (en ce sens il rejette la vision parétienne de l'économie), tandis que l'égalité des chances possède une priorité lexicale sur le principe de différence. On ne peut restreindre la liberté qu'au bénéfice de la liberté.

Soucieux d'offrir une théorie solide, Rawls justifie *a priori* ces principes de justice. Ceux-ci, dit-il, sont issus d'une procédure qui se doit d'être équitable, et qui part d'une situation où les contractants sont supposés être des individus rationnels et *mutuellement désintéressés*. Une fois encore, Rawls [1971: 41] se place en opposition à l'utilitarisme car « *le principe d'utilité est incompatible avec une conception de la coopération sociale entre des personnes égales en vue de leur avantage mutuel. Ce principe est en contradiction avec l'idée de réciprocité implicite dans le concept de société bien ordonnée* ». Il opte pour une position kantienne de la justice, en affirmant que contrairement à l'utilitarisme, qui est une théorie *téléologique*⁷⁹, la théorie de la justice comme équité est une théorie *déontologique*, c'est-à-dire (Rawls [1971: 55]) « *une théorie qui soit ne définit pas le bien indépendamment du juste, soit n'interprète pas le juste comme une maximisation du bien* ». En effet, rien ne nous permet d'affirmer que des institutions justes aboutissent forcément à une maximisation du bien. *A contrario*, la maximisation du bien-être social peut très bien être accompagnée d'une discrimination injuste envers les plus pauvres, si cette discrimination conduit à une amélioration du bien-être total – le principe d'efficacité est découplé du principe d'équité.

La théorie de la justice comme équité, en prônant une égale liberté pour tous, choisie par des individus ignorant tout de leur position sociale, n'accepte pas ce sacrifice. Comme le souligne Rawls [1971: 57], « *les principes du juste, et donc de la justice, déterminent dans quelles limites des conceptions du bien personnel sont raisonnables. En établissant leurs*

⁷⁸ On appelle un ordre lexical ou lexicographique, un ordre qui demande de satisfaire le principe classé en premier avant de satisfaire le second et ainsi de suite. Cela permet d'éviter de mettre en balance les différents principes pris en compte.

⁷⁹ Une doctrine est dite téléologique lorsqu'elle subordonne le juste au bien. Une action juste est donc une action qui maximise le bien.

projets et leurs aspirations, les hommes doivent prendre ces limites en considérations ». Ou encore (Rawls [1971: 29-30]) : « *chaque personne possède une inviolabilité fondée sur la justice qui, même au nom du bien-être de l'ensemble de la société ne peut être transgressée. [...] [La justice] n'admet pas que les sacrifices imposés à un petit nombre puissent être compensés par l'augmentation des avantages dont jouit le plus grand nombre* ». Il s'agit ici aussi d'une priorité du juste sur le bien conduisant, selon Rawls, à l'abandon de tout comportement sacrificiel.

Pour mettre en place sa théorie de la justice comme équité, Rawls part d'une idée simple : les principes de justice, à la base de toute société bien ordonnée, doivent conduire à une situation équitable. Cela signifie qu'ils doivent *gommer* l'impact des traits contingents et arbitraires qui déterminent les choix de vie. Pour cela, il redéfinit ce que Rousseau [1762] appelait le *contrat social* en proposant le concept de *position originelle*. Cette position est caractérisée par deux éléments. Le premier concerne ce que les individus ignorent : il s'agit du postulat du *voile d'ignorance*. Chaque contractant, c'est-à-dire chaque membre d'une communauté doit choisir les principes qui régiront la société sans connaître à l'avance sa position au sein de cette communauté, ni l'attribution des caractéristiques génétiques qui le caractérisent⁸⁰. Il sait simplement que de telles particularités existent, sans pour autant être capable de les prévoir. Rawls [2001] assure que ces individus possèdent un sens inné de la justice, et qu'ils sont dotés d'une capacité à concevoir le bien.

Sur ces bases, il leur est demandé d'établir les règles et les lois qui vont régir les relations entre les membres de la communauté, et de déterminer la dotation initiale de chacun avant que le voile se lève, c'est-à-dire avant que le jeu économique ne prenne place. Les règles définies par ces individus *représentatifs*⁸¹ feront alors foi, et seront réputées *équitables*, il en résulte une double exigence d'impartialité et d'équité. Pour Rawls, les *sociétaires* forment une communauté dans laquelle le contrat est *public*, unanime et irrévocable (*final*), tandis qu'ils sont liés entre eux par des liens et des contraintes formels. Selon lui, l'individu, caché par ce voile d'ignorance, énoncera des lois et des règles de manière à ce que s'il se retrouve dans une position désavantagée, cette dernière l'avantage au maximum. Cela correspond à la stratégie du *Maximin*, c'est-à-dire la maximisation de la situation la plus

⁸⁰ Nous pouvons ici paraphraser Duhamel [2003: 22] pour qui cette position consiste en une impersonnalité par indétermination.

⁸¹ Bernard Williams [1985: 91] affirmera qu' « *une seule personne suffit pour exercer ce choix* ».

défavorable⁸². Dès que l'égalité est possible et avantageuse, la partage égalitaire sera choisi : si le gâteau est partagé par celui qui se sert en dernier, il sera forcément tenté de faire des parts égales. Cependant, cet égalitarisme ne concerne que les ressources sociales et les libertés politiques. En ce qui concerne les ressources matérielles, l'inégalité peut se justifier si elle bénéficie toujours aux plus démunis. Pour paraphraser Okun [1983], nous avons des droits égaux mais des ressources inégales. Selon Collin [2003: 5], « *si on admet que les plus pauvres d'une société inégalitaire seraient moins pauvres que ceux d'une société égalitaire, en adoptant la règle du Maximin, on choisira une société inégalitaire dans la distribution des richesses, des revenus et des positions sociales ; mais entre toutes les répartitions inégalitaires possibles, on choisira pour les mêmes raisons celles qui maximisent la position des plus défavorisés. Ainsi est justifié le principe de différence* ». Il paraît donc évident que les inégalités sont justifiées lorsqu'elles sont *plus efficaces* que les égalités et qu'elles servent les plus défavorisés.

Le second élément concerne ce que les individus savent, c'est-à-dire la valeur accordée à certains *biens premiers*, ou (Rawls [1971: 93]) « *les biens utiles quel que soit le projet de vie rationnel* ». Il distingue les *biens premiers naturels*, comme la santé ou les talents, et les *biens premiers sociaux*, comme les libertés et droits fondamentaux, les positions sociales et le respect de soi, enfin les avantages socio-économiques liés à ces positions. Si les premiers ne sont pas soumis au contrôle des institutions puisqu'ils sont par définition innés, les seconds aident les individus à poursuivre librement leurs objectifs. Rawls dessine les contours de cette liste exhaustive de biens premiers sociaux à partir de ce qu'il nomme *une théorie étroite du bien*, dans le sens où (Sandel [1998: 54]) « *elle ne comprend que des postulats minimaux et largement partagés touchant le genre de choses susceptibles d'être utiles pour toutes les conceptions particulières du bien, et dont il est par conséquent vraisemblable que le désir en sera partagé par toutes les personnes, quels que soient par ailleurs leurs désirs spécifiques* ». Elle se distingue d'une théorie complète en ce qu'elle ne fournit aucune base pour juger entre des fins particulières. Les intérêts recherchés sont donc des intérêts communs à tous les membres de la société. Une société juste étant une société dont les institutions répartissent les biens premiers sociaux de manière équitable entre les

⁸² Le principe du maximin stipule que l'individu rationnel qui a une forte aversion pour le risque va considérer la maximisation du revenu du plus pauvre comme principe de justice. Sachant qu'il possède une probabilité non nulle de faire partie des pauvres, il va préférer, prudemment, une distribution qui maximise les revenus de ceux-ci.

membres en tenant compte des différences dans la dotation en biens premiers naturels. De plus, les principes de justice précédemment énoncés permettent d'apprécier la structure de base de la société, et « régissent » la distribution des biens premiers au sein de la communauté.

2.1.2. Une évaluation de la pauvreté par les biens premiers sociaux

Comme nous venons de le voir, une société bien ordonnée est une société juste dans laquelle les biens premiers sont distribués de manière à ce que les deux principes de justice soient remplis. Les situations de pauvreté sont donc des situations dans lesquelles les inégalités ne profitent pas aux plus démunis. Toutefois, il est nécessaire d'insister sur ce qu'est la pauvreté dans l'approche proposée par Rawls. L'objectif de Rawls n'est pas d'offrir une base informationnelle pour évaluer la pauvreté (Maric [1996]). Son but, répétons-le, est d'offrir une alternative à la théorie utilitariste. Cependant, même si Rawls n'est que peu enclin à s'intéresser à la pauvreté, il est possible de lire son œuvre entre les lignes pour tenter de définir une base informationnelle susceptible d'offrir une nouvelle définition de la pauvreté.

Nous pouvons affirmer que la pauvreté, évaluée dans le cadre de la théorie de la justice, est multidimensionnelle. En effet, le rejet de l'utilitarisme par Rawls est en partie dirigé contre l'unidimensionnalité de l'utilité pour juger des états mentaux. Le critère de revenu (ou de consommation) pour évaluer cette utilité est également rejeté. Pour Rawls, les biens premiers composent la base d'évaluation des états sociaux et leur répartition le critère de justice. Toutefois, il est nécessaire de traiter de façon différente les deux types de biens premiers. La définition de la pauvreté se concentre sur les biens premiers sociaux. Par définition, les biens premiers naturels sont les qualités innées dont sont dotés les individus. La santé ou les talents ne peuvent constituer une source permettant de juger la position d'un individu par rapport à un autre en ce qui concerne le bien-être⁸³.

Peut-on dire qu'un individu qui développe un talent musical est mieux loti qu'un autre qui n'a pas l'oreille musicale ? De manière directe la réponse est négative. Par contre, de

⁸³ « *Les plus défavorisés ne sont jamais identifiables en tant qu'hommes ou femmes, ou en tant que Blancs ou Noir, ou en tant qu'Indiens ou Britanniques. Ils ne sont pas des individus identifiés par des traits naturels ou d'autres caractères qui nous permettent de comparer leur situation sous tous les systèmes variés de coopération sociale qu'il est réaliste d'envisager.* » (Rawls [2001: 91, nbp n°26]).

manière indirecte la réponse n'est pas si tranchée : si les deux individus fondent leur bien-être sur la pratique musicale, le premier est susceptible d'atteindre un niveau de bien-être supérieur à celui du second. Toutefois, Rawls refuse cette remarque dans la mesure où l'individu ne possède aucun contrôle sur ses talents puisque ceux-ci s'imposent à lui. Selon Maric [1996: 10] : « *les « différences naturelles » de talents ou de dons qui existent entre les individus et qui sont des inégalités potentielles au niveau socio-économique doivent alors être organisées, i.e. bornées, limitées* ». Le débat entre Rawls et Sen reposera en partie sur l'intégration des dons et des talents dans l'évaluation de la position d'un individu par rapport à un autre⁸⁴. Si nous abandonnons les biens premiers naturels dans l'évaluation du bien-être, nous devons nous concentrer sur les biens premiers sociaux. Ces derniers sont (Rawls [2001: 127-128]) : « *identifiés par la question de savoir ce qui est généralement nécessaire, en termes de conditions sociales et de moyens polyvalents, pour permettre aux citoyens, tenus pour libres et égaux, de développer de manière adéquate et d'exercer pleinement leurs deux facultés morales, ainsi que de chercher à réaliser leur conception déterminée du bien* ». Toutefois, proposer une liste exhaustive de ces biens n'a pas de fondement puisque (Rawls [2001: 92]) « *ces biens font partie d'une conception partielle du bien que les citoyens [...] peuvent accepter afin de procéder aux comparaisons interpersonnelles requises pour l'élaboration de principes politiques réalisables* ». On peut alors raisonnablement dire que ces biens premiers sociaux sont constitués par les droits, les libertés et les possibilités offertes, les revenus et la richesse. Ils constituent ce qui correspond au projet de vie personnel, à savoir *les attentes vis-à-vis des biens premiers sociaux* (Rawls [1971: 122]).

Il s'agit, dès lors, d'évaluer la distribution des biens premiers sociaux⁸⁵ entre les individus, permettant ainsi de comparer les positions de chacun. Pour cela, Rawls propose la construction d'un indice synthétique de biens premiers mesurant (Rawls [2001: 90]) « *les parts de biens premiers que reçoivent les citoyens* ». Compte tenu de l'importance du principe de différence, ou de Maximin, sera considéré comme pauvre l'individu qui sera le moins

⁸⁴ Nous reviendrons sur ce sujet dans le chapitre deuxième. Toutefois, nous pouvons suivre ce débat entre les deux auteurs en nous référant à Rawls [1971, 1999, 2001] et Sen [1987, 1999].

⁸⁵ Rawls cherche moins à mesurer un certain niveau de bien-être que d'évaluer la répartition des biens premiers au sein d'une société bien ordonnée. Rawls [1982: 185].

biens doté en biens premiers sociaux⁸⁶. Cependant, la construction de cet indice se heurte à une double limite comme l'indiquent, entre autres, Arneson [1990] ou Arnsperger et Van Parijs [2000: 62] puisqu'il s'agit « *de construire un tel indice en échappant à la fois à un cadre welfariste – qui impliquerait une évaluation subjective des paniers d'avantages socio-économiques en référence aux fonctions d'utilités individuelles – et à un cadre perfectionniste – qui impliquerait une évaluation objective en référence à une conception particulière de la vie bonne* », ce qui conduit à accepter une vision perfectionniste de la vie bonne⁸⁷.

Or, Rawls souhaite éviter ce double écueil et insiste sur le fait qu'un tel indice doit permettre de trancher, en faveur des moins bien lotis, les problèmes de répartition des ressources. Il ne s'agit pas de proposer une vision particulière du bien-être. Et comme le souligne Fleurbaey [2003: 113] : « *le dilemme est donc issu de la difficulté de respecter les préférences individuelles en évitant le problème des comparaisons interpersonnelles d'utilité* ». Roemer [1996] analyse les difficultés de mise en œuvre d'un tel indice. Contrairement aux autres auteurs, il refuse l'assimilation de l'indice des biens premiers à une fonction d'utilité lorsque cet indice respecte les préférences individuelles⁸⁸. Pour lui (Roemer [1996: 171, notre traduction]) « *il est possible de construire une théorie qui mette en œuvre des indices de biens premiers qui soient équivalents au bien-être. Une telle théorie ne serait pas nécessairement welfariste, puisque ces indices ne comporteraient pas forcément d'information sur les niveaux de bien-être. La tâche des rawlsiens serait de trouver de tels indices qui ne feraient pas référence au perfectionnisme ou qui n'impliqueraient pas de comparaisons interpersonnelles* ». C'est ce que semble avoir réussi à faire Fleurbaey [2003] lorsqu'il propose une méthode axiomatique permettant de construire un indice de biens premiers qui évite à la fois le welfarism (l'indice représenterait une simple fonction d'utilité) et le perfectionnisme (les préférences individuelles seraient les mêmes lorsque les indices seraient égaux entre individus).

⁸⁶ Doit-on considérer comme pauvre l'individu le plus défavorisé dans toutes les dimensions ou dans au moins une des dimensions des biens premiers ? Nous y reviendrons lors de l'étude des indices multidimensionnels de la pauvreté.

⁸⁷ D'autres auteurs ont montré que l'indice des biens premiers était impossible à construire en utilisant l'axiomatique arrowienne d'impossibilité. Comme cela n'est pas le propos de notre sujet, nous renvoyons le lecteur vers Plott [1978], Gibbard [1973] et Blair [1988].

⁸⁸ Fleurbaey [2003].

2.2. Une réponse avortée à l'utilitarisme : l'approche par les besoins essentiels

« *L'économie du sous-développement est un sujet très important, mais ne donne pas de matière à formalisation et à une théorie* ». Citant Hicks, Furtado [1970] résume de façon directe la place que représente le développement au milieu du siècle dernier. Pas de modèle spécifique, une absence de formalisation particulière, l'économie du développement est considérée comme une activité annexe à l'économie, et plus particulièrement à l'économie politique qui occupe une place de choix. La théorie néo-classique possède alors en son sein tous les instruments pour étudier le cas des pays du Tiers-monde : une théorie de l'équilibre général dans laquelle les marchés ont une place centrale, l'individu, rationnel, cherchant à maximiser son utilité et l'optimum social obtenu par simple sommation d'individualités. L'objectif est alors d'atteindre une allocation optimale des ressources en vue d'une croissance maximale. Le développement n'est alors considéré que sous l'optique de la croissance du revenu par habitant⁸⁹. L'espace monétaire est le seul capable d'appréhender le développement et la satisfaction des besoins. L'idéal de développement basé sur la croissance connaît à la fois un succès dans les milieux orthodoxes et un refus virulent dans les milieux contestataires et hétérodoxes (Bettelheim [1963], Perroux [1961]). L'approche de Perroux, focalisée sur la « *non couverture des coûts de l'homme* » dont il distingue trois catégories⁹⁰, permet de recentrer la problématique du développement et de la pauvreté sur l'homme et sur ses besoins.

2.2.1. Une approche centrée sur les besoins nécessaires à la survie de l'homme

L'approche par les besoins essentiels (ou fondamentaux) a été introduite dans les débats au début des années 1970 par les institutions internationales comme l'Organisation internationale du travail ou la Banque mondiale. La volonté de ces institutions est de remédier aux erreurs commises jusque-là en matière de recommandations de politique de développement. Le développement est alors envisagé comme la satisfaction des besoins

⁸⁹ Les théories de la croissance dont Harrod [1939] Nurske [1953], Lewis [1954], puis Domar [1957] et Rostow [1963] sont les grands chantres, stipulent que l'accumulation de capital nécessaire au développement des pays en développement doit suivre le même schéma historique que celle des pays développés qui a eu lieu les siècles précédents.

⁹⁰ « *Ceux qui empêchent les êtres humains de mourir (lutte contre la mortalité dans le travail professionnel et hors de ce travail) ; ceux qui permettent à tous les êtres humains une vie physique et mentale minima (activités de prévention hygiéniques, de soins médicaux, de secours invalidité, vieillesse, chômage) ; ceux qui permettent à tous les êtres humains une vie spécifiquement humaine, c'est-à-dire caractérisée par un minimum de connaissances et un minimum de loisirs (essentiellement, coûts d'instruction élémentaire et coûts de loisirs minimum)* ». Perroux [1973: 38].

essentiels des populations. Kalecki [1959] est à l'origine de la distinction entre biens de consommation essentiels – nécessaires à la survie – et biens de consommation non essentiels. En 1972, Robert McNamara, président du groupe de la Banque mondiale prononce un discours à la fois virulent et dramatique⁹¹ sur la situation des populations des pays du Tiers-monde. Selon lui, il est temps que les pays du sud se préoccupent « *d'avantage des besoins humains plus essentiels, c'est-à-dire à améliorer la nutrition, le logement, la santé, l'éducation et l'emploi de leurs populations* »⁹². En 1976, le Bureau International du Travail prend à son compte la dichotomie kaleckienne et détaille les éléments qui composent les besoins énoncés par McNamara : (i) il s'agit d'une consommation personnelle minimale, composée d'une alimentation satisfaisante, d'un logement convenable, et d'un habillement minimal, (ii) il s'agit au niveau communautaire, de l'accès aux services d'éducation, aux services de santé, à une eau pure et une médecine préventive et curative de qualité, (iii) un accès à un emploi « *convenablement productif et équitablement rémunéré* ».

a- À la recherche d'une définition du besoin

Cette approche repose avant tout sur une acceptation consensuelle de la notion de besoin. Considère-t-on ce concept comme l'expression d'un désir ou au contraire comme celle d'une nécessité ? Pour les psychobiologistes, le besoin est défini comme un « *concept générique utilisé pour désigner un ensemble de processus hétérogènes, dont le "besoin" s'exprime de manière très diverse. Un besoin serait un processus directement lié à la structure fonctionnelle de l'organisme, dont l'absence provoque des dysfonctionnements pouvant être létaux, et qui se manifeste à la conscience du sujet par une incitation affective à une action visant à sa satisfaction* »⁹³. A partir de cette définition, il est possible de distinguer trois types de besoins : les besoins somatiques – qui correspondent aux besoins physiologiques – les besoins neurostructurels (comme le sommeil) et les besoins psychiques, acquis (et relevant du contexte culturel) ou innés (relevant des sens de justice ou d'honnêteté, par exemple).

⁹¹ Rist [1996 : 265].

⁹² McNamara [1972 : 23].

⁹³ Cette définition est issue du site internet de l'Association Anthropologia : <http://psychobiologie.ouvaton.org/glossaire/z-p06.20-glossaire-besoin.htm>. Dernière consultation du site 10/01/2007.

Certains auteurs comme Rist [1980: 234] définissent le besoin comme « *une chose dont la satisfaction est intérieure à l'être humain* ». Masini [1980: 227], quant à elle, définit les besoins comme « *les nécessités humaines qui rendent la survie et le développement humain possibles dans une société donnée* ». Marx distinguait les besoins biologiques (nécessaires à la reproduction de l'homme) des besoins humains (réservés à la bourgeoisie). Mallmann et Marcus [1980: 165] les définissent comme « *une nécessité objective pour éviter l'état de souffrance et de maladie* ». Selon Maslow [1954], les besoins humains sont organisés selon une hiérarchie pyramidale où, à la base, on retrouve les besoins physiologiques élémentaires et à son sommet, on retrouve les besoins psychologiques et affectifs d'ordre supérieur. Ce sont ces besoins qui créent la motivation humaine. L'approche de Maslow est intéressante dans la mesure où la hiérarchisation implique que les besoins les plus « bas » doivent être satisfaits avant que ceux qui sont « supérieurs » le soient. Il ne faut pas voir dans cette pyramide une représentation déterministe des besoins humains mais plutôt une organisation des relations qui existent entre eux.

La difficulté d'établir une définition formelle du besoin entraîne une confusion entre ce concept de besoin et celui de désir. La différence fondamentale entre les deux termes se situe au niveau de l'échelle qu'ils impliquent : si le désir est souvent le propre de l'individu, le besoin peut être considéré comme universel. Il n'est pas rare de considérer que les besoins doivent être satisfaits en tout lieu et de tout temps, il répond par là à un besoin physiologique qui n'est pas forcément exprimé, lié à la survie de l'individu. Le désir peut également être considéré comme étant une volonté de satisfaire un besoin, il peut répondre à une certaine norme sociale : on peut désirer quelque chose sans foncièrement en avoir besoin (tout ce qui concerne les loisirs, par exemple) ou désirer quelque chose sachant qu'on n'en ressent pas un besoin physiologique (boire un verre d'alcool⁹⁴). Le tableau 1-1 permet de résumer la différence entre les deux notions.

Pour Doyal et Gough [1984: 11], il existe deux catégories de besoins : la première fait référence au besoin comme but ultime de tous les individus (et est ainsi séparée de la notion de désir), et une seconde qui est une *stratégie* mise en œuvre pour atteindre ce but ultime qu'il soit l'expression d'un besoin ou d'un désir.

⁹⁴ La notion de manque liée à l'utilisation de psychotropes entraîne un besoin physiologique. Cependant, dans le cadre qui est le nôtre, le besoin physiologique renvoie à la notion de survie, ce qui n'est pas le cas lors de l'utilisation de psychotropes.

Tableau 1-1 : Une typologie des besoins et des désirs

	Désirs	Besoins
Universalité	Non <i>sauf s'ils sont l'expression de désirs universaux</i>	Oui <i>sauf s'ils sont considérés comme l'expression d'un besoin individuel</i>
Reconnaissance par celui qui l'exprime	Oui	Non
Détermination par l'ensemble de la population concernée	Non	Oui

Source : Whitehouse [1996]

Cette catégorie serait des *besoins sociétaux basiques* (*basic societal needs*) définis comme une condition préalable (*precondition*) à la réalisation de besoins individuels. Toutefois, les deux auteurs s'accordent pour dire que la difficulté majeure dans cette classification est de déterminer si tel besoin est plutôt un but ou plutôt une stratégie pour atteindre ce but. Cependant, quel que soit le besoin considéré et quelle que soit la catégorie à laquelle il fait référence, l'important est de déterminer si ce besoin (but ou stratégie), s'il est satisfait, permet à l'individu de vivre une vie digne d'être vécue. Il s'agit donc de s'intéresser aux types de besoins nécessaires à l'individu.

b- Une définition des besoins fondamentaux

Une fois la distinction besoins/désirs établie, nous devons nous poser la question de savoir s'il existe une hiérarchie dans les besoins. Certains besoins sont-ils plus « importants » que d'autres ? On définit les besoins fondamentaux (*basic needs*) comme « *les biens et services minimums à la réalisation d'une vie décente* » (Stewart, 1995) ou encore « *un besoin qui, s'il n'est pas réalisé, provoque la disparition de l'être humain* » (Rist, 1980). On le comprend aisément, l'objectif de cette approche est l'atteinte d'un seuil minimal sous lequel la vie n'est pas considérée comme décente et qui conduit à une mort précoce. Ce seuil étant défini en termes de niveau de santé, de nutrition et d'alphabétisation, les biens et services fondamentaux (nourriture, services de santé, d'éducation, etc.) constituent les moyens d'atteindre ce seuil. On retrouve ici la conception psychobiologique des besoins pour qui l'absence provoquerait des dysfonctionnements pouvant être létaux. Pour Max-Neef [1992], il est nécessaire de distinguer les besoins en eux-mêmes, qu'il détermine comme étant relatifs à l'être, à l'avoir, au faire et à l'interaction (les besoins existentiels) et à la subsistance, la protection, l'affection, la compréhension, la participation, la création, le loisir, l'identité et à la liberté (les besoins liés aux valeurs morales [*axiological*]) avec les instruments de satisfaction de ces besoins (*satisfiers*). Ces instruments permettent de satisfaire les besoins.

Par exemple, l'accès à une nourriture de qualité est considéré comme un instrument permettant de satisfaire à la fois les besoins de possession (l'avoir) ainsi que les besoins de subsistance. Max-Neef établit ainsi une typologie des *satisfiers* permettant de satisfaire tous les types de besoins préalablement définis. Il n'existe pas de relation d'exclusivité entre besoin et instrument de satisfaction. Un instrument peut permettre la satisfaction de plusieurs besoins simultanément. L'accent doit alors non seulement être mis sur les besoins identifiés comme essentiels à la survie des individus mais également sur les instruments permettant de satisfaire ces besoins fondamentaux.

Comment déterminer ces besoins *fondamentaux* ? Le besoin étudié serait d'ordre physiologique et non neurostructurel ou psychique, celui qui engage la santé et la vie de l'individu plutôt que celui qui contribue à la qualité de sa vie. Ils sont donc orientés vers les éléments vitaux à l'homme. Toutefois, selon Stewart et Streeten (1981, p:23-24), le concept de besoin fondamental peut très bien s'appliquer à une multitude de problèmes, que ceux-ci concernent les domaines de l'énergie, l'environnement, l'urbanisation, les migrations rurales/urbaines, le commerce international ou les relations de dominance. Cependant, nous nous cantonnerons, dans cette thèse, aux éléments qui semblent être vitaux aux individus pour mener une vie décente (les besoins physiologiques notamment). Toujours pour ces deux auteurs, les besoins fondamentaux peuvent être interprétés comme, (Stewart, Streeten [1981: 25]) « *les quantités minimum de choses telles que la nourriture, l'habillement, le logement, l'eau et les installations sanitaires qui sont nécessaires à la prévention d'une mauvaise santé ou la malnutrition* ». De leur côté les Nations Unies en 1954, décrivent les composants comme devant être les niveaux nationaux issus des conditions environnementales particulières, des habitudes culturelles, des valeurs partagées et des organisations économiques, politiques et sociales en vigueur, et dressent une liste de douze éléments qui inclue la santé, la nourriture et la nutrition, l'éducation, les conditions de travail, la situation de l'emploi, la consommation et l'épargne, les transports, le logement, l'habillement, les loisirs, la sécurité sociale et la liberté humaine (Hopkins, Van Der Hoeven [1983]). Khan [1977], Hopkins, Van Der Hoeven [1983] proposent une autre liste contenant un ensemble de besoins fondamentaux centraux (*core set of basic needs*) : la nourriture, l'habillement, le logement, la santé, l'éducation, l'eau potable, la contraception (pour Khan) et la participation (pour Hopkins et Van Der Hoeven). Cette liste fait référence (sauf exception pour l'éducation) à des besoins purement matériels, tandis que les besoins non matériels difficilement quantifiables sont alors considérés comme étant les moyens d'atteindre ces besoins essentiels.

Même si l'ensemble des besoins fondamentaux n'est pas consensuel, nous pouvons dégager les éléments qui recourent les différentes listes proposées. En premier lieu, la santé, à travers un environnement sanitaire adéquat et un accès à l'eau potable de qualité, est l'élément le plus important. En effet, sans l'atteinte d'un seuil minimum de « santé », l'individu ne peut vivre. Cette notion est, *a fortiori*, universellement acceptée et réunit diverses acceptations de la notion de santé. Deuxièmement, la nourriture est également un besoin fondamental qui semble consensuel. Elle est à la fois un but (nécessaire à la survie), mais également un des moyens d'atteindre un niveau adéquat de bonne santé. Troisièmement, le logement est considéré comme un besoin essentiel dans la mesure où il permet à chaque individu d'atteindre un niveau de bien-être décent. Un logement de qualité va avoir des répercussions directes sur le bien-être et indirectement en matière de santé. L'éducation est également considérée comme un besoin essentiel à l'individu. Ce besoin n'est pas matériel et on peut, comme nous l'avons signalé plutôt, le considérer comme un moyen d'atteindre d'autres besoins fondamentaux. Un bon niveau d'éducation permet ainsi aux femmes de se prémunir plus facilement contre les maladies sexuellement transmissibles, contre les naissances à répétition. L'éducation permet également aux individus d'accéder à des emplois mieux rémunérés (théorie du capital humain) et ainsi, de proche en proche, d'accéder à un logement de qualité, et à un niveau de vie décent.

Cette liste réduite d'éléments centraux à la survie de l'homme est considérée par beaucoup comme universelle, dépassant tout relativisme culturel. Soper [1993] ou Doyal et Gough [2002] soutiennent que ces besoins fondamentaux doivent être satisfaits par l'ensemble de la population mondiale pour éviter la maladie et la mort certaine et qu'ils dépassent les clivages culturels ou sociaux. Ils remettent également en cause les critiques qui s'abattent sur l'universalisme, en répondant que les symptômes d'une maladie sont les mêmes quel que soit le contexte culturel ou l'interprétation qu'il peut en être fait. Max-Neef [1992] va encore plus loin : pour lui, deux postulats évidents se dégagent de sa typologie : (i) les besoins humains fondamentaux sont *finis, peu nombreux* et peuvent être *hiérarchisés*, et (ii) ces besoins fondamentaux sont les mêmes quel que soit le contexte culturel et l'histoire de la société. « *La différence, ajoute-t-il, à la fois dans le temps et à travers les cultures, c'est les moyens mis en œuvre pour satisfaire ces besoins* »⁹⁵. D'autres (Burton [1990], Reimann [2002]), au contraire, font spécifiquement référence à la dépendance de ces besoins à

⁹⁵ Max-Neef [1992 : 199-201, notre traduction].

l'environnement social et mettent en avant la dynamique de construction et de représentation de ces besoins.

2.2.2. L'évaluation du bien-être et de la pauvreté : une relation ambiguë entre revenu et besoins essentiels

L'approche par les besoins fondamentaux raisonne en termes de seuil minimal de biens et services permettant de réunir les conditions nécessaires à la réalisation d'une vie décente. Nous venons de voir quels étaient les éléments constituant la liste de ces besoins et dans quelle mesure cette dernière était universellement partagée. Il s'agit alors d'évaluer comment tels ou tels besoins, satisfaits ou non, permettent aux individus de vivre une vie décente. De même, la relation qui existe entre les besoins fondamentaux et le revenu est ambiguë. En effet, deux visions de l'approche s'opposent : pour les tenants historiques de l'approche (Stewart et Streeten [1981], Stewart [1995]), le revenu est une composante à part entière des biens et services fondamentaux. Au contraire, d'autres (Hopkins et Van Der Hoeven [1983], Ravallion, Bidani [1994], Ravallion [1998], Lachaud [1999]), définissent une ligne de pauvreté monétaire exprimée en termes de besoins essentiels en utilisant l'approche par les coûts de besoins de base.

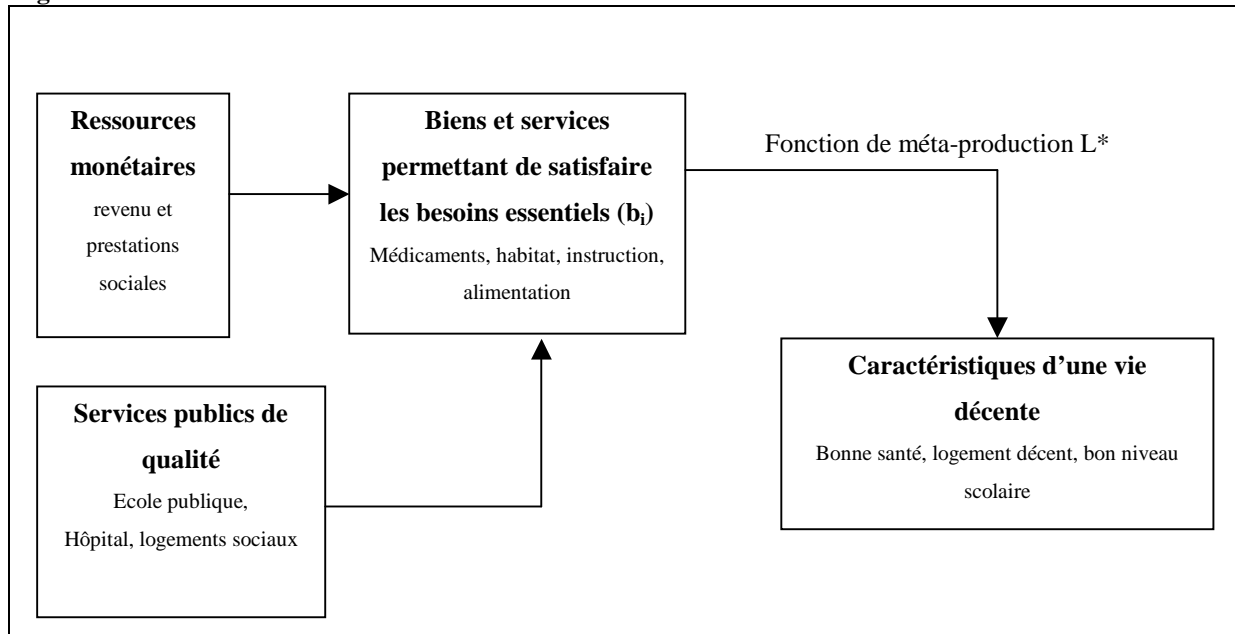
a- Le revenu : une composante essentielle quoique insuffisante

Les tenants du courant *historique* considèrent que le revenu (ou les ressources monétaires) de l'individu est une composante, à part entière, de la liste des besoins de base. Le premier argument utilisé concerne l'aspect non monétarisable de certains besoins (Stewart, Streeten [1981]). La satisfaction de ces besoins nécessite la présence de services publics performants dont le financement est assuré par la collectivité. D'autres besoins sont du ressort exclusif du ménage, notamment l'autoconsommation, et sont donc difficilement palpables. Le deuxième argument concerne la relation entre le revenu et l'utilisation qui en est faite : beaucoup d'individus ne sont pas capables de convertir un supplément de revenu en une meilleure consommation (en termes nutritionnels) ou une meilleure santé. Leur offrir un supplément de revenu peut se révéler contre-productif en termes de bien-être. Troisièmement, la façon de se procurer ce supplément de revenu peut entraîner des effets néfastes sur le bien-être : une femme peut diversifier ses activités pour obtenir un revenu plus important mais, en contrepartie, cette diversification peut lui coûter de l'énergie et du temps qu'elle ne consacre

pas à ses enfants ou à elle-même. Il ne s'agit pas ici de défendre une vision réductrice de la place de la femme au sein du ménage et du système économique mais de mettre en lumière les effets préjudiciables de la pluriactivité des femmes sur leur santé et sur celle de leurs enfants. Le gain de revenu entraîne un coût plus important en termes de bien-être. L'approche des besoins essentiels opte ainsi pour une fourniture des biens nécessaires à la bonne santé de la mère et de son enfant. Quatrièmement, un supplément de revenu n'assure pas une meilleure satisfaction des besoins de base. Il se peut que l'individu qui obtienne un revenu plus important oriente ses choix vers les biens supérieurs avant que ses besoins essentiels soient satisfaits. Le biais occasionné par le supplément de revenu n'est pas présent dans l'approche défendue ici, puisque celle-ci s'attache particulièrement aux besoins essentiels et effectifs des individus et à la fourniture des biens et services correspondants.

La relation existant entre les biens fondamentaux et la réalisation d'une vie décente – ou vie pleine (*full life*) – est appelée « *la fonction de métaproduction* » (Stewart, 1995: 85) ou encore, selon la terminologie du PNUD [1990], « *la production humaine* » et peut être représentée par la fonction : $L^* = f(b_i, b_{ii}, b_{iii}, \dots, b_n, \dots)$, avec L^* , l'indicateur de niveau de vie atteinte, défini en termes de santé, nutrition, éducation, etc., et les $b_i, b_{ii}, b_{iii}, \dots, b_n, \dots$ les biens et services fondamentaux nécessaires à la réalisation de L^* . L'intérêt d'une telle fonction, selon les auteurs, est qu'elle est observable quel que soit le niveau auquel l'observateur se place (international, national, communautaire, ménage ou individu), sans l'écueil de l'agrégation. Les trois caractéristiques minimales prises en compte dans l'analyse – santé, éducation et nutrition – sont considérées comme fondamentales car (i) elles peuvent correspondre à des valeurs partagées universellement (besoins humains universaux), (ii) elles peuvent prétendre être les conditions préalables à d'autres aspects d'une vie épanouissante et (iii) elles sont facilement mesurables. Dans cette vision, le revenu est appréhendé comme un moyen d'obtenir les biens et services (b_i, b_{ii}, \dots) permettant de satisfaire les besoins essentiels. Le bien-être n'est donc plus évalué en termes monétaires mais en termes de besoins essentiels. Le revenu permet alors d'accroître les choix qui s'offrent à l'individu dans la provision de ces biens fondamentaux. Nous pouvons alors représenter la relation entre revenu, besoins essentiels et niveau de vie par le schéma suivant :

Figure 1-1 : Une schématisation des besoins essentiels



Source : auteur.

Pour terminer, cette vision instrumentale des ressources monétaires permet de redéfinir la pauvreté non plus comme la seule absence de revenus mais plutôt comme la non satisfaction des besoins fondamentaux. A ce sujet, Max-Neef [1992] propose de remplacer le terme pauvreté au singulier, qui ne renvoie qu'à un seul espace, celui des ressources monétaires, par le terme de *pauvretés* au pluriel. Ainsi, à chaque besoin non satisfait correspondrait un type de pauvreté humaine : par exemple, la pauvreté de subsistance (due à un revenu trop faible) ou la pauvreté d'identité (due à l'absence de repères socioculturels). L'enrichissement du concept de pauvreté proposé par Max-Neef pose les jalons d'une convergence entre cette approche des besoins essentiels et l'approche par les capacités. Toutes les deux pensent la pauvreté en termes multidimensionnels. Nous reviendrons plus tard sur les caractéristiques communes à ces deux approches, ainsi que sur leurs principales différences trace ici les sillons d'une pauvreté multidimensionnelle qui ne sont pas sans rappeler ceux de Sen [1992, 1999b].

b- La construction d'une ligne de pauvreté en termes de coûts de besoins de base

La seconde approche – la méthode des coûts des besoins base (CBN) – considère les besoins essentiels comme étant l'élément constitutif d'une ligne de pauvreté (Bidani, Ravallion [1994], Lachaud [1999]). L'objectif de cette approche est de construire des profils de pauvreté révélant des différences dans la manière dont les ménages et les individus

contrôlent leur consommation des biens de bases. Les tenants de cette approche considèrent l'évaluation monétaire des coûts engendrés par l'obtention des biens nécessaires à la couverture des besoins essentiels, puis construisent une ligne de pauvreté monétaire à partir de l'estimation de ce coût. Cette approche trouve ses fondements chez Rowntree [1901] qui propose, en 1918, un nouveau concept de pauvreté, le *human needs standard* (qui représente les éléments nécessaires à la survie de l'être humain à un moment donné) à partir duquel il construit un seuil monétaire nécessaire pour couvrir ces besoins humains. Il compare ensuite le revenu des ménages avec ce revenu-seuil pour identifier les ménages pauvres. On retrouve l'approche duale de la pauvreté.

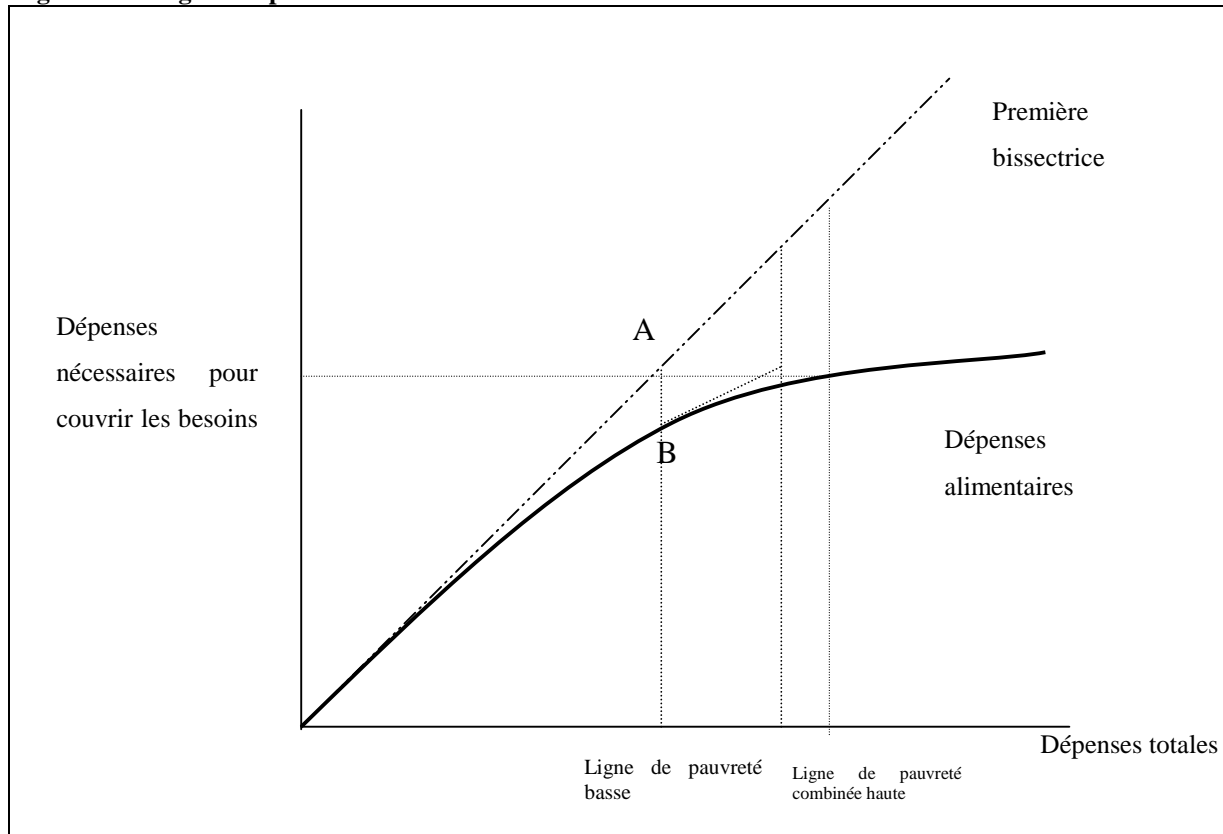
Cette méthode de construction inspire largement les travaux d'auteurs qui la décomposent en deux étapes. La première étape est, elle-même, décomposable en un double processus. Tout d'abord, il s'agit d'identifier la composition du panier de biens alimentaires de base d'un ménage appartenant à la population pauvre, identifiée comme un certain pourcentage des ménages les plus pauvres de la population nationale classés selon les dépenses par tête. Ce panier comporte les biens alimentaires nécessaires à la survie des individus constituant le ménage. Ensuite, il faut évaluer le coût nécessaire pour se procurer ce panier de biens. Pour cela, il est obligatoire de se référer aux prix collectés sur les différents marchés. Une fois cette seconde étape achevée, il ne reste plus qu'à construire la ligne de pauvreté alimentaire comme étant le coût nécessaire pour acquérir le panier de biens alimentaires de base, c'est-à-dire permettant d'atteindre un minimum de calories (souvent ce niveau est fixé à 2400 Kcal.). La seconde étape consiste en une valorisation des dépenses non alimentaires. Une fois la valeur des biens non alimentaires déterminée, on peut construire une ligne de pauvreté totale qui prend en compte, non seulement, les besoins nutritionnels des individus, mais aussi, leurs besoins non alimentaires. Un individu est alors réputé pauvre lorsqu'il appartient à un ménage qui ne possède pas les ressources nécessaires pour couvrir ces coûts et donc dans l'impossibilité de se procurer les biens nécessaires à sa survie.

La pauvreté est mesurée en comparant les dépenses de chaque ménage et le coût des besoins de base. En ce qui concerne l'évaluation des besoins non alimentaires, la méthode de détermination précédente ne peut être mise en œuvre en raison de l'absence des prix des différents biens non alimentaires sur les marchés. Il s'agit alors de définir un bien « non alimentaire de base » comme étant le bien que l'on souhaite suffisamment pour renoncer au bien « alimentaire de base ». Nous devons déterminer le niveau de dépense non alimentaire

impliquant le renoncement à une dépense alimentaire, ou encore (Lachaud [1999: 108-109]) « de déterminer la valeur escomptée des dépenses non alimentaires effectuées par un ménage juste en mesure de satisfaire ses besoins alimentaires ». Pour cela, il est nécessaire de partir de l'hypothèse que la dépense alimentaire augmente avec la dépense totale mais d'une quantité moindre en référence à la loi d'Engel. Il est également nécessaire de supposer qu'il n'existe qu'un seul montant de dépense pour satisfaire les besoins essentiels et que celui-ci correspond à la ligne de pauvreté alimentaire Z^a . De plus, parmi les ménages qui peuvent avoir les moyens de couvrir leurs besoins nutritionnels, le niveau le plus bas de la dépense non-alimentaire est indiqué par la distance AB, qui est le niveau élémentaire de dépenses non alimentaires. On obtient alors par construction la ligne de pauvreté combinée z qui correspond à l'« addition » de Z^a et de AB. La distance AB peut alors être estimée grâce à l'établissement d'une relation économétrique entre la part des dépenses alimentaires dans la dépense totale et le logarithme du ratio de la dépense totale (alimentaire et non alimentaire) au coût des besoins de base (dont la prise en compte d'autres variables appropriées).

Le principal problème de cette méthode est la part d'arbitraire dans la constitution du panier de biens, notamment l'importance faite à la notion de préférences sous-jacente au choix des individus. Ainsi, il se peut que le panier de biens constitué à un moment donné, dans un groupe donné, représente les préférences et les goûts de ce groupe. On leur préfère alors une méthode alternative dont le but est identique à celui de la méthode des coûts des besoins de base, à savoir, trouver la valeur de la ligne de pauvreté monétaire pour laquelle les besoins de base sont couverts. Cette seconde méthode, appelée *Food Energy Intake* (F.E.I.), considère les dépenses nécessaires permettant au ménage de se procurer les biens alimentaires couvrant leurs besoins nutritionnels. Ainsi, selon Lachaud [1999: 105], une personne est pauvre « si elle vit dans un ménage n'ayant pas la capacité d'acquérir le coût d'un panier de biens alimentaires de référence, choisi pour fournir l'énergie nutritionnelle alimentaire adéquate en accord avec la diète de ceux qui sont supposés pauvres ». L'évaluation des besoins caloriques aboutit à une estimation comprise en 2100 et 2400 calories par jour et par tête selon les différents pays.

Figure 1-2 : Lignes de pauvreté selon la méthode C.B.N.



Source : Lachaud [2000].

Il s'agira donc d'estimer la valeur dans le cas de nos observatoires. Cette méthode est plus pratique que la méthode CBN dans la mesure où l'on calcule le revenu moyen d'un sous-groupe dont les besoins énergétiques sont équivalents à ceux nécessaires pour survivre, puis l'on compare le revenu des différents ménages au revenu moyen pour déterminer si tel ou tel ménage est pauvre ou non.

Cette méthode de l'énergie nutritive pose toutefois un certain nombre de problèmes. Bidani et Ravallion [1994] ont montré que lorsque l'on considérait différents groupes, il était nécessaire de mettre en œuvre plusieurs lignes de pauvreté. En effet, les auteurs ont montré que cette méthode était volatile, elle dépend des prix pratiqués sur les différents marchés. Par exemple, les prix pratiqués sur les marchés urbains sont généralement plus élevés que ceux pratiqués dans le milieu rural. Les comparaisons sont donc difficilement robustes entre ces deux milieux. L'évolution des prix de marché dans le temps pose également des problèmes de *continuité* de l'étude de la pauvreté avec cette méthode. Pour ces différentes raisons, les auteurs concluent que la méthode des besoins de base constitue une mesure plus robuste de la pauvreté.

Pour conclure, nous avons vu que l'approche par les besoins essentiels constituait un enrichissement dans la définition et l'évaluation de la pauvreté. Cette méthode permet de dépasser une évaluation unidimensionnelle fondée sur la seule ressource monétaire. Les besoins de base, variant en fonction du contexte social, constituent toutefois une base cohérente pour appréhender la pauvreté humaine. Cependant, les évolutions des recherches ont ré-orienté cette approche vers une approche monétaire, en considérant que ces besoins n'ont qu'une importance instrumentale dans l'appréhension de la pauvreté et que leur évaluation monétaire permettait de construire des lignes de pauvreté qui tiennent compte des besoins des individus.

II LA PAUVRETE COMME PRIVATION DE CAPABILITES

Amartya Sen, récipiendaire du Prix de la Banque de Suède en sciences économiques en mémoire d'Alfred Nobel en 1998 pour sa contribution à l'économie du bien-être, est, à l'origine, un économiste *mainstream*, et plus particulièrement un économiste du bien-être et du *social choice*. Ses travaux jusqu'au début des années 1980 concernent l'économie du travail puis le bien-être social au travers d'une série d'articles dans les années 1970 qui traiteront du concept de préférences – et plus particulièrement des préférences révélées –, des fonctions de choix du consommateur. En 1973, il écrit un article sur le comportement individuel et sur les préférences qui marque une évolution de sa pensée vers l'individu autonome et réfléchi. Cette conception atteindra son apogée en 1977 dans un célèbre article traitant du concept de rationalité en économie.

Toutefois, son intérêt pour la pauvreté, outre un article en 1976 portant sur la mesure ordinale de celle-ci, ne sera effectif qu'au début des années 1980 avec son article *Equality of What ?* qui questionne la base informationnelle adéquate à l'étude des inégalités et de la pauvreté. Sa démarche scientifique autour de cette problématique de la pauvreté se fera en deux étapes majeures. Tout d'abord, Sen s'interroge sur la capacité qu'ont les individus de négocier entre eux : à travers l'étude des famines, qui l'ont touché durant son enfance au Bangladesh, Sen remarque que les cas les plus graves surviennent lorsque le stock de nourriture disponible est tout à fait suffisant pour nourrir l'ensemble de la population, et que seule une partie de celle-ci est victime de famine. Ainsi, pour lui, cette survenue très localisée tant géographiquement que socialement, serait un problème d'accès et de contrôle des ressources. L'approche par les *entitlements* naîtra de cette constatation et nous conduira à

aborder la pauvreté par le prisme de ces *entitlements*. Très rapidement, Sen approfondira cette notion et développera celles de *capabilités* et de *fonctionnements*, et fondera une nouvelle base informationnelle à l'étude des inégalités et de la pauvreté.

1. Les fondements de l'approche par les capacités

Cette approche par les capacités se dessinera lentement entre 1981 et 1985. La pauvreté sera tout d'abord définie en termes de défaut d'entitlement, mais cette définition semble ne pas convenir à Sen qui l'abandonne au profit d'une approche plus large : l'approche par les capacités. Cette dernière, qui place l'individu au centre des préoccupations, est une approche séquentielle : l'avantage individuel dépend, dans un premier temps des ressources individuelles qui seront ensuite transformées en libertés d'être et de faire, parmi lesquelles l'individu choisira celles qu'il valorise, et qui participent à la vie qu'il a raison de vouloir mener.

1.1. L'étude des famines : la pauvreté comme défaut d'entitlements

L'individu n'a, jusqu'à présent, été considéré que comme un réceptacle : à sensations pour l'utilitarisme, à besoins pour les deux autres approches. Cependant, plus qu'un patient, l'individu est un agent qui possède des ressources (monétaires et en biens) et un droit de contrôle sur celles-ci. Définir la pauvreté à partir des seules ressources monétaires ne suffit pas. Le fait de posséder des ressources ne constitue pas une fin en soi, mais un moyen nécessaire à l'accomplissement d'une vie digne d'être vécue. En définissant ces moyens de réalisation comme un droit d'accès et de contrôle des ressources, l'approche par les entitlements nous permet de redéfinir la pauvreté comme un manque de ces droits fondamentaux.

1.1.1. Droits d'accès et de contrôle des ressources : une critique des approches en termes de ressources

En 1981, Amartya Sen publie un ouvrage que l'on peut considérer comme le fondement de l'approche qu'il développera plus tard. Dans *Poverty and Famines* [1981], il montre que la définition standard usuellement utilisée par les organisations internationales lors des périodes de crises alimentaires conduisant à l'apparition de famines n'est pas opérationnelle. Selon cette approche, appelée F.A.D., pour *Food Availability Decline*, les situations de famine seraient essentiellement dues au déclin tendanciel de l'offre de nourriture disponible. La production de nourriture ne serait pas suffisante pour nourrir l'ensemble de la population. On retrouve ici l'argument malthusien que nous avons déjà rencontré selon lequel la croissance démographique pèse sur la croissance de la production et entraîne des situations de pénurie alimentaire qui frappe essentiellement les plus pauvres, ceux qui n'ont pas les moyens monétaires de se procurer ce niveau vital de nourriture. Dans le second cas, il s'agit d'une situation latente dans laquelle les ménages pauvres ne consomment pas suffisamment de nourriture pour survivre, en raison notamment d'une contrainte pesant sur l'accès à cette nourriture.

Toutefois, Sen insiste sur une seconde voie à explorer dans l'appréhension des famines. A partir de l'étude de la grande famine qui a touché le Bengale en 1943, il montre que les deux raisons précédentes étaient absentes lors de la survenue de cette catastrophe. Selon l'analyse standard, cette famine serait due à une baisse exceptionnelle de l'offre totale de riz. Sen [1981] montre que, même si l'année 1943 n'a pas été une année d'abondante production, les stocks de riz étaient suffisants pour nourrir l'ensemble de la population concernée. La famine peut alors survenir lorsque « les greniers sont pleins ». Ainsi, la relation directe entre la production agricole et la consommation de denrées vivrières n'est plus évidente : la famine n'est plus exclusivement influencée par l'offre agricole.

Dans la même logique, il montre que si une chute brutale de la quantité de nourriture disponible apparaît, elle ne touche pas toutes les classes de population de la même manière : certaines catégories sociales ou ethniques ne connaissent pas de baisse de leur consommation, tandis que d'autres, dans la même région, rencontrent de graves difficultés. Ces observations l'amènent à s'interroger sur les causes exactes de l'apparition, très localisée socialement et géographiquement, de la famine. Il remarque très rapidement que les classes sociales qui

souffrent de famine sont celles qui n'ont pas un accès aisé à la nourriture. Soit parce que les marchés d'échange sont inaccessibles (problèmes d'enclavement géographique), soit parce qu'ils ne possèdent pas les moyens de contrôler cet accès à la nourriture (relations de pouvoirs). L'approche standard, en laissant de côté les phénomènes d'interdépendance économique et sociale, ne prend pas en considération la relation entre l'individu et cette nourriture, d'une part, et entre les individus entre eux, d'autre part (Sen [1981]).

Il importe alors de comprendre pourquoi les victimes de famine n'ont pas les moyens de se procurer de la nourriture. La réponse qu'apporte Sen repose sur la notion d'*entitlement*⁹⁶, définie comme le droit de contrôle que chaque individu possède sur ses ressources – son droit de propriété en quelque sorte – en vue d'obtenir d'autres biens – en l'occurrence de la nourriture dans le cas des famines. Cette approche « *se concentre sur la capacité des individus à se procurer de la nourriture par les moyens légaux en vigueur dans la société, incluant l'utilisation des procédés de production, des opportunités de marchés vis-à-vis de l'Etat, et les autres méthodes d'acquisition de la nourriture* »⁹⁷. L'individu possède un ensemble de biens qu'il a produit (relation avec la nature), acheté (relation avec autrui) ou dont il a hérité sur lesquels il possède un droit de propriété, que Sen nomme les *dotations* individuelles (*endowments of a person*). Celles-ci peuvent prendre plusieurs formes : (i) du capital physique sous forme d'actifs, (ii) du capital financier, (iii) du capital humain, sous la forme de niveaux d'éducation ou d'instruction, (iv) du capital social, sous forme de réseau ou de transferts⁹⁸. La mobilisation de ces différentes formes de capital, à tout moment, peut lui permettre d'échanger avec un tiers en vue d'obtenir certains biens. Cette relation avec autrui peut être représentée par une carte des droits à l'échange (*exchange entitlements mapping*) que Sen définit [1981 : 46, notre traduction] comme « *la fonction spécifiant l'ensemble des paniers de biens alternatifs que l'individu peut acquérir grâce aux différents paniers de ressources qu'il possède* » ou encore l'ensemble des biens que l'individu peut acquérir en mobilisant ses ressources.

Cette carte des droits à l'échange, c'est-à-dire la capacité qu'ont les individus à se procurer les biens qu'ils souhaitent, dépend de facteurs institutionnels comme les

⁹⁶ Le terme entitlement pose un problème de traduction. Nous considérerons ici que le verbe *to entitle* signifie « offrir à quelqu'un le droit à ». Entitlement sera donc traduit par « droit à ». D'autres traductions sont possibles (Sen [1987], Igersheim [2004] ou Farvaque [2005]).

⁹⁷ Sen [1981: 45, notre traduction].

⁹⁸ Pour une définition du capital social se reporter à Bourdieu [1980], Coleman [1988] ou Putnam [1995].

caractéristiques légales, politiques, économiques ou sociales ainsi que la position qu'occupe l'individu au sein de la société. Dans le cas des famines, les individus sont donc dans une position où ils ne peuvent mobiliser leurs ressources, c'est-à-dire que l'ensemble de leurs ressources ne contient pas les biens qui peuvent être échangés contre ceux qui leur permettraient d'atteindre les niveaux nutritionnels minimums. Il s'agit d'un défaut de droits à l'échange (*entitlement failure*). L'intérêt de cette approche en termes d'*entitlements* permet de mettre en lumière la relation qu'entretient chaque individu avec ses propres ressources. Dorénavant, le manque de ressources n'est plus la seule cause de survenue des famines ; il s'agit de prendre en compte la possibilité qu'ont les individus de contrôler leurs ressources, de les mobiliser en vue de les échanger, ainsi que les conditions institutionnelles en vigueur dans la communauté. Les causes de survenue de la famine sont multiples : (i) un manque de nourriture ; (ii) un manque de ressources permettant d'acquérir la nourriture ; (iii) un manque de contrôle sur ses ressources ; (iv) un effondrement des droits d'accès au marché⁹⁹. Ce sont ces quatre raisons qui forgent l'approche par les *entitlements*. Il s'agit alors d'étendre cette approche à l'analyse de la pauvreté.

1.1.2. Vers une redéfinition de la pauvreté

Si l'analyse de la famine et de ses causes par les *entitlements* est dorénavant parfaitement acceptée, peu d'études sur la relation *entitlements/pauvreté* ont été publiées. Cette relation a surtout été abordée à travers le prisme du conflit (Verstegen [2001]), ou de celui du droit (Parthasarathy [2002]). Il est donc nécessaire de présenter, dans l'optique d'une définition de la pauvreté, comment les différents concepts peuvent être articulés économiquement.

Les trois approches – utilitariste, rawlsienne et en termes de besoins essentiels, qui semblent différentes à première vue sont, en réalité, très proches puisqu'elles se focalisent sur les moyens nécessaires au bien-être : les ressources de l'individu (monétaires, en biens premiers et en biens essentiels). Ces approches souffrent d'une critique commune émise par Sen : l'absence de considération pour la notion de *diversité des individus*. Centrer son attention sur les ressources occulte toute une partie de l'information nécessaire à la définition et à la détermination de la pauvreté : nous devons garder à l'esprit que tous les individus sont

⁹⁹ Sen parle d'aliénation d'une certaine catégorie d'individus par une autre. Sen [1999]

différents, tant biologiquement que socialement. Ainsi, deux individus qui possèdent un même revenu et qui atteignent un même niveau de bien-être, sont considérés comme strictement identiques du point de vue de leurs caractéristiques personnelles¹⁰⁰. Il en va de même si on considère les besoins essentiels : si l'on offre à deux personnes les mêmes biens pour satisfaire leurs besoins essentiels correspondants, on fait l'hypothèse forte et contestable qu'elles sont capables, à partir de mêmes biens, de retirer une satisfaction identique.

Toutefois, et nous rejoignons Sen dans cette critique, il est indispensable de garder en tête l'existence de différences entre les individus, tant au niveau physiologique qu'au niveau du contrôle de leurs ressources. Au niveau des différences physiologiques (sexe, poids, taille, âge, ethnie ou présence ou non d'un handicap quelconque, etc.), un ensemble de caractéristiques peuvent contraindre l'utilisation des ressources. Supposons deux femmes, dont une enceinte. Supposons en outre, qu'elles perçoivent toutes les deux le même salaire, toute autre chose égale par ailleurs. Pour les utilitaristes, si le salaire est supérieur au salaire qui définit la ligne de pauvreté, les deux femmes échappent à la pauvreté. Toutefois, cette conclusion radicale occulte l'importance des caractéristiques des deux individus. Imaginons un instant que les deux femmes veulent se rendre sur un marché dans une ville voisine. Pour se faire, elles doivent obligatoirement utiliser le seul moyen de locomotion à leur disposition : une bicyclette. Il paraît évident que la femme enceinte ne pourra se déplacer que très difficilement, et donc ne pas pouvoir atteindre le marché. Le résultat en termes d'accomplissements n'est plus le même : les deux femmes ne peuvent prétendre à un même niveau de bien-être à partir d'un même revenu¹⁰¹.

On peut appliquer le même raisonnement mais de manière plus directe pour les deux autres approches. Doter tous les individus d'une communauté de moyens identiques ne permet pas d'affirmer que tous ces individus obtiennent des résultats identiques, puisqu'il est nécessaire de prendre en compte les comportements de consommation. La méthode de détermination de la pauvreté basée sur les moyens est tout au plus un *second best*¹⁰². Il est donc nécessaire de dépasser cette appréhension *ressourciste* du bien-être et de la pauvreté et

¹⁰⁰ Ce qui rejoint la notion d'agent représentatif dans la théorie utilitariste ou encore l'hypothèse rawlsienne de voile d'ignorance.

¹⁰¹ D'ailleurs, il serait raisonnable de penser que les deux femmes dotées d'un même revenu ne se procureraient pas le même moyen de locomotion : la femme valide achèterait une bicyclette, la femme enceinte se tournerait vers un moyen alternatif comme employer un tiers pour se rendre au marché à sa place.

¹⁰² Sen [1981].

de s'orienter vers celle exprimée en termes de réalisations. Viser une égalité dans les moyens ne résout qu'une partie du problème de la pauvreté

Il est également important de considérer la pauvreté à travers le prisme du contrôle de ses propres ressources. L'approche des *entitlements* permet alors de redéfinir et d'étendre la pauvreté en ces termes. Nous avons vu que les famines peuvent survenir lorsque le stock de nourriture est suffisant pour nourrir toute une communauté, et qu'elle frappe plus particulièrement certains groupes vulnérables. Or, Sen explique ce phénomène par le fait que certains groupes d'individus n'ont plus le contrôle de leurs propres ressources, c'est-à-dire qu'ils ne sont plus capables de transformer ces ressources en nourriture via l'échange avec des tiers. Leur carte des droits à l'échange est alors réduite. Il est possible d'expliquer la pauvreté dans les mêmes termes, à savoir qu'un individu est pauvre lorsqu'il ne possède pas la capacité¹⁰³ de transformer ses ressources en accomplissements : la pauvreté serait alors un défaut d'entitlements (Bertin, Sirven [2006]).

Les causes de la pauvreté sont, ici aussi, multiples : (i) un manque de ressources ; (ii) une incapacité à contrôler ses propres ressources ; (iii) un défaut de droits d'accès aux marchés. Même si nous devons accepter l'existence et l'importance de la première cause, celle-ci s'avère très rapidement limitée pour capter l'intégralité des privations dont sont victimes les indigents. L'exercice d'un pouvoir discrétionnaire sur l'accès à certains biens et services peut causer plus de dégâts qu'un manque de ressources. Un revenu décent ne garantit pas un niveau de vie supérieur au seuil de pauvreté¹⁰⁴. La mobilisation d'un stock important de capital ne permet pas d'assurer à lui seul le bien-être d'une famille. Il est dorénavant important de considérer, non seulement, les caractéristiques personnelles dans la relation individu-ressources, mais aussi, les rapports de force et de domination dans la relation individu-individu. La définition de la pauvreté comme défaut d'entitlements nous permet de garder à l'esprit ce double niveau d'analyse.

Même si cette approche permet d'enrichir considérablement l'appréhension et la compréhension de la pauvreté, certaines critiques peuvent être avancées. Reconnaissons, d'ailleurs, l'honnêteté dont fait preuve Sen puisqu'il présente lui-même une série de critiques dans son ouvrage (Sen [1981]). Premièrement, il reconnaît que cette approche en termes

¹⁰³ Sen parle d'habilité, traduction d'ability.

¹⁰⁴ Nous testerons cette hypothèse dans la seconde partie de cette recherche.

d'entitlements peut très vite devenir confuse et floue. La spécification des relations d'échanges dépendent de l'environnement politico-économique (économie capitaliste, économie socialiste, économie de troc, etc.), et de l'influence des droits de propriété sur les dotations. L'approche par les entitlements, en reconnaissant, *de facto*, l'existence de droits de propriétés s'insère dans un schéma correspondant au système capitaliste. Or, le mode de fonctionnement de nombreuses sociétés et communautés, dites traditionnelles, ne repose pas précisément sur ce système capitaliste. En Afrique, par exemple, la propriété terrienne est dominée par des normes, coutumes et règles qui marquent l'appartenance (*belonging*) et le droit d'aînesse (*seniority*). L'extension de l'approche aux *environmental entitlements* (Leach *et alii.* [1997]) permet de prendre en compte les mécanismes institutionnels de répartition et de contrôle des ressources à travers la notion d'appartenance à une collectivité mais également à un système plus vaste comprenant la biosphère, plutôt que comme une simple relation d'échange dans un système de propriété privée. L'approche par les entitlements, en ignorant ces éléments, ne permet pas d'expliquer certaines formes de pauvreté, comme celle relative à l'environnement naturel (Gore [1993], Devereux [2001]).

Deuxièmement, Sen reconnaît que les études empiriques souffrent d'un manque de données précises. Toutefois, il tempère rapidement cette remarque en affirmant que le but de l'approche n'est pas de donner un résultat précis mais de mettre en lumière les changements dans les relations d'échange et de contrôle des ressources lors de la survenue de famines. L'ambition n'est donc pas d'offrir un résultat formel et indiscutable mais de montrer l'avantage d'une analyse plus complète en termes d'identification des causes possibles d'apparition de la famine et de la pauvreté.

Un troisième niveau de critique se concentre autour de l'absence de prise en compte de certains « droits à », que l'on pourrait qualifier de pervers, qui entraînent un transfert de droits violant les droits individuels offerts par la société. Le pillage des ressources privées est un cas d'entitlements pervers. Même si l'échange a lieu (les ressources passent d'une main à une autre), celui-ci de fait de façon forcée, illégale et ne permet pas à l'individu victime d'obtenir un autre bien.

Un quatrième niveau de critique peut être émis à l'égard de cette approche. En formulant des relations d'échange sur une base purement marchande, Sen ignore les relations de pouvoir qui existent au sein du ménage. Or, ces relations sont également importantes pour

expliquer la survenue de phénomènes de pauvreté qui peuvent frapper plus particulièrement les femmes et les enfants. Ceux qui détiennent les droits d'accès et de contrôle des ressources au sein du ménage (la plupart du temps les hommes, chefs de ménage) souffrent rarement des mêmes privations que les autres groupes (femmes et enfants) qui composent le ménage. Le cadre d'analyse offert par cette approche sous-évalue l'importance de la pauvreté, notamment en termes de discriminations, de disparités intra-ménages et de rapport de pouvoir entre les hommes et les femmes.

Ces quatre niveaux de critiques permettent de dégager deux impasses majeures à l'analyse de la pauvreté par les entitlements. Premièrement, cette approche individualiste ne reconnaît pas l'importance des relations qui enchâssent (*embedded*) les individus dans un tissu social, historique et politique. Deuxièmement, la survenue des famines comme des situations de pauvreté n'est analysée qu'à travers le prisme des relations économiques ou de désastres naturels. Ces situations ne permettent d'expliquer qu'une infime part des famines et de la pauvreté, occultant les tensions politiques ou sociales, qui malheureusement permettent d'expliquer bon nombre des famines africaines des années 1990 (Von Braun et alii [1998]). De plus, cette approche reste, *in fine*, focalisée sur les biens (reproche fondamental de Sen à l'encontre des approches dites *fétichistes*), comme le notent Pressman et Summerfield [2002: 430, notre traduction] : « *bien que l'approche par les entitlements place le bien-être individuel au centre des préoccupations, la notion reste focalisée sur les marchandises.* », ce qui en relativise la portée analytique.

Malgré les limites soulevées et présentées ici, il n'en reste pas moins que cette approche se révèle importante dans l'évolution de la pensée économique sur les questions de pauvreté. Elle a permis de passer d'une conception purement ressourciste à une conception centrée sur les relations qu'entretient l'unité considérée (individu, ménage, communauté) avec ses dotations et avec les tiers. La pauvreté n'est donc plus un phénomène homogène qui s'appliquerait de façon équivalente à tous les membres d'une société mais, compte tenu de l'hypothèse de diversité humaine, de manière individuelle et contingente à un ensemble de caractéristiques personnelles. La pauvreté n'est plus perçue comme un manque de – ressources, droits, biens premiers et biens nécessaires –, mais comme une inadéquation personnelle des moyens de conversion des ressources en accomplissements. C'est cette relation qui est mise en avant à travers le concept d'*entitlements*, qui est prolongée dans l'œuvre de Sen, et qui se trouve au cœur de l'approche par les capacités, développée depuis

plus de vingt ans par de nombreux scientifiques de part le monde. C'est celle-ci que nous proposons de présenter ici.

1.2. Le cœur de l'approche : capabilité, fonctionnements et fonction d'utilisation

Malgré les critiques émises à l'égard de l'approche précédente, Sen tient un argument de taille qui lui permet de d'aller plus loin dans la caractérisation de la pauvreté que les approches qu'il remet en cause. Celles-ci, en plaçant la définition de la pauvreté sous l'angle exclusif des ressources, occultent les relations entre ces ressources et ceux qui les possèdent. A l'inverse, c'est cet argument que Sen va reprendre et étendre à partir de 1981 : les ressources des individus ne peuvent suffire pour décrire, de manière fidèle, leur bien-être. Il met alors en lumière la complexité des relations qu'entretiennent les individus avec les biens (*commodities*), les individus entre eux (relations sociales) et les individus avec leur environnement (institutions, normes, coutumes, etc.). Ce triple niveau de relations met l'individu au centre des préoccupations, tant au niveau du développement – on parle dorénavant de développement humain (PNUD [1990], [1994]) – qu'au niveau de l'étude de la pauvreté. Le refus, exprimé par Sen, de considérer l'individu comme une entité homogène, représentative de la collectivité, pour laquelle l'environnement n'aurait qu'une place contingente et exogène, et qui ne serait qu'un « *réceptacle passif de sensations* »¹⁰⁵, lui permet de donner de la consistance à cet être humain. Celui-ci est unique (il est caractérisé par des éléments endogènes comme le sexe, l'âge, l'ethnie, etc.), il est responsable, il effectue des choix et il est libre de mener le type de vie qu'il a raison de valoriser. Nous allons voir comment, à partir de cette vision de l'individu, Sen offre un nouveau cadre d'analyse à la pauvreté et de la qualité de la vie (*quality of life*¹⁰⁶). Toutefois, il est utile de rappeler ce qu'est l'approche par les capacités et ce qu'elle n'est pas. L'approche par les capacités n'est pas une théorie de la justice comme peut l'être la théorie proposée par Rawls. Même s'il reconnaît une certaine attirance pour cette dernière (Sen [1999a]), Sen refuse de souscrire au perfectionnisme sous-jacent à l'œuvre de Rawls. L'approche par les capacités n'est pas non plus une *formule magique* à partir de laquelle tous les problèmes en économie pourraient être

¹⁰⁵ Farvaque [2005: 91]

¹⁰⁶ Cette notion de *quality of life* reviendra dans tous les écrits de Sen qui ont pour objet l'approche par les capacités. Sen refuse d'utiliser le terme *well-being* (bien-être) trop connoté utilitariste et qui ne représente pas de manière fidèle la vie que les individus ont raison de mener. (Sen [1992]). Originellement, l'approche par la *qualité de vie* a été proposée par Morris [1979] comme une alternative à la mesure du bien-être basée sur le revenu par tête.

résolus (Robeyns [2000]), proposant simplement un outil permettant de conceptualiser et d'évaluer la pauvreté (Robeyns [2005]). Par contre, l'approche par les capacités offre un cadre théorique à l'évaluation du bien-être individuel (*individual welfare*) et des arrangements sociaux (*social arrangements*), ainsi qu'une base théorique pour l'étude de champs disciplinaires aussi variés que l'économie, la science politique, la justice sociale ou la philosophie concernant des problématiques d'inégalité, de pauvreté ou de politiques de développement (Robeyns [2005]).

L'objectif de cette section sera double : il s'agira (i) tout d'abord, de proposer une définition des concepts utilisés par Sen¹⁰⁷, (ii) puis d'insister sur deux points qui montrent la particularité de l'approche par rapport aux théories concurrentes : (a) l'importance du rôle joué par la fonction d'utilisation lors du passage des ressources aux capacités (et ainsi insister sur l'apport de la théorie par rapport aux approches focalisées sur les ressources) puis (b) sur le rôle du choix et de la liberté individuelle lors du passage des capacités aux fonctionnements accomplis.

1.2.1. Définitions et formalisation

Comme nous venons de le voir, l'approche par les capacités offre un nouveau cadre théorique pour l'évaluation de la pauvreté. Celui-ci implique l'utilisation d'un champ sémantique nouveau qui, s'il prête parfois le flanc à critiques (Benicourt [2004]), mérite d'être explicité. Nous nous proposons de retracer l'évolution des concepts à travers leur définition et d'en proposer une formalisation¹⁰⁸ qui peut éclaircir le propos.

Sen [1985] part des limites opposées aux approches précédentes : les biens ne doivent pas être considérés comme une fin en soi, mais comme le moyen d'améliorer la qualité de la vie. Il n'est donc plus pertinent de se focaliser sur ces derniers pour étudier la pauvreté. Deux individus dotés des mêmes ressources peuvent atteindre des résultats différents en termes de bien-être. La question est alors de savoir pourquoi. La réponse offerte par Sen repose sur

¹⁰⁷ L'approche par les capacités bien que « créée » par Sen a fait l'objet de nombreuses extensions qui ont permis d'enrichir le vocabulaire utilisé. Nous reviendrons plus tard sur ces extensions et nous n'aborderons ici que les concepts purement senniens.

¹⁰⁸ Cette formalisation n'apparaît qu'une seule fois dans l'œuvre de Sen, dans son ouvrage fondateur *Commodities and Capabilities* [1985]. L'abandon de la formalisation peut, à notre avis, résulter d'une volonté d'éviter l'excès de mathématisation, en vue d'élargir l'audience à un public plus large que les seuls économistes.

l'hypothèse de diversité humaine. Ces deux individus ne vont pas utiliser leurs ressources (qui sont, par hypothèse, équivalentes) de manière identique, car ils sont différents dans leurs caractéristiques physiques et mentales. Même si les biens envisagés ont exactement les mêmes caractéristiques, le rapport entre l'individu et ce bien n'est pas le même. Pour cela, Sen part des travaux de Gorman [1956] et Lancaster [1966] qui stipulent que les biens doivent être appréciés pour leurs caractéristiques intrinsèques et non pour eux-mêmes. Un morceau de pain n'est pas valorisé pour lui-même mais pour ses caractéristiques nutritionnelles et sociales¹⁰⁹. Toutefois, ces caractéristiques ne nous renseignent pas sur ce que l'individu peut espérer obtenir grâce à ce bien¹¹⁰. Il est donc nécessaire de dépasser ce cadre restrictif sous peine de retomber dans les travers des approches critiquées. Pour juger du bien-être individuel, il nous faut changer d'*espace d'information* pour s'orienter vers ce que les individus peuvent *être* et *faire* grâce à leurs ressources. Il nous faut donc considérer l'espace de *fonctionnements* (*functionings*), c'est-à-dire (Sen [1987: 6, notre traduction]) : « *ce que la personne est capable de faire (doing) grâce à ses ressources et à leurs caractéristiques* ». Il s'agit alors d'évaluer ce que l'individu peut accomplir grâce à ses ressources.

Plus tard (Sen [1999b: 82]), Sen définira les fonctionnements comme : « *les différentes choses qu'une personne peut aspirer à faire ou à être* ». Cette approche se distingue donc des approches alternatives en ce sens (Sen [1987: 7, notre traduction]) : « *qu'un fonctionnement est alors différent de (i) posséder un bien (et les caractéristiques correspondantes), auquel il est postérieur et (ii) retirer une utilité (dans le sens de satisfaction résultant du fonctionnement) auquel il est prioritaire¹¹¹* ». L'individu peut alors accomplir tout un ensemble de fonctionnements participant à son bien-être. Cet ensemble est multidimensionnel dans la mesure où il correspond à une combinaison de plusieurs fonctionnements, des plus simples, manger convenablement, jouir d'une liberté d'échapper aux maladies évitables (Sen [1999a]), aux plus complexes comme prendre part à la vie de la communauté, etc. La capacité individuelle est alors (Sen [1999b: 83]) : « *les différentes combinaisons de fonctionnements qu'il est possible de mettre en œuvre. Il s'agit donc d'une forme de liberté, c'est-à-dire de liberté substantielle de mettre en œuvre diverses combinaisons de fonctionnements* ». L'ensemble capacité est l'ensemble des vecteurs de fonctionnements que

¹⁰⁹ Smith notait déjà [1776] l'importance sociale du port de la chemise de lin dans la société britannique du 18^{ème} siècle.

¹¹⁰ On retrouve, ici, la notion de contrôle de ses ressources issue de l'approche par les entitlements.

¹¹¹ La notion de priorité est à comprendre comme une priorité temporelle. Le fonctionnement vient avant la satisfaction que l'on retire de sa réalisation.

l'individu peut choisir. Et (Sen [1999b: 83]) : « si la combinaison des fonctionnements reflète les accomplissements réels, l'ensemble des capacités représente, quant à lui, sa liberté d'accomplir, c'est-à-dire les combinaisons de fonctionnements possibles, à partir desquelles l'individu peut choisir¹¹² ».

Deux niveaux apparaissent : (i) celui des accomplissements, correspondant à la réalisation de fonctionnements particuliers et (ii) celui de la liberté d'accomplir ces fonctionnements, c'est-à-dire la capacité. A ce stade, nous pouvons formaliser pour rendre plus clair le propos :

x_i = un vecteur de biens que possède l'individu i ,

$c(.)$ = une fonction (qui n'est pas nécessairement linéaire) qui permet de convertir un panier de biens en un vecteur de caractéristiques de ces biens,

$f_i(.)$ = une fonction d'utilisation¹¹³ de l'individu i ,

F_i = l'ensemble des fonctions d'utilisation f_i , parmi lequel l'individu peut effectuer son choix,

$h_i(.)$ = la fonction de satisfaction que l'individu i retire de ses fonctionnements¹¹⁴.

De là, on peut construire le vecteur b_i qui représente le fonctionnement atteint par l'individu lorsqu'il choisit la fonction d'utilisation f_i pour un panier de biens x_i ¹¹⁵,

$$b_i = f_i(c(x_i)) \quad [1-2]$$

Ce vecteur b_i représente ce que l'individu « est » (*being*), et ce qu'il « fait » (*doing*), le bien-être n'étant qu'une évaluation de ce vecteur, l'indication de son état atteint. Il propose une fonction d'évaluation du bien-être sur la base de ces fonctionnements :

¹¹² Nous aborderons le thème du choix plus loin.

¹¹³ Nous reviendrons plus tard sur cette notion en détail.

¹¹⁴ La satisfaction doit être prise en relation avec l'espace des fonctionnements uniquement.

¹¹⁵ Sen note que le vecteur de fonctionnement b_i ne dépend pas uniquement des caractéristiques des biens possédés mais peut également être influencé par les fonctionnements des autres personnes, de la santé publique ou encore des programmes médicaux... Sen [1985]

$$v_i = v_i(f_i(c(x_i))) = v_i(b_i) \quad [1-3]$$

Ici, b_i ne représente qu'un seul vecteur de fonctionnements, or l'individu fait face à un ensemble de vecteurs de fonctionnements parmi lesquels il va pouvoir choisir. Cet ensemble de *fonctionnements réalisables* est noté :

$$P_i(x_i) = \{ b_i / b_i = f_i(c(x_i)), \text{ pour tout } f_i(.) \in F_i \} \quad [1-4]$$

Or, le choix de l'individu n'étant pas infini, il est contraint par l'ensemble X et le vecteur de fonctionnements réalisables devient :

$$Q_i(x_i) = \{ b_i / b_i = f_i(c(x_i)), \text{ pour tout } f_i(.) \in F_i \text{ et pour tout } x_i \in X_i \} \quad [1-5]$$

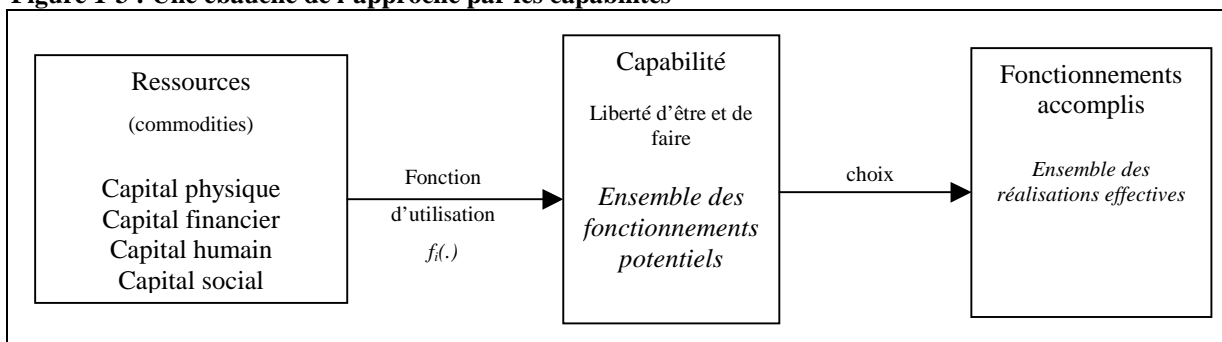
Cet ensemble Q_i représente alors formellement l'ensemble capabilité de l'individu, c'est-à-dire la liberté que possède l'individu de choisir parmi toutes les alternatives possibles les fonctionnements qu'il valorise étant donnés ses caractéristiques personnelles et son environnement social.

A ce stade du raisonnement il paraît important de s'arrêter quelque peu sur cet ensemble capabilité. Par définition, Q_i est composé d'un ensemble disparate de fonctionnements b_i parmi lequel l'individu va choisir ceux qu'il valorise, c'est-à-dire ceux qui vont contribuer à améliorer son bien-être. Il est donc clair, même si cela n'apparaît pas formellement chez Sen, qu'il existe deux types de fonctionnements : ceux qui sont potentiellement accessibles (*fonctionnements potentiels*) mais qui ne sont pas choisis par l'individu, et ceux qui sont accessibles et qui sont choisis (*fonctionnements accomplis*). L'ensemble des fonctionnements potentiels constitue l'espace des capacités et les fonctionnements accomplis constituent un sous-ensemble à l'espace des capacités. Si l'on considère l'espace des fonctionnements potentiels, il semblerait qu'il soit quasi-infini. En effet, si l'on considère *tous* les fonctionnements qui sont potentiellement atteignables par un individu dans une société, la liste peut être très longue. Toutefois, l'introduction des conditions environnementales et sociales vient limiter cette liste. En effet, chaque société offre un ensemble de fonctionnements potentiels qui lui est propre et qui ne correspond pas à l'ensemble d'une autre société. Par exemple, il paraît évident que certains fonctionnements

sont réalisables dans toutes les sociétés¹¹⁶ – on parle alors de *fonctionnements de base* – comme manger décemment, boire de l’eau de qualité. Par contre, certains fonctionnements ne sont pas réalisables dans toutes les sociétés – participer à la vie de la communauté n’est pas un fonctionnement réalisable par la caste des *Intouchables* en Inde, puisque les coutumes sociales de la société indienne ne le permettent pas. Il n’existe donc pas une liste définitive de fonctionnements, seulement une base commune à toutes les sociétés¹¹⁷.

Nous pouvons proposer une représentation schématique de l’articulation entre ressources, capacités et fonctionnements :

Figure 1-3 : Une ébauche de l’approche par les capacités



Source : auteur.

Cette représentation, simplifiée au maximum, permet de mettre en avant le processus dynamique sous-jacent à l’approche. Deux étapes apparaissent comme originales : la fonction d’utilisation et la fonction de choix. Nous allons maintenant détailler ces deux fonctions.

1.2.2. La fonction d’utilisation : l’élément clé dans le passage des ressources aux capacités

La fonction d’utilisation $f_i(.)$ est la première originalité de l’approche par les capacités. En effet, Sen insiste particulièrement sur cette fonction qui conditionne la *conversion* des ressources en moyens de réalisation du bien-être fondé sur les fonctionnements. Les ressources, qui jusqu’alors étaient considérées comme une fin en soi, acquièrent une importance relative, quoique primordiale. Si la possession garantie de ces ressources n’assure pas à la personne qui les possède d’atteindre le niveau de bien-être

¹¹⁶ Sans pour autant que ceux-ci soient effectivement réalisés.

¹¹⁷ Nous reviendrons sur cette discussion plus tard.

attendu, leur absence réduit considérablement la possibilité pour l'individu d'élargir son ensemble de capabilité. Plusieurs facteurs, présents en filigrane dans la fonction d'utilisation, peuvent contraindre l'individu à ne pas réaliser ce qu'il attend dans la vie (Bertin [2005b]) : (i) l'hétérogénéité des personnes (caractéristiques physiques, mentales, sexuelles), (ii) la diversité de l'environnement (les paramètres du climat, le caractère endémique de maladies infectieuses, la pollution), (iii) les disparités de l'environnement social (nature des relations sociales, des services publics), (iv) la relativité des perspectives (statut de la personne dans la société, vie sociale, réponse à certaines normes) et enfin (v) la distribution au sein de la famille (règles de répartition en usage dans une famille)¹¹⁸. Il paraît ainsi évident que les approches ressourcistes, en ignorant ces facteurs de conversion, sont limitées dans l'explication de la pauvreté.

A ce stade de la présentation, il est nécessaire d'insister sur la présence des caractéristiques personnelles dans la fonction d'utilisation. Ces dernières impliquent une transformation des ressources en capacités différente selon les individus. De même, deux individus peuvent, à partir d'un même bien, ne pas transformer les caractéristiques de ce bien en une capacité identique. Prenons un exemple : Alice et Benjamin possèdent tous les deux un sac de riz. Toutefois, Alice est atteinte d'une maladie de l'estomac, l'empêchant de digérer correctement le riz. Un même bien, ici le sac de riz qui possède des caractéristiques nutritionnelles identiques pour les deux individus, ne permet pas à Alice et Benjamin d'obtenir le même espace des capacités. Ils possèdent la même ressource mais ils ne peuvent l'utiliser de la même façon. Dans un espace en termes de ressources, ils auraient un même niveau de bien-être. Par contre, dans l'espace des capacités, ils ne peuvent obtenir le même ensemble de fonctionnements potentiels. Alice a un nombre de fonctionnements inférieur à celui de Benjamin. Elle va devoir se tourner vers d'autres ressources (le pain, par exemple, ou les féculents) pour espérer obtenir le même ensemble de capacités que Benjamin. L'environnement social est également un facteur déterminant dans le processus de conversion. Une société dont les normes discriminent un groupe particulier contraint également cette transformation. Supposons un homme et une femme qui possèdent le même revenu. Toutefois, dans cette société, les femmes ne peuvent disposer librement de leur argent pour acheter ce qu'elles veulent, étant obligées d'en référer à leur mari. D'après l'approche monétaire, puisque l'homme et la femme ont le même niveau de revenu, ils vont en tirer tous

¹¹⁸ Sen [1999b]

les deux la même satisfaction et le même niveau de bien-être. Or, ces normes sociales, contraignantes pour les femmes, réduisent leur espace des capacités¹¹⁹

Certains, comme Kuklys et Robeyns [2004], intègrent les facteurs d'environnement social dans les arguments de la fonction d'utilisation. Celle-ci deviendrait, selon elles, $f_i(c(x_i; z_i))$ avec z_i l'influence des facteurs sociaux sur les individus. Toutefois, inclure ce facteur social comme argument de la fonction d'utilisation nous paraît inutile puisque, comme nous venons de le montrer, Sen considère que ceux-ci sont déjà pris en compte dans la fonction f_i . De plus, comme le remarque Farvaque [2005: 104], elles considèrent ce facteur comme « *un ensemble de ressources personnelles inégalement distribué (talent, capacités à faire des efforts,...) et comme un ensemble de bénéfices induits par les structures sociales (effet de l'éducation, bénéfice tiré du fait d'habiter dans une région prospère,...)* ». Cependant, nous refusons l'interprétation de Farvaque qui sépare ressources internes – comme le talent – et ressources externes – comme les services publics. Il insère les premiers dans la fonction d'utilisation tandis qu'il considère les seconds comme un argument de cette fonction. Or, il nous semble plus logique de replacer les services publics au niveau de l'environnement social de l'individu, ce dernier n'ayant aucun contrôle sur ces derniers à titre individuel.

Pour résumer, la fonction d'utilisation qui permet de convertir les ressources en capacités dépend de deux éléments : (i) les caractéristiques propres à chacun et (ii) l'environnement social, politique, économique et environnemental qui s'impose à l'individu. Il est donc hasardeux de conclure que deux individus identiquement dotés en ressources puissent prétendre au même ensemble de capacité. Cette critique envers les autres approches marque la première originalité de l'approche par les capacités. La question du choix, et de sa place dans le processus qui conduit des ressources à la qualité de la vie et au bien-être, en constituent la seconde.

¹¹⁹ Nous verrons plus loin, qu'en plus de réduire l'ensemble capacité des femmes, les normes sociales peuvent contraindre leur choix et le réduire à un petit nombre de fonctionnements potentiels.

1.2.3. La problématique du choix dans l'approche par les capacités

La seconde originalité de l'approche par les capacités repose sur la place accordée aux problématiques du choix et de la liberté individuelle. Ces deux éléments s'expriment, non seulement, lors du passage des fonctionnements potentiels à l'ensemble des fonctionnements accomplis, mais également dans le choix de la fonction d'utilisation. Commençons par le deuxième point. Il est dit (Sen [1987: 7]) que l'individu fait face à un ensemble de fonction d'utilisation F_i parmi lequel il va choisir une certaine fonction $f_i(.)$ étant données ses ressources. Ainsi, à partir d'une même ressource comme une bicyclette, un individu va pouvoir choisir entre plusieurs fonctions d'utilisation – par exemple, se déplacer, faire du sport ou même l'échanger contre un autre bien. Comme l'écrit Sen [1987: 18, notre traduction] : « *la fonction d'utilisation est, en partie, une question de choix parmi l'ensemble des fonctions d'utilisation possibles* ».

La question du choix est également présente plus loin dans le processus sous-jacent au passage de l'espace capacités à celui des fonctionnements accomplis. Comme nous l'avons écrit, l'ensemble capacités représente les vecteurs alternatifs de fonctionnements potentiels compte tenu des caractéristiques personnelles et environnementales. Ainsi, les fonctionnements potentiels sont toutes les alternatives auxquelles peut prétendre l'individu en question. Toutefois, l'individu ne valorise¹²⁰ pas tous les fonctionnements auxquels il peut prétendre. Il émet alors des préférences, préférant réaliser tel fonctionnement et pas tel autre : il possède alors le choix de réaliser les fonctionnements qu'il valorise. La question du choix est ici proche de celle de la liberté individuelle. En effet, la définition de la capacité comme liberté d'être et de faire rejoint celle de la liberté de choisir. S'il est libre d'exprimer un choix, l'individu retirera certainement plus de bonheur à la réalisation du fonctionnement que s'il est contraint¹²¹. D'ailleurs, Sen insiste sur l'importance de la liberté de choix dans l'évaluation du bien-être¹²². Selon lui, lors de l'évaluation des situations individuelles, il est nécessaire de

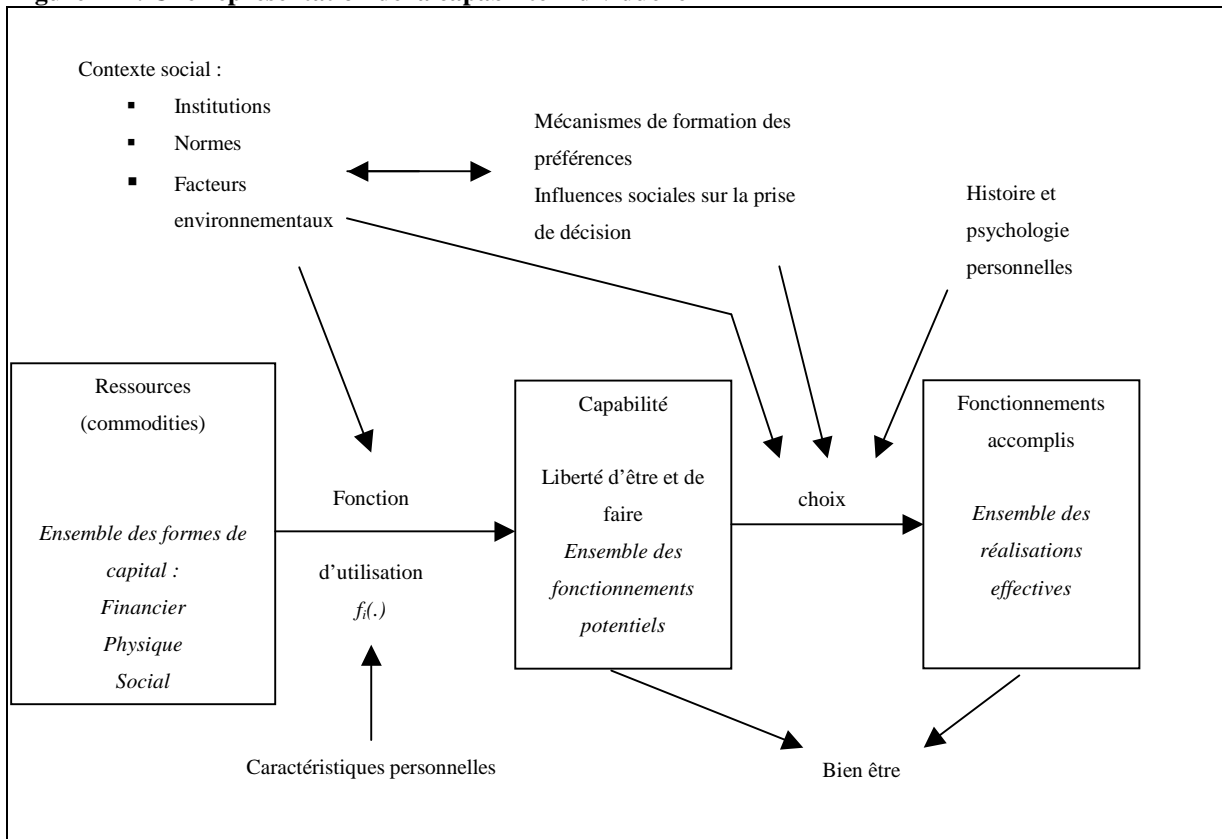
¹²⁰ Nous entendons valoriser comme le fait d'accorder une certaine utilité (dans le sens commun du terme) à la réalisation d'un fonctionnement particulier.

¹²¹ La présence d'un dictateur qui impose un fonctionnement particulier est un bon exemple de dénis de liberté de choix des fonctionnements.

¹²² « *Il est possible pour une personne d'avoir un véritable avantage et de le « gâcher » tout simplement* », (Sen [1987: 3, notre traduction]). Cette citation met en avant la responsabilité de l'individu de choisir et de « tirer profit » de toutes les opportunités (en termes de fonctionnements potentiels) qui s'offrent à lui.

prendre en compte non seulement les réalisations effectives mais aussi l'étendue du choix qui s'offre à l'individu¹²³.

Figure 1-4 : Une représentation de la capacité individuelle



Source : Auteur, adapté de Robeyns [2005]

Il s'agit alors de ne plus seulement évaluer le bien-être individuel (*individual well-being*) qui ne prend en compte que les réalisations des individus (leurs fonctionnements accomplis) mais l'avantage (*advantage*), dont chacun peut jouir. Ainsi (Sen [1987: 3, notre traduction]) « la notion d'avantage fait référence aux opportunités réelles d'une personne face à celles des tiers. Cette notion d'avantage est plus proche de celle de liberté de bien-être que celle du bien-être elle-même ». L'étendue du choix fait désormais partie intégrante de la qualité de vie des individus et de son évaluation. Sen [1999b: 68] de poursuivre : « choisir est en soi une composante précieuse de l'existence et une vie faite de choix authentiques entre des options sérieuses peut être considérée – précisément pour cette raison – comme plus riche ». Augmenter les choix des individus, c'est leur offrir une liberté formelle d'améliorer

¹²³ Toutefois, il se peut que l'augmentation des choix possibles entraîne l'individu dans l'embarras et la confusion. Le fait de devoir choisir peut alors diminuer le bien-être.

leur sort en leur permettant de choisir les alternatives qu'elles valorisent et qui participent à leur bien-être.

2. L'appréhension de la pauvreté humaine en termes de capacités et de fonctionnements

Une fois la définition des concepts posée, il est nécessaire d'aborder la problématique de la pauvreté au travers de ce cadre théorique. L'approche par les capacités, en offrant une vision plus large que les approches en termes de ressources (monétaires ou en biens essentiels), permet d'appréhender la pauvreté de manière plus fine, et plus en phase avec la réalité. Toutefois, nous avons vu que le bien-être et la qualité de vie dans cette approche peuvent être observés à deux niveaux : un premier niveau en termes de liberté d'être et de faire – les capacités – puis un second niveau en termes de réalisations effectives – les fonctionnements accomplis. Il nous paraît important de contribuer au débat qui existe autour de la détermination de la pauvreté grâce à une base informationnelle large, mais floue et ambiguë – la capacité –, ou grâce à une base, certes plus étroite, mais beaucoup plus évidente – l'ensemble des fonctionnements accomplis. Avant d'explicitier le débat et de prendre position, il est nécessaire de présenter la place de l'agent dans la théorie de Sen puis de montrer comment l'évolution du concept de capacité vers celui de liberté peut orienter l'appréciation de la pauvreté.

2.1. Agence et liberté

Pour comprendre la pauvreté dans cette nouvelle base informationnelle, il est nécessaire de présenter comment Sen appréhende l'individu, notamment en le considérant comme un agent et non comme un patient comme ont pu le considérer les trois approches précédentes. Cette *qualité d'agent* porte plus particulièrement sur la place du choix et de la liberté de choix de l'individu.

2.1.1. La notion d' « agency » : l'individu comme acteur de son propre devenir

L'une des critiques les plus virulentes de Sen à l'égard de l'utilitarisme concerne la place faite à l'individu, et plus particulièrement la recherche de son intérêt personnel comme seul comportement cohérent et rationnel¹²⁴. Dans *Rational Fools* [1987], il montre que les individus peuvent accomplir des actions, prendre des décisions qui n'ont pas pour unique objet la maximisation de l'intérêt personnel ; l'égoïsme n'est pas le seul comportement qui soit rationnel, comme le stipulaient des auteurs comme Spencer [1879] ou Edgeworth [1881], entre autres. A côté du sentiment d'égoïsme, Sen insiste sur ceux de compassion (*sympathy*) et d'engagement (*commitment*), deux formes d'altruisme (Petit [2005]). S'il abandonne rapidement le premier pour des raisons évidentes – la compassion permet à l'individu d'améliorer son bien-être à travers l'augmentation de celui d'autrui (par un acte de générosité, par exemple)¹²⁵ –, il s'intéresse plus particulièrement au second, qu'on peut définir comme un acte qui n'a pas pour but d'améliorer son propre bien-être mais celui de ceux vers qui l'action est dirigée¹²⁶. Prenons l'exemple proposé par Sen [2002:35] selon lequel agir pour aider au soulagement de la misère des autres même si on n'en souffre pas personnellement est un acte d'engagement et non de compassion. Cette forme d'altruisme est en ce sens *pure* puisqu'elle transcende l'intérêt personnel de l'individu impliqué dans l'action, tandis que l'altruisme correspondant à la compassion ne fait qu'élargir le champ de la satisfaction. Toute la difficulté de cette dichotomie – compassion / engagement – réside dans la limite fine entre les deux. Dans notre exemple, si l'on évalue le bien-être en termes de résultats, il est clair que c'est un cas d'engagement : les bénéfices d'une telle démarche profitent aux démunis, puisque ce sont eux qui vont voir leur situation s'améliorer. Toutefois, opposer compassion et engagement sur la seule base de l'intérêt des personnes en jeu, c'est ignorer l'aspect purement psychologique de l'action¹²⁷ ; la différence entre les deux devient très floue et l'on peut considérer que toute *action* est destinée à améliorer le bien-être psychologique de son auteur.

¹²⁴ Nous reviendrons sur cette critique plus profondément dans le chapitre deuxième.

¹²⁵ Pour Sen [2002: 35, notre traduction], la compassion est « *l'état où le bien-être de quelqu'un est affecté par la situation des autres* ».

¹²⁶ Pour Sen toujours [2002: 35, notre traduction], l'engagement « *signifie la rupture du lien étroit entre le bien-être individuel (avec ou sans compassion) et le choix de l'action* ».

¹²⁷ Il est évident qu'une action qui paraît être conduite de manière désintéressée peut contribuer de manière psychologique à l'amélioration du bien-être. Dans notre exemple, l'action de l'individu va lui procurer une sensation psychologique participant à l'amélioration de son bien-être. Il est donc important de souligner cette sensation psychologique. Elle ne peut être ignorée lorsque l'on applique le principe d'engagement. La proposition de Sen qui stipule que l'engagement dépasse la satisfaction personnelle ignore le résultat psychologique issu d'un comportement désintéressé. C'est une des limites de la critique de Sen à l'utilitarisme. Cf. infra.

Il est donc possible de rapprocher compassion et engagement en une seule forme d'*altruisme intéressé* : les buts que l'on se fixe peuvent, *a priori*, être conduits de manière à améliorer le bien-être d'un tiers mais peuvent, *a posteriori*, conduire à améliorer, en plus du bien-être de l'autre, sa propre satisfaction personnelle d'avoir agi en ce sens. De même, les activités non orientées vers le bien-être ne sont pas nécessairement sacrificielles mais peuvent aussi renforcer le bien-être. Sen ne prend pas en considération cette remarque, et insiste sur le fait que certains actes, conduits de manière purement désintéressée, peuvent être le fait d'une décision réfléchie et intentionnelle¹²⁸ (Sen [1987, 2002]). Dans ce cas, les objectifs de l'individu dépassent la recherche de son intérêt personnel.

C'est à ce niveau qu'est introduite la notion d'*agency*¹²⁹, que l'on peut traduire par *qualité d'agent*, qui permet, non seulement, de dépasser le *demeuré social*¹³⁰ utilitariste, mais également, de considérer la qualité de la vie au-delà du simple bien-être. Comme nous l'avons écrit plus haut, le bien-être serait évalué sur la base des accomplissements, tandis que la qualité de vie (ou l'avantage) serait évaluée à partir de la liberté d'atteindre ces accomplissements. L'individu en tant qu'*agent*¹³¹ va donc mettre en œuvre sa réflexion personnelle à travers ses propres valeurs pour atteindre les buts qu'il s'est fixés. Pour Sen [1992 : 87] : « *la qualité d'agent comme accomplissement de quelqu'un, c'est la réalisation des objectifs et des valeurs qu'elle a raison de rechercher, qu'ils soient ou non liés à son bien-être. Rien n'oblige l'être humain, en tant qu'agent, à ne penser qu'à son bien-être personnel, et sa qualité d'agent conçues en termes d'accomplissements représente son succès dans la poursuite de la totalité des fins et objectifs réfléchis qu'il s'est donnés* ». On note ainsi qu'à travers le concept d'*agency*, Sen prend en compte les actions qui n'ont pas forcément pour but une amélioration de son propre bonheur. A cette distinction correspond une autre distinction entre « liberté d'agence » (*agency freedom*) et « liberté de bien-être » (*well-being freedom*). « *La première liberté est celle dont un individu dispose pour mener à bien les accomplissements qu'il valorise et s'efforce de réaliser ; la seconde est uniquement sa liberté*

¹²⁸ Il faut admettre, nous dit Sen [2002: 41, notre traduction] : « *que la rationalité ne se limite pas à la poursuite systématique de buts donnés et qu'elle exige également un certain examen critique des buts eux-mêmes* ».

¹²⁹ Les premières références à la notion d'*agency* peuvent être trouvées dans les écrits socio-anthropologiques de Norman Long [1968].

¹³⁰ Pour Sen [1987: 107] « *l'homme purement économique est à vrai dire un demeure social* », une personne niaise qui ne fait pas la différence entre les différentes notions – égoïsme, compassion et engagement – car il ne peut exprimer ses choix et ses préférences qu'à travers un classement unique cardinal.

¹³¹ Nous parlerons d'agence pour alléger le propos.

d'accomplir, ce qui est constitutif de son bien-être »¹³². La prise en compte de la *fonction d'agence* permet de considérer l'individu comme un être qui émet des jugements sur son propre bien-être, qui est capable de prendre des décisions lui permettant de s'émanciper, de prendre part aux décisions politiques, en d'autres termes, d'obtenir un pouvoir de contrôle sur sa propre existence¹³³. Il devient cet être autonome et responsable, qui fait des choix, n'étant plus un *patient* incapable de concevoir ce que doit être sa vie et comment il doit la mener.

Un dernier point qu'il est utile de mettre en avant dans l'étude de la qualité d'agent est la prise de position de Sen pour ce qui concerne les jugements sur ce que doit être la vie bonne que les individus veulent mener. Dans la définition qu'il offre des capacités et des fonctionnements, Sen insiste en dernier lieu sur « *la vie que les gens ont raison de souhaiter* »¹³⁴. L'évaluation qui est faite de la vie bonne ou épanouissante (*flourishing life*) relève de l'individu lui-même. Sen offre ainsi à celui-ci la responsabilité de mener la vie qu'il souhaite sans prendre position quant au jugement de cette vie, et d'attribuer des valeurs aux opportunités qui s'offrent à lui. Il devient alors difficile pour l'observateur externe de porter un quelconque jugement sur la façon dont les individus mènent leur vie, et de leur attribuer une certaine valeur objective. Ce problème de l'évaluateur est abordé par Sen [1987] avec la notion de neutralité de l'évaluateur par rapport à l'agent. Selon Sen, les situations doivent être évaluées de manière neutre pour pouvoir prendre en compte la qualité d'agent de l'individu, ce qu'il est capable de réaliser en vue d'améliorer la vie *qu'il a raison de vouloir mener*. Deux cas se présentent alors : (i) soit l'évaluateur considère l'individu comme responsable de ses choix, ce dernier remplissant alors une fonction d'agent, (ii) soit il le considère comme non responsable de ses motivations, l'évaluation se concentre alors sur le bien-être. Mais, nous dit Sen [1992: 107] : « *selon le contexte, c'est l'aspect « qualité d'agent » ou l'aspect « bien-être » qui l'emportera* ». En ce qui concerne la lutte contre la pauvreté, l'aspect bien-être semble l'emporter car (Sen [1992: 107-108] « *cette option n'a pas pour condition que l'intéressé lui-même assigne une priorité écrasante à son bien-être personnel dans les objectifs de sa qualité d'agent[...]* » mais « [...] *il convient de ne pas perdre de vue la pertinence de l'aspect « qualité d'agent », car l'usage réel que fera l'individu de la liberté de*

¹³² Sen [1992: 88].

¹³³ Sen montre également que le renforcement de la fonction d'agent des femmes a conduit à des résultats probants dans la lutte contre la mortalité infantile et la morbidité. De plus, ce renforcement permet aux femmes d'acquérir un rôle politique, social et économique conduisant à une émancipation salutaire de celles-ci (Sen [1999b : 193-206]).

¹³⁴ Sen [1999b: 82], [1980], [1985].

*bien-être dépendra entre autres choses des objectifs de sa qualité d'agent*¹³⁵ (puisque'ils influenceront ses choix concrets) ». L'avantage de l'approche par les capacités est qu'elle considère que l'idée de réflexion personnelle sur soi n'est pas une valeur purement occidentale, pas plus que celle sur les opportunités de fonctionnements qui s'offrent aux individus (Nussbaum [2006]) : la qualité d'agent est universelle, il est donc nécessaire de considérer tous les individus comme étant dotés de cette capacité de réflexion sur la vie qu'ils souhaitent mener.

2.1.2. La perspective de la liberté chez Sen

La phrase introductive de *Development as Freedom*, est claire : « *Le développement peut être appréhendé comme un processus d'expansion des libertés réelles dont jouissent les individus* »¹³⁶. La liberté est donc le principal vecteur de développement par la possibilité qu'elle offre aux individus de choisir les modes de vie auxquels ils aspirent. Cependant, loin de se focaliser sur la liberté comme seul moyen du développement, il lui associe un « rôle constitutif » (Sen [1999a: 46]) : la liberté est, et doit être, le but ultime du développement ; les politiques économiques devant centrer leur attention sur le respect de toutes les libertés. Cette notion de liberté individuelle est essentielle chez Sen puisqu'elle rejoint la pensée de Smith : « *La liberté d'échange et de transaction constitue en elle-même, une de ces libertés élémentaires auxquelles les gens ont raison d'aspérer* » (Sen [1999a: 16]). Il s'agit donc de considérer la liberté individuelle sous une double optique : une première optique orthodoxe instrumentale – qui n'est toutefois pas à négliger – et une vision alternative qui permet de considérer la liberté comme l'ultime but du développement. Pour cela, Sen adopte la définition de la liberté qu'offre Isaiah Berlin (Berlin [1969]) : il existerait une liberté négative – être libéré de contraintes physiques et morales – et une liberté positive – être libre d'être et de faire. Sen associe ainsi à chaque définition, le rôle qu'entretient cette liberté vis-à-vis du développement.

La liberté comme moyen du développement repose sur l'acceptation négative de la liberté. Cette vision de la liberté – être libre des contraintes – est celle des économistes

¹³⁵ La mise en œuvre de la transparence démocratique permet d'éliminer la survenue des famines parce que l'opinion publique exerce une fonction d'agence en faisant pression sur le gouvernement pour qu'il prenne de manière préventive des mesures concrètes permettant d'améliorer le bien-être des individus sensibles à la famine (Sen [1992: 108-109, nbp. 26]).

¹³⁶ Sen [1999b: 13].

libéraux, pour qui, l'absence d'entrave à l'accès aux marchés et à l'exercice par l'individu de sa pleine rationalité doit être respectée : il s'agit de la *liberté de marché* développée par des auteurs comme Rose et Milton Friedman [1979]. Pour eux, les libertés politiques et les libertés économiques sont intimement liées : les secondes permettent de mettre la pression sur les gouvernements pour mettre en œuvre les premières. Les libertés économiques sont le rouage de la croissance¹³⁷. Même si, pour Sen cette vision de la liberté négative comme liberté de marché est primordiale¹³⁸, il n'en reste pas moins qu'elle n'offre qu'une vision partielle de la liberté négative. Il ne faut pas occulter (Sen [1999b: 36]) : « *les revendications du libre droit des individus à s'engager dans des transactions et des échanges* », comme l'ont fait les auteurs libéraux. Chez lui, l'idée sous-jacente à la liberté négative est celle de *processus réel de décision* par lequel chaque individu peut librement choisir ce qu'il désire réaliser dans l'ensemble des opportunités qui lui sont offertes par la société¹³⁹. Pour cela, il définit cinq types de libertés instrumentales : (i) les libertés politiques, l'ensemble des libertés offertes aux individus de s'exprimer, de voter de s'opposer, de s'organiser en association, de lire une presse libre ; (ii) les facilités économiques, l'ensemble des « *opportunités offertes aux individus d'utiliser les ressources économiques à des fins de consommation, de production et d'échange* »¹⁴⁰ ; (iii) les opportunités sociales, l'ensemble des services publics disponibles permettant d'accroître la liberté de *vivre mieux* ; (iv) les garanties de transparence, représentant la liberté de traiter dans les relations sociales de façon claire et licite ; (v) la sécurité protectrice, l'ensemble des libertés sociales accordées aux plus vulnérables afin de leur éviter la mort. Seul un régime démocratique est capable d'offrir l'ensemble de ces libertés.

Mais la démocratie doit également mettre en œuvre des mécanismes de renforcement de la liberté positive – pouvoir être et faire –, en faire *la fin première du développement* (Sen [1999b]). Cette liberté renvoie à « *l'ensemble des « capacités » élémentaires, telles que la faculté d'échapper à la famine, à la malnutrition* »¹⁴¹. Cette deuxième acceptation de la liberté fait référence à la liberté individuelle de choisir les fonctionnements parmi l'ensemble des fonctionnements potentiels en mettant en œuvre la qualité d'agent dans la prise en

¹³⁷ Bertin [2005b].

¹³⁸ Sen [1999b: 17] : « *la liberté de participer aux échanges économiques a un rôle fondamental dans la vie sociale* ».

¹³⁹ La notion d'agency est en filigrane ici.

¹⁴⁰ Sen [1999b: 48-49].

¹⁴¹ Sen [1999b: 46].

compte de choix réfléchis et responsables. Un individu qui possède un revenu décent lui permettant d'échapper à une pauvreté monétaire peut très bien ne pas posséder la « liberté de prendre part à la vie communautaire », et ainsi souffrir d'un déni de libertés substantielles¹⁴². Il est donc victime de privations – de droits, de libertés – qui font de lui un individu pauvre en termes de capacités, un exclu social. Il devient donc nécessaire de prendre en compte l'aspect constitutif de la liberté dans les programmes de lutte contre la pauvreté, et non plus seulement l'aspect instrumental dans l'optique d'une réduction de la pauvreté monétaire.

2.2. Pauvreté de capacités ou pauvreté de fonctionnements ?

Il apparaît, à la lecture de l'œuvre de Sen, que la liberté revêt une importance particulière. La preuve en est que son ouvrage « post-Nobel » est intitulé *Development as Freedom*. La capacité est alors définie comme la *liberté d'être et de faire dont jouissent les individus*. Il semblerait donc que l'espace d'évaluation de la pauvreté soit cet *espace capacité* permettant de prendre en compte les libertés d'accomplissement possédées par les individus. Pourtant, la réponse est loin d'être aussi tranchée. Il existe un débat, vieux de plus de dix ans, sur la *base informationnelle* nécessaire à l'évaluation de la pauvreté dans l'approche de Sen (Basu [1987], Alkire [2000], Robeyns [2004]). Deux visions *s'affrontent* : les tenants d'une approche ensembliste et les tenants d'une approche réduite. Les premiers considèrent que le bien-être et la pauvreté ne peuvent être déterminés et évalués que sur la base des capacités, c'est-à-dire sur l'espace des fonctionnements potentiels. Les seconds optent pour une évaluation de la pauvreté basée sur les fonctionnements accomplis. Nous allons donc présenter le débat qui prévaut et montrer en quoi l'évaluation du bien-être par les fonctionnements accomplis est, certes, moins précise que celle focalisée sur l'ensemble des fonctionnements potentiels, mais beaucoup plus pratique à mettre en œuvre.

2.2.1. L'analyse en termes de capacités : une appréhension complète de la pauvreté

La position de Sen sur ce sujet n'est pas définitive. Théoriquement, il considère que la pauvreté doit être évaluée sur la base de l'ensemble des fonctionnements potentiellement réalisables par les individus. L'approche par les capacités ne considère pas la qualité de vie comme une réalisation de certains fonctionnements, mais comme la liberté effective que

¹⁴² Il s'agit de l'ensemble des capacités élémentaires.

possède un individu de réaliser les choix qui lui paraissent bons. En effet, selon lui, la liberté de pouvoir *puiser* certains fonctionnements parmi un ensemble varié d'alternatives est intrinsèquement importante : la capabilité « est un reflet de « l'épaisseur concrète » de la liberté »¹⁴³. De plus, la capabilité est une combinaison des différents vecteurs de fonctionnements que l'individu peut accomplir. En se concentrant sur la capabilité, on prend en compte cette combinaison et les relations qu'entretiennent les fonctionnements entre eux. Brandolini et d'Alessio [1998] insistent sur le fait que dans l'ensemble des fonctionnements potentiels, certains ont une influence directe sur d'autres. Par exemple, le fonctionnement « savoir lire » conditionne la réalisation d'une multitude de fonctionnements, comme les fonctionnements « prendre part à la vie de la communauté » ou « obtenir un emploi », etc. Considérer les fonctionnements indépendamment les uns des autres ne permet pas de montrer qu'il existe des relations de renforcement mutuel entre ceux-ci. A l'inverse, si l'on considère l'ensemble capabilité, les interactions entre ces fonctionnements deviennent évidentes. Pour Robeyns [2000, 2003], il existe de bonnes raisons d'opter pour la capabilité plutôt que pour les fonctionnements accomplis. S'intéresser aux fonctionnements accomplis reviendrait à s'intéresser aux conditions de vie des individus (Robeyns [2000]). Or, rien n'indique dans ces réalisations si leur choix s'est fait librement ou s'il a été imposé par les conditions sociales, politiques ou communautaires à l'individu.

D'autres éléments entrent en jeu dans le choix des individus : deux personnes qui ont le même espace capabilité peuvent ne pas accomplir les mêmes fonctionnements pour une diversité de raisons : leur psychologie, leur histoire personnelle, leur conception personnelle de la *vie bonne*. Il apparaît donc nécessaire de prendre en compte l'ensemble des fonctionnements potentiels (les capabilités) plutôt que les accomplissements pour évaluer la qualité de vie. Robeyns et Kuklys [2004] insistent également sur l'importance du rôle joué par le choix. Si l'on compare trois ensembles capabilités, $A=\{a\}$, $B=\{a,b\}$ et $C=\{a,b,c\}$, il ne faut pas simplement s'intéresser aux réalisations a, b et c. Si, par exemple, l'individu réalise le fonctionnement a, il nous est impossible de différencier les situations puisqu'elles conduisent toutes au même niveau de bien-être. Par contre, si l'on considère l'étendue du choix qui s'offre à notre individu, il est clair que les situations ne sont pas équivalentes. Les fonctionnements potentiels sont plus nombreux dans le cas C que dans le cas B ou A. Selon Sen [1985], la perte de liberté de choix lorsque l'on passe de l'état C à l'état B, puis à l'état A,

¹⁴³ Sen [1992: 78].

doit être prise en compte dans l'évaluation du bien-être de la personne. Pour Robeyns et Kuklys [2004: 14, notre traduction] : « *la valeur intrinsèque du choix consiste en deux éléments : l'acte de choix en lui-même (absent dans l'état A, présent dans les deux autres états) et l'étendue des options réalisables (la plus large dans l'état C)* ». C'est cette valeur que l'espace capabilités permet de saisir contrairement à l'espace des fonctionnements accomplis. Elles rejoignent, en ce sens, Sen [1992: 68] pour qui le choix est « *en soi une composante précieuse de l'existence, et une vie faite de choix authentiques entre des options sérieuses peut-être considérée – précisément pour cette raison – comme plus riche* ».

Toutefois, il n'hésite pas à avancer plusieurs arguments au choix de l'espace des fonctionnements accomplis comme base d'évaluation de la pauvreté. Pour preuve, citons-le (Sen [1992: 79]) : « *il est particulièrement important de bien noter qu'il n'y a, en ce qui concerne l'espace, aucune différence entre focalisation sur les fonctionnements et focalisation sur les capabilités. Une combinaison de fonctionnements est un point de cet espace, et la capacité un ensemble de ces mêmes points.* » La capacité est définie à partir des mêmes variables focales que les fonctionnements, elle consiste juste en une combinaison de ces derniers. L'information est donc la même et certains fonctionnements permettent de considérer les options potentielles : par exemple (Sen [1992: 81], le fonctionnement « jeûner » n'est pas simplement être affamé. Il représente plutôt la capacité « choisir d'être affamé lorsque d'autres options s'offrent à soi ». *A contrario*, le fonctionnement « être affamé » ne permet pas de distinguer la capacité « pouvoir jeûner » de celle « ne pas pouvoir se nourrir ».

Sen, n'étant pas clair sur ce point (Sugden [1993]), se veut pragmatique. Selon lui (Sen [1992]) et d'autres auteurs (Brandolini, d'Alessio [1998], Chiappero-Martinetti [2000]), la collecte des données et les études statistiques permettent de clore ce débat. La collecte des données concernant les capabilités pose d'évidentes difficultés pratiques : la capacité n'étant pas *directement* observable, « *[elle] doit être construit[e] sur la base de présomptions. Donc, en pratique, on pourrait avoir assez souvent à se contenter de relier le bien-être aux fonctionnements accomplis – et observés – au lieu d'essayer d'introduire l'ensemble capacité. [...] Nous devons passer les compromis pratiques en ne perdant de vue ni (1) l'éventail de nos intérêts ultimes, ni (2) les circonstances contingentes de la disponibilité de*

l'information »¹⁴⁴. Il paraît évident que Sen, ici, se défausse en n'apportant pas de réponse concrète au problème essentiel de mesure des capacités. Le vocabulaire utilisé – *présomptions, contenter, essayer* ou *compromis* – montre que Sen n'est pas serein quant à la mise en œuvre opérationnelle de son cadre d'analyse.

2.2.2. Les fonctionnements accomplis : une réponse pragmatique à l'évaluation de la pauvreté

Cet « aveu » nous permet de nous orienter vers les fonctionnements accomplis, que nous considérerons comme une bonne représentation de l'ensemble capacité. Toutefois, s'il est aisé de conclure qu'il est logique, de manière empirique, de prendre en compte les seuls fonctionnements accomplis, il ne faut pas perdre de vue les arguments théoriques qui soutiennent ce raisonnement. Le premier à avoir pris position est Basu [1987: 1] pour qui « *[sa] position rejoint celle de Sen [sic] quant à l'évaluation du bien-être sur la base des fonctionnements, mais en focalisant sur les fonctionnements accomplis à la place des capacités* ». Enrica Chiappero-Martinetti [2000] va dans le sens de Basu puisque, selon elle, le recours au choix d'un ensemble de fonctionnements accomplis semble plus pratique, et consiste en une évaluation indirecte de l'ensemble capacité. En effet, lorsque l'on considère tel ou tel fonctionnement, on considère la capacité qui lui correspond. Prenons l'exemple d'un individu qui exerce le fonctionnement « faire de la bicyclette ». Ce fonctionnement correspond à la capacité « pouvoir se déplacer en bicyclette ». On peut donc conclure que chaque fonctionnement accompli comprend l'information relative à la capacité correspondante. La liberté de choisir ce fonctionnement est alors endogénéisée dans le fonctionnement lui-même. S'il fait effectivement de la bicyclette, c'est que notre individu possède la liberté de faire de la bicyclette. La liberté est donc directement incorporée dans les fonctionnements accomplis. Sen [1992 : 80], lui-même, reconnaît que puisque l'ensemble capacité contient tous les fonctionnements *effectivement* réalisés, « *rien ne nous empêche de fonder l'évaluation d'un ensemble capacité exactement sur la mesure de la combinaison de fonctionnements choisie dans cet ensemble* ».

Toutefois, une sérieuse limite vient affaiblir l'argument. Considérons un individu qui valorise et donc accomplit le fonctionnement *a* parmi un ensemble de fonctionnement

¹⁴⁴ Sen [1992: 82-83].

$A=\{a,b,c,d,e\}$. Il est libre de réaliser chaque fonctionnement mais son choix se porte sur le fonctionnement a . Introduisons, maintenant, un dictateur qui impose à l'individu de réaliser le fonctionnement a . Si on considère simplement les réalisations effectives, on peut penser que le bien-être de cet individu est identique dans les deux situations, puisque se focaliser sur les fonctionnements accomplis est une *évaluation indirecte de la capacité*. Or, dans la situation dictatoriale, la réalisation du fonctionnement a ne permet pas de conclure que l'individu a la liberté de réaliser ce fonctionnement¹⁴⁵. On ne peut *endogénéiser* la liberté dans la réalisation des fonctionnements sans obtenir un résultat contre-factuel. Cet argument en faveur d'une base informationnelle en termes de fonctionnements accomplis n'est que faiblement recevable.

La définition même de la capacité révèle la difficulté à évaluer le bien-être sur la base des informations fournies par les fonctionnements potentiels. La capacité étant un vecteur de fonctionnements potentiels, il est nécessaire de considérer *tous* les fonctionnements de la capacité pour évaluer les situations. Ceux qui sont effectivement choisis mais également les alternatives non retenues. Parmi ces dernières, même s'il est logique d'éliminer celles qui paraissent non pertinentes, il n'en reste pas moins qu'un nombre quasi-infini de fonctionnements reste potentiellement accessible. Le décompte de ceux-ci est impossible. De plus, nous disent les auteurs (Brandolini, d'Alessio [1998: 13]), il existerait un « biais néoclassique » dans la mesure où un individu *rationnel* effectue toujours le meilleur choix, sans se soucier des alternatives non choisies. Il devient alors difficile de collecter des informations fiables sur ces alternatives. Comme le notent Converse et Presser [1986: 23, notre traduction] : « *demander aux gens d'imaginer ce qu'aurait été leur vie si les choses ne s'étaient passées ainsi, c'est les confronter à une tâche difficile voire impossible* ». Considérer toutes les alternatives potentielles ne permet pas d'avoir une représentation fiable des capacités individuelles. Pour Fleurbaey [2004], considérer que les alternatives non choisies contribuent au bien-être, cela fait référence à une vision perfectionniste¹⁴⁶ de ce que doit être une vie bonne.

¹⁴⁵ Sen abonde dans ce sens lorsqu'il écrit [1987 : 57] : « *Si toutes les possibilités autres que la solution choisie se trouvaient éliminées, cela ne modifierait pas nécessairement le résultat accompli (puisque l'option retenue pourrait être encore choisie), mais la personne aurait à l'évidence moins de liberté, ce qui peut-être considéré comme une perte importante* ».

¹⁴⁶ Opter pour des fonctionnements objectifs, c'est imposer une vision de la vie bonne, notamment lors de l'établissement d'une liste de fonctionnements non choisis par les individus.

Le dernier argument en faveur d'une information en termes de fonctionnements est sans doute le plus convaincant. Il est à chercher chez Fleurbaey [2004] qui prouve qu'il est inutile de s'intéresser aux capacités lorsque l'information nécessaire est offerte par les fonctionnements accomplis. Pour Sen [1992], l'information fournie par l'ensemble capacité est plus complète que celle obtenue par l'ensemble des fonctionnements choisis et accomplis. Selon Fleurbaey, cette vision est contre-intuitive. Connaître l'ensemble capacité d'un individu ne nous indique en rien quelles sont les réalisations effectivement accomplies. Se concentrer sur les secondes, c'est prendre en compte les privations réelles dont sont victimes les plus pauvres. Considérer la première, c'est considérer que l'étendue des options est plus importante que ce que réalisent effectivement les individus. Une des solutions proposées par Fleurbaey est de ne pas considérer distinctement les deux types d'évaluation, mais de concilier les deux dans une base d'information plus large {l'ensemble capacité ; les fonctionnements accomplis} : *les fonctionnements affinés* (Sen [1987], [1993])¹⁴⁷. Le fonctionnement affiné consiste en la prise en compte du vecteur réalisé associé à l'ensemble des fonctionnements potentiels parmi lequel ce vecteur a été sélectionné, donc à prendre en compte la liberté elle-même, incorporée dans le vecteur réalisé¹⁴⁸. Par rapport à un fonctionnement j , un fonctionnement affiné j/J est défini comme étant « *j'ai accompli j après avoir choisi de l'accomplir* » en considérant l'ensemble J des fonctionnements potentiels auquel il appartient. Il s'agit alors d'obtenir une information non seulement sur les accomplissements mais aussi sur les alternatives non choisies mais présentes. Pour reprendre Sen [1992: 81-82] : « *il est possible, de fait, de représenter les fonctionnements sous un angle tel qu'ils reflètent déjà les possibilités offertes, et donc les choix dont [l'individu] bénéficie. [...] Il y a, sur le principe, un avantage bien réel à pouvoir relier l'analyse du bien-être accompli à la base d'information plus large de l'ensemble capacité de l'intéressé plutôt qu'au seul élément qu'il y a choisi* ».

¹⁴⁷ Stewart [1995 : 92, notre traduction] semble opter, sans la nommer explicitement, pour cette solution. Selon elle « *le problème lorsque l'on se concentre sur un manque de capacités comme objectif plutôt que de fonctionnements, surtout lorsque le point important reste le fonctionnement vital, est qu'un manque observé de fonctionnement peut être dû à un choix, ou à des contraintes non observées. Dans l'approche en termes de besoins essentiels, le manque de fonctionnement tirerait immédiatement l'alarme sur les causes et les solutions possibles ; tandis que le même manque dans l'approche par les capacités, accompagné d'une réalisation de capacité dans son ensemble pourrait être attribué au choix et accepté ainsi. D'après moi, une meilleure manière de traiter du choix, serait de considérer le fonctionnement en regard des autres fonctionnements basiques.* »

¹⁴⁸ Le cas du jeun est un exemple de fonctionnement affiné. Quand un individu jeune, il a forcément faim, mais la nature même du fonctionnement inclut le choix de ne pas mourir de faim. A l'inverse, un individu qui meurt de faim car il n'a pas le choix (du fait d'une extrême pauvreté par exemple) ne peut être considéré comme jeûnant. Il est donc différent de considérer le simple fait de jeûner volontairement et celui de jeûner faute de nourriture.

Un problème apparaît alors : si l'approche par les capacités n'est pas une théorie du résultat (*theory of achievements*) mais une théorie des opportunités ou des chances (*theory of opportunities*)¹⁴⁹, focaliser l'évaluation sur la base des fonctionnements accomplis pose un évident problème de cohérence. Sen n'est pas clair sur cette assertion : selon lui (Sen [2002]), il est nécessaire de refuser une vision en termes exclusifs d'accomplissements tout en acceptant une certaine dose d'opportunité, tant dans l'approche par les capacités que dans celle des fonctionnements affinés. Toutefois, le problème de l'identification de toutes les alternatives composant l'ensemble capacité reste entier. Pour éviter cet écueil, Fleurbaey [2004 : 8-9, notre traduction] propose d'examiner dans quelle mesure la notion de liberté est intégrée dans celle de fonctionnements accomplis en d'autres termes : « *examiner pour [chacune des libertés proposées par Sen] dans quelle mesure une description en termes de fonctionnements plutôt qu'en termes de capacités est faisable et raisonnable* ». Quel que soit le type de liberté que l'on considère, on peut aisément conclure que le manque dont sont victimes les individus se reflète dans leurs accomplissements. Par exemple, en ce qui concerne la liberté d'éviter la maladie, il est plus évident d'opter pour les fonctionnements puisque les variables environnementales sont naturellement décrites en termes de résultats plutôt que d'opportunités. La liberté d'acquérir des biens, d'atteindre un certain niveau de vie et de choisir son mode de vie est très bien décrite par les niveaux de formation, revenu et richesse des individus.

Nous voyons que beaucoup d'arguments plaident en faveur d'une base informationnelle en termes de fonctionnements accomplis plutôt qu'en termes d'opportunités d'être et de faire. Cependant, il ne s'agit pas de défendre, ici, l'idée que la liberté n'est pas importante en soi mais que les fonctionnements permettent d'évaluer une partie, sinon toute, la liberté nécessaire à la compréhension des situations personnelles et sociales. Nous opterons donc dans la suite de cet exposé pour une évaluation de la pauvreté en termes d'accomplissements. Toutefois, et nous le verrons plus tard, une certaine information complémentaire peut permettre d'appréhender l'étendue des opportunités qui s'offrent aux individus grâce à l'incorporation dans l'analyse de la pauvreté de fonctionnements, d'éléments descriptifs d'accessibilité, de potentialités et d'opportunités (Dubois, Mahieu, Poussard [2001]). Ces derniers permettront dans une certaine mesure de capter l'ensemble

¹⁴⁹ Fleurbaey [2004: 6].

capabilité dans lequel chacun est libre de puiser pour mener la vie qu'il a raison de vouloir mener.

Conclusion

L'objectif de ce premier chapitre était de dresser un panorama non exhaustif des théories économiques susceptibles d'offrir un cadre formel et rigoureux à la constitution d'un espace d'évaluation de la pauvreté. Plusieurs éléments peuvent être dégagés.

Premièrement, la définition de la pauvreté n'est pas l'objet d'un consensus définitif. En effet, nous avons montré que selon la base informationnelle retenue, la pauvreté revêtait différents aspects. Le choix de cette base informationnelle est donc primordial puisqu'il est susceptible de conditionner non seulement la détermination des groupes d'individus retenus, mais aussi la mise en oeuvre des mesures résultant de cette décision.

Deuxièmement, nous avons retenu, dans notre présentation, deux groupes de théories : le premier, qui n'est pas un groupe homogène, repose sur une acceptation de la pauvreté en termes de ressources. La pauvreté résulte d'un *manque*, d'une *non-possession*. De ressource monétaire dans le cas de l'approche monétaire de la pauvreté, de biens primaires dans le cas de la théorie de Rawls et de biens essentiels dans l'approche des besoins essentiels. Ce groupe n'est pas homogène dans la mesure où l'approche monétaire est une approche unidimensionnelle de la pauvreté puisque celle-ci n'est définie qu'en termes de revenu (ou de consommation). En revanche, les deux autres approches sont multidimensionnelles puisque la pauvreté n'est pas facteur que d'un seul élément mais d'une multitude de biens. En ce sens, nous aurions pu regrouper ces deux approches multidimensionnelles avec l'approche des capacités, également multidimensionnelle, mais nous avons préféré opposer approches en termes de ressources et approche en termes d'accomplissements. Nous avons montré, tout au long de la seconde section, que l'approche par les capacités réfutait les trois autres approches car elles étaient trop focalisées sur la possession de biens (Sen les a même qualifiées de fétichistes). Or, l'approche des capacités est novatrice dans la mesure où elle ne considère pas la possession des biens comme bonne en soi-même (c'est-à-dire permettant de réduire la pauvreté), mais ce que les individus qui possèdent ces biens sont capables d'en

tirer. Les biens, ou les ressources, deviennent des moyens de réaliser la vie que chacun d'entre nous a raison de vouloir mener.

Troisièmement, même si à l'heure actuelle, l'approche monétaire est toujours la plus employée pour définir la pauvreté, il n'en reste pas moins que l'approche par les capacités connaît un essor considérable depuis quelques années. Pour preuve, depuis 1990, Sen collabore avec le P.N.U.D. pour élaborer un indicateur de développement qui ne soit pas exclusivement basé sur le Produit Intérieur Brut par tête, c'est-à-dire qui n'identifie pas le développement à la croissance économique et la pauvreté au manque de richesse. De même, la récente collaboration de Sen avec la Banque mondiale marque l'importance de l'approche dans les préoccupations des institutions internationales. Cette approche, en forgeant la liberté comme élément centrale de la lutte contre la pauvreté permet au développement d'entrer dans *l'ère de la liberté* (Bertin [2005b]).

L'apparente opposition entre les différents espaces de définition de la pauvreté permet-elle de conclure qu'un espace d'évaluation serait *meilleur* que les autres dans la définition de la pauvreté ? Où peut-on affirmer, à l'inverse, qu'ils sont plutôt complémentaires et qu'ils permettent, à eux tous, d'offrir une définition plus riche et plus précise de la pauvreté. Nous allons, dans un chapitre deuxième, poursuivre l'investigation entamée ici et porter un regard croisé sur les différentes approches de la pauvreté.

Deuxième chapitre

*Au-delà des divergences :
une analyse des
convergences théoriques*

Nous avons retenu, lors du premier chapitre, trois approches pour définir la pauvreté. Si la première approche – monétaire – se concentre sur une vision unidimensionnelle de la pauvreté, les deuxièmes – par les besoins essentiels – et troisièmes – par les capacités – appréhendent la pauvreté dans sa multidimensionnalité. Nous avons montré que les ressources monétaires (dont fait partie le revenu) ne constituaient qu'un élément parmi d'autres permettant de définir la pauvreté et d'identifier ceux qui en souffraient. L'approche monétaire s'avère donc insuffisante. Nonobstant, aujourd'hui encore, de nombreuses études économiques sur la pauvreté concentrent leur attention sur le seul aspect monétaire. La raison principale est fort simple : cette approche, aussi critiquable soit-elle, permet de facilement identifier les ménages pauvres selon leur revenu, grâce à la construction d'une ligne de pauvreté monétaire. Des arguments de politiques économiques peuvent également être avancés : en se concentrant sur les individus qui se situent juste sous la ligne de pauvreté monétaire, les gouvernements, en leur transférant suffisamment de revenus pour leur permettre de franchir le seuil de pauvreté, luttent efficacement contre la pauvreté (Lautier [2001]). Toutefois, ces politiques de lutte contre la pauvreté laissent de côté les plus pauvres des pauvres pour se focaliser sur les plus riches des pauvres¹⁵⁰. Des remises en questions et des extensions ont été proposées (Sen [1976], Foster, Greer et Thorbecke [1984]). Ces extensions ont permis à l'approche monétaire de faire face à certaines critiques émanant notamment de l'approche des besoins essentiels. La force de l'approche monétaire a été de considérer les besoins essentiels comme un outil supplémentaire pour évaluer la pauvreté monétaire (Ravallion [1998], Lachaud [2001]). Comme le résume parfaitement Kumar [1985, notre traduction] : « *l'approche par le revenu tente de déterminer la capacité des individus à satisfaire leurs besoins essentiels* » ; l'approche monétaire évalue le budget nécessaire pour se procurer les biens permettant de couvrir l'ensemble des besoins essentiels. L'approche par les capacités, contrairement à l'approche par les besoins essentiels qui se veut pragmatique (Stewart [1995], Stewart, Streeten [1981]), ancre ses racines dans des fondements théoriques (Sen [1981, 1985, 1992, 1999b]). Cette force lui permet à l'heure actuelle d'être une alternative puissante à l'utilitarisme (Robeyns [2003], Alkire [2002]).

¹⁵⁰ Cette critique est toutefois à relativiser. La prise en compte des phénomènes de pauvreté chronique et transitoire permet de dépasser cette critique. Pour une revue de littérature et une analyse de ces phénomènes, on pourra se reporter à Hulme, Shepherd [2003], Jalan, Ravallion [2004], Clément [2005].

Nous tacherons dans ce chapitre second de mettre en balance les différentes théories et plus particulièrement nous apporterons un regard croisé sur celles-ci. En nous demandant tout d'abord quel lien entretient Sen avec l'utilitarisme¹⁵¹. En effet, s'il fustige à bien des égards la théorie utilitariste, il apparaît cependant que certaines ambiguïtés persistent, notamment sur sa position au sein du courant orthodoxe moderne. La question que nous sommes amenés à nous poser est de savoir si, au final, Sen n'était pas un économiste à la fois orthodoxe et libéral, comme il semble le répéter. Au niveau de l'analyse même de la pauvreté, cette question reste pertinente : l'opposition entre pauvreté monétaire et pauvreté de fonctionnements accomplis semble être plus une opposition de façade qu'une réelle opposition. En effet, nous verrons dans le présent chapitre, deux visions contradictoires sur les relations qu'entretiennent approche monétaire et approche en termes de capacités : l'approche par les capacités considère que les ressources monétaires ne constituent qu'un élément de la formation de la structure de capacité. Les ressources monétaires sont alors traitées comme des dotations en capital, permettant à l'individu, compte tenu de ses caractéristiques personnelles, de construire sa structure de capacité en vue d'échapper à la pauvreté. Certains auteurs considèrent, pour leur part, que l'approche par les capacités apporte une information supplémentaire dans l'évaluation de la pauvreté monétaire. Si la première version est moins radicale quant à une possible substitution de la pauvreté monétaire par la pauvreté de fonctionnements accomplis, la seconde au contraire, milite pour l'abandon de l'approche par les capacités comme base d'évaluation de la pauvreté, et sa réintroduction dans l'étude de la pauvreté monétaire en tant que simple élément caractéristique de la pauvreté.

Le second point abordé dans ce chapitre est un examen croisé des approches multidimensionnelles retenues. Lors du premier chapitre nous avons retenu les fonctionnements accomplis comme base informationnelle pour évaluer le bien-être dans l'espace des capacités. Ce choix théorique, dicté par les limites inhérentes à l'approche même, conduit à considérer la pauvreté comme un non-accomplissement de certains fonctionnements. Ces fonctionnements sont, néanmoins, exprimés en termes d'accomplissements : ainsi, le fonctionnement « être en bonne santé » correspond à l'accomplissement « avoir accès aux soins de base » ou encore « avoir accès à la vaccination ». L'expression de ces accomplissements correspond aux éléments constituant la

¹⁵¹ Nous considérerons l'utilitarisme dans une double perspective : une première perspective classique, qui fonde l'utilité comme l'étalon de mesure du bonheur et une seconde perspective plus moderne, qui repose sur les notions de rationalité et de préférences.

liste de besoins fondamentaux déterminés dans l'approche des besoins de base. Cette ressemblance nous amène donc à nous questionner sur la pertinence de considérer deux théories très proches pour analyser un même objet. Ainsi, nous montrerons en quoi l'approche par les capacités va plus loin dans l'appréhension et l'analyse de la pauvreté par les besoins essentiels, tout en étudiant les domaines de possible substitution entre elles.

Toutefois, si l'on en reste à une simple lecture de l'œuvre de Sen, les différences entre les deux types d'approches multidimensionnelles restent superficielles. Le recours à la littérature traitant de l'approche par les capacités peut nous permettre de dépasser ces limites. Martha Nussbaum, une philosophe américaine, est celle qui a été le plus loin cette voie-là. Pour elle, le travail de Sen représente, certes, une avancée importante dans la caractérisation des situations de pauvreté et de souffrance, mais ne va pas assez loin au niveau des implications politiques. Nous verrons dans une première section en quoi la version retenue par Nussbaum de l'approche par les capacités peut nous permettre d'affiner notre regard sur la pauvreté et les inégalités. De même, l'une des avancées majeures proposées par Nussbaum et reprises par ailleurs (Alkire [2002]) concerne l'établissement d'une liste universelle de capacités humaines. Cette liste nous permettra d'opter pour un certain nombre de domaines grâce auxquels il sera possible d'évaluer le bien-être. Dans la continuité, nous nous appuierons sur celle-ci pour procéder à un découpage des capacités pour en présenter une structure permettant, non seulement, de mettre en avant les fonctionnements centraux dans le bien-être des individus, mais également, d'étudier les stratégies de diversification des agents dans le choix des fonctionnements qu'ils souhaitent accomplir pour réduire les risques de baisse du bien-être suite à la survenue d'un choc exogène. De même, à partir de la liste nous opérerons un second découpage de l'approche en nous inspirant des travaux actuels sur le développement socialement soutenable (Dubois, Mahieu, Poussard [2001]). L'introduction de notions telles que les potentialités, l'accessibilité ou encore les opportunités nous permettra d'affiner notre perception des situations de pauvreté.

I L'ARTICULATION UTILITARISME – CAPABILITES DANS L'APPREHENSION DE LA PAUVRETE

Cette première question a pour objectif de contribuer au débat entre une évaluation de la pauvreté dans l'espace des utilités et celle fondée sur l'espace des capacités. Dans une première section nous analyserons les rapports ambigus qu'entretient Sen avec l'utilitarisme, notamment lorsqu'il en critique les fondements. Nous nous attacherons ensuite à montrer en quoi les deux approches présentées peuvent être rapprochées, et plus particulièrement comment, chacune des deux écoles a réussi à intégrer l'espace informationnel proposé par l'autre école dans sa vision de la pauvreté.

1. Sen, critique de l'utilitarisme

Le choix de ce titre a pour but de questionner la position parfois trop tranchée des défenseurs de Sen et de ses détracteurs. Selon les premiers, l'approche des capacités offre une réelle alternative à l'utilitarisme, tandis que pour les seconds, il subsiste, malgré tout, de nombreuses ambiguïtés dans la remise en cause de l'utilitarisme par Sen. Nous allons dans une première sous-section montrer comment Sen se positionne vis-à-vis de l'utilitarisme classique et moderne puis nous analyserons dans une seconde sous-section les ambiguïtés de sa critique, notamment à cause des amalgames fréquents qu'il fait entre les deux types d'utilitarisme.

1.1. Sen, critique des fondements de l'utilitarisme

Ses origines de théoricien du choix social permettent à Sen de critiquer l'utilitarisme au plus profond de celui-ci. Il définit (Sen [1982], [1999b]) ce dernier comme un triptyque théorique : l'utilitarisme est un *conséquentialisme*, c'est-à-dire une théorie qui stipule que les actions bonnes doivent être choisies sur la base des implications qu'elles entraînent en termes de bien-être. L'utilitarisme est également un *welfarisme*¹⁵², c'est-à-dire une théorie qui évalue les états sociaux sur la base exclusive du bien-être total que procurent les différents états. L'utilitarisme est un *conséquentialisme welfariste* puisqu'il offre un cadre théorique qui stipule que chaque action doit être jugée à l'aune de ses conséquences sur le bien-être, ce

¹⁵² Que l'on peut traduire par théorie du bien-être, traduction que nous retenons dans le présent chapitre.

dernier étant exprimé par les satisfactions ou l'utilité. Troisièmement, l'utilitarisme procède par agrégation (*sum-ranking theory*) : le bien-être social n'est autre qu'une sommation simple des bien-être individuels, dans laquelle, et l'on retrouve ici le principe de Mill dans lequel chaque individu compte pour un et un seul. Une théorie qui réunit ces trois composantes est une théorie dite utilitariste¹⁵³. Au-delà de cette classification, Sen offre une double définition à l'utilitarisme, selon que l'on considère cette théorie sous l'angle de la théorie morale, et il fait alors référence à l'utilitarisme historique des plaisirs et des peines, ou selon que l'on considère une version plus moderne qui fonde le choix rationnel sur les préférences individuelles. Il s'agit alors de la théorie du choix social, courant de pensée, rappelons-le, duquel il est issu. Selon lui, quelle que soit la version que l'on retient de l'utilitarisme, le triptyque est toujours présent (Farvaque [2005]). La critique qu'il émet à ses fondements consiste en deux points majeurs : premièrement, la base informationnelle retenue dans le cadre de la théorie du bien-être, l'utilité, évince de l'évaluation une série d'informations qui se révèle être primordiale. Deuxièmement, il condamne l'hypothèse de rationalité des individus qui, selon lui, réduit les comportements humains à la seule maximisation des intérêts.

1.1.1. L'utilité serait la seule information pertinente

Comme nous venons de la définir, la théorie du bien-être fonde l'évaluation du bien-être sur la seule base de l'utilité. Utilité individuelle pour le bien-être individuel et utilité collective pour le bien-être social. La maxime utilitaire « *le plus grand bien pour le plus grand nombre* » correspond, de fait, à ce que Sen entend par *la théorie du bien-être*. En fondant l'évaluation du bien-être sur la seule utilité, l'utilitarisme, remarque Sen [1999b], exclut de manière volontaire toute autre information dans l'évaluation des états sociaux. De plus, comme il le souligne¹⁵⁴, toute information exclue est réputée neutre par nature, puisqu'elle n'intervient pas dans l'évaluation du résultat. Par exemple, si l'on cherche à juger d'un état social quelconque de manière *welfariste*, toute l'information concernant les processus mis en œuvre pour aboutir à cet état est ignorée (Sen [1979]). Il en résulte

¹⁵³ La théorie de Rawls ne relève pas du champ utilitaire, même s'il s'agit d'un conséquentialisme *welfariste* dans la mesure où le principe de différence juge les actions en termes de conséquences sur le bien-être des individus les plus défavorisés. Rawls [1971].

¹⁵⁴ « *Pour l'essentiel, toute démarche d'évaluation se caractérise par sa base d'informations, c'est-à-dire par l'ensemble des informations dont il est nécessaire de disposer pour formuler un jugement conforme à cette démarche, mais aussi, et ce n'est pas moins important, par l'ensemble des informations exclues de l'évaluation directe. Ces exclusions sont des constituants essentiels de la démarche d'évaluation* » (Sen [1999b : 65]).

rapidement que deux états sociaux procurant un même niveau de bien-être social sont jugés équivalents quelles que soient leurs caractéristiques particulières. Tout au plus, avance Sen [1999b : 65]), « *si elles exercent un rôle, c'est de manière indirecte, à travers leurs effets sur les chiffres de l'utilité* ». L'utilitarisme considère l'utilité « *comme seule base légitime pour évaluer une situation* » (*ibid.*), évinçant ainsi toute information sur les libertés et les droits¹⁵⁵. Or, en occultant toute une partie du champ informationnel, les résultats en matière de jugement sur des états sociaux sont incomplets et même peuvent s'avérer complètement injustes. Lorsque nous avons considéré nos deux états sociaux à l'aune de l'utilité qu'ils procuraient nous avons considéré qu'ils étaient équivalents. Toutefois, il se peut que le premier état social atteigne un niveau d'utilité certes élevé mais parfaitement inégalitaire, répartissant les utilités de manière à ce que certains individus, la plupart du temps une minorité, obtiennent une satisfaction importante tandis que la majorité doit se contenter de peu.

Le plus important, c'est que l'utilité totale soit maximale, peu importe la répartition puisque, au final, les forces du marché feront en sorte que chaque membre de la société profite de cette utilité sociale. Si l'on considère que la croissance économique est une bonne approximation de l'utilité sociale (voir chapitre premier), le lien entre ces deux théories est évident. Toutefois, l'absence de prise en compte d'informations sur les individus, sur les processus de choix, sur les libertés et sur les droits ne garantit en rien que tous bénéficient d'une plus grande utilité. L'injustice n'est pas seulement une question de perte d'utilité comme semble le concevoir les utilitaristes, mais c'est également une question de répartition et une question de valeurs partagées. Si l'on considère l'utilité sous son aspect marginal, le résultat obtenu est contre-intuitif et pernicieux : puisque un individu handicapé ne peut retirer un même niveau d'utilité à partir d'un même niveau de ressources, il est alors logique, dans une perspective de maximisation de l'utilité collective, d'attribuer une part plus faible des richesses publiques à cet individu et d'en offrir une part plus importante à celui qui en tirera une utilité plus importante (Sen [1976]). En ignorant certaines valeurs essentielles, cette théorie offre une conception étroite du bien-être. Comme il le souligne (Sen [1987 : 45]) : « *dans la mesure où nous nous intéressons à ce qu'accomplissent les individus, il se pourrait*

¹⁵⁵ On retrouve ici ce que Sen [1970a, 1970b, 1987, 1998] a pour coutume d'appeler conflit pareto-liberté. Selon lui, il est impossible d'avoir à la fois une situation parétienne et le respect d'une condition de liberté minimale, définie comme une sphère personnelle reconnue, dans laquelle l'individu est libre d'exprimer sa préférence, tant qu'une attention particulière ne sera pas portée aux comparaisons inter-personnelles.

bien que, dans le jugement moral, l'accomplissement en matière d'utilité soit un critère partiel, inapproprié et trompeur ». En effet, l'utilitarisme en écartant l'ensemble des informations non-utilitaristes (valeurs d'ordre moral et éthique, altruisme, etc.) de l'évaluation des résultats ne permet de ne rendre compte que d'une infime partie du bien-être individuel (Sen [1980b], Sumner [2006]). Comme nous le verrons plus tard, Sen montre que cette vision du bien-être et de la qualité de la vie ne permet pas de saisir l'étendue des privations dont sont victimes les individus pauvres (Sen [1979]).

1.1.2. Rationalité et préférences

L'utilitarisme, dans son acception moderne, recherche, nous l'avons vu, à atteindre un degré de scientificité tel qu'il ne serait plus réfutable. Cette scientificité passe, entre autre, par le rejet, dans sa construction, d'éléments moraux, normatifs ou sociaux. L'étude de la rationalité répond, en quelques sortes, à cette recherche d'abstraction maximale. Pour les utilitaristes, le comportement individuel ne saurait être autrement que rationnel. En effet, il paraît intuitif de considérer que tout acte humain est dirigé exclusivement vers la satisfaction personnelle, et il est rare de rencontrer des individus qui choisissent des actions qui leurs soient au final défavorables : l'individu est tout entier rationnel¹⁵⁶.

Le concept de rationalité repose sur deux notions qui lui sont préalables. Premièrement, toute action rationnelle résulte d'une intention (Lewin [1996]). Les individus agissent intentionnellement, c'est-à-dire qu'aucune action ne peut être fortuite, le hasard ne trouvant aucune place dans l'étude de la rationalité. Deuxièmement, toute action rationnelle est le fruit d'une délibération préalable à l'action, c'est-à-dire qu'est rationnelle, toute action qui accorde les moyens mis en œuvre à une fin donnée. Comme le note Mises [1985 :17], « *l'économie est une science des moyens et non des fins* », en ce sens, tout acte relevant de la sphère économique est réputé rationnel. L'*homo oeconomicus*, l'homme économique est cet être rationnel par excellence. Déjà présent chez les utilitaristes classiques, l'*homo oeconomicus* représente l'individu idéal, représentatif de l'ensemble des membres d'une société. Son comportement est entièrement guidé par le but qu'il se fixe, à savoir la maximisation de sa satisfaction personnelle. Foncièrement égoïste, il n'agit que dans le cadre

¹⁵⁶ Pour Von Mises [1985], le principe de rationalité est universellement accepté puisque tous les individus agissent en fonction de la situation et de la manière dont ils la perçoivent. Pour Friedman [1953], l'hypothèse de rationalité est une prédiction non réfutable.

cohérent d'intention-délibération. Toute action est alors réputée rationnelle si elle répond de cette cohérence. Le choix est cohérent avec son auteur : on parle alors de cohérence interne des choix (Savage [1954]) que l'on peut définir comme l'expression des préférences de l'individu. Tout choix étant l'expression d'une préférence, il paraît logique qu'il réponde d'une certaine cohérence, l'individu choisissant *rarement* une action qui lui soit au final défavorable.

La cohérence interne du choix relève d'une perception subjective de la valeur : la valeur étant proprement subjective, toute action engagée pour l'atteindre ne peut être traitée d'incohérente. Toutefois, certaines propriétés de cohérence doivent être respectées pour pouvoir interpréter le choix comme résultant d'un comportement de maximisation : une propriété de réflexivité (on ne peut choisir rationnellement un élément exclu du champ des possibilités), une propriété de transitivité (on ne peut choisir simultanément deux éléments) et une propriété d'ordre total (on ne peut à la fois préférer x à y et y à x). Si l'on ajoute une quatrième hypothèse d'ensemble fermé (Meignel [1998]), il est alors possible de représenter cet ensemble ordonné par une fonction d'utilité continue. Cette rationalité pure ou *substantive* a été remise en question au sein même du courant orthodoxe, notamment par H. Simon à travers son étude de la rationalité limitée (Simon [1982]) et son introduction de la psychologie dans l'étude des comportements économiques. Selon l'auteur, tant que l'économie a ignoré la psychologie, l'individu restait rationnel et maximisateur. L'introduction d'hypothèses sur l'information ou sur les processus cognitifs de prise de décision remet un peu plus en cause l'hypothèse de rationalité.

La rationalité procédurale, qui s'intéresse alors au processus qui conduisent aux comportements et non aux résultats en eux-mêmes, permet de considérer la prise de décision comme reposant sur la construction de l'information par l'individu lui-même et non sur une information parfaitement disponible et gratuite. Cette brèche dans l'hypothèse puissante de rationalité individuelle a été poursuivie par Sen [1987, 1999a, 2002], à travers l'étude de l'adéquation entre comportement maximisateur et rationalité. Nous l'avons déjà vu lors du chapitre précédent, Sen se montre très critique à l'égard de la conception utilitariste de la rationalité et de la maximisation de l'intérêt personnel (Sen [1987, 2002]). Ici, nous nous intéresserons plus particulièrement à la critique du concept de préférences. Selon la théorie du choix social, l'individu exprime, à travers ses préférences, le classement des états sociaux qu'il souhaite atteindre. Ainsi, s'il classe trois états A, B et C de la manière suivante C, B et

A, cela signifie qu'il préfère l'état C à l'état B, l'état B à l'état A et donc l'état C à l'état A. Grâce à ce classement exprimé en termes d'utilité, le recours au calcul mathématique n'est plus nécessaire : la comparaison interindividuelle s'effectue sur les classements complets. Or, Sen [1987, 2002] fustige cette vision étroite du classement des préférences. Selon lui, la théorie des préférences révélées en déclarant qu'un individu préfère un état A à un état B seulement parce qu'il choisit A plutôt que B ne propose qu'une nouvelle version d'un utilitarisme par ailleurs déjà fortement critiqué. La théorie des préférences révélées possède, non seulement, l'inconvénient de se situer dans la lignée d'une évaluation des situations sur la seule base de l'utilité observée, mais aussi d'aboutir à des résultats collectifs contre-intuitifs (Elster [1983], Sen [1985]). Sen [1985] approfondit sa série de critiques à l'égard des préférences en se focalisant sur l'adaptation des préférences individuelles aux situations ressenties.

Le problème des préférences adaptatives est particulièrement important. En effet, il est fort probable que nous puissions rencontrer, ici ou là, des individus qui sont certes pauvres, c'est-à-dire qu'ils ne possèdent pas les ressources nécessaires pour subvenir à leurs besoins, mais qui ont *appris* à se satisfaire de cette situation de précarité. Comment évaluer alors le bien-être de ces individus, qui se contentent de ce qu'ils ont et de ce qu'ils sont ? L'expression de préférences ne permet pas d'offrir un cadre cohérent à l'évaluation objective de l'avantage individuel et *a fortiori* du bien-être social. De plus, d'autres problèmes peuvent apparaître lorsque l'on considère les préférences comme base du choix collectif. La question de la formation des préférences (Elster, Hylland [1986]), de la méthode d'agrégation des préférences individuelles en une préférence collective (Sen [1986]), de l'apparition de préférences changeantes (Elster [1983]), de goûts dispendieux (Rawls [1971]), de préférences mal formées (Sen [1979]), des préférences mal informées (Yaari, Ber-Hillel [1984]), ou encore de préférences résultant de normes et d'habitudes (Becker [1996]) remettent en cause l'importance du rôle des préférences dans l'appréhension du bien-être social et de la pauvreté.

Le changement d'espace d'évaluation devient nécessaire : être heureux est, certes, important, mais on ne peut réduire le bien-être à cette seule composante. A partir de sa lecture d'Harsanyi [1955], Sen montre que la description de l'individu, offerte par la théorie utilitariste, est trop étroite. Considérer l'individu à travers le classement de ses préférences, c'est vouloir à la fois prendre en compte « *les intérêts de la personne, représenter son bien-être, résumer son opinion sur ce qu'il convient de faire, et décrire ses choix et son*

comportement effectifs » (Sen [1987 : 106]). A trop vouloir expliquer, la théorie des préférences révélées pourrait vite ne plus rien représenter. Sen s'appuie sur différents exemples pour renforcer son propos. Selon lui (Sen [1997 : 243, notre traduction]), « *expliquer le comportement sans référence à quoi que ce soit d'autre que le comportement est de la rhétorique pure.* » Reprenons l'exemple qu'il offre (Sen [1971]) concernant le dilemme du prisonnier. Contrairement à l'approche standard de la théorie des jeux, dans cet exemple, les accusés appliquent un principe de solidarité¹⁵⁷, c'est-à-dire qu'ils refusent de révéler quoi que ce soit et acceptent d'être fait prisonniers. Pour la théorie standard, ce comportement est incohérent puisque chaque individu exprime sa préférence d'être libre plutôt qu'emprisonné¹⁵⁸. Pour Sen, cette conception centre son attention sur le fait que l'individu cherche exclusivement sa satisfaction personnelle. Or, il existe de nombreux cas dans lesquels l'individu ne cherche pas à rendre maximum sa satisfaction à travers ses choix. C'est une des limites que Sen [1973 : 252, notre traduction] met en avant : « *la philosophie sous-jacente à la théorie des préférences révélées sous-estime le fait que l'homme est un animal social et que ses choix ne sont pas limités à ses préférences personnelles.* »

L'absence de prise en compte des règles sociales dans l'expression des préférences personnelles limite la pertinence d'une telle théorie. L'exemple du choix d'un fruit dans une corbeille (Sen [1993a]) conforte cette idée. Considérons un convive dans un diner mondain qui, à la fin du repas, doit choisir dans une corbeille entre une seule pêche et plusieurs pommes. Supposons également qu'il préfère les pêches aux pommes. S'il s'empare de la pêche (il serait alors cohérent avec ses préférences), les individus non servis n'auront plus le choix et cela contredira la bienséance sociale. S'il ne prend pas la pêche – dont l'utilité retirée de sa consommation serait supérieure à l'utilité de la consommation de pomme – d'après la théorie des préférences révélées, ce comportement n'est pas cohérent (*consistent behaviour*) et les règles du choix social seraient violées (l'individu agissant à l'encontre de ses préférences). Le choix de l'individu doit être en tout point cohérent avec ses préférences. Sen [1993b] pousse le raisonnement encore plus loin pour montrer les limites d'une théorie des préférences révélées. Imaginons un individu face à deux fruits : une pomme et une pêche. Il opte pour la pêche. Ajoutons un troisième fruit, disons une orange, à notre liste. L'individu

¹⁵⁷ La solidarité n'est pas une valeur utilitariste, dès lors qu'elle aboutit à un résultat qui ne maximise pas l'intérêt personnel de celui qui est solidaire.

¹⁵⁸ Dans une matrice, l'utilité négative (en années de prison) retirée d' « être libre » est inférieure à celle retirée d' « être prisonnier », elle lui est donc préférée.

décide alors de prendre la pomme. Pour un théoricien orthodoxe de la préférence révélée, un problème de cohérence apparaît ici : notre individu ne peut décevantement changer d'avis lorsque le choix auquel il fait face s'élargit¹⁵⁹, « *et il pourrait en effet sembler étrange qu'une personne qui choisit x (en rejetant y), lors d'un choix entre x et y, puisse raisonnablement choisir y (en rejetant x) quand z est ajouté au menu.* » Pour Sen, ce comportement est tout à fait logique puisqu'il répond au problème de dépendance de menu (*menu dependency*) : lorsque l'éventail des options s'élargit, un individu peut ne plus exprimer les mêmes préférences que lorsque l'éventail était restreint. Enfin, pour achever le travail, Sen utilise un dernier exemple (Sen [1993b : 501]) dans lequel un individu doit choisir entre des portions de gâteau. Dans un premier temps, il doit choisir entre deux parts A et B. Il choisit B. Dans un second temps, on ajoute à cette liste une troisième part C et l'individu décide de choisir la première part. Ce choix peut paraître, à première vue irrationnel puisque l'individu à dans un premier temps ignoré la part A. toutefois, le choix n'est pas incohérent ici : si l'on tient compte du fait que l'individu, pour des raisons personnelles (normes, pression sociale), ne veut pas paraître gourmand aux yeux des autres, en laissant la plus grosse part à disposition, il a atteint son but.

L'individu chez Sen n'est donc plus ce *réceptacle de sensations*, cet homme économique dont les seules préoccupations sont de maximiser ses plaisirs. Il prend chair, conscience et il est réflexion. Réflexion sur lui-même et réflexion sur son environnement. Autrui n'est plus un obstacle à la recherche du plaisir. En tout état de cause, les critiques que propose Sen aux hypothèses utilitaristes du comportement et de la rationalité l'amène à s'extraire du carcan trop étroit de l'utilité pour juger des situations de bien-être des individus. Ce rejet de l'utilitarisme mérite, toutefois, d'être questionné, tant les rapports entre Sen et l'utilitarisme sont ambigus.

¹⁵⁹ Les axiomes des préférences révélées et du caractère binaire du choix ne sont plus respectés. Pour une présentation axiomatique se référer à Sen [1993b].

1.2. Sen, un économiste utilitariste ?

Ce titre en forme de question peut paraître provocateur eu égard à l'ensemble de l'œuvre récente de l'économiste. Toutefois, une lecture plus attentive des textes et ouvrages économiques et philosophiques de Sen laisse apparaître des zones d'ombre dans le traitement qu'il réserve à l'utilitarisme. La première zone d'ombre concerne les incessants allers-retours entre critique de l'utilitarisme classique des plaisirs et critique de l'utilitarisme de la satisfaction des désirs. Ces ambiguïtés peuvent laisser penser que Sen reste mal à l'aise lorsqu'il s'agit de se positionner clairement face à une théorie qu'il rejette. La deuxième zone d'ombre est plus récente et prend forme depuis le début des années 2000. En effet, au début du millénaire, la Banque mondiale a entamé une collaboration avec Amartya Sen afin de « réorienter » le Rapport sur le Développement dans le Monde vers des conceptions de la pauvreté moins économique-centrées et plurielles. Toutefois, nous montrerons que cette collaboration peut faire craindre à un virage dans l'œuvre de Sen, marquée par un rapprochement entre la rationalité et la liberté.

1.2.1. Les rapports ambigus entre Sen et l'utilitarisme

« *I am a mainstream economist* » (Sen [2001]). C'est en ces termes qu'intervient Sen auprès de l'Observatoire Français des Conjectures Economiques dans une communication sur le développement et la liberté. Il est tentant de se demander ce que Sen entend par *mainstream*, que l'on peut traduire, dans ce contexte précis, par orthodoxe. En effet, rappelons que pour lui, le courant orthodoxe n'est autre que l'utilitarisme qu'il fustige à bien des niveaux. En effet, Sen [1991] affirme, par ailleurs : « *I am not an utilitarian* », comprenant par-là, qu'il refuse toute évaluation des situations sur la seule base de l'utilité. Toutefois, Sen n'est jamais serein face à cet utilitarisme.

Nous reprenons à notre compte une critique qui nous paraît pertinente dans la compréhension des ambiguïtés entre Sen et l'utilitarisme et qui émane d'Emmanuelle Bénicourt [2004, 2005]. Selon elle, Sen considère l'utilitarisme sous deux angles : (i) l'utilitarisme classique de Bentham et Mill dont les critères éthiques seraient les plaisirs, bonheur ou satisfaction (Sen [1999a]), et (ii) l'utilitarisme moderne, hérité de Sidgwick et poursuivi par Harsanyi, Hare ou Mirrless, qui prône comme critère éthique la satisfaction des

désirs (*desire-fulfillment*). A l'instar de Bénicourt, nous pouvons reprocher à Sen de ne pas être cohérent dans son traitement de l'utilitarisme au travers de son œuvre¹⁶⁰. Selon les ouvrages, ses références à l'utilitarisme classique et à l'utilitarisme moderne ne concernent pas les mêmes auteurs. Si parfois, il range Pigou comme un utilitariste moderne (Sen [1985]), ce que nous avons fait dans le premier chapitre, il le considère également comme un utilitariste classique plus loin dans le même ouvrage. Cette confusion proviendrait, selon Bénicourt, de la définition qu'offre Pigou de la satisfaction et de l'interprétation qu'en fait Sen. Selon elle, Sen aurait tendance à faire coïncider satisfaction du désir avec le plaisir en interprétant une phrase de Pigou [1952: 24, notre traduction] : « *il est juste de supposer que la plupart des produits, particulièrement ceux de consommation courante, comme la nourriture et l'habillement d'usage personnel direct, seront voulus comme un moyen à la satisfaction et seront, par conséquent, désirés avec des intensités proportionnelles aux satisfactions qu'ils procurent* » il « *affirme ainsi, en se servant de cette citation qu' "empiriquement", la satisfaction aura tendance à coïncider avec la "désirabilité"* »¹⁶¹.

Dans sa réflexion sur les questions d'égalité, Sen reste confus dans son appréhension de l'utilitarisme. Lorsqu'il compare les différents domaines informationnels nécessaires à l'étude de l'égalité, il soutient que dans l'utilitarisme *classique*, la recherche de l'égalité concernerait les gains et les pertes d'utilité alors que les « *vecteurs d'utilités individuelles sont classées en fonction de la maximisation de l'utilité totale – critère apparemment non égalitaire* »¹⁶². Pour Sugden [1993], il semblerait que Sen fasse une confusion entre utilité totale et utilité marginale. Selon lui, l'expression de la perte et du gain d'utilité est, en fait, exprimée en termes marginaux, ce qui ne correspond pas aux aspirations éthiques des utilitaristes classiques. Il serait plus judicieux, toujours selon Sugden, de se focaliser vers une égalité de traitement que l'utilitarisme requiert lorsque les individus *évoluent* dans les mêmes circonstances. Ces circonstances pouvant être entendues comme *les gains et les pertes d'utilité*. Dans ce cas, en effet, l'espace des gains et des pertes d'utilité pourrait être celui de l'expression utilitariste de l'égalité puisqu'il permet au final d'aboutir à une égalité de traitement. Sen semble ignorer cette analyse en se concentrant exclusivement sur l'espace de l'utilité.

¹⁶⁰ On peut également se reporter à l'analyse pertinente de Christian Schmidt [2000], qui émet la même critique.

¹⁶¹ Bénicourt [2005]

¹⁶² Sugden [1993 : 1959].

Ces amalgames desservent parfois le propos de Sen et plus particulièrement sa critique de l'utilitarisme. Cela provient probablement du fait que Sen, économiste *mainstream* repent, reste toutefois redevable à la théorie du choix social de son propre parcours scientifique, jusqu'à l'obtention du Nobel pour sa contribution à l'économie du bien-être (Sen [1999a], Dreze, Sen [1995]). Il reste prisonnier du carcan utilitariste et de son individualisme méthodologique¹⁶³ (Schmidt [2000], Laderchi, Saith, Stewart [2003], Bertin [2005b]).

L'ambiguïté de Sen face à l'utilitarisme n'est cependant pas qu'une question de rhétorique. En effet, il assume sans détour sa lignée théorique qui prend appui sur les écrits de Smith, qu'il défend d'être victime d'une mauvaise interprétation¹⁶⁴, notamment le fameux passage sur le boucher et le boulanger (Sen [1987], Foster, Sen [1997], Walsh [2000]). Selon lui, trop d'auteurs ont fait tenir des propos d'égoïsme et d'individualisme à Smith, alors que si l'on s'en tient à la citation *in extenso*, Smith affirmerait que la recherche d'un intérêt égoïste ne concernerait seulement que la sphère contractuelle et marchande¹⁶⁵. Le marché serait alors le seul lieu où l'égoïsme et la maximisation de l'utilité auraient leur place. Toute relation entre individus prenant place en dehors de ce marché ne serait pas orientée exclusivement en vue de la défense de l'intérêt personnel. De même, lorsque Smith [1790 : 189]) affirme que « *la prudence est l'union des deux vertus que sont, « la raison et l'entendement », d'une part, et la « maîtrise de soi », il n'entend pas maîtrise de soi comme intérêt personnel (self-interest) ou amour-propre (self-love) (Sen [1987]). En prenant la défense de Smith de cette manière, Sen semble s'extraire de la contrainte d'égoïsme présente chez les utilitaristes et leurs descendants (Walsh [2000]). Toutefois, cette vision des choses fait peu de cas du rôle et de la place du marché dans les relations sociales. Sen sur ce point ne se montre pas ambigu : il affirme que le marché est l'institution *idéale* dans la gestion des intérêts marchands et garant du respect d'une certaine forme de liberté et de citer Smith « *la liberté d'échange et de**

¹⁶³ L'approche par les capacités, comme l'approche monétaire ne considèrent les groupes communautaires que comme une addition de membres. L'avantage d'un côté, et le bien-être de l'autre, sont exclusivement focalisés sur les individus eux-mêmes.

¹⁶⁴ Nous pouvons citer Sen à cet égard [1987 : 25] : « *il est instructif d'étudier comment la défense obstinée que faisait Smith de la « sympathie », parallèlement à la « prudence », a fini par disparaître dans les écrits de nombreux économistes se réclamant de la position soi-disant « smithienne » sur l'intérêt personnel et ses résultats ».*

¹⁶⁵ Selon Sen [1992, 1999b], Smith aurait, dès le 18^{ème} siècle, dessiné les contours de l'approche par les capacités en considérant que l'apparence physique serait un élément discriminatoire au même niveau que le manque de ressources. Smith parle de « appearing in public without shame » que Sen pourrait traduire par la capacité « de participer à la vie de la communauté ». On peut reprocher à cette vision de ne plus considérer comme pauvre celui qui ne peut se procurer des chaussures pour protéger ses pieds, mais celui qui a honte de ne pas répondre aux normes en usage dans la société. La distinction entre nécessité et désirs devient ténue et facilite la consommation et donc la croissance économique. Reproche que nous avons vu lors du chapitre premier.

transaction constitue en elle-même, une de ces libertés élémentaires auxquelles les gens ont raison d'aspérer » (Smith [1776] in Sen [1999b : 16]). S'opposer au marché « reviendrait à peu près à postuler une opposition de principe aux conversations entre les individus »¹⁶⁶, et relever ainsi d'un certain autisme économique. La reconnaissance du rôle crucial du marché offre à ce dernier une place de choix dans les politiques de lutte contre la pauvreté.

Certaines connexions entre Sen et Smith sont plus surprenantes. Lorsque Smith publie en 1776 sa *Richesse des Nations*, il considère que les normes et plus particulièrement les normes vestimentaires occupent une place importante dans l'espace social des individus. Selon lui, le fait pour une femme de porter des chaussures était plus important dans l'Angleterre du 18^{ème} siècle qu'en Ecosse à la même époque, puisque dans ce pays, marcher pieds nus n'est pas une source d'exclusion sociale. En revanche, en Angleterre, les femmes aux pieds nus ne pouvaient *apparaître en public sans honte* (*appearing in public without shame*). Sen considère que dans l'ensemble des fonctionnements potentiels, celui d'*apparaître en public sans honte* constitue en des éléments centraux que les individus cherchent à accomplir quelle que soit la société à laquelle ils appartiennent¹⁶⁷. Il considère également que le fait d'être heureux (valeur utilitariste) constitue un fonctionnement à part entière, tout comme le fait de pouvoir agir librement (valeur libérale). Sen intègre donc dans son approche du bien-être, certaines valeurs utilitaristes sans pour autant le reconnaître comme tel. De là à affirmer, qu'au final, Sen est un auteur *orthodoxe*, le parcours est tout de même encore long. Pourtant, d'autres arguments peuvent laisser penser que la postérité ne retienne de Sen que l'auteur libéral (Bénicourt [2004, 2005], Bertin [2005b]).

¹⁶⁶ Sen [1999a: 16].

¹⁶⁷ Nous verrons la position de Sen face à l'universalisme un peu plus loin. *cf infra*.

1.2.2. Sen, un économiste libéral ?

Cette ambiguïté se trouve renforcée par la collaboration entre Sen et la Banque mondiale. Cette dernière, désireuse de se *racheter une bonne conduite*, suite aux échecs des politiques d'ajustement structurel et de sa vision du « tout économique », se tourne vers des considérations plus sociologiques, anthropologiques ou de sciences politiques. Cette nouvelle volonté de prendre en compte les problèmes des populations les plus pauvres et de rendre une justice sociale plus équitable, a amené les institutions internationales à proposer aux gouvernements des pays concernés la mise en place des politiques de *bonne gouvernance*. Il s'agit d'une redéfinition du rôle de l'Etat dans la fourniture des services de base, d'une meilleure transparence des actions publiques, d'une libéralisation des échanges avec la mise en avant du rôle du marché, d'une lutte renforcée contre la corruption et d'un transfert de compétence du niveau national vers le niveau local (Pouillaude [2002]). Une meilleure gestion des affaires publiques serait positivement corrélée à la baisse de la pauvreté (Campos, Nugent [1999], Banque Mondiale [2000]). Rendre à la population la possibilité de contrôler ses institutions permettrait donc de lutter plus efficacement contre la pauvreté. L'individu pauvre occuperait alors une position centrale dans ce programme de *gouvernance participative* qui permet à tous d'exprimer ses souffrances, ses peurs mais aussi ses attentes, ses espoirs ou ses décisions. La Banque mondiale l'a bien compris : doter l'individu d'une capacité de réflexion et d'action sur la sphère politique permettrait de lutter contre les inégalités et la pauvreté. Deux ouvrages dessinent les contours de ce nouveau cadre d'action : *Can Anyone Hear Us ?* [1999] et *Engendering Development* [2001]. Le premier laisse la parole aux plus pauvres : qu'est-ce que la pauvreté ? Comment chacun la définit ? Où se loge-t-elle dans la vie de tous les jours ? Qu'est-ce que l'exclusion sociale ? Autant de questions auxquelles chaque individu peut apporter une réponse. Dans le second ouvrage, l'axe pris en compte est le genre. Les femmes sont victimes depuis des décennies de discriminations, de violences et de soumissions. Prôner un modèle de développement favorisant le rôle prépondérant de la femme dans la société permettrait de lutter efficacement contre la pauvreté.

De ces deux ouvrages découlent une question essentielle : comment permettre aux individus – et plus particulièrement aux femmes – de participer activement à la prise de

décision ? La Banque mondiale répond à cette question grâce au concept d'*empowerment*¹⁶⁸. Si elle ne donne pas de définition précise de ce concept, elle en dessine toutefois les contours : « *L'empowerment signifie renforcer la capacité des plus pauvres à influencer l'état des institutions qui affectent leur vie, en renforçant leur participation dans les processus politiques et dans leur prise de décisions au niveau local. Cela signifie également faire tomber les barrières – politiques, légales et sociales – qui s'élèvent contre certains groupes particuliers et construire les potentialités des individus pauvres pour leur permettre de s'engager de manière effective sur les marchés* » (Banque mondiale [2000: 39, notre traduction]). Ou encore: « *L'empowerment est l'expansion des potentialités et des capacités des plus pauvres leur permettant de participer, de négocier, d'influencer, de contrôler et d'exercer un pouvoir sur les institutions qui affectent leur vie* » (Banque mondiale [2002 : 11, notre traduction]). Ces deux définitions ne sont pas très claires. On peut noter une constante : un processus d'accumulation du pouvoir de contrôle des institutions et la nécessité d'une parfaite organisation de ces institutions par les pauvres eux-mêmes. *L'empowerment* aurait donc simplement une valeur instrumentale, elle permettrait aux pauvres de contrôler les institutions (marché et Etat). Or, la Banque mondiale insiste pour doter ce concept d'une importance intrinsèque ([2002]) sans pour autant justifier ce rôle. Un autre point commun aux deux définitions est la présence des concepts de potentialités (*assets*) et de capacité (*capability*) : les potentialités « *font référence aux actifs matériels, physiques et financiers. Ces actifs permettent aux individus d'absorber les chocs et d'augmenter leurs horizons de choix* ». (Banque mondiale [2002 : 11, notre traduction]). Les capacités quant à elles « *sont inhérentes aux individus et leur permettent de mobiliser leurs potentialités de manière à augmenter leur bien-être* » (Banque mondiale [2002 : 11]). Il existe trois types de capacités : les *capacités humaines* qui incluent la santé, l'éducation et la "production" de compétences améliorant la vie de tous les jours. Les *capacités sociales* concernent l'appartenance sociale à une communauté, les relations de confiance, un certain sens de sa propre identité et le partage de valeurs communes donnant du sens à la vie ou encore la capacité d'organisation. Enfin, les *capacités politiques* incluent la capacité de pouvoir se représenter ou représenter les autres, l'accès à l'information, la possibilité de former des associations et de participer à la vie politique et publique de la communauté. Renforcer potentialités et capacités permet de

¹⁶⁸ Le terme *empowerment* appelle quelques précisions. L'origine du terme est floue, puisque de nombreux domaines scientifiques se réclament de l'*empowerment*. On peut toutefois affirmer qu'il est compris dans un sens général comme une prise de pouvoir dans les décisions. Dans sa négation, il consiste en une absence de capacité à faire des choix (Kabeer [1999]).

lutter contre l'absence de pouvoir et de représentativité des plus pauvres (*powerlessness* et *voicelessness*).

La Banque mondiale insiste sur le double niveau d'*empowerment* : le renforcement au niveau individuel permet à l'individu d'investir dans les potentialités qu'il contrôle parfaitement, tandis qu'au niveau communautaire, ce renforcement permet à chacun d'exercer ses droits individuels pour valoriser ses potentialités. Il existerait donc une capacité collective ou sociale permettant de surmonter les problèmes de raréfaction et de contrôle des ressources en mobilisant les réseaux sociaux ou en favorisant la participation aux actions locales. Pour la Banque mondiale, il existe une relation réciproque entre les potentialités et capacités individuelles et celles au niveau collectif. Les individus qui possèdent de bonnes potentialités peuvent contribuer à améliorer l'action locale tandis que dans le même temps, cette action locale peut permettre aux démunis (tant au niveau des potentialités qu'au niveau des capacités) d'avoir accès à des centres de soins de qualité ou à l'éducation. Il s'agit donc pour chacun d'investir dans les potentialités pour contribuer à l'amélioration des capacités collectives.

Cette réorientation vers des préoccupations sociales et plus humaines est toutefois à questionner¹⁶⁹. La collaboration avec Sen permet à la Banque mondiale, comme nous venons de le souligner, permet à cette dernière de recourir à une batterie de termes – fonctionnements, capacités, vulnérabilité, opportunités ou potentialités – qui peuvent laisser penser à des recommandations de politiques économiques plus centrées sur l'homme. Or, qu'en est-il vraiment ? Pour la Banque mondiale, l'approche par les capacités constitue un cadre référant lui permettant d'ouvrir ces recommandations à des aspects plus sociaux. Toutefois, il est important de noter que la mise en œuvre de politiques visant à renforcer l'acquisition du pouvoir par les individus repose sur des principes déjà utilisés par la Banque en d'autres temps : réorganisation et privatisation de la fourniture des services publics de santé et d'éducation, réformes institutionnelles¹⁷⁰, responsabilisation des individus aux différents niveaux (individuel, collectif et institutionnel), décentralisation des prises de décisions, recours à la société civile comme garant de l'ordre légal des décisions

¹⁶⁹ A ce propos voir Gita Sen [1997].

¹⁷⁰ La Banque mondiale n'hésite pas à employer des arguments évidents pour convaincre : « *quand les Etats sont pris en otage par les plus riches et les plus influents et sont gangrenés par la culture de la corruption, du clientélisme de l'exclusion et de la discrimination, même les politiques le mieux intentionnées échouent à promouvoir les investissements et réduire la pauvreté* » (Banque mondiale [2000 : 13, notre traduction]).

gouvernementales et enfin développement d'un marché pro-pauvres, qui n'ont que très peu à voir avec une véritable préoccupation de lutte contre la pauvreté. L'*empowerment*, défini comme la réappropriation par les pauvres de leur pouvoir de décision, rejoint l'opinion que Sen forge à propos de la démocratie (Sen [2005]). Selon ce dernier, la démocratie permet de mettre la pression sur les gouvernements et d'éviter ainsi des prises de positions politiques pro-riches (Sen [1981, 1992, 1999b]).

La mise en œuvre de politiques de renforcement de l'*empowerment* a des conséquences sur les programmes de lutte contre la pauvreté : une responsabilisation de l'individu pauvre, sans lui en donner réellement les moyens. Cette absence de moyens peut conduire à un déplacement du contrôle du pouvoir. Lorsque Sen insiste sur la capacité qu'ont les individus à contrôler leur vie, la Banque mondiale semble insister sur le contrôle des institutions mais également des individus. Le clientélisme et la corruption se déplaceraient du niveau national au niveau local avec comme conséquence une impossibilité de mener une lutte vertueuse contre la pauvreté. Ceux qui possèdent le pouvoir local seraient les premiers servis par la croissance. On peut donc lire ce rapprochement entre Sen et la Banque mondiale comme une utilisation politique et stratégique de l'approche en termes de capacités qui, vidée de sa substance (simultanéité des libertés positives et négatives), offre une nouvelle sémantique aux institutions internationales dans leur discours sur la pauvreté dans le monde. La question que l'on peut se poser est de savoir si cette collaboration nous montre qu'Amartya Sen est un économiste libéral ou si au contraire, elle permet aux Institutions internationales de s'ouvrir à des considérations de politiques économiques qui ne seraient pas exclusivement orientées vers l'économique. La réponse à cette question est à trouver dans l'évolution de la pensée de Sen, et dans les futures recommandations de la Banque mondiale de l'autre côté¹⁷¹.

¹⁷¹ *Rationality and Freedom* (Sen [2002]) permet de penser que la problématique actuelle de Sen est bien de réconcilier rationalité et liberté.

2. Vers une redéfinition de la pauvreté : complémentarité ou substitution des approches ?

Si les défenseurs de Sen considèrent que l'approche par les capacités offre une réelle alternative à l'utilitarisme, notre position est moins tranchée. En effet, de grands pans du cadre théorique des capacités sont difficilement soustrayables au paradigme utilitariste. Sen, nous l'avons déjà vu, est un économiste de formation orthodoxe et il ne cesse de déclarer qu'il est un économiste *mainstream*, c'est-à-dire appartenant au courant dominant. De plus, sa collaboration avec la Banque mondiale depuis quelques années l'amène à prendre des positions parfois en contradiction avec l'approche qu'il défend. Nous verrons, à travers l'exemple de l'*empowerment*, comment cette collaboration a offert à la Banque mondiale la possibilité de s'ouvrir de manière artificielle à des recommandations qui prennent en compte la *voix des plus pauvres*.

Cette ambiguïté peut également s'exprimer dans la perception qu'ont les deux approches de la pauvreté. En effet, le regard que porte chacune des approches sur l'autre est différent selon le point de vue duquel on se place : pour les tenants de l'approche par les capacités, les ressources monétaires, en constituant une condition nécessaire à la réalisation des fonctionnements de base, ont une importance instrumentale indiscutable. Toutefois, cette vision s'attache à montrer que les deux approches sont plus complémentaires qu'elles ne le laissent paraître. Pour les utilitaristes, les capacités ne peuvent constituer une alternative crédible à l'approche monétaire. Selon eux, tout au plus, les capacités permettent d'introduire des éléments multidimensionnels dans une approche unidimensionnelle. Les capacités constituent ainsi un argument comme les autres dans la fonction d'utilité. L'information véhiculée par les capacités ne serait utile que dans l'optique d'affiner l'évaluation monétaire de la pauvreté.

2.1. Sen, critique de l'approche monétaire de la pauvreté

Les premières critiques de l'approche monétaire de la pauvreté émanant de l'œuvre de Sen sont antérieures à la construction de son cadre d'analyse en termes de capacités (Sen [1976]). Pour Sen, l'information véhiculée par l'utilité ou ses *proxies* (le revenu ou les dépenses) ne permet pas d'appréhender la pauvreté dans sa totalité, la *base informationnelle* utilitaire est donc inadéquate. Les raisons invoquées par Sen tiennent à la non-prise en compte de la diversité des situations sociales et personnelles, et de la capacité qu'ont les individus à transformer ces moyens monétaires en accomplissements effectifs. Une proposition de Sen [1992 : 24] permet de résumer cela : « *dans sa prise en compte de l'avantage individuel, [l'utilitarisme] est restrictif à deux titres différents : 1) il ignore la liberté et ne se concentre que sur les accomplissements ; 2) il ignore les accomplissements autres que ceux susceptibles de se refléter dans l'un de ces systèmes psychométriques. S'il entend par utilité le bien-être individuel, il en donne une image plutôt limitée* ». Nous nous proposons d'analyser successivement ces deux points.

2.1.1. La définition utilitariste de la pauvreté ne se concentre que sur les accomplissements

Le critère monétaire est l'unique référence permettant aux utilitaristes de définir et mesurer la pauvreté. Est pauvre l'individu dont le revenu ne permet pas d'atteindre le seuil minimal à la survie et à la reproduction de sa force de travail. Selon Sen [1981, 1985, 1992, 1999b], en ne retenant que l'utilité comme information pertinente, l'utilitarisme limite la pauvreté à des données purement monétaires, instrumentalisant toute autre information. L'identification de la pauvreté est cependant essentielle puisqu'elle permet d'identifier les types de privations à éliminer. En fixant une ligne minimale sous laquelle les individus sont réputés pauvres, les économistes utilitaristes établissent la faiblesse du revenu comme critère d'identification de la pauvreté. En permettant à ces populations de percevoir des revenus suffisants pour franchir ce seuil, on leur offre une chance de s'extraire de la pauvreté. Sen analyse cette rhétorique de la pauvreté comme une situation de « *faible revenu* », alors que selon lui (Sen [1992 :160-161]), il faudrait la percevoir comme une « *incapacité à édifier son bien-être* », en raison d'une *inadéquation des moyens monétaires*. Si un individu possède un revenu décent mais gâche toutes les opportunités que ce revenu peut lui permettre de réaliser

et qu'il finit dans le dénuement le plus complet, il est difficile de le considérer comme pauvre. Il pousse le raisonnement plus loin : même si on définit la pauvreté comme un manque de revenu, on ne peut se contenter de ne considérer *que* les revenus, il est nécessaire de s'interroger sur la capacité de transformer ce revenu en bien-être. Cependant, aucune des versions de l'utilitarisme (classique ou moderne) ne s'intéresse à cette transformation. Comme le souligne Sen [1992 : 161] : « *dans l'espace des revenus, le concept pertinent qui définit la pauvreté doit être l'inadéquation et non la faiblesse* ».

Une seconde série de critiques concerne le *fétichisme* du chiffre. En se servant d'une ligne de pauvreté comme d'un « *tranchoir* », les tenants de cette approche assimilent la pauvreté à un faible revenu. Cependant, en agrégeant les données individuelles en un nombre unique (le ratio H de pauvreté, défini comme le rapport entre le nombre de pauvres et la population totale), aucune attention n'est accordée (Sen [1992 : 150]) « *au fait qu'un individu peut être un peu en dessous du seuil ou très loin en dessous, et que la répartition des revenus parmi les pauvres peut ou non être elle-même très inégale* ». C'est la raison pour laquelle un indice I de *revenu manquant* (*income gap*) a été créé dans l'optique de prendre en compte la distance entre le revenu considéré et le revenu seuil. Toutefois, la combinaison de ces deux indices de pauvreté ne permet pas d'appréhender la pauvreté de manière satisfaisante. Une partie de l'information et plus particulièrement celle concernant la distribution du revenu *entre* les pauvres eux-mêmes serait exclue. Les conséquences en matière de politiques redistributives seraient importantes. En effet, et pour reprendre l'argumentation de Sen [1992 : 151], « *un transfert de revenu d'un pauvre à un autre, moins pauvre mais situé au dessous du seuil de pauvreté, laisserait les valeurs de H et I inchangées, et pourtant on pourrait certainement soutenir que la pauvreté agrégée a été accrue par ce transfert, puisque la personne la plus pauvre est maintenant encore plus pauvre, et que cette intensification de l'indigence la plus aigüe ne saurait être compensée par l'augmentation des revenus de celle qui dès le début était moins pauvre* ». Pour répondre à cette critique essentielle, Sen [1973, 1976] a lui-même proposé la construction axiomatique d'un indicateur¹⁷² de pauvreté qui dépend d'un indice de distribution du revenu assimilable au coefficient de Gini. Cet indice, dit *indice de Sen* de la pauvreté trouve un large écho dans les écrits universitaires traitant de la

¹⁷² Dont la formule est $P = H (I + (1-I) G)$. Sen [1976].

pauvreté monétaire¹⁷³. L'intérêt d'une approche plurielle de la pauvreté au sein de l'espace monétaire est palpable au niveau des décisions de politique de lutte contre la pauvreté. Pour reprendre Sen [1992 :154-155] « *ce qui est crucial [...], pour mesurer la pauvreté dans l'espace des revenus, c'est de prêter attention à l'ensemble de ces trois aspects* ». Cependant, il est à noter que les critiques soulevées par Sen ont permis aux économistes de proposer des mesures de la pauvreté monétaire qui respectent les conditions citées. A titre d'exemple, les indices FGT (Forster, Greer, Thorbecke [1984]) permettent d'embrasser les trois dimensions à la fois, que ce soit les mesures de l'incidence, l'intensité de la pauvreté ou l'inégalité. Les critiques formulées par Sen il y a trente ans sont aujourd'hui parfaitement appréhendées par les économistes.

2.1.2. Pauvreté et diversité humaine

L'espace mobilisé par les utilitaristes – espace des utilités traduites en ressources monétaires – ne permet pas de représenter fidèlement ces privations et toutes les situations de pauvreté. En effet, si l'on se focalise exclusivement sur ces ressources, on conclura rapidement que deux individus qui ont un même niveau de revenu expriment un même niveau de bien-être. De même, deux individus qui sont dans un même état de dénuement monétaire seraient pauvres, de manière similaire. Cela constitue une des attaques les plus franches de Sen vis-à-vis de l'utilitarisme et de toute autre théorie qui se fonde sur *les moyens de la liberté et non sur la liberté*¹⁷⁴ en elle-même. La pauvreté serait mal évaluée lorsqu'elle est étudiée à travers le prisme des moyens et non des fins. L'inadéquation des espaces utilisés pour évaluer la pauvreté tiendrait en partie, selon Sen [1992, 1999a, 1999b], de l'incapacité des théories sous-jacentes à saisir la diversité humaine. Pour lui, cela est faire peu de cas des différences fondamentales qui existent entre les êtres humains, tant au niveau biologique, que social ou environnemental, et donc de « *la diversité des façons dont les êtres humains convertissent les biens premiers [et les ressources en général] en liberté de poursuivre leurs objectifs respectifs* »¹⁷⁵. La critique de Sen porte donc sur la façon dont les approches considèrent la liberté de réaliser ce que les individus ont raison de valoriser. C'est de ce point de vue-là qu'il faut comprendre ses critiques.

¹⁷³ On pourra entre autres se reporter à Ahluwalia [1978], Anand [1983], Fields [1979], Kakwani [1980, 1981, 1986, 1988]. De plus, la mise en œuvre des indices FGT de la pauvreté a permis d'analyser à la fois l'incidence, l'intensité et l'inégalité. Forster, Greer, Thorbecke [1984].

¹⁷⁴ Cela reprend en partie le titre d'une section dans Sen [1999b]

¹⁷⁵ Sen [1999b : 62].

Sen s'intéresse au respect des libertés individuelles, puisque celles-ci, ont un rôle non seulement instrumental mais également constitutif (Sen [1999b], Bertin [2005a]) tant dans l'appréhension de la qualité de la vie que du développement dans son ensemble. L'espace de l'utilité ne permet pas de capter le rôle *constitutif* de la liberté, il en fait tout au plus un moyen facilitant l'obtention des biens nécessaires à la survie (Bertin [2005a]). Cependant, en ignorant l'hypothèse de diversité humaine lors de la conversion des ressources en accomplissements, l'utilitarisme offre une image biaisée de la pauvreté. Si deux individus possèdent des ressources monétaires strictement identiques leur permettant d'échapper à la pauvreté (au sens où ils se situeraient au-dessus du seuil minimal décent), on peut considérer qu'ils peuvent tous les deux mener une vie loin de toute privation. Toutefois, selon Sen, ces conclusions sont hâtives et optimistes : l'évaluation du bien-être se fait, ici, par rapport aux moyens nécessaires à l'expression de la liberté et non à la liberté elle-même. Si l'on considère une évaluation de la pauvreté en termes de capacités, les conclusions précédentes peuvent conduire à des prises de décisions politiques désastreuses. En effet, en « offrant » à tous une quantité égale de ressources, les politiques ne feraient que « la moitié du chemin » dans la lutte contre la pauvreté. Rien ne permet d'affirmer que deux individus dotés de ressources de manière égalitaire, les convertissent en libertés égales.

La question posée par Sen, *Equality of What ?*¹⁷⁶, reprend le problème essentiel de l'espace adéquat pour évaluer l'égalité¹⁷⁷ et au-delà la pauvreté. Tous les êtres étant parfaitement différents, et cela dès la naissance, il est hasardeux de conclure qu'une égale répartition des ressources conduisent à une liberté égale. Un individu handicapé ne possède pas les mêmes libertés de convertir ses ressources en accomplissements que l'individu en bonne santé¹⁷⁸. La transformation des revenus en capacités demeure incertaine lorsque l'on s'intéresse à des individus possédant « *des handicaps difficilement corrigibles par un revenu individuel plus élevé. [...] Le passage à une évaluation en termes de capacités devient inéluctable* » (Foster, Sen [1997 : 213, notre traduction]). La non-prise en compte de la

¹⁷⁶ Sen [1980] repris dans Sen [1987].

¹⁷⁷ La question brûlante de l'égalité des chances, que nous retrouvons aujourd'hui en France dans les débats sur la justice sociale, repose sur le choix de l'espace dans lequel cette égalité doit être respectée. Les conséquences sociales dépendent largement des décisions politiques et des choix théoriques sous-jacents.

¹⁷⁸ Nous retrouvons cette limite si l'on considère les problèmes de discriminations sexuelles, sociales, ethniques ou politiques. Une femme aura beaucoup moins de liberté d'accomplir la vie qu'elle valorise qu'un homme dans la quasi, sinon la totalité, des sociétés. Pour une vision des inégalités sexuées, on pourra se reporter aux différents rapports du PNUD qui calculent un indice sexo-spécifique de développement humain. PNUD [2005].

diversité humaine est une des principales critiques communes aux théories fondées sur les ressources que soulève Sen puisque pour lui (Sen [1992: 42]) : « *l'un des effets de la diversité humaine est que l'égalité dans un espace s'accompagne, de facto, de l'inégalité dans un autre.* » C'est en cela que l'espace des capacités représente l'avantage dont chacun est en mesure de profiter.

En considérant la liberté comme une fin et non plus seulement comme un instrument, l'approche par les capacités offre aux ressources – monétaires ou non – une place, certes, primordiale, mais instrumentale dans la construction de l'espace capacité. Le fait d'être heureux – central si on se réfère à l'utilitarisme – n'est plus valorisé pour lui-même, mais comme l'expression d'une liberté réelle que chacun doit être en mesure de réaliser.

2.2. La relation revenu-capacités en tant qu'espace d'évaluation de la pauvreté

Les ambiguïtés existant entre Sen et l'utilitarisme débouchent sur une question essentielle : avons-nous réellement besoin d'une nouvelle théorie pour expliquer la pauvreté, ou l'approche monétaire suffit-elle à en dessiner les contours et permettre la mise en place des politiques cohérentes et efficaces ? Deux visions s'opposent à ce sujet : une première vision considère que les deux approches sont substituables, et plus particulièrement, que la capacité n'est qu'un argument comme d'autres dans une fonction d'utilité déterminée. Une seconde vision considère, au contraire, que la composante monétaire, si elle est une condition nécessaire à la constitution des capacités, est toutefois insuffisante pour définir la pauvreté. Le revenu et les autres considérations monétaires ne sont donc qu'un élément parmi d'autres : capacités et revenus seraient alors complémentaires. Nous allons donc voir tour à tour les différents arguments théoriques sous-jacents à ces deux visions pour prendre position en faveur de la seconde sans, toutefois, réfuter complètement la première.

2.2.1. Intégrer les capacités dans la fonction d'utilité : vers une substitution théorique ?

L'appréhension multidimensionnelle de la pauvreté reste à bien des égards difficile. D'un point de vue théorique, il est évident que considérer la pauvreté sous un angle multidimensionnelle permet d'élargir le spectre et d'affiner le ciblage des populations concernées. Toutefois, la mise en place d'outils statistiques et économétriques pour analyser

ce type de pauvreté pose d'innombrables problèmes. Pour dépasser les limites inhérentes à la pauvreté en termes de capacités, certains auteurs ont eu recours à l'établissement de fonctions d'utilité qui tiennent compte des capacités, en y intégrant un argument censé représenter cet espace. La réponse à la question posée – pauvreté monétaire ou pauvreté humaine – n'a plus lieu d'être : en intégrant les éléments d'un espace dans l'autre, on montre qu'une seule alternative est suffisante. La pauvreté monétaire *prend alors le dessus*, on la substitue à une pauvreté de fonctionnements.

La question de départ de Lachaud [2002 : 25] consiste à se demander si « *l'opportunité d'une approche en termes droits [compris comme capacités] conduit-elle à l'abandon des mesures de la pauvreté monétaire, sous-tendant une conception trop étroite du bien-être, en faveur d'indicateurs non monétaires ?* », en d'autres termes, doit-on abandonner l'approche monétaire unidimensionnelle au profit d'une approche plus complexe mais captant l'essence même de la pauvreté humaine. Pour répondre à cette question, il s'appuie sur un article de Ravallion [1998], dans lequel, celui-ci traite de cette question et des rapports entre les deux « espaces ». Ravallion part d'un modèle simple dans lequel il spécifie une *fonction de capacités* telle que :

$$C = C (B ; K) \quad [2-4]$$

avec B le vecteur de quantité de biens consommés et K, les caractéristiques du ménage. Il est alors possible d'exprimer une fonction d'utilité comme étant une combinaison des différentes capacités que le ménage atteint :

$$U = U(C) \quad [2-5]$$

soit :

$$U = U [C (B ; K)] \quad [2-6]$$

L'enjeu est de convertir la multidimensionnalité associée aux capacités en un critère unidimensionnel et éviter ainsi les écueils empiriques qui leurs sont associés. Au niveau théorique, il s'agit ni plus ni moins qu'un tour de force puisque les auteurs partent du principe que chaque capacité permet d'atteindre, lors de sa réalisation, un niveau d'utilité. Il est alors possible d'agréger les différentes utilités obtenues à partir de la réalisation des différentes

capabilités. Pour Ravallion [1998 : 8], cet exercice met en avant « *la présence implicite des capabilités dans les fonctions de demande, et, au-delà, dans les représentations correspondantes de l'utilité en tant que métrique monétaire* », et permet de replacer l'élément capabilité au sein d'une fonction de dépense. Il est ensuite aisé de construire une ligne de pauvreté de capabilité exprimée sous forme monétaire : en déterminant un seuil de capabilité permettant au ménage de survivre, on peut déterminer la ligne de pauvreté monétaire correspondante.

L'équation [2-4] pose un évident problème d'uniformité dans la conversion : en stipulant une fonction de capabilité sur le modèle des niveaux d'activités (*activities levels*) et en considérant qu'elle dépend, en autres, de la quantité de biens consommés, les auteurs font l'hypothèse d'une homogénéité de la capacité qu'ont les individus à transformer les caractéristiques des biens en capabilités. Le facteur anthropomorphique K, exogène, ne permet plus d'expliquer ces variations puisqu'il ne fait plus partie de la fonction C(.). Cette hypothèse éloigne un peu plus les auteurs des arguments théoriques de Sen, notamment ceux portant sur la diversité humaine. Pour Sen, rappelons-le, les caractéristiques individuelles, expliquent en partie la capacité qu'ont les individus de transformer les biens en capabilités. Il serait ainsi plus juste de les endogénéiser *dans* la fonction de capabilité.

Cette substitution théorique de l'espace des capabilités par l'espace de l'utilité a des implications au niveau des politiques économiques de lutte contre la pauvreté. En effet, l'utilisation d'une métrique monétaire et la définition d'une ligne de pauvreté entraînent un schéma de lutte contre la pauvreté passant par la génération d'un revenu suffisant pour échapper aux privations. Dans cette optique, l'expansion des capabilités n'est plus l'objectif avoué des gouvernements ; elle reste, certes, importante, mais occupe un rôle instrumental de l'augmentation des revenus et de la consommation. Les capabilités ne sont donc perçues que comme venant compléter l'information nécessaire à la détermination de la pauvreté. Pour Ravallion [1998] le débat complémentarité – substitution n'a pas lieu d'être, tout comme celui concernant les mérites d'une approche par rapport à l'autre. L'utilité reste le meilleur critère pour évaluer le bien-être et la pauvreté, notamment dans l'appréhension des choix individuels concernant les capabilités¹⁷⁹.

¹⁷⁹ Pour Ravallion [1998 : 9, notre traduction] : « *La discussion précédente suggère que définir la pauvreté à partir des capabilités ne signifie pas pour autant abandonner la caractérisation monétaire et basée sur l'utilité de la pauvreté. [...] Le concept de capabilités, pris comme intermédiaire entre l'utilité et les biens consommés* »

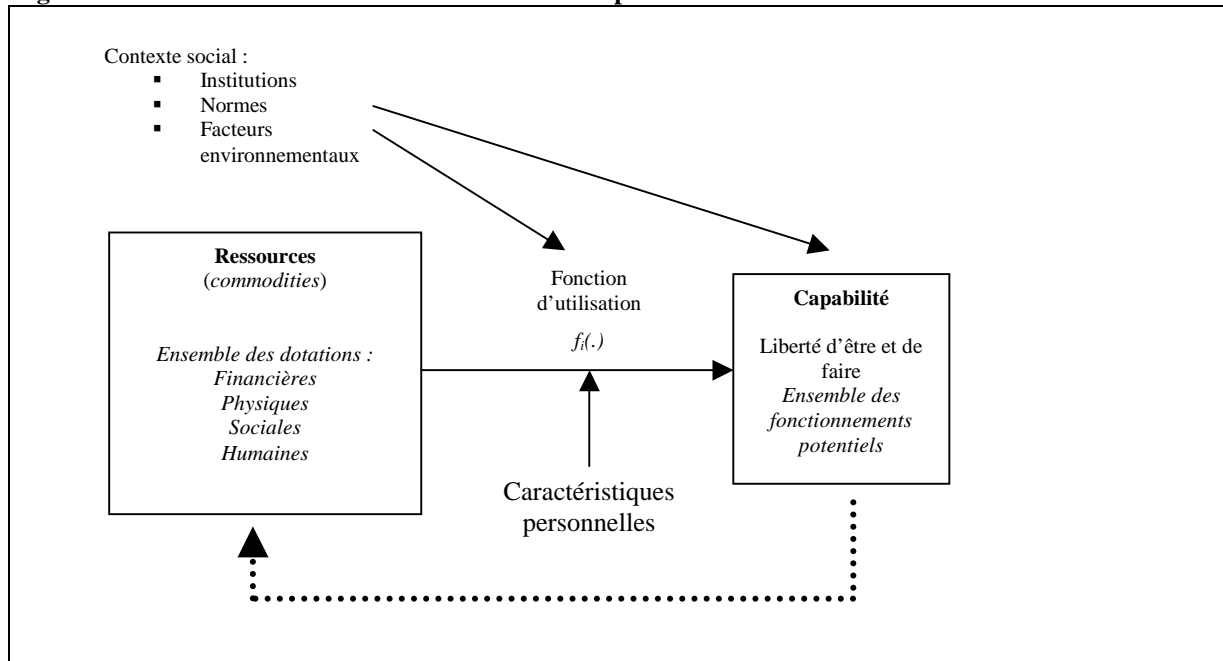
2.2.2. La composante monétaire dans l'approche par les capacités

Si Sen rejette toute attache à l'utilitarisme, il n'en reste pas moins qu'il ne peut refuser toute référence à la composante monétaire dans son analyse de la pauvreté. Toutefois, il tempère cette position en considérant la pauvreté (Sen (1999b : 95)) « *comme une privation des capacités élémentaires, et non, selon la norme habituelle, comme une simple faiblesse du revenu* », tout en acceptant que « *un faible revenu constitue bien une des causes essentielles de la pauvreté, pour la raison, au moins, que l'absence de ressources est la principale source de privation de capacités d'un individu* ». Même si les ressources monétaires ne sont pas le seul facteur de pauvreté, elles occupent un rôle en amont des capacités et des fonctionnements. La capacité individuelle est conditionnée par un ensemble d'éléments : les caractéristiques individuelles, l'environnement sociopolitique et naturel et enfin, l'élément clé, les ressources de l'individu. Ces ressources représentent les différentes dotations des individus : elles peuvent être financières, physiques, sociales et humaines, etc.

Leur principale caractéristique est la possibilité d'être exprimées sous forme monétaire, puisqu'elles sont accumulables, fongibles en d'autres formes de capital, peuvent être à la fois représentées par un stock ou un flux et échangeables à tout instant. Ainsi, le manque d'une des composantes des ressources peut être source, toute chose égale par ailleurs, d'une inadéquation de l'ensemble capacité.

est une manière de considérer le problème de la définition de la pauvreté. L'"Utilité", en tant que représentation des préférences parmi un ensemble de capacités, reste l'indicateur de bien-être. L'idée de capacités ne saurait se substituer à l'utilité (ou tout autre mesure monétaire de l'utilité) en tant qu'indicateur individuel de bien-être, mais le complète en introduisant plus d'informations quant à la mesure de la pauvreté, une information qui serait simplement ignorée. La volonté de présenter les deux approches comme étant fondamentalement différentes, ainsi que de débattre sur leurs mérites respectifs, devient caduques. »

Figure 2-1 : La double relation entre ressources et capacités



Sources : auteur

Mais la réciproque est également vraie. Pour Sen [1999b : 98] : « *S'il est important de distinguer, d'un point de vue conceptuel, la notion de pauvreté comme inadéquation des capacités de celle de pauvreté comme faiblesse du revenu, il ne faut pas perdre de vue la relation étroite qui existe entre ces deux réalités, ne serait-ce que parce que le revenu est un moyen essentiel pour développer des capacités. Et, dans la mesure où, pour tout individu, améliorer les capacités dont il dispose pour conduire sa vie, tend, d'une manière générale, à faciliter ses possibilités d'accroître sa productivité et ses revenus, nous pouvons suspecter que la relation fonctionne aussi en sens inverse* ». La relation réciproque entre les deux éléments est essentielle : des ressources monétaires adéquates permettent à l'individu de jouir d'une liberté formelle d'être et de faire¹⁸⁰. En retour, une extension des libertés individuelles (un élargissement de l'espace des capacités) permet de valoriser les ressources (Figure 2-1).

Cette relation entre capacité et ressources monétaires n'est, toutefois, pas linéaire. Nous avons déjà vu que doter deux individus d'un même stock de capital, peut conduire à des résultats différents en matière de capacités. De même, un même espace de capacités peut être atteint à partir de niveaux de ressources totalement différents. Les éléments intervenants lors de la transformation des ressources en capacités sont au moins aussi importants que les ressources elles-mêmes dans la mesure où ils peuvent restreindre l'espace des capacités. Du

¹⁸⁰ L'environnement socio-politique permet ensuite de convertir cette liberté formelle en liberté réelle.

point de vue de Sen, les ressources monétaires et, *a fortiori*, le revenu, ont un rôle instrumental indéniable dans l’appréhension de la pauvreté humaine. Toutefois, il serait erroné de considérer cet élément monétaire comme la fin de toute politique de lutte contre la pauvreté puisque cela aurait pour conséquences de « *justifier les investissements dans l’éducation ou la santé au seul motif qu’ils constituent des moyens adéquats pour atteindre l’objectif visé : la réduction de la pauvreté par les revenus* »¹⁸¹.

Islam et Clarke [2001] vont plus loin dans le raisonnement. Selon eux, il serait possible de construire une fonction de capacités qui prenne en compte non seulement le bien-être économique (*economic well-being*), mais aussi l’utilité grâce à l’établissement d’une fonction qui intègre des éléments plus larges que le bien-être économique (*welfare*). Pour cela, ils supposent que le bien-être économique individuel¹⁸² (qu’ils appellent *niveau de vie*) peut être exprimé grâce à une fonction dont les arguments seraient le revenu individuel (Y) et le niveau de calories journalières (C). Ainsi ils établissent :

$$WB = w(Y + C) \quad [2-7]$$

La mesure du bien-être (*welfare*) pourrait être exprimée grâce à une fonction d’utilité (U) qui, outre les arguments économiques, tiendrait compte de considérations comme la sécurité (S) (*safety*) et le sentiment d’appartenance sociale (B) (*sense of belongingness*). On a, alors :

$$U = w (WB + S + B) \quad [2-8]$$

Les auteurs supposent, lorsqu’ils établissent une telle fonction d’utilité, que le bien-être, ne dépend plus exclusivement de la composante monétaire et qu’il existe des éléments non monétaires. Ainsi, le bien-être peut s’améliorer sans pour autant que la croissance économique soit soutenue. Ils déterminent, enfin, une fonction de réalisation de capacités, qu’ils considèrent comme étant au sommet (*peak concept*) et qui *contient* non seulement l’utilité mais aussi l’estime de soi (SE) (*self-esteem*) et la réalisation de soi (SA) (*self actualisation*)¹⁸³.

¹⁸¹ Sen [1999b: 99].

¹⁸² Le niveau de vie est, selon les auteurs, une mesure du bien-être économique « *qui se réfère à l’action d’un agent sur le marché* » (Islam, Clarke [2001: 25]).

¹⁸³ Ces termes font référence à l’approche des besoins essentiels de Maslow [1954]. Islam et Clarke se placent dans ce cadre-là pour analyser les connexions entre les différentes approches.

La fonction devient donc :

$$C = w(U + SE + SA) \quad [2-9]$$

En dotant les capacités d'une importance supérieure à l'utilité et encore plus aux considérations purement monétaires, les auteurs abondent dans le sens d'une complémentarité puisque selon eux (Islam, Clarke [2001: 25]) : « *il est évident que le bien-être, l'utilité et les capacités sont des concepts distincts et qu'ils ne peuvent être utilisés de manière interchangeable.* » Les résultats en terme de qualité de vie se mesurent donc à l'aune de cette classification hiérarchique : un individu atteindra une vie pleine et épanouie s'il réalise sa fonction de capacité, sans forcément maximiser les fonctions de bien-être économique et d'utilité. Cette approche, en appliquant le principe de maximisation sous contrainte, ne permet toutefois pas d'estomper les ambiguïtés existant entre approche par les capacités et l'utilitarisme. Elle permet juste d'argumenter en faveur d'une complémentarité des informations fournies.

Une dernière piste explorée dans l'étude des interactions théoriques entre ressources monétaires et capacités est proposée par Bojer [2004]. Selon elle, il serait possible de construire une *capabilité économique* à partir de la définition proposée par Becker [1965] du *revenu total (full income)* qui considère le temps consacré au loisir comme un élément de la consommation. L'arbitrage travail/loisir est alors déterminé par différentes variables telles que les dotations en capital humain ou les normes sociales, économiques et légales en vigueur dans la société. Pour Bojer, la *capabilité économique*, définie comme le fait de pouvoir choisir entre percevoir un revenu et dépenser son temps en loisir, se rapprocherait de la définition offerte par Becker du *revenu total*. Elle serait constituée par la somme des éléments suivants : (i) la capacité de percevoir un salaire (*earnings capability*) mesurée comme le temps disponible multiplié par un taux de salaire, (ii) les revenus perçus à partir de la dotation en actifs (*capital income*), (iii) les transferts légaux, (iv) les biens « offerts » par les services sociaux (soins de santé, sécurité sociale,...), à laquelle on retranche : (i) le coût de besoins spéciaux (*special needs*) tel que les biens de médication, etc., (ii) les coûts de consommation des enfants¹⁸⁴.

¹⁸⁴ Les enfants ne peuvent évidemment pas constituer de capacité économique dans la mesure où ils n'effectuent aucun arbitrage entre le travail et le loisir.

Cette décomposition montre que la capacité économique comprend, non seulement, des éléments purement monétaires, comme les transferts où les coûts liés à la satisfaction des besoins, mais également, la liberté de disposer de son temps. En effet, la *capabilité de percevoir un salaire* engage l'individu dans sa relation au travail. Dans les modèles classiques d'étude du marché du travail, il existe une relation linéaire entre le travail et le taux de salaire (Becker [1975], Gazier [1991]): plus le taux de salaire est élevé, plus l'individu arbitre en faveur du travail (effet revenu) tout en gardant à l'esprit qu'il peut également décider de moins travailler puisqu'un nombre d'heures de travail réduit peut lui procurer un salaire équivalent (effet de substitution). Dans le modèle proposé par Bojer, la relation n'est plus simplement linéaire, puisque le temps disponible représente, non seulement, le temps que cet individu peut consacrer à son travail mais aussi le temps qu'il décide, de manière indépendante et volontaire, en exerçant sa qualité d'agent, de consacrer au travail¹⁸⁵. Ce second élément montre que l'individu peut gérer librement la part qu'il désire consacrer au travail et qu'il n'est plus l'*esclave* d'un taux de salaire qui lui impose tel ou tel arbitrage.

Cette décomposition peut également être opportune dans une volonté d'affiner l'approche par les capacités dans la compréhension de la pauvreté. En créant une *capabilité économique*, Bojer présume implicitement l'existence d'autres types de capacités. En effet, et nous entrerons plus en détail lors de l'étude des extensions possibles, nous pouvons penser qu'adossées à la capacité économique, il existerait une *capabilité sociale*, une *capabilité humaine* ou encore une *capabilité environnementale*. Ainsi, en décomposant la structure de capacité en éléments distincts, l'analyse de la pauvreté de capacités s'avère plus fine et plus pointue. Cette décomposition peut nous permettre également de mettre l'accent sur des causes qui ne pouvaient être expliquées autrement. Il sera donc important d'analyser cette décomposition et son importance dans l'explication de la pauvreté en Guinée maritime.

Ces approches qui offrent aux ressources monétaires un rôle instrumental, ne nous renseignent toutefois pas sur l'appréhension d'une forme de pauvreté par rapport à l'autre. En effet, il serait intéressant d'étudier dans quelle mesure, un individu pauvre selon une forme l'est selon une autre ou non. Elle permettrait de conclure, de manière partielle, quant à la possible substitution d'une théorie par une autre. En effet, si les résultats semblent similaires

¹⁸⁵ Cette critique du fonctionnement du marché du travail repose sur une vision basique de l'arbitrage travail/loisir. L'introduction, dans le modèle, d'éléments comme les heures supplémentaires, complexifie la relation. Pour une revue de littérature des différents modèles on peut se référer à Leclercq [1999].

selon les deux approches, il est aisé de penser qu'une seule suffit pour représenter de manière fidèle la pauvreté. Compte tenu de la facilité d'utilisation des outils méthodologiques pour définir et mesurer la pauvreté monétaire, l'appréhension en termes de capacités et de fonctionnements deviendrait inutile. L'étude menée par Ruggeri-Laderchi [2001] sur le Pérou contribue à ce questionnement. En intégrant la composante monétaire d'un ménage dans sa fonction de production de réalisations (*production function of achievements*), elle fait du revenu un déterminant des fonctionnements, à l'instar de Sen. Cette méthode d'analyse permet de discriminer les individus selon certaines différences tant dans leurs caractéristiques personnelles que dans leurs ressources. Elle permet également de tester si les variations paramétriques entre les individus vont « déformer l'image de la pauvreté », appréhendée sous formes monétaire et non monétaire. Cette analyse combinée de la pauvreté permet de mettre en avant la catégorisation des individus selon les deux critères. Elle permet également de montrer que les deux approches peuvent, selon les cas, être complémentaires ou substituables, tout en gardant à l'esprit que l'approche monétaire, en utilisant une valorisation des éléments au prix de marché, considère que l'hétérogénéité et la multidimensionnalité peuvent être approximées par une métrique monétaire unidimensionnelle (Laderchi, Saith, Stewart [2003]).

Pour conclure, à la question « *Sen est-il utilitariste ?* », nous n'avons pas proposé de réponse tranchée tant la position de Sen vis-à-vis de l'utilitarisme est ambiguë. Pour certains, Sen est l'économiste qui pousse le plus loin la critique de l'utilitarisme et qui propose une véritable alternative au modèle monétaire pour définir la pauvreté (Alkire [2000], Robeyns [2002], Farvaque [2005]). Pour d'autres, au contraire, l'approche par les capacités, par sa difficulté à trouver une justification empirique et à se détacher des préoccupations utilitaristes, reste prisonnière du carcan trop étroit des hypothèses utilitaristes (Sugden [1993], Schmidt [2000], Bénicourt [2004, 2005]). C'est pour cette raison que les auteurs d'obédience utilitariste n'ont eu de cesse de considérer les capacités comme un élément permettant d'affiner la perception de la pauvreté monétaire (Ravallion [1998]). Les capacités n'ont donc qu'un rôle informationnel. Il est vrai que la position équivoque de Sen ne participe pas à clarifier le débat. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que l'approche que ce dernier défend, permet de déplacer l'attention, d'un espace d'évaluation unidimensionnel à un espace multidimensionnel de la pauvreté. Cet enrichissement de l'approche et l'abandon de l'utilité comme *unique* critère de jugement des situations rend difficile de considérer Sen comme un utilitariste au même titre que les économistes du choix social ou de l'économie du bien-être. Cependant, Sen semble proche des économistes libéraux notamment lorsqu'il

exprime sa vision du développement basé sur la liberté (Bertin [2005b]). Il reste donc enfermé dans la bulle libérale qui place le marché comme l'institution garante des libertés. Il faut, enfin, lui reconnaître le mérite d'avoir redynamisé le débat sur la pauvreté.

Ce débat dépasse néanmoins le seul clivage pauvreté monétaire – pauvreté non monétaire pour concerner également l'articulation au sein même de la pauvreté non monétaire entre une focalisation sur les besoins essentiels et une focalisation sur les fonctionnements accomplis.

II L'APPORT DES CAPABILITES DANS L'APPREHENSION DE LA PAUVRETE MULTIDIMENSIONNELLE

La problématique concernant les relations entre les différentes approches peut être déplacée au sein même du paradigme de la pauvreté non monétaire. En effet, la pauvreté non monétaire peut s'appréhender soit comme un manque de biens essentiels, soit comme une absence de liberté d'être et de faire. Nous avons opté pour une pauvreté de fonctionnements suite à une réflexion théorique ainsi qu'à des arguments de faisabilité empirique¹⁸⁶, et ce choix nous conduit à examiner de plus près les liens parfois ténus entre cette pauvreté et une pauvreté de besoins essentiels.

Après avoir étudié les extensions possibles de l'approche par les capacités nous nous intéresserons plus particulièrement au rôle tenu par les besoins essentiels dans l'évaluation de la pauvreté en termes de fonctionnements accomplis. Nous montrerons que les rapprochements entre les deux approches sont loin d'être artificiels et qu'ils permettent de définir ce que nous appellerons *le cœur de pauvreté*.

¹⁸⁶ A ce sujet on pourra se reporter à Bertin (2005b) pour les réflexions théoriques, ainsi qu'à la seconde partie de cette thèse pour les questions de choix pragmatique.

1. Vers un affinement de l'approche par les capacités

Comme toute réflexion théorique, l'approche par les capacités peut être soumise à extension, critiques et remises en cause. Cette section a pour but de montrer que des extensions peuvent permettre d'aller plus loin dans l'étude de la pauvreté. Cet affinement de l'approche, à la fois d'un point de vue philosophique mais aussi pratique, souscrit à la volonté de faire de l'approche par les capacités l'espace d'évaluation le plus pertinent et le plus cohérent. L'apport de Martha Nussbaum est à ce propos indéniable. En proposant une liste formelle de *capacités humaines essentielles*, elle offre à l'approche par les capacités un cadre universaliste intéressant, que Sen a toujours refusé d'établir. Toutefois, cette liste universelle de capacités pose un certain nombre de problèmes et soulèvent de nombreuses critiques : la synthèse de Gasper, entre les travaux originaux de Sen et les prolongements universalistes de Nussbaum, confère à l'approche par les capacités une meilleure lisibilité et permet de proposer un cadre théorique pouvant se prêter à des extensions empiriques.

1.1. Le débat universalisme contre pluralisme

Si Martha Nussbaum, philosophe américaine, se place dans le prolongement de Sen, elle n'en reste pas moins critique à l'égard de sa portée. Loin de se contenter d'appréhender le bien-être et le développement en termes de libertés, elle complète l'approche avec des notions éthiques et philosophiques. Gasper rejoint en ce sens Nussbaum sans toutefois avoir l'ambition d'offrir un cadre philosophique solide. En articulant les deux approches, il réussit là où Sen et Nussbaum ont échoué : il permet d'orienter l'approche par les capacités vers l'empirisme, en clarifiant les notions offertes par les deux auteurs.

1.1.1. L'approche universaliste de Nussbaum

Contrairement à celle de Sen, l'approche prônée par Nussbaum [1999, 2000, 2003, 2006] s'insère dans un schéma philosophique beaucoup plus prégnant. En effet, elle propose de considérer les capacités comme un cadre constitutionnel que les citoyens ont raison de réclamer. Lorsque pour Sen la capacité est l'ensemble des fonctionnements que *chacun a raison de valoriser*, Nussbaum propose une vision beaucoup plus ensembliste du concept, considérant l'approche comme la nécessité *d'offrir à tous un mode de vie souhaitable*. Elle

n'hésite pas à définir le développement comme un « *projet qui offre un soubassement philosophique pour une explication des principes constitutionnels de base qui devraient être mis en œuvre par les gouvernements de toutes les nations, comme le plus strict minimum de ce que le respect de la dignité humaine nécessite* »¹⁸⁷. Si elle partage nombre de points communs avec Sen, elle s'en écarte dans certains domaines. S'il propose son approche comme base de comparaison de la qualité de la vie (*quality of life*), elle opte pour une approche moins comparative mais beaucoup plus normative : les autorités doivent faire en sorte que chaque individu puisse jouir d'un minimum de capacités et pour cela, elle propose de les inscrire dans la Constitution des pays¹⁸⁸. Derrière ces principes de base, Nussbaum se positionne en faveur de la réalisation pour chacun d'un *niveau minimum de capacités*.

Malgré certains points de convergence, Nussbaum se détache de l'approche de Sen, pour l'enrichir, en comblant notamment l'incomplétude philosophique et éthique, et la rendre beaucoup moins opaque. Il est important de noter que sa vision, en offrant un cadre philosophique solide, n'est pas formellement orientée vers l'empirisme. Incontestablement, elle permet d'embrasser des concepts théoriques puissants et par là-même, d'orienter les politiques socio-économiques en faveur des indigents¹⁸⁹, mais le but évident de Nussbaum n'est pas celui-ci.

Le point de départ de l'analyse de Martha Nussbaum est l'étude des inégalités sexuelles (Nussbaum [1995, 1999]). Elle s'est attachée à développer ce qu'elle a communément appelé un *féminisme universaliste* (Nussbaum [2000]) avec comme soubassement le respect, par tous, des capacités essentielles des femmes. Plus loin, elle affirme que (Nussbaum [2000: 34-35, notre traduction]) : « *certaines normes universelles de capacité humaine devraient être centrales à des fins politiques dans les principes politiques de base qui peuvent fournir le soubassement pour un ensemble de garanties constitutionnelles dans toutes les nations..* » Elle s'inscrit ici dans la lignée aristotélicienne pour laquelle il n'existe qu'une seule liste universelle de fonctionnements permettant de constituer ce que l'on peut qualifier de vie *bien menée* respectant la dignité humaine (Nussbaum [2006], Sumner [2006]).

¹⁸⁷ Nussbaum [1999,2000].

¹⁸⁸ Nussbaum [2003]

¹⁸⁹ Les différentes missions qu'a accomplies Nussbaum en Inde ont largement permis d'enrichir sa pensée.

Dans sa culture universaliste, Nussbaum n'hésite pas à balayer d'un revers de main les arguments relativistes¹⁹⁰ qui lui sont régulièrement opposés. Pour elle, le respect des normes et des coutumes est primordial mais nul ne peut ignorer que certains manques de capacités essentielles sont universellement partagés. Elle avance plusieurs arguments pour défendre son point de vue (Nussbaum [2006]) : (i) la liste n'est pas close et peut être soumise à amélioration permanente compte tenu des évolutions de la société ; (ii) les éléments constituant la liste doivent être spécifiés, dans un premier temps, de manière assez large pour couvrir différentes conceptions du bien, puis affiner dans un second temps ; (iii), la liste ne propose pas de soubassement philosophique et métaphysique, elle peut être acceptée par chacun quelque soit la culture, la religion etc. ; (iv) cette liste s'attache à considérer les capacités et pas seulement les fonctionnements pour juger la qualité de la vie dans la mesure où la liberté associée à chaque fonctionnements occupe une place importante lors de l'évaluation ; (v) la liste protège les libertés individuelles essentielles comme la liberté politique, la liberté d'association. En les intégrant dans cette liste, elles sont considérées comme *non négociables* ; (vi) Nussbaum milite pour une séparation entre la question de la justification et la question de la mise en œuvre de sa liste. Ainsi sa liste lui semble justifiée quel que soit le contexte socioculturel mais les Etats restent souverains dans la mise en œuvre de ces principes. De plus, l'argument selon lequel toute théorie universaliste est forcément paternaliste ne tient pas : proposer une vision universelle des capacités ne signifie pas forcément imposer à tous un seul mode de pensée, une seule façon de mener sa vie. Il s'agit de ne pas confondre universalisme avec pensée unique ou encore avec non-respect des traditions et des coutumes, mais plutôt de proposer un système de valeurs qui soit partagé par tous avec le respect d'une latitude d'action et de définition de chacun de ses éléments. Nussbaum va beaucoup plus loin que Sen dans la défense de la capacité : même s'il en fait une fin du développement, elle l'érige en principe constitutionnel universel.

De même, si elle adopte la terminologie utilisée par Sen, elle l'adapte à son propre cadre d'analyse. Lorsque Sen parle de *capabilité*, Nussbaum parle de *capabilités*. Pour elle, la capacité n'est autre que la liberté de réaliser un fonctionnement *particulier*. Ainsi, à chaque fonctionnement correspond une et une seule capacité. Cette notion prend alors beaucoup plus de corps que chez Sen, qui restait très évasif sur le contenu de l'ensemble

¹⁹⁰ Arguments qui sont : (i) culturels, notamment que chaque culture peut indépendamment de toute autre définir sa propre liste de capacités selon sa propre évolution, (ii) relatifs à la diversité, (iii) en opposition avec tout paternalisme, qui empêcherait chacun de choisir et penser pour lui-même.

capabilité. Nussbaum, au contraire propose un triple niveau d'analyse : (i) les *capabilités basiques*, définies comme les potentiels inhérents à chaque individu formant la base nécessaire au développement de capacités plus « avancées », constituent le socle de tout jugement moral, (ii) les *capabilités internes* correspondant aux états développés de la personne qui sont des conditions suffisantes pour l'exercice des fonctions requises. Ces capacités mettent en évidence le processus de développement de l'individu. On peut parler de capacités acquises par l'individu naturellement ou par apprentissage (comme la capacité de parler la langue maternelle), elles lui sont personnelles, (iii) les *capabilités combinées*, c'est-à-dire la combinaison des capacités internes aux conditions externes nécessaires à la mise en œuvre des fonctionnements. Toutefois, il existe un lien étroit entre ces capacités combinées et les capacités internes puisque ces dernières sont conditionnées, dans leur réalisation, par la présence d'un environnement de qualité. Enfin, parmi l'ensemble des capacités combinées, certaines sont plus importantes que d'autres dans la réalisation d'une vie réellement humaine (*truly human life*) : il s'agit des *capabilités centrales*, qui font l'objet d'une énumération formelle et universelle. Cette décomposition de la capacité en éléments constitutifs permet de dresser une liste de capacités¹⁹¹. L'établissement de cette liste répond en fait au problème soulevé par Nussbaum elle-même (Nussbaum [1999 : 39, notre traduction]) : « *quelles sont les fonctions humaines sans lesquelles (plus précisément, sans la disponibilité desquelles) nous pouvons considérer la vie comme n'étant pas, ou pas totalement humaine ?* ».

A ceux qui voient dans cette liste une tentative d'imposer une vision occidentale du développement, Nussbaum répond par le concept rawlsien¹⁹² de consensus par recoupement (*overlapping consensus*). Pour Nussbaum [2000: 76, notre traduction] : « *Par consensus par recoupement, j'entends ce que John Rawls entend, à savoir que les individus s'accordent sur cette conception comme le noyau central d'une conception politique, sans accepter une quelconque conception métaphysique du monde, sans point de vue global sur la question éthique ou religieuse, de la personne ou de la nature humaine. En effet, il est attendu que les individus qui ont une conception différente dans ces domaines interpréteront différemment le noyau moral de toute conception politique, puisqu'ils n'occupent pas les mêmes positions à l'origine.* » Ainsi, les notions sous-jacentes peuvent admettre une multitude de spécifications selon le contexte culturel, religieux ou moral.

¹⁹¹ Cette liste est traduite par l'auteur à partir de *Women and Human Development*, Nussbaum [2000:78-80].

¹⁹² Rawls [1971].

Tableau 2-1 : Liste des capacités humaines centrales

Capacités	Définition
La vie (<i>life</i>)	être capable de vivre jusqu'au bout une vie d'une durée normale ; ne pas mourir prématurément, ou jusqu'au moment où la vie ne vaut plus la peine d'être vécue
La santé physique (<i>bodily health</i>)	être capable de vivre en bonne santé, incluse la santé reproductive ¹⁹³ , avec une nourriture adéquate et l'accès à un logement décent
L'intuition, l'imagination et la réflexion (<i>senses, imagination and thought</i>)	être capable d'utiliser ses sens, d'imaginer, de réfléchir d'une manière humaine (<i>truly human way</i>) grâce à une éducation adaptée. Pouvoir faire ses propres choix personnels en matière de religion, d'art. Pouvoir utiliser tout ce qui est en mesure de faciliter la liberté d'expression ou religieuse
Les émotions (<i>emotions</i>)	être capable de s'attacher aux choses et aux individus, d'exprimer son amitié et son amour, de prendre soin de ceux qui l'entourent, de s'engager auprès des autres
La raison pratique (<i>practical reason</i>)	être capable de se forger une opinion sur le Bien et d'émettre un jugement critique sur sa vie (ce qui entraîne le respect de la liberté de conscience)
L'attachement aux autres (<i>affiliation</i>)	A- être capable de vivre avec les autres et pour les autres, d'exprimer de la compassion pour autrui, de développer des interactions sociales, avoir à la fois un sens de l'amitié et de la justice. B- avoir les bases sociales pour le respect de soi, pouvoir être traité et respecté comme un être humain. Cela entraîne le refus de discriminations sexuelles, ethniques, de caste, religieuses, etc
L'attachement aux autres espèces (<i>other species</i>)	être capable de vivre en harmonie avec le monde animal et végétal
Le jeu (<i>play</i>)	être capable de rire, de s'amuser...
Le contrôle de son environnement (<i>control over one's environment</i>)	A- politique : être capable de prendre part à la vie politique, d'exprimer ses choix politiques, posséder la liberté d'expression et d'opinion. B- matériel : pouvoir exprimer ses droits de propriété, avoir les mêmes droits de propriété que les autres

Source : d'après Nussbaum [2002]

Sur la question de la liste de capacités proposée, elle se rapproche également de Rawls puisque (Nussbaum [1999 : 40, notre traduction]): « *la question de la liste est la même que celle des biens primaires de Rawls : il s'agit de mettre en avant quelque chose sur lequel les individus de traditions différentes, avec une conception différente du bien, peuvent s'accorder comme étant la base nécessaire pour mener une vie bonne. C'est la raison pour laquelle, la liste est plutôt délibérative que générale. Chacun de ses composants peut également être spécifié de manière plus concrète selon les origines, la religion ou les goûts de chacun* ». La liste propose donc des éléments suffisamment larges pour être adaptés au contexte local, ce qui semble admis par un certain nombre d'auteurs (Barclay [2003], Gasper [2003]).

¹⁹³ Pour une définition précise de ces termes se reporter à Nussbaum [2000, nbp 83: 78].

Cette liste constitue une conception morale nécessaire à l'établissement de politiques visant à promouvoir les droits humains essentiels. L'existence d'un niveau seuil pour chacune des capacités (*threshold level of each capability*) renforce cette idée. Contrairement à Sen qui ne propose aucune notion de seuil, Nussbaum montre son importance. Selon elle, chaque capacité doit être réalisée dans son intégralité, sous peine de considérer la situation comme appartenant à une situation de pauvreté. Il existe donc un seuil sous lequel les capacités humaines centrales ne peuvent être réalisés. Ainsi, le rôle des institutions politiques et sociales dans l'élaboration d'une Constitution respectant ces principes va dans le sens d'un renforcement de la justice sociale basée sur ces capacités. L'Etat doit inciter les acteurs privés à agir de sorte que les capacités de tous soient renforcées. Le développement humain passe ainsi par l'élaboration de principes qui respectent les Droits de l'Homme, qui résultent d'une discussion préalable, qui sont évolutifs mais qui vont toujours dans le sens d'un respect des capacités humaines centrales. Le but du développement est de permettre à tous de mener une vie digne d'être vécue, quels que soient la société, le contexte social, économique et politique et les différentes conceptions de la vie humaine.

Pour terminer, elle reproche à Sen la tension permanente entre son désir de ne pas proposer de liste universelle des éléments qu'il juge comme importants et les différentes avancées qu'il a entrepris dans la caractérisation de la qualité de la vie. Celles-ci portent sur l'existence de certaines *capacités basiques* et non négociables : la santé, l'éducation et les libertés civiles sont des exemples récurrents dans l'œuvre de Sen, attestant de l'existence d'une certaine forme de liste minimale (Sen [1992, 1993a, 1999b], Nussbaum [2006]).

1.1.2. La réponse de Sen et la synthèse de Gasper

La critique soulevée par Nussbaum et sa proposition de liste de capacités centrales humaines a été reconnue par Sen comme contribuant à l'amélioration de son cadre d'analyse [1993a], et plus particulièrement au dépassement de l'incomplétude d'une évaluation du bien-être sur la base des capacités. Toutefois, s'il s'accorde à dire que, dans l'appréhension de la pauvreté, il est nécessaire d'identifier les capacités basiques, il n'en reste pas moins critique à l'égard d'une spécification complète des capacités. Alkire [2002, notre traduction] détermine cinq réserves émises par Sen à l'égard de l'approche aristotélicienne de Nussbaum. Selon elle, et en citant Sen [1993a] :

- « *cette vision de la nature humaine (se référant à une liste unique universelle de fonctionnements) serait extrêmement sur spécifié...* » ;
- « *cette utilisation de l'approche en termes de capacités ne nécessite pas une telle spécification* » ;
- « *l'introduction d'une telle liste nécessiterait " une bonne dose d'extension de la théorie vers l'évaluation pratique"* » ;
- « *une telle liste ne serait pas tellement pertinente puisque l'approche par les capacités permet d'emprunter d'autres voies* » ;
- « *le fait d'avoir une théorie incomplète qui serait "logique et combinable avec une multitude de théories substantives" permettrait d'ouvrir un débat public, lui-même considéré comme un processus valorisable* ».

Cette série de réserves montre à quel point Sen considère son cadre théorique comme étant en perpétuelle évolution et adaptable à toutes sortes de situations sociopolitiques. Bien que l'apport de Martha Nussbaum à la théorie des capacités soit essentiel, il n'en reste pas moins que les notions abordées sont toujours aussi floues.

La synthèse de Des Gasper [1997] peut permettre de réconcilier Sen et Nussbaum, d'une part, mais aussi avec leurs détracteurs. Il adopte le cadre théorique des capacités auquel il pose quelques limites. Tout d'abord, il rejette l'argument anti-utilitariste de Sen¹⁹⁴, puisque le seul élément recevable chez Sen est qu'il se démarque nettement de l'hypothèse de maximisation de l'intérêt personnel. Pour le reste, il utilise largement les autres hypothèses dans son approche¹⁹⁵. Deuxièmement, Sen rejette un certain individualisme, or l'approche par la capacité est individualiste dans la mesure où chacun cherche à réaliser des fonctionnements en vue d'une amélioration de son *propre* avantage. L'introduction d'éléments nouveaux tels que la compassion et l'engagement ne permet que d'élargir la vision de l'agent en tant qu'acteur de sa vie. Cette notion d'*agency* est, elle-même, trop peu explicite : certes l'individu est « appréhendé » par rapport à la liberté de choix et d'action mais Sen n'insiste pas, par la suite, sur l'importance donnée à la liberté d'agent (*agency freedom*) ni sur son rôle dans le développement humain. L'absence de jugement normatif en

¹⁹⁴ Schmidt [2000] rejoint Gasper dans sa critique de l'anti-utilitarisme de Sen. Pour Schmidt, la critique que fait Sen est loin d'être claire et est des plus ambiguës. Il en ferait selon Schmidt un « *usage stratégique* » [2000 : 621].

¹⁹⁵ Voir les sections précédentes à ce propos.

réduit la portée. Ainsi, lorsque Sen emploie l'expression « *ce que l'individu a raison de valoriser* », il exclut, de fait, tout avis normatif sur l'action de la personne¹⁹⁶.

Gasper propose alors de considérer le développement non pas comme une extension de toutes les capacités, mais plutôt comme l'extension des capacités qui, lorsqu'elles sont réalisées, n'entrent pas en conflit avec celles réalisées par autrui (*capacités désirables*). Il est donc nécessaire d'opter pour une position normative éthique, à la Nussbaum, et d'instaurer dans la Constitution le respect de certaines capacités. L'auteur adopte une « classification » simplifiée puisque l'éthique nussbaumienne lui paraît trop étendue, dans la mesure où elle propose une explication complète de ce que devrait être une vie humaine pleine et épanouie (*flourishing human life*). Il opte pour une voie médiane en proposant des éléments minimum à la réalisation d'une existence décente mais ne reflétant pas l'étendue de la vie humaine (Gasper [1997]). Il sépare les capacités en trois sous-ensembles : (i) les *P-Capabilities* (P pour *potential*) ; chaque personne vient au monde avec un certain potentiel de capacités, un *programme* personnel et incomplet. Il s'agit d'un *état latent*¹⁹⁷ ou, selon Nussbaum, d'une capacité basique qui peut être étendue aux (ii) *S-Capabilities* (S pour *skills*), définies comme les capacités issues du développement ou de la transformation des capacités latentes en capacités *réelles* par l'apprentissage, la formation ou encore l'expérience personnelle, (iii) les *O-Capabilities* (O pour *options*) définies comme l'ensemble des différentes façons de vivre que chacun peut adopter compte tenu des contraintes environnementales et personnelles, correspondant chez Sen à l'ensemble des fonctionnements réalisables et chez Nussbaum aux capacités combinées.

Cette classification est intéressante à plusieurs niveaux : tout d'abord, elle permet une meilleure lisibilité du cadre théorique sous-jacent. En articulant philosophie et économie, Gasper a le mérite de clarifier les concepts sans les rendre simplistes. Il ne propose pas de vision universaliste des capacités, mais opte pour une conception minimale d'une vie décente. De plus, ce processus permet aux politiques publiques d'appréhender le développement sur d'autres bases qu'en termes exclusifs de croissance économique, en remplaçant l'humain en son centre. Pour cela, les politiques peuvent agir à deux niveaux : (i)

¹⁹⁶ Il serait possible d'écrire une thèse entière sur la question de la valeur dans l'œuvre de Sen. Toutefois, ce questionnement débordant largement notre problématique, le lecteur intéressé par la question pourra se tourner vers Giri [2000], Jackson [2005] ou Bertin, Douai [2007].

¹⁹⁷ Gasper reprend l'expression de Crocker [1995: 161].

entre P et S, c'est-à-dire en permettant à tous de se construire personnellement en mettant en œuvre les talents, les dons. Pour cela, les gouvernements doivent favoriser l'accessibilité aux services d'éducation et de santé sans aucune discrimination. Celle-ci doit donc être au cœur des programmes de développement. Gasper ne propose pas de moyens spécifiques pour renforcer ces services, mais il paraît évident que l'Etat doit en assurer la provision dans un souci de justice sociale et d'équité, (ii) entre S et O, en offrant les conditions adéquates à la réalisation d'une vie digne d'être vécue. Ces conditions passent par un renforcement des libertés individuelles permettant à chacun d'élargir l'éventail des options, mais également de choisir librement parmi celles-ci. En cela, Gasper rejoint Nussbaum sur la nécessité d'institutionnaliser le renforcement des capacités en tant que règle à respecter. L'Etat doit mettre en œuvre les conditions nécessaires à l'atteinte par tous les citoyens d'un niveau minimum de O-Capabilities, qui, grâce à l'existence d'interconnexions, peuvent permettre à chacun d'améliorer les S-Capabilities voire les P-Capabilities et ainsi de permettre aux individus de s'extraire des situations de pauvreté.

Pour conclure, l'approche proposée par Nussbaum et la synthèse effectuée par Gasper nous permettent d'envisager la pauvreté de capacités à travers la non-réalisation d'un ensemble de capacités. Cet ensemble correspond, peu ou prou, à la liste de *capabilités humaines centrales* proposée par Nussbaum. Les critiques concernant le caractère paternaliste de cette approche ne tiennent plus dès lors que l'on considère cette liste comme évolutive et suffisamment large pour embrasser diverses conceptions du bien. Toutefois, dans l'optique d'une mesure effective de la pauvreté de fonctionnements, il est nécessaire d'affiner un peu plus l'approche de Nussbaum et de décomposer la liste en divers éléments plus factuels.

1.2. Une tentative de décomposition des capacités

L'analyse de la pauvreté de fonctionnements nécessite d'étudier plus en détail les raisons en cause dans les situations de privations, d'aller un peu plus loin que ce que l'approche par les capacités suggère. En effet, la présentation faite par Sen et Nussbaum reste malgré tout à un niveau assez généraliste et leur mise en œuvre empirique soulève nombre d'interrogations (Sugden [1993], Mukerjee [2004], Bénicourt [2004]). Pour appréhender les situations de pauvreté au plus près de la réalité, il faut pouvoir être capable de s'intéresser aux causes réelles de la survenue de ce phénomène. Pour cela, nous allons procéder à un double découpage de l'approche : (i) un premier découpage vertical, mais non

hiérarchique, qui nous permettra d'insister sur la manière dont sont déterminées les structures de capacités ainsi que les stratégies de gestion des risques mises en œuvre par les ménages, (ii) puis nous procéderons à un découpage horizontal des capacités permettant de différencier, au sein de l'approche, la contribution d'éléments distincts mais primordiaux dans l'étude de la pauvreté.

1.2.1. Structure de capacités et stratégie de diversification

L'approche par les capacités permet de considérer que la pauvreté n'est pas un phénomène unidimensionnel. Toutefois, lorsque l'on s'intéresse à sa mesure, il est nécessaire de considérer la capacité comme un vecteur de fonctionnements accomplis (Sen [1992]). Evaluer et analyser la pauvreté de capacités revient à comparer, pour chaque entité retenue, la valeur du niveau de fonctionnements accomplis atteint de manière *ex-post*. Ainsi, la construction d'un indicateur de fonctionnements accomplis, permet de passer d'un espace à n -dimensions (tous les fonctionnements considérés comme pertinents) à une valeur unique censée représenter l'état des privations des individus. Cette réduction de l'information à une seule valeur peut entraîner l'approche dans les travers de l'analyse unidimensionnelle de la pauvreté. Il paraît donc nécessaire de dépasser cette valeur unique pour comprendre comment sont formés les ensembles capacités et les stratégies mises en place par les individus pour lutter contre la pauvreté, et faire face à un avenir risqué et incertain. Cette notion de risque a été introduite en économie en 1921 par Knight dans son *Risk, Uncertainty and Profit*. Il distingue deux types de situations : (i) une situation *risquée* dont on peut prévoir l'occurrence à partir de probabilités mathématiques et (ii) une situation *incertaine*, que l'on considère comme unique, donc qui n'est pas probabilisable. Ainsi, le risque est probabilisable, l'incertitude non. Le risque renvoie aux aléas avérés et prévisibles, comme les soudures,. En probabilisant son occurrence et son ampleur, l'individu tient compte dans ses choix de ces aléas, tout en adaptant son comportement de manière à réduire son impact sur son bien-être. Au contraire, l'incertitude fait référence à un danger quelconque dont l'occurrence et l'amplitude ne peuvent être déterminées à l'avance. Les domaines de la santé ou de l'environnement sont propices à l'étude de l'incertitude. Toutefois, les économistes néo-classiques ont posé comme hypothèse que l'incertitude, au même titre que le risque est tout à fait probabilisable et l'ont démontré grâce à une axiomatique poussée (Ramsey [1931], Von Neuman, Morgenstein [1944]).

La question que l'on est amené à se poser est la suivante : comment les individus intègrent-ils ces aléas (risqués ou incertains) dans leurs comportements pour faire face à des situations de pauvreté ? En d'autres termes, puisqu'ils *choisissent* leurs fonctionnements parmi un ensemble de fonctionnements potentiels, la question revient à se demander si les individus développent des stratégies de choix de fonctionnements dans l'optique d'éviter toute situation de privations. Une approche en termes de décomposition verticale de capacités (c'est-à-dire de structure de capacité) peut nous permettre d'analyser cette question.

Comme nous l'avons déjà vu, il est possible de décomposer la capacité individuelle, ainsi que le vecteur individuel des fonctionnements accomplis lui correspondant, en catégories distinctes. Bojer [2004] a proposé, lors de son étude de l'inégalité économique sous le prisme de l'approche des capacités, de construire une capacité économique qu'elle a défini comme *la liberté de gagner un salaire, de mobiliser ses actifs*. Il semble donc que, si l'on accepte cette composante, l'on puisse considérer toute une batterie d'autres composantes de la capacité individuelle. Une désagrégation verticale est alors possible et l'on considère alors la *structure de capacité*. Ainsi, une capacité pourrait être décomposable en plusieurs éléments tels que : (i) *la capacité économique*, (ii) *la capacité sociale*, que l'on pourrait définir comme la liberté de mobiliser son réseau social, d'apparaître sans honte, de participer à la vie de la communauté, etc., (iii) *la capacité humaine*, c'est-à-dire la liberté d'accès aux institutions, à l'éducation, aux services de santé, etc., et enfin (iv) *la capacité environnementale*, ce qui signifie la capacité de vivre en harmonie avec la nature, dans le respect de celle-ci et des autres espèces. L'intérêt est d'opérer une distinction entre les différents éléments et d'en étudier les interconnexions.

De plus, cette structure de capacité permet d'analyser de nouveaux phénomènes que l'approche précédente ne permettait pas forcément de mettre en lumière. Dans un premier temps, il serait intéressant d'analyser dans quelle mesure les composantes sont substituables, notamment suite à un choc sur l'une d'entre elle. Compte tenu de la forte inertie au changement des capacités, notamment sur le court terme (Ballet, Dubois, Mahieu [2004]), la modification de la structure est lente. Toutefois, en cas de choc externe comme, par exemple, une catastrophe naturelle ou une révolution, la structure de capacités peut être très affectée et les individus peuvent être amenés à combiner différemment les composantes.

Nous pouvons faire ici référence, de manière ténue, à la décomposition retenue par Friedman [1957] lors de sa remise en cause de la fonction de consommation keynésienne. Selon Keynes, la consommation serait linéairement corrélée au revenu, grâce à la propension marginale à consommer. Or, pour Friedman, cela n'est pas vrai sur l'ensemble de la consommation. Pour lui, il serait possible de différencier consommation permanente qui serait stable dans le temps et dépendrait uniquement de la partie permanente du revenu et une consommation transitoire qui serait dépendante de la « chance » ou de tout autre événement exceptionnel. Selon Friedman, les consommateurs auraient un comportement stable puisqu'ils prendraient en compte non pas leur revenu courant (celui de la période juste précédente) mais leur revenu permanent calculé comme l'ensemble des revenus constatés dans les années antérieures et des revenus espérés pour les années à venir. Sans retenir ce concept d'espérance des revenus, nous pouvons toutefois transposer cette théorie à notre structure de capacité.

Ainsi, il est possible de distinguer deux types de capacités : les capacités permanentes et les capacités transitoires. On peut définir la capacité permanente comme une capacité stable dans le temps, du moins à court terme, très peu soumise à des variations dont les caractéristiques sont assez bien connues par l'individu. Cette catégorie regroupe donc les capacités et les fonctionnements sur lesquels l'individu peut dessiner ses plans de vie de manière quasi-certaine. Elle contiendrait donc la capacité environnementale, puisque les changements dans l'environnement de l'individu sont souvent lents, prévisibles et peuvent être anticipés. Ceux-ci peuvent donc intégrer cette donnée dans leur plan de vie et s'adapter lentement en fonction de son évolution. La capacité sociale peut également être considérée comme une capacité permanente dans la mesure où la constitution d'un réseau social et la participation à la vie de la communauté sont relativement stables. Seul un choc externe soudain et violent peut amener les fonctionnements correspondants à ne plus être réalisés. Toutefois, et nous y reviendrons, il semble que nous pouvons raisonnablement considérer que cette catégorie de capacité est stable et que l'individu peut *s'appuyer dessus* pour construire et envisager ses plans de vie. La capacité humaine, qui permet à l'individu d'accéder librement aux institutions, aux services d'éducation, de santé, est également un élément très stable, puisque très peu soumise à variations sur le court terme. Enfin, la capacité économique peut être considérée comme une capacité transitoire, dans la mesure où elle est soumise à des variations importantes sur le court terme, compte tenu notamment, de l'instabilité des prix et la fragilité du marché de l'emploi dans les pays en développement (Bardhan, Udry [1999]). En effet, on peut penser que le salaire est très volatile et soumis à la

conjoncture économique qui, elle-même, est très instable à court terme. L'apparition de crises sur les marchés locaux peut être soudaine et violente. L'individu doit donc prendre en compte la variabilité et l'instabilité de cette composante transitoire lorsqu'il choisit les fonctionnements qu'il souhaite accomplir en vue de réaliser une vie pleine. Les plans de vie des individus, qu'ils souhaitent les plus stables possibles, reposent non seulement sur la composante économique mais également sur les composantes beaucoup moins aléatoires.

Cette décomposition verticale de l'espace des capacités nous permet d'étudier la capacité des individus à réagir lors de la survenue de chocs externes. En effet, les individus définissent la structure de leur capacité selon une certaine stratégie de survie. Selon l'environnement socio-économique, les individus vont valoriser telle ou telle composante. Ainsi, si l'environnement économique est stable, il est probable que les individus vont préférer valoriser des fonctionnements appartenant à la capacité économique, car si elle est très aléatoire, elle permet toutefois d'améliorer très rapidement leur bien-être. A l'inverse, si l'environnement économique est dans une phase d'instabilité, il est plus probable que les individus se tournent vers les fonctionnements beaucoup plus stables. Ainsi plus un individu est averse au risque¹⁹⁸ et plus il sera tenté de se tourner vers des fonctionnements stables, moins risqués mais moins *générateurs de bien-être*¹⁹⁹. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que dans l'ensemble capacité, tous les fonctionnements réalisés participent au bien-être des individus.

Il est alors important de s'interroger sur la possibilité de substituer un élément par un autre, notamment pour répondre à tout choc exogène. Des auteurs (Dubois, Rousseau [2001], Rousseau [2003, 2004], Rousseau, Gondard-Delcroix [2004]) ont montré que la pauvreté était en partie due à l'incapacité des individus à réagir à des chocs externes. Cette incapacité de réaction représente la vulnérabilité des individus face à des changements soudains de leur environnement²⁰⁰. Pour réduire cette vulnérabilité, les individus mettent en place des stratégies, notamment lors de la *construction* de leur espace de fonctionnements accomplis,

¹⁹⁸ Tout un pan de la littérature économique (Newbery, Stiglitz [1981], Binswanger [1981]) considère que les individus pauvres sont plus averse au risque que les autres. Cela contribuerait à la persistance de la pauvreté, puisqu'ils ne seraient pas enclins à prendre des risques pour adopter des activités plus rentables.

¹⁹⁹ On entend par cela que le fonctionnement en question contribue moins au bien-être individuel qu'un fonctionnement plus risqué et plus instable.

²⁰⁰ Cette assimilation entre pauvreté et vulnérabilité n'est cependant pas acceptée par tout le monde. En effet, pour certains (Dercon [2005]), la pauvreté est un fait établi ex-post tandis que la vulnérabilité est un phénomène ex-ante. Le degré d'exposition au risque permet de différencier les deux concepts.

celle-ci dépendant à la fois de l'environnement de l'individu et du risque de survenue d'un choc. En effet, « *le risque étant omniprésent dans la vie de tous les jours, tout individu, en tout lieu et en tout temps, est plus ou moins vulnérable* »²⁰¹, ce qui contraint les individus à diversifier leur *portefeuille de fonctionnements* pour diminuer la vulnérabilité. La définition que nous retenons de la vulnérabilité est proche de celle offerte par Dercon [2005] puisqu'elle considère la vulnérabilité comme l'existence et l'étendue d'une menace de pauvreté et privations avant que le voile de l'incertitude ne soit levé.

Les mécanismes de protection face au risque et à l'incertitude ne relèvent pas, comme c'est le cas dans les pays développés, d'un système d'assurance formelle, dans lequel l'individu, en échange d'une rétribution se protège des aléas de la vie. Les politiques menées depuis le milieu des années 1970 dans les pays en développement ont eu pour conséquence d'augmenter risques et incertitudes²⁰² (Weber [2002]). Le pauvre doit donc s'adapter à la présence des risques et d'incertitude sur son avenir. Le recours à la théorie du choix de portefeuille (Markovitz [1952], Tobin [1958], Sharpe [1964]) peut éclairer les mécanismes de choix des stratégies : selon cette théorie, les individus, pour réduire les risques de pertes dans leurs achats d'actifs, auraient tendance à diversifier au maximum leur portefeuille d'actifs tout en tenant compte de leur aversion au risque. Pour les populations pauvres, cette stratégie peut s'avérer payante : des auteurs ont montré que la diversification des activités rémunératrices serait un système d'assurance, dont la prime s'apparenterait au coût d'opportunité lié à la faiblesse du revenu issu d'une activité moins risquée (Barret, Reardon, Webb [2001], Gondard-Delcroix [2005]).

La stratégie de diversification peut donc être appréhendée comme une assurance : l'individu applique un principe de précaution lorsqu'il anticipe un aléa incertain et un principe de prévoyance lorsque l'aléa est risqué mais certain d'arriver. Lorsqu'il définit l'ensemble de fonctionnements qu'il souhaite accomplir, l'individu se veut à la fois prévoyant et précautionneux. Ainsi, plus l'éventail des fonctionnements potentiels est large, plus l'individu pourra substituer l'un par un autre lors d'un choc, et ainsi diminuer le risque de voir sa situation se dégrader. Toutefois, un problème important subsiste : il faudrait être capable de

²⁰¹ Dubois, Rousseau [2001 : 6].

²⁰² Le commerce sauvage de médicaments recyclés en est un exemple frappant. La privatisation des services de soins a poussé les plus pauvres à commercer des médicaments sur les marchés. Cette commercialisation a pour conséquence de renforcer le risque auquel est confronté l'individu qui souhaite se procurer un médicament, lorsque celui-ci n'est pas indiqué dans le traitement de sa maladie.

faire révéler aux individus les fonctionnements qu'ils peuvent choisir parmi un ensemble non fini (l'ensemble capabilité). C'est ce qu'ont entrepris Rousseau et Gondard-Delcroix [2004] dans leur étude de la vulnérabilité des ménages ruraux à Madagascar. L'apparition d'un choc environnemental non prévu (cyclone) est *contrée* par les populations grâce à des stratégies de diversifications d'activités. Celles-ci permettent ainsi de prévenir à la fois les chocs récurrents, comme les périodes de soudure, et les chocs temporaires et non prévisibles, comme les catastrophes naturelles. Il ne faut pas perdre de vue, cependant, que les composantes sont interconnectées. Si un individu est soumis à une catastrophe naturelle, celle-ci aura non seulement un impact sur sa capabilité environnementale mais surtout un impact sur sa capabilité économique. La destruction des récoltes suite à un ouragan peut conduire à une absence de revenu pour la période suivante. L'individu, incapable de gagner son salaire, devient alors vulnérable et voit sa capabilité économique diminuer, notamment dans le choix des fonctionnements qu'il peut accomplir. Dans l'éventualité d'une telle catastrophe, l'individu doit être capable de *compenser* toute perte de fonctionnement par la réalisation d'un autre fonctionnement. C'est pour cela que celui-ci doit diversifier au maximum son *portefeuille de fonctionnements*. Une réforme sociale soudaine peut également conduire certains individus à tomber dans la pauvreté s'ils n'ont pas prévu de substitution possible.

Or, pour Ballet, Dubois et Mahieu [2004] « *les personnes pauvres s'appuient plus fortement sur certaines capacités (travail, éducation, liens sociaux horizontaux), puisqu'elles ne possèdent pas forcément les autres (capital financier, liens sociaux verticaux). Leur structure de capacités est souvent fortement concentrée autour d'un petit nombre de capacités ce qui ne permet pas beaucoup de substitution* ». Il vient donc qu'un individu est pauvre lorsque suite à une évolution soudaine de son environnement, il se révèle incapable de puiser dans son portefeuille pour contrer l'aléa. De plus, la concentration des fonctionnements autour d'un noyau dur peut précipiter les individus dans des *trappes à pauvreté*, définies comme une situation de laquelle un individu ne peut se sortir sans recours à une aide externe²⁰³. En effet, si les individus ne peuvent choisir le vecteur de fonctionnements qu'il souhaite accomplir en vue de réduire leur vulnérabilité au risque, ils ne pourront s'extraire de cette situation de pauvreté de fonctionnements.

²⁰³ Pour une revue de littérature sur la question, se reporter aux articles de Ravallion, Lokshin [2000], et Jalan, Ravallion [2004].

Cette décomposition verticale s'avère pertinente lors de l'analyse de la pauvreté. En effet, au lieu de s'attacher à définir une valeur seuil sous laquelle l'individu est considéré comme pauvre, il est plus intéressant d'analyser comment les individus gèrent les situations de pauvreté en modulant leur structure de capacité au maximum. La pauvreté de capacités peut donc être définie comme *une structure de capacité trop peu diversifiée pour permettre aux individus de réagir à tout choc perturbateur*. Il est ainsi nécessaire d'étudier cette pauvreté, non seulement, à travers la diversification des fonctionnements accomplis, mais aussi, en considérant l'étendue des capacités permanentes et transitoires. Plus un individu *misera* sur la composante transitoire, plus il sera susceptible de voir sa position évoluer, plus il sera vulnérable à toute évolution soudaine et non anticipée. A l'inverse, ce comportement, en cas de conjoncture favorable, peut lui permettre d'échapper à cette situation ou d'en sortir. Un comportement moins risqué, basé sur une structure de capacités permanentes est, certes, plus stable et moins aléatoire mais peut ne pas permettre à un individu d'échapper à la pauvreté. L'avantage d'une telle décomposition est qu'elle permet de dépasser le cadre général proposé par Sen qui s'inscrit dans un univers certain et non risqué (Dercon [2005]). En effet, en ne tenant pas compte de la présence du risque, l'approche par les capacités, dans son acception formelle, laisse de côté un pan entier de la pauvreté. Même si l'on se base sur l'évaluation des fonctionnements accomplis, il serait judicieux de considérer cet ensemble *ex-post* par rapport à un ensemble potentiel *ex-ante*. Les fonctionnements accomplis tiendraient alors compte des stratégies d'adaptation des individus au risque et à l'incertitude. Et l'on considérerait alors la pauvreté comme (Weber [2002 : 4]) : « *une absence de maîtrise du présent, donc du futur* ». Nous verrons, lors de la partie empirique, que l'absence de données temporelles nous empêche d'étudier les stratégies des ménages face au risque. Nous pourrions, cependant, évaluer lors d'une analyse de la sécurité alimentaire, les mécanismes en causes dans la survenue des situations de pauvreté. La faible diversification des fonctionnements en sera un élément essentiel.

1.2.2. Le développement socialement durable au service de l'analyse de la pauvreté²⁰⁴

La seconde décomposition que nous considérons ici est une décomposition horizontale. Elle est à rechercher dans les travaux précurseurs de Dubois, Mahieu et Poussard [2001] puis prolongés et complétés par Ballet, Dubois et Mahieu [2003, 2004, 2005] sur le développement socialement durable. Pour analyser le développement socialement durable, les auteurs ont proposé une grille de lecture de l'approche par les capacités légèrement différente. Cette grille de lecture, que nous adaptons ici à la problématique de la pauvreté permet d'avoir une autre vision de la pauvreté de fonctionnements. Ainsi, en décomposant le schéma classique dotation, capacités, fonctionnements accomplis en introduisant les notions de potentialités, opportunité et accessibilité, les auteurs ont montré que les mécanismes de blocage d'un développement socialement durable sont à chercher dans la combinaison de ces trois éléments. Avant de transposer le cadre à l'analyse de la pauvreté, il est nécessaire de revenir quelque peu sur la définition des concepts.

Selon ses créateurs, le concept de potentialité renvoie à la notion de dotations ou d'*entitlements*. Il peut être défini par le fait de pouvoir « *disposer librement de son stock d'actifs [...] en vue d'améliorer son fonctionnement* »²⁰⁵. Les *potentialités* se réfèrent donc aux différentes formes de capital que possède l'individu et qu'il va mobiliser en vue d'élargir son espace capacités, lui permettant ainsi de réaliser plus facilement les fonctionnements qu'il valorise. Ainsi, sous le vocable potentialités nous retrouvons les formes humaine, financière, social et en termes d'actifs de la notion de capital. Toutefois, ces potentialités, comme elles l'indiquent clairement, ne permettent pas directement à l'individu d'échapper aux situations de pauvreté. La possession de l'ensemble des formes de capital, en quantité suffisante, peut ne pas suffire pour éviter toute situation de privations. De plus, elle ne représente pas une fin en soi. Si un individu possède des terres, un puit d'eau ou des services de santé à proximité, encore faut-il qu'il puisse les utiliser de telle sorte que son bien-être soit amélioré. Pour cela, il faut qu'il possède les *opportunités sociales* nécessaires à la transformation de ses possessions en moyens d'améliorer son bien-être. L'opportunité est donc étroitement liée au système social et économique de la communauté. Nous définirons les

²⁰⁴ On entend ici le développement socialement durable comme l'ensemble des interactions entre sphères économique, écologique et sociale et leurs effets sur les situations de pauvreté, de vulnérabilité ou d'exclusion. (Ballet, Dubois, Mahieu [2004]).

²⁰⁵ Dubois, Mahieu, Poussard [2001 : 5].

opportunités comme les possibilités offertes par la société aux individus de pouvoir transformer librement leurs potentialités en capacités d'être et de faire. Ainsi, dans certaines sociétés, il existe des discriminations sexuelles qui empêchent les femmes d'avoir accès au marché du travail. De même que ni les potentialités ni les opportunités ne sauraient suffire, les ménages doivent pouvoir avoir accès à un ensemble de services publics de qualité leur permettant de transformer efficacement leurs potentialités en accomplissements. La question de l'*accessibilité* devient essentielle. L'articulation des trois concepts permet d'aboutir à une définition plus fine des causes de la pauvreté. L'exemple de l'éducation des filles en Afrique est à ce propos révélateur. Même si celles-ci ont les potentialités suffisantes (bien dotées en capital humain, économique), elles peuvent ne pas avoir l'opportunité d'accéder au système d'éducation. Si elles valorisent le fonctionnement « être éduquées », leur capacité sera réduite et leur bien-être faible. De même, si elles ont accès aux services d'éducation, il se peut que, victimes de discrimination, elles n'aient pas accès au marché du travail, même si elles disposent de potentialités adéquates.

L'appréhension de la pauvreté doit donc prendre en compte l'existence ou non d'opportunités, c'est-à-dire qu'il s'agira de *mesurer* l'existence et la qualité des services publics de santé et d'éducation, l'inexistence de discriminations sexuelles, ethniques ou sociales. Toutefois, l'existence de ces opportunités dans une communauté, n'assure pas aux individus de pouvoir vivre loin de toute privation. En effet, il est indispensable que les individus qui possèdent de bonnes potentialités puissent pouvoir les exploiter, les mobiliser et les transformer en capacités d'être et de faire. Pour cela, il leur est nécessaire d'accéder librement aux institutions locales formelles ou informelles. Le problème de l'accessibilité devient central dans l'analyse de la pauvreté. On parle d'accessibilité lorsque l'on évalue les droits que possèdent les individus d'accéder aux marchés et aux services publics de l'Etat. Cette notion rejoint celle de carte des droits à l'échange puisque pour pouvoir échanger ses droits de propriétés sur ses dotations, les individus doivent pouvoir accéder librement à l'institution où l'échange peut avoir lieu (marché local, réseau social, marché du travail), qui dépend des caractéristiques économiques, sociales, politiques et environnementales (Sen [1981], Ballet, Mahieu [2001]²⁰⁶). Une personne sera d'autant plus pauvre que l'accessibilité

²⁰⁶ BALLETT, J., MAHIEU, F.-R., 2001, *Enlarged Entitlement Map and Social Capital Indicators as Capabilities*, Conférence Justice and Poverty : Examining Sen's Capability Approach, 5-7 juin 2001, Université de Cambridge.

aux biens et services marchands ou non marchands sera faible. L'enclavement peut être un exemple de pauvreté d'accessibilité.

Tableau 2-1 : Dimensions du bien-être et formes de pauvreté

Dimensions du bien-être et formes de pauvreté	Dimensions économiques		Dimension sociale	Dimension culturelle	Dimensions politiques	Dimension éthique
	Monétaire	Conditions de vie				
Pauvreté d'accessibilité (manques et absence de satisfaction)	Manque d'accès à l'emploi. Absence de revenu Impossibilité d'acheter des produits	Manque d'accès à la santé, à une alimentation équilibrée, à l'éducation, au logement, etc.	Exclusion sociale. Rupture du lien social Problèmes de genre	Non-reconnaissance identitaire. Déracinement	Absence de démocratie, de participation aux décisions	Absence de normes Corruption Violence Valeurs niées
Pauvreté de potentialités (absence d'opportunités d'accumulation)	Absence de capital physique (équipement, terrains, biens durables) et financier (épargne, crédit)	Insuffisance de capital humain (peu d'éducation, mauvaise santé)	Insuffisance de capital social (manque de cohésion sociale, relations de faible niveau)	Insuffisance de " capital culturel ". Absence de fond culturel commun Sous-culture.	Absence ou insuffisance de pouvoir, de moyens d'expression, d'information	Insuffisance de normes ou valeurs partagées : " capital d'éthique "

Source : d'après Dubois, Mahieu, Poussard [2001]

Il paraît donc évident que l'étude de la pauvreté par les capacités ne doit pas s'arrêter à la simple étude des fonctionnements accomplis mais doit prendre en compte la possibilité de souffrir d'autres formes de pauvreté, comme la pauvreté de potentialités (impossibilité de mobiliser ses possessions), la pauvreté d'opportunités (les institutions sociales n'offrent pas la possibilité d'utiliser ses possessions) et la pauvreté d'accessibilité (impossibilité d'accéder aux institutions publiques et privées). Il s'agira donc d'évaluer non seulement les potentialités des individus mais également la liberté qu'ils ont de pouvoir les exploiter. Il est à noter que si les premières relèvent exclusivement des individus eux-mêmes, les opportunités et l'accessibilité s'imposent aux individus et sont palpables à un niveau méso-économique.

Pour cela, il s'agira d'exploiter les enquêtes communautaires, qui permettent d'appréhender la présence des services publics de proximité et leur disponibilité pour toutes les populations concernées.

2. Fonctionnements, biens premiers et besoins de base : une seule et même base informationnelle ?

Comme nous l'avons vu, l'approche par les besoins déplace l'attention des ressources vers les accomplissements, en considérant que ce qui manque aux pauvres, ce n'est pas tant des ressources monétaires, mais plutôt « *un petit sous-ensemble de biens et services spécifiquement identifiés et perçus comme [correspondant aux] besoins de base de tous les êtres humains* »²⁰⁷. De même, l'approche par les capacités nous permet de déplacer notre attention de l'espace des ressources vers celui des libertés réelles d'être et de faire. En d'autres termes, se déplacer d'une focalisation sur les moyens de la liberté vers une focalisation sur la liberté elle-même. Dans le même ordre d'idée, nous avons souligné les critiques que Sen adresse à l'égard de l'approche par les besoins (que ceux-ci soient primaires ou de base), tout en considérant que cette approche ne permet pas de mettre en lumière les privations dont sont victimes les indigents.

Cependant, et c'est là notre argument, nous avons montré que la concentration exclusive sur les capacités était théoriquement et empiriquement inadéquate pour étudier la pauvreté. Les capacités exprimées comme liberté étant difficilement palpables, on leur a préféré les fonctionnements accomplis, que l'on a considérés comme étant suffisamment précis pour représenter les capacités correspondantes.

Nous pouvons constater que de grandes similitudes semblent se dégager entre l'approche en termes de besoins et l'approche en termes de fonctionnements accomplis. Toutes les deux se concentrent sur ce que les individus accomplissent réellement. De plus, les éléments pris en compte dans les deux approches pour évaluer le bien-être sont souvent les mêmes : éducation, logement, santé, confort et un indicateur d'actif. Notre objectif, dans cette section, sera d'étudier les domaines de recoupement mais aussi de dégager les grandes

²⁰⁷ Ki, Faye et Faye [2003].

différences entre les approches, pour conclure quant à l'intérêt de conserver, *in extenso*, les deux théories pour évaluer la pauvreté.

2.1. Le fétichisme des biens premiers et ses limites économiques

Sen reconnaît [1992, 1999b] à maintes reprises la dette qu'il doit à John Rawls et à son œuvre. S'il reconnaît que celle-ci a guidé le cheminement de sa pensée, il n'en reste pas moins critique à l'égard d'une théorie de la justice comme équité. Selon Sen, et nous allons le voir, la théorie proposée par Rawls et plus spécifiquement l'espace informationnel retenu pour évaluer les situations ne permet pas de saisir l'essence même de la pauvreté. L'approche de Rawls se concentre trop sur les biens en eux-mêmes et pas assez sur la liberté qui découle de leur possession : en ce sens, Sen qualifie l'approche de Rawls de *fétichiste*.

2.1.1. L'attaque de Sen

Cette critique se fonde sur deux niveaux étroitement liés : premièrement, les biens premiers ne peuvent représenter de manière satisfaisante le bien-être des individus et deuxièmement, le principe de différence crée une discrimination envers certaines catégories d'individus. Même si Sen reconnaît que l'approche de Rawls est beaucoup plus satisfaisante que l'approche utilitariste standard, il n'hésite pas à noter que cette approche néglige « *certaines considérations qui peuvent être d'une grande portée pour l'évaluation concrète de l'égalité – et aussi de l'efficacité* »²⁰⁸. Les biens premiers, considérés comme les éléments permettant de juger le bien-être individuel, posent certains problèmes. Tout d'abord, Rawls considère que ces biens premiers représentent l'avantage des individus qui les possèdent, alors qu'il serait plus juste de considérer l'avantage comme étant la relation qu'entretiennent les individus avec ces biens. Pour Sen [1987: 208], « *juger l'avantage uniquement en termes de biens premiers mène à une morale partiellement aveugle* », aveugle car la diversité des individus est passée sous silence. Rawls, en ignorant ce fait, considère qu'une même dotation en biens premiers conduit à une parfaite égalité des conditions.

²⁰⁸ Sen [1992: 27].

Quelles sont les raisons qui font que ces individus, tous différents, ne puissent exprimer de préférences quant à la dotation en certains paniers de biens ou à la position qu'ils occupent dans la société ? La réponse proposée par Sen est plutôt simple : la théorie de Rawls est une évaluation de la justice fondée sur les moyens et non sur les fins. Les biens premiers sont supposés constituer des moyens d'accéder à une certaine liberté, à des droits²⁰⁹ et non l'expression d'une fin. Sen d'ajouter [1999a: 62] : « *les biens premiers sont des moyens de liberté, mais, étant donné la diversité des façons dont les être humains convertissent les biens premiers en liberté de poursuivre leurs objectifs respectifs, ces biens ne peuvent représenter l'étendue de la liberté* ». Ainsi, deux individus dotés, *a priori*, d'un même panier de biens premiers peuvent, *a posteriori*, disposer de libertés différentes. Le principe de différence de Rawls, qui n'accorde ni plus ni moins de revenus à un handicapé car il est justement handicapé, montre ici une de ses limites flagrantes. Rawls se défausse de cette critique en optant pour une position jugée dure par Sen (Rawls [1975: 96]): « *ces cas difficiles peuvent distraire notre perception morale en nous amenant à penser aux gens distants de nous dont le sort suscite la pitié et l'inquiétude* ». Sen lui rétorquant, dans une note de bas de page, que d'occulter des cas qui sont très répandus ne peut conduire à l'élaboration d'une théorie de la justice solide comme Rawls le prétend.

Pour appuyer un peu plus sa critique, Sen [1992] donne en exemple un échec social en Inde. L'échec indien a trait, nous dit-il, à l'inégalité des sexes. En effet, en Inde comme dans de nombreux autres pays, il existe des disparités entre les femmes et les hommes dans la quasi-totalité des domaines (santé, instruction, alimentation, représentation politique, etc.). Cependant, beaucoup ont contesté le fait qu'il existe une inégalité entre les sexes puisque (Sen [1991: 15-16]) « *les femmes en Inde rurale n'envient pas, en règle générale, la position des hommes, qu'elles ne voient pas leur propre situation comme une situation d'inégalité pénible et qu'elles n'aspirent pas non plus à une réforme de leur condition* », pourtant « *le problème concerne à présent l'interprétation de cette observation empirique et la portée qu'on peut lui reconnaître. Les femmes en Inde rurale sont en effet objectivement moins libres que ne le sont les hommes ; or, rien dans l'histoire du monde n'indique que les femmes, lorsqu'elles parviennent à vivre libres, accordent moins de valeur à la liberté. Si l'on admet que la liberté individuelle – dans laquelle il faut inclure la liberté d'évaluer sa propre*

²⁰⁹ Sen qualifie l'approche de Rawls de fétichiste. Cette qualification est reprise de l'expression marxiste « fétichisme des marchandises » à propos du capitalisme.

situation et la possibilité de la changer – est une valeur essentielle, ni l'absence de mécontentement actuel, ni celle d'un désir radical de changement ne peuvent effacer la portée morale d'une telle inégalité entre les sexes (...). » Ainsi, la disparité entre les sexes ne peut se mesurer seulement à l'aune d'une disparité entre la distribution des biens premiers. Stipuler que les femmes accepteraient leur position inférieure car les principes de justice le formulent ainsi n'est pas recevable. La quantité de biens premiers ne peut décrire de manière satisfaisante les inégalités puisque les hommes et les femmes peuvent disposer des mêmes avantages sans pour autant avoir les mêmes capacités d'agir, la même liberté réelle de convertir les biens premiers en bien-être.

Même si Sen critique de façon parfois virulente la théorie de Rawls, il reconnaît néanmoins que celle-ci a été décisive dans l'élaboration de sa propre théorie. En effet, il n'hésite pas à affirmer que (Sen [1992: 12-13]) « [sa] *plus grande dette intellectuelle va sans doute à John Rawls. Sa démarche [l]e guide une bonne partie du territoire qu'[il] parcour[t] ici, et même là où [il] prend une direction différente, [s]a décision est très largement fondée sur une critique explicite de la théorie de Rawls* » et que (Sen [1992: 27]) « [s]a *perspective est profondément influencée par l'analyse de Rawls* ».

2.1.2. La riposte de Rawls

Suite aux critiques formulées par de nombreux penseurs, John Rawls n'a cessé depuis la publication de *Théorie de la Justice* d'apporter corrections, annotations ou encore précisions concernant l'énoncé de sa théorie qui paraissait, pour certains, pour le moins obscure Rawls a ainsi multiplié durant les décennies quatre-vingts et quatre-vingt dix, les conférences et interventions pour préciser sa pensée. Nous nous appuyons dans cette section sur trois ouvrages de Rawls, les deux premiers consistant en des recueils d'interventions tandis que le troisième n'est autre que le dernier ouvrage du philosophe *Justice comme Équité : une reformulation de la Théorie de la Justice* paru en France en 2003, soit un an après sa mort.

La première correction concerne le caractère « politique » de sa théorie. En effet, dans *Théorie de la Justice*, Rawls n'avait pas assez insisté sur le fait que la justice comme équité était avant tout une conception politique de la justice et non pas, comme l'avaient souligné les communitariens (Walzer [1983], Taylor [1985], Sandel [1998]), une théorie métaphysique

voire ontologique. Sa conception est politique dans le sens où elle refuse de privilégier une vision normative du bien pour respecter les libertés fondamentales individuelles d'exprimer une conception du bien. Cette vision du bien, nous dit Rawls [1993: 219], consiste « *en un système plus ou moins déterminé de fins ultimes, c'est-à-dire que nous souhaitons réaliser pour elles-mêmes* » prenant place dans un modèle de démocratie constitutionnelle. Ainsi, Rawls précise qu'il ne prétend pas proposer un modèle universel mais une théorie du contrat moral qui conduirait, dans la situation de position originelle, à l'adoption de principes de justice impartiaux et équitables énoncés dans *Théorie de la Justice*. L'acceptation d'une conception politique de la justice ne peut s'effectuer que par ce que Rawls appelle consensus par recoupement (*overlapping consensus*), c'est-à-dire le processus d'adoption de principes par chacune des doctrines philosophiques, religieuses ou morales qui règnent dans la société. Cette conception politique s'oppose alors à toute doctrine qui engloberait de manière systématique les divers aspects de l'existence humaine, comme le suggéraient les critiques qui voyaient dans sa théorie une conception compréhensive qui ne permettait pas de considérer la diversité et le pluralisme des sociétés. Citons Rawls [2001 : 33] pour qui : « *La justice comme équité est une conception politique de la justice élaborée pour l'objet spécifique qui constitue la structure de base d'une société démocratique moderne. Dans cette mesure, sa portée est moins étendue que celle des doctrines morales englobantes telles que l'utilitarisme, le perfectionnisme ou l'intuitionnisme. Elle se concentre sur le politique (sous la forme d'une structure de base), qui n'est qu'une partie du domaine moral.* »

Rawls introduit dans son exposé la notion de « *fait du pluralisme* » suite aux critiques communautariennes portant sur l'individualisme libéral de Rawls (une théorie individualiste qui ne prend en compte ni la nature de la communauté ni le rôle protecteur de l'Etat). Le libéralisme politique reconnaît l'existence d'un pluralisme des doctrines morales dans une société démocratique – doctrines incommensurables entre elles et inconciliables mais pourtant raisonnables – dans lesquelles les citoyens (libres et égaux) puisent leur conception du bien. Il reconnaît qu'il est impossible sauf en présence d'un Etat répressif d'éliminer cette diversité et tient ce pluralisme (Rawls [2001: 122]) « *pour un trait permanent d'une société démocratique, et nous considérons qu'il caractérise ce que nous pouvons appeler les circonstances subjectives de la justice* ». Ainsi Rawls, en tenant compte des critiques communautariennes, a enrichi sa théorie par l'introduction de la notion de diversité.

A partir de 1981, Rawls redéfinit son premier principe de justice, en transformant l'expression « *système total le plus étendu* » en « *système pleinement adéquat* ». Si l'on prend en compte le premier énoncé, il vient à l'idée que la liste des libertés de base doit être la plus étendue possible, c'est-à-dire qu'on ne fait pas que de l'aspect quantitatif du système sans considérer que certaines libertés peuvent être plus importantes que d'autres et que le meilleur système est celui le plus étendu²¹⁰. Or, ces libertés doivent conduire le citoyen à pouvoir exprimer ses deux caractéristiques fondamentales (un sens de la justice et une conception du bien), donc garantir à tous les citoyens les conditions sociales nécessaires au *développement adéquat* de ces facultés (Rawls [1993]). La définition des libertés se fait de deux manières : l'une historique, reposant sur l'élaboration d'une liste de libertés et droits fondamentaux issus de différents régimes et expériences démocratiques, la seconde analytique, considérant les libertés qui sont susceptibles, *a priori*, de fournir les conditions politiques et sociales pour l'exercice des deux facultés morales du citoyen. Rawls privilégie la seconde puisqu'elle permet de relier libertés de base à la définition de la personne dans la théorie de la justice comme équité, c'est-à-dire l'individu en tant que citoyen qui prend conscience de sa personne mais aussi de celle des autres membres de la communauté. En réaffirmant ce premier principe de justice et en adoptant une position plus claire quant à la priorité de certaines libertés, Rawls ne fait que répondre en partie aux critiques concernant son individualisme abstrait. En effet, s'il accepte le *fait du pluralisme*, Rawls considère toujours que l'individu, derrière son voile d'ignorance, agit pour lui-même et seulement pour lui-même.

Rawls défend sa position en stipulant que les biens premiers intègrent déjà l'idée que les citoyens possèdent des facultés morales d'être libres et égaux, facultés qui leur permettent de prendre part à la vie de la société de manière coopérative. Rawls pousse sa réflexion en indiquant que (Rawls [2001: 231]) « *cet indice (de biens premiers) est élaboré en se demandant quelles choses, compte tenu des capacités incluses dans la conception (normative) des citoyens comme libres et égaux, sont exigées par les citoyens pour préserver leur statut de membres libres et égaux et pour être des membres normaux et pleinement coopérants de la société* ». Ainsi, les individus intègrent à leur conception de la justice le fait que cet indice représente le bien-être de chacun et Rawls d'ajouter qu'on ne saurait accepter des principes de

²¹⁰ Pour l'auteur, c'est aux principes de justice de démontrer l'importance de certaines libertés de base sur les autres, moins importantes. L'élargissement de cette liste à des libertés non primordiales pour une société bien ordonnée peut avoir pour conséquence d'affaiblir la protection de celles qui sont essentielles.

justice si l'indice ne garantissait pas ce que tous considèrent comme nécessaire aux intérêts de chacun.

Pour lui, l'approche qu'il défend ne fait pas abstraction des capacités et, au contraire, semble (Rawls [2001: 231]) « *les (prendre) en compte sous la forme des capacités des citoyens considérés comme libres et égaux, en vertu de leurs deux facultés morales*²¹¹. (...) *Nous nous fondons sur une conception des capacités et des besoins essentiels des citoyens, et les droits et libertés de base égaux sont spécifiés avec ces deux facultés morales à l'esprit* ». Au total, il semblerait que Rawls considère que les capacités sont bien présentes dans sa théorie de la justice sous la forme des deux principes moraux fondamentaux. Et, par là même, les capacités ne seraient qu'un élément, certes primordial, d'une théorie de la justice fondée sur les biens premiers.

L'indice des biens premiers, auquel Sen oppose un manque évident de flexibilité, repose sur trois caractéristiques essentielles. Premièrement, les biens ne sont pas « *spécifiés dans le détail par des considérations disponibles dans la position originelle* »²¹², seule une esquisse préliminaire est nécessaire, l'évolution de la société permettra de préciser les biens en détail. Deuxièmement, les revenus et la richesse ne doivent pas être seulement considérés au niveau individuel puisque (Rawls [2001: 234]) « *nous contrôlons, complètement ou partiellement, des revenus et des richesses non seulement en tant qu'individus, mais aussi en tant que membres d'associations et de groupes* ». Enfin, l'indice de biens premiers est un indice de toutes nos attentes de ces biens au cours de nos vies. Ces attentes sont liées à la position de chacun des membres et les attentes des individus peuvent être les mêmes *a priori*, tandis que les biens qu'ils reçoivent effectivement sont différents *a posteriori*. Enfin, pour lui (Rawls [1995: 7]) : « *le premier principe couvrant les droits égaux de base et les privilèges peut facilement être précédé par un principe lexicalement antérieur exigeant que les besoins de base des citoyens soient satisfaits, au moins dans la mesure où ils permettent aux citoyens d'être capables d'exercer leurs droits et privilèges. Un tel principe doit être assuré lors de l'application du premier principe.* » Cette réponse permet à Rawls de justifier l'utilisation de son cadre théorique dans l'appréhension des situations de pauvreté, notamment sur la base de la satisfaction des besoins de base.

²¹¹ Deux facultés qui sont : (i) la capacité d'un sens de la justice, et (ii) la capacité d'une conception du bien.

²¹² Rawls [2001: 234]

Nous venons de voir que la théorie de la justice comme équité aussi critique soit-elle à l'égard de l'utilitarisme – qu'elle considère comme inadéquate pour analyser les inégalités et la justice sociale – ne permet pas de prendre en compte un aspect essentiel des toute société – qu'elle soit occidentale, démocratique, dictatoriale, en développement, etc. – à savoir les différences fondamentales entre tous les membres de la communauté. Même si Rawls a introduit « le fait du pluralisme » dans sa théorie pour répondre aux objections communautariennes, il n'a pas réussi parfaitement à intégrer cette diversité, notamment dans l'élaboration de sa liste de biens premiers. De plus, comme nous l'avons souligné à plusieurs reprises, cette théorie aussi attirante soit-elle, ne peut se mettre en place que dans les sociétés démocratiques modernes occidentales. Son caractère prétendument universel nous contraint à l'abandonner pour nous concentrer sur une approche plus large dans son application, qui prend non seulement en compte les limites inhérentes à la théorie de la justice comme équité mais qui s'inscrit dans la logique aristotélicienne donnant une préséance à une conception de la vie bonne avant de juger dans quelles mesures une société régie par cette vision normative répond à des critères de justice. Enfin, un dernier argument qui émane de l'oeuvre de Rawls elle-même finit de nous convaincre. Pour lui (Rawls [1995: 7]) : *« le premier principe concernant l'égalité des droits de base et des libertés peut facilement être précédé par un principe qui lui serait lexicalement prioritaire, nécessitant que les besoins essentiels des citoyens soient couverts, de manière à ce qu'ils permettent à ces citoyens de mettre en œuvre ces droits et ces libertés. Un tel principe doit être pris en compte lors de la mise en œuvre du premier principe de justice »*. La priorité absolue des besoins de base dans la théorie de la justice de Rawls nous invite à nous intéresser à ces derniers et plus particulièrement à étudier les liens qui peuvent exister avec les fonctionnements accomplis.

2.2. Besoins vitaux, fonctionnements vitaux : le cœur de pauvreté

L'abandon de la théorie de la justice comme base de définition et d'évaluation de la pauvreté non monétaire, ne doit pas nous faire totalement abandonner les approches en termes de besoins essentiels. En effet, il paraît utile de s'intéresser aux liens potentiels qui existent entre l'approche des besoins essentiels et le cadre théorique proposé par Sen. L'option retenue dans le chapitre premier de se concentrer sur les fonctionnements accomplis plutôt que sur l'ensemble des fonctionnements potentiels, nous amène à nous interroger sur l'opportunité de conserver deux approches théoriques proches, alors qu'il semble que l'une peut aisément être

substituée à l'autre. Toutefois, avant de conclure trop rapidement, il est important d'étudier dans quelles mesures ces deux approches peuvent apporter une information complémentaire quant au niveau des privations dont sont victimes les populations les plus pauvres.

2.2.1. La question de la liste

L'apport de Martha Nussbaum à l'approche par les capacités est indéniable. Les domaines qu'elle retient pour décrire une vie bonne (*flavourishing human life*) respectent les différents critères retenus par Alkire [2002], qui, en ce sens, suit Max-Neef [1992] et Grisez *et al.* [1987] pour établir la validité d'une liste de capacités humaines. Ces critères sont au nombre de quatre : (i) *les dimensions doivent être valorisables*, c'est-à-dire qu'elles doivent être reconnues par tous comme étant constitutif d'une vie bien remplie. Il s'agit de déterminer des dimensions qui soient perçues comme un objectif à atteindre et non pas seulement comme un moyen d'atteindre un autre objectif ; (ii) *les dimensions doivent « combiner l'étendue et la spécificité »*²¹³, c'est-à-dire qu'elles doivent à la fois être précises mais assez larges pour être acceptées quels que soient le contexte culturel, les valeurs partagées et la société dans lesquels les études sont poursuivies ; (iii) *les dimensions doivent pouvoir être soumises à discussion et être « complètes »*, c'est-à-dire que prises dans leur ensemble, elles doivent recouvrir toutes les valeurs humaines, qu'elles soient universellement partagées ou non et ; (iv) *les dimensions ne doivent pas refléter une vision univoque de ce que peut être une vie épanouie*, c'est-à-dire qu'elles ne peuvent correspondre à des valeurs ou qualités personnelles.

Pour certains, toutefois, une telle liste relève d'une position paternaliste, ignorant la capacité de prise de position et de débat des principaux intéressés²¹⁴ et imposant un jugement de valeur sur ce que l'on considère comme une vie épanouie (Alkire [2002], Sen [1993], Robeyns [2005]). A contrario, nous soutenons la thèse selon laquelle l'établissement d'une liste de fonctionnements n'est en rien paternaliste, ni ne répond à un quelconque jugement de valeur sur ces composantes²¹⁵. Des tentatives ont été mises en place pour éviter l'écueil

²¹³ Max-Neef [1992: 31].

²¹⁴ Sen insiste notamment sur le reniement, chez Nussbaum, de la qualité d'agent, du processus de choix ou encore de la liberté de raisonner et choisir les capacités qui semblent importantes (Sen [2004]).

²¹⁵ Le relativisme culturel peut conduire à des prises de positions ambiguës : doit-on considérer l'aliénation sexuelle comme louable sous prétexte que dans les sociétés les plus traditionnelles, l'emprise de l'homme sur la femme fait partie des normes et coutumes ? Si la sélection des fonctionnements se base exclusivement sur une méthode rejetant tout universalisme, on a de fortes chances de retrouver un fonctionnement relatif à cette aliénation dans la liste des éléments à évaluer.

présupposé d'un paternalisme malvenu mais les résultats obtenus rejoignent les éléments proposés par Nussbaum (Qizilbash et Clark [2005], Banque mondiale [2002b]). La question est alors de savoir si ces approches, qui semblent représenter un progrès aux yeux de ceux qui les construisent, sont nécessaires à la détermination de la pauvreté et si elles ne sont pas redondantes avec les approches en termes de listes²¹⁶. Gough [2003], pour sa part, conclut que les approches en termes de listes, si elles ont un caractère paternaliste, aboutissent régulièrement à la détermination des mêmes éléments que les approches participatives (Banque mondiale [2002b]), ce qui semble justifier selon Sumner [2006] le positionnement de Sen vis-à-vis de l'argument d'incomplétude de sa théorie.

2.2.2. Le cœur de pauvreté

Cette problématique de la liste nous amène à nous interroger sur une autre notion importante dans l'analyse de la pauvreté. Doit-on considérer que toute évaluation de la pauvreté doit être exprimée en termes absolus ou peut-on plutôt l'exprimer en termes relatifs ? Pour Sen [1981: 17] « *il existe un noyau irréductible et absolu de privations dans notre idée de la pauvreté, qui permet de transformer des constats en matière de famine, malnutrition et difficultés visibles en un diagnostic concernant la pauvreté, sans avoir au préalable constaté une pauvreté relative. En effet, l'approche relative de la pauvreté apporte une information supplémentaire sans remplacer l'analyse de la pauvreté en termes d'absolue « déposséder »* ». Ce noyau dur de la pauvreté peut être défini comme les éléments *indispensables* à la survie des individus, dont le manque serait préjudiciable à leur intégrité physique et à leur capacité à formuler un jugement moral. La pauvreté est alors l'incapacité qu'ont les individus de choisir les *fonctionnements cruciaux*²¹⁷ qui constituent les minima d'une vie humaine.

Il existerait donc, dans l'œuvre de Sen, une liste de fonctionnements constituant les minima indispensables à la survie des personnes. En définissant une liste de fonctionnements absolument nécessaires, Sen rejoint les approches par les besoins essentiels et de Nussbaum : on parle alors du *cœur de pauvreté*, défini comme les éléments qui (Sen [1993: 31]) « *sont*

²¹⁶ Pour une première esquisse de ces approches, le lecteur pourra se reporter au tableau 2-2 infra. Pour une énumération et une analyse exhaustive des différentes approches qui définissent le bien-être à partir d'une liste d'éléments, le lecteur pourra se reporter à Alkire [2002].

²¹⁷ Sen [1992: 72]

fortement valorisés par tous les individus, quelles qu'en soient les raisons ». Toutefois, les approches défendues par Sen et Nussbaum semblent plus complètes que l'approche par les besoins essentiels car elles considèrent que les besoins essentiels sont une condition préalable (*precondition*) à la réalisation des fonctionnements essentiels (Doyal, Gough [1991]). Cet argument est également défendu par Follesdal [1997], pour qui, la satisfaction de certains besoins vitaux (*vital needs*) est absolument nécessaire à celle des fonctionnements vitaux (*vital functionings*). Si les seconds sont définis comme (Follesdal [1997: 2]) « *les fonctionnements nécessaires aux individus pour poursuivre une quelconque vision de la vie bonne* », les *besoins vitaux*, quant à eux, sont définis comme étant les biens sans lesquels un individu ne peut réaliser ses fonctionnements vitaux.

Pour autant, une même combinaison de biens vitaux pouvant conduire à la réalisation de fonctionnements vitaux différents, il paraît primordial de ne pas s'arrêter aux seuls besoins essentiels mais de considérer les fonctionnements vitaux dans l'appréhension des situations de pauvreté. Alkire [2002] abonde dans ce sens. Selon elle, et en se référant à Wiggins [1998], il est possible de définir une capacité d'atteindre les besoins essentiels (*basic needs capability*) que l'on peut définir comme la capacité liée au fonctionnement issu de la satisfaction de certains besoins essentiels. Ici aussi, les besoins essentiels sont constitutifs de l'ensemble des fonctionnements potentiels, ils n'ont qu'une valeur instrumentale. L'important, souligne-t-il (Sen [1992]), ce n'est pas tant l'établissement d'une liste mais le poids accordé à chaque élément constituant cette liste. La pondération, elle, peut varier d'une société à une autre, voire d'un individu à un autre. Cela rejoint quelque peu, la conception de la *vie bonne* selon Nussbaum. En effet, les catégories de capacités humaines centrales sont assez larges pour être acceptées par tous. Ensuite, il s'agit d'offrir aux éléments jugés primordiaux, un poids plus important qu'aux autres. Le cœur de pauvreté, quel que soit l'espace retenu, fait référence aux mêmes composants primordiaux. Même si Sen [1984] présente quelques critiques à l'approche par les besoins essentiels, il n'en reste pas moins qu'« *il existe un sous-ensemble de fonctionnements qui sont en tous points identiques avec les éléments caractéristiques d'une vie décente décrite dans l'approche des besoins essentiels. En pratique, Sen lui-même, s'en est tenu à considérer le même ensemble de fonctionnements que dans l'approche par les besoins essentiels* »²¹⁸.

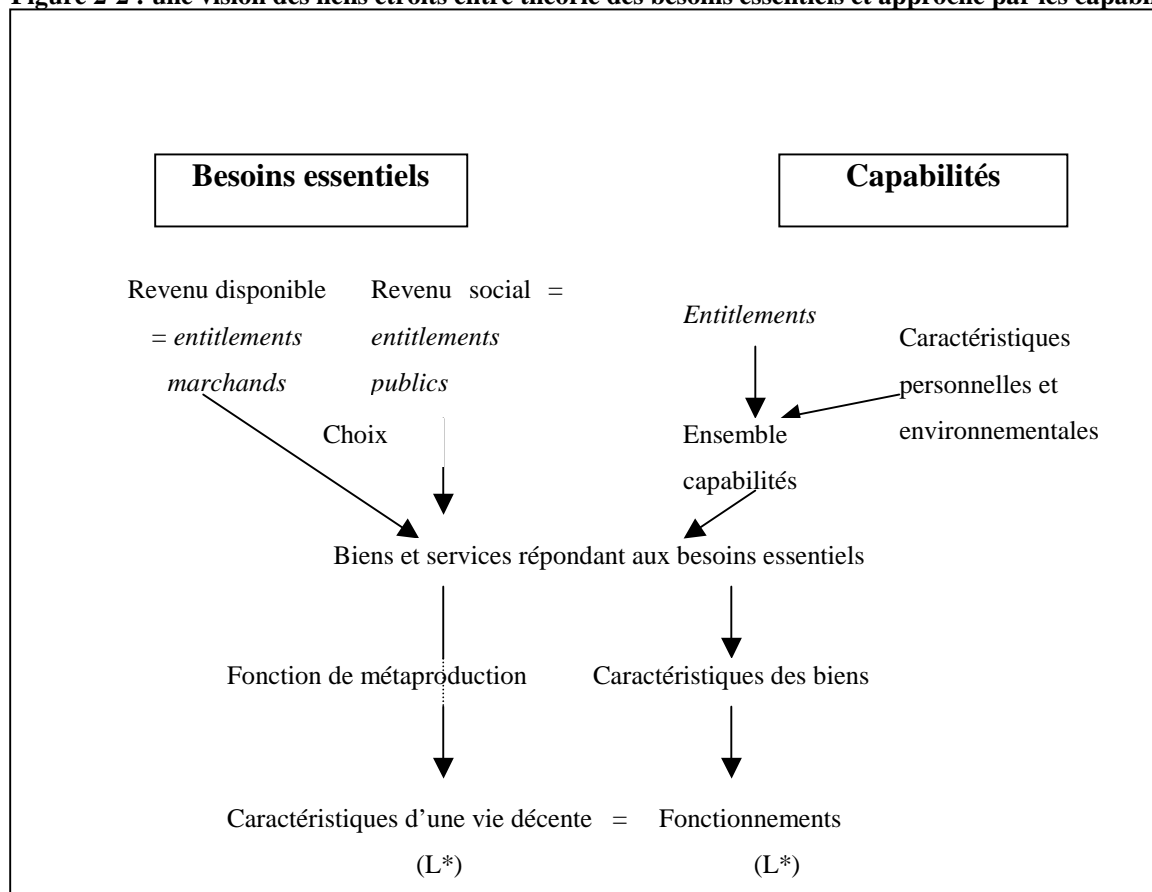
²¹⁸ Stewart [1995: 89]

Les critiques émises par Sen se concentrent sur : (i) l'absence de jugement de valeur sur ce que l'on entend par *vie bonne*, et (ii) l'appréhension passive du bien-être et des situations de pauvreté. Contrairement à la capacité qui renvoie à la question de ce que l'individu est capable de faire pour éviter cette situation de privations, l'approche par les besoins essentiels renvoie à la question : « *que peut-il être fait pour sortir les gens des situations de privation ?* ». Nous pouvons rapprocher de manière évidente, fonctionnements et besoins essentiels : s'ils ne s'expriment pas de la même manière, tous les deux font référence à la même réalité : *la chose accomplie*. Cependant, derrière ce rapprochement sémantique se cache une différence cruciale. La satisfaction du besoin essentiel est organisée par les décideurs politiques à différents niveaux. L'idée de fonctionnement accompli fait référence à « ce que l'individu a raison de valoriser », et permet d'inscrire l'individu de manière volontaire dans la quête de son devenir. La différence réside principalement dans le fait que, dans l'approche en termes de fonctionnements accomplis, l'individu peut exercer sa qualité d'agent (Sen [1987]), alors que l'approche par les besoins essentiels fait de lui un simple patient, réceptacle de la provision des biens essentiels.

Les critiques ne sont toutefois pas univoques. Premièrement, la question des inégalités de fonctionnements n'est pas réglée par Sen. Nous avons vu que deux individus possédant les mêmes biens peuvent ne pas réaliser les mêmes fonctionnements, ni en quantité équivalente. Les problèmes de conversion des biens en fonctionnements dépendent de facteurs exogènes. Apparaît donc une inégalité dans les fins (fonctionnements) mais pas dans les moyens (les biens essentiels). Comment rétablir l'égalité dans les fonctionnements si les individus possèdent les mêmes biens au départ ? Sen ne répond pas vraiment à cette question, se contentant d'insister sur l'importance accordée à la liberté individuelle de choisir les fonctionnements qu'ils considèrent comme importants. Ainsi, cela passe par des politiques redistributives discriminantes et inégalitaires, ce que Sen semble accepter lorsqu'il approuve l'inégalité dans un autre espace que celui des capacités. Il apparaît ici un vide dans l'approche proposée par Sen en ce qui concerne la question de la justice sociale. Sen ne considère pas l'approche par les capacités comme suffisamment complète pour prétendre traiter de justice sociale. Ceci étant, il paraît clair que certaines questions sont rapidement éludées par Sen. Les questions de répartition et de redistribution sont que trop rarement évoquées dans ses écrits et concernent plus les autres espaces que celui des capacités (Sen [1992, 1999b]). La portée politique (dans son sens étymologique premier) de l'approche est

alors réduite à une portion minimale et l'incomplétude de l'approche reste une des principales critiques que l'on peut émettre à son encontre.

Figure 2-2 : une vision des liens étroits entre théorie des besoins essentiels et approche par les capacités



Source : Auteur

Deuxièmement, selon Stewart [1995], l'approche de Sen reste ambiguë lors de la mise en œuvre de l'exercice de valorisation. Elle part d'un exemple simple : soient deux situations A et B. En A, tous les besoins essentiels sont assurés mais avec un faible niveau de revenu distribué de manière égalitaire. En B, en revanche, la plupart des individus ont un large choix de fonctionnements mais le reste de la population ne voit pas leurs besoins essentiels assurés. Selon Stewart, l'approche en termes de besoins essentiels optera pour la situation A puisque l'objectif de réalisation de tous les besoins essentiels pour tous les individus est rempli. Par contre, nous dit-elle, l'approche prônée par Sen reste ambiguë : le choix entre les deux alternatives dépend de l'exercice d'évaluation des situations. Si l'évaluateur se concentre sur les fonctionnements accomplis, il optera pour la situation A ; par contre s'il se concentre sur les libertés de choix, il paraît évident, qu'il est plus à même de sacrifier une partie de la population pour permettre à l'autre de valoriser cette liberté. Cette remarque de

Stewart corrobore notre position : l'approche en termes de fonctionnement peut être fortement rapprochée de l'approche par les besoins essentiels. Si les deux approches partent des possessions individuelles et des droits que possède l'individu sur elles (*entitlements*), elles aboutissent par définir le bien-être en termes de caractéristiques de la qualité de vie (*quality of life characteristics*). Le schéma 2-2 nous permet de comparer les deux approches.

Enfin, un dernier domaine de recoupement concerne la place octroyée aux caractéristiques personnelles et environnementales dans les deux approches. Dans les deux cas, ces caractéristiques occupent une place centrale dans la mesure où elles conditionnent la transformation des ressources en éléments d'une vie digne d'être vécue. A travers la fonction d'utilisation dans l'approche par les capacités, à travers la fonction de méta-production dans l'approche par les besoins essentiels.

Cependant, des différences persistent. Lorsque l'approche par les besoins essentiels insiste sur la provision des biens correspondant aux besoins par le secteur public, l'approche par les capacités ignore cette importance, faisant, tout au plus, allusion à la nécessité d'intervention de l'Etat dans la résolution de graves situations de pénuries²¹⁹. Une autre différence réside dans l'objectif assigné : si l'on parle, au niveau théorique, de l'amélioration des caractéristiques d'une vie bien menée pour les tenants de l'approche par les besoins essentiels, dans l'approche en termes de capacités, l'objectif est l'élargissement de l'espace capacité lui-même. La place du choix dans ce second cas semble primordiale, contrairement à la première approche tournée vers les résultats. Cette « sur focalisation » sur les résultats empêche toute vision en dynamique de la pauvreté : un individu qui ne mange pas à sa faim est déclaré pauvre, en termes de besoins essentiels puisque son alimentation ne lui permet pas de couvrir ses besoins caloriques journaliers. En revanche, s'il fait face à une vaste étendue de choix, dont celui de pouvoir bien se nourrir, et qu'il peut atteindre à court terme cette capacité, il est plus difficile de le considérer effectivement comme pauvre. Toutefois, d'un point de vue empirique, les deux approches sont beaucoup plus proches qu'elles ne le laissent penser : si l'on se focalise sur les fonctionnements accomplis, il paraît clair que la pauvreté est définie en termes d'accomplissements, c'est-à-dire en référence à la liste de fonctionnements vitaux. Ainsi, comme nous l'avons vu, les éléments constituant cette liste sont similaires aux

²¹⁹ L'étude des famines fait référence à ce sujet. Cf. Sen [1981].

éléments de l'approche en termes de besoins essentiels. Les deux approches semblent donc beaucoup plus proches que dissemblables.

Tableau 2-2 : Dimensions et caractéristiques d'une vie digne d'être vécue

Stewart, Streeten [1981]	Sen [1983]	Doyal, Gough [1993]	Qizilbash [1996]	Nussbaum [2000]
<i>Besoins essentiels</i>	<i>Capabilités basiques, noyau dur de la pauvreté</i>	<i>Besoins intermédiaires</i>	<i>Prudential values for development</i>	<i>Capabilités humaines centrales</i>
Santé physique	Atteindre les minimas nutritionnels	Eau et nourriture	Bien-être physique	La vie
Logement	Echapper aux maladies évitables	Logement décent	Capacités intellectuelles	La santé physique
Education	Etre éduqué	Travail	Respect de soi	L'intuition, l'imagination et la réflexion
Nutrition	Etre protégé (logement)	Environnement physique	Liberté positive, autonomie et autodétermination	Les émotions
Habillement	Etre habillé	Soins de santé	Liberté négative	La raison pratique
Hygiène sanitaire	Etre capable de se déplacer	Sécurité de l'enfance	Amusement	L'attachement à autrui
	Vivre sans honte	Relations primaires directes	Connaissances	L'attachement aux autres espèces
	Participer aux activités de la communauté	Sécurité physique	Vie sociale	Le jeu
	Avoir du respect de soi-même	Sécurité économique	Accomplissement et autoréalisation	Le contrôle de son environnement politique et matériel
		Soins des enfants et contrôle des naissances		
		Education basique		

Source : Auteur.

La question est donc de savoir s'il est opportun, dans la perspective d'une étude de la pauvreté non monétaire, d'utiliser deux théories qui sont, certes, différentes, notamment dans les objectifs qu'elles se sont assignées, mais qui semblent se recouper sur les éléments à prendre en compte lors d'une mise en œuvre empirique. Puisque nous avons clairement opté pour une approche de la pauvreté en termes de manque de fonctionnements accomplis plutôt qu'en termes de manque de capacités, il paraît logique de conclure que les deux approches – besoins essentiels, fonctionnements accomplis – sont largement substituables. Il s'agira donc de vérifier empiriquement la validité d'un tel résultat. Au-delà, il s'agira également de confirmer ou non le choix théorique selon lequel nous avons opté pour un indicateur de fonctionnements accomplis, ce dernier paraissant plus *performant* quant à la caractérisation de la pauvreté non monétaire qu'un indicateur de besoins essentiels.

Conclusion

L'objectif de ce chapitre était d'étudier de quelle manière les différentes approches que nous avons présentées lors du chapitre précédent pouvaient être articulées. Nous avons considéré qu'il était opportun d'étudier ces articulations du point de vue de l'approche par les capacités. Ce choix nous a été dicté par le fait qu'à l'heure actuelle, l'approche proposée par Sen est celle qui va le plus loin dans l'appréhension des situations de pauvreté. En effet, lors du premier chapitre, nous avons montré que l'approche par les besoins essentiels, en étant récupérée par l'approche monétaire de la pauvreté, n'était pas le modèle à opposer à cette dernière. Il s'agissait dès lors de montrer le pouvoir qu'avait l'utilitarisme sur les autres approches. Lors de l'analyse des relations existant entre utilitarisme et approche par les capacités, nous avons également montré qu'ici aussi, la théorie utilitariste avait un pouvoir indéniable, encore à l'heure actuelle. Non seulement les politiques économiques s'inscrivent pour la plupart dans la lignée libérale utilitariste, mais l'appréhension de la pauvreté reste cantonnée à la sphère monétaire. L'approche par les capacités offre, certes, une alternative séduisante mais incomplète et parfois trop ambiguë. La position de Sen face à l'utilitarisme n'est pas claire : il se place soit en contradiction avec ce paradigme, soit il s'en réclame. Comment juger une approche qui à la fois se réclame de l'utilitarisme et qui se déclare être son ennemi ? Les tenants de l'approche monétaire, qui ont saisi l'ambiguïté, considèrent que les capacités permettent d'enrichir leur approche en introduisant des éléments de multidimensionnalité dans la définition de la pauvreté monétaire. Cette position radicale, marque la volonté de substituer une bonne fois pour toute l'approche monétaire à cette approche non monétaire. Pour eux, le revenu permet de capter l'essentiel des situations de pauvreté, de manière à la fois pratique – nous le verrons lors de la seconde partie – et intuitive. Les tenants de l'approche en termes de capacités, et Sen en tête, considèrent, pour leur part, que l'élément monétaire doit être considéré comme primordial, puisqu'il conditionne en partie la réalisation des fonctionnements accomplis, mais que la pauvreté ne peut se résumer à un manque de revenu. De même, un revenu décent ne permet pas de conclure quant à l'état de privations d'un individu particulier. L'approche par les capacités, plus large que la simple approche monétaire, permet d'appréhender la pauvreté dans sa multidimensionnalité. C'est ce que semble permettre également l'approche par les besoins essentiels.

De même, nous nous sommes interrogés sur les relations existant entre les deux types d'approches multidimensionnelles. Si elles semblent proches, il n'en reste pas moins que les besoins essentiels peuvent être considérés comme des caractéristiques en vue de réaliser les capacités de base correspondantes. Pour Sen, les biens essentiels sont des moyens nécessaires à mettre en œuvre pour réaliser les capacités qui constituent la fin même d'une vie humaine épanouie. Le clivage est alors important entre les deux : on ne saurait réduire l'approche par les capacités à la satisfaction des besoins essentiels. Et pourtant, en se penchant plus en détail sur les deux approches et notamment sur le choix théorique effectué dans le chapitre premier – à savoir focaliser son attention sur les fonctionnements accomplis plutôt que sur les capacités – il nous semble que les deux approches ne sont pas si éloignées. Lorsque l'on s'intéresse aux éléments primordiaux dans les deux cas, il ressort qu'une liste consensuelle, fondée sur les mêmes variables, se dégage. Nous avons nommé cette liste le *cœur de pauvreté* puisque à elle seule, elle permet de saisir les privations essentielles dont sont victimes les plus pauvres. Pour accepter l'existence d'une telle liste, nous nous sommes ranger derrière la vision universaliste de Martha Nussbaum souvent décriée. Pourtant, nous avons montré que les critiques à son égard, sont souvent abusives et que sa liste semble être suffisamment large pour embrasser les différentes conceptions que l'on peut se faire de la vie bonne.

De plus, la possible décomposition des capacités – verticale puis horizontale – nous permet d'avoir une vision plus riche de la pauvreté, que ce que permet l'approche des besoins de base. En effet, nous avons montré que la constitution des *structures de capacités* répondait à la fois à une stratégie de gestion des risques par les individus mais aussi à leur capacité à diversifier leur *portefeuille de fonctionnements*. Nous nous sommes également inspirés des travaux sur la soutenabilité sociale du développement dans l'optique d'enrichir l'approche non monétaire de la pauvreté. En offrant une grille de lecture différente, axée sur une décomposition en termes de potentialités, accessibilité et opportunités, cette approche nous a permis de mettre en lumière différents types de pauvreté. De plus, divers facteurs peuvent être avancés à la non réalisation des fonctionnements valorisés. Les situations de pauvreté ne sont pas les mêmes selon qu'il s'agit d'un manque d'accès aux différents marchés, un manque d'opportunités sociales ou encore un manque de potentialités. Cette distinction est d'autant plus importante qu'elle permet, en différenciant les causes de pauvreté, d'orienter les politiques économiques de lutte contre la pauvreté vers tel ou tel axe précis.

Deuxième partie

La question de la
complémentarité des
approches :
une démarche empirique

Après avoir répondu à la question « *Qu'est-ce que la pauvreté ?* », nous devons nous poser deux types de questions : « *Comment quantifier la pauvreté ?* » mais également « *Quels sont les outils à mobiliser en vue d'analyser les interactions entre les espaces considérés ?* » L'objet de cette seconde partie de la recherche a donc pour but de répondre à ces questions dans le cadre des Observatoires de la Guinée Maritime (O.G.M.). Toutefois, la mesure de la pauvreté appelle, en amont, un cadre méthodologique permettant de mettre en œuvre une batterie d'outils et de tests statistiques et économétriques. C'est ce que nous nous attachons à présenter dans le chapitre troisième. Nous avons retenu lors de la première partie deux définitions de la pauvreté : la première, strictement monétaire, permet de mesurer les privations dont sont victimes les individus pauvres lorsqu'ils ne peuvent mobiliser suffisamment de ressources monétaires pour satisfaire les besoins de leur famille. La seconde définition, qui se rapporte aux conditions de vie des ménages, stipule que la pauvreté n'est pas un phénomène purement monétaire, qu'elle peut se traduire par de graves manques sociaux ou économiques ou par une absence d'opportunités. L'objet de ce troisième chapitre est de montrer, que d'un point de vue empirique et méthodologique, l'analyse de la pauvreté n'est pas la même lorsque celle-ci est appréhendée de manière unidimensionnelle (monétairement) ou de manière multidimensionnelle (conditions de vie des ménages et fonctionnements). Nous présenterons donc les outils méthodologiques retenus dans la littérature pour quantifier les deux phénomènes tout en gardant à l'esprit la problématique qui est la nôtre, à savoir l'analyse des interactions entre les différentes formes de pauvreté.

Dans un quatrième et dernier chapitre, nous utiliserons les outils méthodologiques présentés lors du chapitre trois pour répondre à trois objectifs : (i) un premier objectif de quantification du phénomène de pauvreté, en adoptant, tout d'abord, la définition monétaire retenue, puis la définition en termes de fonctionnements accomplis, avant de nous tourner vers une mesure de la pauvreté subjective. Les résultats objectif conduiront à présenter les trois profils de pauvreté correspondants et à dessiner les premiers contours d'une analyse des interactions ; (ii) l'analyse des interactions, à proprement parlé, sera notre deuxième objectif. En mettant en place des outils d'analyse des recoupements (noyau de pauvreté et matrice de ciblage), nous pourrons répondre plus particulièrement à la question relative au degré de complémentarité entre les approches ; (iii) enfin, le troisième et dernier objectif consistera à étudier plus en détail les relations entre l'approche par le revenu et l'approche en termes de fonctionnements. Nous analyserons l'importance de la variable « revenu » dans la probabilité d'être victime de pauvreté multidimensionnelle. L'ensemble des résultats issus de ces trois

objectifs nous permettra de répondre, de manière empirique, à la problématique que nous avons posée, à savoir, dans quelle mesure les approches monétaires et non monétaires de la pauvreté se recoupent.

Troisième chapitre

Une analyse des interactions : concepts et méthodologies

L'objectif de ce troisième chapitre est double : (i) dans un premier temps nous passerons en revue la littérature relative au débat empirique et méthodologique sur les mérites relatifs de chacune des approches retenues. Nous présenterons également l'ensemble des outils méthodologiques, statistiques et économétriques que nous utiliserons lors de l'analyse des interactions ; (ii) dans un second temps, nous présenterons l'ensemble des enquêtes qui ont été utilisées dans le cadre de cette recherche. En s'appuyant sur les données des Observatoires de Guinée maritime, nous montrerons comment l'approche par les capacités s'insère parfaitement dans la problématique d'un système d'information original que sont les Observatoires. Nous présenterons également l'ensemble du processus nous conduisant à retenir un ensemble de domaines et de dimensions reflétant le bien-être multidimensionnel des ménages de l'échantillon, base de l'indicateur de fonctionnements accomplis.

I UNE REFLEXION AUTOUR DES ANALYSES DE LA PAUVRETE

Quantifier la pauvreté est un exercice statistique qui appelle à la plus grande prudence. En effet, pauvreté unidimensionnelle et pauvreté multidimensionnelle ne s'analysent pas de la même manière. Le caractère unidimensionnel de la pauvreté monétaire permet à l'analyste d'obtenir une quantification reposant sur un chiffre unique (l'indice de pauvreté). Toutefois, il est nécessaire avant d'entamer l'exercice statistique, de questionner la portée et les limites méthodologiques d'une mesure si simple et de proposer un cadre méthodologique alternatif permettant de rendre compte de la multidimensionnalité de la pauvreté.

1. Pauvreté unidimensionnelle, pauvreté multidimensionnelle : un espace à privilégier ?

La question que l'on peut être amené à se poser concerne la dimensionalité de la pauvreté. Ainsi, il est important de questionner la validité d'une définition unique – que la variable focale soit le revenu, les fonctionnements accomplis ou les besoins essentiels – ou s'il n'était pas plutôt opportun de la définir comme la combinaison de deux ou des trois variables focales. Ces différentes configurations sont au cœur de la problématique de la mesure de la pauvreté. Le débat qui prévaut actuellement autour de cette question appelle plusieurs commentaires. Tout d'abord, il ne s'agit pas d'opposer pauvreté monétaire, pauvreté de fonctionnements et pauvreté de besoins de base. Il s'agit plutôt d'évaluer dans quelles

mesures les ménages étudiés appartiennent à l'une et/ou à l'autre de ces catégories. La problématique qui est la nôtre est de savoir si l'information véhiculée par une approche recoupe celle véhiculée par une autre. Si la réponse est positive, la conclusion n'entraînera pas, de fait, le rejet d'une mesure au profit de l'autre. A l'inverse, si la réponse est négative, l'image qu'offre chacune des méthodologies ne semble pas suffisante pour caractériser nos ménages pauvres, et nous concluerons à une certaine complémentarité entre les informations recueillies.

1.1. Portées et limites d'une mesure monétaire de la pauvreté

L'étude monétaire de la pauvreté, largement utilisée par les institutions internationales ou par les gouvernements des pays pour mesurer l'état de privation des populations est, sinon contestée, fortement remise en cause par les praticiens du développement. Un débat autour du cadre méthodologique permettant d'évaluer la pauvreté semble s'être engagé depuis plus d'une décennie, débouchant sur la mise en œuvre d'outils plus complexes que le simple ratio de pauvreté, ratio que l'on retrouve souvent dans les rapports sur la pauvreté dans de nombreux pays.

1.1.1. La quantification de la pauvreté monétaire : indices FGT et courbe TIP

Mesurer la pauvreté monétaire nécessite l'établissement d'un revenu seuil z , sous lequel un individu i est considéré comme pauvre lorsque son revenu y_i est inférieur à ce seuil z . L'étude de la pauvreté nécessite la mise en œuvre d'indices synthétiques de pauvreté agrégeant les situations individuelles en une mesure unidimensionnelle. Nous allons, dans un premier temps, présenter les indicateurs retenus dans le cadre de ce travail, les axiomes qu'ils doivent respecter pour représenter fidèlement l'état des privations monétaires, pour, dans un deuxième temps, analyser les premiers résultats relatifs à la pauvreté monétaire sur notre échantillon.

L'axiomatique de la pauvreté propose une série d'indicateurs permettant de rendre compte de l'importance du phénomène dans une société donnée. Plutôt que de présenter de manière exhaustive l'ensemble des indicateurs existants²²⁰, nous retenons la spécification

²²⁰ Pour une présentation détaillée des différents indicateurs de pauvreté monétaire voir Deaton [1997].

proposée par Foster, Greer et Thorbecke [1984] : les indices F.G.T. Partant d'une expression générale donnée par :

$$P_{\alpha} = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^q \left(\frac{z - y_i}{z} \right)^{\alpha} \quad [3-1]$$

Avec n la population totale, q le nombre de ménages pauvres, α un paramètre d'aversion pour la pauvreté, z la ligne de pauvreté monétaire et y_i le bien-être du ménage i . Il est alors possible de caractériser trois indicateurs de pauvreté, selon la valeur de α . Dans le cas où $\alpha = 0$, la mesure correspondante est l'*incidence* de la pauvreté²²¹, P_0 :

$$P_0 = \frac{q}{n} \quad [3-2]$$

Cette mesure, si pratique soit-elle, présente l'inconvénient de ne pas être sensible aux différences d'intensité de la pauvreté. Ainsi, il ne nous renseigne ni « *sur le degré de dénuement des pauvres par rapport au reste de la population, ni sur la dispersion des pauvres, les uns par rapport aux autres* »²²². C'est pour cela que deux mesures complémentaires sont proposées. Dans le cas où $\alpha = 1$, P_1 mesure l'*intensité* de la pauvreté :

$$P_1 = \frac{1}{q} \sum_{i=1}^q \left[\frac{(z - y_i)}{z} \right] \quad [3-3]$$

Mesurée en valeur absolue, cet écart identifie le montant du transfert monétaire nécessaire pour permettre aux ménages pauvres d'atteindre le seuil de pauvreté²²³. Cependant, cet indicateur présente un inconvénient de taille : il ne capture pas les différences de sévérité de la pauvreté *parmi* les pauvres, ni les inégalités entre les pauvres eux-mêmes (Sen [1976]). Pour résoudre ce problème, un troisième indicateur de pauvreté, mesurant l'inégalité, a été conçu. Cet indicateur peut être formalisé de la manière suivante, lorsque $\alpha = 2$:

²²¹ Egaleme nt appelé ratio de pauvreté (headcount ratio)

²²² Kone [2002 : 115].

²²³ Cette interprétation est toutefois soumise à une contrainte forte : pour qu'elle soit vérifiée, il faudrait que les transferts monétaires inter vivos soient parfaitement efficaces et que l'information soit parfaite.

$$P_2 = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^q \left[\left(\frac{z - y_i}{z} \right) \right]^2 \quad [3-4]$$

L'expression générale de cet indicateur a la particularité de respecter les deux principes essentiels pour l'étude quantitative de la pauvreté : (i) la *décomposabilité*²²⁴, en sous-groupes socio-économiques, et (ii) l'*additivité*, la pauvreté totale étant la moyenne des différents indices pondérée par la part de chaque sous-groupe dans la population étudiée (Ravallion [1992]). En outre, cette approche axiomatique est d'autant plus pertinente qu'elle respecte deux axiomes principaux émis par Sen [1976] : les axiomes de *monotonie* et de *transfert*. Le premier énonce que si la dotation d'un individu pauvre diminue, la mesure de la pauvreté augmente. Tandis que le second stipule que « *toute chose égale par ailleurs, un transfert de bien-être d'un ménage en dessous de la ligne de pauvreté vers n'importe quel ménage plus riche doit augmenter l'indice de pauvreté* »²²⁵. L'incidence P_0 ne respecte aucun des deux axiomes, tandis que l'intensité P_1 respecte seulement l'axiome de monotonie, et que l'inégalité P_2 respecte les deux axiomes²²⁶.

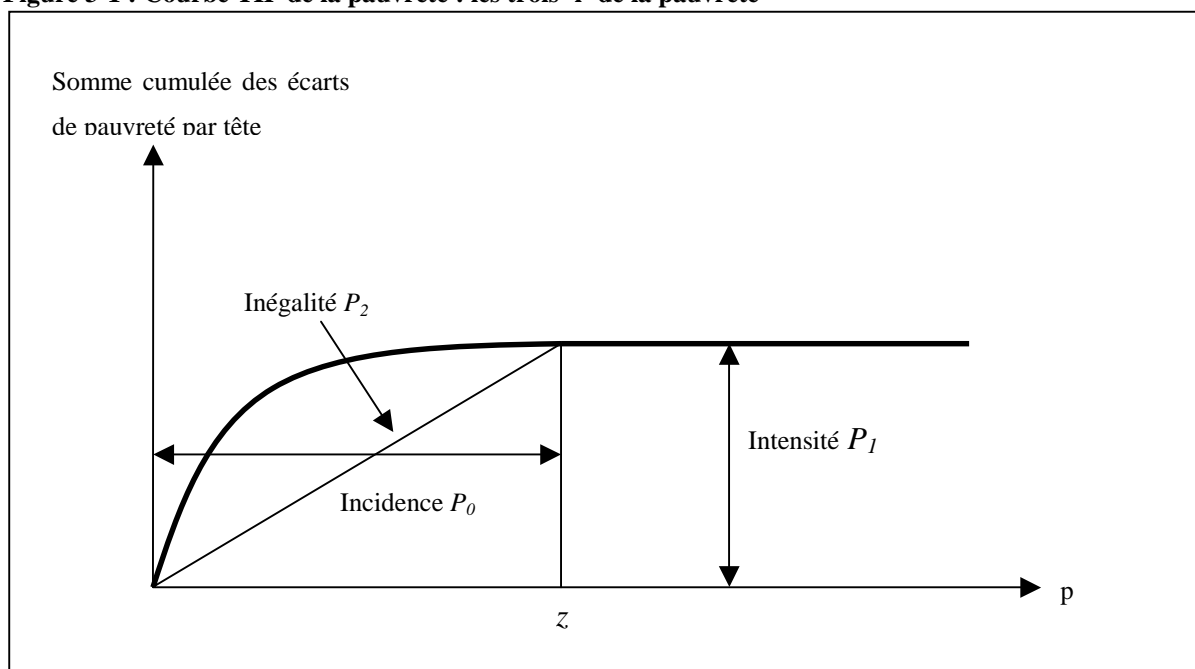
Mesurer la pauvreté est une étape nécessaire à la mise en œuvre de politiques de lutte contre celle-ci. Si les indices F.G.T. permettent une exploration assez large et très approfondie des situations existantes, il n'en reste pas moins qu'il est indispensable d'étudier la robustesse des comparaisons effectuées entre sous-groupes de notre échantillon.

²²⁴ Ce que l'indice de Sen [1976] ne respecte pas, par exemple, d'où la faible popularité de cet indicateur dans les analyses de la pauvreté (Deaton [1997]).

²²⁵ Sen [1976 : 219, notre traduction]

²²⁶ Et plus particulièrement l'axiome de transfert puisque il accorde un poids plus élevé aux ménages les plus éloignés du seuil de pauvreté.

Figure 3-1 : Courbe TIP de la pauvreté : les trois 'i' de la pauvreté



Source : d'après Jenkins, Lambert [1998]

Pour cela, les tests de dominance stochastique permettent d'affirmer ou d'infirmier cette robustesse. Supposons deux distributions de bien-être A et B. Pour tester si les classements entre A et B sont robustes, nous allons procéder à un test de *dominance stochastique de premier ordre*. Représentons, dans un quadrant les fonctions de distribution cumulée $F(z)$ avec en abscisses le bien-être économique – le revenu par tête – et en ordonnées, les effectifs cumulés des ménages (Ravallion [1992]). Tout point de la courbe représente ainsi la proportion de ménages atteignant un niveau de bien-être inférieur à la projection de ce point sur l'axe des abscisses. Supposons en outre qu'il existe un seuil de pauvreté z et que tous les points de la courbe A sont supérieurs à tous les points de la courbe B, pour des valeurs inférieures à z , on peut affirmer que la pauvreté est plus importante dans la distribution A que dans B. On dit alors qu'il y a une dominance de premier ordre de A sur B. Par contre, si les courbes se croisent, la dominance de premier ordre est rejetée et les conclusions quant au classement de pauvreté deviennent ambiguës. Un second test est alors proposé : le *test de dominance stochastique de second ordre*²²⁷, effectué à partir des courbes TIP (Jenkins, Lambert [1998], Lachaud [1999, 2001]). Ces courbes représentent *simultanément* les trois dimensions de la pauvreté et « *constituent en ce sens un support didactique pour une analyse des comparaisons de pauvreté* »²²⁸. Elles sont représentées dans

²²⁸ Clément [2005 : 42].

un quadrant qui a pour abscisses, la proportion cumulée des ménages et pour ordonnées, la somme cumulée des écarts de pauvreté normalisés. Supposons $y = (y_1, y_2, \dots, y_n)$ une distribution des revenus parmi n ménages, pour lesquels les premières ont été rangées par ordre croissant tel que : $0 < y_1 < y_2 \dots < y_n$. Soit Γy_i , le vecteur des écarts de pauvreté z normalisés associé aux revenus y :

$$\Gamma y_i = \text{Max} [(z - y_i)/z, 0] \quad [3-5]$$

Une courbe TIP (Γ, p) est une fonction croissante et concave : la courbe devient horizontale lorsque les p correspondent à des revenus supérieurs ou égaux à la ligne de pauvreté z . Elle peut être représentée graphiquement comme dans la figure 3-1. L'intérêt de cette dominance de second ordre est qu'elle permet de tester la robustesse des classements de bien-être sur la base des trois indices FGT simultanément. Il est alors possible de conclure à une triple dominance lorsque deux courbes TIP ne se croisent jamais en tout point de la distribution.

1.1.2. Débat autour de la mesure monétaire de la pauvreté

Comme nous l'avons vu au cours du chapitre premier, la pauvreté monétaire peut être définie comme une situation de manque de ressources monétaires permettant aux ménages de se procurer les éléments nécessaires à la survie des membres le composant. Cette définition fait directement référence au caractère monétaire de la pauvreté et, plus particulièrement, à l'inadéquation des ressources en termes de bien-être. Il s'agit donc de pouvoir opter pour un cadre méthodologique pertinent capable de mesurer cette inadéquation, quantifier le manque et déterminer les populations qui en souffrent. L'approche monétaire semble être un cadre méthodologique efficace pour réaliser ces différents objectifs. L'objectif de lutte contre la pauvreté, au cœur des préoccupations des politiques économiques dans les pays en développement, se concentre essentiellement sur cette pauvreté monétaire (Ponty [1998]). En effet, les analyses de la pauvreté menées par les grandes institutions internationales semblent se focaliser sur ce critère monétaire (Banque mondiale [1996]), tout en reconnaissant que la pauvreté ne peut s'exprimer que comme une simple absence de ressources monétaires. La Banque mondiale [1996 : 2, notre traduction] approuve cette distinction : « *le fait d'être pauvre est lié à un ensemble varié de facteurs comprenant le revenu, la santé, l'éducation, l'accès aux biens, la localisation géographique, le genre, l'ethnie et les circonstances*

familiales. Il est toutefois difficile de mesurer la pauvreté à travers cette nature multidimensionnelle et une mesure de cette pauvreté communément utilisée consiste dans la mesure du revenu ou de la consommation de l'individu ou du ménage ». Au final, on constate que même s'il existe une prise de conscience du caractère pluriel de la pauvreté, il n'en reste pas moins que la seule variable pertinente pour exprimer la pauvreté est l'absence ou le manque de revenu. Ruggeri-Laderchi [2001] appuie un peu plus cette idée. Selon elle, les praticiens du développement optent plus volontiers pour la variable monétaire car, d'une part, elle capte l'essence même de la pauvreté, et d'autre part, elle serait performante dans l'appréhension des différentes dimensions précédemment citées. En effet, le revenu peut être considéré comme la cause, la source des privations. Il est situé « *en amont de la chaîne causale, car déterminant les conditions de vie, les difficultés financières ressenties* »²²⁹. Un manque de revenu serait à l'origine des privations dans l'ensemble des dimensions considérées par ailleurs. Chambers [1995] va plus loin. Selon lui, il existerait quatre raisons majeures à l'utilisation du concept et des mesures de pauvreté monétaire. Premièrement, il semblerait que les concepts, méthodes et outils mobilisés par les économistes dominant le discours actuel sur la pauvreté et en constituent la norme. Deuxièmement, la pauvreté monétaire serait un concept occidental capable de *capturer* l'essence de la pauvreté dans les sociétés du nord. Déplacer le concept dans les pays du sud, c'est admettre que les mêmes relations existent. Troisièmement, la pauvreté définie de manière monétaire (par le revenu ou la consommation) est facilement mesurable, et permet d'utiliser toute une batterie d'outils pour comparer, prédire, anticiper la pauvreté, construire des lignes de pauvreté. Pour reprendre Chambers [1995 : 8, notre traduction] : « *ce qui est mesurable et effectivement mesuré devient la réalité, tout en standardisant la diversité et en excluant les différences et les divergences* ». Quatrièmement, il est évident que plus les individus sont démunis, plus leurs préoccupations concernent la génération d'un revenu décent et l'amélioration de leur consommation. Ainsi, le réductionnisme monétaire serait pro-pauvres. Ces quatre raisons expliquent, en partie, pourquoi, à l'heure actuelle, les grandes institutions internationales utilisent toujours les indices monétaires pour évaluer la pauvreté dans les pays en développement (Banque mondiale [1993]).

L'utilisation d'un indicateur monétaire de la pauvreté constitue une étape indispensable vers la compréhension du phénomène. En effet, il est évident qu'aucune méthode ne peut

²²⁹ Fleurbaey *et alii*. [1997 : 25].

rendre compte de sa complexité, ni en donner une « *représentation holiste et simpliste* »²³⁰. Le passage à un indicateur unique – possédant d'évidentes qualités mathématiques – permet de saisir l'ampleur du manque de ressources dont est victime un individu ou un ménage par rapport à une norme donnée. Il permettra de donner une première vision de la pauvreté et de dessiner les contours des profils de pauvreté monétaire.

Toutefois, un consensus de plus en plus large semble se dégager autour des limites du caractère unidimensionnel de la pauvreté monétaire. En effet, le phénomène de pauvreté n'est pas ce simple manque de ressources permettant d'atteindre les standards en vigueur dans une société. Depuis le début des années 80, beaucoup de recherches ont abouti à la conclusion que l'approche monétaire ne captait qu'une partie de la pauvreté. Même si elle fait montre de rigueur et d'objectivité, il n'en reste pas moins que les hypothèses sous-jacentes – valeur utilité, rationalité, etc. – sont discutables²³¹. De plus, considérer que le revenu est capable d'exprimer les manques en termes d'éducation, de santé, de logement, etc. revient à considérer qu'il s'agit d'une bonne approximation²³² de ces manques socioéconomiques. Cela suppose également une certaine homogénéité dans la capacité qu'ont les individus à transformer leur revenu dans la consommation de certains biens. En effet, lorsqu'un individu possède un revenu supérieur au seuil fixé, on considère qu'il n'est pas pauvre au regard de son revenu. Toutefois, rien n'assure à l'analyste que cet individu dispose de ce revenu à sa guise (discrimination au sein du ménage) ou qu'il le dépense dans l'achat de biens de première nécessité pour ses enfants, par exemple. Le ciblage des politiques de lutte contre la pauvreté peut s'avérer contre productif et conduire à des résultats désastreux. De plus, Sen [1992] avance trois arguments au fait de rester prudent lors de l'utilisation d'indices monétaires pour évaluer la pauvreté, notamment dans la relation entre le revenu et les accomplissements réalisables : (i) le lien qui existe entre la pauvreté et un faible niveau de revenu ne serait qu'instrumental (le revenu ne constitue qu'une cause de la pauvreté parmi d'autres), (ii) la pauvreté serait *influencée* par de nombreuses autres variables que le simple manque de revenu, et (iii) la relation entre pauvreté et faible revenu varie selon les circonstances et les caractéristiques personnelles.

²³⁰ Minvielle et al. [2005 : 9].

²³¹ Pour une discussion théorique de ces hypothèses, se reporter au chapitre 2 de cette même thèse.

²³² Terme pris dans le sens du terme anglais « proxy ».

L'ensemble de ces critiques ne doit pas nous faire oublier que l'outil méthodologique mobilisé lors de l'étude de la pauvreté monétaire est, non seulement, pertinent puisque la pauvreté, si elle est multidimensionnelle, comprend une partie monétaire non négligeable, mais qu'il est également aisé de la mettre en œuvre empiriquement. Cependant, dans l'optique d'un ciblage pertinent et performant des individus pauvres, il est nécessaire de compléter l'analyse avec des indicateurs plus proches des réalités vécues. Les analyses multidimensionnelles et la batterie d'outils qu'elles offrent peuvent nous aider à affiner la vision et la compréhension du phénomène.

1.2. Comprendre la multidimensionnalité de la pauvreté

La pauvreté est reconnue, depuis les années soixante-dix comme un phénomène multidimensionnel qui prend des formes aussi diverses que le nombre de situations auxquelles elle fait référence. L'approche purement économique, qui définit la pauvreté sur des seules bases monétaires, ne considère qu'un seul pan du phénomène. Or, considérer que la pauvreté revêt des dimensions non plus seulement économiques mais également sociales ou anthropologiques permet d'enrichir l'analyse et la mesure de cette dernière.

1.2.1. Apport des analyses multidimensionnelles de la pauvreté

Il n'est pas possible de saisir l'ensemble du phénomène de la pauvreté si l'on se borne à une analyse monétaire de celui-ci. Il importe donc de considérer que la pauvreté est plurielle, sans toutefois rejeter, de manière absolue, la composante monétaire. Lors de cette sous-section nous nous attacherons à montrer que si elle n'est pas que monétaire, la pauvreté trouve une de ses causes dans le manque évident de revenu, contrainte puissante pesant sur les différents domaines retenus.

La question essentielle peut être posée en ces termes : pourquoi certains individus privés de ressources monétaires ne sont-ils pas démunis dans d'autres dimensions ? Pourquoi les ressources monétaires ne sont-elles pas suffisantes pour éliminer toute privation dans les autres dimensions ? Ces questions appellent plusieurs commentaires : tout d'abord, on reconnaît le caractère multidimensionnel de la pauvreté. En effet, comme nous l'avons souligné à plusieurs reprises, il est maintenant convenu que la pauvreté s'exprime à travers

différentes dimensions : monétaire, fonctionnements, exclusion sociale, etc. D'autre part, le lien entre ressources monétaires et accomplissements est mis en débat. L'approche par les capacités ne refuse pas le rôle important joué par la variable monétaire, mais refuse de focaliser toute l'attention des politiques économiques sur la lutte contre la pauvreté monétaire. Ainsi, là où les décideurs parlent d'insuffisance de revenu et mettent en œuvre des programmes permettant de générer ces revenus, les approches alternatives parlent plutôt d'inadéquation du revenu. Ainsi, ce dernier, sous-ensemble des ressources monétaires, n'est valorisé que parce qu'il est à l'origine de la constitution des capacités. Un manque de revenu n'est pas forcément synonyme d'un manque de capacités, tandis qu'un revenu décent peut tout à fait entraîner un ensemble de capacités ne permettant pas à l'individu de s'extraire d'une situation de pauvreté. Ainsi, se focaliser exclusivement sur un indicateur de pauvreté monétaire empêche de mettre en lumière les privations dont sont victimes les plus pauvres. La pertinence de la construction d'un indicateur multidimensionnel de pauvreté est reconnue : l'élargissement du concept de pauvreté est nécessaire à sa compréhension et à un ciblage plus efficace des politiques économiques (Roubaud, Razafindrakoto [2001]).

En ce sens, il s'agit ici aussi d'un *progrès* dans l'appréhension du phénomène puisque dorénavant, la définition de la pauvreté dépasse largement le cadre de l'économique. Les appels incessants à la sociologie ou à l'anthropologie sont indéniables. Le phénomène d'exclusion sociale, étudié notamment par le sociologue français Serge Paugam [2005] suite aux études préliminaires de Simmel [1907], montre que celle-ci peut s'accompagner d'un revenu décent et la pauvreté être plus qu'un *état quantitatif*. Selon lui « *c'est à partir du moment où ils sont assistés, peut-être même lorsque leur situation pourrait normalement donner droit à l'assistance, même si elle n'a pas encore été octroyée, qu'ils deviennent partie d'un groupe caractérisé par la pauvreté. Ce groupe ne reste pas unifié par l'interaction entre ses membres, mais par l'attitude collective que la société comme totalité adopte à son égard. Par conséquent, la pauvreté ne peut, dans ce sens, être définie comme un état quantitatif en elle-même, mais seulement par rapport à la réaction sociale qui résulte d'une situation spécifique* »²³³. Toutefois, mobiliser une discipline nouvelle nécessite de nouvelles méthodologies d'étude et d'analyse, ce qui fait dire à Roubaud et Razafindrakoto [2005 : 137] qu' « *il n'existe pas de cadre unificateur de la pauvreté. Cette diversité conceptuelle est évidemment problématique au moment d'élaborer des indicateurs empiriques de la*

²³³ Citation reprise dans Paugam [2001].

pauvreté ». Il est néanmoins indispensable, dans l'optique d'un meilleur ciblage des populations pauvres, de tenter de dépasser les critiques et les scepticismes quant à la possibilité d'unir, dans un même élan, approches monétaire et non monétaire. Considérons un handicapé physique²³⁴. Celui-ci présente un double handicap : premièrement, du fait de son handicap, il gagne un salaire inférieur à un individu valide, car il ne peut exercer un métier suffisamment payé ou parce qu'il a un accès réduit au marché du travail²³⁵ ; deuxièmement, du fait même de son handicap et des besoins particuliers que cela entraîne, la personne handicapée a plus de mal à atteindre un niveau de bien-être à partir de ses ressources qu'un individu non handicapé à partir des siennes. L'approche monétaire de la pauvreté ne considère que la première série de handicaps, ce qui peut vite s'avérer désastreux. Lorsque les politiques de lutte contre la pauvreté ne considèrent celle-ci que sous l'angle monétaire, elles vont se focaliser sur la faiblesse de son revenu. Les mesures alors prises seront de l'ordre d'aides spéciales sous formes de subventions ou d'aides financières. Il se peut également que, dans l'optique de générer des ressources plus importantes, ces politiques facilitent l'accès au marché du travail aux handicapés. Cette seconde solution s'apparente plus à une recommandation formulée dans le cadre de l'approche par les capacités. Toutefois, elles sont inefficaces tant dans les moyens que dans les résultats. Il est certes nécessaire d'offrir un revenu décent aux plus pauvres, mais il faut également s'assurer que ces individus puissent utiliser ce supplément de revenu. C'est en ce sens que l'analyse de la pauvreté doit unir des appréhensions totalement différentes.

1.2.2. Mesurer la pauvreté multidimensionnelle : une revue de littérature

Mesurer la pauvreté multidimensionnelle n'est pas sans difficulté. La principale difficulté consiste à rendre compte, de la manière la plus fidèle possible, l'état effectif des privations dont sont victimes les populations pauvres. Par définition, la pauvreté multidimensionnelle est la conjugaison de privations dans différents domaines indispensables à la survie. Toutefois, mesurer ces privations nécessite la mise en œuvre d'instruments identifiant ces dimensions et définissant un niveau sous lequel les individus sont réputés pauvres. Cet exercice est cependant délicat dans la mesure où il soulève de nombreuses questions d'ordres méthodologiques et pratiques. Trois étapes sont nécessaires pour aboutir à

²³⁴ Cet exemple est tiré de Kuklys [2005].

²³⁵ Sans entrer dans les détails, la discrimination salariale envers les handicapés est un fait établi dans le monde entier.

une mesure de la pauvreté multidimensionnelle²³⁶ (Chiaperro-Martinetti [2000], Fusco [2005]) : (i) il s'agit tout d'abord de déterminer les domaines que nous retenons comme pertinents, d'en constituer une liste et d'élaborer les indicateurs censés représenter de manière fidèle l'information générée dans ces domaines ; (ii) pour chaque dimension retenue, il est ensuite nécessaire d'évaluer les situations de privations pour chaque ménage ; (iii) enfin, la dernière étape consiste en l'agrégation des résultats. Deux types d'agrégation doivent être mis en oeuvre²³⁷ : il est, non seulement, indispensable d'agréger les résultats pour obtenir une évaluation des situations de privations sur chaque domaine, mais aussi nécessaire d'agréger les dimensions pour obtenir un indicateur de pauvreté multidimensionnelle global. Nous allons présenter succinctement les deux premières étapes de construction de notre indicateur de pauvreté multidimensionnelle, la question de l'agrégation étant traitée ultérieurement.

a- La question du choix des domaines pertinents

La question du choix des domaines pertinents²³⁸ consiste en une procédure séquentielle. Il s'agit dans un premier temps de déterminer les domaines caractérisant les privations des populations locales, puis de retenir un ensemble d'indicateurs (*variables*) par domaine contenant l'information nécessaire à l'évaluation de la pauvreté. La détermination des domaines peut se faire sur la base d'un consensus, à la manière du *consensus par recoupement* proposé par Nussbaum ou de manière *ad hoc* (Ruggeri-Laderchi [2000], Chiaperro-Martinetti [2000]) en choisissant de manière normative les domaines retenus. En ce qui concerne les indicateurs de privation, Fusco [2005] insiste, à la suite d'Alkire [2002], sur le fait que ceux-ci ne doivent pas se contenter d'apporter une information instrumentale, mais qu'ils doivent avoir une valeur intrinsèque (Sen [1999b]). En d'autres termes, l'éducation, par exemple, doit, non seulement, être considérée comme permettant aux individus d'accumuler du capital humain en vue d'obtenir des emplois de meilleure qualité et mieux rémunérés, mais également, considérée comme une dimension particulière du bien-être.

²³⁶ Dagum [2002] retient pour sa part huit étapes qui vont de l'identification de la population pauvre à la construction d'un indice de pauvreté multidimensionnelle.

²³⁷ L'ordre d'agrégation importe peu.

²³⁸ Fusco [2005] distingue deux types de multidimensionnalité : la multidimensionnalité postulée pour laquelle les domaines sont déterminés arbitrairement et de manière normative. A l'inverse la multidimensionnalité démontrée consiste en un contrôle a posteriori de la validité de la mesure : on parle alors de méthode confirmatoire. Les outils méthodologiques sont donc différents.

Le nombre de dimensions permettant d'établir un pronostic quant à la présence ou non de situations de pauvreté est également important. Selon Thorbecke [2005 : 12, notre traduction] : « *les efforts récents en matière de mesures multidimensionnelles de la pauvreté se limitent à seulement quatre dimensions (et le plus souvent deux dimensions) dans leurs études empiriques, alors qu'en théorie, les auteurs montrent que l'on peut étendre ces mesures à n dimensions* ». Retenir en grand nombre de dimensions entraîne indubitablement la mise en œuvre d'outils statistiques complexes. Premièrement, l'information relative à chaque dimension n'est pas forcément disponible en quantité égale : certains domaines peuvent être concernés par plusieurs indicateurs, tandis que pour d'autres on ne dispose que d'un seul indicateur. Deuxièmement, des problèmes de comparaison peuvent apparaître lorsque les échelles d'observation ne sont pas les mêmes²³⁹. Troisièmement, les variables concernées peuvent être corrélées entre elles, et ainsi se chevaucher dans l'identification des différents domaines. Il est donc indispensable, lors du traitement des résultats, d'être prudent sur ces questions particulières. Lachaud [2002] retient quatre grands domaines : l'éducation, la santé, l'habitat et l'environnement sanitaire. Cette détermination *ad hoc* est toutefois restrictive dans la mesure où, se situant dans une perspective d'étude des capacités, elle ignore certains fonctionnements qui sont *théoriquement* importants²⁴⁰. Cependant, il s'agit d'une approche pragmatique et le choix des concepts est largement dicté par la qualité des données récoltées et par l'exploitation des enquêtes disponibles. De plus, et nous l'avons mentionné en première partie, ces quatre domaines rejoignent la liste des besoins essentiels proposée par Stewart et Streeten [1981]. D'autres auteurs, tout en établissant un choix *a priori*, ont proposé un outil permettant d'identifier l'ensemble des domaines constituant le cœur des capacités basiques (*basic capabilities*). Ruggeri-Laderchi [1999, 2001] ou Kuklys [2005], retiennent, *a priori*²⁴¹, certains domaines prioritaires (comme la santé, l'éducation, etc.) puis, pour chaque variable, établissent une fonction de production de réalisations²⁴² (*production function of achievement*) construite en reprenant la spécification proposée par Sen [1985b] :

²³⁹ Certains indicateurs font référence à l'individu tandis que d'autres concerne une échelle communautaire par exemple. La santé est à la fois un problème individuel mais également communautaire : la présence ou l'absence d'un centre de santé à proximité conditionne la vaccination des enfants par exemple. L'information au niveau communautaire a un impact sur l'information au niveau individuel. Tenir compte de cette différence dans les échelles est important dans l'analyse de la pauvreté.

²⁴⁰ Comme, par exemple, les relations sociales.

²⁴¹ Au sens kantien, c'est-à-dire conçu en dehors de l'expérience.

²⁴² Réalisations comprises comme fonctionnements accomplis.

$$b_i = f_i(y_h, z_i, z_s, z_e, l) + \varepsilon_i \quad [3-6]$$

avec $f_i \in F_i$ et y_h les ressources monétaires du ménage, z_i, z_s, z_e l'ensemble des caractéristiques individuels du chef de ménages, l'ensemble des caractéristiques des autres membres du ménage, l'ensemble des caractéristiques sociodémographiques du ménage, l une variable captant l'influence de la localisation géographique et ε_i un terme d'erreur supposé normalement et identiquement distribué. Ainsi, à chaque domaine de privations correspond une fonction de réalisations b_i et l'ensemble des domaines fait directement référence à la liste de fonctionnements cruciaux retenus. Cette spécification permet, non seulement, d'étudier de quelle manière la réalisation des fonctionnements dépend des ressources monétaires et des facteurs de conversion (les caractéristiques des membres du ménage), ce qui a une importance considérable en matière de politiques économiques, mais indique également le degré de corrélation entre le revenu et les fonctionnements.

La principale limite de cette méthode réside dans son caractère normatif, puisque le choix des domaines et des variables repose sur un choix scientifique et non sur une analyse approfondie des données. La seconde méthode, qui relève « *d'une démarche confirmatoire* » (Fusco [2005 : 265]), consiste à utiliser des outils méthodologiques permettant d'identifier les domaines à partir des données : ainsi, la pauvreté peut s'avérer être statistiquement unidimensionnelle mais multi-domaines ou multidimensionnelle (Fusco [2005], Gaily et Hausman [1984]). L'analyse factorielle est une contribution de l'analyse des données dans ce sens. Cet outil permet, par mise en avant de facteurs qui peuvent être interprétés comme dimensions de la pauvreté, de réduire un ensemble de variables en un nombre restreint de facteurs. L'analyse factorielle peut avoir deux objectifs : retenir les dimensions pertinentes ou construire un indicateur synthétique de pauvreté multidimensionnelle. Dans le second cas, deux hypothèses doivent être avancées (Droy, Sirven [2005]) : le premier axe factoriel doit expliquer suffisamment l'inertie du nuage des variables pour qu'il soit considéré comme un indicateur synthétique, et l'information apportée par une variable ne doit pas être concurrente de celle d'une autre variable. L'apport de l'analyse des données dans l'exploration et la caractérisation de la pauvreté multidimensionnelle est indéniable. Nous reviendrons plus tard,

lors de notre étude empirique sur la pauvreté multidimensionnelle, sur les apports scientifiques d'une telle démarche²⁴³.

b- La question de l'évaluation des situations de privations et l'identification des individus pauvres

Cette question pose le problème du seuil sous lequel l'analyste considère que les individus sont pauvres. L'approche unidimensionnelle fournit un seuil de pauvreté défini comme le revenu minimal nécessaire pour satisfaire ses besoins. L'intérêt est alors d'établir une frontière franche entre deux catégories d'individus. En ce qui concerne la pauvreté multidimensionnelle, l'exercice de catégorisation est plus délicat. En effet, deux méthodes peuvent être avancées : la première, dite méthode du *scoring*, consiste à établir pour chaque indicateur et pour chaque domaine un score, puis de déterminer un score seuil séparant pauvres et non pauvres. La seconde méthode met en avant l'impossible distinction franche entre les deux groupes, et l'on parle plutôt de gradation dans l'état de pauvreté.

○ *La méthode du scoring*

Cette méthode, largement utilisée dans l'étude de la pauvreté non monétaire²⁴⁴, consiste à évaluer, pour chaque indicateur, si un individu est victime de privation ou non. Pour cela, un individu est déclaré pauvre par rapport à un attribut si la réalisation de cet attribut est inférieure à un seuil fixé. Le codage binaire permet alors de déterminer par domaine si l'individu est pauvre ou non. Ainsi, si l'on définit une fonction croissante de privations $\varphi(x_{ij}; z_j)$, on aura :

$$\varphi(x_{ij}; z_j) = \begin{cases} 1 & \text{si } x_{ij} \geq z_j \rightarrow \text{non-privation} \\ 0 & \text{si } x_{ij} < z_j \rightarrow \text{privation} \end{cases} \quad [3-6]$$

avec x_{ij} le niveau de fonctionnement réalisé par l'individu i pour l'attribut j , z_j le seuil de privation pour l'attribut j . Par exemple, si l'on prend en compte le domaine du logement, on note la qualité du logement (toit, murs et sols) selon une norme préalablement définie. Un

²⁴³ Pour une présentation et une analyse plus approfondie de l'outil le lecteur pourra se reporter à la thèse de Fusco [2005]. La présentation de l'analyse en facteurs communs et spécifiques y est claire et précise. Voir également Schokkaert et Ootegem [1990], Delhausse [1997], Lelli [2001].

²⁴⁴ Roubaud et alii [2006], Delhausse [2002], Eco et Stat [1998], Chiappero-Martinetti [2001]

ménage sera *pauvre* dans ce domaine si le score obtenu est inférieur au score seuil défini de façon préalable selon les caractéristiques locales²⁴⁵. Les auteurs définissent alors, pour chaque domaine, un niveau de pauvreté non monétaire selon les scores réalisés. Il est alors possible de croiser, dans l'optique d'évaluer les possibles recoupements entre pauvreté monétaire et domaines non monétaires, le score obtenu dans chaque domaine avec le niveau de revenu pour chaque ménage²⁴⁶. La difficulté dans cette méthode du score est d'établir le seuil minimal sous lequel on considère que le domaine n'est pas suffisant (Bourguignon, Chakravarty [2002]). Pour surmonter cette difficulté, il est possible de retenir un seuil de pauvreté relatif et non absolu. Ainsi, au lieu de classer les ménages pauvres comme ceux atteignant un score inférieur à z , il est possible, à l'image de Klasen [2000] ou de Roubaud [2006] de déterminer les ménages pauvres comme étant ceux qui représentent les y % les plus pauvres dans chacun des domaines. Cette méthode permet à la fois de s'affranchir de la difficulté de choisir une ligne absolue et dans le même temps, en choisissant une ligne de pauvreté relative non monétaire proche de la ligne de pauvreté relative monétaire, il est possible de se concentrer sur les ménages qui souffrent le plus des privations tant monétaires qu'humaines.

Certains auteurs toutefois (Chiapero-Martinetti [2000], Lelli [2001]) font remarquer que le passage de l'état de privation à l'état de non-privation ne se fait pas de manière brutale (comme le franchissement du seuil z) mais de manière graduelle. Pour cela, le recours à la théorie des ensembles flous, permet de tenir compte de la gradation de l'état de privations des individus.

- *La théorie des ensembles flous*

Créée en 1965 par Zadeh²⁴⁷, la théorie des ensembles flous permet de prendre en compte cette absence de frontière formelle entre pauvres et non pauvres. En général, les connaissances dont nous disposons sur une situation sont imparfaites, soit parce qu'elles sont incertaines, soit parce qu'elles sont imprécises. Même en économie, les données observées ne sont pas toujours certaines et notre capacité à appréhender des phénomènes dépend des

²⁴⁵ Klasen [2000] assigne un score de 1 pour une privation extrême et un score de 5 pour un confort maximal.

²⁴⁶ Nous verrons plus loin comment agréger les scores obtenus par domaine en un indice unique et les problèmes de pondération inhérents à l'exercice d'agrégation.

²⁴⁷ Zadeh [1965]. Cette théorie n'est pas propre à l'étude de la pauvreté, qui en est une extension très récente. Elle est très largement utilisée en psychologie (intelligence artificielle), en environnement, en robotique, etc.

possibilités de nos instruments d'observation, les observations pouvant être incertaines, vagues et approximatives. Ainsi, lorsque l'on observe le bien-être d'une personne ou d'un ménage, il se peut que ce que nous observons, si on s'attache à prendre en compte autre chose que le revenu monétaire, soit flou et complexe. En effet, la multidimensionnalité de la pauvreté ne permet pas de définir des limites claires et précises aux concepts utilisés. Il faut donc se tourner vers la *logique floue*, capable de rendre compte de manière formalisée de la complexité de la pauvreté. L'idée de départ est plutôt simple : la notion de sous-ensemble a pour but de permettre des gradations dans l'appartenance (*membership*) d'un élément à une classe (*set*), c'est-à-dire autoriser un élément à appartenir plus ou moins fortement à cette classe.

Dans la théorie des ensembles dite *classique*, l'élément considéré fait partie ou non de l'ensemble. Dans la théorie des ensembles flous, l'élément peut appartenir de façon partielle à cet ensemble (Lelli [2001]). Les ensembles flous sont donc la généralisation des ensembles classiques puisque l'élément passe du statut de non-membre à celui de membre de façon graduelle. De façon formelle, si l'on appelle X l'ensemble classique, alors un sous-ensemble A de X est défini par une fonction caractéristique g_A qui prend la valeur 0 pour les éléments de X n'appartenant pas à A et 1 pour ceux qui appartiennent à A :

$$g_A : X \rightarrow \{0 ; 1\} \quad [3-7]$$

Un sous-ensemble flou A de X est défini par une fonction d'appartenance (*membership function*) qui associe à chaque élément x de X , le degré $f_A(x)$, compris entre 0 et 1, x appartenant à A :

$$f_A : X \rightarrow [0 ; 1] \quad [3-8]$$

Suivant cette définition, $f_A(x) = 0$ si l'élément x n'appartient pas au sous-ensemble A . Par contre $f_A(x) = 1$, si x appartient *complètement* au sous-ensemble A et enfin $0 < f_A(x) < 1$, s'il appartient *partiellement* au sous-ensemble A . Considérons maintenant que le sous-ensemble A détermine la position de chaque élément selon son degré de réalisation. Dans ce cas, une valeur d'appartenance égale à 1 signifie une condition de réalisation totale – étant donné un fonctionnement –, tandis qu'une valeur égale à 0 signifie l'inverse, à savoir une situation de manque.

Le choix de la fonction d'appartenance dépend du contexte dans lequel l'étude est menée ainsi que des indicateurs que nous souhaitons utiliser à cet égard. Il existe de nombreuses fonctions comme la fonction linéaire, utilisée lorsque les modalités sont équi-réparties le long d'une échelle ordinale, une fonction trapézoïdale, lorsque l'on peut définir les conditions d'opposition entre le fait d'appartenir ou de ne pas appartenir à l'ensemble, ou enfin une fonction logistique, utilisée lorsque l'on veut décrire des variables qualitatives ou quantitatives avec des modalités qui ne sont pas équi-réparties²⁴⁸ (Chiappero-Martinetti [1994, 1996, 2000] Chelli, Lemmi [1995]). Pour notre part, nous retiendrons la fonction d'appartenance suivante (Cerioli, Zani [1990]) qui n'est autre qu'une fonction linéaire :

$$f_i(\varphi) = \begin{cases} 0 & \varphi = \varphi_{\min} \\ \frac{\varphi_j - \varphi_{\min}}{\varphi_{\max} - \varphi_{\min}} & \text{si } \varphi_{\min} \leq \varphi \leq \varphi_{\max} \\ 1 & \varphi = \varphi_{\max} \end{cases} \quad [3-9]$$

avec φ la valeur du score pour chaque attribut retenu, φ_{\min} et φ_{\max} les valeurs extrêmes du score sur l'ensemble de la population. Cette méthode par interpolation linéaire permet, pour chaque indicateur relié à un attribut, de déterminer le classement d'appartenance égal à 0 ou à 1, respectivement selon qu'il est le plus bas ou le plus élevé, et des valeurs intermédiaires sont réservées aux autres éléments, selon leur position respective dans la fonction de distribution. Grâce à cette spécification, la fonction d'appartenance augmente linéairement à mesure que le risque de pauvreté décroît²⁴⁹.

Qizilbash [2003] reconnaît que l'apport de cette théorie dans l'étude de la pauvreté a permis de progresser dans la compréhension du phénomène, mais demeure réservé sur la portée que l'on peut accorder aux résultats. Sa principale critique concerne l'incompatibilité entre la logique floue et une mesure en termes absolus de la pauvreté, notamment avec l'approche de la pauvreté par union qui stipule qu'un individu est pauvre dès lors qu'un de ses besoins essentiels n'est pas satisfait. En effet, puisque nous construisons par extrapolation

²⁴⁹ Le codage des variables retenues est, à ce stade, primordial. Si l'on considère que l'on attribue un score de 0 lorsque l'attribut n'est pas réalisé et 1 lorsqu'il l'est effectivement, alors plus la valeur de la fonction d'appartenance tend vers 1, moins l'individu considéré est en état de privations. Nous verrons au chapitre suivant, la mise en œuvre de ce codage.

linéaire le score de la réalisation de chaque fonctionnement, ce score n'est pas une description quantitative de l'état de bien-être absolu de l'individu mais une description relative de l'état de bien-être de l'individu vis-à-vis des états de bien-être de l'individu le plus mal loti et de l'individu le mieux loti de l'échantillon. Comme le souligne, à juste titre, Fusco [2005 : 230] : *« ce n'est pas la logique des ensembles flous que Qizilbash critique ici, mais la manière dont cette théorie a été appliquée sous la forme d'un indice composite. Cette critique s'applique en fait à toutes les méthodes basées sur un indice composite conçu comme une moyenne agrégée »*. Nous verrons par la suite les implications empiriques d'une telle critique et la démarche multidimensionnelle sous-jacente.

2. Une méthodologie pour l'analyse des interactions

Après avoir montré qu'il était nécessaire de considérer l'ensemble des dimensions que revêt la pauvreté, nous devons nous demander quel cadre méthodologique retenir pour répondre à notre problématique. Il est, en effet, nécessaire, dans la volonté d'offrir une image la plus fidèle possible des diverses situations de privations, d'opter pour les outils les mieux adaptés à cet exercice. Nous présenterons donc, dans un premier point, ceux que les études ayant pour objet d'analyser les interactions entre pauvreté unidimensionnelle et pauvreté multidimensionnelle, utilisent. Dans un second point, nous exposerons les outils que nous retenons dans la présente recherche.

2.1. Une revue de littérature sur les méthodologies retenues et résultats obtenus

Nous allons voir dans cette sous-section quels ont été les choix méthodologiques utilisés par les différentes études sur les relations entre pauvreté monétaire et pauvreté non monétaire. Pour cela, nous présentons les différentes méthodologies retenues, puis nous introduirons le bien-être subjectif comme outil de compréhension des interactions. Il semble, en effet, à la lecture de certaines études empiriques, que l'analyse du bien-être subjectif constitue un apport, non seulement, dans la compréhension de la pauvreté, mais également, dans la compréhension des interactions entre les deux autres niveaux d'analyse.

2.1.1. Offrir un cadre méthodologique à l'analyse des interactions

L'objectif avoué de ciblage des populations pauvres au travers de programmes de lutte contre la pauvreté implique la mise en œuvre d'outils permettant de déterminer cette population vulnérable et de quantifier l'étendue des privations dont elle est victime. Pour cela, comme nous venons de le souligner, il est important de considérer l'ensemble des formes de pauvreté les unes par rapport aux autres. Depuis la reconnaissance explicite par les milieux politiques et universitaires du caractère multidimensionnel de la pauvreté, le nombre de publications concernant le cadre méthodologique à retenir pour évaluer le degré d'interaction entre les deux types de pauvreté ne cesse d'augmenter. Nous proposons ici de présenter celles, qui d'un point de vue empirique, semblent aller le plus loin dans l'analyse. Avant d'entamer cette revue de littérature, il est important de noter que les approches unidimensionnelle et multidimensionnelle sont des approches dites *objectives*. En ce sens, elles consistent à poser de manière *ad hoc*, non seulement les critères et domaines définissant la pauvreté, mais également le seuil sous lequel les individus sont réputés pauvres. Le caractère arbitraire et normatif de telles approches est souvent critiqué, notamment par les tenants d'une approche *subjective* (Easterlin [1974, 2001], van Praag *et alii* [2002]). Dans une approche subjective de la pauvreté, la parole est donnée aux pauvres eux-mêmes qui peuvent exprimer leurs souffrances et leurs attentes. Nous verrons plus en détail, dans la sous-section suivante, l'apport de ces analyses à notre problématique.

Nous pouvons classer les recherches méthodologiques analysant les interactions entre les deux types de pauvreté en deux grandes familles. D'un côté, un certain nombre d'études tend à comparer un indicateur monétaire avec chacun des domaines retenus dans l'approche non monétaire. Plus particulièrement, elles étudient la corrélation entre les deux types d'indicateurs. La seconde famille se situe plus dans l'optique du ciblage des populations pauvres. Celle-ci se caractérise par une approche dite d'*erreur de ciblage*. Dans les deux cas, l'objectif avoué est d'étudier dans quelle mesure les deux types d'indicateurs ont tendance à recouvrir (*overlap*) le même phénomène. Plus le recouvrement est important, plus il sera aisé de remplacer une approche par une autre, tandis que si le recouvrement est faible, les individus identifiés comme pauvres par une approche ne le sont pas forcément par l'autre. Le cumul des différentes formes de pauvreté conduit à déterminer un *noyau dur de pauvreté* (Roubaud, Razafindrakoto [2001], Delhousse [2002]) : les individus appartenant à ce noyau

de pauvreté seraient pris dans une sorte de trappe à pauvreté de laquelle ils auraient les pires difficultés à s'extraire.

La logique qui sous-tend les analyses des deux types est la suivante. Dans un premier temps, un indicateur de pauvreté monétaire est calculé de manière habituelle, soit à partir du revenu, soit à partir de la consommation, si les données relatives à celle-ci sont disponibles. Un seuil de pauvreté est alors établi, soit de manière absolue (il correspond alors au panier de biens permettant d'assurer la reproduction des membres de la famille valorisé au prix de marché) ou de manière relative (le seuil est fixé *ad hoc* à un certain pourcentage de la distribution des revenus). Ce seuil permet de classer les individus en deux catégories (pauvre, non-pauvre) selon qu'ils se situent sous ou au-dessus du seuil²⁵⁰. La seconde étape consiste en la construction d'indicateurs de pauvreté non monétaire. Plusieurs méthodes sont retenues. Pour certains (Desai, Shah [1988], Roubaud, Razafindrakoto [2001], Delhausse [2002], Franco [2003]), il s'agit de construire un score pour chacun des domaines retenus. Ce score de privations reflète les manques cumulés dans certains domaines d'existence. Pour la plupart des études, les domaines retenus se rejoignent largement et reposent à la fois sur la liste des besoins essentiels proposée par Streeten et Stewart [1981] et sur les observations de terrains. La pauvreté d'existence (Roubaud, Razafindrakoto [2001]) consiste à définir le phénomène à partir des conditions d'habitation. Plusieurs caractéristiques sont retenues et à chaque privation est associé un score égal à 1. En cumulant les scores par ménage et par caractéristiques, les auteurs aboutissent à un score cumulé de pauvreté d'existence. Ils définissent alors un seuil de pauvreté d'existence fixé à un score supérieur à 5 (ce qui signifie que le ménage cumule cinq formes de privation) qui permet d'établir que 35% de la population de Antananarivo est victime d'une pauvreté d'existence. Ils répètent l'opération avec une pauvreté de capital humain et un indicateur d'exclusion sociale pour obtenir trois scores de pauvreté non monétaire objective.

Pour comparer pauvreté monétaire et pauvreté non monétaire, plusieurs méthodes sont mobilisées. La construction d'une matrice des corrélations entre différents indicateurs permet de mettre en avant la présence d'une corrélation positive mais relativement faible entre les

²⁵⁰ Nous reviendrons plus en détail sur l'élaboration de l'indicateur de pauvreté monétaire et sur la construction de la ligne de pauvreté lorsque nous présenterons les options méthodologiques retenues dans le cadre de la présente thèse.

espaces. Le lien entre les espaces n'est pas parfait. Il semble également que la présence d'une forme de pauvreté augmente la probabilité d'être pauvre sous une autre forme.

Tableau 3-1 : Matrice de ciblage de la pauvreté

L'individu est :	non pauvre pour un fonctionnement retenu	pauvre pour un fonctionnement retenu
non pauvre monétairement	Groupe A	Groupe B
pauvre monétairement	Groupe C	Groupe D

Source : auteur, d'après Ruggeri-Laderchi [2001].

Cependant, le recoupement reste faible entre les différentes formes objectives de la pauvreté. Cela confirme la multidimensionnalité du phénomène : les indicateurs appréhendent un même phénomène mais il n'existe pas de réductibilité à une seule forme. Pour Roubaud et Razafindrakoto [2001], près de 80% de la population de la capitale malgache est touché par au moins une forme de pauvreté, tandis que l'approche monétaire ne semble retenir *que* 32% de pauvres. Les auteurs concluent, suite à ces résultats, que le phénomène de pauvreté est plus complexe que ce qu'il semble impliquer. Ils prônent d'introduire dans l'analyse les outils méthodologiques subjectifs pour comprendre plus en profondeur les interactions entre les espaces. Les résultats obtenus par Ruggeri-Laderchi [1999] confirment les résultats précédents. La méthodologie utilisée par l'auteur est toutefois plus complexe. L'appréhension de la pauvreté est une étape nécessaire lors de la mise en œuvre de politiques de lutte contre celle-ci. Pour cela, le ciblage des populations indigentes est indispensable. Or, un mauvais ciblage peut provoquer des résultats contre-productifs. Pour comprendre les relations entre les deux espaces (monétaire et non monétaire) Ruggeri-Laderchi utilise une matrice de ciblage dans laquelle elle croise les deux états possibles dans les deux espaces. Le tableau 3-1 représente cette matrice de ciblage.

L'intérêt d'une telle matrice est de s'intéresser aux ménages qu'une approche exclusivement monétaire de la pauvreté identifie mal. Deux types d'erreurs sont possibles : si l'on décide de s'intéresser aux individus pauvres en termes de fonctionnements, l'approche monétaire rend efficacement compte de ces privations dans les groupes A et D, tandis que les groupes B et C sont des *erreurs de ciblage*. Pour le groupe B, il s'agit d'une *erreur d'omission* tandis que pour le groupe C il s'agit d'une *erreur d'inclusion*²⁵¹. L'erreur

²⁵¹ Cornia, Stewart [1993].

d'omission consiste à considérer un ménage comme échappant à la pauvreté car il n'est pas victime de privations monétaires, alors qu'il fait partie des ménages victimes de pauvreté multidimensionnelle. Une politique de lutte contre la pauvreté monétaire évincerait de ses programmes ces ménages. Une erreur d'inclusion consiste, pour sa part, à considérer qu'un ménage est pauvre car son revenu ne lui permet pas d'atteindre la ligne de pauvreté monétaire, alors que dans le même temps, il est capable de réaliser les fonctionnements de base. Ce ménage est alors inclus, à tort, dans un programme de lutte contre la pauvreté. La pauvreté étant par essence multidimensionnelle, la focalisation sur le seul aspect monétaire peut, à tort, évincer ou intégrer des ménages dans les politiques de lutte contre la pauvreté. Les résultats mis en avant par l'auteur montrent que la pauvreté monétaire ne permet pas d'expliquer de manière complète les privations dans les domaines non monétaires (santé, éducation). Les relations entre pauvreté monétaire et la santé existent, sont significativement positives mais le lien est léger. Les problèmes de santé dépassent donc largement un simple manque de revenu. D'autres facteurs entrent en jeu, notamment les caractéristiques personnelles et sociodémographiques du ménage ou les questions d'accessibilité. Les conclusions théoriques de Ravallion [1996] semblent remises en cause: l'approche monétaire ne peut capter l'ensemble des privations dont sont victimes les plus pauvres. Les résultats concernant l'éducation rejoignent ceux de la santé. Attaquer la pauvreté sous le seul angle monétaire, c'est occulter la complexité du phénomène : il semblerait, au regard de ces résultats empiriques, que les espaces définissant la pauvreté sont plus complémentaires que substituables (Lachaud [2001]). Toutefois, il est nécessaire de tester empiriquement si la relation de complémentarité évidente est vérifiée dans le cadre des Observatoires de la Guinée maritime. Pour cela, nous mènerons des analyses empiriques sur les interactions entre les espaces.

Si les résultats semblent indiquer une complémentarité entre espaces monétaire et non monétaire, ils restent toutefois limités à une approche objective de la pauvreté. Or, de nombreux auteurs avancent que l'analyse objective de la pauvreté ne permet pas de comprendre en profondeur les mécanismes et les rouages qui permettent l'apparition plus ou moins sévère des privations (Easterlin [1974]). Pour renforcer l'analyse, il semble important de considérer également l'approche subjective de la pauvreté, cadre méthodologique puissant pour comprendre la façon dont les individus eux-mêmes appréhendent l'articulation entre les caractères monétaire et non monétaire de la pauvreté.

2.1.2. L'intérêt d'une approche subjective de la pauvreté dans l'analyse des interactions

L'économie normative du bien-être a toujours refusé d'intégrer en son sein des éléments de subjectivité permettant de rendre compte des choix des individus. L'expérience subjective est alors rejetée en dehors du champ de l'économie pour raison de non scientificité (Frey, Stutzer [2002]). L'axiomatique des préférences révélées propose d'évaluer le bien-être individuel sur les choix de consommation effectifs des agents. Toutefois, un vaste courant de la science psychologique insiste sur le fait que l'utilité telle qu'elle est exprimée par les utilitaristes et leurs successeurs ne contient pas toute l'information concernant les choix des individus. Selon Kahneman et Tversky [1979] ou Kahneman *et alii.* [1997], l'information véhiculée par l'utilité éprouvée (*experienced utility*) est moins riche que l'utilité espérée (*decision utility*), ce qui invalide les modèles théoriques fondés sur l'utilité benthamienne. Ces arguments relevant du domaine de la psychologie (Cummins [1997]) ont trouvé quelques échos dans les milieux économiques dans les années soixante-dix, sans pour autant rencontrer le succès escompté (Easterlin [1974]). Cependant, selon Layard [2003 : 2] : « *l'étude scientifique du bonheur n'en est qu'à ses balbutiements. Ce sujet devrait devenir central dans les sciences sociales* ». Il est de plus en plus accepté que le bien-être et la pauvreté ne peuvent être exclusivement exprimés par des variables objectives (revenu, fonctionnements accomplis) : la perception qu'ont les individus de leur propre situation et de leur situation relativement aux autres est un élément important du bien-être. Le bien-être subjectif peut être scindé en différents éléments : l'individu interrogé exprime, à la fois, une opinion sur son état de bonheur effectif, sur sa satisfaction concernant de grands domaines de la vie quotidienne (au niveau de la santé, de l'éducation, etc.) et enfin sur sa relation à son environnement matériel et psychologique (satisfaction au travail, dans sa relation à autrui, etc.).

Intégrer le bien-être subjectif dans une analyse scientifique de la pauvreté nécessite une grande prudence au regard de trois grandes limites inhérentes à cette approche (Kahneman *et alii.* [1999]). Le premier problème fait référence au cadre temporel lors de l'évaluation du bien-être subjectif. Les individus forment leur perception de leur propre bien-être à partir de l'expérience acquise tout au long de la vie. La vie est faite d'évènements positifs et négatifs qui influencent la perception qu'ont les individus de leur bien-être. Un individu dont l'état général psychologique est plutôt influencé par des éléments positifs mais qui serait sondé le lendemain d'un événement négatif, aussi mineur soit-il, va exprimer un état

général de bien-être moindre. De même, les pics événementiels négatifs ont tendance à s'imprimer de manière plus durable dans l'esprit des sondés que les pics positifs. Cette référence perpétuelle au temps et à l'expérience passée tend à influencer la partie affective plus que la partie cognitive du jugement personnel (Siegrist [2003]). Deuxièmement, cette composante cognitive est toutefois influencée par l'évaluation de l'évolution de sa situation par rapport à celle des autres individus : que l'évaluation soit horizontale (on compare sa situation à celle des individus d'un même groupe social) ou verticale (on compare sa situation avec celle de la classe sociale juste supérieure ou juste inférieure), l'individu a tendance à sous-estimer sa propre situation. Peu d'études ont été menées dans l'optique de rendre compte de l'influence des normes sociales sur le bien-être subjectif. La plus importante a toutefois été conduite par l'Ecole de Leyden (van Praag *et alii* [1999]) grâce à la *Minimum Income Question (MIQ)*, qui demande aux individus d'évaluer le revenu minimum adéquat pour satisfaire les besoins essentiels en vigueur dans la société. Rapporté au salaire effectivement perçu, le salaire espéré permet de mettre en lumière une partie du mal-être subjectif. Le troisième problème concerne l'uniformité du bien-être entre les différents domaines retenus (*consistency of well-being across domains*) et le problème de *spillover*, à savoir la transmission d'un domaine à un autre d'une appréciation négative de son état de bien-être. Il a été scientifiquement montré (Huppert, Whittington [2003]) qu'une insatisfaction dans un domaine particulier de la vie pouvait avoir une influence négative sur la perception subjective des autres domaines et sur l'état général de l'individu. Un individu en bonne santé physique mais qui endure une période de chômage a tendance à sous-évaluer son bien-être en termes de santé.

Malgré ces réserves importantes, il n'en reste pas moins que l'apport du bien-être subjectif est indéniable dans l'analyse de la pauvreté. L'extension permanente de la littérature²⁵², tant au niveau des pays développés que des pays en développement, a conduit certains auteurs à proposer des faits stylisés puissants (Easterlin [2001], Roubaud, Razafindrakoto, Herrera [2006]). Tout d'abord, il existerait une relation positive et significative entre le revenu et la perception subjective du bien-être. Cependant, cette corrélation est loin d'être parfaite²⁵³ (Easterlin [2001]), spécialement dans les pays en développement. L'imperfection de la corrélation peut en partie être expliquée par le fait que le

²⁵² Pour une revue de littérature complète concernant les travaux relatifs au bien-être subjectif voir Frey et Stutzer [2002a].

²⁵³ Le V de Cramer nous permet de mesurer l'intensité de la relation entre les variables.

bien-être ne puisse se résumer à un revenu. D'autres déterminants, notamment non monétaires, entrent en jeu, plus particulièrement en milieu rural dans lequel la monétarisation de l'économie est plus récente que dans les milieux urbains. Ensuite, Easterlin semble insister sur deux autres faits stylisés appliqués aux pays développés : d'une part, cette corrélation positive entre revenu et bien-être subjectif semble s'estomper lorsque les études deviennent inter-temporelles : sur l'ensemble de la vie le bien-être subjectif tend à demeurer constant alors que les ressources monétaires augmentent. Plusieurs raisons peuvent être avancées ici : les personnes âgées évaluent leur bien-être plus faiblement que les jeunes (leur stock d'optimisme est plus important !), les individus ont tendance à s'adapter à leur situation et les plus pauvres à développer une culture de pauvreté (Paugam [2001]). Bien que sur l'ensemble de la vie le bien-être subjectif reste constant, il semble, également, que les individus expriment un optimisme quant à l'évolution future de leur situation. Ce troisième fait stylisé renvoie à la distinction précédente entre utilité éprouvée et utilité espérée : la perspective d'accroissement des revenus tend à rendre optimistes les individus quant à l'évolution de leur situation dans le futur.

L'étude de Roubaud *et alii* [2006] étend les faits stylisés établis par Easterlin au pays comme Madagascar et le Pérou. Ainsi, il semble bien que le revenu soit positivement et significativement corrélé au bien-être subjectif. Il semble que la corrélation soit plus forte à Madagascar qu'au Pérou, c'est-à-dire que les ménages du pays le plus pauvre attachent plus d'importance aux ressources monétaires²⁵⁴. Cependant, les variables non monétaires jouent également un rôle important dans la perception des individus de leur situation. L'hypothèse de référence à une norme sociale semble également vérifiée, puisque le revenu moyen de la communauté joue négativement sur le bien-être subjectif. Il semble donc que le deuxième fait stylisé puisse être étendu aux pays en développement. En ce qui concerne le troisième fait, l'étude des auteurs semble réfuter l'hypothèse d'optimisme des individus. A l'inverse, les revenus perçus par le passé jouent positivement, contrairement à la perspective de reprise de croissance. Cette étude comparative sur le bien-être subjectif aboutit à un résultat important : les auteurs refusent d'opposer évaluation objective et évaluation subjective de la pauvreté. A l'inverse, il ressort de leur étude de cas que le bien-être subjectif *englobe* les différentes approches objectives.

²⁵⁴ Il est cependant important de noter que ce phénomène est surtout visible dans les positions extrêmes de la distribution à Madagascar, tandis que cette corrélation est surtout l'œuvre des ménages intermédiaires au Pérou. Pour des approfondissements, se référer à Roubaud *et alii* [2006].

Au final, il semble intéressant de considérer que le bien-être subjectif est un outil supplémentaire dans l'analyse des interactions entre les différents indicateurs de pauvreté. Nous tenterons dans la section suivante d'évaluer dans quelle mesure la perception qu'ont les ménages de leur propre situation permet de contribuer au débat sur la place respective de chaque espace d'évaluation dans la mesure de la pauvreté.

2.2. Mesures de la pauvreté : une présentation des outils retenus

Il est indispensable de présenter les outils qui seront utilisés lors du chapitre suivant. Dans un premier temps nous nous intéresserons aux contraintes liées à la mesure de la pauvreté. Contraintes attachées à la qualité des données disponibles et aux choix raisonnés reliés aux options théoriques. Dans un second temps, nous présenterons les outils permettant d'étudier la pauvreté subjective.

2.2.1. Mesures objectives de la pauvreté : contraintes et choix raisonnés

Avant d'entamer une présentation des outils retenus pour mesurer la pauvreté, il est nécessaire de s'arrêter quelques instants autour de l'espace informationnel nécessaire à l'évaluation de cette dernière. Dans un premier temps nous revenons sur les raisons pragmatiques qui nous ont poussé à retenir le revenu comme base d'information dans le cadre d'une évaluation de la pauvreté monétaire, puis nous aborderons la question de l'agrégation dans le cadre d'une analyse de la pauvreté multidimensionnelle.

a- Réflexions autour de la pauvreté monétaire

o Le choix pragmatique du revenu

La mesure de la pauvreté monétaire est fondée sur la capacité qu'ont les ménages à subvenir aux besoins de leurs membres. Deux options peuvent alors être retenues : (i) évaluer directement cette capacité en s'attachant à mesurer les dépenses de consommation du ménage et; (ii) évaluer de manière indirecte, en calculant le montant du revenu disponible du ménage. Chaque méthode présente des avantages et des inconvénients. Si l'approche par le revenu semble beaucoup plus critiquable que celle par la consommation (Banque mondiale [2006,

1992], Deaton [1997], Deaton, Zaidi [1999]), la disponibilité des données nous oblige à nous rabattre vers une mesure du revenu²⁵⁵. Les enquêtes budget consommation, communément utilisées pour évaluer la consommation des ménages n'ont pas encore été lancées par les Observatoires de la Guinée Maritime à l'heure du traitement des données. La seconde raison est plus théorique : appréhender la pauvreté à travers le revenu permet également de se ranger derrière l'idée de liberté de choix. En effet, évaluer le revenu des ménages permet d'avoir une première estimation, certes partielle, de la liberté dont vont pouvoir jouir les membres du ménage. Ainsi, plus le revenu sera faible, moins le ménage ne pourra choisir décentement les éléments qu'il valorise et souhaite acquérir (Sen [1992, 1999]).

○ *L'échelle d'équivalence : la prise en compte de la taille et de la composition du ménage*

L'évaluation du bien-être nécessite la mise en place d'une échelle d'équivalence permettant de tenir compte de la taille et de la composition des ménages étudiés. Cette échelle d'équivalence permet de transposer la ligne de pauvreté individuelle, calculée pour un individu masculin en âge de travailler, à l'ensemble d'un ménage (Gondard-Delcroix [2006]). L'objectif est de déterminer le montant du revenu qu'un ménage doit percevoir pour atteindre un niveau d'utilité équivalent à celui d'un agent représentatif. Le principe de l'échelle d'équivalence permet de tenir compte de deux phénomènes : d'un côté la différence entre les besoins des adultes et ceux des enfants et d'un autre côté la présence d'économies d'échelle au sein du ménage. L'échelle d'équivalence peut alors être formalisée de la façon suivante (Cutler, Katz [1992]) :

$$n_e = (n_a + \lambda n_c)^\theta \quad [3-10]$$

avec n_e , le nombre équivalent personne, n_a le nombre d'adultes et n_c le nombre d'enfants (de moins de 18 ans). λ exprime le coût relatif d'un enfant par rapport à un adulte et θ l'élasticité d'équivalence. Lachaud [2000] propose un approfondissement de cette échelle d'équivalence en considérant les enfants en trois classes, répondant à des besoins spécifiques :

$$EQ = (A + \lambda_{0-4} E + \lambda_{5-9} E + \lambda_{10-14} E)^\theta \quad [3-11]$$

²⁵⁵ Pour une vue d'ensemble de la construction du revenu se reporter aux annexes.

avec EQ la valeur de l'échelle d'équivalence, A le nombre d'adultes de plus de 15 ans, λ_{0-4} exprime le coût relatif d'un enfant âgé entre 0 et 4 ans par rapport à un adulte (compris entre 0 et 1), λ_{5-9} celui d'un enfant âgé entre 5 et 9 ans et λ_{10-14} celui d'un enfant âgé entre 10 et 14 ans. θ représentant l'élasticité taille²⁵⁶ comprise entre 0 et 1.

Les valeurs des λ et de θ peuvent être estimées grâce à un modèle économétrique (Lachaud [2000]) ou peuvent être fixées *a priori*. C'est cette seconde méthode que nous retenons dans la présente recherche. L'étude démographique des ménages sondés nous a permis d'établir un facteur d'échelle d'équivalence de la forme :

$$EQ = (1A + 0,7AA + 0,5 E_{0-14})^{0,7} \quad [3-12]$$

avec A le premier adulte, AA les autres membres du ménage âgés de plus de 14 ans auxquels ont appliqué un facteur de 0,7 et E_{0-14} , le nombre d'enfants pour lesquels on applique un facteur de 0,5. Le coefficient d'économie d'échelle retenu est égal à 0,7. Cette échelle d'équivalence se rapproche de l'échelle d'Oxford utilisée dans les pays développés. Toutefois, les caractéristiques démographiques de la zone nous permettent d'utiliser cette échelle dans le cadre de notre étude²⁵⁷.

²⁵⁶ Le coefficient θ convertit les équivalent-adultes en termes d'utilisation effective des ressources de la famille.

(Lachaud [1998 : 4]). Sa formule est donnée par $\theta = \frac{\partial \alpha / \alpha}{\partial t / t}$ avec α le revenu du ménage et t la taille du même ménage.

²⁵⁷ Notamment la mise en place d'un coefficient de 0,7 sur les autres adultes est influencée par le caractère polygame de la moitié des ménages. De plus, il semble que le choix des coefficients ne soit pas primordial dans l'estimation du revenu par tête (Lachaud [2000]). Enfin, nous suivons ici la recommandation de Deaton [1997] qui justifie l'utilisation de l'échelle d'Oxford dans l'étude des conditions de vie des ménages dans les pays en développement.

○ *Ligne de pauvreté relative sur les O.G.M.*

La seconde étape dans l'étude de la pauvreté monétaire consiste à identifier les ménages qui sont considérés comme pauvres. D'après les options retenues, un ménage est réputé pauvre si son revenu n'est pas suffisant pour lui garantir un niveau de vie lui permettant d'assurer la reproduction de sa force de travail. Pour classer les ménages de notre échantillon en deux catégories, il est indispensable de déterminer un seuil de pauvreté. Deux méthodes sont possibles pour fixer ce seuil de pauvreté. Soit la ligne est fixée de manière *absolue* et elle correspond au minimum vital, c'est-à-dire « *au montant des ressources nécessaires pour ne pas être entraîné dans le cercle vicieux de la misère et de la mort* »²⁵⁸ et elle se base alors sur les nécessités nutritionnelles journalières des individus converties en valeur monétaire, auxquelles on ajoute une composante non monétaire. La seconde méthode s'appuie sur une ligne de pauvreté *relative* qui classe les individus selon leur revenu et détermine un seuil comme étant un certain pourcentage de la distribution des revenus. La fixation d'un point de rupture arbitraire entre pauvres et non pauvres n'a pas pour ambition d'identifier « *une population à part dans ses pratiques, dans le traitement qu'elle subit du reste de la société, ou dans son appréciation de sa situation propre, mais à étudier l'allure de la distribution de la variable pour les valeurs les plus faibles* »²⁵⁹. Les pauvres sont alors considérés comme étant les plus mal lotis (Rawls [1971]), même si leurs conditions de vie semblent satisfaisantes : leur *handicap* ne tient qu'à leur classement dans la distribution des revenus. Nous avons retenu, dans cette recherche, la seconde méthode d'élaboration du seuil de pauvreté. Plusieurs raisons pragmatiques nous ont poussés à retenir un seuil de pauvreté relative. Premièrement, l'absence de données sur les pôles budgétaires de la consommation des ménages ne nous permet pas de construire un seuil absolu puisqu'il nous est impossible en pratique d'évaluer les besoins nutritionnels quotidiens ni de déterminer la composition du panier de biens et services de référence. Deuxièmement, cette option méthodologique rejoint l'opinion de Sen [1992 : 167] selon laquelle « *une privation relative dans l'espace des revenus peut entraîner une privation absolue dans l'espace des capacités* ».

²⁵⁸ Fleurbaey *et alii.* [1997].

²⁵⁹ Fleurbaey *et alii.* [1997 : 29].

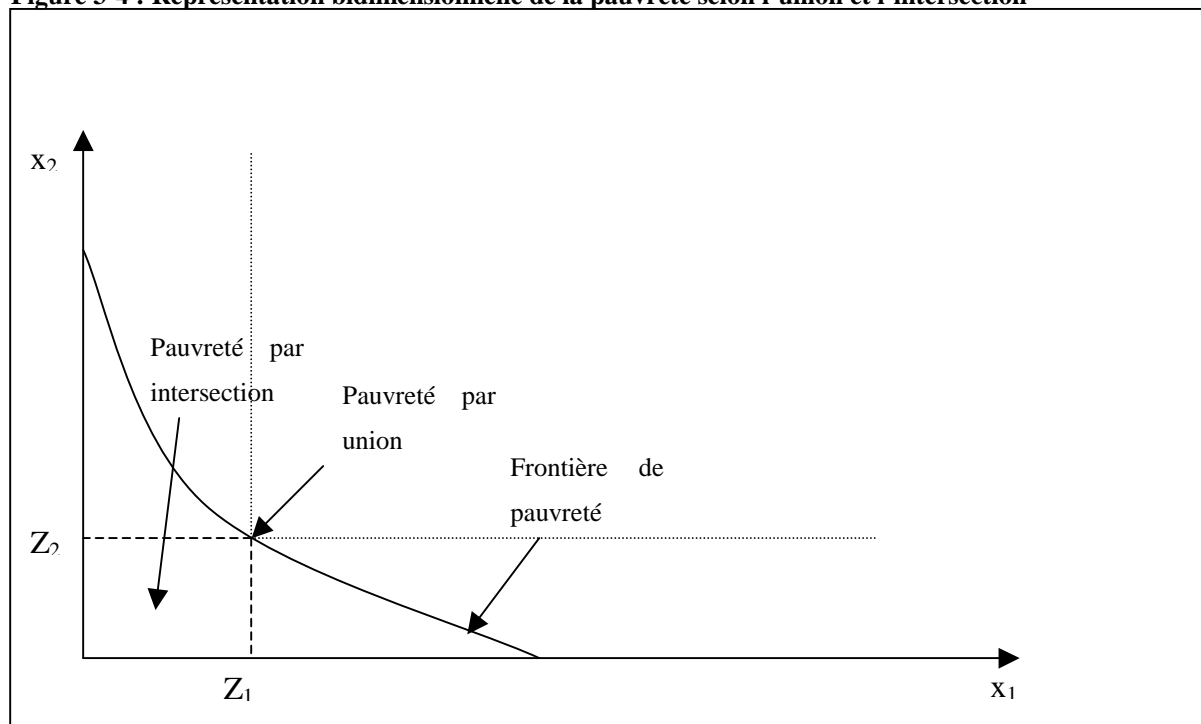
b- De la multidimensionnalité à l'unidimensionnalité : la question de l'agrégation

L'étude de la pauvreté multidimensionnelle pose, nous l'avons vu, un certain nombre de problèmes méthodologiques. Deux positions peuvent être retenues : (i) il est possible d'étudier la pauvreté non monétaire comme un ensemble de domaines disjoints, (ii) il est également possible de retenir une méthode d'agrégation des données dans l'optique de proposer un indice de pauvreté multidimensionnelle. Le premier cas, nous le verrons lors de l'étude empirique appliquée aux Observatoires de la Guinée maritime, ne pose pas de problème méthodologique : nous retiendrons plusieurs domaines et nous analyserons les relations existant entre ces domaines particuliers et les indices de pauvreté monétaire. Une matrice des corrélations sera produite dans cette optique. Le second cas pose plus de difficultés. Une double agrégation peut être retenue : tout d'abord, il s'agit d'agrèger les données entre les différentes dimensions permettant d'obtenir une image de la pauvreté pour n'importe quel ménage de l'échantillon. Ensuite, les mesures individuelles pourront être agrégées entre elles pour offrir une évaluation complète de la pauvreté non monétaire pour l'ensemble de l'échantillon.

o L'agrégation des dimensions

Le premier problème que l'on rencontre lorsque l'on souhaite étudier la pauvreté multidimensionnelle est la prise en compte simultanée des différentes dimensions retenues. La question revient à se demander si un individu est pauvre parce qu'il cumule différentes formes de pauvreté ou s'il est pauvre parce qu'il est victime d'au moins une forme de pauvreté. Prenons l'exemple d'un individu qui est en mauvaise santé, mais qui est tout de même capable de gagner suffisamment d'argent en travaillant « d'arrache-pied ». Considérer que cet individu est pauvre parce qu'il est dans une situation préoccupante au niveau de sa santé (il ne réalise pas le fonctionnement 'être en bonne santé'), c'est adopter une définition de la pauvreté par l'*union*. Par contre, considérer que cet individu possède un revenu supérieur au seuil minimal et donc qu'il ne souffre pas de pauvreté, malgré sa santé chancelante, c'est retenir une définition de la pauvreté par l'*intersection*.

Figure 3-4 : Représentation bidimensionnelle de la pauvreté selon l'union et l'intersection



Source : Duclos et alii [2002]

Il existe donc deux manières d'appréhender la multidimensionnalité de la pauvreté individuelle. Selon Duclos *et alii* [2002], la définition par *union* considère qu'un individu est pauvre s'il tombe sous le seuil minimal de subsistance pour au moins une dimension considérée. Formellement, l'individu i est pauvre si $x_{ij} < z_j$ pour au moins un domaine j . La définition par *intersection* considère, de son côté, qu'un individu est pauvre s'il tombe sous le seuil de subsistance dans *toutes les dimensions à la fois*. Formellement l'individu i est pauvre si $x_{ij} < z_j$ pour au tous les domaines j à la fois. Ces deux définitions sont les cas extrêmes d'une définition plus générale proposée par les auteurs qui consiste à dire qu'une personne est pauvre même si elle se situe *au-dessus* de la ligne de pauvreté dans un domaine mais est faiblement dotée de manière à pouvoir tomber sous la frontière de pauvreté bidimensionnelle. La figure 3-4 permet de représenter les trois cas. La pauvreté par intersection est représentée par le rectangle en pointillés puisque pour les deux dimensions x_1 et x_2 , l'individu se situe respectivement sous Z_1 et Z_2 simultanément.

La pauvreté par union correspond à l'intersection des courbes en pointillés fins. L'individu est pauvre si seulement il se situe sous le seuil Z_j pour un seul domaine. Enfin, la situation intermédiaire est représentée par la courbe en trait plein, la frontière de pauvreté bidimensionnelle, puisqu'un individu est pauvre même s'il se situe au-dessus du seuil pour un

domaine mais si pour l'autre domaine la valeur atteinte est suffisamment faible pour se situer sous la frontière. Le choix entre ces trois méthodes d'agrégation dépend des caractéristiques de l'échantillon sur lequel est mesurée la pauvreté, mais également des hypothèses sur les domaines eux-mêmes. En effet, selon que l'on considère que les domaines sont substituables ou complémentaires, la définition de la pauvreté multidimensionnelle différera. Si l'on considère que les domaines sont complémentaires, il est possible de retenir une définition par union de la pauvreté. Il est logique de se demander s'il est possible de substituer les caractéristiques d'un domaine par celles de l'autre. Ainsi, peut-on compenser un mauvais résultat dans le domaine de la santé par un meilleur résultat dans le domaine du logement ? La longévité, par exemple, permet-elle de compenser un faible niveau d'éducation ? Si l'on refuse toute substituabilité entre les domaines, la pauvreté sera la concomitance des deux types de pauvreté simultanée.

D'après Sen [1992] et Alkire²⁶⁰ [2002], il apparaît peu probable que les domaines concernés (santé, éducation, logement, inclusion sociale, etc.) soient parfaitement substituables. Il paraît, en effet, incongru de penser qu'il est possible de compenser parfaitement un niveau d'éducation faible par une santé de fer. Toutefois, si l'on considère les domaines comme des moyens du bien-être et non comme une finalité²⁶¹ en soi, on peut légitimement penser qu'avoir une bonne santé nous permet de compenser un niveau faible d'éducation, notamment sur le marché du travail, dans des secteurs où la condition physique prime. Cependant, dans l'optique qui est la notre – à savoir évaluer le niveau de pauvreté – l'objectif est bien de mesurer la contribution de chacun des domaines à l'état des privations. Il faut donc bien garder à l'esprit que chaque domaine retenu a une importance intrinsèque forte dans la détermination de la pauvreté non monétaire. Nous pouvons reprendre alors la spécification utilisée par Duclos *et alii* [2002] dans le cas d'une évaluation bidimensionnelle de la pauvreté.

²⁶⁰ En ce sens elle rejoint Finnis [1980] pour qui les différentes dimensions sont incommensurables, c'est-à-dire qu'il n'existe aucun dénominateur commun permettant de les comparer deux à deux, par là même, irréductibles, à savoir qu'on ne peut en remplacer une dimension par une autre et enfin non hiérarchiques, c'est-à-dire qu'à tout moment chacune des dimensions peut être la plus importante.

²⁶¹ Hypothèse discutable dans une évaluation du bien-être et de la pauvreté.

Soient x et y deux dimensions de bien-être, et :

$$\lambda(x; y) : \mathfrak{R}^2 \rightarrow \mathfrak{R} \left| \frac{\partial \lambda(x; y)}{\partial x} \geq 0, \frac{\partial \lambda(x; y)}{\partial y} \geq 0 \right. \quad [3-13]$$

un indicateur résumé du bien-être individuel²⁶². On suppose ensuite une frontière de pauvreté définie telle que :

$$\lambda(x; y) = 0 \quad [3-14]$$

On peut alors définir l'ensemble des pauvres par :

$$\Lambda(\lambda) = \{(x; y) | (\lambda(x; y) \leq 0)\} \quad [3-15]$$

Il est possible de définir un indice additif de pauvreté combinant les deux dimensions x et y du bien-être par :

$$P(\lambda) = \iint_{\Lambda(\lambda)} \pi(x; y; \lambda) dF(x; y) \quad [3-16]$$

avec $F(x; y)$ la distribution jointe de x et y et $\pi(x; y; \lambda)$ la contribution à la pauvreté d'un individu avec les indicateurs de bien-être x et y . Cette contribution est supérieure à 0 dès lors que l'individu est pauvre et égale à 0 sinon. Le taux de pauvreté bidimensionnelle est alors obtenu lorsque $\pi(x; y; \lambda) = 1$ dès lors que $\lambda(x; y) \leq 0$. La frontière de pauvreté est définie comme (Duclos *et alii* [2002]) « *une série de points auxquels le bien-être général d'un individu est précisément égal au « niveau de pauvreté » du bien-être et en dessous desquels les individus sont dans une situation de pauvreté* ». Cette frontière est représentée dans la figure par la courbe plus foncée²⁶³.

²⁶² La fonction est non décroissante en x et y ; les conditions sur les dérivées signifiant simplement que les deux indicateurs peuvent chacun contribuer au bien-être.

²⁶³ Pour une extension de l'approche à l'analyse d'une pauvreté à plus de deux dimensions, le lecteur pourra se reporter à Duclos *et alii* [2002], Atkinson [1991], Bourguignon et Chakravarty [1998, 2002] et Tsui [2002].

○ *La question de l'agrégation entre les individus*

Mesurer la pauvreté nécessite le passage d'une mesure individuelle à une mesure agrégée permettant de rendre compte de l'état global des privations au sein d'un échantillon. Tout comme l'agrégation de plusieurs dimensions, l'agrégation au niveau des individus nécessite quelques précautions d'usage. Une des approches les plus séduisantes est celle proposée par Chakravarty, Mukherjee et Ranade [1997] et poursuivie par Lachaud [2002], qui consiste en une extension de la décomposition unidimensionnelle de la pauvreté en sous-groupes mais également en fonction des attributs à l'origine des faibles niveaux de bien-être²⁶⁴. La pauvreté est alors une moyenne pondérée des indices des sous-groupes et des facteurs avec comme pondérations, respectivement, les parts des populations des sous-groupes et les niveaux de pauvreté des ménages en termes de besoins essentiels. Il est possible d'évaluer les contributions des sous-groupes et des facteurs à la pauvreté.

Pour cela, partons de la spécification offerte par les auteurs. Soit un indice $P(X; z)$ de pauvreté multidimensionnelle avec X une matrice des attributs considérés²⁶⁵ et z les seuils minimal pour chacun d'entre eux. Soit x_{ij} la quantité de l'attribut j possédée par l'individu i . A chaque attribut j correspond un niveau de subsistance z_j ²⁶⁶ et $z = (z_1, z_2, \dots, z_k)$ le vecteur seuil des k attributs. A ce niveau de la spécification, il est essentiel de préciser que cette approche multidimensionnelle se place dans une perspective de mesure par *union* de la pauvreté, puisque selon Lachaud [2002 : 79] : « *il importe de remarquer qu'une personne ou un ménage est considéré comme pauvre si $x_{ij} \leq z_j$ pour au moins un j . Cela signifie qu'une personne est pauvre même si cette situation ne prévaut pas pour tous les besoins essentiels considérés* ». Il est, en outre, possible d'agréger l'ensemble des individus considérés comme pauvres selon un attribut j par $S_j(X) = \{1 \leq i \leq n ; x_{ij} \leq z_j\}$ avec n la taille de l'échantillon. De plus, si l'on suppose que a_j est le poids accordé à l'attribut j ²⁶⁷, et $g(t) = [f(t)-c]/(1-c)$ une

²⁶⁴ Fusco [2005] parle de matrice « sujets-objets ».

²⁶⁵ Lachaud [2002] fait référence à une matrice des besoins essentiels. Pour une raison de clarté du propos, nous parlerons d'attributs (que ce soit les fonctionnements accomplis ou les besoins essentiels) correspondant en fait aux éléments constitutifs de chaque dimension retenue dans l'évaluation.

²⁶⁶ La détermination du seuil minimal pose de nombreuses questions. Dans le cas de variables non dichotomiques, il est possible d'appliquer une méthode de détermination consensuelle du seuil. Toutefois, Gailly et Hausman [1984], d'un côté, et Perez-Mayo [2003a] insistent sur le fait que cette méthode est arbitraire et que si elle prend en compte les privations concernant un attribut, elle ne tient ni compte de la qualité ni de la quantité de cet attribut.

²⁶⁷ a_j est une constante positive telle que $\sum_{j=1}^k a_j = 1$

fonction de privation telle que $g \in [0; \infty]$ ²⁶⁸, alors l'indice de pauvreté normalisé micro-multidimensionnel est donné par :

$$P(x; z) = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^n \sum_{j=1}^k a_j g(x_{ij} / z_j) \quad [3-17]$$

$P(x; z)$ atteint la valeur 1 lorsque tous les individus sont *complètement*²⁶⁹ pauvres pour l'ensemble des attributs et 0 lorsque aucun individu n'est pauvre sur aucun attribut. L'indice ainsi proposé par Chakravarty *et alii* [1997] respecte toute une série d'axiomes²⁷⁰ dont, notamment, ceux de décomposition en sous-groupe et de décomposition selon les attributs, qui confèrent à l'indice une importance non négligeable puisqu'il permet de calculer la contribution à la pauvreté des sous-groupes ainsi que celle des différents attributs (Lachaud [2002]). Il est possible, si l'on exprime $f(t) = (1-t)^\alpha$ si $t \in [0;1]$ ($f = 0$ si $t > 1$) et $\alpha \geq 1$, de généraliser les indices unidimensionnels F.G.T. à l'analyse multidimensionnelle de la pauvreté par :

$$P_\alpha(X; z) = \frac{1}{n} \sum_{j=1}^k \sum_{i \in D_j} a_j \left[1 - \left(\frac{x_{ij}}{z_j} \right)^\alpha \right] \quad [3-18]$$

α représente ici le degré d'aversion pour la pauvreté. Lorsque α croît alors P_α croît également. Lorsque $\alpha = 1$ alors :

$$P_\alpha(X; z) = \frac{1}{n} \sum_{j=1}^k \sum_{i \in D_j} a_j \left[\frac{z_j - x_{ij}}{z_j} \right] = \sum_{j=1}^k a_j H_j I_j \quad [3-19]$$

avec H_j le ratio de pauvreté pour l'attribut j et I_j le ratio d'écart de pauvreté. Dans le cas où chaque attribut possède un même poids ($a_1 = a_2 = \dots = a_k = 1/m$) on a :

²⁶⁸ On suppose $g(\cdot)$ une fonction continue, décroissante et convexe, Lachaud [2002 : 79].

²⁶⁹ Nous définissons le terme 'complètement pauvre' comme pauvre dans toutes les dimensions. Cf. supra.

²⁷⁰ Pour une présentation de l'axiomatique de l'approche multidimensionnelle de la pauvreté, se référer à Chakravarty *et alii*. [1997]

$$P_{\alpha}(X; Z) = \frac{1}{n} \sum_{j=1}^k \sum_{i \in D_j} \frac{1}{m} \left[1 - \left(\frac{x_{ij}}{z_j} \right) \right]^{\alpha} \quad [3-20]$$

L'extension des indices F.G.T. à l'analyse multidimensionnelle de la pauvreté²⁷¹ est intéressante dans la mesure où elle autorise l'extension de l'analyse par dominance stochastique univariée à l'analyse par dominance stochastique multivariée et permet, ainsi, de tester la robustesse des comparaisons de pauvreté multidimensionnelle. L'équation [3-17] génère ce que l'on peut appeler des *surfaces de dominance stochastique à n dimensions*²⁷² (Duclos *et alii* [2002]) permettant de mettre en œuvre des tests de robustesse des indices multidimensionnels.

2.2.2. Mesurer la subjectivité : la prise en compte de la perception de la pauvreté

Faire révéler à l'individu enquêté la perception de sa situation personnelle, au regard de son état de bien-être et de ses privations, appelle la mise en œuvre, en premier lieu d'un recueil de données permettant l'analyse de ces impressions, et en second lieu, la construction d'indicateurs subjectifs de bien-être. Pour cela, il est important d'organiser la mesure de la subjectivité en deux étapes : il s'agit, tout d'abord, de construire une enquête qui prenne en compte la perception du niveau de vie, puis, de mettre en œuvre des outils méthodologiques capables de mettre en exergue les domaines de la vie quotidienne qui participent à l'état de pauvreté ressentie des populations enquêtées.

La collecte des données relatives au bien-être subjectif doit permettre de mettre en place des analyses statistiques fines de la perception de la pauvreté. Pour cela plusieurs méthodologies sont proposées : l'Ecole de Leyden propose, par exemple, la question du revenu minimum permettant, selon les enquêtés, de satisfaire leurs besoins quotidiens²⁷³. Cumins [1997] propose une approche psychologique de la *qualité de la vie*. Pour cela, il

²⁷¹ Il existe également une abondante littérature sur une approche axiomatique de mesure de la pauvreté multidimensionnelle. A ce sujet voir Maasoumi [1989], Maasoumi, Nickelsburg [1988], Tsui [1999, 2002] et Zheng [1993, 1994, 1997] entre autres.

²⁷² Pour une appréhension complète de la dominance stochastique multivariée, le lecteur pourra se référer à Duclos et alii [2002].

²⁷³ La question du revenu minimum n'est pas posée dans le cadre de l'O.G.M., nous n'aborderons donc pas cet outil méthodologique en profondeur. Pour plus de précision sur ce point, le lecteur pourra se référer à van Praag [1968], van de Stadt et alii [1985], van Praag et Kapteyn [1994]

construit pour différents domaines des échelles de « satisfaction – insatisfaction » permettant aux individus de jalonner leur perception sur une échelle de valeur (allant généralement de 0 ou 1²⁷⁴ à 10). L'intérêt de cette approche est qu'elle lie à la fois des données subjectives et des données objectives, renvoyant à sept domaines principaux²⁷⁵. La mesure de la *qualité de vie objective* pour chaque domaine permet d'obtenir un score agrégé par domaine basé sur trois indicateurs pertinents (le bien-être matériel est mesuré par l'agrégation d'un score de revenu, d'un score rendant compte des actifs et d'un score de qualité du logement). La mesure de la *qualité subjective de la vie* est obtenue par la somme sur chaque domaine du score de satisfaction par domaine retenu pondéré par l'importance perçue de ce domaine pour l'individu. Dans le même ordre d'idée, van Praag, Frijters et Ferrer-i-Carbonell [2003] décomposent le bien-être subjectif en différents domaines représentant les différents aspects de la vie (santé, situation financière, etc.) et propose un indicateur agrégé de satisfaction générale (*satisfaction with life as a whole*). Ainsi, le modèle retenu est de la forme : X une matrice de k variables explicatives objectives (X_1, X_2, \dots, X_k) expliquant les différents domaines de satisfaction, DS_1, DS_2, \dots, DS_j . La figure 3-5 rend compte de cette matrice. La structure proposée ici est réduite au maximum. En effet, les variables endogènes DS_i sont liées entre elles et s'influencent mutuellement. Par exemple, la satisfaction dans la santé est influencée par la satisfaction dans l'alimentation. De plus, il est nécessaire, selon les auteurs de tenir compte d'un ensemble de variables inobservables (comme l'influence psychologique de l'individu sondé, ou celle des enfants), noté Z. Ils proposent alors :

$$GS = GS (DS_1, DS_2, \dots, DS_j, Z) \quad [3-21]$$

pour mesurer la satisfaction générale, notée GS, et :

$$DS_j = DS_j (x_j, Z) \quad \text{pour tout } j = 1, 2, \dots, J \quad [3-22]$$

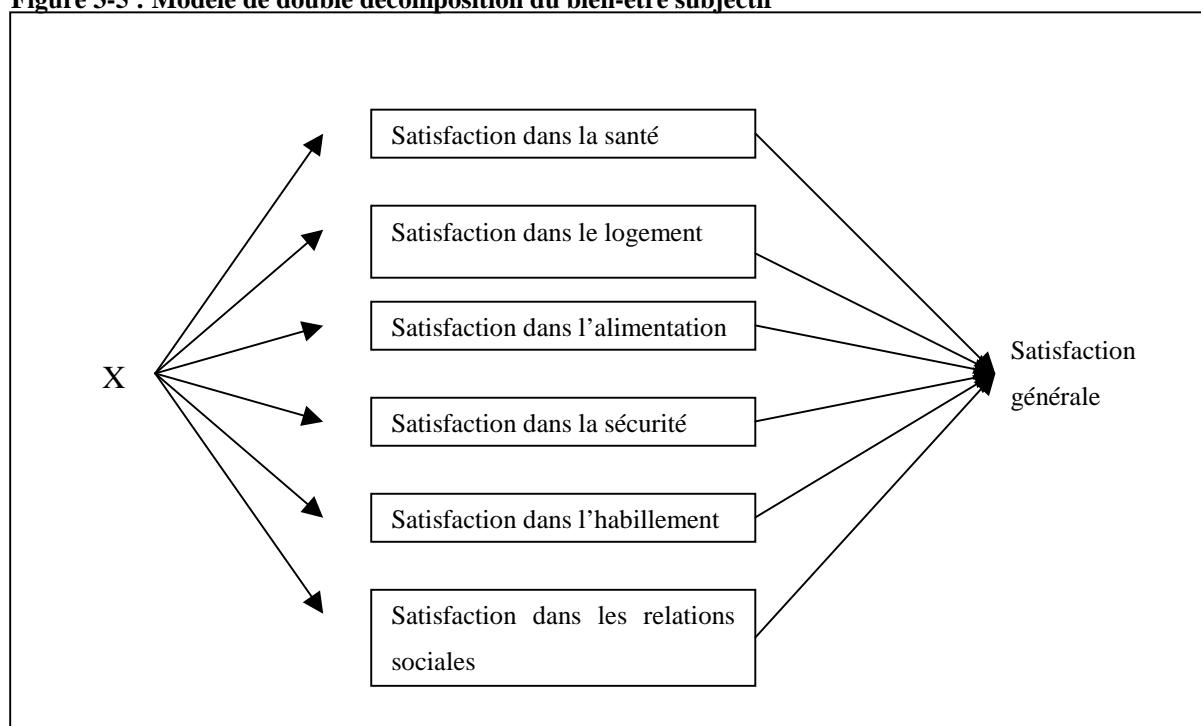
pour mesurer la satisfaction par domaine, notée DS, avec x_j une sélection de x variables pertinentes pour chaque domaine²⁷⁶.

²⁷⁴ La question du score minium est importante dans l'optique de construire un indicateur synthétique de satisfaction. La valeur 0 aura tendance à annuler le score synthétique dès lors que l'opérateur retenu sera l'intersection entre différents domaines. Pour une discussion relative à ce choix, voir Cummins [1997 : 31].

²⁷⁵ Domaines qui sont : le bien-être matériel, la santé, la productivité, l'intimité, la sécurité, la place au sein de la communauté et le bien-être émotionnel

²⁷⁶ Le possible biais d'endogénéité de la variable Z dans les deux équations est traité en instrumentalisant Z dans l'équation GS. Pour plus de précision voir l'annexe A dans van Praag et alii [2003].

Figure 3-5 : Modèle de double décomposition du bien-être subjectif



Source : adapté de van Praag et alii. [2003]

Cette spécification permet d'étudier les déterminants monétaires et non monétaires dans chaque domaine retenu, et d'introduire ces domaines dans une régression permettant d'évaluer le niveau de satisfaction général pour chaque individu. La contribution de chaque domaine dans le bien-être subjectif est alors mise en avant²⁷⁷.

L'étude de la perception individuelle de la qualité de la vie peut également passer par la construction d'échelles ordinales de niveau de vie perçu. Ainsi, en demandant directement à l'enquêté de positionner sur une échelle son sentiment quant à son niveau de vie ou celui de son village, il est possible de mettre en avant les relations entre le niveau de vie perçu et les domaines de satisfaction retenus ou les revenus monétaires (Roubaud *et alii* [2006]). La construction d'échelle de perception tant au niveau du ménage que du village permet de mettre en exergue l'importance des relations sociales dans une communauté et les sentiments manifestes à l'égard des autres classes sociales et du reste de la communauté.

²⁷⁷ L'analyse des données est également un outil pertinent dans l'étude du bien-être subjectif, notamment dans l'optique de souligner les corrélations existant entre les différents domaines mais également avec d'autres composantes non subjectives comme le revenu.

L'analyse subjective du bien-être et de la pauvreté est un outil intéressant dans la perspective de l'analyse des interactions entre pauvreté monétaire et pauvreté non monétaire. Transcendant le clivage apparemment formel entre les deux visions de la pauvreté, l'apport de l'approche subjective est une meilleure compréhension du phénomène pauvreté et de la manière dont il est perçu par les populations locales. Pour cela, la collecte des données relatives aux différentes approches doit se faire dans le cadre d'une démarche volontairement orientée vers la compréhension du phénomène à l'échelon local. L'observatoire des conditions de vie des populations mis en place dans le cadre du projet O.G.M. peut permettre, grâce à la prise en compte du contexte local et des réalités quotidiennes, de rendre compte de cette compréhension ainsi que des difficultés objectives que rencontrent les populations étudiées.

II L'OBSERVATOIRE DE LA GUINEE MARTIME : UN OUTIL POUR L'ANALYSE DES INTERACTIONS

L'analyse des interactions nécessite non seulement la mise en place d'outils statistiques de mesure et de quantification du phénomène, mais également une collecte des données répondant à la problématique posée. Pour cela, l'intérêt du programme O.G.M. est de reposer sur la mise en œuvre d'un outil original, l'observatoire des conditions de vie, qui a connu une certaine réussite en d'autres lieux, comme le Réseau des Observatoires Ruraux (ROR) à Madagascar. Nous allons dans un premier point présenter cet outil méthodologique à part entière, puis nous montrerons comment les données issues de l'observatoire sont à même d'offrir un cadre cohérent pour la construction d'un indicateur de fonctionnements accomplis.

Avant cela, il est nécessaire de présenter rapidement la géo-morphologie de la Guinée maritime. La Basse Guinée ou Guinée maritime s'étend du littoral ouest aux contreforts du Fouta-Djalou et couvre près de 15% de la superficie totale du pays. Elle possède en son sein la zone urbaine la plus importante du pays, à savoir, la capitale Conakry. Vaste plaine alluvionnaire dont le point culminant est le mont Kakoulima (1007 mètres), l'espace géographique de la Guinée maritime est marqué par la présence de trois écosystèmes très différenciés qui offre une grande diversité de sols : marais maritime de mangrove (la plus vaste de l'Afrique de l'ouest, environ 260000 ha), plateau continental et versants de coteaux. Les interactions entre les trois écosystèmes au travers d'un réseau hydrique complexe permettent la circulation des sédiments minéraux et organiques vers les sols de cultures

proches des mangroves et les plaines alluvionnaires. La richesse des sols permet à la population de mettre en valeur un large éventail de cultures et d'activités. La culture du riz²⁷⁸ est, de loin, la culture la plus importante en Guinée maritime, puisque le riz joue à la fois un rôle nutritionnel (c'est l'aliment le plus consommé), un rôle économique (les surplus sont commercialisés sur les marchés) et un rôle social (la culture du riz est une source de prestige). La pêche est également une activité de la population guinéenne, qui n'est pratiquée que par la moitié de la population²⁷⁹, qui permet de générer des revenus conséquents, selon les méthodes employées. Toutefois, on note par ailleurs que cette activité a tendance à se développer comme activité secondaire génératrice de revenus. Enfin, les ménages de la Guinée maritime ont tendance à diversifier leurs activités, notamment les femmes. L'explosion démographique que connaît la Guinée maritime depuis l'indépendance a fortement contribué au déplacement des populations du nord et de l'est vers le sud et l'ouest, c'est-à-dire, sur la côte guinéenne. La gestion des mangroves est donc devenue un enjeu majeur des politiques d'aménagement des territoires. Toutefois, la méconnaissance du fonctionnement de cet écosystème a eu des conséquences importantes sur sa mise en valeur²⁸⁰. Les projets plus récents prennent en compte ces impacts sur la biodiversité mais aussi sur les relations sociales qu'engendrent de tels bouleversements des pratiques quotidiennes de cultures.

²⁷⁸ Pour une analyse de la culture rizicole en Guinée maritime, le lecteur pourra se reporter au rapport final rédigé par l'équipe des Observatoires de la Guinée Maritime, et plus particulièrement la partie consacrée aux systèmes de production agricole.

²⁷⁹ Voir le Rapport d'étape de l'observatoire de Guinée Maritime [2005].

²⁸⁰ Le projet d'endiguement et de drainage du polder estuarien de Dofili près de Dubréka en 1952 a intensifié l'acidité des sols et entraîné la chute des rendements jusqu'à extinction totale. La réhabilitation en cours depuis 1995 ne pourra réussir qu'à condition d'investir dans des moyens coûteux qui auront un impact sur la biodiversité (Ruë [1998]).

1. Présentation des Observatoires de la Guinée Maritime

Après avoir présenté comment l'outil observatoire s'insère parfaitement dans l'étude des réalités locales et des situations de privations, nous détaillerons les méthodes d'échantillonnage retenues permettant de répondre à la problématique qui est la nôtre.

1.1. L'apport des observatoires dans l'appréhension des réalités locales

Le programme O.G.M. repose sur une expérience de plusieurs années dans l'étude des conditions de vie des ménages, à Madagascar ou au Mali. Tout d'abord nous allons envisager l'observatoire de manière générique et globale pour nous focaliser ensuite plus spécifiquement sur l'observatoire de la Guinée maritime.

1.1.1. L'observatoire : un outil pour l'action

La notion d'observatoire n'est pas récente (Droy, Dubois [2001]). Issue de l'astronomie, elle a pour principale caractéristique d'être un lieu d'observation et de compréhension de l'infiniment loin. Ainsi, son but est de mobiliser des instruments en vue d'observer, de mettre en lumière et de comprendre les phénomènes qui ne sont pas observables à l'œil nu. Transposé aux sciences sociales²⁸¹, la notion d'observatoire conserve l'aspect *zoom*, c'est-à-dire qu'elle permet de mettre en lumière des phénomènes que d'autres méthodologies ne permettent pas d'éclairer. En effet, la Guinée est soumise depuis quelques années à un nombre croissant d'enquêtes – pour la plupart menées par les différents ministères – qui tentent de mettre en évidence des phénomènes globaux, nationaux, enquêtes qui se veulent nationalement représentatives (EIBEP, EDS, Enquête santé, etc.). Toutefois, enquêtes et observatoires ne recouvrent pas une même réalité : lorsque l'enquête mobilise une *chaîne de production de l'information standardisée* (Droy, Dubois [2001]) – échantillonnage, choix des méthodes d'observation, questionnaire, etc. – l'observatoire, au contraire, permet une certaine malléabilité de cette chaîne de production de l'information, s'adaptant non seulement aux réalités locales mais également à l'objectif que l'observatoire s'est assigné (observations des comportements agricoles, compréhension de la répartition sociale des rôles

²⁸¹ Comme le soulignent Droy et Dubois [2001 : 6], « on distingue actuellement trois grandes catégories d'observatoires qui sont associées aux trois milieux physique, naturel et social ».

au sein d'une communauté, etc.). Ainsi, l'observatoire a un champ d'action beaucoup plus large que la simple enquête, puisqu'il intègre cette dernière. On peut alors caractériser l'observatoire comme « *une observation permanente, en s'appuyant sur une structure autonome de la situation et des comportements d'une population donnée afin de produire une information analysée pour un ensemble d'utilisateurs* » (Droy, Dubois [2001 : 6]). Contrairement à l'enquête généralement ponctuelle, ultra ciblée et standard, l'observatoire nécessite cinq *exigences opérationnelles* : (i) la permanence de l'observation – la mise en œuvre d'un observatoire doit être pérenne dans le temps, (ii) la structure autonome – il doit non seulement évoluer de façon autonome mais, idéalement, l'observatoire serait *réapproprié* par les populations locales qui auront été formées à son utilisation, (iii) le ciblage, (iv) la production d'observations variées et (v) un réseau d'utilisateurs.

L'enquête ponctuelle, représentative au niveau national, ne permet pas de soulever une information assez fine, de mettre en lumière les réalités locales ou les processus d'évolution des phénomènes. A l'inverse, l'observatoire, que l'on peut dorénavant définir comme *un système d'investigation capable de recueillir les informations nécessaires à la description des différentes situations des unités observées et du suivi de leur évolution dans le temps*, permet de comprendre les réalités vécues, les contextes locaux et de faire la lumière sur des épiphénomènes que des études intégrales ne peuvent mettre à jour. La mission de l'observatoire, dans le cadre des Observatoires de la Guinée maritime est alors triple (Bidou, Droy, Dubois, Rossi [2004]) : (i) la production d'outils méthodologiques visant la maîtrise de la gestion locale des ressources par les collectivités décentralisées, (ii) la caractérisation et le suivi de la pauvreté dans l'ensemble de la Guinée maritime et (iii) l'exploration des interactions dialectiques entre les modes de gestion des ressources et les situations de pauvreté. Comme le soulignent Bidou *et alii* [2004 : 1] : « *l'objectif est de mettre en œuvre un processus pilote de réflexion et d'action sur les modes de gestion et d'accès aux ressources naturelles* ».

1.1.2. L'Observatoire de la Guinée Maritime : un instrument pour le suivi de la pauvreté

La mise en œuvre de l'Observatoire de la Guinée maritime répond à problématique particulière réunie autour de quatre grands volets : (i) le *volet biodiversité* dont le but est de réaliser un inventaire de la faune et de la flore sur les zones observées, ainsi qu'un inventaire

des pratiques locales de gestion de cette biodiversité, (ii) le *volet systèmes ruraux* dont le but est « *de réaliser une typologie des systèmes d'activité mis en œuvre par les ménages* » (Bidou et alii [2004 : 2]), (iii) le *volet innovation* dont l'objectif est de décrire les pratiques et techniques utilisées par les populations dans leur gestion du milieu ainsi que dans leur pratique quotidienne, et enfin, (iv) le *volet pauvreté* dont l'objectif est de caractériser le niveau de vie des ménages et de comprendre les interactions entre ce niveau de vie et la gestion de leur environnement.

La problématique est donc ensembliste puisqu'elle considère que les quatre volets sont fortement imbriqués les uns dans les autres et fortement complémentaires. L'objectif est non seulement d'essayer de comprendre comment les personnes vivent leur quotidien (interactions volet pauvreté et volet systèmes ruraux), mais également comment elles évoluent au sein de leur écosystème (interaction volet pauvreté et volet biodiversité), comment elles gèrent l'évolution des techniques et quelles en sont les retombées sur leurs activités (interactions volet innovation et volet systèmes ruraux) ou encore comment elles réagissent face à un choc social ou économique (interactions entre les quatre volets). La richesse des données collectées par les différents volets peut être valorisée par chacun des autres volets. L'interconnexion permet d'enrichir l'évaluation et la description des situations vécues localement. Toutefois, il est important de noter que si ces volets sont pluridisciplinaires (sciences biologiques et sciences humaines), il est indéniable que l'homme est au cœur des préoccupations. En effet, l'Observatoire de la Guinée maritime a pour objet l'observation de l'individu dans son quotidien, dans ses pratiques et dans son écosystème. Comme le soulignent les auteurs à propos du volet biodiversité (Bidou et alii [2004 : 2]): « *il s'agit d'évaluer l'efficacité de ces connaissances et de ces modes de gestion comme supports essentiels de la reproduction et du développement économique et social des populations* ». Il s'agit bien d'un observatoire des conditions de vie des ménages des zones observées.

L'originalité de l'Observatoire réside dans sa restitution finale auprès des principaux intéressés. En effet, l'objectif de recherche-action répond à cette volonté. Selon Bidou et alii. [2004 :3] : « *l'objectif est de formaliser les bases d'un dialogue technique capable d'améliorer ou de transformer l'existant. Les nouvelles modalités de gestions co-construites sont testées et évaluées afin d'être éventuellement étendues et reproduites. Après une phase de diagnostic, les analyses élaborées par les chercheurs sont présentées à des groupes de travail thématiques, composés des différents acteurs concernés au sein de la communauté*

villageoise. Les résultats de la recherche sont validés ou amendés par le groupe de travail et des propositions de solutions aux problèmes soulevés sont élaborées conjointement. » Il s'agit donc de développer une coopération entre les chercheurs occidentaux et locaux et les populations autochtones. Un des principes importants repose sur le fait que l'on considère que le savoir est possédé par les populations elles-mêmes. Ainsi, les groupes de discussion constitués en amont permettent de mettre en lumière les problématiques qui seront étudiées plus en aval. Les solutions possibles ne sont toutefois pas apportées par les membres de l'O.G.M. En effet, comme le soulignent les auteurs (Bidou et alii. [2004 : 3] : « l'O.G.M. s'interdit de « manipuler » les groupes et d'intervenir dans leur fonctionnement ». L'objectif est d'amener le groupe à proposer lui-même les meilleures solutions aux problèmes²⁸². Le rôle de l'O.G.M. est, alors, d'aider à la formalisation et à la validation technique de ces solutions. A terme, l'observatoire devrait être entièrement piloté par des ingénieurs guinéens préalablement formés, et qui répondront également à cette interdiction d'ingérence dans la vie quotidienne des populations concernées.

1.2. Echantillonnage et base de sondage

La démarche qui sous-tend l'échantillonnage effectué dans le cadre de l'O.G.M. est purement illustrative et non-probabiliste. En effet, la représentativité des données collectées ne peut être étendue au-delà des zones étudiées. Les données ne peuvent donc prétendre à une quelconque représentativité régionale (sur la Guinée maritime) ou nationale (sur l'ensemble de la Guinée).

L'échantillonnage des ménages enquêtés a été réalisé en deux étapes : (i) une première étape de sélection des sites étudiés et (ii) une seconde étape de sélection des ménages enquêtés. En premier lieu, quatre Communautés Rurales de Développement²⁸³ (C.R.D.) ont été choisies : Kanfarandé, Mankountan, Tougnyfily et Boffa. Ces quatre C.R.D. offrent, à la fois, un biotope homogène (zone littorale et/ou zone continentale), mais également une

²⁸² Il a cependant été montré par ailleurs (Blanc-Pamard, Fauroux [2004]), que des biais méthodologiques relativisaient la portée de ces *focus groups*. En effet, selon les auteurs, n'émergent de ces consultations que des sujets secondaires, les problèmes les plus importants étant traités de manière informelle entre ceux qui détiennent le pouvoir.

²⁸³ Les Communautés Rurales de Développement ont été installées en 1992 suite au programme de décentralisation des compétences de l'Etat vers les communes. Ces compétences concernent la planification et le développement économiques ainsi que les services urbains. Toutefois, le déficit en ressources humaines ainsi que l'inexistence de finances locales empêchent le fonctionnement effectif de ces communautés.

diversité des milieux, activités, ethnies, etc., permettant de répondre à la problématique de l'observatoire. Au sein de ces quatre C.R.D., neuf sites ont été retenus, (Bigori et Madia pour la C.R.D. de Mankountan, Dobali, Kanof-Kankouf-Tesken, Kambilam et Kankayani pour la C.R.D. de Kanfarandé, Brika pour celle de Tounnifily et enfin Dobiret-Marara pour celle de Boffa insulaire et Dominya-Thia pour Boffa continental) en concertation entre les différentes équipes travaillant sur les volets, à partir d'un choix raisonné²⁸⁴ qui prend en compte toute une batterie de critères. Ces derniers sont : (i) un critère de diversité des milieux, (ii) un critère concernant le territoire et le peuplement, (iii) un critère d'enclavement et d'accès au réseau des services publics, et (iv) un critère de présence de *transformations induites de l'extérieur*, c'est-à-dire la présence ou non de projets de développement locaux²⁸⁵. Une première phase de découverte des zones a été effectuée pour accroître la connaissance et récolter l'information nécessaire à la constitution du questionnaire ménage et obtenir une information homogène sur les villages retenus.

Tableau 3-2 : Répartition des ménages selon le volet concerné et la zone étudiée

Zone d'étude	Base de sondage ¹	Echantillon systèmes		Enquêtes communautaires
		ruraux ²	Echantillon pauvreté	
Brika	217 (2)	40 (44)	98	Tounnifily/Brika
Bigori	218 (3)	40 (46)	97	Mankoutan/Bigori
Madia	180 (1)	38 (46)	99	Mankoutan/Madia
Kanof-Kankouf-Tesken	105 (2)	39 (44)	87	Kanfarandé/ KKT
Dobali	255 (2)	37 (44)	101	Kanfarandé/Dobali
Kankayani	86 (2)	40 (44)	71	Kanfarandé/Kankayani
Kambilam	84	42 (45)	79	Kanfarandé/Kambilam
Boffa Insulaire	128	45	99	Boffa/Dobiret/Marara
Boffa Continental	277	90	96	Boffa/Dominya/Thia
Total	1550 (10)	411 (448)	827	4 sous préfectures/ 77 villages

Notes : (1) entre parenthèses est mentionné le nombre de ménages exclus de la base pour des raisons d'absence, de départ ou de décès. (2) entre parenthèses l'échantillon total du volet systèmes ruraux parmi lesquels a été extrait l'échantillon volet pauvreté.

Source : O.G.M. [2005].

La seconde étape – la sélection des ménages – est plus classique. Deux méthodes ont été appliquées. Soit l'intégralité des ménages a été enquêtée si les sites recouvraient moins de cent ménages, soit un tirage aléatoire a été effectué. Le dénombrement des ménages sur les sites a été réalisé entre juillet 2003 (sur les sept premiers sites) et décembre 2004 (pour les deux sites sur Boffa). Ce dénombrement a permis de dresser une liste de 1550 ménages sur 77 villages appartenant aux quatre sous-préfectures mentionnées précédemment. Cette base de

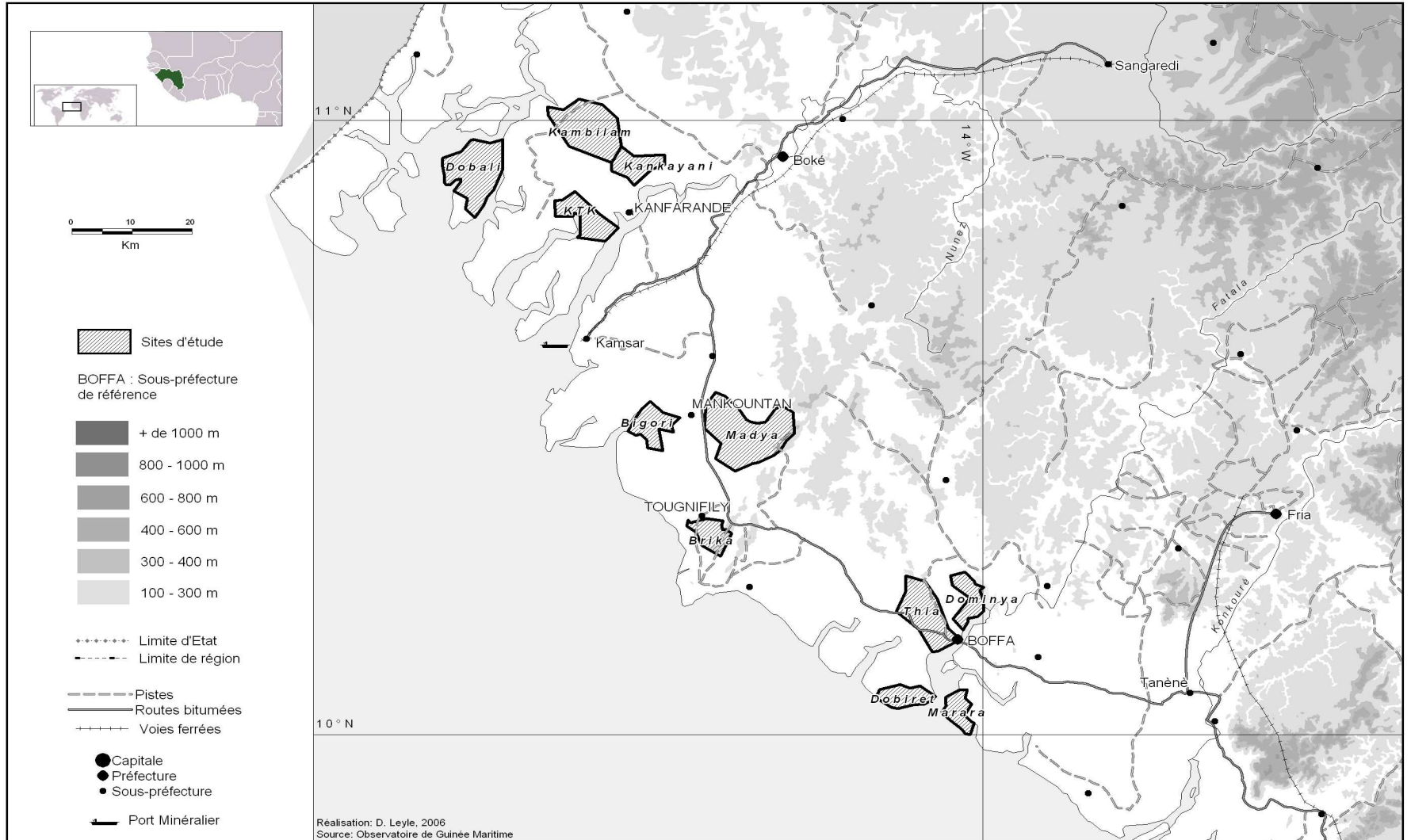
²⁸⁴ Cette méthodologie d'échantillonnage se rapproche du sondage aréolaire qui consiste à tirer au sort certaines zones dans un champ géographique défini à l'avance. Ainsi, dans notre cas, une fois les sites fixés, les villages et ménages interrogés ont été tirés aléatoirement au sort. Pour une analyse fine du sondage aréolaire on pourra se reporter à Ghiglione et Matalon [1977].

²⁸⁵ Pour une description des critères de choix raisonné des sites, se reporter aux annexes.

sondage est alors partagée entre le *volet systèmes ruraux* et le *volet pauvreté*, permettant ainsi de recouper les informations concernant tel ou tel ménage. Ainsi, sur cette base, un tirage aléatoire a eu lieu pour le volet systèmes ruraux : 44 à 46 ménages ont été retenus. Ces derniers ont été introduits dans la base du volet pauvreté (permettant ainsi la mise en commun des données concernant ces ménages pour les deux volets) auxquels ont été ajoutés 55 ménages tirés également de manière aléatoire. Cela a permis de constituer un échantillon de 411 ménages sur le volet systèmes ruraux et 827 ménages sur le volet pauvreté²⁸⁶. La répartition des ménages sur les neuf sites est représentée dans le tableau 3-2.

²⁸⁶ Il est toutefois important de noter que la totalité de l'échantillon du volet système ruraux n'a pu être retrouvée pour le volet pauvreté (décès, déménagement, etc.). Des tirages supplémentaires ont alors été réalisés pour tenir compte de cet ajustement.

PRESENTATION DES SITES D'ETUDE DE GUINEE MARITIME (République de Guinée)



2. Comprendre les conditions de vie des ménages par l'intégration des capacités dans la réflexion méthodologique

Après avoir insisté sur l'originalité du *volet pauvreté* du projet pluridisciplinaire qu'est l'O.G.M., nous présenterons la démarche de construction du volet pauvreté et comment nous intégrons les réflexions sur les fonctionnements dans la compréhension des conditions de vie des ménages.

2.1. Présentation du volet pauvreté : l'enquête-ménages au cœur du dispositif

Comme nous l'avons déjà souligné, l'apport d'une approche du type *observatoire* permet un suivi dans le temps et dans l'espace des comportements des individus étudiés. Les différents volets, bien qu'interconnectés, n'en ont pas moins des spécificités propres. Dans le cadre de ce travail de thèse sur la pauvreté, nous nous intéresserons plus particulièrement au volet pauvreté. Ce volet a été co-dirigé par Isabelle Droy (IRD –CED-Bordeaux IV), Jean-Luc Dubois (IRD-UMR C3ED) et David Leyle (attaché de recherche, Doctorant Bordeaux III). Il a pour originalité de s'insérer dans le cadre théorique qui est le nôtre, à savoir qu'il couple des informations relevant d'un cadre traditionnel des enquêtes ménages sur les revenus avec une information plus fine sur les conditions de vie des ménages en termes de fonctionnements et de besoins essentiels. Cette articulation a été conduite de manière volontaire pour faire de l'observatoire un lieu d'évaluation et de validation des concepts théoriques relatifs à l'approche par les capacités. Après avoir présenté l'élaboration de l'enquête ménages – à travers sa construction et sa contextualisation –, nous dresserons un premier état des lieux de la situation socio-économique et géographique des sites étudiés, en fonction d'un certain nombre de domaines sélectionnés sur la base d'une enquête qualitative préalable.

2.1.1. Protocole d'élaboration de l'enquête auprès des ménages

La mise en œuvre, au sein du volet pauvreté, de l'enquête ménages a nécessité un travail préalable de contextualisation de l'information recueillie. En effet, la construction de ce questionnaire a suivi un protocole d'élaboration qui a couvert plusieurs périodes et qui a consisté en la prise en compte des réalités du terrain. Comprendre les comportements des ménages nécessite de comprendre comment ces mêmes ménages interagissent avec leur milieu, quelles sont les influences du milieu sur les stratégies développées par les ménages. Pour cela, plusieurs enquêtes ont été mises en œuvre. Celles-ci recouvrent des objectifs différents et des échelles d'observation également différentes. Le premier type d'enquêtes s'effectue à l'échelle du village et consiste à décrire les aires géographiques sur lesquelles les ménages ont été choisis. Ces *fiches-découverte* permettent de mettre en avant les problèmes d'infrastructure et d'enclavement, d'accès aux marchés locaux ou la potentialité des terres cultivées. Une remarque peut être avancée ici : ces fiches s'insèrent directement dans le cadre théorique des capacités. En effet, en mettant l'accent sur les observations concernant les infrastructures routières, la qualité des accès aux marchés les plus proches, les conditions d'accès aux services de santé, d'éducation ou à l'eau potable, en tenant compte de la mise en valeur des terres à travers les zones de culture et la gestion de l'écosystème, les auteurs des fiches découvertes ont voulu prendre en compte les aspects « potentialités » (de la terre, de l'écosystème, etc.) et l'aspect « accessibilité » (aux services de base, aux marchés locaux, etc.). Ces différents aspects, du fait de leur caractère de bien public, ne peuvent être évalués que partiellement grâce à l'enquête auprès des ménages. Les *fiches-découverte* permettent alors d'avoir une idée précise de la disponibilité des services, de la terre ou des infrastructures²⁸⁷. Elles permettent également la construction des enquêtes communautaires à partir desquelles vont être réalisées une cartographie précise des infrastructures présentes, un état des lieux des services de santé, d'éducation et d'accès à l'eau ou des voies de communication permettant de *mesurer* l'accessibilité *potentielle*, ainsi que la disponibilité et l'état des infrastructures et services publics. Comme nous l'avons souligné dans la première partie, la pauvreté doit être analysée non seulement sous l'angle des réalisations effectives (revenu perçu, fonctionnements accomplis), mais également sous l'angle des potentialités (exploitation de terres, stock d'actifs) et de l'accessibilité (accès aux services publics de qualité, aux infrastructures de qualité).

²⁸⁷ Pour une lecture de ces fiches-découverte, on pourra se reporter aux annexes.

Encadré 3-1 : Définitions du ménage et de la concession retenue pour l'enquête O.G.M.

1- La définition retenue du ménage

En soussou : « dembaya ».

Définition de ménage : « Il s'agit d'un homme marié, de sa (ses) femme(s), de leurs enfants (non mariés), et des personnes à charges, adultes ou enfants. Le ménage doit également répondre aux critères suivants :

- La communauté de résidence, autrement dit des personnes qui vivent au même endroit.
- Les repas pris en commun, autrement dit des personnes qui partagent la même préparation.
- La communauté partielle ou totale des ressources, autrement dit des personnes qui partagent une partie ou la totalité du budget.
- La reconnaissance de l'autorité d'une personne, celle du chef de ménage. »

2- La définition de la concession

En soussou : « fokhè ».

Définition de la concession : « La concession est un espace, clos ou non, à l'intérieur duquel se trouvent un ou plusieurs ménages qui descendent souvent du même ancêtre. Les limites des concessions sont claires et connues de tous. Chaque concession a un chef, généralement le doyen d'âge à qui l'ensemble des résidents reconnaît une certaine autorité. »

Source : O.G.M. [2005].

Le second type d'enquêtes préalables a eu pour objectif d'affiner un peu plus la perception des réalités de la Guinée maritime. L'enquête concession/ménage permet, en interrogeant les individus (74 individus sondés, de sexe, d'âge et d'ethnies différents sur l'ensemble de la zone), d'établir une typologie des notions de concessions et de ménage, telles qu'elles sont définies par les individus eux-mêmes. Les résultats de cette enquête montrent que les définitions occidentales de ces notions ne rejoignent pas forcément celles des populations locales. La concession est un lieu rassemblant plusieurs ménages, dirigée par un chef (souvent un homme) qui possède une autorité sur plusieurs domaines comme la gestion de la concession, des conflits internes ou l'organisation des travaux collectifs. La définition du ménage est plus complexe car fortement dépendante des ethnies²⁸⁸. Deux définitions peuvent être mises en parallèle : un ménage serait composé par l'ensemble des personnes à la charge du chef de ménage (Baga et Landouma) ; un ménage serait composé des femmes et enfants du chef de ménage (Nalou et Soussou). Une difficulté semble apparaître rapidement lorsque l'on s'intéresse à la gestion du budget du ménage. En effet, trois situations se dégagent, avec une distribution des rôles particulière. Pour plus de 75% des ménages, le budget est réparti ainsi : un budget individuel par femme et un budget commun au ménage. Près de 15% des ménages offre au chef de ménage un rôle central contrôlant l'ensemble du budget du ménage. Enfin

²⁸⁸ Toutefois, les définitions rejoignent la définition internationale du ménage fournie par les Nations Unies [1998].

pour 8,5% des ménages, le mari contrôle les budgets individuels de chacune de ses femmes. Toutes ces configurations ont conduit les chercheurs travaillant sur le projet à retenir une seule définition de la concession et du ménage. On retrouve cette définition dans l'encadré 3-1.

L'O.G.M. prévoit également de mettre en œuvre une enquête budget-consommation, centrée sur les consommations alimentaires et non alimentaires des ménages. Le but de cette enquête sera de construire un panier type de consommation permettant d'avoir une idée précise sur les dépenses de consommation des ménages. L'ensemble de ces pré-enquêtes a ainsi débouché sur l'élaboration d'un cadre de suivi de l'évolution de la pauvreté sur l'ensemble des sites observés. Ce dispositif prend la forme d'un questionnaire ménage à passages répétés dans le temps (constitution d'un panel de ménages permettant de saisir l'évolution de la pauvreté) et d'un suivi de l'évolution des prix de marché.

2.1.2. Le suivi de la pauvreté : enquête auprès des ménages et prix à la consommation

Suivre la pauvreté dans le temps et dans l'espace nécessite la mise en œuvre de toute une batterie d'outils de compréhension des phénomènes, d'identification des éléments permettant cette compréhension et d'estimation des niveaux de vie des populations concernées. Pour cela, l'Observatoire de la Guinée maritime a mis en place deux types de dispositifs de suivi : une enquête auprès des ménages à passages répétés²⁸⁹ permettant la constitution d'un panel, outil nécessaire lorsque l'on souhaite saisir l'évolution des conditions de vie des ménages et un dispositif de suivi des prix sur les marchés locaux, permettent de prendre en compte l'évolution des prix des produits de base.

Le dispositif de suivi des prix consiste en un repérage hebdomadaire²⁹⁰ des prix des biens d'alimentation, et bimensuel pour les prix des biens non alimentaires (petit outillage, etc.), censés représenter la consommation habituelle des ménages sur les sites retenus. L'éclatement de la répartition des sites sur la zone nécessite un travail d'harmonisation des données. Ainsi, il a été remarqué que les unités de mesure variaient d'un site à un autre. Le prix de chaque produit est relevé pour l'unité ayant cours sur la zone considéré puis en est

²⁸⁹ Nous ne disposons, dans cette recherche, que des données relatives à la première vague d'enquêtes, c'est-à-dire l'année 2004.

²⁹⁰ Mis en œuvre depuis octobre 2003.

déduit le prix pour l'unité de mesure standard. De même que les unités ne sont pas homogènes dans le temps, les contenants ont des volumes différents selon la saison. En période de soudure, les pots de riz sont beaucoup moins remplis qu'en période faste. Une harmonisation est donc nécessaire à ce niveau-là également. Un triple objectif a été assigné à ce dispositif par les chercheurs qui travaillent sur le volet pauvreté.

Tableau 3-3 : Sélection des produits pour le suivi des prix

Catégorie	Produit	Echelle de données disponibles
Céréales alimentaires de base	Riz local	Nationale/ régionale / locale
	Riz importé	Nationale/ régionale / locale
	Arachide décortiquée	Nationale/ régionale / locale
Produits de consommation alimentaire courante	Huile rouge	Nationale/ régionale / locale
	Sel local	Nationale/ régionale / locale
	Poisson fumé	Nationale/ régionale / locale
Produits de première nécessité	Sucre	Locale
	Cube « maggi »	Locale
	Savon noir	Locale
	Carburant	Locale

Source : O.G.M. [2005].

Etablir, tout d'abord, un panier de consommation type sur les sites observés, à la fois dans sa composition et dans sa valeur ; suivre, ensuite, la variation des prix des produits tout au long de l'année selon les saisons considérées ; puis, enfin, fournir pour chaque produit un prix local moyen qui sera utilisé dans l'évaluation de l'autoconsommation. Pour atteindre ces objectifs, quatre marchés ont été retenus dans le suivi : ceux de Tounnifily, Mankountan, Boffa-Centre et Kibanco²⁹¹. Un ensemble de produits a également été listé, reflétant leur importance dans la consommation des ménages. Le tableau 3-3 recense ces différents produits.

Plusieurs remarques peuvent être faites ici. Premièrement, le riz occupe une place centrale dans la consommation des ménages. Cette place lui confère un rôle stratégique dans la gestion quotidienne du ménage. Non seulement, il est valorisé comme aliment de base mais il permet au ménage, lorsqu'il est produit en abondance, de constituer une source complémentaire de revenus. Les variations soudaines du prix du riz (local ou importé) ont donc des incidences importantes sur le bien-être des ménages, notamment sur celui des ménages très dépendants au riz. Deuxièmement, il semble que l'extraction d'huile de palme constitue une culture de rente assez importante, notamment chez les femmes, principales actrices dans la production et la commercialisation de l'huile. Le rôle de l'extraction de l'huile

²⁹¹ Les marchés de Lansayana et Kanfarandé ont été écartés, d'une part, en raison de leur faible taille et d'autre part, car ils ont été soumis, lors du premier semestre de l'année 2004, à de fortes perturbations notamment en raison du décret présidentiel visant à instaurer le dimanche comme jour de marché.

de palme dans le revenu devra être analysé plus en profondeur par la suite. Enfin, d'après les premiers traitements effectués par Isabelle Droy et David Leyle, le gasoil occupe un rôle clé dans la formation des prix sur ces marchés. Selon eux²⁹², les variations du prix du gasoil sont répercutées via les coûts de transport dans les prix de vente des produits. Ainsi, la moindre variation a des répercussions sur l'ensemble des produits « importés » sur le marché local.

Le deuxième volet du dispositif du suivi des conditions de vie des ménages est l'enquête ménages. Le premier passage a eu lieu entre les mois de juillet et septembre 2004 auprès de 827 ménages sur les 9 sites²⁹³. Elle a pour but de dessiner les contours sociodémographiques des ménages, leurs activités, leurs pôles de consommation ou encore leur perception de la pauvreté. Elle permettra, à terme (et cela constitue une partie de ce travail de recherche), la construction d'indicateurs objectifs et subjectifs, monétaires et non monétaires de la pauvreté. Cette enquête auprès des ménages s'insère également dans le cadre théorique des capacités. En effet, les modules ont été construits de manière à rendre compte de la satisfaction ou non dans de grands domaines essentiels comme la santé, l'éducation, le logement, l'insertion sociale, l'activité et sources de revenu ou la consommation. Un module spécial a été ajouté pour mettre en évidence la perception qu'ont les individus de leur propre situation et de celle de leur village. Ce module *perception de la pauvreté* revêt une importance capitale dans l'optique de construire un indicateur de bien-être subjectif. Nous reviendrons plus en détail sur ce cadre méthodologique d'évaluation de la pauvreté. L'ensemble de ces modules répond également d'une double volonté : étudier le ménage comme unité d'observation et s'intéresser à chacun de ses membres. Deux échelles d'observation ont été respectées : un premier niveau individuel permettant de faire la lumière sur les caractéristiques démographiques du ménage, sur le niveau d'éducation de chacun des membres (aillant au moins l'âge d'être scolarisé) ou encore sur l'activité de chaque personne. Un module spécial est réservé aux femmes (absence de l'homme lors de l'entrevue) ; il concerne les activités comme la saliculture ou l'extraction d'huile de palme. Le deuxième niveau est un niveau agrégé, qui concerne l'ensemble du ménage et qui cherche à déterminer les conditions de logement, les conditions d'accès aux services de santé ou au capital social.

²⁹² Pour une analyse plus fine du rôle du riz, de l'huile de palme et du gasoil dans le suivi des prix à la consommation, on pourra se reporter à la lecture du rapport final rédigé par Isabelle Droy, Jean-Luc Dubois et David Leyle pour le compte de l'O.G.M.

²⁹³ Le passage sur les deux sites de Boffa ont commencé en décembre 2004 pour s'achever en janvier 2005.

L'exploitation des données collectées par les enquêteurs de l'O.G.M. auprès des 827 ménages sur les 9 sites va nous permettre de dessiner les contours de la situation socio-économique des ménages, de les classer selon leur niveau de revenu²⁹⁴, selon la réalisation ou non d'un ensemble de fonctionnements de base, autrement dit, de les situer sur une échelle de valeur contextuelle pour déterminer s'ils sont pauvres ou non.

2.2. Intégrer les capacités dans la réflexion méthodologique

2.2.1. L'articulation entre approche qualitative et approche universaliste dans le choix des domaines

Le choix des dimensions pertinentes pour représenter le bien-être des ménages est un exercice important mais périlleux. Important car il conditionne les résultats que nous allons obtenir ; en effet, retenir un domaine plutôt qu'un autre conduit inévitablement à une évaluation différente de la pauvreté. Mais l'exercice est également périlleux car le choix peut s'avérer critiquable lorsqu'il résulte d'une démarche normative. Le débat engagé sur le sujet, notamment autour de la liste de capacités centrales proposée par Nussbaum [1999], témoigne de la difficulté qu'il y a à opter pour tel domaine plutôt que pour tel autre. Lors du chapitre précédent, nous nous sommes clairement positionnés en défense de l'approche universaliste de Nussbaum, en arguant que les dimensions retenues étaient suffisamment larges et consensuelles pour convenir à l'ensemble des sociétés. Toutefois, dans le cadre des Observatoires de la Guinée maritime, une enquête a été menée par l'équipe du volet pauvreté, s'inscrivant dans la logique théorique d'un apport de l'approche qualitative dans la compréhension des phénomènes et plus particulièrement dans celle du bien-être (Gondard-Delcroix [2006]). L'analyse textuelle des discours recueillis lors d'entretiens particuliers menés sur quelques 70 ménages représentatif de l'échantillon a permis de faire émerger des *domaines autochtones* du bien-être et de la pauvreté (Bidou, Droy, Leyle [2005]). Ces domaines rejoignent fortement les domaines proposés par Nussbaum et Sen [1983] dans leur liste respective, ainsi que ceux proposés par la Banque mondiale, sans toutefois les recouvrir entièrement. Ainsi, puisqu'il ressort de ces études que les domaines sont les mêmes, nous allons utiliser ceux qui se manifestent lors de l'analyse du discours des

²⁹⁴ Devant l'absence de données homogènes sur les produits et les prix sur chacun des marchés étudiés, il nous a été impossible de construire des déflateurs temporel et spatial, nous permettant d'harmoniser les revenus. Pour une lecture plus précise, se reporter au Rapport final du volet Pauvreté O.G.M. [2005].

individus (Tableau 3-5).

Avant de se concentrer sur le choix des domaines et des variables, il est important de revenir sur un point crucial de l'analyse empirique. L'unité d'observation que nous retenons dans cette recherche est le ménage. Plusieurs raisons nous ont poussés à retenir cette unité. En premier lieu, nous avons choisi le ménage pour des raisons pragmatiques : certains modules essentiels de l'enquête font référence aux réalisations des ménages comme unité homogène de partage. Les éléments relatifs au logement, par exemple, ne sont concrètement pas divisibles entre les membres du ménage. En second lieu, même si les approches retenues font référence au bien-être de l'individu, elles sont parfaitement *extensibles* au bien-être du ménage. Si l'on considère le ménage comme le lieu de partage des ressources, la pertinence de l'analyse des interactions entre pauvreté monétaire et pauvreté non monétaire devient réelle. Les enfants, par exemple, ne sont pas en âge de contribuer au revenu du ménage. Pour autant, ils consomment, vivent dans le logement, etc. Se concentrer sur ces derniers pour évaluer les recouvrements entre les deux types de pauvreté devient caduc. Le recours au ménage comme unité d'analyse s'impose donc. Cependant, se concentrer sur le ménage ne signifie pas que l'on évacue les problèmes qui apparaissent au sein du ménage. La contribution de chaque membre au bien-être du ménage, les disparités dans l'utilisation des ressources ou dans l'accès à certains besoins de base seront prises en considération de manière individuelle et seront agrégés en indices relatifs à l'ensemble du ménage. Un ménage dans lequel les enfants souffrent d'une mauvaise alimentation atteindra un niveau de bien-être inférieur à celui de ménages dans lesquels les enfants sont parfaitement nourris.

a- Le choix des domaines

Il apparaît à la lecture de ce tableau, que certains domaines proposés par Sen et Nussbaum, entre autres, sont ici ignorés. Ainsi, l'éducation ne figure pas parmi les éléments constituant le bien-être des individus enquêtés. Aussi surprenant que cela puisse paraître, l'éducation n'est pas source de bien-être pour les ménages questionnés. Cela peut provenir du fait que l'éducation, en milieu rural, n'est pas autant valorisée que dans le milieu urbain, là où les perspectives de carrières sont les meilleures et la rentabilité des diplômes la plus élevée (Kuepie, Nordman, Roubaud [2006]). Toutefois, si l'éducation n'est pas valorisée en milieu rural guinéen, il n'en reste pas moins qu'elle est importante et discriminante dans les niveaux de bien-être (Schultz [1960]). Il est donc essentiel de faire apparaître l'éducation dans la liste

des domaines pertinents pour l'analyse du bien-être non monétaire. L'éducation est à la fois un moyen puisqu'elle permet de rentabiliser les niveaux d'études sur le marché du travail, mais également une fin en soi, puisqu'elle est constitutive du bien-être individuel (Sen [1999]). Un autre domaine absent de la liste retenue par l'approche qualitative est celui du genre. L'absence de cette notion et des questions d'inégalité sexuelle n'est toutefois pas aussi surprenante que celle de l'éducation. Deux phénomènes peuvent en partie expliquer cette absence. Premièrement, il existe un biais sexuel inhérent à toute enquête participative, aussi fiable soit-elle. En effet, même si sur les 70 individus sondés, les enquêteurs ont respecté la représentativité sexuelle, il n'en reste pas moins que les femmes sont sous représentées dans l'échantillon. Ainsi sous représentées, elles ne peuvent mettre en avant la présence de discriminations envers elles.

Le deuxième phénomène est plus culturel. Les inégalités sexuelles ont tendance à être intériorisées puisqu'elles sont vécues comme un tabou absolu. En parler c'est rompre la confiance acquise en autrui – notamment pour la femme – mais c'est aussi reconnaître comme fautive cette discrimination – plus particulièrement pour l'homme. Il n'est donc pas surprenant que la question du genre et de son corollaire – la discrimination – soient ici absents du discours. Un dernier point qui mérite une certaine attention est l'absence dans le discours de réflexions sur la dimension politique et éthique. Les ménages sondés n'ont jamais abordé la question politique dans leur perception du bien-être et de la pauvreté. Or, il est admis que les dysfonctionnements politiques (notamment au niveau local) contribuent à renforcer les situations de pauvreté (Banque mondiale [2004]) : la corruption, les discriminations ethniques, l'inefficience des services publics, ou la mauvaise gestion des affaires publiques rendent inefficace toute politique de lutte contre la pauvreté. L'absence de cette dimension dans le discours peut être due à la résignation des individus sondés : l'institutionnalisation en profondeur de ces pratiques dans le quotidien finit par être acceptée par les populations. Il se peut aussi que les sujets politiques soient évités par peur de représailles. En effet, la peur envers les agents de l'administration et de leur pouvoir discrétionnaire incite les ménages sondés à ne pas mettre en avant les problèmes liés à la gestion quotidienne des biens publics. L'exploitation de l'enquête ménage abonde en ce sens : selon le traitement des données, une très large majorité des ménages est très satisfaite de la qualité des services publics. De plus, à peine 14% des ménages sondés affirment être victime de l'influence des fonctionnaires, tandis que près de 5% avouent ne jamais avoir de contact avec des agents de l'Etat. La corruption apparaît être un tabou absolu.

Tableau 3-5 : Liste des domaines et variables *autochtones* retenus à partir de l'analyse textuelle

Domaines et dimensions de bien-être	Variables
A- Bien-être matériel	
<i>A-1 Logement</i>	Qualité de l'habitat ¹ Accès à un point d'eau dans le logement Confort du logement ² Densité par chambre
<i>A-2 Equipement</i>	Possession d'un matelas Possession d'une radio Possession de mobilier
B- Santé	
<i>B-1 Accès aux soins</i>	Accès aux traitements médicaux Vaccination des enfants
<i>B-2 Morbidité et mortalité</i>	Décès dans le ménage lors de dernière année Taux morbidité (rapport malades/dimension ménage)
<i>B-3 Hygiène</i>	Port de chaussures par les enfants Utilisation d'un savon corporel Utilisation de lessive
C- Education	
	Maîtrise de la lecture par le chef de ménage ³ Nombre moyen d'années de scolarisation pour les autres membres adultes Le chef de ménage a reçu une formation
D- Sécurité	
<i>C-1 Alimentaire</i>	Diminution du nombre de repas lors de la soudure Repas différents pour enfants pendant soudure Augmentation du nombre de jours sans riz
<i>C-2 Financière</i>	Le ménage emprunte de l'argent
<i>C-3 Travail</i>	Taux de dépendance (non actifs par actifs)
E- Liberté de choix et d'action	
<i>D-1 Actifs et outillage</i>	Possession de petit outillage ⁴ Le ménage est propriétaire des parcelles exploitées
<i>D-2 Groupe d'entraide</i>	Recours à groupe d'entraide
<i>D-3 Déplacements</i>	Possession d'un moyen de locomotion ⁵
F- Bien-être social	
	Le chef de ménage exerce une responsabilité Invitation ou organisation d'une cérémonie

Notes : (1) La qualité de l'habitat est une variable synthétisant l'information relative à la qualité des sols, du toit et des murs. (2) la variable confort est une variable synthétique caractérisant le confort de l'habitation. Elle est composée d'un indicateur d'aisance, d'un indicateur de sanitaire et d'un indicateur d'éclairage. (3) La maîtrise de la lecture par le chef de ménage concerne les langues française, arabe, soussou et anglaise. (4) La variable décrivant la possession de petit outil est une variable synthétique décrivant la possession d'un filet de pêche, d'une pelle ou d'un râteau et d'une pioche. (5) La variable *possession d'un moyen de locomotion* décrit la possession par le ménage d'un vélo ou d'une pirogue, les deux moyens de déplacement principaux.

Source : auteur, exploitation des données O.G.M. [2004].

Au final, nous avons retenus six grands domaines - bien-être matériel, santé, éducation, sécurité, liberté d'action et de choix et bien-être social - et treize dimensions de bien-être (les domaines *éducation* et *bien-être social* constituent à la fois un domaine et une dimension). Chaque dimension correspond alors à un fonctionnement particulier. Par exemple, si l'on retient la dimension *hygiène* du domaine de la *santé*, il correspond au fonctionnement « *avoir une bonne hygiène de vie* ». Si le fonctionnement est réalisé, on considèrera que le ménage a une bonne hygiène de vie. A l'inverse, un fonctionnement non réalisé correspondra à une situation pour laquelle le ménage n'aura pas une bonne hygiène de vie. Dans ce cas, nous pouvons penser que la non réalisation du fonctionnement participe à l'état de pauvreté du ménage. Toutefois, et nous allons nous en apercevoir lors du contrôle des données, certaines situations *a priori* mauvaises (un fonctionnement non réalisé) participent à l'absence de privations dans le ménage.

b- Les choix des variables

La phase du choix des *variables* doit répondre à la volonté de tenir compte des réalités socio-économiques des 9 sites. La proximité géographique et l'appartenance de tous les sites au milieu rural nous permettent d'éviter une sélection arbitraire de variables trop spécifiques au contexte culturel micro-local. Certes, les sites sont parfois dominés par certaines ethnies, mais en règle générale les différences culturelles ne sont pas importantes au point de se traduire par des comportements distincts dans les pratiques quotidiennes. L'analyse des discours nous permet également d'obtenir, par domaine, quelques précisions sur les variables qui comptent le plus pour les populations.

En ce qui concerne le *bien-être matériel*, l'importance de la maison et de son équipement ressort de l'analyse : matelas, mobilier et radio semblent être des éléments primordiaux. En ce qui concerne la *santé* plusieurs éléments émergent de l'analyse : en premier lieu, l'accès aux soins et aux traitements est un facteur important de bien-être. Ainsi, la vaccination des enfants témoigne de la qualité de l'accès aux soins²⁹⁵. La maladie et l'immobilité ressortent également des discours comme contribuant au mal-être : la morbidité dans le ménage témoigne à la fois de la présence de malades mais aussi de l'immobilité de ces membres. De plus, un autre élément essentiel est l'hygiène des individus au sein du ménage.

²⁹⁵ La couverture vaccinale atteint près de 71% sur notre échantillon.

Le port quotidien de chaussures par les enfants témoigne du rôle accordé à la santé des enfants, tandis que l'utilisation de savon corporel et de lessive témoigne de l'hygiène quotidienne. Le domaine de la *sécurité* concerne trois dimensions. En premier lieu, la *sécurité alimentaire* en période de soudure. Pendant cette période, le nombre de repas journaliers peut diminuer fortement et le nombre de jours sans riz peut croître drastiquement. Il semble, également, que les premières victimes de la soudure soient les enfants. En effet, il n'est pas rare de constater qu'en période de soudure, les enfants mangent différemment des parents avec l'abandon du riz comme aliment principal. La sécurité alimentaire est donc particulièrement importante pour le bien-être des ménages. La deuxième dimension concerne la *sécurité financière*. Cette sécurité financière est particulièrement palpable pour les ménages dont les revenus fluctuent suite à la variation des cours du riz. Pour évaluer la sécurité financière d'un ménage, il est possible de considérer le rapport entre l'épargne et l'emprunt. Un ménage qui dégage une épargne possède suffisamment de ressources financières pour assurer un bon niveau de bien-être à l'ensemble de ses membres. A l'inverse, un ménage qui doit emprunter – que ce soit auprès d'institutions financières ou auprès de proches – est dans une situation plus délicate. Non seulement cela signifie que le revenu perçu n'est pas suffisant pour couvrir les besoins de ses membres, mais aussi, que le ménage se retrouve dans une certaine insécurité en devant rembourser les intérêts de l'emprunt. La troisième dimension, enfin, concerne la *sécurité dans le travail*. Posséder un travail est, à la fois, sécurisant pour le ménage, et permet également une certaine reconnaissance sociale. Le chômage est vécu comme une fatalité mais également comme un manque d'engagement de la part des personnes concernées. Il participe alors à l'état de mal-être des individus. Il est possible d'approcher cette dimension grâce à une variable de dépendance. Ainsi, le taux de dépendance, qui rapporte le nombre d'inactifs par actifs au sein du ménage, permet d'évaluer la charge financière des personnes en âge de travailler mais qui ne travaillent pas. En considérant que ces personnes pèsent sur le quotidien du ménage, plus le taux de dépendance est élevé, plus la sécurité dans le travail est faible pour le ménage considéré. Le domaine de la *liberté du choix et de l'action* s'insère parfaitement dans l'approche par les capacités. Ce domaine concerne la possibilité que possèdent les individus de choisir librement ce qu'ils valorisent. Ainsi, l'absence de choix est vécue comme une expression du mal-être, voire de la pauvreté. Premièrement, l'absence d'actifs comme la terre ou l'outillage contraint les individus dans leurs choix, le recours au groupe d'entraide peut être l'expression de cette contrainte. Deuxièmement, l'impossibilité de se déplacer et d'accéder aux infrastructures publiques est vécue comme une contribution à la pauvreté. Les distances entre les villages et les marchés et

les services publics ainsi que la non possession de moyens de locomotion peuvent rendre compte des contraintes pesant sur les libertés de choix et d'action. Enfin, le dernier domaine valorisé par les populations de l'échantillon concerne le *bien-être social*. Le bien-être social fait référence aux relations qu'entretient l'individu avec la communauté. L'exercice de la responsabilité au sein d'une association (de jeunes, religieuse ou politique) et la participation (en tant qu'organisateur ou invité) aux cérémonies en sont les principaux éléments.

A ce stade de la construction de l'indicateur de bien-être multidimensionnel, nous avons retenu six grands domaines de bien-être (le bien-être matériel, la santé, l'éducation, la sécurité, la liberté de choix et d'action et le bien-être social) correspondants à ce que les ménages perçoivent comme important dans leur vie quotidienne. L'analyse plus fine des discours a fait émerger de ces six domaines, treize dimensions correspondant à treize fonctionnements (le logement, l'équipement, les soins, la mortalité et la morbidité, l'hygiène, l'éducation, la sécurité alimentaire en période de soudure, la sécurité financière, la sécurité dans le travail, les actifs et outillage, le recours aux groupes d'entraide, les déplacements et le bien-être social). Pour évaluer ces treize dimensions, nous avons retenu 28 variables, correspondant au contexte socioculturel de notre échantillon. Il est maintenant possible de procéder à l'examen plus poussé de l'état de pauvreté multidimensionnelle. Pour cela, nous pouvons retenir deux grandes méthodes : (i) construire un indicateur composite de bien-être multidimensionnel (passer des treize dimensions à une seule dimension synthétique représentant l'état de bien-être non monétaire des ménages) et (ii) travailler en dimension, c'est-à-dire présenter chaque dimension comme étant une seule facette de la pauvreté non monétaire. L'application des méthodes d'évaluation pourra alors être mise en œuvre.

2.2.2. Le contrôle des variables : une étape d'affinement dans la construction de l'indicateur de fonctionnements accomplis

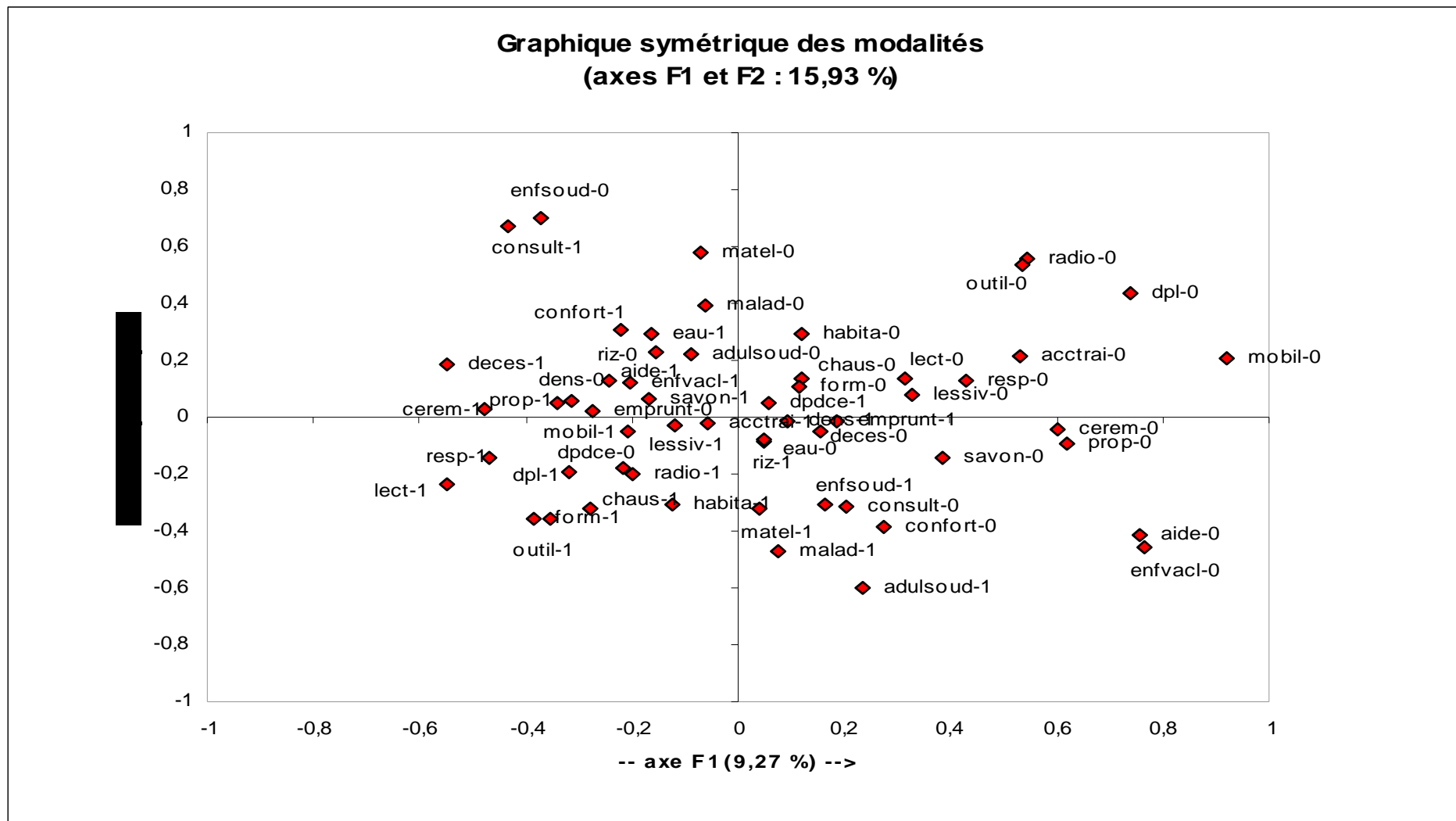
Avant de passer à la mesure en elle-même, il est indispensable de contrôler la sélection des variables effectuée *a priori*. En effet, si nous avons retenu une méthode proche de l'approche qualitative pour déterminer les grands domaines et les dimensions les représentant, nous avons appliqué une méthode de sélection *ad hoc* des variables, lesquelles nous semblent les plus appropriées pour répondre à la volonté de respecter le contexte social local. Les tests mis en œuvre doivent nous renseigner sur la pertinence de chaque variable par dimension retenue. En effet, il est nécessaire de tester empiriquement la corrélation entre ceux-ci, pour

chaque dimension. Si la corrélation est faible, nous concluons que les variables apportent une information complémentaire pour définir la dimension. En revanche, des variables corrélées doivent être traitées différemment : si la corrélation est forte et significative, il sera nécessaire d'éliminer une des variables incriminées puisque l'information véhiculée recoupe largement l'information véhiculée par l'autre.

Avant de procéder au test à proprement parlé, nous pouvons d'ores et déjà retirer de la liste des variables, la variable *accès à un traitement médical* dans la mesure où seul 10% de la population concernée n'y a pas accès. En effet, si l'on retient une variable dont une des modalités atteint une fréquence d'occurrence très faible, on risque d'offrir à la modalité la plus rare une contribution plus importante que ce qu'elle est dans la réalité. Plus une modalité est rare et plus elle s'écarte du profil moyen. Ainsi, nous fixons le seuil de rareté d'une modalité à une fréquence inférieure à 15%. Seule la variable d'accès au traitement médical est dans ce cas. Puisque la dimension *Accès aux soins* ne possède plus qu'un seul variable, nous groupons cette dimension avec la dimension *Morbidité et mortalité*. Cette dimension agrégée sera dénommée *Soins et maladies*. Pour tester la possible redondance d'information, nous allons utiliser l'outil d'analyse des données. Comme nous sommes dans le cas d'une matrice formée par 28 variables qualitatives codées 0-1, il est nécessaire de mettre en œuvre une Analyse des Correspondances Multiples (A.C.M.). Deux objectifs peuvent lui être assignés : (i) analyser les proximités entre les individus, les variables et les modalités, tester ainsi les corrélations et les redondances d'informations et, (ii) synthétiser une information plurielle en un indicateur unidimensionnel à partir des différentes variables considérées. Dans l'exercice qui est le nôtre, nous nous contenterons du premier objectif, à savoir tester la proximité des modalités de différentes variables. Ainsi, deux modalités de variables différentes sont proches si leur distance est faible. A ce moment-là, ce sont *les mêmes individus qui prennent simultanément les mêmes modalités pour les mêmes variables*. La mise en œuvre de cette A.C.M. offre les résultats suivants²⁹⁶. Le premier axe factoriel capte *seulement* 9,99% de la variance totale tandis que le second n'en capte que 6,66%. Les trois premiers axes ne captant que 22,1% de l'inertie totale du nuage de points des modalités, ce qui est relativement faible. L'écart du pouvoir explicatif entre les deux premiers axes est à peine de deux points de pourcentage, ce qui ne permet pas de conclure à l'importance du premier axe dans l'analyse.

²⁹⁶ Le lecteur pourra se référer aux annexes s'il souhaite avoir une vue d'ensemble de l'analyse.

Figure 3-6 : Cercle des corrélations entre les modalités des variables retenues



Source : auteur, exploitation des données O.G.M. [2004].

Toutefois, la projection du nuage de points correspondant aux modalités (0-1) laisse apparaître une opposition assez tranchée des modalités 0 et 1, la plupart des modalités 1 (qui suppose un niveau de bien-être supérieur) étant placées à gauche de l'origine du premier axe factoriel. On peut donc affirmer que malgré le faible pouvoir explicatif de cet axe, il n'en reste pas moins que l'axe 1 est l'axe du bien-être et qu'il oppose les situations de pauvreté (modalités 0) et de non pauvreté (modalités 1). Plusieurs observations peuvent être faites sur la répartition des modalités.

Premièrement, on note une certaine proximité entre les modalités 1 de la variable *confort* et de la variable *eau*. Cela signifie que lorsqu'un individu réalise effectivement l'un des fonctionnements (*vivre dans un logement confortable* ou *accéder à un point d'eau au sein du logement*) il réalise le second. Ceci s'explique par le fait que la variable *confort* est une variable synthétique composée, entre autres, de sous-indicateurs de la qualité des sanitaires (salle de bain) et des aises (latrines), deux éléments qui dépendent fortement de la présence d'un point d'eau dans le logement. On peut donc conclure que la réalisation du fonctionnement *vivre dans un logement décent* est conditionnée par la réalisation du fonctionnement *accéder à un point d'eau dans le logement*. Au final, il semble donc que l'information soit redondante. Toutefois, en ce qui concerne la proximité des modalités 0 pour ces deux variables, on note qu'elle n'est pas aussi importante (bien que positive par rapport aux deux premiers axes) ; l'absence d'un point d'eau dans le logement n'est pas la seule cause d'un confort rudimentaire de l'habitat. En effet, si l'on croise les deux variables, on note que 39% des ménages qui n'ont pas accès à l'eau dans le logement possèdent tout de même un logement confortable, tandis que *seulement* 38% réalise un score nul pour les deux variables. Au final, si l'information concernant les modalités 1 semble redondante, nul ne peut ignorer l'information apportée par les modalités 0. A ce titre, il paraît délicat de retirer de notre liste de fonctionnements une des deux variables, sans perdre une part importante de l'information. Nous décidons donc de conserver les deux.

Deuxièmement, pour un certain nombre de variables, la représentation sur le cercle des corrélations semble inversée à celle des autres variables. En effet, le codage *a priori*, qui offre à la modalité représentant un niveau de bien-être inférieur la valeur 0 n'a pas le même signe *a posteriori* que les autres. Il en est ainsi pour les variables suivantes : (i) les trois variables correspondant à la dimension *sécurité alimentaire* sont placées inversement par rapport aux autres variables ; (ii) la variable *densité* ; (iii) la variable *matelas* ; (iv) la variable *dépendance*,

(v) la variable *emprunt*. L'information fournie par ces variables joue donc en sens inverse des autres variables. Ainsi, le fait de posséder un matelas contribuerait négativement au bien-être du ménage. De même, le ménage qui rencontre des difficultés à se nourrir durant la soudure atteindrait un niveau de bien-être supérieur à un ménage qui se nourrirait sans difficulté. Il sera donc important de tenir compte de cette particularité lors de l'étude plus approfondie de la pauvreté. Cependant, il faut tout de même ajouter que ce groupe de variables offre une contribution assez minime au premier axe factoriel, ce qui signifie qu'il ne joue qu'à la marge dans le bien-être non monétaire. Ainsi, si l'on additionne les contributions respectives de ces variables on obtient une inertie de 7,69% du premier axe factoriel, ce qui est très faible pour expliquer la pauvreté. Si l'on s'intéresse de plus près aux contributions, on se rend compte que la dimension *Bien-être social* participe le plus au bien-être des ménages avec une inertie de 17,34%. Viennent ensuite les domaines *Actifs et outillage* et *Education* avec, respectivement, une inertie de 15,68% et 15,36%. En revanche, la *Sécurité dans le travail*, la *Sécurité financière* puis dans une moindre mesure la *Sécurité alimentaire* ont une contribution de 1,23%, 2,13% et 3,06%. Plus surprenant, la dimension du *Logement* ne représente que 4,25% de l'inertie de l'axe du bien-être.

En ce qui concerne la redondance d'information, il semble, à la lecture du cercle des corrélations, que les modalités des variables d'un même domaine ne soient pas tellement proches qu'on puisse conclure à une corrélation entre les modalités. Une proximité est cependant assez surprenante : les modalités 1 pour le riz (pas d'augmentation du nombre de jours sans riz durant la soudure) et 0 pour l'eau (pas d'accès à l'eau dans le logement) sont très proches, tandis que les modalités inverses le sont à un degré moindre. Sans entrer dans le détail du sens de la causalité – ce que l'A.C.M. ne permet pas d'observer – on peut toutefois oser une interprétation. Les ménages qui n'ont pas accès à l'eau sont beaucoup moins dépendants à la consommation du riz dans leur alimentation quotidienne et de ce fait, lorsque la soudure réduit les récoltes de riz, ces ménages sont beaucoup moins vulnérables.

Tableau 3-6 : Douze dimensions et 27 variables autochtones retenues après contrôle des données

Domaines et dimensions de bien-être	Variables	Codage	Fréquence relative
A- Bien-être matériel			
<i>A-1 Logement</i>			
	Qualité de l'habitat ¹	0- Mauvaise qualité 1- Bonne qualité	0,52 0,48
	Accès à un point d'eau dans le logement	0- Non 1- Oui	0,78 0,22
	Confort du logement ²	0- Confort rudimentaire 1- Habitat confortable	0,44 0,56
	Densité par chambre	0- Plus de 2 personnes 1- Moins de 2 personnes	0,22 0,78
<i>A-2 Equipement</i>			
	Possession d'un matelas	0- Non 1- Oui	0,35 0,65
	Possession d'une radio	0- Non 1- Oui	0,26 0,74
	Possession de mobilier	0- Non 1- Oui	0,18 0,81
B- Santé			
<i>B-1 Soins et maladies</i>			
	Vaccination des enfants dans les ménages avec enfants ³	0- Non 1- Oui	0,21 0,79
	Décès dans le ménage lors de dernière année	0- Oui 1- Non	0,22 0,78
	Taux morbidité (rapport malades/dimension ménage)	0- >0,333 1- ≤0,333	0,54 0,45
<i>B-2 Hygiène</i>			
	Port de chaussures par les enfants	0- Rarement 1- Tous les jours	0,70 0,30
	Utilisation d'un savon corporel	0- Non 1- Oui	0,27 0,73
	Utilisation de lessive	0- Non 1- Oui	0,30 0,70
C- Education			
	Maîtrise de la lecture par le chef de ménage	0- Non 1- Oui	0,64 0,36
	Le chef de ménage a reçu une formation	0- Non 1- Oui	0,77 0,23
	Nombre moyen d'années de scolarisation autres membres adultes	0- Aucun membre n'a été scolarisé 1- Au moins un membre a été scolarisé	0,53 0,47
D- Sécurité			
<i>D-1 Alimentaire pendant la soudure</i>			
	Diminution du nombre de repas	0- Oui 1- Non	0,27 0,73
	Repas différents pour les enfants	0- Oui 1- Non	0,30 0,70
	Augmentation du nombre de jours sans riz	0- Oui 1- Non	0,24 0,76
<i>D-2 Financière</i>			
	Le ménage emprunte de l'argent	0- Oui 1- Non	0,40 0,60
<i>D-3 Travail</i>			
	Taux de dépendance (non actifs par actifs)	0- >0,50 1- ≤0,50	0,21 0,79
E- Liberté de choix et d'action			
<i>E-1 Actifs et outillage</i>			
	Possession de petit outillage ⁴	0- Non 1- Oui	0,40 0,60
	Le ménage est propriétaire des parcelles exploitées ⁵	0- Non 1- Oui	0,36 0,64

Tableau 3-6 suite

<i>E-2 Groupe d'entraide</i>			
	Le ménage a recours à groupe d'entraide	0- Non 1-Oui	0,24 0,76
<i>E-3 Déplacements</i>			
	Possession d'un moyen de locomotion ⁶	0- Non 1- Oui	0,30 0,70
F- Bien-être social			
	Le chef de ménage exerce une responsabilité	0- Non 1- Oui	0,52 0,48
	Participation à une cérémonie	0- Non 1- Oui	0,44 0,56

Notes : (1) La valeur 1 correspond au cumul de deux avantages sur trois, avantages qui sont un mur en brique, un toit en tôle et un sol en béton. La valeur 0 correspond à la présence d'un seul avantage tout au plus. (2) la variable confort est une variable synthétique caractérisant le confort de l'habitation. Elle est composée d'un indicateur d'aisance, d'un indicateur de sanitaire et d'un indicateur d'éclairage. Elle prend une valeur 1 lorsque le ménage cumule deux des trois indicateurs de bonne qualité et 0 lorsqu'un seul indicateur est de bonne qualité. (3) Les ménages sans enfants sont très peu nombreux dans notre échantillon. Ils n'ont pas été pris en compte dans le calcul de cette fréquence. (4) La variable décrivant la possession de petit outil est une variable synthétique. Elle est codée 1 lorsque le ménage possède au moins l'un des éléments suivant : filet de pêche, une pelle ou un râteau et une pioche. Elle est codée 0 si non. (5) Nous considérons ici les ménages qui sont devenus propriétaires d'une parcelle durant l'année écoulée. (6) La variable *possession d'un moyen de locomotion* est codée 1 lorsque le ménage possède soit un vélo soit une pirogue. Elle est codée 0 s'il ne possède aucun des deux moyens.

Source : auteur, exploitation des données O.G.M. [2004].

Au final, nous n'avons exclu de notre liste que la variable d'accès à un traitement médical, dans la mesure où plus de 90% des ménages ont effectivement accès aux traitements. Ainsi, en s'appuyant à la fois sur les discours autochtones et sur l'approche universaliste de Nussbaum, nous avons retenu six grands domaines de bien-être représentés par 12 dimensions et 27 variables. Les variables qui contribuent le plus à l'état de pauvreté des ménages sont les variables de possession de mobilier, de radio et d'outillage, mais aussi l'absence de recours aux groupes d'entraide et de participation aux cérémonies, ainsi que la non possession de moyen de locomotion et d'actifs fonciers. Enfin, une dernière variable contribue fortement à la pauvreté, il s'agit de la mauvaise couverture vaccinale des enfants. Cette dernière contribution s'explique notamment par le fait que depuis le milieu des années 1970, l'O.M.S. a lancé un vaste programme de vaccination des nouveau-nés contre un ensemble de maladies infectieuses, permettant d'expliquer la pertinence de cette variable dans le bien-être des ménages. A l'inverse, les variables qui contribuent le plus au bien-être des ménages sont les trois variables relatives à l'éducation, les variables d'intégration sociale ainsi que l'absence de décès au sein du ménage. On note donc l'importance objective de l'éducation dans le bien-être quotidien, élément totalement ignoré par l'approche qualitative de l'analyse des discours. Ce résultat corrobore l'argument de l'importance de chacune des dimensions proposées par Sen et Nussbaum tout en minimisant l'approche relativiste basée sur l'appréhension autochtone du bien-être. L'absence de décès dans le ménage participe au bien-être

psychologique tandis que l'intégration sociale est un élément central, comme le soulignent Smith [1776] et Sen [1999], dans le bien-être des individus.

Conclusion

L'étude de la pauvreté passe obligatoirement par un ensemble de choix concernant les options théoriques (les espaces d'évaluation) et les outils méthodologiques. Si théoriquement, il semble que les approches unidimensionnelles et multidimensionnelles s'opposent, empiriquement, l'opposition concerne plus les visions objectives et subjectives du bien-être. Toutefois, il a été montré à plusieurs reprises que l'approche subjective transcendait les clivages entre les deux types d'approches objectives. Il semble donc opportun d'utiliser l'approche subjective du bien-être comme un outil et non comme une théorie en soi. Certes, les fondements sont théoriques puisqu'ils s'appuient à la fois sur la psychologie individuelle et collective, mais également sur les rapports sociaux ou économiques entre les individus. Toutefois, le choix de se concentrer sur l'aspect méthodologique de ce cadre théorique nous permet d'utiliser des outils adaptés comme les domaines de satisfaction ou les échelles d'évaluation personnelle.

La prise en compte de la perception de la pauvreté est un des éléments novateurs des observatoires et plus particulièrement des observatoires de la Guinée maritime. En effet, ce module a été intégré à l'enquête auprès des ménages après une phase préalable de contextualisation du questionnaire. Il s'est avéré que les modules traditionnellement mis en avant dans les enquêtes quantitatives de la pauvreté ne permettaient pas de rendre compte des réalités particulières du terrain ici étudié. Il a donc été indispensable de rendre compte de ces spécificités lors de la construction du questionnaire, et le module subjectif en est un témoin important. L'enquête auprès des ménages, qui ne constitue qu'une partie du programme observatoire, a permis de mettre en avant les difficultés que rencontrent les populations dans leur quotidien. Ainsi, les choix méthodologiques de construction de l'enquête tiennent compte de l'ensemble de l'information révélée par l'approche proposée par Sen. Trois grandes orientations sont à noter : non seulement les potentialités sont mises en exergue à travers les modules relatifs au foncier, au capital social ou aux activités. Les opportunités sont également prises en compte dans le questionnaire, tandis que l'accessibilité aux services publics et aux marchés est étudiée grâce à la mise en place d'une enquête communautaire. En croisant les

informations relatives aux différentes enquêtes, il sera possible d'affiner les conclusions quant à la dimension non monétaire de la pauvreté.

Un autre point important de ce chapitre concerne les choix des outils statistiques pour mesurer la pauvreté. La pauvreté monétaire, basée sur le revenu plutôt que sur la consommation pour des raisons de disponibilité des données, sera évaluée grâce aux indices FGT. Ces derniers sont les seuls à respecter l'axiomatique associée aux indicateurs unidimensionnels de la pauvreté. Leur extension en termes de dominance stochastique de premier et de second ordre permettra d'étudier la robustesse des résultats obtenus sur chacun des sites. La principale caractéristique de ces indicateurs est leur décomposition en sous-groupes. C'est pourquoi, lors du passage à une analyse de la pauvreté multidimensionnelle, une extension à deux puis à n dimensions a été proposée. Cette extension, que nous avons appelée, à la suite de Lachaud [2002] l'approche micro-multidimensionnelle de la pauvreté, permet d'évaluer la pauvreté multidimensionnelle tout en utilisant des indicateurs respectant les axiomes présentés par ailleurs. De plus, cette extension possède l'intérêt d'offrir un indicateur qui est, non seulement, décomposable selon des sous-groupes, mais, et c'est là son atout majeur, qui est également décomposable selon les différents attributs (constituant la multidimensionnalité de la pauvreté). Il est donc possible de présenter la contribution des différents attributs à la pauvreté multidimensionnelle. L'enquête auprès des ménages mise en place permet de tenir compte de cette multidimensionnalité.

Une autre question concernant la multidimensionnalité a été soulevée dans ce chapitre : devons-nous considérer la pauvreté multidimensionnelle comme un cumul de différents types de pauvreté ou plutôt comme l'occurrence d'au moins une forme de privations ? La réponse n'étant pas univoque, plusieurs outils statistiques ont été présentés dans l'optique de contribuer au débat. Ainsi, l'analyse des données est un outil utile dans la réduction de l'information à quelques domaines pertinents. La théorie des ensembles flous, pour sa part, est une méthode intéressante lorsqu'il s'agit de réduire la multidimensionnalité à une seule dimension et de conclure quant au degré d'appartenance d'un individu au groupe des pauvres. L'originalité de cette théorie est de ne pas devoir retenir un seuil arbitraire séparant l'échantillon en deux sous-groupes, pauvre et non pauvre. Au contraire, en définissant une fonction d'appartenance, il est possible de graduer l'état de pauvreté des individus selon l'état effectif de leurs privations. Nous retrouverons cette question d'une définition par union ou intersection de la pauvreté lors du quatrième et dernier chapitre,

lorsque nous nous interrogerons sur le recouvrement potentiel des différentes approches de la pauvreté. La définition par l'union stipule qu'un individu est pauvre lorsqu'il est victime d'au moins une forme de privations tandis que la définition par intersection insiste sur le caractère simultané des privations selon différents domaines.

Il sera donc important, lors du chapitre quatrième, de mobiliser les outils statistiques, économétriques et méthodologiques présentés lors de ce chapitre pour, d'une part, analyser les domaines de recouvrement entre les différentes formes de pauvreté, et d'autre part, voir de quelle manière, les variables de chacun des espaces déterminent les profils de pauvreté étudiés dans les autres espaces.

Quatrième chapitre

La pauvreté en Guinée maritime : vers une complémentarité des approches

A ce stade de la recherche, l'étude de la pauvreté nécessite une dernière étape fondamentale, la quantification du phénomène, à partir de laquelle la restitution des résultats auprès des autorités compétentes servira d'orientation aux politiques de lutte contre la pauvreté. Pour cela, il est nécessaire de mobiliser un ensemble d'outils statistiques capables de rendre compte de l'état des privations des ménages de l'échantillon. Cette étude de la pauvreté repose sur plusieurs étapes, en relation étroite avec le positionnement théorique défendu lors de la première partie. En effet, dans l'optique de rendre compte des recouvrements entre les différentes approches retenues, nous allons dans ce chapitre tester plusieurs hypothèses²⁹⁷.

L'étude de la pauvreté et des interactions entre les différentes approches est scindée en deux étapes : (i) une première étape d'élaboration des profils de pauvreté et (ii) une seconde étape lors de laquelle nous étudierons plus en détail la nature des recouvrements entre ces dernières. Lors de la première étape, nous mettons en œuvre les outils standards de l'analyse économique de la pauvreté. Pour l'approche monétaire, nous utilisons les outils présentés lors du chapitre précédent (indices FGT et dominance stochastique) qui nous permettent de dresser un portrait type du ménage victime de pauvreté monétaire. De cette analyse monétaire ressort un résultat important, que l'on peut d'ores et déjà présenter ici, qui sépare nettement deux zones sur une base géographique et économique. La lecture géographico-économique de ce résultat nous conduit à articuler isolement géographique et enclavement économique, et à en tenir compte lors des différentes analyses de la pauvreté, notamment comme variable explicative. Pour construire les indices de pauvreté multidimensionnelle, nous utilisons un indicateur de bien-être agrégé multidimensionnel élaboré grâce à la théorie des ensembles flous. Les résultats montrent que l'opposition entre les zones économiquement enclavées et les zones moins enclavées n'est pas aussi robuste que pour la pauvreté monétaire. Enfin, dans une optique d'affinement de l'information sur la pauvreté et de meilleure compréhension du phénomène, nous conduisons une analyse de la pauvreté subjective et traçons un profil correspondant. Ce profil montre que la pauvreté est un phénomène ressenti par la quasi-

²⁹⁷ Ces hypothèses faites dans le cadre de cette présente recherche sont dépendantes de la non-représentativité des données à un échelon supérieur au nôtre. Cependant, les implications de politique économique de nos résultats ne devront en aucun cas être occultées mais il sera nécessaire de tenir compte des remarques précédentes.

totalité des ménages enquêtés qui se manifeste par un ensemble de manques dans différentes dimensions de la vie quotidienne.

Les profils de pauvreté nous permettent d'entrevoir de manière incomplète les possibles convergences et divergences entre les trois approches. Pour les analyser plus en profondeur, nous menons un ensemble de tests qui permettent de mieux saisir la multidimensionnalité du phénomène. Notre positionnement part d'un postulat partagé par un grand nombre d'institutions internationales et par les bailleurs de fonds (Banque mondiale [1990], Ravallion [1998]) : la lutte contre la pauvreté doit s'appuyer, pour être efficace et réactive à l'évolution du marché, sur des leviers facilement identifiables et aisément maniables. L'approche monétaire, et plus particulièrement le revenu, constitue ce levier. En d'autres termes, en actionnant le levier du revenu, il est possible de lutter efficacement contre l'ensemble des privations dont sont victimes les ménages. Il s'agira donc, dans un deuxième temps, d'étudier si l'approche monétaire se révèle capable d'identifier l'ensemble des ménages pauvres d'un point de vue multidimensionnel. Nous utiliserons à cet égard deux types d'analyses. Une première analyse en termes de noyau de pauvreté (Lollivier, Verger [1997], Delhausse [2002], Diagne, Faye [2005]) nous permettra de mesurer le degré de recoupement (*overlap*) entre les différentes approches et d'obtenir un premier résultat quant à l'hypothèse de substitution des approches. Les résultats obtenus nous invitent, cependant, à prendre une certaine distance vis-à-vis de l'approche subjective, tant celle-ci paraît biaisée par l'expression des préférences des individus et par la surévaluation des difficultés rencontrées²⁹⁸. En ce sens, nous abandonnons l'approche subjective dans la seconde partie du travail d'analyse, pour nous concentrer sur les interactions entre le revenu et les fonctionnements accomplis. Pour cela, la seconde analyse répond directement à la problématique posée : l'approche monétaire permet-elle de capter les privations multidimensionnelles ? La matrice de ciblage est l'outil idéal pour entamer une discussion à ce sujet : en identifiant les individus à la fois à partir d'un critère de revenu et d'un critère de fonctionnements, il est possible de mettre en évidence les erreurs de ciblage. Ces dernières, en étant analysées de manière économétrique, peuvent nous renseigner sur les raisons objectives qui entraînent une erreur d'identification. Enfin, dans l'optique d'affiner les résultats obtenus, nous procédons à des tests économétriques sur la fonction de réalisation de certains

²⁹⁸ Nous ne remettons ici nullement en cause le sentiment de pauvreté des individus, ni l'état et l'ampleur des privations dont ils sont victimes. Les critiques portent sur les implications en termes d'analyse pertinente de la situation.

fonctionnements pour comprendre de quelle manière le revenu permet aux ménages d'échapper à la pauvreté liée à chacun des fonctionnements.

I LES PROFILS DE PAUVRETE : UNE CONTRIBUTION DESCRIPTIVE A L'ANALYSE DES INTERACTIONS

L'étude des profils de pauvreté sera menée en trois étapes. Dans un premier temps, nous caractériserons la situation des ménages du point de vue de leur revenu, puis, dans un second temps nous nous attacherons à leurs conditions de vie, grâce à un indicateur de fonctionnements accomplis, pour, dans un troisième temps, analyser la perception qu'ils ont de leur situation.

1. La pauvreté monétaire : de l'isolement géographique à l'enclavement économique

L'étude de la situation monétaire des ménages sur l'ensemble des sites fait apparaître nettement une dichotomie spatiale. Les ménages qui vivent sur les zones dites « maritimes » génèrent un niveau de revenu supérieur à celui des ménages vivant sur les zones dites « continentales », ce qui permet de mettre en avant un phénomène articulant isolement géographique et enclavement économique.

1.1. Une évaluation de la pauvreté monétaire

1.1.1. Ampleur et structure de la pauvreté

Comme nous l'avons vu au chapitre précédent l'analyse de la pauvreté monétaire nécessite plusieurs étapes. Après avoir défini l'espace d'évaluation de la pauvreté – dans notre cas, la pauvreté monétaire sera évaluée grâce au revenu du ménage –, nous devons construire une ligne de pauvreté permettant de séparer les ménages en deux sous-groupes, selon qu'ils sont ou non pauvres monétairement. Ainsi, si l'on note z la ligne de pauvreté monétaire et y_i le revenu de l'individu i , ce dernier sera considéré comme pauvre si son revenu y_i est strictement inférieur à la ligne de pauvreté z .

Tableau 4-1 : Distribution des revenus annuels des ménages selon les quintiles (en Gnf)¹

Quintile	Revenu moyen	Revenu minimum	Revenu maximum	Ecart-type	N
1er	89450	6876	156365	41747	165
2ème	212989	156848	279200	35021	165
3ème	368206	279200	470356	56468	166
4ème	623121	470727	865445	108056	165
5ème	2172755	865067	18771103	187745	166
Total	694700	355744	3951517	1133321	827

Note : (1) Il s'agit des revenus auxquels nous avons appliqué l'échelle d'équivalence présentée au chapitre précédent.

Source : auteur, exploitation des données O.G.M. [2004]

L'absence, dans notre base de données, d'information sur la consommation et sur la structure budgétaire des ménages nous empêche de construire une ligne de pauvreté absolue, représentant le montant nécessaire pour couvrir les besoins vitaux journaliers d'un ménage. L'option de la ligne de pauvreté relative s'avère donc pragmatique. En fixant une ligne de pauvreté relative, représentant un certain décile de la distribution ordonnée des revenus²⁹⁹, le choix n'est plus de discriminer un type de population dans ses pratiques quotidiennes par rapport au reste de la société mais d'observer les caractéristiques des ménages les plus mal lotis de l'échantillon. Pour ce faire, nous avons retenu une ligne de pauvreté relative fixée à la demi-médiane de la distribution ordonnée des revenus. Le revenu médian, évalué à 360000 Gnf³⁰⁰, nous permet d'estimer une ligne de pauvreté relative fixée à 180000 Gnf. Le but ici n'est pas de comparer ce *taux de pauvreté* avec les taux officiels des enquêtes nationales représentatives. En effet, rappelons que l'objectif de ce travail n'est pas d'offrir une image représentative de la pauvreté sur la Guinée maritime, mais plutôt de confronter, théoriquement et empiriquement, les différentes approches retenues pour l'analyse de la pauvreté, et d'utiliser le cadre des OGM comme illustration.

Le tableau 4-1 nous permet d'avoir un premier aperçu de la distribution des revenus et de la dispersion de ces derniers selon les quintiles. Les écarts entre revenus moyens par quintile sont assez importants puisque l'on constate que le revenu moyen du quintile le plus riche (le 5^{ème}) est plus de 24 fois supérieur au revenu moyen du quintile le plus pauvre et près de 3,5 fois supérieur au revenu moyen du quintile qui le précède. Il existe donc un saut important dans la distribution des revenus entre les quatre premiers quintiles et le cinquième. Cette première analyse fait apparaître une classe de ménages relativement riches.

²⁹⁹ Les revenus utilisés sont les revenus par ménage auxquels nous avons appliqué l'échelle d'équivalence présentée au chapitre précédent, sauf mention contraire.

³⁰⁰ Au 31 décembre 2004, 1 euro valait 3819 Gnf selon le cours officiel. Au 1 janvier 2007, le même euro vaut 7169 gnf.

Pour corroborer cette remarque, nous pouvons ajouter que plus de 6% des ménages (52 ménages sur 827) de l'échantillon ont un revenu supérieur au revenu moyen du quintile le plus riche (soit 31% de sous-groupe des ménages les plus riches), tandis que près de 9% des ménages (73 sur 827 ménages) ont un revenu inférieur au revenu moyen du premier quintile (soit 44% du sous-groupe de ce premier quintile). Ces deux éléments montrent que la distribution des revenus sur notre échantillon est très polarisée entre une part assez importante de ménages (6%) qui constitue la classe très aisée de l'échantillon et une part également non négligeable (9%) de ménages constituant une classe dans laquelle la situation semble extrêmement difficile.

La présentation des indices de pauvreté F.G.T (Tableau 4-2) nous autorise plusieurs réflexions. En premier lieu, on constate une forte hétérogénéité de la pauvreté selon la localisation géographique. L'incidence de la pauvreté, pour une ligne de pauvreté égale à 180000 Gnf, s'échelonne de 13% pour Boffa insulaire à 49% pour Boffa continental, avec un taux moyen sur l'ensemble des zones de 24%. On constate également que les sites de Kanof-Kankouf-Tesken (KKT) et Dobali ont des taux relativement *plus faibles*, respectivement de 15% et 17%³⁰¹. L'étude du ratio du revenu moyen des ménages non pauvres sur celui des ménages pauvres indique une forte variabilité géographique des inégalités de revenus. Par exemple, sur la zone de Madia, le ratio s'élève à 4, ce qui signifie que le revenu moyen des ménages qui ne sont pas pauvres est plus de quatre fois supérieur à celui des ménages situés sous le seuil de pauvreté. Ce ratio s'élève jusqu'à 21,8 sur le site de Boffa insulaire indiquant des inégalités flagrantes dans la distribution des revenus. En matière de politique économique, ce ratio permet d'évaluer de combien le revenu moyen des plus pauvres doit être multiplié pour atteindre celui des ménages qui sont au-dessus du revenu seuil. Ainsi, en moyenne sur l'ensemble de l'échantillon, il faudrait multiplier le revenu moyen des individus pauvres par 8,59 pour atteindre le revenu moyen des individus considérés comme n'appartenant pas à la catégorie des démunis. Ce ratio est important car il permet d'estimer le montant des aides financières qu'il faudrait accorder aux pauvres pour les sortir de leur situation de précarité financière. L'étude du coefficient de Gini nous permet de mettre en avant la forte variabilité dans la répartition intrasite des revenus. En effet, les sites les plus inégalitaires sont Brika, Madia et Kankayani ne sont pas ceux qui connaissent une incidence de la pauvreté faible.

³⁰¹ Les autres sites ont un taux très proche du taux de pauvreté calculé sur l'ensemble de l'échantillon.

Tableau 4-2: Mesures de la pauvreté monétaire¹ et de l'inégalité des ménages selon la localisation géographique

Zone	Incidence P ₀	Intensité P ₁	Inégalité P ₂	Indice de Gini	Ratio de revenus moyens Non pauvres/pauvres	N
Brika	0,255 (0,043) ²	0,103 (0,022)	0,059 (0,015)	0,42	4,46	98
Bigori	0,247 (0,043)	0,102 (0,020)	0,053 (0,013)	0,50	6,64	97
Madia	0,242 (0,043)	0,099 (0,020)	0,052 (0,013)	0,41	4,01	99
KKT	0,149 (0,035)	0,054 (0,015)	0,027 (0,010)	0,52	10,18	87
Kankayani	0,225 (0,042)	0,072 (0,018)	0,039 (0,014)	0,41	4,62	71
Dobali	0,168 (0,037)	0,062 (0,017)	0,034 (0,011)	0,53	7,99	101
Kambilam	0,253 (0,049)	0,091 (0,023)	0,053 (0,036)	0,43	4,79	79
Boffa continental	0,489 (0,051)	0,266 (0,034)	0,183 (0,045)	0,69	10,77	99
Boffa insulaire	0,131 (0,034)	0,067 (0,02)	0,044 (0,044)	0,60	21,87	96
Total	0,240 (0,014)	0,103 (0,007)	0,061 (0,005)	0,58	8,59	827

Notes : (1) Indices de classe FGT avec $\alpha = 0$, $\alpha = 1$ et $\alpha = 2$. Ligne de pauvreté fixée à 180000 Gnf. (2) Entre parenthèses figurent les erreurs types.

Source : auteur, exploitation des données O.G.M. [2004]

En revanche, on constate que les sites les plus inégalitaires sont ceux de Boffa insulaire et Boffa continental avec, respectivement, un indice de Gini de 0,60 et 0,69.

En second lieu, il semble que certaines zones proches géographiquement tendent vers une incidence similaire³⁰². Il est ainsi possible de former cinq grands ensembles régionaux : (i) le premier ensemble regroupe les sites de Kambilam et de Kankayani dont les taux de pauvreté sont respectivement de 0,25 et 0,22 ; (ii) le deuxième ensemble regroupe les sites de Dobali et KKT avec des taux de pauvreté de 0,17 et 0,14 ; (iii) un troisième ensemble comprenant trois sites, Bigori qui atteint un taux de 0,25, Madia avec un taux de 0,24 et Brika dont le taux de pauvreté est de 0,26 ; (iv) une zone correspond à Boffa insulaire, zone particulière dont le taux de pauvreté est le plus faible (0,13) et, (v) Boffa continental correspond au dernier ensemble, également dans une position particulière avec son taux très important (0,49).

³⁰² La mise en œuvre du test de nullité des différences proposé par Kakwani [1990] et présenté en annexe indique qu'aucun test n'est significatif lorsque l'on compare les indices FGT des sites composant chacune des aires géographiques. Il est donc possible de conclure que les indices de pauvreté au sein de chaque aire sont significativement similaires, nous permettant de conclure à une cohérence de nos regroupements sous la double optique géographique et économique.

Tableau 4-3 : Décomposition des indices FGT de pauvreté monétaire des ménages selon les caractéristiques démographiques

Caractéristiques du ménage	P ₀	Contribution ¹	P ₁	Contribution	P ₂	Contribution	N
Sexe du chef de ménage							
Homme	0,23 <i>0,015²</i>	0,91	0,10 <i>0,007</i>	0,93	0,06 <i>0,005</i>	0,90	785
Femme	0,43 <i>0,074</i>	0,09	0,21 <i>0,043</i>	0,11	0,14 <i>0,042</i>	0,12	42
Age du chef de ménage							
entre 16 et 34 ans	0,17 <i>0,031</i>	0,12	0,05 <i>0,011</i>	0,09	0,23 <i>0,006</i>	0,64	139
entre 35 et 44 ans	0,23 <i>0,029</i>	0,24	0,10 <i>0,016</i>	0,26	0,06 <i>0,012</i>	0,27	206
entre 45 et 54 ans	0,21 <i>0,030</i>	0,19	0,09 <i>0,015</i>	0,19	0,05 <i>0,011</i>	0,18	178
supérieur à 55 ans	0,30 <i>0,026</i>	0,45	0,14 <i>0,014</i>	0,50	0,08 <i>0,011</i>	0,51	304
Maîtrise de la lecture par le chef de ménage							
Non	0,27 <i>0,019</i>	0,72	0,12 <i>0,010</i>	0,77	0,07 <i>0,007</i>	0,77	521
Oui	0,18 <i>0,021</i>	0,28	0,07 <i>0,010</i>	0,26	0,04 <i>0,007</i>	0,25	306
Dimension du ménage							
moins de 5 membres	0,21 <i>0,028</i>	0,23	0,09 <i>0,013</i>	0,22	0,05 <i>0,009</i>	0,21	212
entre 5 et 8 membres	0,25 <i>0,021</i>	0,51	0,11 <i>0,011</i>	0,54	0,07 <i>0,009</i>	0,56	404
plus de 9 membres	0,25 <i>0,029</i>	0,27	0,11 <i>0,015</i>	0,27	0,06 <i>0,011</i>	0,26	211
Statut matrimonial du chef de ménage							
monogame	0,22 <i>0,021</i>	0,43	0,09 <i>0,011</i>	0,42	0,05 <i>0,007</i>	0,39	388
polygame	0,23 <i>0,021</i>	0,44	0,10 <i>0,011</i>	0,46	0,06 <i>0,007</i>	0,46	384
Célibataire/veuf (ve)	0,45 <i>0,067</i>	0,12	0,21 <i>0,041</i>	0,12	0,14 <i>0,035</i>	0,15	55
Statut sur le marché du travail du chef de ménage							
Activité d'exploitation ³	0,24 <i>0,034</i>	0,77	0,10 <i>0,023</i>	0,75	0,05 <i>0,019</i>	0,69	643
Activité halieutique	0,18 <i>0,024</i>	0,04	0,08 <i>0,018</i>	0,04	0,03 <i>0,016</i>	0,04	56
Activité rémunératrice ⁴	0,02 <i>0,017</i>	0,01	0,02 <i>0,014</i>	0,01	0,01 <i>0,013</i>	0,02	56
Autre activité	0,28 <i>0,072</i>	0,06	0,13 <i>0,040</i>	0,06	0,08 <i>0,032</i>	0,06	18
Inactif	0,44 <i>0,068</i>	0,12	0,27 <i>0,047</i>	0,17	0,20 <i>0,042</i>	0,21	54
Le chef de ménage exerce une activité secondaire							
Non	0,32 <i>0,023</i>	0,60	0,15 <i>0,013</i>	0,68	0,09 <i>0,010</i>	0,68	375
Oui	0,17 <i>0,017</i>	0,40	0,07 <i>0,008</i>	0,32	0,04 <i>0,005</i>	0,32	452
Statut sur le marché du travail de la première épouse⁵							
Activités d'exploitation ³	0,22 <i>0,044</i>	0,78	0,09 <i>0,027</i>	0,79	0,05 <i>0,021</i>	0,75	707
Autre activité ⁶	0,21 <i>0,094</i>	0,02	0,07 <i>0,043</i>	0,02	0,04 <i>0,029</i>	0,01	23
Inactive	0,43 <i>0,051</i>	0,20	0,21 <i>0,031</i>	0,23	0,14 <i>0,025</i>	0,26	23
La première épouse exerce une activité secondaire							
Non	0,30 <i>0,022</i>	0,63	0,13 <i>0,012</i>	0,66	0,08 <i>0,008</i>	0,68	394
Oui	0,15 <i>0,018</i>	0,37	0,06 <i>0,008</i>	0,34	0,03 <i>0,006</i>	0,32	381

Tableau 4-3 suite

Présence d'inactifs dans le ménage							
Non	0,21 <i>0,016</i>	0,61	0,08 <i>0,007</i>	0,56	0,04 <i>0,005</i>	0,50	587
Oui	0,32 <i>0,029</i>	0,39	0,16 <i>0,018</i>	0,48	0,11 <i>0,014</i>	0,52	240
Présence de migrants au sein du ménage							
Non	0,25 <i>0,016</i>	0,95	0,10 <i>0,007</i>	0,92	0,06 <i>0,006</i>	0,92	760
Oui	0,15 <i>0,043</i>	0,05	0,06 <i>0,019</i>	0,08	0,03 <i>0,013</i>	0,08	67
Ethnie							
Baga	0,19 <i>0,027</i>	0,20	0,08 <i>0,013</i>	0,19	0,04 <i>0,009</i>	0,18	206
Ballante	0,08 <i>0,054</i>	0,01	0,03 <i>0,022</i>	0,01	0,01 <i>0,012</i>	0,01	25
Diakanke	0,21 <i>0,059</i>	0,05	0,09 <i>0,030</i>	0,05	0,05 <i>0,024</i>	0,05	47
Landouma	0,27 <i>0,045</i>	0,13	0,10 <i>0,021</i>	0,11	0,05 <i>0,015</i>	1,04	96
Nalou	0,20 <i>0,045</i>	0,08	0,07 <i>0,019</i>	0,06	0,04 <i>0,012</i>	0,06	76
Peul	0,29 <i>0,069</i>	0,06	0,07 <i>0,026</i>	0,04	0,03 <i>0,017</i>	0,03	42
Soussou	0,29 <i>0,025</i>	0,45	0,14 <i>0,015</i>	0,54	0,09 <i>0,011</i>	0,57	311
Autres ethnies	0,21 <i>0,083</i>	0,03	0,10 <i>0,045</i>	0,03	0,06	0,03	24
Total	0,24	1	0,10	100	0,06	1	827

Notes : (1) Contribution relative à la pauvreté, (2) en italique les erreurs types, (3) Les activités d'exploitation correspondent ici aux activités liées directement à l'exploitation de la terre et de l'élevage. (4) Les activités rémunératrices regroupent les activités liées au commerce, à la saliculture et à l'extraction d'huile, (5) Ne sont considérés ici que les ménages monogames et polygames dans le chef est un homme, soient 753 ménages. (6) Nous avons inclus dans ce groupe les premières épouses exerçant une activité rémunératrice.

Source : auteur, exploitation des données O.G.M. [2004]

La lecture du tableau 4-3, qui permet de dresser le profil de pauvreté sur l'ensemble de l'échantillon selon certaines caractéristiques socio-démographiques, appelle plusieurs commentaires. L'incidence de la pauvreté est relativement plus faible pour les ménages dirigés par un homme (23% contre plus de 43% lorsque le chef est une femme). Toutefois, la taille du sous-groupe des ménages dirigés par une femme est trop faible pour conclure de manière formelle à une féminisation de la pauvreté.

Il en résulte une contribution largement inférieure du sous-groupe des ménages féminins³⁰³ à la pauvreté (9% contre 91% pour les ménages masculins). Ce résultat doit être mis en balance avec les résultats obtenus par Shaffer [1998] pour lesquels les taux de pauvreté monétaire (P_0 , P_1 et P_2) sont sensiblement équivalents pour les ménages dirigés par un homme que ceux qui ont une femme à leur tête. Cependant, l'étude de Shaffer utilise un indicateur de

³⁰³ On parlera de ménages féminins lorsque les ménages seront dirigés par une femme et masculin dans le cas inverse.

pauvreté monétaire calculé à partir de la consommation. Il se peut donc que la différence entre les résultats provienne d'une différence dans la transformation du revenu en consommation entre les ménages dirigés par une femme et ceux dirigés par un homme. Si l'on met en perspective les deux approches (en considérant, bien sûr, l'ensemble des biais inhérents à chacune d'entre elles), il apparaît que les ménages qui ont un homme à leur tête transforment moins bien une potentialité réelle (un revenu décent) en un accomplissement effectif (un niveau de consommation correct), aboutissant à un resserrement des niveaux de pauvreté entre ménages masculins et ménages féminins.

Ensuite, il ressort de l'analyse que la pauvreté monétaire touche plus les ménages âgés puisque le taux de pauvreté passe de 17% chez les jeunes ménages (dont le chef a moins de 35 ans) à 30% chez les ménages dont le chef est âgé de plus de 55 ans. Cette tendance est également observable pour les deux autres indices de la pauvreté. Ces résultats semblent conformes à l'hypothèse de la baisse du niveau de vie dans le temps (Banque mondiale [2004b]): les ménages dirigés par des personnes âgées, généralement inactives ou retraitées, sont plus touchés par la pauvreté dont ils contribuent aussi pour une part importante (45%). Le cycle de vie du ménage est également caractérisé par la taille de ce dernier. Les ménages âgés sont également ceux dont la taille est la plus importante. La lecture du tableau laisse entrevoir un lien positif entre la taille et l'incidence de la pauvreté, lien qui n'est toutefois pas fort puisqu'il existe une stabilisation de l'incidence de la pauvreté au-delà de 5 membres³⁰⁴.

Le niveau d'instruction, représenté ici par la maîtrise de la lecture dans au moins une langue, semble jouer un rôle prépondérant. En effet, nous constatons que les trois indices de pauvreté varient en sens inverse du niveau d'instruction. L'incidence de la pauvreté passe de 27% pour les ménages dont le chef ne sait pas lire à 18% pour les ménages dont le chef maîtrise la lecture. Le fait d'avoir reçu une éducation semble offrir des opportunités de générer plus de revenus. Le fait de ne pas mobiliser un capital humain suffisant peut empêcher les individus d'accéder à des métiers rémunérateurs et donc de générer un revenu décent (Marniesse [1999]).

³⁰⁴ Ce résultats ne corroborent ni ceux obtenus par les tenants d'une relation négative entre la dimension et la pauvreté monétaire, ni ceux des tenants d'une relation inverse. Pour une lecture plus précise du débat, se reporter à Lachaud [1997].

L'étude du statut matrimonial est particulièrement intéressante. On constate à la lecture des chiffres que le fait d'être marié réduit considérablement l'incidence de la pauvreté comparé à la situation célibataire/veuf(ve). En effet, alors que l'incidence de la pauvreté avoisine les 22 et 23% pour les ménages monogames et polygames, elle atteint 45% dans les autres types de ménages. Il semble donc que le fait de vivre maritalement réduise de moitié le taux de pauvreté. Il est toutefois important de souligner que les ménages qui se déclarent célibataire/veuf (ve) sont dans la quasi-totalité des cas le fait de femmes veuves qui sont dans l'attente d'un remariage, le plus souvent avec le frère du défunt. Leur statut de femme les limite dans l'accès aux emplois, aux ressources et à la terre. Comme le souligne Fenies [2005 : 8], « *elles ont un accès plus limité aux ressources naturelles de travail telles que les terres. Traditionnellement, les terres appartiennent au mari. Les femmes chefs de ménage ont soit hérité d'une parcelle de terre (quand le mari est décédé), soit le mari leur a donné un champ quand il a quitté le village. [Les ménages monoparentaux simples] font face à des charges plus lourdes car les femmes doivent assumer la garde des enfants, l'entretien de la maison et la pratique de l'activité économique* ». De plus, si l'on calcule la taille moyenne d'un ménage monoparental, celle-ci atteint 5 membres contre 7 pour les ménages nucléaires. Enfin, si l'on considère la proportion d'inactifs au sein du ménage, il semble que cette dernière soit plus élevée dans le cas de ménages monoparentaux (9,3% contre 5,4% dans le cas des autres types de situations matrimoniales). Ce type de ménage rencontre ainsi plus de difficulté pour générer un revenu leur permettant d'échapper à la pauvreté.

Concernant le statut sur le marché du travail, nous avons séparé celui du chef de ménage de celui de la première épouse. Dans le premier cas, on constate que le fait d'être un chef de ménage inactif augmente l'incidence de la pauvreté puisque celle-ci atteint 44%. Autrement dit, près de la moitié des ménages dont le chef n'exerce aucune activité ont un revenu inférieur au revenu-seuil. L'exercice d'une activité réduit considérablement l'incidence, l'intensité et l'inégalité de la pauvreté. Ce constat est encore plus remarquable lorsque le chef de ménage exerce une activité lucrative (commerce, saliculture ou extraction d'huile) puisque seul 2% des ménages dont le chef exerce une de ces activités est pauvre³⁰⁵. L'incidence de la pauvreté chez les chefs agriculteurs et éleveurs atteint 24%, correspondant à la moyenne de l'échantillon, tandis que l'exercice d'une activité de pêche plonge 18% des ménages dans la pauvreté monétaire. Enfin, il semble que la diversification des activités est

³⁰⁵ Ce résultat doit toutefois être relativisé dans la mesure où seuls 56 chefs de ménages exercent ce type d'activités. La contribution de ce sous-groupe à la pauvreté devient donc très faible (1%).

un facteur de de réduction de l'incidence de la pauvreté. En effet, le taux de pauvreté par ménages dont le chef exerce une activité secondaire atteint 17%, contre 32% pour ceux qui ne diversifient pas leur activité.

Pour ce qui a trait au statut sur le marché du travail des premières épouses, les résultats sont similaires puisque l'on constate un taux de pauvreté important pour les femmes inactives (43%) contre 22% pour les femmes agricultrices et 21% pour les femmes exerçant un autre type d'activité³⁰⁶. De plus, on constate, à l'instar du chef de ménage, que l'exercice d'une activité secondaire par la première épouse réduit considérablement les indices de pauvreté. Ainsi, seuls 15% des ménages polygames dont la première épouse exerce une activité secondaire sont pauvres contre 30% dans le cas contraire. Les ménages ayant la capacité d'exercer cette diversification ont plus de chance de lutter efficacement contre les situations de pauvreté, puisqu'il est évident qu'une trop forte spécialisation dans les activités augmente le risque de vulnérabilité (Lallau [2004], Gondard-Delcroix [2005])). Enfin, le statut migratoire, qui permet d'identifier les ménages dont certains membres en âge de travailler³⁰⁷ ont migré (pour des raisons professionnelles ou personnelles) nous fournit des résultats intéressants³⁰⁸. Le fait d'avoir au moins un membre actuellement en situation de migration réduit l'incidence de la pauvreté de près d'un tiers, passant de 25% à 15%. L'apport économique des migrants s'avère donc indéniable et ces derniers sont souvent considérés comme les premiers acteurs du développement local, non seulement par les familles auxquels ils appartiennent mais également par l'ensemble de la communauté ou du village. Sur notre échantillon, la migration n'est pas un phénomène permanent puisque les personnes sont absentes en moyenne entre 1 et 3 mois, ce qui correspond souvent à l'exercice d'une activité saisonnière sur un autre site. Ainsi, il est difficile de considérer qu'il s'agit d'une stratégie de long terme, à l'image de la migration à l'étranger et des flux de devises réguliers. Toutefois, même si la disponibilité des données nous empêche de quantifier les montants des flux issus des migrations, nous pouvons conclure à une relation inverse entre pauvreté et migration : les migrations permettent de maximiser les revenus des ménages auxquels ils appartiennent et de lutter efficacement contre la pauvreté monétaire (Fernies [2005]).

³⁰⁶ Il est impossible d'interpréter le taux de pauvreté égal à 0% concernant les activités rémunératrices dans la mesure où seuls 4 ménages ont une première épouse qui exerce une activité rémunératrice.

³⁰⁷ Nous avons considéré les membres de ménages qui ont plus de 16 ans et qui ne sont plus scolarisés.

³⁰⁸ Résultats d'autant plus intéressants qu'il n'existe que très peu de données sur la problématique de la migration en Guinée. Les derniers résultats disponibles datent de 1996 et sont issus du Recensement Général de la Population et de l'Habitation

Finalement, en ce qui concerne l'ethnie quelques remarques peuvent être faites. Tout d'abord, le faible taux de pauvreté (8%) constaté chez les Ballante ne contribue qu'à hauteur de 1% à la pauvreté totale selon l'ethnie. Ce résultat est dû à la faiblesse de l'effectif de l'ethnie Ballante qui ne représente que 3% de l'effectif total. Ensuite, il ressort de la lecture que les Baga ont une incidence de la pauvreté inférieure à celle des autres ethnies avec une contribution de 20% à la pauvreté totale. A l'inverse, les Peul, Landouma et Soussou sont les ethnies les plus touchées par le phénomène de pauvreté monétaire. Toutefois, il est difficile de retenir l'ethnie comme variable discriminante pour l'analyse de la pauvreté. Certes, les facteurs socioculturels relatifs à chaque ethnie peuvent en partie expliquer les comportements des ménages (les peuls seraient plus enclins au commerce), mais réduire la pauvreté à une question ethnique semble ici réducteur. En réalité, on constate un phénomène géographique des ethnies. L'histoire du peuplement de la Guinée maritime explique la localisation ethnique sur certains sites (Arcin [1911]). La *pauvreté ethnique* peut ici trouver un début d'explication : la localisation géographique peut être un facteur de pauvreté dépassant le simple caractère ethnique. Il s'agira de confirmer ou d'infirmer cette hypothèse lors de l'étude des déterminants de la pauvreté monétaire.

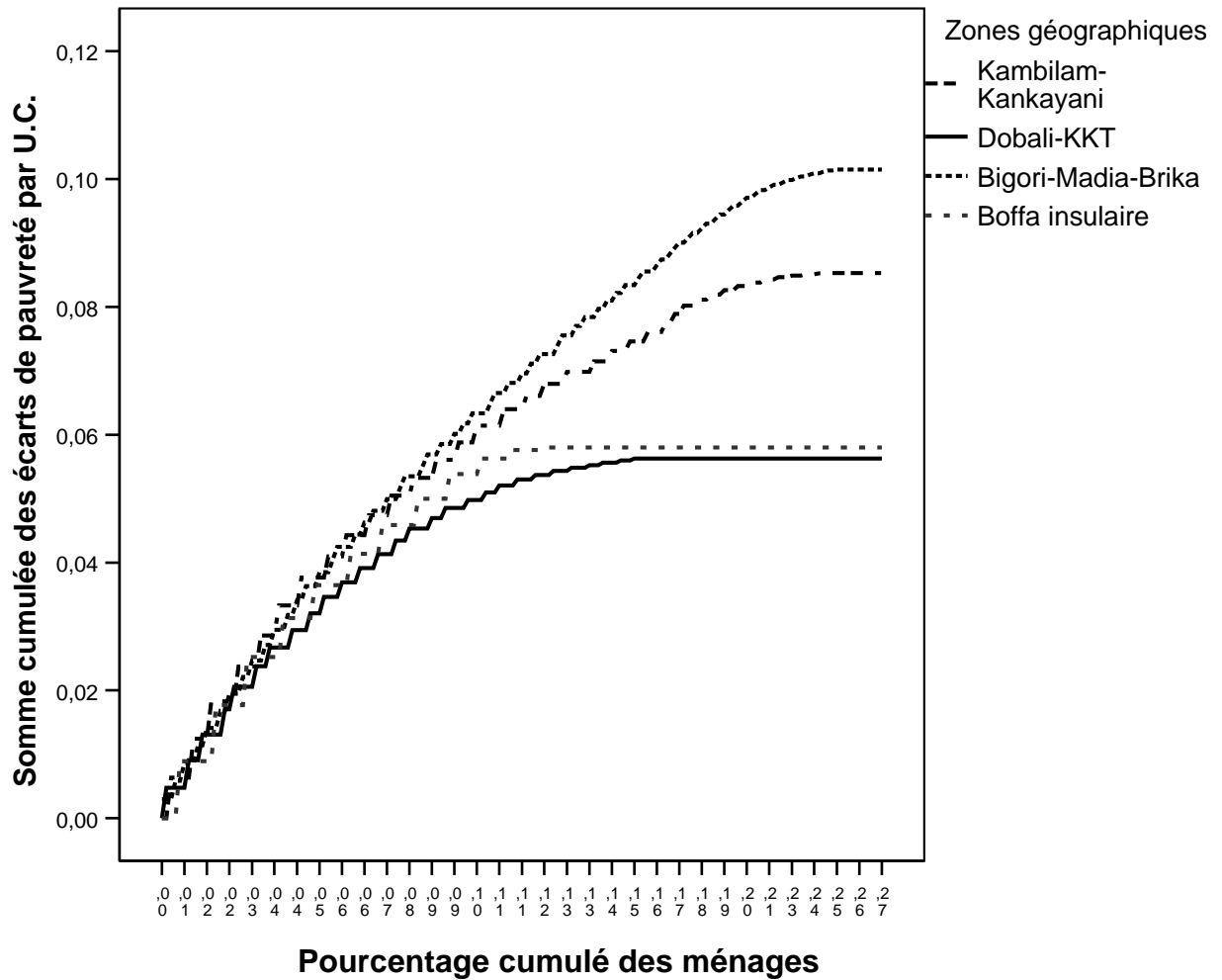
1.1.2. Test de dominance et robustesse des indicateurs de pauvreté monétaire selon la localisation géographique

L'étude de la pauvreté monétaire, au-delà d'un profil socio-démographique, peut également être menée sur la base de la répartition géographique des ménages. Il est possible de proposer une première typographie de la pauvreté avec des zones plus touchées que d'autres. Il est cependant nécessaire de tester la robustesse de ce classement selon le niveau de pauvreté. Pour cela, il s'agit de mettre en œuvre un test de dominance stochastique de premier ordre. Ce test de dominance aboutit à une conclusion délicate³⁰⁹. S'il est clair que la courbe d'incidence de la pauvreté de Boffa continental domine toutes les autres courbes quel que soit le point retenu dans la distribution, inférieur à la ligne de pauvreté³¹⁰, pour les autres grands ensembles, la conclusion est moins tranchée. Pour les points situés en bas de la distribution (les ménages les plus pauvres), aucune courbe ne domine les autres puisque toutes se coupent entre 0 et la ligne de pauvreté, et cela a plusieurs reprises.

³⁰⁹ Voir les annexes pour une représentation graphique du test de dominance de premier ordre.

³¹⁰ Matérialisée par une ligne verticale correspondant à la valeur 180000 Gnf.

Figure 4-1 : Courbe TIP et test de dominance de second ordre selon la localisation



Source : auteur, exploitation des données O.G.M. [2004]

Puisque les résultats du test de dominance de premier ordre ne sont pas robustes, il est indispensable de les compléter avec un test de dominance stochastique de second ordre. De plus, un test de nullité des différences de pauvreté doit être conduit dans l'optique de voir si les niveaux de pauvreté au sein d'un ensemble retenu sont sensiblement les mêmes ou non (Kakwani [1990]).

La figure 4-2 représente les courbes TIP des cinq zones précédemment retenues. La lecture de cette figure confirme les ambiguïtés du test de premier ordre. Nous avons exclu la

zone la plus pauvre, Boffa continental, qui ne posait aucun problème d'interprétation³¹¹. En ce qui concerne les autres zones, nous retrouvons les deux grandes aires géographiques. La dominance de second ordre est toutefois peu évidente, notamment pour le bas de la distribution. De plus, la lecture plus attentive de la figure laisse apparaître de nombreux sauts dans les courbes, dus à la faible taille de notre échantillon. Ces sauts, présents dans toutes les courbes, provoquent, *de facto*, des croisements dans les courbes, privant les résultats d'une certaine robustesse nécessaire à l'étude de la pauvreté monétaire. Néanmoins, il semble que les résultats pour le haut de la distribution³¹² soient *plus clairs*. La pauvreté semble être, à la fois, plus profonde et plus sévère³¹³ dans la première aire géographique que dans la seconde. Au sein du second groupe, si les taux de pauvreté sont proches, il n'en reste pas moins que la pauvreté est plus sévère pour Boffa insulaire. Cela corrobore les résultats du tableau 4-1 indiquant des inégalités entre ménages pauvres plus marquées dans cette zone (respectivement, $P_2 = 0,027$ pour KKT, $P_2 = 0,03$ pour Dobali et $P_2 = 0,04$ pour Boffa insulaire).

1.2. Enclavement économique et pauvreté

La constitution d'aires géographiques permet de mettre en avant une distinction plus fine entre deux types de milieux géographiques. La lecture du tableau 4-4 montre que les indices calculés sont tous significativement différent de 0 sauf pour l'indice d'inégalité concernant les aires I, II, III, IV. De plus, il semble que les aires I et III d'un côté et II et IV de l'autre³¹⁴ obtiennent des taux de pauvreté (P_0) sensiblement homogènes (0,24 et 0,25 pour les aires I et III, contre 0,16 et 0,13 pour les aires II et IV). Les tests de nullité de différences de pauvreté abondent dans ce sens puisqu'ils concluent à une absence de différences significatives entre les taux des grandes aires prises deux à deux (AGI et AGIII puis AGII et AGIV). Ainsi, trois grands regroupements sont possibles : un premier regroupement des aires géographiques I et III, un second autour des aires géographiques II et IV puis un dernier qui ne consisterait qu'en le site de Boffa continental.

³¹¹ De plus, la représentation de la courbe TIP de Boffa continental rendait le graphique illisible pour les autres zones.

³¹² C'est-à-dire pour les moins pauvres des pauvres, puisque l'on se situe ici, sous la ligne de pauvreté.

³¹³ Les courbes TIP sont plus hautes et leur pente respective plus forte.

³¹⁴ L'aire géographique V, comme Boffa continental, reste à part dans l'étude.

Tableau 4-4 : Mesure de la pauvreté monétaire¹ des ménages selon les grandes aires géographiques

Aires géographiques ²	Incidence P ₀	Intensité P ₁	Inégalité P ₂	N
A.G. I	0,24 <i>0,035³</i>	0,08 <i>0,016</i>	0,04 <i>0,012</i>	150
A.G. II	0,16 <i>0,026</i>	0,06 <i>0,012</i>	0,03 <i>0,008</i>	188
A.G. III	0,25 <i>0,025</i>	0,10 <i>0,012</i>	0,05 <i>0,008</i>	294
A.G. IV	0,13 <i>0,034</i>	0,06 <i>0,02</i>	0,04 <i>0,044</i>	99
A.G. V	0,49 <i>0,051</i>	0,26 <i>0,034</i>	0,18 <i>0,045</i>	96
Total	0,24 <i>0,035</i>	0,10 <i>0,012</i>	0,06 <i>0,044</i>	827

Notes : (1) Indices de classe FGT avec $\alpha=0$, $\alpha=1$, $\alpha=2$. Ligne de pauvreté fixée à 180000 Gnf. (2) les aires géographiques sont définies comme : AGI regroupe Kambilam et Kankayani, AGII comprend Dobali et KKT, AGIII regroupe Bigori, Madia et Brika, AGIV concerne Boffa insulaire, AGV correspond à Boffa continental. (3) En italique figurent les erreurs types (Kakwani [1990]).

Source : auteur, exploitation des données O.G.M. [2004]

Ce regroupement, effectué à partir des résultats statistiques, peut être analysé du point de vue de la localisation géographique et de la gestion du terroir³¹⁵. En effet, deux propositions peuvent être retenues. Tout d'abord, il est possible d'analyser ces rapprochements sur la base du concept d'*enclavement*. Définie comme une « *situation de fermeture spatiale, l'enclave est un espace partiellement isolé ou fermé dans un système de relations* »³¹⁶ ou comme « *une absence d'accès au marché dans un espace donné* »³¹⁷, la notion d'enclavement est surtout utilisée en géographie.

Dans le cadre qui est le nôtre, la notion d'enclavement peut être mobilisée pour essayer de comprendre la situation économique ainsi que l'incidence de la pauvreté monétaire. Il semble qu'il existe, *a priori*, une situation d'isolement géographique pour les aires géographiques II et IV. En effet, ces deux aires sont caractérisées par une situation d'insularité prononcée, caractérisée par une discontinuité spatiale (les zones correspondantes sont marquées par un éclatement îlotier, pour lequel les îles ne sont pas reliées entre elles par une infrastructure terrestre). L'absence de route, notamment en raison de la géographie

³¹⁵ A ce moment-là, il est possible d'intégrer Boffa continental dans le premier groupe, constituant alors une aire continentale. L'autre groupe pouvant être caractérisé comme une aire maritime. Il est cependant important de noter que l'ensemble de sites étudiés est sous l'influence du milieu marin compte tenu de leur localisation sur une bande de littoral étroite. Les termes *continental* et *marin* permettent de discriminer ceux qui n'ont pas de contact avec la mer de ceux qui en sont directement contigus.

³¹⁶ Debrie [2005 : 1].

³¹⁷ George, Verger [1996: 158].

territoriale, plus que pour des raisons économiques ou politiques, isole les populations locales des populations des zones contiguës. L'isolement social semble donc fortement lié à l'isolement géographique *a priori*. *A contrario*, les aires géographiques I et III et V, caractérisées par une implantation continentale, semblent *a priori* non isolées, puisqu'elles sont relativement ouvertes et connectées aux zones contiguës.

A ce point du raisonnement, il apparaît un résultat surprenant, à savoir, une relation inverse entre isolement géographique et pauvreté monétaire puisque les zones les plus enclavées (les zones maritimes) sont les zones les moins pauvres (les trois mesures F.G.T. de la pauvreté sont les plus faibles pour ces zones). Toutefois, il est nécessaire de dépasser la notion d'*isolement géographique* pour s'orienter vers la notion d'*enclavement économique*. Comme le souligne Debrie [2005 :3] « *l'enclavement ne découle pas d'une absence de réseau mais bien d'une réponse dysfonctionnante de ces réseaux aux nécessités d'ouverture. L'analyse de la discontinuité dans ces réseaux permet alors d'identifier un processus d'enclavement bien éloigné du constat classique d'une explication liée à une simple position géographique* ».

Ainsi, si l'isolement des aires géographiques II et IV apparaît sévère, il n'en est pas de même pour l'état de leur enclavement économique. Cette remarque est à relier à notre seconde proposition : la gestion du terroir est également une donnée commune aux zones de chaque aire. Les populations des aires II et IV exercent des activités en relation avec l'espace géographique : en effet, les ménages de l'aire II, s'ils sont en grande partie des agriculteurs, exercent une activité secondaire d'exploitation du milieu marin comme la pêche et la saliculture. Ces activités, hautement rémunératrices, sont sources de richesse pour les ménages concernés. Pour l'aire IV, qui correspond au site de Boffa insulaire, les activités halieutiques et salicoles sont les activités principales des ménages. Les ménages des aires continentales (aires I, III et V) exercent également des activités conditionnées par la géographie du terroir.

L'agriculture, et plus particulièrement l'agriculture vivrière (riz, fonio, manioc), est l'activité principale des ménages concernés³¹⁸. Toutefois, celle-ci ne constitue pas une source de revenus importants, et reste très dépendante des variations des prix de vente. Cette analyse de la relation enclavement-pauvreté monétaire peut être un peu plus poussée.

³¹⁸ Comme nous l'avons souligné au chapitre précédent, plus de 90% des ménages de ces aires sont agriculteurs.

Tableau 4-5 : Mesure de la pauvreté monétaire¹ des ménages selon le type de localisation géographique

Aire géographique	Incidence P ₀	Intensité P ₁	Inégalité P ₂	N
Aire continentale	0,29 <i>0,019</i>	0,13 <i>0,010</i>	0,08 <i>0,007</i>	543
Aire maritime	0,14 <i>0,020</i>	0,06 <i>0,010</i>	0,03 <i>0,006</i>	284
Total	0,24 <i>0,014</i>	0,10 <i>0,007</i>	0,06 <i>0,005</i>	827

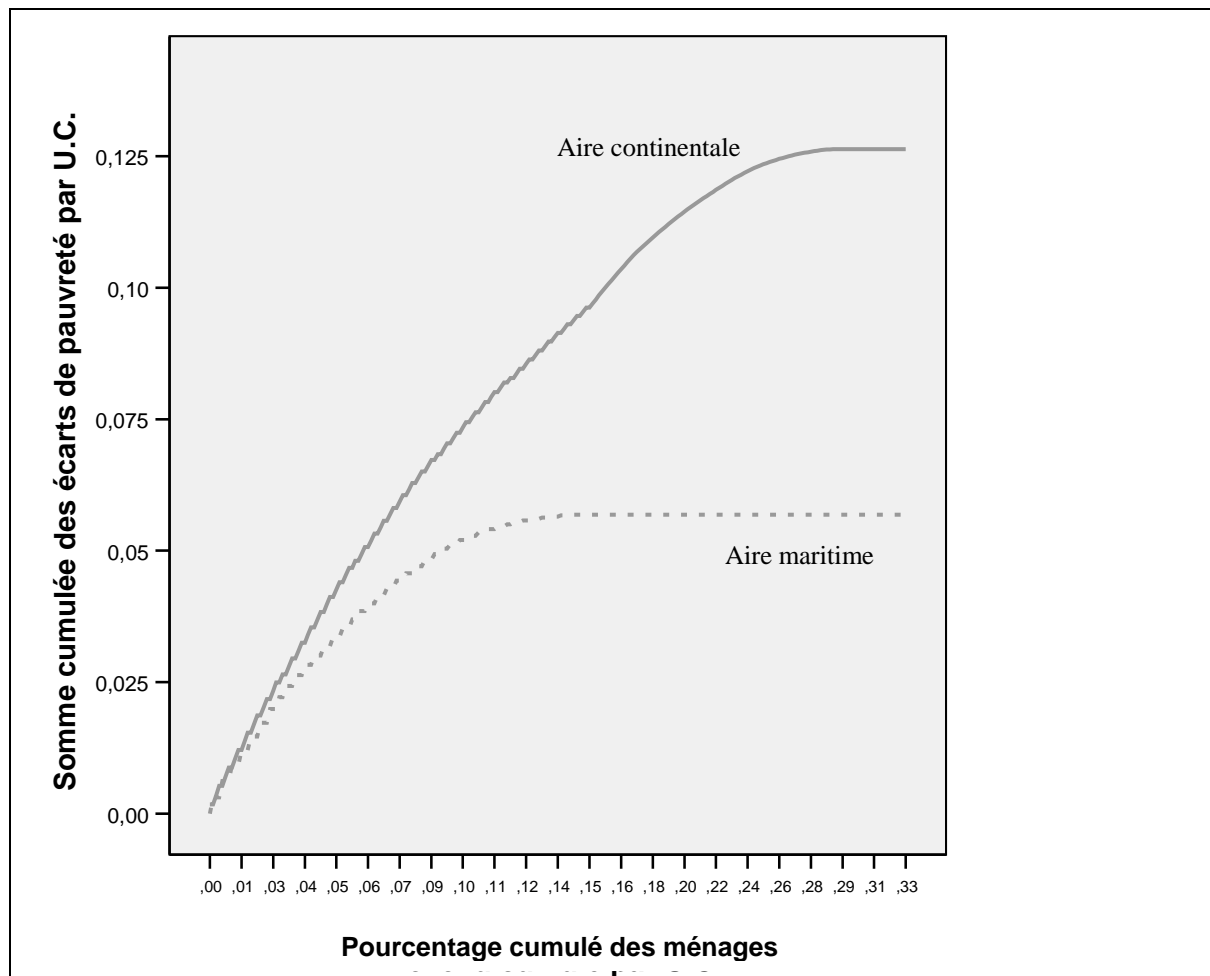
Notes : (1) Indices de classe FGT avec $\alpha = 0$, $\alpha = 1$ et $\alpha = 2$. Ligne de pauvreté fixée à 180000 Gnf. (2) en italique figurent les erreurs types (Kakwani [1990]).

Source : auteur, exploitation des données O.G.M. [2004]

En effet, il est possible d'introduire à ce niveau de la réflexion les notions de continuité et de discontinuité (Debie, Steck [2001], Debie [2005]). Comme l'indique Debie [2005 : 1] : « saisir l'enclave, c'est identifier les discontinuités qui perturbent les projets et les volontés d'ouverture. Le travail d'enclavement s'inscrit ainsi dans le champ de recherche générale sur le couple continuité-discontinuité ».

L'étude des réseaux permet de saisir la réalité de ce couple. Les réseaux de déplacement corroborent nos résultats et interprétations précédents. En effet, les aires insulaires sont marquées par une absence totale d'infrastructure routière (route, route-digue ou pistes) tandis que les aires continentales sont reliées entre elles et aux différents marchés par l'existence de ces pistes. Ainsi, *a priori*, on pourrait penser que la situation des zones maritimes est caractérisée par une fermeture des déplacements. Or, les déplacements sur ces zones sont beaucoup plus aisés que sur les zones continentales. En effet, le milieu maritime est marqué par une continuité dans les déplacements car ces derniers s'effectuent, tout au long de l'année, grâce aux pirogues et aux bateaux à moteur. Ainsi, l'accès aux marchés est possible à tout moment de l'année. En revanche, les zones continentales sont marquées par une forte discontinuité dans les réseaux de déplacement. L'accès aux marchés est conditionné par l'état des routes et des pistes, tant en saison sèche qu'en saison des pluies. Les zones constituant les aires continentales possèdent des pistes de piètre qualité, ralentissant les déplacements des individus ou les annihilant même en saison des pluies : elles sont donc marquées par une discontinuité contraignant l'accès aux marchés et par-là même à la génération d'un revenu décent

Figure 4-3 : Courbe TIP et test de dominance de second ordre selon les grandes aires¹



Notes : (1) Les grandes aires retenues sont : l'aire continentale qui regroupe les sites de Bigori, Brika, Madia, Kambilam, Kankayani et Boffa continental et l'aire maritime qui comprend les sites de Dobali, Kankouf, Kanof, Tesken et Boffa insulaire.

Source : auteur, exploitation des données O.G.M. [2004]

Pour conclure, les aires géographiques continentales apparaissent caractérisées par une discontinuité du réseau terrestre entraînant une situation de fermeture économique et impliquant une pauvreté monétaire importante, intense et très inégale (Tableau 4-5). A l'inverse, les aires maritimes offrent une certaine continuité dans le réseau de déplacement permettant aux ménages d'accéder facilement aux marchés et de commercialiser leur production rémunératrice et ainsi connaître une pauvreté monétaire beaucoup moins importante et moins intense. Le recours à la dominance stochastique confirme ce résultat. Les classements de premier ordre³¹⁹ et de second ordre semblent montrer que les deux zones se détachent largement.

³¹⁹ La représentation du test de robustesse de premier ordre est disponible en annexe.

Le milieu joue un rôle non négligeable quant à l'importance de la pauvreté monétaire sur notre échantillon. La différenciation entre isolement géographique et enclavement économique apparaît pertinent dans la mesure où les zones les plus isolées (les îlots et zones maritimes) sont celles qui sont le moins enclavées économiquement donc les plus ouvertes sur les marchés donc les moins pauvres en termes monétaires. Si le premier concept s'avère pertinent lors d'une étude plus centrée sur les réseaux et les communications, il ne permet pas de saisir la réalité économique du terrain. Il serait intéressant d'étudier, dans notre volonté de comparaison monétaire-non monétaire, l'impact de ces situations d'enclavement sur les conditions de vie des ménages.

2. La pauvreté non monétaire : analyse par dimensions et indicateur synthétique multidimensionnel

Etudier la pauvreté multidimensionnelle à travers l'approche par les capacités est un exercice à la fois complexe et vague. Complexe car il décrit des concepts à plusieurs facettes liées entre elles grâce à des relations qui ne sont ni évidentes ni particulièrement faciles à mesurer. Ce double niveau de complexité (intrinsèque et dans la mesure) enrichit considérablement l'image que l'on peut se faire de l'état des privations dont sont victimes certains ménages (Chiappero-Martinetti [2005]). Toutefois, comme nous l'avons vu lors du troisième chapitre, cette complexité introduit une vision un peu *vague* des différentes situations. C'est pourquoi, il est intéressant, lors de l'étude de la pauvreté multidimensionnelle, de se tourner vers la logique floue (Zadeh [1965], Chiappero-Martinetti [1994, 1996, 2000, 2005]).

2.1. La mise en œuvre de la logique floue

Cet outil méthodologique permet de graduer l'appartenance à un ensemble défini au préalable (pauvre/non pauvre) selon un degré de privations. Ainsi, en retenant la fonction d'appartenance [3-9] proposée lors du chapitre précédent, nous considérons qu'un individu qui réalise un score nul appartient au sous-ensemble des ménages *totale*ment pauvres ; à l'inverse, si son score est égal à 1, ce ménage appartient *entiè*rement au sous-ensemble des ménages non pauvres. Si son score est compris entre]0;1[, on dit que le ménage appartient

plus ou moins au sous-ensemble des ménages pauvres. Pour cela, il est nécessaire d'opter pour une règle d'agrégation des différentes variables pour un fonctionnement donné (correspondant à chacune des dimensions), puis pour une règle concernant l'agrégation de l'ensemble des fonctionnements. La règle d'agrégation³²⁰ retenue dans le cadre de ce travail est celle proposée par Chiaperro-Martinetti [2000]. Définissons :

$$h : [0 ; 1]^n \rightarrow [0 ; 1] \quad [4-1]$$

une fonction d'agrégation telle que si elle est appliquée à n sous-ensembles flous (A_1, A_2, \dots, A_n) définis sur l'ensemble X des variables. Elle produit un ensemble flou agrégé en opérant sur les degrés d'appartenance de chaque variables x pour l'ensemble X . En d'autres termes :

$$f_A(x) = h(f_{A_1}(x), f_{A_2}(x), \dots, f_{A_n}(x)) \quad [4-2]$$

avec $f(x)$ la fonction d'appartenance à l'ensemble flou. Ainsi, il est possible de retenir la moyenne pondérée comme opérateur :

$$h_\alpha = h(a_1, \dots, a_n, w_1, w_2, \dots, w_n) = \left[\sum_{i=1}^n w_i a_i^\alpha \right]^{1/\alpha} \quad [4-3]$$

avec a_i le degré d'appartenance pour chaque variable appartenant au n sous-ensembles et α un coefficient ici égal à 1 et w_i le poids associé à chaque variable i . Dans le cadre de ce travail nous retenons la pondération³²¹ proposée par Ceroli et Ziani [1990] à savoir :

$$w_i = \ln\left(\frac{1}{f_j(0)}\right) \quad [4-4]$$

ce qui signifie que nous pondérons chaque variable par le logarithme de l'inverse de la fréquence f_j des valeurs nulles pour chaque variable x_j . La somme des poids des variables

³²⁰ Pour d'autres règles agrégatives le lecteur pourra se reporter, entre autres, à Chiaperro-Martinetti [1994, 1996, 2000, 2005], Lelli [2001], Balamoune [2004], Fusco [2005].

³²¹ Halleröd [1995] pour sa part retient comme pondération l'inverse de la fréquence des valeurs nulles. Slottje [1991] suggère que les indicateurs pourraient être pondérés par les variances des attributs individuels et rejoindre en cela l'analyse en composante principale.

appartenant au même domaine du bien-être nous permet ainsi de mesurer l'importance relative de chacun des domaines dans le bien-être.

La mise en œuvre de la logique floue nous permet d'offrir une vision en termes de dimensions de la pauvreté. Le bien-être est alors constitutif de la réalisation d'un ensemble de fonctionnements qu'il est impossible de remplacer par un autre ni d'en compenser un quelconque manque. Ensuite, grâce à l'approche micro-multidimensionnelle nous calculons, pour chaque ménage, un indice agrégé de pauvreté représentant les manques effectifs dans les fonctionnements retenus. Cette conception de la multidimensionalité considère que les fonctionnements sont parfaitement substituables et qu'un manque dans une dimension peut être compensé par une meilleure réalisation dans une autre dimension. Outre les limites conceptuelles, cet indicateur nous offre une vision englobante des situations de pauvreté au sein de notre échantillon.

2.2. L'analyse du bien-être par dimensions

L'utilisation de la logique floue nous permet de décomposer l'indice de bien-être multidimensionnel en fonction des groupes (à savoir les zones d'étude) et des attributs (les différents fonctionnements retenus). Nous présentons dans un premier temps cette décomposition pour ensuite nous intéresser plus en détail à la réalisation de chacun des fonctionnements selon les caractéristiques socio-démographiques des ménages enquêtés.

2.2.1. - Indice composite de bien-être et structure de capacités

La mise en œuvre de la logique floue dans le cadre des données O.G.M., nous permet de construire un indice de pauvreté composite moyen par dimension et par site. Le sens de codage des variables est primordial. Nous considérons que lorsque le ménage est dans une situation de privation totale concernant une variable, un score égal à 0 lui est attribué. A l'inverse, lorsque le ménage est dans une situation de parfaite réalisation, un score de 1 lui est attribué. Pour chacune des dimensions que nous avons retenues lors du chapitre précédent, nous construisons alors un score pondéré agrégé tel que :

$$S_{j,k} = \sum_{i=1}^{t_k} w_i v_i(j) \quad [4-5]$$

avec, t_k le nombre de variables (variables) par dimension k , w_i le poids accordé à la variable i avec $w_i \geq 0$ et $\sum_{i=1}^{t_k} w_i = 1$, et v_i , le score du ménage j concernant la variable i .

Il peut être intéressant d'analyser les résultats à l'aune du découpage que nous avons proposé lors du deuxième chapitre. Pour mémoire, nous avons découpé les capacités, et par là même les fonctionnements correspondants, de manière verticale en considérant quatre grands groupes : (i) la *capabilité économique* qui se rapporte à la capacité des ménages à mobiliser leurs actifs, (ii) la *capabilité sociale*, c'est-à-dire la capacité des ménages à mobiliser leur réseau social, (iii) la *capabilité humaine* qui correspond à la liberté d'accéder aux institutions publiques comme l'éducation ou la santé et enfin (iv) la *capabilité environnementale*, correspondant à la capacité des ménages à vivre en harmonie avec la nature³²². Si l'on classe les fonctionnements selon cette typologie, il est possible de regrouper les fonctionnements relatifs au logement, à l'équipement et aux actifs et outillage, la sécurité financière et la sécurité dans le travail sous le vocable capabilité économique, compte tenu de leur dépendance à la capacité de mobiliser un revenu décent. Les fonctionnements relatifs à l'éducation, l'hygiène, la santé, la sécurité alimentaire peuvent être regroupés dans la capabilité humaine tandis que les fonctionnements relatifs au recours aux groupes d'entraide, aux déplacements et au bien-être social ont été regroupés dans la capabilité sociale.

Les résultats présentés dans le tableau 4-6 laissent apparaître des indices de bien-être assez homogènes. Toutefois, il est possible de décomposer l'analyse par grand type de capabilité.

³²² L'absence de données sur cette capabilité ne nous permet pas de la retenir dans la construction de notre indicateur de bien-être multidimensionnel.

Tableau 4-6 : Indice composite moyen¹ de bien-être par dimension et par site

		Sites									
		Brika	Bigori	Madia	KKT	Kan-kayani	Dobali	Kanblham	Boffa continental	Boffa insulaire	Ensemble des sites ²
Structure de capacité	Dimensions										
Capabilité économique	<i>Logement</i>	0,20 <i>0,013</i> ³	0,32 <i>0,015</i>	0,25 <i>0,014</i>	0,29 <i>0,014</i>	0,29 <i>0,015</i>	0,28 <i>0,014</i>	0,34 <i>0,014</i>	0,30 <i>0,018</i>	0,28 <i>0,018</i>	0,28 <i>0,016</i>
	<i>Équipement</i>	0,25 <i>0,011</i>	0,36 <i>0,014</i>	0,28 <i>0,012</i>	0,25 <i>0,013</i>	0,28 <i>0,012</i>	0,29 <i>0,013</i>	0,30 <i>0,013</i>	0,39 <i>0,021</i>	0,35 <i>0,015</i>	0,31 <i>0,015</i>
	<i>Actifs et outillage</i>	0,26 <i>0,014</i>	0,32 <i>0,014</i>	0,18 <i>0,017</i>	0,20 <i>0,016</i>	0,24 <i>0,017</i>	0,21 <i>0,016</i>	0,26 <i>0,018</i>	0,34 <i>0,021</i>	0,25 <i>0,018</i>	0,25 <i>0,017</i>
	<i>Sécurité financière</i>	0,19 <i>0,020</i>	0,24 <i>0,025</i>	0,23 <i>0,021</i>	0,27 <i>0,021</i>	0,25 <i>0,021</i>	0,23 <i>0,022</i>	0,28 <i>0,025</i>	0,31 <i>0,029</i>	0,26 <i>0,023</i>	0,25 <i>0,023</i>
	<i>Sécurité travail</i>	0,23 <i>0,018</i>	0,25 <i>0,025</i>	0,34 <i>0,017</i>	0,37 <i>0,017</i>	0,37 <i>0,017</i>	0,34 <i>0,018</i>	0,39 <i>0,018</i>	0,52 <i>0,019</i>	0,25 <i>0,025</i>	0,34 <i>0,022</i>
Capabilité humaine	<i>Soins et maladies</i>	0,36 <i>0,015</i>	0,40 <i>0,020</i>	0,35 <i>0,018</i>	0,37 <i>0,018</i>	0,35 <i>0,018</i>	0,39 <i>0,020</i>	0,41 <i>0,020</i>	0,36 <i>0,025</i>	0,37 <i>0,019</i>	0,38 <i>0,019</i>
	<i>Hygiène</i>	0,28 <i>0,013</i>	0,32 <i>0,015</i>	0,25 <i>0,014</i>	0,25 <i>0,018</i>	0,27 <i>0,015</i>	0,32 <i>0,013</i>	0,35 <i>0,016</i>	0,41 <i>0,016</i>	0,34 <i>0,016</i>	0,31 <i>0,016</i>
	<i>Éducation</i>	0,17 <i>0,011</i>	0,21 <i>0,011</i>	0,13 <i>0,011</i>	0,09 <i>0,010</i>	0,08 <i>0,011</i>	0,13 <i>0,011</i>	0,12 <i>0,011</i>	0,17 <i>0,019</i>	0,23 <i>0,015</i>	0,15 <i>0,013</i>
	<i>Sécurité alimentaire</i>	0,19 <i>0,014</i>	0,26 <i>0,017</i>	0,29 <i>0,015</i>	0,27 <i>0,016</i>	0,32 <i>0,015</i>	0,23 <i>0,015</i>	0,29 <i>0,016</i>	0,44 <i>0,019</i>	0,31 <i>0,017</i>	0,29 <i>0,017</i>
Capabilité sociale	<i>Groupe d'entraide</i>	0,27 <i>0,016</i>	0,31 <i>0,020</i>	0,36 <i>0,014</i>	0,29 <i>0,020</i>	0,35 <i>0,018</i>	0,31 <i>0,019</i>	0,31 <i>0,021</i>	0,29 <i>0,030</i>	0,29 <i>0,021</i>	0,31 <i>0,021</i>
	<i>Déplacement</i>	0,26 <i>0,016</i>	0,28 <i>0,021</i>	0,24 <i>0,019</i>	0,25 <i>0,020</i>	0,32 <i>0,018</i>	0,29 <i>0,020</i>	0,28 <i>0,022</i>	0,33 <i>0,027</i>	0,22 <i>0,021</i>	0,27 <i>0,021</i>
	<i>Bien-être social</i>	0,20 <i>0,013</i>	0,26 <i>0,015</i>	0,18 <i>0,015</i>	0,17 <i>0,015</i>	0,16 <i>0,015</i>	0,23 <i>0,016</i>	0,20 <i>0,017</i>	0,24 <i>0,022</i>	0,21 <i>0,019</i>	0,21 <i>0,017</i>
Total		0,20	0,29	0,24	0,23	0,26	0,26	0,30	0,38	0,28	

Notes : (1) Nous avons utilisé l'échelle d'équivalence calculée précédemment comme déflateur de l'indice par ménage, pour tenir compte de la dimension du ménage ainsi que de sa composition. (2) L'indice composite moyen obtenu sur l'ensemble des sites est calculé grâce à une moyenne pondérée des effectifs de chaque site sur chacune des dimensions. (3) En italique, les écart-types.

Source : auteur, exploitation des données O.G.M. [2004]

- *La capacité humaine : la place de l'éducation et de la santé dans le bien-être des ménages*

La capacité humaine laisse apparaître des scores relativement bons pour les différents fonctionnements retenus à l'exception notable de l'éducation. En effet, et en accord avec l'analyse qualitative du discours précédemment présentée, l'éducation est le fonctionnement le moins bien réalisé et ce pour l'ensemble des sites retenus. Pour autant, compte tenu de sa contribution au bien-être général³²³, si nous ne l'avions pas pris en compte dans l'analyse, nous aurions surévalué le bien-être des ménages. Au niveau désagrégé, nous constatons que Boffa continental est le site dont les indices sont les plus élevés. Cette relative bonne

³²³ Le poids relatif de l'éducation dans le bien-être des ménages n'est que de 5,35%. Le lecteur pourra se reporter aux annexes.

performance de Boffa continental est à mettre en regard des performances concernant la pauvreté monétaire. Sur ce dernier point, rappelons que Boffa continental est le site où le niveau de pauvreté est le plus élevé. Nous pouvons donc penser qu'un faible niveau de revenu n'entraîne pas obligatoirement une mauvaise réalisation des fonctionnements liés à la capacité humaine. De plus, il est important de noter l'écart existant entre Boffa continental et les autres sites, notamment en ce qui concerne la sécurité alimentaire, fonctionnement pour lequel l'indice de réalisation atteint 0,44. En ce qui concerne le fonctionnement relatif à l'éducation, le site de Kankayani réalise le score le plus faible, en raison de la difficulté d'accéder aux services publics d'éducation sur cette zone. On constate, en revanche, que le site de Boffa maritime, qui ne possède pas non plus d'école en son sein, atteint tout de même le score le plus élevé (0,23). Une raison peut être avancée : les ménages confient facilement leurs enfants lorsqu'ils ont de la famille sur le continent. Ainsi, lorsque ces enfants reviennent dans les villages de Boffa insulaire pour y travailler, ils ont acquis la maîtrise de la lecture.

Il doit également être mentionné que, bien que les indices restent faibles, les fonctionnements « *avoir une bonne hygiène de vie* » et « *être en bonne santé* » atteignent des niveaux *relativement* respectables. Ainsi, nous pouvons penser que dans le domaine de la santé, les ménages de l'échantillon sont relativement moins privés que dans les autres domaines. Ce relativement bon score (0,38 pour les *Soins et maladies* et 0,31 pour l'*Hygiène*) dans ce domaine ne doit pas nous faire perdre de vue le fait que nous n'avons pas tenu compte, dans la construction des dimensions, des variables mesurant directement l'accès aux soins, puisque seule la vaccination des enfants a été retenue. Les autres variables *décès dans le ménage* et *taux de morbidité* sont des mesures indirectes de l'accès aux soins. C'est la raison pour laquelle, malgré un accès aux centres de soins plutôt mauvais³²⁴, l'échantillon atteint un score relativement bon dans cette dimension.

- *La capacité économique : de fortes disparités dans la réalisation des fonctionnements*

En ce qui concerne la capacité économique, les résultats agrégés sont assez homogènes puisque la dimension qui réalise le meilleur score concerne la sécurité dans le travail (avec 0,34) tandis que la sécurité financière et les actifs et outillage atteignent 0,25. Il

³²⁴ A ce sujet voir le chapitre troisième ainsi que les annexes.

apparaît que les ménages enquêtés connaissent des difficultés à la fois patrimoniales (propriété des terres exploitées et possession de l'outillage nécessaire à l'exploitation des terres) mais également financières avec un recours massif à l'emprunt (plus de 40% des ménages déclarent avoir eu recours à l'emprunt durant la dernière année) : ces résultats sont à mettre en regard de la situation économique de la Guinée en 2004 et de la variation des salaires et des revenus liée à des aléas non prévisibles par les ménages. La forte variation des prix sur les marchés, la rareté des parcelles exploitables et leur taille modeste, les décisions juridiques sur la tenue des marchés le dimanche sont venues perturber la partie la plus instable de la capacité économique. En revanche, les bons résultats des composantes plus stables (logement et équipement, respectivement 0,28 et 0,31) montrent que les ménages ont tout de même pu équiper leur maison et améliorer l'état de leur logement. Toutefois, nous devons garder à l'esprit que les données relatives à ces deux dimensions, très stables dans le temps, reflètent l'ensemble des réalisations passées des ménages.

Au niveau des sites, Boffa continental réalise de bonnes performances puisqu'il est en tête dans quatre des cinq fonctionnements (à l'exception du logement) avec notamment un indice de réalisation du fonctionnement « sécurité alimentaire » qui atteint 0,52. Ici aussi, une tension apparaît entre les résultats monétaires et les résultats non monétaires pour cette zone de Boffa continental. Il semble donc que le revenu et la capacité économique ne varient pas dans le même sens. Si l'on se place dans le cadre théorique des capacités, il est possible que des variables autres que le revenu interviennent dans la réalisation des fonctionnements relatifs à la capacité économique. A l'inverse, le site de Brika est globalement celui qui réalise le moins bien la capacité économique. Il est intéressant de noter qu'avec un taux de pauvreté monétaire de 25,5%, le site de Brika est le deuxième site le plus pauvre derrière Boffa continental : à l'inverse de Boffa continental, le revenu y conditionne la réalisation des fonctionnements économiques, puisqu'une faible valeur du premier implique une faible réalisation des seconds : la transformation du revenu en fonctionnements dépend ainsi des conditions environnementales et des caractéristiques géographiques des zones. Nous testerons plus en détail, dans une prochaine section, l'influence de la localisation sur la fonction de transformation.

- *La capabilité sociale : une difficulté d'intégration des ménages dans le tissu social*

En ce qui concerne la *capabilité sociale*, qui permet d'évaluer l'intégration sociale des ménages dans leur communauté, les résultats sont hétérogènes. En effet, le fonctionnement relatif à l'intégration sociale réalise un score assez faible (0,21) tandis que le recours à un groupe d'entraide atteint 0,31. La marginalisation sociale semble toucher une grande partie des ménages sur l'ensemble des sites. Cela peut s'expliquer par le fait que plus d'un quart des ménages est victime de deux privations et près de la moitié d'une privation³²⁵ (soit le chef de ménage n'exerce aucune responsabilité, soit le ménage n'a pas participé à une seule cérémonie durant l'année).

Au niveau des sites, il apparaît que le recours à un groupe d'entraide est un fonctionnement plutôt bien réalisé par l'ensemble des sites et plus particulièrement pour Madia et Kankayani. Dans une moindre mesure, la dimension « déplacement » est également correctement réalisée avec, cependant, une moins forte homogénéité entre sites. Ainsi, il est surprenant de constater que les sites ayant des valeurs extrêmes sont Boffa continental (0,32) et Boffa insulaire (0,22). Pour ce dernier, le seul moyen de locomotion est la pirogue³²⁶, élément qui entre dans le fonctionnement déplacement. On peut donc penser que peu de ménages sur Boffa insulaire ne possèdent de pirogue ou que celles-ci sont concentrées entre les mains de quelques ménages, qui peuvent les utiliser pour acheminer les marchandises ou les individus vers les marchés ou les louer pour la pêche. Enfin, le bien-être social apparaît nettement en retrait des deux autres dimensions avec des indices relativement plus faibles et plus hétérogènes. Si Bigori atteint un indice de 0,26, en revanche les sites de Madia, KKT et Kankayani n'atteignent respectivement que 0,18, 0,17 et 0,16, signe du plus grande marginalisation sociale.

³²⁵ Pour un détail des privations des ménages par site, se reporter aux annexes.

³²⁶ La pirogue et la bicyclette sont les deux moyens de locomotions que nous avons retenus pour construire la variable relative au fonctionnement « pouvoir se déplacer ».

- *L'importance relative des fonctionnements dans le bien-être des ménages*

Pour terminer, l'analyse du bien-être multidimensionnel doit passer par l'étude de la contribution de chaque fonctionnement au bien-être des ménages. Pour cela, nous calculons la part de chaque fonctionnement dans l'indice de bien-être. On constate, dans le tableau 4-7, que la capabilité sociale est celle qui contribue le moins au bien-être des ménages (15,98% du bien-être total). Si cela est dû au fait que seulement trois fonctionnements composent cette capabilité (contre quatre pour la capabilité humaine et cinq pour la capabilité économique), il est important de noter que les fonctionnements en eux-mêmes ont également un poids très faible. Ces résultats montrent que l'intégration sociale n'occupe pas une place prépondérante dans le bien-être quotidien des ménages. En ce qui concerne la capabilité humaine, sa contribution au bien-être multidimensionnel atteint près de 38%, grâce notamment à l'importance des fonctionnements relatifs à l'hygiène et à la sécurité alimentaire. Ces deux fonctionnements contribuent à plus de 60% du bien-être relatif à la capabilité humaine (respectivement 11,32% et 11,62% du bien-être global), ce qui montre leur importance dans les situations de pauvreté non monétaire³²⁷. Enfin, la capabilité économique est celle qui contribue le plus au bien-être des ménages. A ce titre, il semble que l'aspect économique du bien-être occupe une place centrale dans le quotidien guinéen. Il est toutefois important de noter que les contributions sont très hétérogènes. D'une part, les éléments relatifs au logement et à son équipement contribuent le plus au bien-être³²⁸ (avec respectivement 12,65% et 15,93% du bien-être total) tandis que les actifs et outillage, la sécurité financière et la sécurité dans le travail sont moins prépondérants (respectivement 7,63%, 3,61% et 6,15%) : l'importance de la qualité du logement est indéniable confirmant ainsi les résultats de l'approche qualitative³²⁹.

³²⁷ Nous analyserons plus loin les facteurs expliquant la probabilité d'être victime d'insécurité alimentaire

³²⁸ Notons cependant que les deux dimensions ne sont pas fortement corrélées. Voir les annexes.

³²⁹ Voir le chapitre troisième à ce sujet.

Tableau 4-7 : Poids relatif des dimensions dans le bien-être des ménages par site (en %)

Structure de capacités	Dimensions	Sites									
		Brika	Bigori	Madia	KKT	Kankayani	Dobali	Kambilam	Boffa continental	Boffa insulaire	Total
Capabilité économique	Logement	8,93	13,95	15,80	12,32	13,26	16,34	13,36	11,26	8,66	12,65
	Equipement	14,82	21,04	13,39	14,79	14,52	14,76	15,41	20,91	16,61	15,93
	Actifs et outillage	11,16	10,92	6,45	5,19	6,93	7,39	6,26	6,91	9,08	7,63
	Sécurité financière	2,67	2,60	4,70	3,56	3,72	3,55	3,35	3,62	3,18	3,61
	Sécurité travail	3,96	2,75	9,90	7,68	8,78	8,17	7,36	2,88	11,95	6,15
Capabilité humaine	Soins et maladie	12,11	8,61	10,47	8,87	8,36	9,40	10,34	8,80	6,06	9,55
	Hygiène	12,76	10,34	8,41	8,76	8,14	12,11	13,29	12,29	11,56	11,32
	Education	7,94	6,87	3,66	5,10	2,86	3,68	4,63	8,81	4,08	5,35
	Sécurité alimentaire	6,98	7,22	12,03	13,99	15,82	10,71	8,18	11,68	17,61	11,62
Capabilité sociale	Groupe d'entraide	6,16	4,73	5,56	10,51	7,35	4,86	5,88	4,55	2,76	5,62
	Déplacement	5,79	4,09	4,57	4,09	6,33	4,15	5,22	3,05	3,85	5,62
	Bien-être social	6,72	6,89	5,07	5,15	3,94	4,88	6,70	5,25	4,59	4,74
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : auteur, exploitation des données O.G.M. [2004].

Au final, le site de Boffa continental se dégage largement des autres sites avec un score de 0,38. Comme nous l'avons déjà signalé, si nous rapprochons ce résultat de celui présenté pour la pauvreté monétaire, on constate un décalage important en ce qui concerne ce site. Ensuite, trois sites forment un deuxième groupe, formé de Kambilam (0,30), Bigori (0,29) et Boffa insulaire (0,28). Un troisième groupe comprenant Dobali, Kankayani, Madia et KKT présentent des résultats agrégés homogènes, avec certaines disparités sur les fonctionnements particuliers. Enfin, le site de Brika présente globalement les résultats les plus faibles avec un indice près de deux fois moins élevé que celui de Boffa continental (0,20 contre 0,38) et se classe en dernière position pour six fonctionnements sur douze³³⁰. Si l'on rapproche ce résultat de ceux obtenus par l'approche monétaire, on constate de fortes similitudes pour ce site de Brika. En effet, s'il est le moins bien classé en termes multidimensionnels, il est également le deuxième site le plus pauvre monétairement. On peut donc penser que la relation pauvreté monétaire – pauvreté de fonctionnements dépend, non seulement des caractéristiques des ménages, mais aussi, des caractéristiques géographiques

³³⁰ Classements présentés en annexes.

des sites. La décomposition de l'indice de bien-être selon les caractéristiques des ménages peut amener un début de réponse.

2.2.2. Décomposition de l'indice selon les caractéristiques socio-démographiques des ménages

Pour comprendre le phénomène de pauvreté non monétaire, il peut être pertinent de décomposer les résultats en fonction de diverses caractéristiques socio-démographiques (Tableau 4-8). Premièrement, la distinction en fonction du sexe du chef de ménage montre une différence importante dans l'état des privations. Si l'on prend la valeur de l'indice agrégé, l'on constate que les ménages dirigés par une femme atteignent un score de 0,35 contre seulement 0,27 pour les ménages masculins. Si l'on décompose cet indicateur selon les domaines on observe de nombreuses inégalités dans la réalisation. Ainsi, mis à part le fonctionnement « *posséder un moyen de locomotion* » (correspondant à la dimension *Déplacement*) pour lequel les ménages dirigés par un homme ont un indice largement supérieur à ceux dirigés par une femme (0,28 contre 0,15), toutes les autres dimensions sont largement dominées par les ménages féminins. Cette domination est surtout flagrante pour les dimensions *Logement* (0,43 contre 0,27), *Hygiène* (0,41 contre 0,31), *Sécurité alimentaire* (0,40 contre 0,28) et *Sécurité financière* (0,39 contre 0,24). Les foyers féminins apparaissent moins pauvres multidimensionnellement que les foyers masculins. La différence (0,15 point) en ce qui concerne la *Sécurité financière* n'est pas forcément due au moindre accès à l'emprunt des femmes³³¹. Il se peut que le plus faible niveau de pauvreté monétaire des ménages masculins (une incidence de 0,23 contre 0,43 pour les ménages féminins) soit, en partie, expliqué par un recours plus massif à l'emprunt de ces ménages. Ainsi, si l'emprunt est directement converti en revenu, le recours au premier augmente le second et réduit, de fait, la pauvreté monétaire. Le lien qui apparaît ici mérite une attention particulière dans le traitement de notre problématique. Nous intégrerons cette liaison dans l'analyse plus approfondie des relations entre les deux types de pauvreté.

³³¹ Depuis la mise en œuvre du Crédit Rural de Guinée en 1987 et plus particulièrement du Crédit Rural Solidaire, de nombreuses femmes ont pu améliorer leurs conditions de vie quotidienne, et obtenir une reconnaissance sociale plus importante dans leur communauté (Condé, Bouju, Gentil [2002]).

Tableau 4-8 : Décomposition de l'indicateur de bien-être non monétaire selon les caractéristiques du ménage

Caractéristiques	Dimensions	Logement	Équipement	Soins et maladies	Hygiène	Éducation	Sécurité alimentaire	Sécurité financière	Sécurité travail	Actifs et outillage	Groupe d'entraide	Déplacement	Bien-être social	Indice agrégé	N
Sexe du chef de ménage															
Homme		0,27	0,30	0,37	0,31	0,15	0,28	0,24	0,34	0,25	0,31	0,28	0,21	0,27	785
Femme		0,43	0,34	0,38	0,41	0,17	0,40	0,39	0,39	0,27	0,32	0,15	0,21	0,35	42
Age du chef de ménage															
Entre 16 et 35 ans		0,30	0,35	0,40	0,36	0,15	0,31	0,22	0,41	0,29	0,38	0,34	0,24	0,32	139
Entre 35 et 45 ans		0,26	0,31	0,39	0,30	0,14	0,28	0,22	0,34	0,25	0,30	0,31	0,19	0,25	206
Entre 45 et 55 ans		0,27	0,30	0,37	0,31	0,16	0,28	0,25	0,32	0,24	0,31	0,26	0,18	0,25	178
Plus de 55 ans		0,30	0,29	0,35	0,29	0,16	0,29	0,29	0,32	0,25	0,28	0,23	0,22	0,26	304
Situation matrimoniale															
Couple monogame		0,31	0,34	0,41	0,35	0,16	0,33	0,28	0,39	0,28	0,34	0,31	0,22	0,32	388
Couple polygame		0,23	0,27	0,34	0,26	0,14	0,23	0,21	0,27	0,22	0,27	0,25	0,19	0,21	384
Célibataire/veuf(ve)		0,41	0,35	0,37	0,40	0,20	0,42	0,38	0,45	0,28	0,37	0,17	0,22	0,36	55
Dimension du ménage															
Moins de 5 membres		0,42	0,41	0,41	0,42	0,16	0,44	0,36	0,54	0,33	0,40	0,31	0,26	0,42	212
Entre 5 et 8 membres		0,26	0,29	0,39	0,30	0,15	0,27	0,23	0,30	0,24	0,30	0,28	0,19	0,26	404
Plus de 9 membres		0,18	0,23	0,31	0,22	0,15	0,18	0,17	0,20	0,20	0,22	0,23	0,18	0,16	211
Activité du chef de ménage															
Activités d'exploitation ¹		0,28	0,31	0,38	0,31	0,15	0,29	0,25	0,35	0,26	0,32	0,29	0,21	0,27	643
Activités halieutiques		0,26	0,33	0,44	0,43	0,22	0,49	0,34	0,48	0,33	0,22	0,45	0,25	0,35	56
Activités rémunératrices ²		0,26	0,35	0,35	0,40	0,17	0,41	0,26	0,47	0,28	0,17	0,41	0,22	0,31	56
Autres activités		0,31	0,29	0,40	0,32	0,20	0,30	0,25	0,32	0,23	0,27	0,26	0,25	0,29	18
Sans activité		0,32	0,24	0,30	0,28	0,13	0,28	0,34	0,18	0,18	0,27	0,12	0,17	0,21	54
Activité principale de la première épouse³															
Activités d'exploitation ¹		0,27	0,30	0,38	0,30	0,15	0,28	0,23	0,33	0,25	0,31	0,28	0,21	0,26	715
Autres activités		0,29	0,30	0,38	0,41	0,19	0,32	0,24	0,38	0,22	0,18	0,34	0,17	0,29	19
Sans activité		0,31	0,26	0,32	0,21	0,12	0,30	0,38	0,15	0,18	0,21	0,16	0,19	0,21	23
La première épouse exerce une activité secondaire															
Non		0,28	0,30	0,36	0,30	0,13	0,28	0,27	0,34	0,21	0,27	0,26	0,17	0,26	394
Oui		0,26	0,30	0,39	0,31	0,17	0,28	0,21	0,32	0,29	0,33	0,30	0,23	0,28	381
Ethnie															
Baga		0,32	0,33	0,39	0,32	0,16	0,29	0,25	0,36	0,29	0,32	0,25	0,24	0,30	206
Ballante		0,25	0,23	0,34	0,32	0,08	0,37	0,29	0,45	0,37	0,27	0,29	0,17	0,29	25
Diakanké		0,29	0,30	0,36	0,25	0,08	0,32	0,24	0,33	0,21	0,34	0,33	0,17	0,25	47
Landouma		0,25	0,27	0,36	0,27	0,12	0,27	0,23	0,34	0,18	0,34	0,23	0,18	0,23	96
Nalou		0,33	0,30	0,41	0,34	0,11	0,31	0,29	0,37	0,25	0,33	0,31	0,19	0,30	76
Peul		0,27	0,30	0,36	0,30	0,17	0,30	0,25	0,32	0,18	0,33	0,30	0,20	0,26	42
Soussou		0,26	0,31	0,37	0,32	0,17	0,27	0,25	0,31	0,26	0,28	0,29	0,21	0,27	311
Autre ethnie		0,27	0,29	0,40	0,35	0,16	0,30	0,29	0,39	0,23	0,18	0,25	0,15	0,27	24

Notes : (1) Les activités d'exploitation correspondent ici aux activités liées directement à l'exploitation du milieu agricole, marin et du cheptel, (2) Les activités rémunératrices sont les activités liées au commerce, à la saliculture ou à l'extraction d'huile. La pêche, activité hautement lucrative est écartée de cette catégorie pour des raisons d'homogénéité des caractéristiques des activités, (3) Sont exclus de l'échantillon les chefs de ménages féminins et les chefs non actuellement mariés.

Source : auteur, exploitation des données O.G.M. [2004]

L'âge du chef de ménage nous apparaît assez important dans l'explication du phénomène de pauvreté. Trois profils émergent : (i) un premier profil, que l'on peut qualifier de *descendant*, regroupe les dimensions dont les indices de bien-être diminuent avec l'âge. Nous retrouvons dans cette catégorie, les dimensions notamment liées à la santé et au travail, deux phénomènes caractéristiques du vieillissement ; (ii) un second profil, *ascendant*, qui comprend les dimensions pour lesquels les indices augmentent avec l'âge. Seule la dimension *Sécurité financière* est concernée par ce phénomène et traduit la diminution du recours à l'emprunt, souvent productif, contracté pour mener à bien des activités professionnelles, avec l'âge ; (iii) enfin un dernier profil, dit en *courbe en U*, qui correspond aux dimensions dont les valeurs des indices diminuent dans un premier temps, puis remontent avec l'âge. Ces profils concernent le *Logement*, la *Sécurité alimentaire*, le *Bien-être social* et, dans une moindre mesure l'*Éducation*. Cette courbe « en forme de U » est toutefois assez surprenante dans la mesure où il a été montré par ailleurs que cette courbe avait « une forme en U inversé » (Brandolini, d'Alessio [1998], Fusco [2005]), c'est-à-dire que les indices connaissent une valeur inférieure aux âges extrêmes, notamment pour le *Logement*. Le phénomène semble inverse dans notre échantillon. Sur l'indice agrégé, la courbe en U est toujours présente mais beaucoup plus lisse, les trois profils ayant tendance à se compenser. Pour l'éducation, il est permis de penser que ce phénomène résulte des politiques éducatives menées par les gouvernements successifs. Pour les générations intermédiaires, la politique de nationalisation de l'éducation, la mise en œuvre massive du programme d'alphabétisation dans les langues locales et la fermeture des écoles généralistes au profit des travaux agricoles encadrés sous le régime de Sékou Touré (Barry [2002]) peuvent expliquer la baisse de l'indice relatif à l'éducation pour les générations plus âgées et plus jeunes qui ont profité, pour les premiers, des programmes de scolarisation de l'époque coloniale et pour les derniers, de la démocratisation de l'accès à l'éducation depuis l'arrivée au pouvoir de Conté en 1984.

La situation matrimoniale offre également un résultat intéressant. Les couples polygames (près de la moitié de l'échantillon) ont des indices de bien-être non monétaires largement inférieurs aux deux autres types de situation, et ce, pour l'ensemble des dimensions considérées, ainsi que pour l'indice agrégé (0,21). Les écarts les plus importants concernent le domaine de la *Sécurité*. En effet, la réalisation des fonctionnements relatifs à ce domaine est respectivement égale à 0,23, 0,21 et 0,27 (pour la *Sécurité alimentaire*, la *Sécurité financière* et la *Sécurité dans le travail*) pour les ménages polygames contre 0,33, 0,28, 0,39 pour les ménages monogames et même 0,42, 0,45 et 0,45 pour les autres types de situations. L'écart

entre la situation des couples polygames et les autres types de foyer est assez important sur l'indice agrégé. Lorsque cet indice culmine difficilement à 0,21 pour les ménages polygames, il atteint 0,32 pour les couples monogames et même 0,36 pour les ménages monoparentaux. La taille du ménage, reflétée indirectement par la situation matrimoniale³³², représente une charge importante en termes de bien-être. Nous constatons un écart important entre les indices de bien-être : les ménages de grande taille (plus de 9 membres) atteignent un score qui est parfois plus de deux fois inférieur au score des ménages de petite taille. L'impact de la dépendance se fait réellement sentir³³³. Seul le fonctionnement « *être éduqué* » échappe à ce constat. Plus un ménage est grand, plus la probabilité d'avoir au moins un membre éduqué est forte. En ce qui concerne l'indice de bien-être agrégé, le constat est sans appel : lorsque les ménages de petite taille réalisent un score de 0,42, les ménages de taille moyenne atteignent 0,26, tandis que les ménages de grande taille sont loin derrière avec un score de 0,16. La taille, via la dépendance des membres inactifs, influence donc considérablement et négativement le bien-être du ménage.

Pour ce qui concerne l'activité, il semble qu'aucun type d'activité ne confère un niveau de bien-être supérieur, simultanément, dans toutes les dimensions prises en compte. Cependant, si on s'attache à l'indice agrégé, l'exercice d'une activité rémunératrice ou liée à la pêche par le chef de ménage permet d'atteindre un niveau de bien-être multidimensionnel supérieur aux autres types d'activités. L'exercice d'une activité génératrice de revenu augmente le bien-être non monétaire. A l'inverse, le fait de ne pas exercer d'activité est source de réduction du bien-être non monétaire : le fait de disposer d'un revenu d'activité contribue positivement à la réalisation des fonctionnements. Ce lien devra également être testé de manière plus approfondie lors de l'étude des recoupements entre les deux types d'approche. Ensuite, nous pouvons noter que le fait d'exercer une activité agricole (en activité principale plus particulièrement) permet d'accomplir un plus haut degré du fonctionnement « *avoir recours à un groupe d'entraide* », ce qui est évident puisque le groupe d'entraide, souvent sous la forme de *kilé*³³⁴, est essentiellement agricole. En revanche, ce type d'activité n'assure pas un niveau de *Sécurité alimentaire* important puisque l'indice de bien-être associé à cette dimension est le plus faible lorsque les membres exercent une activité agricole. La

³³² Les ménages polygames ont une taille moyenne supérieure aux deux autres types de ménages.

³³³ La dépendance est mesurée par le rapport entre le nombre d'inactifs et le nombre d'actifs au sein du ménage.

³³⁴ Le kilé est un groupe de personnes qui travaillent en vue d'aider un tiers qui, en retour, s'engage à nourrir les travailleurs bénévoles.

sévérité des périodes de soudures, les aléas de la récolte liés aux conditions climatiques, la variabilité des prix de vente des produits alimentaires de consommation courante peuvent expliquer cette situation. La *Sécurité financière* est également mieux assurée lorsque le ménage n'est pas orienté vers les activités agricoles ; le recours à l'emprunt semble plus répandu dans les activités agricoles. Enfin, en termes de bien-être agrégé, le fait d'exercer une activité secondaire, par la première épouse, augmente considérablement le degré d'accomplissement de la dimension *Bien-être social*. On peut donc penser que la diversification des activités est un signe de reconnaissance social, qui peut se traduire par une augmentation des participations du ménage (invitation ou organisation) à des cérémonies³³⁵.

Enfin, le croisement de l'ethnie d'appartenance des ménages et l'ensemble des dimensions permettent de mettre en avant quelques résultats intéressants. Les niveaux de bien-être pour l'ethnie Ballante sont très dispersés : d'une part, cette ethnie atteint les niveaux les plus faibles concernant 5 dimensions sur 12 (avec notamment un résultat exceptionnellement faible concernant le fonctionnement « être éduqué » avec un niveau de bien-être égal à 0,08) et, d'autre part, elle atteint les niveaux les plus importants pour 4 dimensions, notamment la dimension *Sécurité dans le travail* avec un indice de 0,45. Ces niveaux de bien-être marquent, à l'évidence, deux tendances : la première concerne les cultures et les normes auxquelles adhèrent les différentes ethnies. Le faible niveau concernant la dimension *Actifs et outillage* pour les Peuls est, en partie, dû à leur orientation vers les activités de commerce. La seconde tendance concerne la localisation géographique des ethnies. En effet, le site de Brika est à près de 85% couvert par l'ethnie soussou, tandis que les Landouma représentent 91 % de la population sur Kambilam³³⁶. Les sites sont donc fortement marqués par la présence massive d'une ou deux ethnies, ce qui peut expliquer les différents résultats. Ainsi, il est hasardeux d'affirmer que l'appartenance ethnique explique totalement le niveau de bien-être. Il serait plus judicieux de relier l'indice à la localisation géographique des ethnies.

Pour conclure, l'analyse des résultats désagrégés par dimension concernant le bien-être non monétaire nous a permis de mettre en lumière l'importance du cycle de vie dans lequel se trouve le ménage (à travers l'âge du chef et la dimension du ménage), ainsi que le statut du

³³⁵ Nous testerons cette hypothèse lorsque nous analyserons les liens entre le revenu et les fonctionnements accomplis.

³³⁶ Voir le Rapport final O.G.M. [2004].

ménage (via les différents membres) sur le marché du travail et le sexe du chef de ménage. Toutefois, l'indicateur de bien-être monétaire calculé à partir de la logique floue n'est pas suffisant pour quantifier et comprendre le phénomène de pauvreté multidimensionnelle. Il est donc nécessaire de s'orienter vers la construction d'un indicateur micromultidimensionnel de pauvreté permettant d'évaluer l'étendue des privations sur les neuf sites concernés par notre recherche.

2.3. L'approche micromultidimensionnelle de la pauvreté

L'étude de la pauvreté sur notre échantillon ne peut être menée de façon rigoureuse sans une évaluation quantitative du phénomène. Il est donc nécessaire de mettre en place une agrégation non plus seulement en fonction des dimensions mais aussi en fonction des ménages. Nous proposons pour cela de mener une analyse détaillée de la pauvreté non monétaire en utilisant une extension des indices FGT à l'approche multidimensionnelle.

2.3.1. La construction des indices de pauvreté multidimensionnelle : une analyse par l'incidence et la sévérité de la pauvreté

Cette agrégation entre individus repose sur l'approche micro-multidimensionnelle proposée par Chakravarty *et alii* [1997] puis reprise par Lachaud [2002] et présentée lors du chapitre précédent. Pour mémoire, nous rappelons brièvement en quoi consiste cette approche. Premièrement nous avons retenu la construction de cet indice comme la généralisation des indices unidimensionnels FGT à l'analyse multidimensionnelle de la pauvreté comme étant :

$$P_{\alpha}(X; z) = \frac{1}{n} \sum_{j=1}^k \sum_{i \in D_j} a_j \left[1 - \left(\frac{x_{ij}}{z_j} \right) \right]^{\alpha} \quad [4-6]$$

α représente ici le degré d'aversion pour la pauvreté et D_j , l'ensemble des ménages pauvres sur la dimension j et z_j , le seuil de pauvreté sur la dimension j . Lorsque α croît alors P_{α} croît également.

Ainsi, l'indice de pauvreté³³⁷ qui lui est associé est alors, dans le cadre de notre recherche,

$$P_e(X; z) = \frac{1}{n} \sum_{q=1}^{12} \sum_{i \in D_q} a_q \left[1 - \left(\frac{x_{iq}}{z_q} \right)^{0,5} \right] \quad [4-7]$$

avec n l'ensemble des ménages de l'échantillon, D_q l'ensemble des ménages pauvres dans la dimension q , le paramètre d'aversion à la pauvreté e auquel nous assignons une valeur égale à 0,5³³⁸, x_{iq} , le degré de réalisation de chacun des fonctionnements retenus pour chaque ménage i ³³⁹ et a_q , le poids accordé à chaque fonctionnement ($a_1 = a_2 = \dots = a_{12} = 1/12$) et z_q la valeur seuil de pauvreté sur la dimension j . Toutefois, nous retiendrons dans la présente recherche les deux indicateurs suivant :

$$P_1(X; z) = \frac{1}{n} \sum_{j=1}^k \sum_{i \in D_j} a_j \left[1 - \left(\frac{x_{ij}}{z_j} \right) \right]^0 \quad [4-8]$$

qui n'est autre que le *ratio de pauvreté non monétaire* recensant le nombre de ménages pauvres par dimension, et :

$$P_2(X; z) = \frac{1}{n} \sum_{j=1}^k \sum_{i \in D_j} a_j \left[1 - \left(\frac{x_{ij}}{z_j} \right) \right]^2 \quad [4-9]$$

qui permet de mettre en avant la *sévérité de la pauvreté non monétaire* et exprimer cette dernière en termes de privations. Ces indices multidimensionnels de pauvreté nous renseignent donc sur la proportion de pauvres dans notre échantillon et sur l'importance des manques dont sont victimes ces ménages pauvres³⁴⁰. Leur intérêt majeur est qu'ils sont décomposables en sous-groupes (dans notre cas, les sites retenus) et en attributs (les

³³⁷ Il est également possible de retenir un indice multidimensionnel non axiomatique basé sur une moyenne pondérée des scores obtenus sur chacune des dimensions. A ce sujet se reporter à l'annexe correspondante qui présente les principaux résultats.

³³⁸ L'étude menée par Lachaud [1999] montre une faible sensibilité de P_e avec $e = 0,5$ et $e = 1$.

³³⁹ En d'autres termes, il s'agit de la valeur de l'indice de bien-être non monétaire obtenue par l'individu i sur la dimension q déterminée précédemment grâce à la logique floue.

³⁴⁰ L'intérêt de retenir l'indice P_2 est qu'il permet d'exprimer la pauvreté comme étant un manque de réalisation des fonctionnements pris en compte. Cette spécification se rapproche alors fortement du positionnement théorique retenu qui exprime la pauvreté comme une absence de réalisation des fonctionnements essentiels.

dimensions retenues). Il importe de noter qu'un ménage est pauvre dès lors que $x_{iq} < z_q$, c'est-à-dire que *ce ménage est pauvre dès lors qu'il est dans une situation de dénuement dans au moins une dimension*. Il s'agit alors d'un opérateur d'agrégation par union³⁴¹.

La situation d'un ménage est relative à un seuil z_j que l'on doit fixer sur chaque dimension. L'intérêt de la logique floue est d'avoir créé, à partir de variables dichotomiques, un indicateur de bien-être continu compris entre 0 et 1. Le seuil peut alors s'apparenter à un seuil de pauvreté relatif sous lequel les individus sont considérés comme démunis dans la dimension particulière. Chaque dimension étant représentée par une valeur appartenant à $[0 ; 1]$, nous retiendrons comme seuil relatif de privation, 60% de la médiane de la distribution de l'indicateur composite de bien-être sur chacune des dimensions³⁴². A titre d'exemple, l'indice médian de bien-être sur l'échantillon concernant la dimension *Logement* est de 0,28. Nous fixons donc le seuil de pauvreté relatif à 0,20. Nous désignerons alors un ménage comme étant pauvre dans la dimension *Logement*, si la valeur de son indicateur composite de bien-être multidimensionnel sur le *Logement* est inférieure à 0,20.

2.3.2. Décomposition de la pauvreté multidimensionnelle : une hétérogénéité des résultats selon les sites

Pour comprendre le phénomène de pauvreté multidimensionnelle nous décomposons dans un premier temps les résultats obtenus selon les groupes (les sites) et les attributs (les fonctionnements), pour dans un second temps, retenir le découpage en aire géographique et tenter une première comparaison entre les approches monétaire et multidimensionnelle de la pauvreté.

³⁴¹ Voir le chapitre précédent. L'opérateur union offre un indicateur de pauvreté supérieur à l'opérateur intersection, dans la mesure où dans le second cas, c'est le cumul des privations dans tous les domaines qui prime.

³⁴² Soit le 3^{ème} décile. Cependant, une ligne de pauvreté différente a été retenue en ce qui concerne la dimension *Sécurité financière* dans la mesure où une très forte concentration des ménages se situe près de la valeur nulle de l'indice composite de bien-être. Appliquer cette ligne de pauvreté aurait surestimé l'importance de la pauvreté. Nous avons donc retenu un seuil plus élevé fixé au 4^{ème} décile. Il existe d'autres spécifications pour cette ligne de pauvreté. D'Ambrosio et alii. [2005], par exemple, fixent ce seuil relatif à la moitié de la moyenne.

- *Le recours à la décomposition sous-groupe/attributs*

Le tableau 4-9 propose une décomposition des indices multidimensionnels de pauvreté P_0 et P_2 selon les sous-groupes et les attributs. En fixant un seuil de pauvreté relatif par domaine, le taux de pauvreté multidimensionnelle atteint 32%, sur l'ensemble des sites et pour l'ensemble des dimensions. Il apparaît également que l'incidence de la pauvreté est la plus importante sur le site de Dobali atteignant près de 42% de la population. Les autres sites ont un taux de pauvreté autour de 30% sauf pour le site de Boffa insulaire où seul 21% de la population vit sous le seuil de pauvreté multidimensionnelle.

Au niveau agrégé, deux phénomènes apparaissent : tout d'abord, on constate une certaine proximité entre l'incidence de la pauvreté monétaire, calculée lors d'une section précédente, et celle de la pauvreté multidimensionnelle en ce qui concerne la zone couverte par Boffa insulaire. Avec des taux respectivement de 13% et 21%, Boffa insulaire est le site où l'incidence des deux types de pauvreté est la plus faible. Cela nous permet d'envisager un lien étroit entre ces deux types de pauvreté. De même, si le taux de pauvreté multidimensionnelle est le plus faible pour ce site, il est toutefois important de replacer cette incidence dans la perspective de l'indicateur de bien-être agrégé. Avec un indice de 0,28, Boffa insulaire obtient un score raisonnable mais loin des 0,38 de Boffa continental. Il semble donc que même si l'indice de bien-être est peu élevé, seule une faible partie des ménages vivent dans un état de privation concernant les fonctionnements considérés. Ensuite, si nous nous intéressons aux manques effectifs dont sont victimes les ménages pauvres, nous constatons que l'indice P_2 pour Boffa insulaire est légèrement supérieur à l'indice agrégé sur l'ensemble des sites ce qui montre que les ménages qui sont victimes de pauvreté multidimensionnelle souffrent plus profondément de ces manques. A l'inverse, le lien entre pauvreté monétaire et pauvreté multidimensionnelle semble plus ténu pour le site de Dobali. En effet, en termes monétaires, seule 17% de la population est concernée par la pauvreté (ce qui faisait de Dobali le troisième site le moins pauvre) alors qu'il apparaît que 42% des mêmes ménages sont concernés par la pauvreté multidimensionnelle. Ici aussi, le lien entre pauvreté monétaire et pauvreté multidimensionnelle semble conditionné par les caractéristiques propres à chaque site, la transformation du revenu en fonctionnements

accomplis n'apparaissant pas homogène³⁴³.

Tableau 4-9 : Décomposition des mesures de pauvreté multidimensionnelle P₀ et P₂ des ménages selon les sites et la réalisation des fonctionnements de base

Dimensions		Sites										
		Brika	Bigori	Madia	KKT	Kankayani	Dobali	Kambliam	Bofia continental	Bofia insulaire	Moyenne pondérée	Contri-bution
Pauvreté non monétaire, $\alpha = 0$												
Capabilité économique	Logement	0,42	0,35	0,37	0,16	0,53	0,50	0,52	0,22	0,34	0,38	9,9
	Equipement	0,14	0,26	0,29	0,10	0,38	0,46	0,49	0,12	0,29	0,28	7,2
	Actifs	0,24	0,29	0,17	0,14	0,26	0,35	0,50	0,34	0,35	0,29	6,0
	Sécurité financière	0,32	0,32	0,48	0,32	0,33	0,42	0,19	0,48	0,11	0,33	8,6
	Sécurité travail	0,21	0,38	0,10	0,35	0,05	0,42	0,06	0,15	0,47	0,24	6,2
Capabilité humaine	Soins	0,29	0,27	0,25	0,32	0,37	0,42	0,30	0,38	0,29	0,32	8,3
	Hygiène	0,32	0,25	0,21	0,39	0,26	0,39	0,17	0,25	0,29	0,28	7,3
	Education	0,30	0,31	0,42	0,49	0,18	0,38	0,20	0,38	0,15	0,31	8,1
	Sécurité alimentaire	0,44	0,28	0,47	0,48	0,32	0,33	0,21	0,40	0,32	0,36	9,4
Capabilité sociale	Groupe d'entraide	0,42	0,35	0,37	0,16	0,53	0,50	0,52	0,22	0,34	0,38	7,5
	Déplacement	0,14	0,26	0,29	0,10	0,38	0,46	0,49	0,12	0,29	0,28	7,3
	Bien-être social	0,29	0,27	0,25	0,32	0,37	0,42	0,30	0,38	0,29	0,32	8,3
Moyenne pondérée		0,29	0,30	0,31	0,28	0,33	0,42	0,33	0,29	0,21	0,32	
Contribution		10,7	11,0	11,6	9,2	8,9	16,0	9,9	10,9	7,6		100
Pauvreté non monétaire, $\alpha = 2$												
Capabilité économique	Logement	0,20	0,05	0,07	0,05	0,07	0,06	0,13	0,13	0,11	0,10	4,2
	Equipement	0,07	0,01	0,06	0,05	0,06	0,10	0,08	0,04	0,03	0,06	3,1
	Actifs	0,09	0,04	0,29	0,19	0,19	0,27	0,37	0,08	0,16	0,19	8,2
	Sécurité financière	0,48	0,44	0,42	0,39	0,35	0,32	0,42	0,42	0,35	0,40	17,2
	Sécurité travail	0,34	0,43	0,16	0,12	0,09	0,09	0,15	0,04	0,44	0,21	9,0
Capabilité humaine	Soins	0,06	0,10	0,10	0,08	0,14	0,08	0,13	0,24	0,13	0,12	5,5
	Hygiène	0,05	0,05	0,04	0,06	0,11	0,20	0,12	0,01	0,03	0,07	3,0
	Education	0,16	0,10	0,32	0,39	0,45	0,45	0,30	0,35	0,14	0,30	13,5
	Sécurité alimentaire	0,23	0,12	0,16	0,09	0,01	0,06	0,06	0,03	0,07	0,09	3,8
Capabilité sociale	Groupe d'entraide	0,19	0,23	0,22	0,28	0,13	0,26	0,08	0,47	0,27	0,24	10,5
	Déplacement	0,20	0,28	0,26	0,33	0,17	0,33	0,36	0,35	0,42	0,31	13,5
	Bien-être social	0,18	0,13	0,19	0,32	0,38	0,31	0,29	0,30	0,31	0,27	12
Moyenne pondérée		0,19	0,16	0,19	0,19	0,18	0,21	0,20	0,20	0,20	0,19	
Contribution		11,8	9,8	10,9	12,0	10,0	9,5	12,8	10,0	13,2		100

Source : auteur, exploitation des données O.G.M. [2004]

Si on désagrège maintenant les résultats selon les sites et les attributs, on constate une certaine hétérogénéité dans les résultats. En premier lieu, 38% de la population de notre échantillon vit sous le seuil de pauvreté dans la dimension *logement*, tandis que *seul* 24% de l'échantillon ne réalise pas le fonctionnement *sécurité dans le travail*. Les disparités se retrouvent également lorsque l'on raisonne sur les résultats sous-groupes/attributs. On constate, par exemple, une forte disparité en ce qui concerne le *logement* puisque, d'un côté, 53% des ménages vivant à Kankayani n'atteignent pas la ligne de pauvreté relative, tandis que seuls

³⁴³ Notons tout de même une plus grande dispersion des résultats entre sites pour l'indice P₀ que pour l'indice P₂. A ce sujet se reporter à l'annexe correspondante.

16% sont dans le même cas sur KKT. Ce constat est similaire pour chacune des dimensions confirmant ainsi que la pauvreté ne peut être résumée à une seule caractéristique.

En second lieu, ce constat d'absence d'homogénéité se retrouve pour l'indice P_2 , lorsque l'on raisonne en termes de précarités³⁴⁴. Sur l'ensemble de l'échantillon, les indices vont de 0,0552 pour l'*Équipement* (« avoir une maison équipée et confortable ») à 0,4004 pour la *Sécurité financière* (« être financièrement solide »). Traduits en termes de contribution relative, la précarité financière atteint 17% contre seulement 3% pour la précarité d'équipement. Les autres types de précarités qui contribuent le plus à la pauvreté sont les fonctionnements « avoir reçu une éducation », ce qui n'est pas une surprise vue le niveau de l'indicateur composite de bien-être, « posséder un moyen de locomotion », « participer à la vie de la collectivité³⁴⁵ » et « avoir recours à un groupe d'entraide », avec respectivement une contribution de 13%, 13% également, 12% et 10,5%.

Au niveau des sites, les contributions sont plus homogènes, puisque comprises entre 9% pour Dobali et 13% pour Boffa insulaire. Les indices de pauvreté associés tournent autour de 0,20, ce qui signifie qu'en moyenne l'écart moyen au seuil de pauvreté est de 0,20. Cette valeur moyenne, cependant, ne nous renseigne que sur une partie infime de l'état des privations effectives. C'est pourquoi il est nécessaire de s'intéresser aux couples *site-fonctionnement* pour comprendre où et comment la pauvreté prend réellement forme. Cette décomposition particulière fait apparaître de fortes disparités, non seulement entre sites mais aussi entre fonctionnements. Si Brika atteint des scores *relativement*³⁴⁶ mauvais dans les fonctionnements liés au logement, à la sécurité alimentaire et à la sécurité financière, ce site connaît des faibles indices de pauvreté pour les fonctionnements liés à l'hygiène et aux actifs et outillages.

Ici aussi, les résultats prouvent la non-réductibilité de la pauvreté à un phénomène unique et homogène. Les explications peuvent tenir, comme précédemment, aux spécificités locales et aux caractéristiques des ménages et des sites observés. Les sites qui atteignent des scores raisonnables pour le fonctionnement « être éduqué » sont ceux qui ont un accès aisé

³⁴⁴ En effet, l'indice P_2 reflète la sévérité de la pauvreté non monétaire, c'est-à-dire la distance moyenne pour chaque attribut de l'indice de bien-être au seuil de pauvreté pour l'ensemble de l'échantillon.

³⁴⁵ Ce fonctionnement correspond à la dimension *Bien-être social*.

³⁴⁶ On entend relatif par rapport aux autres sites.

aux services d'éducation. De même, l'état des voies de communication ou les distances aux marchés les plus proches³⁴⁷ peuvent également expliquer les mauvais résultats de certains sites (Dobali ou Kambilam par exemple) en ce qui concerne le domaine des *Déplacements*.

Dans l'optique de comparer les approches monétaires et multidimensionnelles de la pauvreté il peut être intéressant de recourir à une analyse des mêmes résultats sur les aires géographiques précédemment retenues.

- *L'état des privations et des manques par aire géographique*

L'analyse par sites, très fine, ne permet pas de mettre en avant, la pertinence du découpage géographique que nous avons proposé lors de l'analyse monétaire de la pauvreté. Il est donc nécessaire de recourir à cette agrégation des résultats pour confirmer ou infirmer ce découpage concernant la pauvreté multidimensionnelle. De même que l'incidence de la pauvreté ne permet que de constater l'ampleur du phénomène, l'analyse par la sévérité (P_2) permet de mettre en avant les manques et les privations dont sont victimes les ménages. Les résultats de la décomposition par aire sont proposés dans le tableau qui suit (tableau 4-10). Il apparaît que les indices agrégés par aire sont équivalents³⁴⁸ (0,20 contre 0,19), avec tout de même une contribution largement plus importante de l'aire continentale à la pauvreté totale³⁴⁹ (65,6% contre 34,4%). Si l'écart entre les résultats agrégés n'est pas significatif, en revanche, on constate que pour 7 dimensions sur 12³⁵⁰, l'aire maritime obtient des indices plus élevés. Seules les dimensions *Logement*, *Soins et maladie*, *Sécurité alimentaire*, *Sécurité financière* connaissent des indices plus faibles.

³⁴⁷ En effet, lorsque les distances sont plus courtes les ménages n'ont pas nécessairement besoin d'un moyen de locomotion pour se déplacer. Les mauvais résultats liés à ce fonctionnement sont donc à relativiser et il s'agit d'une critique essentielle que l'on peut formuler à l'encontre de l'approche par les capacités et de l'approche par les besoins essentiels.

³⁴⁸ Le test de Student de différence des moyennes H_0 est rejeté au seuil de 1%.

³⁴⁹ Cela en raison des effectifs sur chacune des aires : 543 ménages pour l'aire continentale contre 284 pour l'aire maritime.

³⁵⁰ En ce qui concerne la dimension *Équipement*, le test de Student de différence des moyennes est également rejeté au seuil de 1%.

Tableau 4-10 : Décomposition des mesures de pauvreté multidimensionnelle P₂ des ménages selon l'aire géographique et la réalisation des fonctionnements de base

Dimensions	Aires	
	Aire continentale	Aire maritime
Logement	0,11	0,07
Équipement	0,05	0,06
Soins	0,13	0,10
Hygiène	0,06	0,10
Éducation	0,27	0,32
Sécurité alimentaire	0,11	0,07
Sécurité financière	0,43	0,35
Sécurité travail	0,21	0,22
Actifs	0,17	0,21
Groupe d'entraide	0,23	0,27
Déplacement	0,27	0,36
Bien-être social	0,24	0,31
Moyenne pondérée	<i>0,19</i>	<i>0,20</i>
Contribution	65,6	34,4

Note : L'aire continentale comprend les sites de Brika, Bigori, Madia, Kankayani, Kambilam et Boffa continental pour un effectif total de 543 ménages. L'aire maritime pour sa part comprend les trois sites de KKT, Dobali et Boffa insulaire pour 284 ménages.

Source : auteur, exploitation des données O.G.M. [2004]

De plus, d'importants écarts sont visibles dans trois dimensions. Tout d'abord, dans la dimension *Sécurité financière*, on constate que l'écart entre les deux aires est de 0,08, en faveur de l'aire maritime. Cela signifie donc que les ménages y ont beaucoup plus recours à l'emprunt³⁵¹. Une hypothèse probable à cette situation peut être liée au système d'activités.

En effet, les ménages situés dans l'aire continentale ne pratiquent pas beaucoup moins fréquemment les activités génératrices de revenus élevés comme la pêche ou la saliculture. Pour assurer une certaine stabilité financière, ces ménages ont donc plus facilement recours à l'emprunt. A l'inverse, sur deux autres dimensions, l'indice de pauvreté est largement supérieur dans l'aire maritime, à savoir, les dimensions *Déplacement* et *Bien-être social*.

Pour la dimension *Déplacement*, il est possible que la position géographique joue un rôle clé, puisque les sites composant l'aire maritime sont victimes d'une forme d'isolement géographique. Leur insularité se traduirait par une faible possession de moyens de locomotion. Pour le *Bien-être social*, près de 0,07 point sépare les deux aires. La faible valeur

³⁵¹ Cela rejoint les résultats obtenus par l'approche monétaire.

de l'indice de l'aire continental signifie que les ménages de cette aire sont, en moyenne, moins marginalisés, c'est-à-dire qu'ils participent plus à la vie de la communauté. A ce niveau de l'analyse, il est difficile d'avancer des hypothèses liées à la position géographique des sites. De futures investigations permettront de mettre en lumière les déterminants de cette marginalisation sociale.

3. L'approche subjective comme instrument de compréhension des interactions

Le module perception de la pauvreté a pour objectif de rendre compte de la perception qu'ont les individus de leur propre situation en termes de bien-être et de pauvreté. Différentes méthodes ont été appliquées pour tenter de faire révéler l'information aux individus sondés. Premièrement, des questions semi-ouvertes ont été posées, dans lesquels l'enquêteur proposait plusieurs alternatives possibles. Par exemple, la première question posée stipule : « *Avez-vous le sentiment que votre ménage est : (i) riche, (ii) moyennement riche, (iii) moyennement pauvre ou (iv) pauvre ?* ». Une autre question concernait l'évolution perçue du niveau de vie du ménage. Ici encore, les réponses étaient proposées³⁵². Ensuite, une méthode complémentaire a été utilisée pour appréhender la situation ressentie. Deux questions ont été traitées en utilisant une méthode d'échelle ordinale : pour cela, on offre à l'enquêté la possibilité de répondre à une question en faisant glisser un curseur virtuel sur une échelle dont les échelons sont notés de 0 à 9. Le premier échelon correspondant à la situation la moins favorable à l'inverse du dernier barreau. Ainsi, à la question : « *Sur une échelle de 0 à 9, à quel endroit situez-vous le niveau de vie de votre ménage/village ?* », l'enquêté doit placer son curseur sur le niveau qui lui semble correspondre le plus à sa réalité.

Deuxièmement, l'approche par domaines de la vie (*domains of life*) permet de distinguer les domaines pour lesquels les ménages ne sont *plutôt pas satisfaits* ou *plutôt satisfaits*. Six grands domaines ont été définis sur la base de l'enquête participative sur la définition autochtone de la pauvreté. Ces derniers correspondent à des domaines de satisfaction comme la santé, l'alimentation, l'habillement ou encore la sécurité et les relations sociales. Cette

³⁵² A la question « Avez-vous le sentiment que le niveau de vie de votre ménage » deux réponses étaient possibles « (i) avance, (ii) recule ».

approche présume que la satisfaction globale qu'un individu retire de sa vie résulte d'une agrégation de niveaux de satisfaction dans différents domaines (van Praag *et alii* [2003]).

Un point semble important ici. Dans cette étude de la perception de la pauvreté, les enquêteurs ne font jamais allusion, lorsqu'ils posent leurs questions, à une quelconque référence informationnelle. En effet, les termes *niveaux de vie*, *satisfaction*, *riche*, *pauvre*, ne renvoient pas à un espace définissant *a priori* la pauvreté et le bien-être. Ainsi, non seulement les réponses nous permettent d'obtenir une information subjective sur la perception construite du bien-être, mais en plus, cette information est neutre dans la mesure où elle ne fait jamais référence à un concept imposé (pauvreté en termes de revenu, d'exclusion sociale...). L'avantage d'une telle démarche est qu'elle s'affranchit des critiques portant sur le caractère ethnocentré des approches objectives de la pauvreté. En effet, dans l'approche subjective, les préférences, les choix, les objets de valeur des individus sont considérés pour ce qu'ils sont, c'est-à-dire comme permettant des représentations mentales des situations par rapport à un référent qui leur est propre. Ainsi, et l'on rejoint ici un point essentiel de l'approche par les capacités, l'on évalue ce que les gens ont *raison de valoriser*.

3.1. La perception du niveau de vie : une pauvreté fortement ressentie et partagée

L'analyse des données laisse apparaître un premier phénomène intéressant. Seuls 1,2% des chefs de ménage interrogés estiment leur ménage comme étant *riche* ou *moyennement riche*. Il semble donc que la pauvreté soit un phénomène ressenti sur l'ensemble de notre échantillon. En effet, 31,2% des chefs de ménage considèrent que le ménage est *moyennement pauvre* tandis que 67,6% pensent qu'il est *pauvre*³⁵³. Cette sur-représentation du sentiment de pauvreté est une donnée non négligeable dont nous devons tenir compte tout au long de l'analyse³⁵⁴. En effet, la séparation, *a priori*, entre les ménages qui se disent pauvres et les

³⁵³ Il est également important de tenir compte du phénomène mis en avant par van Praag *et alii*. [1999] selon lequel les ménages ont tendance à sous-estimer leur niveau de vie lorsqu'ils doivent le confronter avec celui du reste de la communauté. Dans notre échantillon, ce phénomène apparaît vérifié dans la mesure où seulement 1/5 de la population estime que sa situation est meilleure que celle du village, tandis que plus de 43% pensent que leur situation est *moins favorable* que celle du reste de la communauté, ce qui peut expliquer la forte proportion de ménage s'estimant dans une situation de pauvreté.

³⁵⁴ Il s'agit ici d'une limite de l'approche subjective. Dans le cadre de l'enquête O.G.M., la récolte d'informations peut être biaisée par deux phénomènes : les ménages surévaluent leur niveau réel de pauvreté dans l'espoir de ne pas être évincés des politiques de lutte contre la pauvreté. De même, richesse et pauvreté sont

ménages qui s'estiment riches n'a plus lieu d'être. Il serait plus judicieux de retenir une nouvelle catégorisation qui tienne compte de la sur-représentation de la pauvreté ressentie. Nous regroupons donc dans une première catégorie, les ménages qui se déclarent *moyennement pauvre, moyennement riche et riche*, que nous nommons *une situation ressentie favorable*³⁵⁵. Les autres ménages, se déclarant *pauvres*, sont regroupés dans une catégorie dénommée *une situation ressentie défavorable*. En introduisant la notion de relativité, nous tenons compte de la subjectivité sous-jacente. Ce nouveau découpage aboutit à 32,4% de ménages *dans une situation ressentie favorable* et 67,6% de ménages *dans une situation ressentie défavorable*.

3.1.1. Un sentiment de mal-être prononcé

Si l'on décompose l'indicateur de perception du niveau de vie selon différents caractères socio-démographiques, il est possible de mettre en avant plusieurs phénomènes (Tableau 4-11).

Premièrement, il est intéressant de noter que les ménages dirigés par une femme ont, dans une plus grande proportion, le sentiment d'être dans une *situation défavorable* que les ménages dirigés par un homme. Les difficultés liées à la gestion quotidienne du ménage pour une femme seule, la charge de travail plus importante qu'elle doit effectuer peut être à l'origine de cette perception négative.

Deuxièmement, il apparaît que les ménages *jeunes* se considèrent comme relativement moins pauvres que les ménages plus *âgés*. En effet, on remarque que les ménages dont le chef est âgé de plus de 44 ans ont le sentiment d'être dans *une situation plus défavorable* que les ménages dont le chef à moins de 45 ans³⁵⁶. De plus, la relation entre l'âge du chef et le niveau de vie perçu semble épouser une courbe en forme de U renversé (lorsque l'on considère la part des ménages qui ressentent un niveau de vie favorable). Cette courbe est caractéristique de la relation entre l'âge et le bien-être ressenti.

l'expression de représentations cognitives qui font références à des normes. Exprimer sa richesse est à la fois source de fierté mais peut également être un signe ostentatoire de domination sociale.

³⁵⁵ Le fait de regrouper les ménages moyennement pauvres avec les autres ne pose guère de problème compte tenu de la faible part des derniers dans la distribution.

³⁵⁶ On peut renforcer cette remarque par le fait que les ménages vieux ont proportionnellement plus d'occupants que les ménages jeunes. Dans ce cas, et nous le constatons plus loin, la part des membres dépendants (les plus jeunes et les plus vieux) augmente, ce qui a pour conséquence de diminuer le bien-être ressenti.

Tableau 4-11 : Décomposition du niveau de vie perçu selon les caractéristiques socio-démographiques des ménages (exprimé en %)

Caractéristiques socio-démographiques	Niveau de vie perçu		
	Situation défavorable	Situation favorable	N
Age du chef de ménage			
Entre 15 et 34 ans	66,9	33,1	139
Entre 35 et 44 ans	60,7	39,3	206
Entre 45 et 54 ans	68,0	32,0	178
Plus de 54 ans	72,4	27,6	304
Sexe du chef de ménage¹			
Homme	67,0	33,0	785
Femme	78,6	21,4	42
Part d'adultes dans le ménage			
Part inférieure à 0,25	81,2	18,8	69
Part comprise entre 0,25 et 0,49	67,2	32,8	519
Part comprise entre 0,50 et 0,75	66,0	34,0	188
Part supérieure à 0,75	58,8	41,2	51
Dimension du ménage			
Moins de 5 membres	67,0	33,0	212
Entre 5 et 8 membres	69,1	30,9	404
Plus de 9 membres	65,4	34,6	211
Situation matrimoniale			
Ménage monogame	65,2	34,8	388
Ménage polygame	68,5	31,5	384
Célibataire/veuf(ve)	78,2	21,8	55
Statut sur le marché du travail du chef de ménage			
Activités d'exploitation ³	69,3	30,7	643
Activités halieutiques	47,1	52,9	56
Activité rémunératrice	50,0	50,0	56
Autre activité	43,6	56,4	18
Sans activité	81,5	18,5	54
Le chef de ménage exerce une activité secondaire			
Non	75,5	24,5	375
Oui	61,0	39,0	452
Statut sur le marché du travail de la première épouse			
Activités d'exploitation	67,5	32,5	711
Autre activité	34,8	65,2	23
Sans activité	73,9	26,1	23
La première épouse exerce une activité secondaire			
Non	72,1	27,9	394
Oui	61,7	38,3	381
Ethnie du ménage			
Baga	68,4	31,6	206
Ballante	76,0	24,0	25
Diakanké	66,0	34,0	47
Landouma	71,9	28,1	96
Nalou	72,4	27,6	76
Peul	45,2	54,8	42
Soussou	66,5	33,5	311
Autre ethnie	77,3	22,7	24
Localisation géographique			
Aire continentale ⁴	63,7	36,3	543
Aire maritime	75,0	25,0	284

Notes : (1) Les femmes ne représentent que 5% de l'échantillon global. (2) La dépendance au sein du ménage est mesurée en rapportant le nombre d'individus dépendants (les moins de 15 ans et les plus de 55 ans sur le nombre d'adultes entre 16 et 54 ans. (3) les activités d'exploitation correspondent à l'ensemble des activités de type agricole. (4) L'aire continentale regroupe les sites de Brika, Bigori, Madia, Kankayani, Kambilam et Boffa continental, tandis que l'aire maritime inclut les sites de KKT, Dobali et Boffa insulaire.

Source : auteur, exploitation des données O.G.M. [2004]

Comme l'ont souligné Kahneman *et alii.* [1999], la perception que forment les individus de leur propre situation évolue au fil du temps et dépend de l'expérience acquise au cours de la vie. Ainsi, les ménages les plus vieux ont été proportionnellement plus confrontés à des événements négatifs, ces derniers restants plus facilement ancrés dans les mémoires.

En revanche, et cela se confirme avec les résultats concernant la dimension du ménage, les ménages âgés mettent en œuvre des stratégies de gestion du risque en considérant qu'une famille nombreuse est une assurance sociale. Ils compensent donc le mal-être ressenti lié à l'évolution du cycle de vie par le bien-être ressenti lié à une famille nombreuse. De même, le sentiment de bien-être est lié à la composition du ménage puisque plus le nombre d'adultes dans le ménage augmente, plus le sentiment de vivre dans une *situation défavorable* diminue³⁵⁷ : le sentiment de bien-être est donc lié à la quantité de force de travail disponible dans le ménage. En d'autres termes, il est lié à l'apport économique des membres adultes

Le statut sur le marché du travail a une influence considérable sur la perception du bien-être des ménages. Le fait de ne pas exercer d'emploi, tant pour le chef de ménage que pour la première épouse, augmente considérablement le sentiment de *situation défavorable*. Effectivement, on constate que le taux de ménages qui ont une perception négative est divisé par près d'un tiers dès lors que le chef de ménage exerce une activité d'exploitation (81,5% d'opinion négative pour les chefs inactifs contre 69,7% pour les chefs exerçant une activité d'exploitation agricole) et par deux lorsqu'il exerce un autre type d'activité³⁵⁸ (43,6% d'opinion défavorable). Le phénomène est identique en ce qui concerne la première épouse. Enfin, le fait d'exercer une activité secondaire, que ce soit le chef de ménage ou la première épouse le cas échéant, augmente le sentiment d'être dans *une situation favorable*. Ce résultat corrobore l'idée selon laquelle la diversification d'activités comme stratégie de gestion des risques permet effectivement au ménage de sortir de cet état de privations.

Un phénomène très intéressant émerge de l'analyse lorsque l'on s'intéresse au sentiment de bien-être lié à l'ethnie. Les Ballante et les ethnies minoritaires³⁵⁹ ont plus

³⁵⁷ Le coefficient de corrélation de Pearson montre que la relation est faiblement positive ($r = 0,08$) mais significative au seuil de 5%.

³⁵⁸ Comme les activités libérales, l'artisanat ou le fonctionnariat.

³⁵⁹ Nous avons regroupé dans une seule et même catégorie les ethnies dont les effectifs étaient très faibles.

fortement le sentiment de vivre dans *une situation défavorable* que les autres ethnies. Une hypothèse peut ici être émise : les ethnies dont les effectifs sont très faibles peuvent ressentir une sorte de complexe vis-à-vis des ethnies dominantes, notamment en termes de marginalisation sociale. Ce phénomène peut trouver une explication dans la progression importante de l'influence de la culture soussou en Guinée maritime et du repli identitaire des autres ethnies minoritaires. De même, les ethnies *Peuls* et *Diakanké* sont des ethnies dont la diaspora est importante et influente. Les transferts inter-vivos entre les membres d'une même ethnie peuvent jouer un rôle non négligeable dans le sentiment de bien-être.

Si les résultats concernant la localisation géographique offrent une forte hétérogénéité, l'agrégation en fonction de l'aire géographique laisse apparaître un clivage flagrant. Les ménages vivant sur les zones appartenant à l'aire maritime ont, dans une plus grande proportion que les ménages continentaux, le sentiment de vivre dans *une situation défavorable*. Nous pouvons, à ce niveau de l'analyse, mettre en avant le lien entre l'approche subjective du bien-être et les deux approches objectives. Nous avons montré par ailleurs qu'une proportion moindre des ménages vivant sur les sites insulaires était victime de pauvreté monétaire, tandis que les résultats concernant la pauvreté multidimensionnelle étaient significativement similaires. Il apparaît donc, ici, que le sentiment perçu par les ménages concernant leur niveau de vie se rapproche plus de leurs conditions de vie effectives et quotidiennes plutôt que de leur revenu. L'analyse des relations entre les trois types de pauvreté nous permettra d'affiner ce résultat.

3.1.2. Un sentiment qui semble se renforcer pour les ménages les plus pauvres

L'analyse serait incomplète sans la prise en compte de l'évolution du sentiment de bien-être des ménages dans le temps. Dans la mesure où les données de l'enquête sont ponctuelles, l'analyse de l'évolution de la perception du niveau de vie nous oblige à recourir à un artifice, en utilisant la question : « *Avez-vous le sentiment que le niveau de vie de votre ménage : Avance ? Recule ?* » La décomposition selon les caractéristiques socio-démographiques fait apparaître des résultats intéressants.

Il apparaît que plus les ménages sont âgés, plus l'impression dominante est un recul du niveau de vie des ménages. A partir de 45 ans, la majorité des chefs de ménage ressentent une diminution de leur niveau de vie. Il est également notable de constater que plus la part des

adultes en âge de travailler augmente dans le ménage plus le sentiment de voir son niveau de vie progresser est fort.

Tableau 4-12 : Décomposition de la progression perçue du niveau de vie selon les caractéristiques socio-démographiques des ménages (exprimé en %)

Caractéristiques socio-démographiques	Progression perçue du niveau de vie du ménage		
	Avance	Recule	N
Age du chef de ménage			
Entre 15 et 34 ans	54,7	45,3	139
Entre 35 et 44 ans	51,9	48,1	206
Entre 45 et 54 ans	47,8	52,2	178
Plus de 54 ans	39,5	60,5	304
Sexe du chef de ménage¹			
Homme	46,9	53,1	785
Femme	47,6	52,4	42
Part d'adultes au sein du ménage			
Part inférieure à 0,25	36,2	63,8	69
Part comprise entre 0,25 et 0,49	46,6	53,4	519
Part comprise entre 0,50 et 0,75	46,8	53,2	188
Part supérieure à 0,75	64,7	35,3	51
Ethnie du ménage			
Baga	46,6	53,4	206
Ballante	28,0	72,0	25
Diakanké	57,4	42,6	47
Landouma	39,6	60,4	96
Nalou	55,3	44,7	76
Peul	47,6	52,4	42
Soussou	47,6	52,4	311
Autre ethnie	40,9	59,1	24
Sites			
Aire continentale ²	46,8	53,2	543
Aire maritime	47,2	52,8	284
Niveau de vie perçu			
Relativement pauvre	35,4	64,6	560
Relativement riche	70,9	29,1	267

Notes : (1) Les femmes ne représentent que 5% de l'échantillon global. (2) L'aire continentale regroupe les sites de Brika, Bigori, Madia, Kankayani, Kambilam et Boffa continental, tandis que l'aire maritime inclut les sites de KKT, Dobali et Boffa insulaire.

Source : auteur, exploitation des données O.G.M. [2004]

Il existe donc une relation positive entre la perception de l'évolution du niveau de vie et la part des adultes dans le ménage³⁶⁰. Plus un ménage est dépendant, plus son niveau de vie ressenti recule. De plus, la majorité des ethnies constatent une baisse de leur niveau de vie. Ce résultat est flagrant pour l'ethnie Ballante pour laquelle 72% des ménages ont une impression de recul net de leur niveau de vie. Ce phénomène peut trouver plusieurs explications : tout d'abord, l'ethnie Ballante est animiste. Or, dans une région où la religion musulmane

³⁶⁰ Le calcul du coefficient de Pearson (0.088) confirme la relation positive et significative au seuil de 5% entre les deux variables.

représente près de 98% des pratiques religieuses, les ménages Ballante sont victimes de sous considération sociale, phénomène qui tend à s'accélérer depuis quelques années. De même, l'ethnie Ballante n'est pas originellement implantée en Guinée maritime, puisque pour la plupart les ménages Ballante ont dû fuir les conflits en Guinée Bissau et se réfugier en Guinée maritime. Leur situation de réfugiés peut également les amener à considérer que leur situation quotidienne se dégrade.

Pour terminer, si l'on croise le niveau de vie perçu par les ménages et la perception que ces ménages ont de la progression de leur situation, un résultat apparaît nettement. Il semble qu'il existe une relation forte entre les deux variables. En effet, les ménages qui ont le sentiment de vivre dans *une situation défavorable* constatent une dégradation générale de leur niveau de vie, à l'inverse des ménages qui s'estiment dans *une situation favorable* qui, dans plus de 70% des cas, considèrent que leur niveau de vie s'améliore. Le coefficient de corrélation de Pearson, ainsi que le V de Cramer, confirment cette relation³⁶¹. Cette relation montre que les inégalités sociales subjectives tendent à augmenter. Il sera intéressant, dans une étude économétrique, d'analyser les facteurs pouvant expliquer ce sentiment de marginalisation sociale.

L'étude du niveau de vie nous a permis de mettre en avant les caractéristiques socio-démographiques des ménages qui ont le sentiment d'être dans *une situation défavorable*. Le cycle de vie apparaît être une des clés d'analyse et de compréhension de la perception subjective du bien-être. Le statut sur le marché du travail permet également de comprendre comment se forme le sentiment de mal-être : le fait d'exercer une activité professionnelle réduit fortement ce sentiment. Cependant, ces résultats restent d'une portée générale et il pourrait être pertinent de recourir à une décomposition par domaines pour faire émerger d'autres phénomènes intéressants.

³⁶¹ Les deux coefficients offrent un résultat significatif à 1% égal à 0,33.

3.2. Une décomposition de la satisfaction générale : l'analyse par dimension

L'étude du bien-être subjectif passe également par l'appréhension de la satisfaction générale (GS) définie comme l'agrégation de la satisfaction dans divers domaines de la vie quotidienne (DS). Ce modèle de détermination du bien-être subjectif a été proposé par van Praag *et alii* [1999] et doit permettre de déterminer dans quelle mesure chaque domaine de satisfaction influence la satisfaction générale. Pour cela, la satisfaction générale est mesurée sur la base des réponses à la question « *sur une échelle de 0 à 9, à quel endroit situez-vous le niveau de vie de votre ménage ?* » Comme nous l'avons déjà signalé, les réponses varient de 0 à 6, ce qui montre que la perception générale est plutôt mauvaise. Pour interpréter cette question nous devons retenir une hypothèse forte selon laquelle les réponses sont comparables entre individus, c'est-à-dire que l'on considère que si deux individus placent le curseur sur le même chiffre, ils sont satisfaits de manière équivalente³⁶². Cette hypothèse est contestée sans jamais être réfutée (van Praag, Ferrer-i-Carbonell [2001]). Trois raisons sont avancées pour retenir cette hypothèse : (i) la première relève du partage des normes et des coutumes au sein de l'échantillon. En effet, si les enquêtés partagent un socle culturel commun, il est fort probable que les réponses qu'ils apportent à cette question convergent vers une signification commune (Diener, Lucas [1999]) ; (ii) il a été montré par ailleurs (Easterlin [1974], van Praag *et alii*. [2003]) que les individus qui partageaient des situations objectives similaires (âge, statut social, statut de l'emploi) avaient tendance à répondre de la même façon ; (iii), enfin, les expériences menées par van Praag [1991] et van Praag *et alii*. [1994] ont montré que les individus reliaient parfaitement, en dehors de toute considération sur l'objet d'étude, chaque proposition (pauvres, riches, etc.) à une valeur numérique spécifique, une fois que l'échelle entière avait été proposée. De plus, une deuxième proposition doit être retenue dans ce cadre d'analyse. Pour van Praag et Ferrer-i-Carbonell [2001 : 6], il est important de retenir l'hypothèse selon laquelle, « *il existe une relation entre ce que nous sommes capable de mesurer (c'est-à-dire les réponses à la question posée) et le concept métaphysique sous-jacent* ».

³⁶² On parle de comparabilité ordinale.

3.2.1. La relation entre satisfaction générale et domaines de la vie

Pour analyser la relation entre la satisfaction générale et celle portant sur chacun des domaines retenus, nous avons reconsidéré l'échelle de satisfaction pour laquelle nous avons regroupé les données en trois catégories. Les ménages dont la réponse se situait sur les échelons 0 et 1 ont été regroupés dans la catégorie « *a le sentiment que sa situation est très difficile* », soit 48,7% des ménages. Ceux dont la réponse correspond à l'échelon 2 sont regroupés au sein de la catégorie « *a le sentiment d'être dans une situation précaire* », représentant 31,9%. Enfin, les ménages dont la réponse est comprise entre 3 et 6 sont groupés dans la catégorie « *a le sentiment d'être dans une situation satisfaisante* » représentant 19,3%.

Compte tenu de la forte concentration des ménages autour des échelons 0 et 1, ce regroupement en trois catégories s'est révélé nécessaire pour obtenir des résultats pertinents. De même, les différents domaines retenus lors de l'analyse sont au nombre de six et concernent l'habitat, l'alimentation, la santé, la sécurité physique et des biens, l'habillement, et les relations sociales³⁶³. Pour chaque domaine, le membre interrogé doit donner sa satisfaction selon qu'il est *plutôt pas satisfait* (0) où *plutôt satisfait* (1).

La lecture du tableau 4-14 met en avant une relation positive entre la satisfaction générale et la satisfaction par domaines. En effet, on constate que la part des ménages peu satisfaits dans chacune des dimensions diminue avec l'augmentation de la satisfaction générale. En effet, le taux de ménages insatisfaits diminue lorsque la perception de la situation s'améliore, ce qui montre qu'il existe une relation entre les deux phénomènes³⁶⁴. Toutefois, il est important de noter que 11,3% des ménages qui considèrent leur situation comme étant satisfaisante restent non satisfaits dans au moins cinq des six domaines tandis que, plus surprenant, 18,6% des ménages qui s'estiment dans une situation très difficile sont tout de même satisfaits dans cinq à six domaines.

³⁶³ Les relations sociales résultent de l'agrégation des résultats concernant les relations au sein de la famille et les relations au sein du village.

³⁶⁴ Cela est corroboré par le coefficient de Spearman entre la GS et les différents DS, puisque le coefficient est positif et significatif pour les domaines de l'alimentation, la santé et l'habillement. A l'inverse, le coefficient est positif mais non significatif pour la sécurité et négatif et non significatif en ce qui concerne les relations familiales.

Tableau 4-14 : Satisfaction générale et satisfaction dans les domaines de la vie (en%)

Satisfaction générale	Relativement peu satisfait dans les domaines						Non satisfait pour	
	Alimen- tation	Habitat	Santé	Sécurité	Habille- ment	Relations sociales	0 ou 1 dimension	5 ou 6 dimensions
Situation très difficile	68,5	68,0	57,1	36,0	68,2	8,9	18,6	19,6
Situation précaire	59,1	56,8	48,1	36,0	58,3	21,1	24,6	14,0
Situation satisfaisante	48,1	53,8	49,4	30,0	51,3	13,1	30,0	11,3

Source : auteur, exploitation des données O.G.M. [2004]

Il existe donc un décalage entre la satisfaction sur chacun des domaines pris séparément et la satisfaction générale exprimée par l'individu. Il semble donc difficile de confirmer, dans le cadre de notre recherche, les conclusions auxquelles ont abouti des auteurs, comme van Praag et Ferrer-i-Carbonell [2006] ou van Praag *et alii* [2002 : 45], pour qui la satisfaction générale serait « *un amalgame résultant d'une combinaison de différents domaines de satisfactions* » et plus particulièrement « *un agrégat de [quelques] domaines de satisfactions* » mais de corroborer celles de Roubaud *et alii* [2006 :16] selon lesquelles : « *l'appréciation du bien-être est bien multidimensionnelle et elle dépasse la seule réalisation des besoins matériels* ». De plus, en ce qui concerne les ménages dans une situation difficile, l'écart de la part des ménages non satisfaits dans 0 ou 1 domaine et ceux non satisfaits dans 5 ou 6 domaines est relativement faible (de l'ordre de un point de pourcentage) ce qui tend à prouver que les ménages les plus pauvres ont tendance à se satisfaire d'un panier de biens et services réduit. A l'inverse, les ménages qui s'estiment être dans une situation générale satisfaisante mais qui ne sont pas satisfaits dans 5 ou 6 domaines représentent tout de même 11,3%. Ce résultat corrobore les critiques formulées à l'égard de la prise en compte des préférences dans l'évaluation du bien-être, notamment les critiques à propos du phénomène d'adaptation des préférences (Sen [1985]) débouchant sur ce que l'on peut qualifier de *culture de pauvreté*, à savoir que les ménages pauvres en intégrant ce fait, ne cherchent pas à satisfaire pleinement ce qu'ils peuvent attendre de leur vie. Comme l'écrit Hoggart³⁶⁵ [1957] : « *Quand on sent que l'on a peu de chances d'améliorer sa condition et que ce sentiment ne se teinte ni de désespoir ni de ressentiment, on est conduit bon gré mal gré à adopter les attitudes qui rendent « vivable » une pareille vie, en éludant la conscience trop vive des possibilités interdites : on tend à se représenter comme des lois de la nature les contraintes sociales ; on en fait des données premières et universelles de la vie.* » Les ménages se tournent donc vers la famille et les amis proches lorsque la situation devient trop

³⁶⁵ in Paugam [2005].

difficile à supporter. Cela se retrouve dans nos résultats, puisque le taux de non satisfaction dans le domaine des relations sociales est compris entre 8,9% et 21,1%. Les ménages qui ont un sentiment très négatif de leur situation sont pour, plus de 91%, très satisfaits des liens sociaux qu'ils ont su forger au sein de leur communauté : le lien social semble être le dernier rempart contre un sentiment de rupture profonde avec le système économique local.

3.2.2. Un phénomène fortement lié aux caractéristiques géographiques

Les résultats offerts par l'analyse précédente mettent en évidence des niveaux de satisfaction différents selon la perception de sa propre situation. Dans l'optique d'affiner ces résultats, il est possible de décomposer la satisfaction sur chacun des domaines en fonction des caractéristiques socio-démographiques des ménages.

La décomposition des différents domaines de satisfaction selon les caractéristiques socio-démographiques des ménages (Tableau 4-13) nous permet d'avancer plusieurs commentaires généraux. Les domaines de la sécurité (des biens et des personnes) et des relations familiales présentent des parts de ménages *plutôt satisfaits* globalement supérieures à celles des ménages *plutôt pas satisfaits* et ce pour l'ensemble des caractéristiques socio-démographiques. Cette caractéristique montre que la perception qu'ont les individus concernant les rapports sociaux est plutôt bonne. L'insécurité et les conflits semblent être absents des préoccupations quotidiennes des ménages enquêtés³⁶⁶. Le domaine de la santé offre des résultats plus ambigus puisque les parts relatives de ménages *plutôt satisfaits* ne sont pas homogènes selon les différentes caractéristiques. En revanche, les autres domaines semblent globalement *moins satisfaire* les ménages.

A un niveau plus détaillé, on constate que l'âge n'est pertinent que pour le domaine de la santé. Les ménages les plus âgés expriment une *insatisfaction* plus prononcée que les ménages les plus jeunes. La perception de l'état de santé est fortement liée à l'état de santé effectif. Les ménages jeunes, pour lesquels la part de membres malades reste faible, ont tendance à évaluer positivement leur état de santé, à l'inverse des ménages plus âgés.

³⁶⁶ Ce résultat est à fortement relativiser dans la mesure où les conflits et les tensions sociales sont permanents mais ne sont pas étalés sur la voie publique. Ils sont, pour la plupart, résolus par les grands chefs de lignage en dehors de toute publicité.

Tableau 4-13 : Décomposition de la satisfaction dans certains domaines de la vie selon les caractéristiques socio-économiques du ménage (exprimé en %)

Caractéristiques socio-démographiques	Domaines											
	Habitat		Alimentation		Santé		Sécurité		Habillement		Relations sociales	
	0 ¹	1	0	1	0	1	0	1	0	1	0	1
Age du chef de ménage												
Entre 15 et 34 ans	64,7	35,3	68,3	31,7	47,5	52,5	41,0	59,0	61,9	38,1	15,1	84,9
Entre 35 et 44 ans	57,3	42,7	56,8	43,2	48,1	51,9	33,0	67,0	56,8	43,2	9,7	90,3
Entre 45 et 54 ans	64,6	35,4	61,8	38,2	50,0	50,0	30,3	69,7	66,3	33,7	9,6	90,4
Plus de 54 ans	61,5	38,5	61,5	38,5	59,9	40,1	35,9	64,1	62,5	37,5	10,2	89,8
Sexe du chef de ménage²												
Homme	62,2	37,8	61,1	38,9	52,5	47,5	35,3	64,7	61,4	38,6	10,7	89,3
Femme	52,4	47,6	69,0	31,0	57,1	42,9	26,2	73,8	69,0	31,0	11,9	88,1
Ethnie												
Baga	62,1	37,9	60,2	39,8	52,4	47,6	34,0	66,0	61,7	38,3	10,7	89,3
Ballante	56,0	44,0	52,0	48,0	48,0	52,0	36,0	64,0	60,0	40,0	12,0	88,0
Diakanké	66,0	34,0	66,0	34,0	59,6	40,4	31,9	68,1	72,3	27,7	8,5	91,5
Landouma	69,8	30,2	69,8	30,2	60,4	39,6	40,6	59,4	71,9	28,1	8,3	91,7
Nalou	59,2	40,8	53,9	46,1	48,7	51,3	30,3	69,7	64,5	35,5	10,5	89,5
Peul	54,8	45,2	50,0	50,0	57,1	42,9	31,0	69,0	45,2	54,8	7,1	92,9
Soussou	60,7	39,3	63,9	36,1	49,8	50,2	33,9	66,1	58,5	41,5	12,8	87,2
Autres ethnies	54,5	45,5	54,5	45,5	59,1	40,9	59,1	40,9	68,2	31,8	4,5	95,5
Localisation géographique												
Aire continentale ³	61,7	38,3	62,2	37,8	52,9	47,1	36,3	63,7	61,1	38,9	9,6	90,4
Aire maritime	61,6	38,4	60,2	39,8	52,5	47,5	32,0	68,0	63,0	37,0	13,0	87,0

Notes : (1) les codes 0 et 1 correspondent respectivement à *plutôt pas satisfait* et *plutôt satisfait*. (2) Les femmes ne représentent que 5% de l'échantillon global. (3) L'aire continentale regroupe les sites de Brika, Bigori, Madia, Kankayani, Kambilam et Boffa continental, tandis que l'aire maritime inclut les sites de KKT, Dobali et Boffa insulaire.

Source : auteur, exploitation des données O.G.M. [2004]

Au niveau du sexe du chef de ménage, les femmes ont plutôt tendance à exprimer une opinion négative sur les différents domaines, à l'exception de l'habitat et de la sécurité (pour lesquels les écarts avec les hommes sont les plus importants). Si on considère que les individus sont moins facilement satisfaits dans les domaines qu'ils valorisent, on remarque que les ménages dirigés par un homme attachent plus d'importance à l'habitat et à la sécurité, les ménages féminins accordent une plus grande importance à l'alimentation, la santé et l'habillement. Ainsi, les femmes chefs de ménages sont plus soucieuses de préserver une qualité de vie quotidienne satisfaisante, tandis que les hommes valorisent leur environnement, tant social que matériel.

Pour l'ethnie, mis à part le domaine des *Relations sociales*, seules les ethnies minoritaires présentent des taux d'insatisfaction supérieurs aux taux de satisfaction dans l'ensemble des autres domaines. Le résultat est ainsi flagrant pour la dimension *Sécurité*. Ce

résultat confirme l'existence d'une pression sociale sur les ethnies minoritaires³⁶⁷. Cela peut être confirmé par la satisfaction dans le domaine des relations sociales, pour laquelle plus de 95% des ménages des ethnies minoritaires exprime un sentiment de satisfaction. Il est possible que les ménages qui se sentent victimes d'insécurité physique et matérielle se tournent vers la famille et les amis pour chercher une solidarité socio-culturelle.

Enfin, en ce qui concerne la localisation géographique, les taux de satisfaction et d'insatisfaction sont homogènes à l'exception du domaine de la *Sécurité* et de celui des *Relations sociales*. On constate par ailleurs que lorsque les ménages de l'aire continentale sont proportionnellement moins satisfaits dans la *Sécurité* que les ménages maritimes, en revanche, ils sont largement plus satisfaits dans le domaine des *Relations sociales*. Comme au niveau de l'ethnie, l'insécurité physique pousse les ménages à se tourner vers la famille ou les membres de la communauté. De même, la différence relativement importante entre les aires peut provenir de l'éclatement familial très fréquent dans le milieu maritime (les enfants sont placés sur le continent pour poursuivre leurs études), mais également du caractère instable de l'installation de certains travailleurs venus du continent pour la pêche et la saliculture ainsi que des conflits résultants de cet apport de main d'œuvre immigrée.

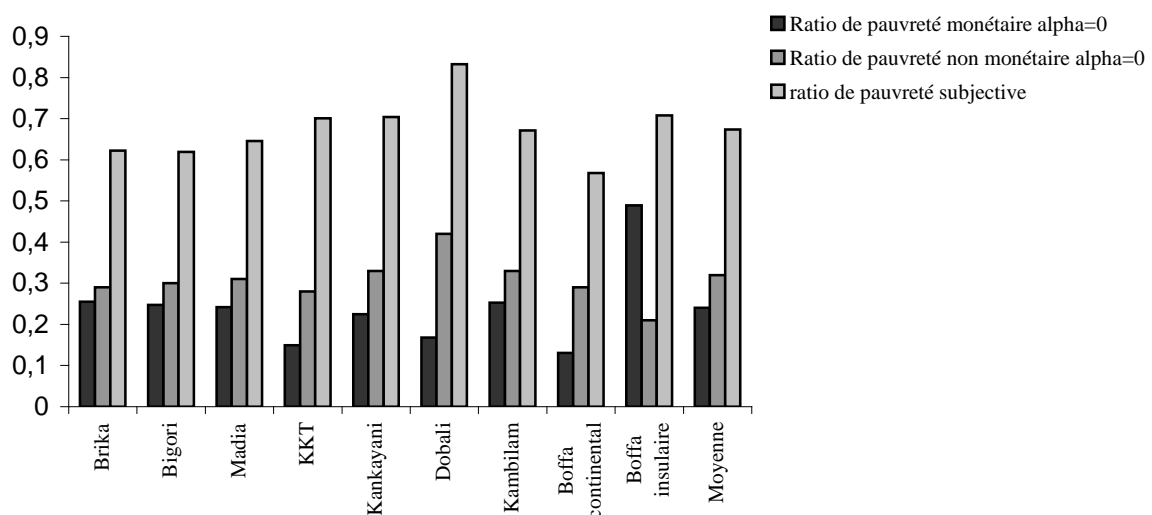
Les résultats concernant le bien-être subjectif nous poussent à prendre un certain recul par rapport aux apports réels de cette approche dans la compréhension de la pauvreté. Certes, d'un côté, l'image offerte par la perception qu'ont les acteurs eux-mêmes de la situation permet de saisir certains manques des approches objectives, comme le sentiment d'être pauvre, qui conditionnent effectivement la réalisation de certains besoins de base (l'accès à l'eau potable, à l'éducation de qualité, etc.). Cependant, d'un autre côté, l'approche subjective repose sur des hypothèses comportementales qui peuvent être remises en question. Les données utilisées dans cette recherche montrent que, même si elle est réelle et profonde, la pauvreté tend à être surestimée par les ménages enquêtés. Il est donc indispensable de creuser la question du lien qui existe entre les approches objectives et subjectives, et plus particulièrement les recoupements possibles dans la détermination quantitative du phénomène.

³⁶⁷ Cela rejoint les résultats précédents concernant la perception qu'ont les ménages de leur niveau de vie pour laquelle les ethnies minoritaires se considéraient, pour une majorité, comme relativement pauvres.

3.3. Un pas vers l'analyse des interactions : premiers éléments de comparaison

La triple étude des approches que nous venons de mener de manière déconnectée peut nous amener à dresser des premiers éléments de comparaison qui mériteront, cependant, d'être approfondis analytiquement. Tout d'abord, on constate que les profils de pauvreté monétaire et subjective sont très proches. Ainsi, ces types de pauvreté toucheraient plus intensément et profondément les ménages dirigés par une femme alors que ces derniers réalisent un *score* supérieur en ce qui concerne le bien-être multidimensionnel. Le statut matrimonial isole également l'approche non-monnaire des deux autres approches puisque, d'un côté, les ménages célibataires/veufs(ves) atteignent un niveau de bien-être multidimensionnel supérieur aux deux autres situations. A l'inverse, les ménages célibataires/veufs(ves) sont les plus touchés par la pauvreté, que celle-ci soit monétaire ou subjective, tandis que les ménages monogames sont relativement protégés. D'autre part, les approches semblent converger en ce qui concerne les autres caractéristiques des ménages. L'âge, par exemple, présente les mêmes profils pour les trois types de pauvreté considérés.

Figure 4-7 : Décomposition des mesures du ratio de pauvreté monétaire – $\alpha=0$, du ratio de pauvreté subjective et du ratio de pauvreté non monétaire - $\alpha=0$ selon les sites



Source : auteur, exploitation des données O.G.M. [2004]

De même, le statut des membres du ménage sur le marché du travail offre une même image de la pauvreté : pour les trois approches, les ménages dont le chef ou la première épouse sont sans activité sont plus facilement en situation de pauvreté. L'exercice d'une

activité qui ne relève pas du domaine de l'exploitation réduit considérablement la pauvreté monétaire, le sentiment de mal-être, et la pauvreté multidimensionnelle.

Au final, les profils de pauvreté laissent transparaître une certaine homogénéité. La figure 4-7 résume pour l'ensemble des ménages et l'ensemble des sites, l'information concernant les trois indicateurs de pauvreté retenus. A la lecture, nous constatons que le ratio de pauvreté subjective est largement supérieur aux deux autres indicateurs, ce qui confirme que la perception subjective des conditions de vie tend à surévaluer le phénomène de pauvreté. Ce premier résultat nécessite, cependant, une analyse plus approfondie des résultats et de dépasser le cadre descriptif pour s'orienter, d'une part, vers une identification des interactions entre les approches, et d'autre part, vers la compréhension des déterminants du phénomène.

II L'ANALYSE DES INTERACTIONS : VERS UNE COMPLEMENTARITE DES APPROCHES ?

L'identification des interactions nécessite l'utilisation d'outils et de méthodologies perfectionnées. Après avoir identifié les interactions de manière analytique nous mobiliserons un arsenal économétrique permettant de déterminer de quelle manière l'approche monétaire permet de rendre compte des privations multidimensionnelles des ménages enquêtés.

1. Identification des interactions entre approches : analyse des correspondances, noyau de pauvreté et matrice de ciblage

L'étape descriptive initiale des recoupements dans les profils de pauvreté ne saurait suffire pour traiter notre problématique de manière complète. Il est nécessaire dans un second temps, d'identifier sur la base d'une triple définition, les ménages victimes d'une, de deux ou des trois formes de pauvreté. Pour cela, deux étapes doivent être distinguées : tout d'abord, il est nécessaire de mettre en avant les liens entre les trois types de pauvreté. Nous utilisons une analyse exploratoire des données par l'intermédiaire d'une *analyse des correspondances multiples* (ACM) dans laquelle nous considérons nos trois variables (revenu, indice de bien-être non monétaire et indice de bien-être subjectif) sous forme de données qualitatives. Nous croisons ensuite, pour chacun des ménages considérés, les trois indicateurs de pauvreté

retenus. En fonction du nombre de symptômes, le ménage appartiendra à tel ou tel sous-groupe. Le cumul des symptômes permet de déterminer dans quelle mesure les trois types de pauvreté sont concomitants et donc caractéristiques d'un même phénomène. A l'inverse, l'absence de cumul de symptômes laisse à penser que le recoupement est plutôt faible. La dernière étape consiste, à travers une matrice de ciblage, à déterminer le degré de recoupement entre les deux approches. L'utilisation du critère monétaire pour définir la pauvreté et identifier les ménages pauvres permet-il de cibler efficacement les populations qui ne réalisent pas certains fonctionnements ? Pour répondre à cette question, il est nécessaire de mettre en œuvre une analyse complète du ciblage des populations : si le critère monétaire identifie parfaitement les ménages qui souffrent d'autres formes de privations, la pauvreté peut essentiellement être définie comme un phénomène purement monétaire. A l'inverse, si le degré d'identification est faible, il est nécessaire de conclure à une forme de complémentarité entre les approches. Deux types de modèle d'homogénéité de la pauvreté s'affrontent alors (Dykes [1989 : 77-78]): (i) un premier modèle qui pose la pauvreté comme un continuum d'homogénéité maximale, résumant l'intégralité de l'information en un phénomène unique, et (ii) un modèle qui suppose que « *le concept de pauvreté ne forme pas un tout, n'est pas global, mais couvre de façon différenciée les diverses facettes des conditions d'existence* » et pose la pauvreté comme un continuum d'homogénéité différentielle. Des résultats obtenus, dépendra la définition finale de la pauvreté retenue dans le cadre de notre recherche.

1.1. L'analyse exploratoire des données : l'articulation des pauvretés

L'étude des liens entre les trois types d'approches, pauvreté monétaire – pauvreté multidimensionnelle – pauvreté subjective, peut être menée grâce à l'analyse des données. Pour ce faire, nous avons préalablement recodé les variables comme suit : (i) en ce qui concerne la variable monétaire, nous avons classé les ménages de manière croissante en fonction de leur revenu puis nous les avons regroupés en quintiles³⁶⁸, (ii) nous avons procédé au même regroupement en ce qui concerne la variable multidimensionnelle, en découpant l'indice de bien-être multidimensionnel en quintiles³⁶⁹, (iii) enfin, pour la pauvreté subjective,

³⁶⁸ Les quintiles sont codés de *rev-1* pour le premier à *rev-5* pour le plus élevé.

³⁶⁹ Les quintiles sont codés de *fonc-1* pour le plus faible à *fonc-5* pour le plus élevé.

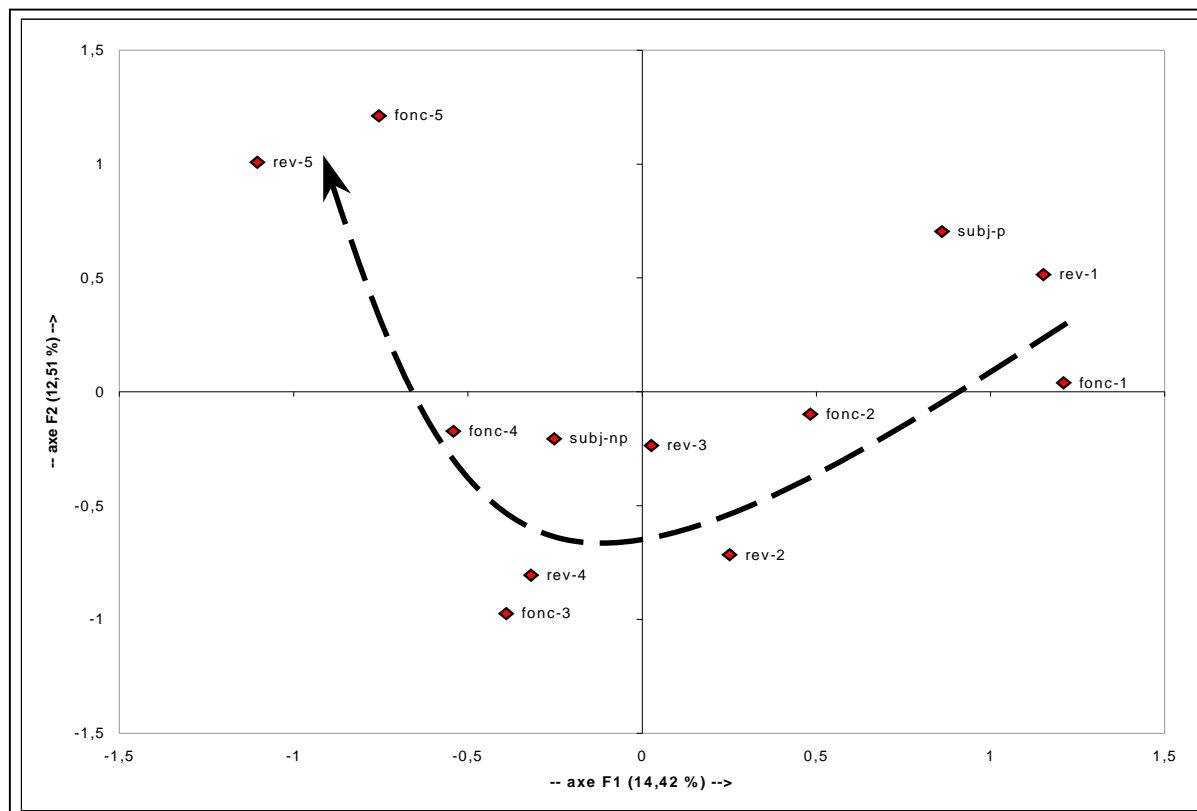
nous avons retenu deux types de ménages : ceux qui ont le sentiment d'être dans une *situation favorable (subj-p)* et ceux qui se sentent dans une *situation favorable (subj-np)*.

Le principe de l'ACM consiste à projeter sur un ensemble d'axes les modalités des variables actives retenues. Cette projection nous permet, d'une part, d'évaluer la contribution des variables aux axes factoriels et de déterminer, d'autre part, la proximité entre les variables via la proximité de leurs modalités. L'ACM permet de répondre à la question suivante : les ménages les plus pauvres monétairement sont-ils également victimes de pauvreté multidimensionnelle et ont-ils le sentiment de vivre dans cette situation de privations ?

Le premier plan factoriel distingue clairement les diverses modalités liées aux deux types de pauvreté objective ainsi que les deux modalités liées à la pauvreté subjective³⁷⁰. Les modalités qui contribuent le plus fortement à l'inertie de l'axe 1 sont les modalités *fonc-1*, *rev-1*, *rev-5* et *sub-pauv*. L'axe 2 est fortement dirigé par *fonc-5*, *rev-5* et *fonc-3*. Si l'on commente le premier plan factoriel (dont la contribution à l'inertie totale est de 14,42%), on observe sur la partie droite du graphique que les ménages les plus pauvres monétairement sont également ceux qui sont victimes des plus graves privations multidimensionnelles et qui ont un sentiment de pauvreté plus prononcé. La partie gauche, à l'inverse, montre que les ménages qui sont dans une meilleure situation financière sont également ceux qui souffrent le moins de pauvreté multidimensionnelle, tandis que le sentiment de bien-être prédomine ces ménages. L'axe 2 (qui explique 12,51% de la variance totale) sépare les ménages très pauvres et très riches des ménages intermédiaires. Le premier axe factoriel représente l'état de bien-être des ménages : la partie droite du graphique regroupe les individus qui sont dans un état de pauvreté prononcée, quelle que soit la définition retenue, tandis que la partie gauche identifie les ménages qui ont un niveau de bien-être supérieur. Le deuxième axe factoriel semble représenter le degré d'inégalité de l'échantillon. En effet, l'opposition entre d'une part les ménages très riches et très pauvres et les ménages à niveaux de bien-être intermédiaires semble être assez marquée sur cet axe. De plus, il apparaît que cette opposition se retrouve au niveau de la pauvreté subjective, puisque la modalité *sub-pauv* serait associée à un niveau élevé d'inégalité, tandis que la modalité *sub-np* serait dans la partie du graphique moins inégalitaire.

³⁷⁰ En annexes sont présentés les tableaux et graphiques résultant de l'A.C.M.

Figure 4-8 : Graphique des modalités sur les deux premiers axes factoriels – ACM – 827 ménages



Source : auteur, exploitation des données O.G.M. [2004]

De cette analyse factorielle semble ressortir un ensemble d'éléments qui méritera d'être analysé plus loin. Premièrement, une proximité apparaît entre les modalités des variables objectives de la pauvreté : les deux types de pauvreté semblent évoluer dans le même sens, ainsi un ménage à bas revenu connaît un niveau de bien-être non-matériel faible. A l'inverse, les ménages qui mobilisent un revenu décent (les quintiles les plus élevés de la distribution) semblent, pour leur part, atteindre un niveau de bien-être non monétaire élevé. Cette progression concomitante se retrouve dans la représentation graphique des deux premiers axes factoriels : le quadrant nord-est représente les ménages qui se trouvent dans une situation très délicate tant monétairement que dans les conditions de vie.

Le quadrant sud-est, pour sa part, représente l'ensemble des ménages appartenant aux deuxièmes quartiles de chacune des approches objectives. Le quadrant sud-ouest marque la progression quantitative du bien-être, avec toutefois un décalage puisque l'on retrouve une proximité entre la modalité *fonc-3* et la modalité *rev-4*, signifiant que la progressivité est plus lente concernant la variable multidimensionnelle contrairement à la variable monétaire. Cela semble confirmer la plus forte inertie de l'indicateur non monétaire. Enfin, le quadrant nord-ouest représente les ménages qui atteignent un niveau de vie élevé. La flèche en pointillés

gras montre le passage d'un état de privations à un état d'absence de privations : il sera nécessaire par la suite d'analyser plus profondément les relations entre pauvreté monétaire et pauvreté multidimensionnelle.

Deuxièmement, l'appréhension subjective du bien-être semble corrélée à l'évolution du bien-être objectif. Toutefois, la proximité entre les modalités 1 des variables objectives et la modalité correspondant aux ménages s'estimant pauvres est plus forte qu'entre les ménages aisés et ceux qui se sentent indemnes de toute privation. Cela peut signifier que le sentiment de pauvreté est plus intense que le sentiment de bien-être (cela se confirme en termes de contribution aux plans factoriels puisque la modalité *sub-pauv* a une plus grande contribution à chacun des deux axes, que la modalité *sub-np*) et qu'il est mieux corrélé avec une situation de pauvreté objective. Toutefois, l'analyse des correspondances multiples, en considérant les variables via la proximité de leurs modalités, ne permet pas d'établir une causalité entre elles, tout au plus une corrélation. Ainsi, il est difficile de conclure que les individus en situation financière délicate ne sont pas en mesure de réaliser l'ensemble des fonctionnements pris en compte ; il se peut que la causalité soit inverse, que l'incapacité de réaliser les fonctionnements de base empêche les ménages de générer un revenu leur permettant d'échapper à la pauvreté. L'analyse de cette causalité sera présentée lors de l'analyse économétrique des liens entre l'approche monétaire et l'approche multidimensionnelle de la pauvreté.

1.2. Le noyau de pauvreté

La triple définition que nous avons retenue de la pauvreté permet d'appréhender le phénomène sous trois prismes différents. Pour autant, il serait hasardeux de vouloir les opposer dans la mesure où ils ne s'excluent pas les uns des autres. En effet, la pauvreté, comme l'a souligné Dickes [1989] est l'expression d'un ensemble de facettes différenciées mais complémentaires. La pauvreté monétaire peut s'accompagner de difficultés liées au logement ou à l'éducation. De même, lorsqu'un individu ressent un sentiment profond de mal-être, il se peut qu'objectivement sa situation ne corresponde pas à ce sentiment. Il est donc important de se tourner vers une analyse des complémentarités entre les trois approches. Pour cela, nous utilisons une approche proposée par Delhaussse *et alii*. [1993] qui permet d'évaluer dans quelle mesure les trois approches de la pauvreté se recourent dans notre échantillon.

1.2.1. Identification des ménages pauvres dans chacun des espaces retenus

Comme nous l'avons mentionné, une première étape nécessaire à l'analyse des recouvrements entre les types de pauvreté repose sur la mise en œuvre d'un croisement statistique pour chaque ménage de sa situation vis-à-vis des trois types de pauvreté. Pour cela, il est nécessaire d'identifier les ménages pauvres dans chacun des espaces retenus. La mise en œuvre d'un seuil de pauvreté sur l'indice de bien-être non monétaire agrégé est plus difficile puisque ce dernier, mesuré grâce à la technique des ensembles flous, est graduel et continu entre 0 (le ménage est alors considéré comme appartenant complètement à l'ensemble des pauvres – ce qui signifie que le ménage est pauvre dans toutes les dimensions simultanément) et 1 (le ménage appartient alors complètement au sous-groupe des non pauvres – c'est-à-dire qu'il n'est victime d'aucune privation dans quelque dimension que ce soit). Cependant, le recours à la logique floue ne doit pas nous empêcher de fixer un seuil de pauvreté marquant une rupture réelle entre les niveaux de bien-être des ménages. La volonté d'identifier les individus en situation de précarité non monétaire devenant un enjeu majeur³⁷¹, nous retenons une solution *raisonnée* et *raisonnable* proposée par Delhaussé *et alii* [1993] ou Lollivier, Verger [1997] puis Layte *et alii* [2001] ou Delhaussé [2002]. Selon ces auteurs, il serait logique, puisque les incidences relatives aux trois types de pauvreté fournissent des résultats différents, d'opter pour une ligne de pauvreté relative commune. Ainsi, un taux unique paraît plus pertinent dans l'optique de comparaison des populations pauvres. Nous choisissons de manière, certes arbitraire mais raisonnée, d'isoler la même proportion de pauvres selon les trois approches. La proportion offerte par l'utilisation du critère monétaire paraît être la plus pertinente, nous retenons donc, une incidence d'environ 24%.

Pour déterminer et identifier les ménages appartenant au sous-ensemble des ménages pauvres non monétairement, nous allons utiliser l'indice agrégé de bien-être. Ce dernier traduit l'appartenance de chaque ménage à l'ensemble des ménages non pauvres. Plus l'indice approche de 1, plus le ménage est considéré comme non pauvre. Inversement, un indice faible

³⁷¹ La question du seuil est récurrente dans la littérature sur la pauvreté multidimensionnelle. De nombreuses méthodes ont été proposées, d'une part, pour déterminer un seuil le plus objectif possible (Nolan, Whelan [1996a], Lachaud [1999], ou Saunders et Adelman [2005] proposent l'établissement d'un seuil en fonction d'un certain nombre de manques. D'autres méthodes ont été retenues (Muffels [1993], Tsakloglou, Papadopoulos [2002], Perri [2002], Costa [2003], Diagne et alii [2005]), pour éviter la spécification arbitraire d'un seuil. L'utilisation du modèle Receiver Operating Characteristic permet de s'affranchir des limites inhérentes à tout fixation arbitraire d'un seuil (Fusco [2005]).

dénote une appartenance plus ferme à l'ensemble des ménages pauvres. En fixant le seuil à 24%, nous cherchons à identifier les ménages qui sont dans une situation de relative précarité vis-à-vis des autres ménages. Pour les identifier, nous classons tous les ménages dans l'ordre croissant de l'indice de bien-être et attribuons aux 24% situés en bas de l'échelle, le statut de ménages pauvres non monétairement. La valeur-seuil correspondant à une incidence de 24% est de 0,17. Ainsi, tous les ménages dont l'indice de bien-être agrégé non monétaire inférieur à 0,17 sont qualifiés de ménages pauvres dans l'espace des fonctionnements.

En ce qui concerne la pauvreté subjective, deux méthodes de détermination des pauvres peuvent être retenues. La première, que nous abandonnerons rapidement pour des raisons évidentes de mauvaise représentation, propose de retenir les 24% des ménages les moins satisfaits. Pour cela, il est nécessaire de classer les ménages dans un ordre croissant de satisfaction et de retenir les 24% les plus bas de l'échelle. Or, rappelons que près de 99% des ménages de l'échantillon se considèrent comme étant pauvres ou moyennement pauvres. De même, la nouvelle catégorisation que nous avons retenue en deux sous-groupes, *relativement pauvres* et *relativement riches*, offre un taux de 67,9% de ménages *relativement pauvres*. Il paraît difficile dans l'optique de comparaison des trois approches de retenir cette variable. Nous allons construire, sur la base des *domaines de la vie* dont nous avons montré qu'ils étaient plus pertinents pour rendre compte de la satisfaction des individus, un score cumulé des six dimensions. Ainsi, chaque chef de ménage³⁷² donne son opinion sur sa satisfaction dans les 6 domaines retenus. Sur chaque domaine, l'individu a 4 choix possibles, selon qu'il est *pas satisfait du tout*, *peu satisfait*, *satisfait*, ou *très satisfait*, auxquels sont associées les valeurs 0, 1, 2 et 3. En fonction de l'ensemble des réponses, les ménages peuvent obtenir un score compris entre 0 et 18, 0 traduisant une insatisfaction sévère tandis que 18 traduit une satisfaction totale. En classant l'ensemble des ménages par ordre croissant de score cumulé de satisfaction, il est possible de déterminer les ménages les moins satisfaits. Cependant, la variable score étant discrète, la fréquence cumulée ne permet pas de déterminer les 24% des ménages les moins satisfaits. Il est donc préférable de retenir un seuil légèrement plus faible (22,7%) correspondant à un score de 7 (sur 18). Nous supposons donc que les ménages qui ont un score inférieur ou égal à 7 sont considérés comme ceux ressentant le plus durement les difficultés quotidiennes.

³⁷² L'opinion ne reflète que celle du chef de ménage. Cependant, nous considérons qu'elle est représentative du sentiment de l'ensemble du ménage, le ménage étant l'unité d'analyse.

Pour résumé, nous avons retenu un taux de pauvreté similaire pour les approches objectives, fixé à 24% (correspondant au taux de pauvreté monétaire, soit 199 ménages). Pour la pauvreté multidimensionnelle, ces 24% correspondent aux ménages dont l'indicateur de bien-être agrégé est inférieur à 0,17, ce qui représente 198 ménages. Pour l'approche subjective, le caractère discret de la variable nous contraint à retenir un taux de pauvreté légèrement inférieur fixé à 22,7%, représentant 188 ménages. Il est maintenant nécessaire de croiser l'ensemble des ménages pauvres pour déterminer dans quelle mesure les trois approches se recourent.

1.2.2. Le noyau de pauvreté : un cumul de symptômes

Le recours à l'analyse par le noyau de pauvreté a un intérêt particulier pour traiter notre problématique : la pauvreté, dans notre échantillon, prend-elle des formes différentes et relativement indépendantes ou converge-t-elle vers un noyau facilement identifiable ? La réponse à cette question nécessite l'identification du-dit noyau. Soit $\{I_1, I_2, \dots, I_n\}$ un ensemble de n indicateurs de pauvreté portant sur un même échantillon de ménages. On suppose que ces indicateurs sont deux à deux non redondants³⁷³ et leurs ensembles respectifs, noté $E(I_i)$, ne sont pas disjoints³⁷⁴. Le noyau de pauvreté est obtenu à l'intersection des n ensembles de pauvreté $E(I_1), E(I_2), \dots, E(I_n)$ associés aux indicateurs I_1, I_2, \dots, I_n . Si l'on note NP le noyau de pauvreté, il vient :

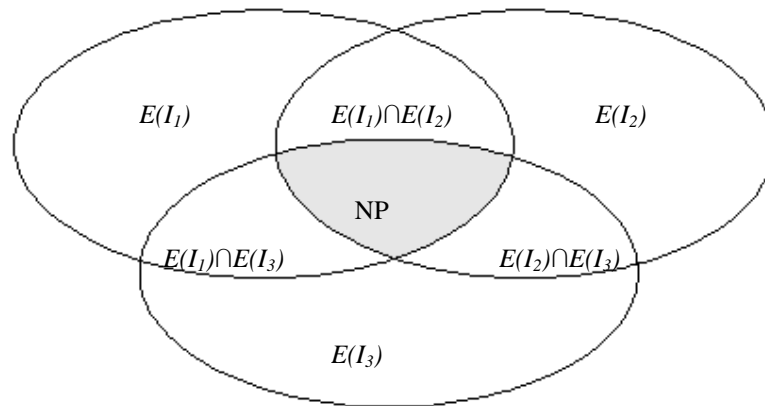
$$NP = \bigcap_{i=1}^n E(I_i) \quad [4-10]$$

Le noyau de pauvreté correspond à l'intersection des différents ensembles préalablement définis. Ce noyau de pauvreté est d'autant plus pertinent qu'il y a d'ensembles retenus.

³⁷³ Evitant ainsi le double comptage des ménages.

³⁷⁴ Evitant ainsi l'absence d'existence potentielle d'un recouplement.

Figure 4-9 : Le noyau dur de pauvreté à partir de trois espaces de la pauvreté



Source : auteur

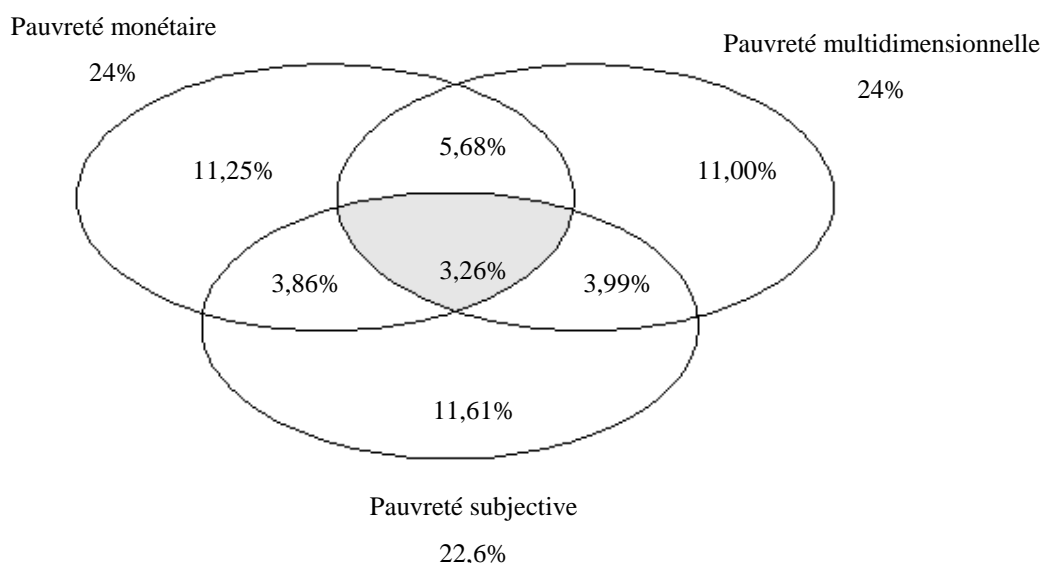
Toutefois, l'augmentation de ces derniers réduit la probabilité qu'un ménage appartienne simultanément aux différents ensembles³⁷⁵. Plusieurs choix peuvent être retenus : Lollivier et Verger [1997], Delhausse [2002], Bradshaw [2001] ou Diagne *et alii.* [2005] ont retenu trois indicateurs de pauvretés. Razafindrakoto et Roubaud [2005] ont pour leur part défini le noyau à partir de sept indicateurs. Dans notre cas, nous retiendrons les trois indicateurs correspondant aux trois définitions qui ont guidé cette recherche. Graphiquement, le noyau de pauvreté correspond à la partie grisée.

Outre le noyau de pauvreté, cette représentation permet également de mettre en lumière les recouvrements des types de pauvreté pris deux à deux et d'en mesurer l'importance. Un fort recouvrement dénote une certaine substituabilité des approches. En revanche, lorsque le degré de recouvrement sera faible, il sera plus difficile de conclure à une substitution des approches puisque les ménages ne présenteront que très rarement une concomitance des symptômes. Les différentes approches seront d'autant plus complémentaires que l'espace de recouvrement sera faible. En croisant l'ensemble de nos

³⁷⁵ Au pire, la conséquence d'un grand nombre d'ensemble retenu peut être un ensemble NP vide, non parce qu'aucun ménage n'est pauvre mais bien parce qu'aucun ménage ne cumule autant de privations qu'il y a d'ensembles.

ménages pauvres selon les trois définitions retenues nous obtenons la représentation graphique suivante (figure 4-10).

Figure 4-10 : Le noyau dur de pauvreté à partir des trois espaces – monétaire, multidimensionnel et subjectif – de la pauvreté sur l'ensemble des ménages de l'échantillon



Source : auteur, exploitation des données O.G.M. [2004]

Plusieurs commentaires peuvent être avancés à partir des résultats. Premièrement, seuls 3,26% des ménages de notre échantillon cumulent les trois formes de pauvreté³⁷⁶. Il semble donc que la pauvreté ne soit pas un phénomène homogène puisque le cumul des trois formes est plutôt rare (27 ménages sur 827). En revanche, il apparaît que les proportions de ménages qui ne sont victimes que d'une seule forme de pauvreté soient proches selon les différents espaces. Ainsi, lorsque 11% des ménages sont pauvres selon la définition multidimensionnelle uniquement, 11,25% le sont uniquement de façon monétaire et 11,61% le sont subjectivement. Les ménages en situation de privation dans un seul domaine représentent ainsi 33,9% de l'échantillon total (soient 280 ménages). Le cumul de deux formes de pauvreté semble plus fort lorsque ces deux formes sont respectivement monétaire et multidimensionnelle. 5,7% des ménages de notre échantillon cumulent ces deux formes (47

³⁷⁶ Ce résultat est inférieur aux résultats obtenus par Diagne *et alii.* [2005] qui concluent que le noyau de pauvreté touche près de 18% des ménages.

ménages) : il y a donc une importance relative des interactions entre pauvreté monétaire et pauvreté multidimensionnelle, confirmant les résultats de l'ACM.

Tableau 4-15 : Décomposition des privations des ménages selon les trois espaces

Nombre de domaines de privations simultanées	Part des ménages (en%)	Part du domaine dans la privation totale (en %)			Nombre de ménages concernés
		monétaire	multidimensionnel	subjectif	
0	49,36	-	-	-	408
1	33,85	33,23	32,5	34,3	280
2	13,53	35,26	35,71	29,01	112
3	3,26	33,33	33,33	33,33	27

Source : auteur, exploitation des données O.G.M. [2004]

Les recoupements de chacune des deux approches objectives avec la pauvreté subjective sont moins puissants. En effet, 3,9% des ménages de l'échantillon sont à la fois pauvres de manière subjective, et pauvres de façon monétaire, tandis que 4% sont pauvres subjectifs et multidimensionnels. Cela semble indiquer que les interactions de la perception subjective de la pauvreté, via la satisfaction dans un certain nombre de domaines quotidiens, avec les deux autres formes de pauvreté ne sont pas évidentes. Ce résultat corrobore quelque peu notre position quant à l'approche subjective : les ménages qui s'estiment insatisfaits, donc passablement pauvres, ont tendance à surestimer leur situation réelle. Il est intéressant de noter que ces ménages qui se disent pauvres ne le sont réellement qu'à quelques exceptions près. L'approche subjective, si elle permet de dépasser quelques limites inhérentes aux approches objectives, reste tout de même emprunte d'un biais puissant relatif à l'aspect cognitif qui lui est propre. En surestimant leur insatisfaction, les ménages qui ne sont relativement pas *réellement* pauvres mais qui en ont l'impression aspirent à des conditions de vie plus en phase avec leur propre conception de la vie bonne. En ce sens, la prise en compte des préférences des individus dans l'analyse de la pauvreté biaise la réalité du phénomène³⁷⁷.

Le tableau 4-15 nous permet de décomposer chacune des situations de privation (1, 2 et 3 domaines de privation) selon chaque espace. Ainsi, on constate que lorsque l'on ne considère qu'une seule privation, c'est la pauvreté subjective qui est la plus représentée (34,3% des cas de pauvreté unidimensionnelle) : cela conforte donc notre point de vue.

³⁷⁷ Cela rejoint les propositions théoriques (Sen [1984] SEN, A., 1984, *rights and Capabilities*, in Resources, Values and Development. Basil Blackwell. Oxford : 307-324.) et les observations empiriques (Kingdon, Knight [2006]) sur les effets d'adaptation concernant le bien-être subjectif. Les plus pauvres peuvent revoir à la baisse leurs aspirations et ainsi opter pour une fonction de bien-être subjectif différente de celle des individus qui ne sont pas pauvres. Pour une illustration, se reporter à Kingdon et Knight [2006].

Tableau 4-16 : Indice de corrélation V de Cramer¹ entre les trois espaces de définition

	Pauvreté monétaire	Pauvreté multidimensionnelle	Pauvreté subjective
Pauvreté monétaire	1		
Pauvreté multidimensionnelle	0,175***	1	
Pauvreté subjective	0,093**	0,101**	1

Note : (1) *** signifie significatif à 1%, ** signifie significatif à 5%.

Source : auteur, exploitation des données O.G.M. [2004]

La part de ce type de pauvreté diminue lorsque l'on considère deux types de privations, elle devient même minoritaire avec 29% des cas. Dans ce cas-là, il semble que la pauvreté non monétaire soit la plus importante, juste devant la pauvreté monétaire.

On retrouve, ici, l'importance relative de l'intersection entre pauvreté monétaire et pauvreté multidimensionnelle. Le tableau nous permet également de mesurer la part des ménages touchés par deux et trois types de privations simultanées. Ainsi, on constate que plus de 13% de la population est touchée par deux types de privation, ce qui montre que la pauvreté prend plusieurs formes. Toutefois, il est important de souligner que près de 34% des ménages ne sont concernés que par un seul type de pauvreté, ce qui n'est pas négligeable. Ainsi, l'analyse menée grâce au *noyau de pauvreté* montre qu'il ne s'agit pas d'un phénomène homogène. Plus de la moitié des ménages de l'échantillon sont touchés par au moins une forme de pauvreté, alors que l'approche monétaire, à elle seule, n'en identifie que 24% et *seulement* 11,25% lorsque les trois formes sont prises en compte. Il semble donc que la pauvreté ne saurait être pleinement identifiée par la focalisation exclusive sur un seul espace.

Le tableau 4-16 montre, grâce à la mise en œuvre de l'indice V de Cramer, une faible corrélation entre les trois espaces. Seule corrélation fortement significative, l'indice atteint 0,175 entre pauvreté monétaire et pauvreté multidimensionnelle. Les corrélations sont beaucoup plus faibles entre l'approche subjective d'une part et les approches objectives d'autre part. Cela tend à montrer que la survenue d'un phénomène n'entraîne pas automatiquement celle d'un des deux autres. La pauvreté de formerait donc pas un tout homogène dont les différentes facettes seraient simultanées. A l'inverse, les trois types de pauvreté concernent des populations différentes, tant dans l'aspect démographique que

social³⁷⁸. La mise en œuvre d'outils économétriques nous permettra, dans une section suivante, d'affiner le portrait des ménages concernés par ces différents types de pauvreté.

1.2.3. Analyse de la sensibilité des recouvrements suite à une variation des lignes de pauvreté

La mise en œuvre du noyau de pauvreté a conduit, lors de la sous-section précédente, à identifier un recouvrement certes faible, mais tout de même présent, entre les différentes approches. Ces recouvrements peuvent en partie être conditionnés par l'établissement arbitraire d'une ligne de pauvreté monétaire, utilisée dans l'optique d'uniformiser la proportion de ménages pauvres dans les autres dimensions. Il peut donc être intéressant, dans l'optique d'approfondir les résultats précédents, de recourir à un ensemble de tests permettant d'analyser la sensibilité des différents recouvrements à la variation de la ligne de pauvreté monétaire. Pour cela, nous allons mener deux types de tests : dans un premier temps, nous analysons l'impact d'une hausse de la ligne de pauvreté monétaire. Deux alternatives sont présentées : la première consiste en une hausse de la seule ligne de pauvreté monétaire, tandis que la seconde examine l'impact d'une hausse simultanée et équivalente des trois lignes de pauvreté. Dans un second temps, nous nous attacherons à analyser les effets d'une baisse des lignes de pauvreté sur l'importance du recouvrement. Ici aussi, deux temps de l'analyse sont proposés : le premier implique une baisse unilatérale de la ligne de pauvreté monétaire, toute autre ligne égale par ailleurs, puis un second lors duquel nous procédons à une baisse équivalente de l'ensemble des lignes de pauvreté.

Les résultats, présentés dans le tableau 4-17, permettent de mettre en lumière plusieurs phénomènes. Le passage du cas initial au premier test (hausse de la seule ligne de pauvreté monétaire) implique une augmentation des incidences de pauvreté monétaire, quelle que soit la configuration. En effet, lorsque la pauvreté monétaire est l'unique symptôme, le taux passe de 11,25% à 25,51%, entraînant un recul des deux autres types de pauvreté prise comme seul symptôme. On constate également un gonflement des incidences des cas de double symptôme dans lesquels la pauvreté monétaire est impliquée. En effet, le recouvrement pauvreté monétaire – pauvreté multidimensionnelle passe de 5,7% à 10,5%, soit près d'un doublement du nombre de ménages concernés par ce type de pauvreté. De même, le recouvrement pauvreté

³⁷⁸ Pour un détail des profils socio-démographiques des ménages voir les annexes méthodologiques.

monétaire – pauvreté subjective voit son incidence augmenter. Ce double gonflement a un impact sur le recouplement pauvreté multidimensionnel – pauvreté subjective, puisque l’incidence de ce type de pauvreté chute de près de deux points de pourcentage.

Tableau 4-17 : Tests de sensibilité des recouplements entre les différents espaces suite à une variation des lignes de pauvreté– en % des 827 ménages

	Cas initial ¹	Test 1 ²	Test 2 ³	Test 3 ⁴	Test 4 ⁵
Symptômes					
1 seul symptôme					
Pauvreté monétaire uniquement	11,25	25,51	13,90	6,65	8,70
Pauvreté multidimensionnelle uniquement	11,00	6,16	12,80	12,81	12,00
Pauvreté subjective uniquement	11,61	8,35	9,67	13,18	7,73
2 symptômes					
Pauvreté monétaire X pauvreté multidimensionnelle	5,68	10,52	15,84	3,86	3,62
Pauvreté monétaire X pauvreté subjective	3,86	7,10	7,01	2,29	1,69
Pauvreté multidimensionnelle X pauvreté subjective	3,99	2,00	7,73	5,07	1,93
3 symptômes					
Noyau de pauvreté	3,26	5,19	11,6	2,17	0,96

Notes : (1) le cas initial correspond à une ligne de pauvreté monétaire égale à la valeur de la demi-médiane entraînant une incidence de la pauvreté de 24%. Ce taux est appliqué également à la pauvreté multidimensionnelle, tandis que le taux de pauvreté subjective est de 22,6%. (2) Ce cas correspond à une nouvelle ligne de pauvreté monétaire égale à la demi-moyenne (entraînant une incidence de la pauvreté monétaire de 48,9%) avec une constance des incidences multidimensionnelle et subjective. (3) Ce cas correspond à une harmonisation des incidences de la pauvreté à 48,9%. (4) Dans ce cas, nous avons considéré une ligne de pauvreté monétaire égale au 15^{ème} percentile de la distribution des revenus, les autres incidences étant les mêmes que dans le cas initial. (5) Ce cas procède à une harmonisation de toutes les lignes de pauvreté au niveau de la ligne monétaire, à savoir une incidence de 15%.

Source : auteur, exploitation des données O.G.M. [2004].

Il apparaît alors évident que lorsque l’on augmente unilatéralement la ligne de pauvreté monétaire, c’est-à-dire le nombre de ménages monétairement pauvres, la substituabilité entre les approches monétaires et non monétaires (multidimensionnelle et subjective) devient plus forte³⁷⁹ : *la pauvreté monétaire semble donc capter une partie des privations non monétaires dont sont victimes les ménages*. Cela est confirmé par l’augmentation de l’incidence du noyau de pauvreté. En augmentant la ligne de pauvreté monétaire, c’est-à-dire en considérant un plus grand nombre de ménages en situation de pauvreté monétaire, nous identifions un plus grand nombre de ménages victimes de privations dans les trois domaines simultanés : les ménages qui se situaient à proximité des frontières de pauvreté monétaire ont été absorbés lors de l’extension de l’incidence de cette dernière.

³⁷⁹ En effet, plus l’incidence des cas de pauvreté par recouplement est forte, plus la substituabilité entre les approches concernées est forte. Ainsi, un ménage identifié comme pauvre monétaire l’est également selon les deux autres définitions. A l’inverse, un faible recouplement signifie que les ménages ne cumulent pas les deux formes de pauvreté empêchant ainsi l’identification selon un seul type de pauvreté.

Lorsque l'on procède à une hausse simultanée des trois lignes de pauvreté (Test 2, permettant d'atteindre une incidence de 48,9% dans l'ensemble des espaces retenus), plusieurs résultats apparaissent. Premièrement, si l'on s'intéresse aux cas d'un seul symptôme, l'incidence de la pauvreté monétaire augmente légèrement par rapport au cas initial, mais recule fortement par rapport au premier test. Dans le même temps, on constate une augmentation des cas de pauvreté multidimensionnelle, tandis que la pauvreté subjective comme unique symptôme recule. La baisse de son incidence *comme unique symptôme* montre que les ménages qui ne sont pas concernés par l'augmentation des deux types de pauvreté objective sont moins nombreux à se sentir pauvres. En ce qui concerne le recoupement des approches deux à deux, l'augmentation concomitante des niveaux de pauvreté a entraîné un triplement de l'incidence du recoupement pauvreté monétaire – pauvreté multidimensionnelle (15,9%), *relativisant le résultat du premier test*. En effet, lorsque nous avons augmenté unilatéralement la ligne de pauvreté monétaire, une partie des ménages n'a pas été identifiée comme combinant les deux types de pauvreté. Cette éviction apparaît lorsque l'on augmente l'ensemble des lignes. Enfin, en ce qui concerne le noyau de pauvreté, l'augmentation simultanée entraîne une hausse de l'incidence de la pauvreté (11,6%). Il apparaît donc que la substitution entre les approches augmente considérablement avec l'augmentation des lignes de pauvreté. Ce résultat montre que lorsque l'on élargit l'incidence des pauvretés, l'importance du noyau de pauvreté augmente.

Le deuxième type de test permet de mesurer l'impact d'une baisse des lignes de pauvreté. Il s'agit de tester l'impact d'une baisse de la seule ligne de pauvreté monétaire (Test 3). Pour marquer l'impact, il s'agit de baisser suffisamment cette ligne sans toutefois évincer trop de ménages pour garder une certaine robustesse de l'analyse. Nous choisissons de baisser la ligne de pauvreté au niveau du 15^{ème} percentile de la distribution des revenus, soit un revenu de 127350 Gnf. Dans le même temps, nous conservons une incidence de 24% pour la pauvreté multidimensionnelle et 22,6% pour la pauvreté subjective. Le premier constat est la baisse de l'incidence de la pauvreté monétaire comme unique symptôme, accompagnée d'une légère hausse des incidences des deux autres types de pauvreté. De plus, on constate un glissement des ménages victimes des deux formes de pauvreté monétaire et multidimensionnelle vers le groupe des ménages uniquement pauvres en termes multidimensionnels. En effet, la différence entre l'incidence du recoupement pauvreté monétaire – multidimensionnelle entre le cas initial et le test 3 est sensiblement égale à la différence entre l'incidence de la pauvreté multidimensionnelle entre le cas du test 3 et le cas

initial. Cela confirme le fait qu'une baisse de la ligne de pauvreté monétaire évince une partie des ménages souffrant d'un cumul des deux symptômes, réduisant par la-même, le degré de substitution des approches³⁸⁰. Enfin, la baisse unilatérale de la ligne de pauvreté monétaire entraîne une réduction de l'incidence du noyau de pauvreté, au profit de l'intersection pauvreté multidimensionnelle – pauvreté subjective. Ici aussi, les ménages qui se situent à proximité des frontières de pauvreté monétaire appartiennent à tel ou tel type de pauvreté selon l'importance du phénomène considéré.

Enfin, si l'on procède à une baisse simultanée des trois niveaux de pauvreté au 15^{ème} percentile (Test 4), on constate que l'incidence de la pauvreté multidimensionnelle comme unique symptôme augmente par rapport au cas initial, tandis que les deux autres types voient leur incidence baisser. Il semble donc que l'*extrême pauvreté* se manifeste en termes de fonctionnements non réalisés plutôt qu'en termes de pauvreté monétaire ou de sentiment de pauvreté. En ce qui concerne le recoupement des types de pauvreté, on constate que le croisement pauvreté monétaire – multidimensionnelle reste le plus important, notamment du fait de l'importance relative de la pauvreté multidimensionnelle dans ce cas. Enfin, dernier point, lorsque l'on s'intéresse aux 15% des ménages les plus pauvres dans chacune des dimensions, on observe une réduction importante du noyau de pauvreté. En effet, dans ce cas-là, seul 0,96% de notre échantillon est concerné par une simultanéité des trois symptômes de la pauvreté. Il est possible de calculer la contribution de l'approche monétaire dans l'évolution du noyau de pauvreté. En effet, ce noyau de pauvreté voit son importance chuter de près d'un tiers entre la situation initiale et la situation de la baisse unilatérale de la ligne de pauvreté monétaire. En revanche, lorsque la baisse est simultanée, l'importance du noyau de pauvreté diminue de plus des deux tiers (70%) pour ne représenter que 0,96%. La différence entre les deux états montre que la pauvreté monétaire joue un rôle important dans le noyau de pauvreté.

Pour conclure, l'approche développée dans cette section nous a permis de mettre en lumière plusieurs résultats. Tout d'abord, la pauvreté ne semble pas être un phénomène homogène. En effet, prise indépendamment les unes des autres, les trois approches sous estiment la réalité des privations dont sont victimes les ménages de notre échantillon. Deuxièmement, lorsque l'on considère les situations de double handicap (recoupement de

³⁸⁰ Cette observation est valable pour toutes les dimensions dans les cas Test 1 et Test 3.

deux formes de pauvreté), on constate l'importance du croisement pauvreté monétaire – pauvreté multidimensionnelle vis-à-vis des autres recoupements. Cela montre l'importance des deux types de pauvreté objective en regard de l'approche subjective. Enfin, le noyau de pauvreté, le cumul des trois handicaps, ne représente que 3,26% de l'ensemble de l'échantillon, montrant ainsi l'absence d'homogénéité du phénomène pauvreté. Ensuite, il apparaît que le degré de substitution des approches dépend fortement du niveau des lignes de pauvreté retenues. En effet, le recoupement des approches semble sensible à l'évolution de la ligne de pauvreté. Les différents tests auxquels nous avons procédé confirment la complémentarité des approches et l'importance des approches objectives, l'approche subjective permettant d'affiner notre perception et compléter l'information des situations de détresse dans lesquelles se trouvent les ménages de notre échantillon.

1.3. La matrice de ciblage : interactions des approches objectives de la pauvreté

Pour comprendre dans quelle mesure les deux types d'approches objectives de la pauvreté rendent effectivement compte des privations dont sont victimes les ménages et comment elles se recoupent, nous utilisons une matrice de ciblage. A préalable, dans l'optique de mettre en avant la corrélation entre les deux types de pauvreté, un classement par rang est proposé.

1.3.1. Un préalable à la matrice de ciblage : l'analyse par classement de rangs

L'analyse des correspondances multiples avait laissé présager l'existence d'une corrélation entre les différentes approches, et plus particulièrement, entre l'approche monétaire et l'approche multidimensionnelle, sans toutefois conclure à une causalité. Toutefois, dans une perspective d'identification des ménages pauvres, il est nécessaire d'aller plus en profondeur dans l'analyse des relations entre ces deux types de pauvreté objective. Pour cela, nous pouvons recourir à une analyse simple de classements des ménages selon leurs rangs respectifs, d'une part, dans l'espace des revenus, puis dans celui des fonctionnements accomplis (Costa [2003]). Le premier résultat susceptible d'apporter de l'information en matière de ciblage est le coefficient de rang de Spearman. Ce dernier permet d'évaluer la corrélation entre les rangs de classement selon les deux approches. Avec un

coefficient de Spearman de 0,25 (significatif à 1%), nos données montrent que la corrélation entre les rangs est loin d'être parfaite.

Tableau 4-18 : Classement des ménages selon le revenu et indicateur de fonctionnements accomplis

Rang selon le revenu	Rang correspondant selon l'indicateur de fonctionnements accomplis	Rang selon l'indicateur de fonctionnements accomplis	Rang correspondant selon le revenu
1	15	1	313
2	208	2	360
3	105	3	230
4	168	4	220
9	103	9	405
42	608	42	730
83	438	83	17
124	77	124	490
207	220	207	718
414	822	414	435
621	246	621	93
745	732	745	403
786	186	786	787
819	678	819	6
823	816	823	170
824	821	824	817
825	459	825	797
826	563	826	193
827	406	827	814

Source : auteur, exploitation des données O.G.M. [2004].

Cela signifie qu'un ménage bien classé selon un espace ne l'est pas forcément selon l'autre espace. Revenu et fonctionnements semblent donc faiblement corrélés. Toutefois, il est nécessaire d'entrer en détail au cœur de ce résultat en représentant, pour un ensemble de valeurs de la distribution cumulée préalablement sélectionnées, les classements respectifs. Le tableau 4-18 présente, dans un premier temps, le classement croissant des ménages selon le revenu (la valeur 1 représentant la plus faible valeur pour le revenu) et la valeur du rang correspondant pour l'indicateur de fonctionnements accomplis. De même, dans un second temps, le tableau présente le classement selon l'indicateur de fonctionnements accomplis, par ordre croissant (la valeur 1 étant la plus faible), et la valeur du classement selon le revenu correspondant.

Le principal phénomène mis en lumière concerne le décalage de classement des ménages selon leur revenu et selon leur indice de fonctionnements accomplis. On constate, en effet, que les ménages les plus riches ne sont pas forcément ceux qui atteignent un indice de fonctionnements élevé, tandis que les ménages les plus pauvres, atteignent, dans une certaine mesure, un classement relativement bon en termes de bien-être non monétaire. Ce décalage se

constate à tous les niveaux de la fonction de la répartition puisque l'on note, par exemple, que le ménage le plus pauvre en termes de revenu, se classe le 15^{ème} le plus pauvre en termes de fonctionnements accomplis, tandis que le ménage le 2^{ème} le plus pauvre monétairement se classe, tout de même, 208^{ème} en termes de fonctionnements accomplis. A l'inverse, tandis que le 404^{ème} ménage (ménage médian de la distribution des revenus) le plus pauvre, en termes monétaires, fait partie des ménages qui réalisent le mieux les fonctionnements (classé 822^{ème} sur 827), on note que le ménage le plus riche n'occupe que la 406^{ème} place en termes de fonctionnements accomplis (soit une position inférieure à la médiane) Si l'on s'intéresse maintenant au classement selon l'indice de fonctionnements accomplis, on note un phénomène équivalent. La déconnexion des deux classements est flagrante. Ainsi, les ménages les plus pauvres en termes de fonctionnements sont, certes, situés dans la première moitié du classement monétaire mais ne sont pas pour autant les ménages les plus pauvres.

Ces deux classements de rangs mettent en avant le décalage qui existe entre le revenu et la réalisation des fonctionnements accomplis. Deux résultats émergent de l'analyse. Premièrement, le fait de posséder un revenu élevé protège de manière relative des privations non monétaires. En effet, même si les ménages les plus riches se classent dans la partie la plus élevée du classement en termes de fonctionnements, le lien n'est pas puissant. Certains ménages riches ne convertissent pas cette relative richesse en accomplissements. De même, le fait de posséder un faible revenu ne contraint pas les ménages à un faible niveau de réalisation des fonctionnements ou, en tout cas, de les classer parmi les ménages les plus pauvres en termes de fonctionnements accomplis. Deuxièmement, le classement selon l'indicateur de fonctionnements accomplis montre que le fait de réaliser de manière correcte les fonctionnements considérés ne correspond pas forcément à un revenu élevé (Costa [2003]). De ces deux résultats, nous pouvons proposer des pistes de recherche : tout d'abord, le revenu permet-il d'identifier parfaitement les ménages qui sont victimes de pauvreté de fonctionnements. En effet, nous avons vu que le revenu ne protégeait pas parfaitement du deuxième type de pauvreté, la question est donc de comprendre dans quelle mesure les deux sont liés. Ensuite, si le revenu ne protège pas de la pauvreté de fonctionnements, quels peuvent être les éléments qui peuvent permettre à un ménage pauvre de réaliser correctement l'ensemble des fonctionnements pris en compte. Ces deux questions méritent d'être traitées de manière approfondie, notamment grâce à la matrice de ciblage puis en identifiant les déterminants de la pauvreté de fonctionnements accomplis.

1.3.2. La matrice de ciblage comme outil d'identification des groupes victimes de privations

La section précédente a mis en avant le fait que pauvreté monétaire et pauvreté multidimensionnelle ne se recoupaient que très faiblement. Ce fait est à prendre en compte lors de la mise en œuvre des politiques économiques de lutte contre la pauvreté. En effet, d'une part, les ménages victimes de privations multidimensionnelles sont plus difficiles à identifier que les ménages victimes de pauvreté monétaire³⁸¹, et d'autre part, les politiques de lutte contre la pauvreté multidimensionnelle doivent nécessairement prendre en compte l'inertie plus forte des fonctionnements aux chocs exogènes (comme une politique de renforcement de ces derniers) que celle du revenu qui réagit plus vite à un choc. Dans cette optique, il est nécessaire de s'interroger sur l'opportunité de mener ces deux types de politiques, et plus particulièrement de questionner la capacité qu'a l'approche monétaire de la pauvreté de capter l'ensemble des privations multidimensionnelles (Cornia [1995]). Pour cela, nous allons mener une analyse des erreurs d'identification des ménages pauvres, en utilisant la matrice de ciblage présentée lors du chapitre précédent. Pour construire cette matrice, nous utilisons les deux critères de pauvreté objective pour chaque ménage. Un ménage sera classé dans la matrice en fonction qu'il est ou non monétairement pauvre et qu'il est, ou non, victime de privations non monétaires (Ruggeri-Laderchi [1999]). Quatre groupes sont alors identifiés : si le ménage est victime des deux types de pauvreté, il est déclaré *vrai pauvre (consistent poor)* et appartient au groupe A, s'il n'est victime d'aucune forme de privations, il est déclaré *non pauvre* et il appartient au groupe D. Les deux autres sont ceux qui nous intéressent plus particulièrement. Si le ménage n'est pas victime de pauvreté monétaire mais victime de pauvreté non monétaire, il appartient au groupe B. Enfin, un ménage victime de pauvreté monétaire mais se situe au-dessus du seuil non monétaire appartient au groupe C. Notre attention se portera donc sur les groupes B et C. En effet, nous cherchons à analyser si une focalisation sur le seul critère monétaire permet de capter les privations non monétaires³⁸². Ces groupes B et C correspondent à des erreurs de ciblage : *erreur d'omission* pour le groupe B (en considérant comme non pauvre les ménages, on « omet » les ménages victimes de

³⁸¹ Comme nous l'avons vu plus haut, les critères d'éligibilité au statut de pauvre sont plus nombreux.

³⁸² L'idéal serait que la diagonale soit nulle, signifiant qu'une politique de lutte contre la pauvreté monétaire est en mesure d'atteindre parfaitement les ménages victimes de pauvreté multidimensionnelle. Voir Cornia, Stewart [1993: 6]

privations non monétaires) et *erreur d'inclusion* pour le groupe C (on considère à tort des ménages pauvres alors qu'ils ne sont pas victimes de privations non monétaires).

Tableau 4-20 : Matrice de ciblage – pauvreté monétaire, pauvreté multidimensionnelle – exprimée en indices

L'individu est victime de		Pauvreté multidimensionnelle			N
		Non	Oui	Total	
Pauvreté monétaire	Non	0,80	0,20	1	628
		0,80	0,63	0,76	
		0,61	0,15	0,76	
	Oui	0,63	0,37	1	199
		0,20	0,37	0,24	
		0,15	0,09	0,24	
	Total	0,76	0,24	1	
		1	1	1	
		0,76	0,24	1	
N		629	198	827	

Source : auteur, exploitation des données O.G.M [2004]

L'analyse se déroule en deux séquences : premièrement, nous construisons la matrice de ciblage permettant d'identifier les ménages qui ne sont pas bien identifiés (victimes d'une erreur de ciblage). Deuxièmement, nous étudions les déterminants conduisant à ces erreurs de ciblage. En ce sens, nous cherchons à déterminer pourquoi et dans quelle mesure une identification monétaire des ménages pauvres se révèle être une erreur en termes de politique de lutte contre la pauvreté. Dans cette matrice, les couples de réponses {non, oui} et {oui, non} seront considérés comme des erreurs de ciblage (*targeting errors*). A l'inverse, les couples {non, non} et {oui, oui} permettent de mettre en avant la fiabilité de l'indicateur monétaire pour cibler les ménages qui seraient pauvres d'un point de vue multidimensionnel. Le tableau 4-20 présente l'ensemble des ménages de l'échantillon répartis selon les quatre groupes précédemment présentés.

Si l'on considère les ménages qui ne sont pas victimes de pauvreté monétaire (les trois premières lignes du tableau), on constate que 20% d'entre eux sont victimes de privations dans l'espace multidimensionnel représentant 63% des ménages victimes de pauvreté multidimensionnelle. Cette catégorie, le *groupe B*, représente 15% de l'ensemble des ménages. Le tableau montre, en outre, que les erreurs de ciblage représentent 30% des cas (15% des ménages appartiennent à la catégorie des *non pauvres*, tandis que 15% sont de *vrais pauvres*). De plus, un ménage sur cinq qui ne souffre pas de pauvreté monétaire est tout de même victime de pauvreté multidimensionnelle (*groupe B*), tandis que 63% des ménages

situés sous le seuil de pauvreté ne sont pas en situation de précarité non monétaire (*groupe C*). Même si l'association entre les deux phénomènes est réelle ($V\text{-Cramer} = 0.175$) il semble tout de même difficile de conclure que la pauvreté monétaire à elle-seule permet d'identifier correctement les ménages qui ne réalisent pas les fonctionnements élémentaires. Premièrement, et l'on revient au problème soulevé par Sen, le recoupement entre les deux types de pauvreté n'est que partiel dans la mesure où la fonction de transformation des ressources monétaires, ici le revenu, en fonctionnements accomplis résulte d'un processus complexe qui dépend d'un ensemble de facteurs exogènes (environnement social, caractéristiques personnelles, etc.). Deuxièmement, il se peut que l'établissement des seuils de pauvreté – monétaire et non monétaire – conditionne le degré de recouvrement entre les deux approches. Une ligne de pauvreté monétaire trop basse peut évincer une partie des ménages victimes, dans le même temps, de pauvreté non monétaire. Dans ce cas, le risque d'erreur de ciblage augmente considérablement (Ruggeri-Laderchi [1999]). Pour cela, il peut être intéressant d'étudier plus en profondeur les deux types d'erreur (inclusion et omission).

1.3.3. Les déterminants de l'erreur de ciblage

La structure de l'échantillonnage et l'ensemble des résultats obtenus dans ce chapitre nous permettent de tester l'influence d'un certain nombre de variables sur la probabilité de commettre un type d'erreur de ciblage plutôt que de parfaitement identifier les ménages. Pour cela, nous allons procéder à une analyse logistique, qui nous permettra de déterminer l'influence de chaque variable sur la variation de la probabilité de commettre une erreur de ciblage plutôt que de cibler correctement les ménages grâce à l'approche monétaire.

a- Modélisation et spécification des variables explicatives

Supposons Y , la variable identifiant l'appartenance au groupe prenant les valeurs 0, 1 ou 2 telle que :

$Y_i=0$, si le ménage fait partie des groupes bien prédits (groupes A et D dans la matrice de ciblage)

$Y_i=1$, si le ménage fait partie du groupe B, c'est-à-dire qu'il est victime d'une erreur de ciblage de type « omission³⁸³ », et

$Y_i=2$, si le ménage fait partie du groupe C, c'est-à-dire victime d'une erreur de ciblage de type « inclusion³⁸⁴ » pour tout $i = 1, \dots, 827$.

Le modèle de détermination de Y_i est :

$$Prob(Y_i=j) = \frac{\exp(x_{ij}\beta)}{1 + \sum_{j=1}^J \exp(x_{ij}\beta)} \quad [4-11]$$

avec β_i le vecteur des paramètres à estimer liés aux caractéristiques x_{ij} , et j le nombre d'alternatives. En outre, on impose la normalisation $\beta_0 = 0$. Ce modèle va nous permettre de déterminer la probabilité d'appartenir aux groupes B et C en fonction d'un certain nombre de variables explicatives. De plus, l'avantage d'une telle spécification réside dans une propriété fondamentale du modèle logistique multinomial appelée IIA (*Independence of Irrelevant Alternatives*), indépendance des états non pertinents (Luce, [1959]), qui consiste à poser que le rapport des probabilités associées au choix entre deux modalités est indépendant des autres modalités. L'introduction d'une modalité ne change pas le rapport des probabilités associées. Ce principe a été remis en cause dès 1960 (le fameux exemple du bus bleu – bus rouge de Debreu [1960]) comme étant trop contraignante et peu réaliste. Cependant, dans le cadre qui est le nôtre, il est raisonnable de penser que cette hypothèse est vérifiée. En effet, l'ensemble des choix possibles compte trois alternatives {pas d'erreur de ciblage ; erreur d'omission ; erreur d'inclusion}. Chaque alternative correspond à un sous-échantillon particulier de notre échantillon total de 827 ménages. Un ménage ne peut appartenir qu'à un et un seul sous-ensemble puisqu'il est caractérisé par le critère de pauvreté dans chacun des espaces. L'introduction d'une alternative supplémentaire ne peut alors pas détourner une partie des ménages classés dans un groupe vers le groupe correspondant à l'alternative supplémentaire,

³⁸³ Rappelons que l'erreur d'omission correspond à l'erreur résultant d'une mauvaise identification des individus. Dans ce cas, on considère les individus qui ne sont pas victimes de pauvreté monétaire alors qu'ils sont victimes de privations non monétaires. Les ménages appartenant à ce groupe B sont donc évincés des politiques économiques de lutte contre la pauvreté puisqu'ils n'appartiennent pas au groupe des pauvres de l'espace monétaire.

³⁸⁴ Le ménage est victime d'une erreur de type « inclusion » lorsqu'il est considéré comme pauvre sur une base monétaire alors que sa situation est favorable dans l'espace des fonctionnements. Il est donc inclus à tort dans le groupe des pauvres.

les alternatives étant parfaitement complémentaires et non substituables. Le recours au modèle logistique multinomial est ainsi permis.

Pour mener cette estimation nous avons retenu un ensemble de variables permettant d'expliquer la possibilité de commettre une erreur dans le cas où nous identifions les ménages pauvres sur la seule base du revenu. Premièrement, nous avons sélectionné les variables correspondant aux caractéristiques socio-démographiques du chef du ménage et du ménage qu'il dirige. Le sexe et l'âge du chef de ménage vont nous permettre d'isoler les phénomènes sexo-spécifiques et ceux liés au cycle de vie. Si l'âge est significatif dans l'erreur de ciblage, lorsque l'on souhaitera mener des politiques de lutte contre la pauvreté, le cycle de vie des ménages concernés devra retenir l'attention. D'autre part, le statut matrimonial et la dimension du ménage ont également été retenus : ces deux types de variables permettent de mettre en avant la pression démographique subie par le ménage. Les ménages monoparentaux (ici pris comme référence) ont, un effet, une taille inférieure à celle des ménages monogames et polygames (respectivement une taille moyenne de 4 membres, 5 membres et plus de 8 membres). La question est alors de savoir si la taille du ménage permet d'expliquer la probabilité de mal identifier les ménages pauvres. Si c'est le cas, cela signifie que la pauvreté monétaire ne permet pas d'identifier les ménages victimes de privations multidimensionnelles lorsque la taille des ménages diffère.

Nous avons également considéré le statut du chef sur le marché du travail, ainsi que la présence de chômeurs au sein du ménage. Nous testons, ici, l'hypothèse selon laquelle, les ménages dont le chef exerce une activité lucrative génèrent un revenu plus élevé que les ménages dans lesquels les chefs exercent une activité peu lucrative. Ainsi, cette variable permet de mettre en évidence plus particulièrement l'*erreur d'inclusion* et donc de voir l'influence de l'emploi sur la pauvreté non monétaire.

Enfin, la localisation spatiale des ménages peut également être retenue parmi l'ensemble des variables explicatives. En constatant la probabilité de commettre une erreur de ciblage en fonction de la localisation géographique, nous pourrions discriminer les sites en fonction du degré de recoupement des deux approches. En ce sens, nous serons en mesure de considérer si l'approche monétaire permet d'identifier les ménages victimes de privations multidimensionnelles.

La pertinence du caractère monétaire de l'identification des ménages pauvres résultera des estimations obtenues grâce à l'analyse économétrique des erreurs de ciblage. Plus la probabilité de commettre une erreur d'omission ou d'inclusion sera élevée, moins la focalisation monétaire d'une étude de la pauvreté se révélera capable de rendre compte des privations multidimensionnelles dont sont victimes les ménages de l'échantillon. Les politiques de lutte contre la pauvreté, si elles veulent réussir, devront tenir compte de ces résultats.

b- Résultats de la régression

Avant tout commentaire, le modèle semble correctement spécifié puisque le pseudo-R² de Mc Fadden³⁸⁵ atteint 0,211, résultat correct pour un modèle multinomial. De plus, on constate que 72,8% des cas sont parfaitement prédits par notre spécification. Les résultats obtenus sont donc robustes.

A partir du tableau 4-21, plusieurs observations peuvent être présentées. Ainsi, pour un ménage qui est en situation de pénurie de fonctionnements, la probabilité de vivre dans un ménage qui n'est pas victime de pauvreté monétaire (*erreur d'omission*) plutôt que d'être parfaitement identifié (comme appartenant à l'ensemble des *vrais pauvres* ou des *non pauvres*), est supérieure sur Brika que sur Bigori, Kankayani, Kambilam, Boffa insulaire et Boffa continental. Ainsi, il semble que vivre dans un ménage qui n'est pas monétairement pauvre dans chacune de ces zones renforce, relativement, la garantie de ne pas être victimes de privations de fonctionnements. Dans le même temps, la probabilité de commettre une *erreur d'inclusion* est inférieure pour seulement trois zones – Bigori, KKT et Dobali – par rapport à Brika. Ce résultat suggère que dans ces trois zones, la probabilité d'être victime des deux formes de pauvreté simultanées est supérieure à celle de Brika. Le cas de Bigori est, à ce sujet, particulier. En effet, on constate que les deux types d'erreurs ont une probabilité d'occurrence inférieure à celle de Brika. Il semble donc que la probabilité pour un ménage d'être parfaitement identifié est meilleure pour Bigori. Brika étant le site pour lequel l'indice de bien-être multidimensionnel est le plus faible, il apparaît que les probabilités de commettre une erreur de ciblage de la population se réduisent lorsque l'indice de bien-être non monétaire augmente.

³⁸⁵ Le pseudo-R² de McFadden est égal à $1 - (\log L_{NC} / \log L_C)$ avec $\log L_{NC}$ le log de la vraisemblance du modèle non contraint et $\log L_C$ le log de la vraisemblance du modèle contraint n'incluant que la constante.

Tableau 4-21 : Effets marginaux de l'estimation logistique multinomiale de l'appartenance à un groupe d'erreur d'omission et d'inclusion¹ et de l'estimation logistique binomiale de la probabilité de commettre une erreur d'omission²

Paramètres	Variation de la probabilité d'appartenir à un groupe mal ciblé				Variation de la probabilité de commettre une erreur d'omission	
	Erreur d'omission		Erreur d'inclusion		Erreur d'omission	
	eff. marg.	t ³	eff. marg.	t ³	eff. marg.	t ³
Constante	-0,233	-3,053***	-0,094	-1,178	-0,882	-1,940*
Localisation⁴						
Bigori	-0,103	-2,581***	-0,113	-1,756**	-0,315	-2,241**
Madia	-0,021	-0,822	-0,033	-0,718	0,029	0,182
KKT	-0,051	-1,107	-0,200	-2,585***	-0,003	-0,017
Kankayani	-0,141	-2,007*	-0,081	-1,055	-0,204	-1,305
Dobali	-0,014	-0,399	-0,214	-2,989***	0,339	2,378**
Kambilam	-0,086	-1,840*	-0,087	-1,149	0,082	0,439
Boffa insulaire	-0,133	-2,254*	-0,046	-0,745	-0,383	-2,172**
Boffa continental	-0,134	-3,492***	0,054	1,269	-0,483	-5,749***
<i>Sexe du chef de ménage⁵</i>	0,018	0,245	0,056	0,866	-0,160	-0,381
Age du chef de ménage⁶						
Entre 35 et 45 ans	0,014	0,512	0,049	1,272	0,024	0,126
Entre 45 et 55 ans	0,003	0,144	0,061	1,516	-0,029	-0,147
Plus de 55 ans	0,009	0,355	0,104	2,746***	-0,538	-0,290
Dimension du ménage⁷						
Entre 5 et 9 membres	0,116	3,392***	-0,053	-1,913**	0,495	3,034**
Plus de 9 membres	0,249	7,064***	-0,119	-2,960***	0,850	12,720***
Alphabétisation du chef de ménage						
Maîtrise de la lecture ⁸	-0,013	-0,013	-0,872	-0,052	-2,040**	-0,081
Statut matrimonial du chef de ménage⁹						
Monogame	0,028	0,473	-0,065	-1,151	0,314	1,004
Polygame	0,037	0,628	-0,115	-1,977**	0,471	1,740
Statut du chef sur le marché du travail¹⁰						
Activités d'exploitation	-0,021	-0,684	0,014	0,305	-0,091	-0,439
Activités halieutiques	0,079	1,149	-0,134	-1,967**	0,378	2,398**
Activités rémunératrices	0,083	1,286	-0,255	-2,156**	0,536	7,115***
Autres types d'activités	-0,018	-0,404	0,030	0,467	-0,220	-0,985
Présence d'inactifs dans le ménage	0,012	0,747	0,506	0,164	0,186	1,570
Log vraisemblance					-88,757	
Chi ² (sig)					167,668 (0,000)	
Pseudo-R ²					0,485	
% de cas bien prédits					83,13	
N					249	

Notes : (1) Dans l'estimation du modèle multinomial, la variable dépendante se réfère aux groupes de ciblage. Le groupe de référence est celui que le critère monétaire identifie parfaitement, normalisé à 0. (2) Le groupe de référence est celui qui est victime d'une erreur d'inclusion, normalisé à 0. (3) Probabilité « two-tailed » que le coefficient soit égal à 0. le *t* est le rapport entre le β et l'erreur-type. (4) Base = Brika. (5) Base = femme. (6) Base = entre 15 et 34 ans. (7) Base = moins de 5 membres. (8) Base = le chef ne maîtrise pas la lecture. (9) Base = célibataire/veuf(ve). (10) Base = inactif. * = significatif à 10%, ** = significatif à 5%, *** = significatif à 1%. Source : auteur, exploitation des données O.G.M. [2004]

De même, la dimension du ménage semble être également une variable révélatrice des interactions entre les deux types d'approches. Ainsi, pour un ménage en situation de pauvreté multidimensionnelle, la probabilité de vivre dans un ménage exempt de difficulté monétaire (erreur d'omission) plutôt que d'être parfaitement identifié augmente avec la taille du ménage. En effet, on constate une augmentation de 0,116 de la probabilité de commettre une erreur d'omission lorsque l'on passe d'un ménage de faible dimension (moins de 5 membres) à un ménage de taille moyenne (entre 5 et 9 membres) et une augmentation de 0,249 lorsque l'on passe à un ménage de grande taille (plus de 9 membres). Une corrélation positive apparaît donc entre la probabilité de considérer à tort un ménage comme non pauvre (sur une base monétaire) alors qu'il est victime de privations non monétaires et la taille du ménage. Inversement, on constate que la probabilité de commettre une erreur d'inclusion (considérer à tort un ménage comme pauvre sur une base monétaire, alors qu'il n'est pas en situation de privations multidimensionnelles) diminue avec l'augmentation de la taille du ménage. Cette variable *dimension* montre l'importance des difficultés rencontrées et du risque d'erreur potentiel lorsque l'on cherche à identifier les individus sur la seule base d'une approche monétaire.

Les variables *localisation*³⁸⁶ et *dimension du ménage* apparaissent être les deux seules jouant un rôle significatif dans la probabilité de commettre une erreur de ciblage des populations. En effet, seules quelques modalités concernant les autres variables sont significatives. Par exemple, le sexe du chef de ménage n'est pas significatif pour expliquer la possibilité de commettre une erreur de ciblage. En ce qui concerne l'âge du chef de ménage, seule la modalité *plus de 55 ans* concernant l'erreur d'inclusion est significative. Il semble qu'un ménage, qui n'est pas en situation de difficultés multidimensionnelles, voit sa probabilité d'être considéré comme monétairement pauvre augmenter de 0,104 lorsque le chef a plus de 55 ans. L'âge apparaît faiblement explicatif de la probabilité de mal identifier un ménage, sauf pour les ménages âgés.

D'autre part, il semble que la maîtrise de la lecture par le chef de ménage réduise la probabilité de commettre une erreur. Cependant, cette remarque n'est robuste que pour l'erreur d'inclusion, pour laquelle la variation de la probabilité est très faible (-0,052). Le

³⁸⁶ Gardons à l'esprit la forte corrélation entre la localisation géographique et l'ethnie. Nous avons vu que, historiquement, les ethnies de Guinée maritime avaient eu tendance à se regrouper sur certaines zones. Nous avons donc dans notre échantillon de fortes concentrations d'ethnies sur les sites étudiés.

statut matrimonial du chef de ménage offre des résultats parallèles à ceux de la dimension du ménage. En effet, le fait d'être un ménage polygame plutôt que monoparental (célibataire ou veuf) réduit la probabilité d'être identifié à tort comme pauvre (alors que le ménage est indemne de toute privation non monétaire) plutôt que d'être parfaitement identifié, de 0,115. Le fait de vivre dans un ménage de grande taille réduit la probabilité de considérer à tort un ménage comme pauvre. Enfin, en ce qui concerne la variable du statut sur le marché du travail du chef de ménage, la probabilité pour un ménage échappant à des privations non monétaires tout en étant considéré comme pauvre sur une base monétaire plutôt que d'être correctement identifié diminue lorsque le chef de ménage exerce une activité rémunératrice ou halieutique plutôt que d'être inactif. Cependant, seules ces modalités sont significatives, signifiant par-là que seuls les ménages exerçant une activité lucrative sont parfaitement identifiés à partir d'une appréhension monétaire de la pauvreté.

Nous avons également mis en œuvre un modèle logistique binomial permettant d'évaluer la probabilité, lorsque l'on commet une erreur de ciblage, que cette erreur soit une erreur d'omission, c'est-à-dire de considérer un ménage comme échappant à la pauvreté monétaire alors qu'il est victime de privations multidimensionnelles. Cette régression nous permet d'évaluer l'influence de certains facteurs explicatifs sur la probabilité d'évincer certains ménages des politiques économiques de lutte contre la pauvreté. Nous avons mené le modèle sur les 249 ménages victimes d'une erreur de ciblage. Premièrement, le pseudo-R² atteint 0,485 et le pourcentage de cas bien prédits s'élève à 83,1% laissant penser à une certaine robustesse du modèle.

Il ressort que certaines variables tendent à expliquer la probabilité de commettre une erreur d'omission plutôt que d'inclusion : la taille du ménage est une variable dont les modalités sont significatives et assorties d'un signe positif. Cela signifie que plus la taille du ménage augmente plus on a de chance de commettre une erreur d'omission dans notre volonté de cibler les ménages pauvres. Ainsi, les ménages de grande taille ont plus de chance d'être écartés de politiques de lutte contre la pauvreté si l'on s'applique à identifier la pauvreté sur la seule base monétaire. Cette remarque est également valable pour la modalité *activités rémunératrices* de la variable *Statut sur le marché du travail*. On constate que la probabilité de commettre une erreur d'omission plutôt qu'une erreur d'inclusion augmente de 0,536 lorsque le chef de ménage exerce une activité rémunératrice et de 0,378 que le chef est pêcheur plutôt que d'être inactif. Cela renforce l'idée que les activités hautement rémunérées

contribuent à augmenter l'erreur de ciblage de type omission, ainsi que l'idée selon laquelle les ménages qui perçoivent un revenu élevé peuvent tout de même être victimes de privations multidimensionnelles. En d'autres termes, focaliser son attention sur le seul critère monétaire ne permet pas de prendre en compte l'ensemble des difficultés auxquelles sont confrontées les populations de notre échantillon.

Ce décalage entre réalité économique et réalité sociale peut s'expliquer par le phénomène récent de monétarisation de l'économie rurale. Ce phénomène qui touche depuis quelques années la Guinée maritime est en pleine évolution. Ainsi, l'accélération des pratiques d'activités lucratives (en regard des pratiques d'autoconsommation) est surtout l'apanage des zones qui ont un accès aisé aux marchés. Les ménages ont donc tendance à diversifier leurs activités en occupant, dans de très nombreux cas, une activité rémunératrice en plus de l'activité d'exploitation principale. Toutefois, l'exercice d'activités lucratives fait prendre un risque aux ménages qui développent ces stratégies. Si elles permettent de générer un revenu important, elles ne protègent pas contre les aléas climatiques et contre l'insécurité alimentaire. Un ménage qui ne diversifie pas ses activités risque, même s'il gagne de l'argent, de ne pas satisfaire ses besoins essentiels (Gondard-Delcroix [2005]). On retrouve cette articulation dans notre matrice de ciblage et dans l'étude des déterminants des erreurs. L'exercice d'une activité lucrative ne protège pas le ménage des difficultés quotidiennes. De même, la taille du ménage qui augmente avec l'âge du chef de ménage à travers son cycle de vie ne protège pas non plus les ménages de la pauvreté multidimensionnelle. Nous avons remarqué précédemment que la probabilité de commettre une erreur d'omission plutôt que de bien identifier le ménage augmentait avec la taille, tandis que la probabilité de commettre une erreur d'inclusion diminuait. Cela corrobore nos conclusions : les ménages de grande taille sont souvent ceux qui sont capables de mobiliser une plus grande force de travail, notamment lorsque les enfants masculins s'installent en couple au sein du ménage. A titre d'exemple, les ménages dont le chef a plus de soixante ans comptent en moyenne 10 personnes, mobilisant une force de travail moyenne de 6,4 personnes. Les revenus générés par ces ménages de grande taille, même s'ils diminuent avec l'augmentation de la dimension, ne diffèrent cependant pas considérablement de ceux des ménages plus petits. Il semble, cependant, que le poids démographique soit plus important en termes de fonctionnements accomplis : les ménages de grande taille réussissant moins facilement à accomplir l'ensemble des fonctionnements retenus.

Pour conclure, l'utilisation de la matrice de ciblage, qui nous permet d'étudier dans quelle mesure une appréhension monétaire de la pauvreté est capable de rendre compte de la multidimensionnalité du phénomène, nous autorise quelques commentaires. Premièrement, nous avons vu que 70% des ménages sont correctement identifiés lorsque l'on se focalise sur une appréhension monétaire de la pauvreté. Toutefois, il est important de souligner que parmi ces 70% de cas bien prédits, seuls 6,3% sont représentés par les *vrais pauvres* (victimes d'une double pauvreté), soit 9% de l'échantillon total, tandis que 93,7% de ces ménages parfaitement identifiés, soit 61% de l'échantillon total, représentent des ménages qui ne sont victimes d'aucune forme de pauvreté. Il semble donc difficile de conclure à une bonne substituabilité de l'espace des fonctionnements accomplis par l'espace des revenus dans l'optique d'identifier les ménages pauvres. Deux types d'erreur d'identification ont été mis en avant. Dans les deux cas, plus le niveau de pauvreté non monétaire est faible, moins la probabilité de commettre une erreur (c'est-à-dire d'identifier à tort un ménage comme pauvre ou comme non pauvre) est élevée, c'est-à-dire que la probabilité de correctement identifier les ménages augmente³⁸⁷. Le cas de la variable *localisation* est à ce sens éloquent, tout comme la variable *dimension du ménage* concernant l'erreur d'inclusion. L'ensemble des résultats suggère donc, à travers l'absence de parfaite substituabilité entre les deux espaces, l'existence d'une hétérogénéité dans la manière dont les ressources monétaires sont transformées en fonctionnements accomplis et nécessite un approfondissement de l'étude de cette fonction de transformation.

2. La relation revenu – fonctionnements accomplis : une analyse des interactions

Nous avons montré dans la section précédente, que l'identification des ménages pauvres sur la seule base du revenu évinçait de l'analyse de la pauvreté une partie non négligeable des ménages qui étaient victimes de privations multidimensionnelles³⁸⁸. Il est donc dangereux de considérer qu'une politique de lutte contre la pauvreté monétaire profite à tous les ménages victimes de pauvreté multidimensionnelle, puisque nous avons calculé que 15% de notre échantillon n'était pas victime de pauvreté monétaire alors qu'il souffrait de

³⁸⁷ Ce résultat est toutefois à relativiser en tenant compte de la remarque précédente.

³⁸⁸ Rappelons que les vrais pauvres ne représentent, dans notre matrice de ciblage, que 9% de l'échantillon global.

privations multidimensionnelles. Cette partie de nos ménages serait tout simplement exclue des politiques de lutte contre la pauvreté si cette dernière focalisait son attention sur le seul niveau de revenu. Toutefois, le revenu est tout de même une source importante de bien-être. Il serait également fallacieux d'établir une politique de lutte contre la pauvreté basée exclusivement sur la réalisation de certains fonctionnements, sans se préoccuper de la place occupée par le revenu dans les situations de pauvreté. En effet, il est important de garder à l'esprit que les revenus constituent un préalable indispensable à la réalisation des fonctionnements. Lors de la présentation de l'approche par les capacités, nous avons montré l'importance des ressources monétaires (dans notre cas le revenu) dans le processus de formation des fonctionnements accomplis. Il est donc légitime, suite à l'apport théorique et aux premiers résultats empiriques, de se poser la question de la place qu'occupe le revenu dans la probabilité d'être victime de privations multidimensionnelles. En d'autres termes, il s'agit d'analyser la contribution du revenu à la réalisation des fonctionnements, dans la fonction de transformation telle que présentée par Sen et reprise dans cette recherche.

Pour mémoire rappelons la forme que prend cette fonction de transformation $f(.)$: $b_i = f_i(c(x_i(y_h, X_i))) + \varepsilon_i$, avec b_i le niveau de réalisation de l'ensemble des fonctionnements (notre indice de bien-être agrégé multidimensionnel, y_h le revenu du ménage, X_i une matrice représentant les caractéristiques socio-démographiques du ménage et de ses membres et ε_i un terme d'erreur supposé i.i.d. et normalement distribué. Cette formulation présente l'avantage de pouvoir être estimée en utilisant des techniques économétriques d'étude de variables dépendantes qualitatives, en considérant comme pauvre un ménage dont le niveau de réalisation des fonctionnements se situe sous un seuil préalablement définis comme un niveau minimal vital³⁸⁹. Il sera alors possible de mettre en lumière l'existence, l'importance et la significativité des différences de caractéristiques entre les ménages et entre les membres qui les composent, dans la probabilité d'appartenir au groupe des ménages pauvres. De plus, en incluant le revenu comme argument de la fonction de transformation, il nous sera possible d'analyser l'importance que revêt la variable monétaire dans la réalisation des fonctionnements et donc dans la probabilité d'être pauvre. Si cette variable apparaît cruciale dans la probabilité d'être victime de privations non monétaires, une politique de lutte contre la pauvreté par stimulation monétaire (de manière directe en agissant sur le revenu des ménages

³⁸⁹ Ce seuil fait en réalité référence au seuil retenu pour chacun des douze fonctionnements considérés précédemment.

ou de manière indirecte en mettant en œuvre des facilités sur le marché du travail ou sur le marché du crédit) pourrait s'avérer efficace. A l'inverse, si la contribution n'est pas déterminante, la seule politique de stimulation du revenu ne permettra pas à tous les ménages de s'extraire de l'état de pauvreté.

2.1. Modélisation et options économétriques

Le caractère binaire de l'état de pauvreté multidimensionnelle (pauvre – non pauvre) nécessite la mise en œuvre d'un modèle économétrique particulier, palliant les limites d'une méthode des moindres carrés (notamment les problèmes d'hétéroscédasticité, de valeurs prédites en dehors de l'intervalle [0 ;1]). Supposons :

$$y_{1i}^* = \alpha_1 y_{2i} + \beta_1 X_{1i} + u_{1i} \quad [4-12]$$

où y_{1i}^* est une variable latente se reportant à l'indicateur de pauvreté multidimensionnelle du ménage i , X_{1i} une matrice représentant les caractéristiques du ménage ou de celui qui en a la charge, y_{2i} le niveau de revenu du ménage i et u_{1i} un terme aléatoire. Ce modèle Probit³⁹⁰ permet de tester l'impact des α_1 et β_1 sur la probabilité pour le ménage i d'être pauvre. Ainsi, on a : $y_{1i} = 0$ si $y_{1i}^* \leq 0$ et $y_{1i} = 1$ si $y_{1i}^* > 0$.

La spécification de notre modèle probit pose un possible problème d'endogénéité puisque le revenu et la variable dépendante (la probabilité d'être victime de privations non monétaires) peuvent tous les deux être corrélés à une troisième variable inobservée. Il est alors possible qu'il existe une corrélation entre les termes d'erreurs relatifs aux différentes observations. Estimer l'équation [4-12] sans tenir compte de cette possible endogénéité peut conduire à obtenir des estimateurs biaisés. Pour résoudre ce problème, Heckman [1978] propose une spécification spéciale, qui tout en tenant compte de la simultanéité des équations, permet de résoudre le problème de l'endogénéité. Lorsque la variable expliquée est dichotomique et la variable explicative est continue (ce qui est notre cas si on considère y_{2i} comme le revenu du ménage i), il est possible d'avoir recours en une procédure en deux

³⁹⁰ On utilise un modèle probit en faisant l'hypothèse que le terme d'erreur suit une loi normale de moyenne 0 et de variance σ^2 .

étapes³⁹¹. La première consiste à estimer un modèle linéaire sur la variable continue, qui est alors instrumentalisée, puis la seconde à modéliser un probit sur la variable qualitative suspecte régressée sur un ensemble de variables explicatives parmi lesquelles le résidu estimé lors de la première étape, ce dernier étant convergent et asymptotiquement normal (Rivers, Vuong [1988], Lollivier [2002], Couralet [2003]).

Pour tester l'hypothèse d'exogénéité, $H_0 : \rho\sigma_1\sigma_2 = 0$ contre $H_1 : \rho\sigma_1\sigma_2 \neq 0$, il est possible de mettre en œuvre un *test d'exogénéité faible* du type de celui proposé par Hausman [1978] qui consiste à estimer la fonction de revenu par la méthode des moindres carrés ordinaires dont on conserve la valeur prédite du résidu \hat{u}_{2i} que l'on réintroduit dans le modèle probit. Si le coefficient associé à \hat{u}_{2i} est significativement différent de 0, on rejette l'hypothèse d'exogénéité de la variable et l'on procède à l'estimation du probit augmenté du résidu estimé \hat{u}_{2i} . Si l'on accepte l'hypothèse H_0 d'exogénéité, nous estimerons un probit « normal » (Pindyck, Rubinfeld [1997], Ruggeri-Laderchi [2001]).

Dans le cadre qui est le nôtre, nous constatons que le coefficient du résidu \hat{u}_{2i} ³⁹² est significativement différent de 0 au seuil de 5% (voir tableau 4-22), ce qui nous conduit à *rejeter l'hypothèse d'exogénéité du modèle* et à estimer un modèle probit corrigé du biais d'endogénéité.

2.2 Estimations et résultats

L'estimation du probit, augmenté du résidu estimé, fournit un ensemble de résultats permettant d'évaluer la contribution de chaque facteur à la probabilité pour un ménage d'appartenir au sous-groupe des ménages victimes de privations non monétaires. L'objectif de cette modélisation est de mettre en lumière l'importance, d'une part, du rôle joué par le revenu (qui caractérise l'ensemble des ressources du ménage), et d'autre part, l'ensemble des autres facteurs dont nous avons déterminé l'importance, dans le chapitre premier, dans la probabilité d'être pauvre³⁹³.

³⁹¹ Pour une présentation de la spécification du modèle, se reporter aux annexes.

³⁹² Pour une présentation de la régression du revenu par la méthode des M.C.O., se reporter aux annexes.

³⁹³ Pour des raisons de lisibilité, nous désignerons dans cette section les ménages victimes de privations multidimensionnelles comme les ménages pauvres.

2.2.1. Spécification des variables explicatives : le rôle du revenu et des variables communautaires

Les variables retenues pour expliquer la probabilité d'être pauvre sont de plusieurs types :

- Le revenu par tête, tout d'abord, occupe une place centrale dans le processus de formation des capacités et des fonctionnements, car il en conditionne l'étendue. La prise en compte de cette variable a donc pour objectif d'examiner son rôle dans la probabilité d'être pauvre et donc dans la formation des fonctionnements. En d'autres termes, le signe et le coefficient de l'effet marginal associé à la variable revenu indiqueront si cette dernière joue un rôle dans le fait d'être pauvre. Un signe négatif signifiera qu'une augmentation du revenu réduit la probabilité d'être pauvre de la valeur du coefficient de l'effet marginal. Ainsi, plus un ménage mobilisera de revenu, plus sa probabilité d'échapper à la pauvreté non monétaire sera grande. Autrement dit, plus un ménage mobilisera un revenu élevé, mieux il réalisera l'ensemble des fonctionnements précédemment déterminés. Ce résultat a une portée importante en matière de lutte contre la pauvreté. Si le revenu joue un rôle positif (coefficient avec un signe négatif) et significatif dans la probabilité d'être pauvre, alors une politique de renforcement des potentialités (au sens proposé lors du deuxième chapitre) permettrait de lutter efficacement contre la pauvreté multidimensionnelle.

- Les variables socio-démographiques relatives au chef du ménage ainsi qu'à l'ensemble des membres, occupent également une place d'importance dans la fonction de transformation. Rappelons, en effet, que ces caractéristiques personnelles contraignent la transformation des ressources en capacités et en fonctionnements. Deux individus qui n'ont pas les mêmes caractéristiques ne vont pas convertir de la même manière un revenu identique. Ainsi, la probabilité d'être pauvre dépend des caractéristiques de l'ensemble de ses membres. Parmi celles-ci, l'âge du chef nous renseigne sur le cycle de vie du ménage, la dimension, la pression démographique familiale et le statut matrimonial sur le poids de la taille du ménage, l'alphabétisation sur le degré de scolarisation des enfants en âge d'aller à l'école et des autres membres adultes³⁹⁴. Le statut sur le marché du travail nous permet de mettre en avant la relation indirecte entre l'exercice d'une activité par le chef et les autres membres et les

³⁹⁴ L'éducation du chef de ménage constitue une partie des variables relatifs au fonctionnement « être éduqué », voir *supra*.

conditions de vie du ménage. On peut se demander si le fait de participer au marché du travail permet aux ménages d'assurer une meilleure réalisation des fonctionnements, c'est-à-dire d'offrir des conditions de vie adéquates à ses membres. La présence de migrants dans le ménage répond également de cette problématique via la question de l'importance des transferts dans le bien-être des ménages. Ainsi, un coefficient négatif et significatif montrerait l'importance de la place occupée par les membres ayant migré, dans le bien-être non monétaire et les conditions de vie des ménages de l'échantillon.

- La localisation, que l'on considère à travers les aires géographiques qui sont ressorties de l'étude de la pauvreté monétaire, permet de mesurer l'importance, en termes de réalisation de fonctionnements, de la situation d'enclave géographique des ménages. Ainsi, en opposant aire maritime et aire continentale, nous essayerons de déterminer si le fait d'habiter sur une aire isolée a une influence sur la probabilité d'être pauvre. Nous avons vu, lors de l'analyse de la pauvreté monétaire, que la localisation jouait un rôle capital, puisque l'incidence de la pauvreté monétaire était deux fois plus importante dans la zone continentale que dans la zone maritime. Nous analyserons ce qu'il en est concernant la pauvreté multidimensionnelle.

- Enfin, un ensemble de variables communautaires a été retenu pour nous permettre d'évaluer l'importance et la qualité de l'accès aux services de base³⁹⁵. Pour cela, nous avons retenu deux types de variables : (i) un premier groupe relatif à la santé avec quatre composantes qui sont la distance moyenne au centre de santé le plus proche, le nombre de soignants³⁹⁶ pour 1000 habitants, le nombre de guérisseur pour 1000 habitants³⁹⁷ et la distance moyenne au forage d'eau le plus proche, (ii) le second groupe est relatif aux services d'éducation avec le nombre d'écoles primaires dans le site et la distance moyenne à l'école primaire la plus proche. Ces variables communautaires permettent de mesurer l'impact de l'accessibilité aux services publics sur la probabilité d'être pauvre et donc d'avoir une estimation indirecte de la liberté de réaliser les fonctionnements relatifs à la santé et à l'éducation.

³⁹⁵ En cela nous rejoignons ici le découpage horizontal des capacités présenté lors du deuxième chapitre. Nous identifions grâce aux variables communautaires l'accessibilité aux services publics de base.

³⁹⁶ Il faut ici entendre de soignants pratiquants la médecine occidentale dans les centres de santé.

³⁹⁷ La médecine traditionnelle côtoie la médecine occidentale et prend une place importante lors

2.2.2. L'évidence empirique

Le tableau 4-22 présente la valeur des paramètres du modèle probit binaire. Le modèle est correctement spécifié dans la mesure où le pseudo-R² de MacFadden s'élève à 0,451 accompagné de 87,2% des cas bien prédits atteint. Les résultats relatifs à l'influence des différentes variables explicatives appellent plusieurs commentaires.

Il convient, en premier lieu, d'examiner le rôle joué par la variable monétaire dans la probabilité pour un ménage d'appartenir à l'ensemble des ménages victimes de privation non monétaires. Le résultat paraît surprenant. En effet, on constate que la variable *revenu* n'est pas significative, ce qui signifie, en d'autres termes, que son impact sur la probabilité d'être pauvre (dans le sens multidimensionnel) est nul. Ainsi, une variation du revenu n'entraîne pas de variation de la probabilité d'être victime de privations non monétaires. De même, la non-significativité de la variable *revenu au carré* nous permettant de tester l'hypothèse d'une relation non-linéaire entre le revenu et la variable dépendante, permet de conclure à l'absence d'effet quadratique, que la variable *revenu* seule ne permettait pas d'identifier.

De plus, l'hypothèse de normalité de la distribution du revenu est vérifiée³⁹⁸, confirmant ainsi l'absence de relation non linéaire entre les deux variables. On peut donc en conclure que, dans le cadre de notre échantillon, le fait de posséder un revenu élevé plutôt qu'un revenu faible ne protège pas contre la probabilité d'être pauvre. Si l'on considère le processus de transformation à *la Sen*, cela revient à relativiser l'importance du revenu dans la réalisation des fonctionnements parmi l'ensemble des facteurs explicatifs. Ce résultat ne rejoint pas ceux de Ruggeri-Laderchi [1999, 2001] sur le Pérou, laquelle concluait à un rôle positif du revenu (un effet marginal négatif en fait) sur la probabilité d'échapper à la pauvreté. Toutefois, les résultats de Ruggeri-Laderchi portent sur des régressions particulières dans lesquelles elle a isolé certains fonctionnements comme *le retard de croissance des enfants*, *la morbidité infantile* ou *l'éducation des enfants*. Dans notre cas, l'indice de fonctionnements accomplis est relatif à l'ensemble des douze dimensions considérées.

³⁹⁸ Les valeurs des statistiques de Skewness et de Kurtosis sont respectivement de -0,108 et 0,618, toutes les deux inférieures à 1,96, nous poussant à ne pas rejeter l'hypothèse de normalité de la distribution des revenus.

Tableau 4-22 : Effets marginaux de l'estimation probit binaire de l'appartenance à l'ensemble des ménages victimes de privations multidimensionnelles¹

Variables	Effets marginaux	t ²
Constante	-2,078	-1,716**
Revenu/tête(log) ³	0,187	1,1089
Revenu ² (log)	-0,039	-0,664
Age du chef	-0,002	-0,524
Age ² /100	0,001	0,290
Sexe du chef ⁴	0,025	0,390
Dimension (log)	0,464	9,945***
Pression démographique familiale	0,024	1,745*
Alphabétisation		
Enfants ⁵	-0,046	-2,180**
Membres adultes autre que le chef de ménage ⁶	-0,040	-1,805*
Statut matrimonial⁷		
Monogame	-0,132	-1,809*
Polygame	-0,131	-1,767*
Statut sur le marché du travail		
Chef inactif ⁸	0,211	1,833*
Autres membres inactifs ⁹	0,010	0,384
Exercice d'une activité secondaire ¹⁰	-0,061	-1,948*
Exercice d'une activité secondaire par la première épouse ¹¹	-0,041	-1,523
Migrant ¹²	0,006	0,139
Localisation		
Aire continentale ¹⁴	-0,617	-2,092**
Variables communautaires		
<i>Santé</i>		
Distance moyenne au centre de santé le plus proche	0,009	2,258**
Nombre de soignants pour 1000 hab.	0,111	2,772***
Nombre de guérisseur pour 1000 hab.	-0,009	-1,498
Distance moyenne au forage d'eau le plus proche	-0,049	-2,198**
<i>Education</i>		
Nombre d'école primaire dans le site	0,015	0,958
Distance moyenne à l'école primaire la plus proche	0,235	2,029**
û ₂	-0,147	-2,423**
Log vraisemblance	-455,190	
Chi ² (sig)	411,08 (0,000)	
Pseudo-R ² de McFadden	0,451	
% cas bien prédits	87,1	
N	827	

Notes : (1) la variable dépendante se réfère à la probabilité d'appartenir à l'ensemble des ménages multidimensionnellement pauvres. Le groupe de référence est celui des ménages non pauvres. (2) Probabilité « two-tailed » que le coefficient soit égal à 0, le *t* est le rapport entre le coefficient β et l'erreur-type. (3) Il s'agit ici du revenu obtenu par régression M.C.O. corrigée du biais d'endogénéité constaté. (4) Base = Femme. (5) Enfants en âge d'être scolarisés, base = aucun enfant ne maîtrise la lecture. (6) Base = aucun autre membre adulte ne maîtrise la lecture. (7) Base = célibataire/veuf(ve). (8) Base = non. (9) Base = non. (10) Base = non. (11) Base = non. (12) Base = non. (13) Base = non. (14) Base = aire maritime. * = significatif à 10%, ** = significatif à 5%, *** = significatif à 1%.

Source : auteur, exploitation des données O.G.M. [2004].

Notre résultat a donc une portée plus générale même si nous devons garder à l'esprit que l'échantillon sur lequel la régression a été menée n'est pas représentatif au niveau national. Il serait donc illusoire de vouloir conclure à l'absence de relation entre nos deux variables à une échelle supérieure à la nôtre. Néanmoins, ce résultat peut avoir une portée en matière de politique de lutte contre la pauvreté sur nos neuf sites. Il semble évident, à la lecture des résultats, qu'une politique de lutte contre la pauvreté monétaire ne saurait être efficace pour lutter contre la pauvreté des conditions de vie, dans la mesure où l'élévation du revenu n'est pas une garantie d'absence de pauvreté multidimensionnelle, confirmant les résultats obtenus par l'utilisation de la matrice de ciblage. D'autres politiques devront alors être mises en œuvre en vue d'améliorer les conditions de vie des ménages.

L'étude des caractéristiques générales du ménage et du chef de ménage met en avant deux phénomènes intéressants. En premier lieu, le cycle de vie du ménage ne semble pas jouer un rôle particulier dans la probabilité d'être pauvre, puisque l'âge n'est pas une variable significative. Le sexe du chef de ménage n'apparaît pas non plus central. Deuxièmement, il s'avère que les variables relatives à la dimension du ménage occupent une place importante. En effet, il apparaît que les ménages de grande taille et, dans une moindre mesure, ceux qui subissent une pression démographique forte ont une plus grande probabilité d'être pauvre. Cette pression joue notamment sur la dimension *bien-être matériel* et plus particulièrement sur le fonctionnement « vivre dans un logement décent », puisque la réalisation de ceux-ci dépend en grande partie du nombre de membres occupant le logement. Le fait d'être en couple (monogame ou polygame) plutôt que de vivre dans une famille monoparentale (célibataire ou veuf(ve)) semble protéger le ménage de la pauvreté multidimensionnelle. Ce résultat paraît en contradiction avec le précédent puisque la variable dimension, plus forte dans les ménages monogames et polygames, jouait négativement. Il est possible d'avancer une explication à ce stade du raisonnement. Les ménages monoparentaux sont, en grande partie, dirigés par des femmes veuves ou des hommes de très jeune âge. Les difficultés sociales relatives à ce type de ménage se font alors ressentir fortement sur le bien-être multidimensionnel. En effet, les ménages monoparentaux sont beaucoup moins intégrés socialement que les ménages monogames et polygames, que cela se traduit par de moindres responsabilités ou par une relative absence de participation à des cérémonies³⁹⁹.

³⁹⁹ 42,8% des ménages monogames et 56% des ménages polygames exercent au moins une responsabilité contre 28% pour les autres types de ménages, par exemple.

Le statut sur le marché du travail correspond aux résultats attendus. En effet, le statut d'inactif du chef de ménage augmente la probabilité d'être pauvre de 0,211, ce qui traduit l'importance de l'insertion professionnelle du chef⁴⁰⁰. En revanche, l'insertion professionnelle des autres membres adultes ne joue pas un rôle crucial puisque la variable correspondante n'est pas significative. De même, l'exercice d'une activité secondaire, source de revenus complémentaires réduit faiblement la probabilité d'être pauvre, quand cet exercice est du ressort du chef. Lorsque la première épouse, dans les ménages monogames et polygames, exerce une activité secondaire, la probabilité d'échapper à la pauvreté multidimensionnelle ne diminue pas significativement. Le statut sur le marché du travail permet de traduire deux effets. Le premier effet, direct, se traduit par une augmentation des ressources monétaires du ménage. En effet, l'exercice d'une activité génère un revenu contribuant à l'amélioration des conditions de vie. Il se peut donc que l'absence de significativité de la variable *revenu* soit compensée par le coefficient significatif de la modalité *inactif*. Néanmoins, l'absence de significativité du coefficient relatif au statut des autres membres renforce les conclusions quant au faible poids du revenu dans la réalisation des fonctionnements : le surplus de revenu généré par les autres membres du ménage n'a pas d'impact sur la probabilité d'échapper à la pauvreté multidimensionnelle.

Lors de l'analyse descriptive de la pauvreté monétaire, nous avons mis en avant l'ambivalence de la localisation géographique des ménages sur les différents sites. De cette étude était ressortie une typologie des zones en fonction d'un double critère géographique et économique : les sites les plus isolés géographiquement connaissent une incidence de la pauvreté plus faible que les sites *a priori* moins isolés car continentaux. Nous avons alors conclu que l'absence d'enclavement géographique conduisait à un enclavement économique. Les résultats relatifs à cette variable d'enclavement nous permettent de conclure que le fait d'habiter sur l'aire continentale, enclave économique, réduit significativement la probabilité d'appartenir au groupe des ménages victimes de privations multidimensionnelles. Cela conforte un peu plus les conclusions quant à l'absence de lien fort entre ressources monétaires et accomplissement des fonctionnements. Il semble donc que les ménages situés dans l'aire maritime ont une probabilité plus élevée de ne pas atteindre le score seuil de réalisation des fonctionnements. Cette variable est d'ailleurs, de loin, celle qui explique le plus la probabilité d'être pauvre. Il s'avère donc qu'une politique de lutte contre la pauvreté monétaire aura

⁴⁰⁰ Cependant, cette variable n'est significative qu'au seuil de 10%.

moins de chance de conduire à une réduction de la pauvreté multidimensionnelle si on applique un critère géographique de différenciation.

En dernier lieu, nous avons considéré deux types de variables communautaires permettant de rendre compte de l'accessibilité aux services publics dans la probabilité d'être pauvre. L'hypothèse retenue nous conduit à supposer qu'une meilleure accessibilité aux services publics doit réduire les chances d'appartenir au groupe des ménages pauvres. En effet, d'après Sen [1999] ou Dubois, Mahieu, Poussard [2001], plus un ménage pourra accéder facilement à des services publics de santé et d'éducation, plus les chances de s'extraire de la pauvreté seront réelles. L'analyse de nos données permet de questionner ces positions théoriques. Il semble, d'une part, que l'accès aux services de santé et d'éducation jouent un rôle significatif sur la probabilité d'être pauvre. Plus un ménage habite sur un site éloigné des centres délivrant des services de santé et d'éducation, plus la probabilité d'être pauvre est élevée. Toutefois, il s'avère que la distance au centre de santé est moins déterminante que la distance à l'école primaire la plus proche (un coefficient de 0,009 contre 0,235). En revanche, le nombre d'école dans le site n'est pas significatif ce qui relativise l'importance du service d'éducation dans le bien-être des ménages⁴⁰¹. Enfin, deux résultats *a priori* contre-intuitifs apparaissent. D'un côté, l'augmentation du nombre de soignants *augmente* la probabilité pour un ménage d'être pauvre. D'un autre côté, l'augmentation de la distance au forage le plus *diminue* la probabilité d'être pauvre (même si celle-ci diminue très faiblement). Si ces deux résultats semblent, d'un premier abord, surprenants, ils sont caractéristiques d'un phénomène particulier. En ce qui concerne le nombre de soignants, ces derniers sont concentrés dans les centres médicaux dits modernes, centres localisés dans des points stratégiques de la zone d'étude. Les projets réalisés dans le passé par le Programme d'Appui aux Communautés Villageoises (PACV), grâce notamment aux mécanismes de transfert de fonds vers les Communautés Rurales de Développement (CRD), ont permis de financer la construction et l'entretien d'infrastructures publiques de santé dans des sites où l'état de santé des habitants était le plus préoccupant. Ainsi, ce n'est pas le nombre de soignants qui est cause de pauvreté mais l'état de santé des populations des sites sur lesquels se concentre le plus grand nombre de soignants. La démarche de décentralisation participative sous-jacente amène les autorités à implanter les projets en fonction des besoins, conduisant à

⁴⁰¹ Conformément aux résultats obtenus sur la pauvreté subjective. Cf. supra.

une concentration des infrastructures sur des zones insalubres, expliquant, en partie nos résultats.

Pour ce qui concerne la distance au forage le plus proche, on constate que plus la distance reportée au forage d'eau est grande, plus la probabilité d'être victime de privations multidimensionnelles est faible. De plus, on constate que plus le village en question possède en son sein un ou plusieurs puits accessibles et pérennes⁴⁰², plus la proportion de ménage possédant un accès à l'eau au sein du logement est élevée. Ainsi, à titre d'exemple, près de 33% des ménages de Dobali ont un accès à l'eau potable dans leur logement, alors que la distance moyenne au forage le plus proche est supérieure à 15kms⁴⁰³. A l'inverse, sur le site de Brika, la distance moyenne au forage n'est que de 800 mètres mais seulement 11% de la population possède un accès à l'eau au sein du logement. Il est donc possible de conclure que la proximité d'un forage réduit la propension des ménages à installer un accès à l'eau au sein de leur logement⁴⁰⁴. De même, il a été constaté que les sources d'eau potable comme les forages pouvaient, pendant la saison des pluies, devenir insalubres, augmentant ainsi l'apparition de maladies graves, comme le choléra. Cette constatation renforce l'idée précédente. Au final, puisque l'accès à l'eau est une composante du bien-être multidimensionnel, la proximité d'un forage augmente la probabilité pour un ménage d'être considéré comme pauvre soit par un *effet direct de substitution* (le ménage ayant accès facilement au forage ne construit pas de point d'eau dans le logement) soit par un *effet indirect* (la proximité d'un forage augmente la dépendance des ménages vis-à-vis du forage ainsi que le risque de contracter une maladie grave liée à une insalubrité de l'eau).

Pour conclure, il semble évident, au regard des résultats obtenus que le revenu ne joue pas un rôle fondamental dans la probabilité d'être victime de privations multidimensionnelles. Ce résultat montre, en outre, que ce revenu, à lui seul, ne permet pas aux individus d'atteindre un niveau de réalisation plus élevé des fonctionnements fondamentaux. Comme le souligne Sen à plusieurs reprises [1985, 1992, 1999], le revenu n'est qu'une infime partie des potentialités à mobiliser en vue de réaliser les fonctionnements. Les caractéristiques personnelles, le statut sur le marché du travail, l'environnement social, l'accessibilité aux

⁴⁰² On parle de sources pérennes lorsque celles-ci ne connaissent pas d'intermittence dans l'approvisionnement en eau, dont les raisons peuvent être un problème technique, un tarissement momentané ou des remontées salines en saisons sèches. O.G.M. [2004].

⁴⁰³ Le site de Dobali ne possède pas de forage.

⁴⁰⁴ Seule exception notable, le site de Boffa insulaire ne possède pas de forage à moins de 19 kms mais l'incidence de l'accès à l'eau potable dans le logement n'est que de 4%.

services publics de santé et d'éducation, la présence d'opportunités réelles ainsi que l'intégration sociale des membres du ménage sont autant de facteurs permettant aux ménages de s'extraire de l'état de pauvreté multidimensionnelle. Les résultats confirment ici, à l'échelle micro-économique, ses conclusions. Cependant, ce résultat reste général dans la mesure où il s'applique à l'indicateur *agrégé* de fonctionnements accomplis. Il est intéressant de mener le même type d'analyse sur certains fonctionnements particuliers.

2.2.3. Extension à l'analyse de l'insécurité alimentaire et au bien-être social

Dans l'optique d'affiner nos résultats, nous retenons deux fonctionnements importants en milieu rural, et plus particulièrement dans le milieu rural guinéen. Tout d'abord, nous focalisons notre attention sur le fonctionnement relatif à la sécurité alimentaire qui permet d'évaluer la capacité des ménages à faire face aux difficultés en période de soudure. Ensuite, nous retenons le fonctionnement relatif au bien-être social caractérisant l'insertion sociale du ménage dans le tissu relationnel local. La question sous-jacente à ces deux études spécifiques est d'évaluer le rôle de la composante monétaire – via le revenu – dans la probabilité d'être pauvre dans chacun des fonctionnements sélectionnés. Pour répondre à cette question, nous retenons la même approche que celle précédemment utilisée, à savoir une régression probit. Nous construisons donc deux variables binaires dépendantes et nous étudions les facteurs expliquant la probabilité, respectivement, d'être victime d'insécurité alimentaire et d'être victime de *marginalisation sociale*. Les tests de faible exogénéité de type Hausman conduisent à accepter, dans les deux cas, l'hypothèse d'exogénéité entre le revenu et les deux variables dépendantes. Nous estimerons dans les deux cas un modèle probit standard.

a- L'insécurité alimentaire

Le tableau 4-23 présente les résultats de l'estimation probit concernant la probabilité qu'un ménage soit en situation d'*insécurité alimentaire*⁴⁰⁵ en période de soudure, période extrêmement difficile dans le milieu rural. La période de soudure se caractérise par un épuisement des stocks de nourriture et d'aliments de base produits par la cellule familiale.

⁴⁰⁵ La *sécurité alimentaire* existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture saine, suffisante et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active.

Cette période combine d'autres difficultés majeures comme l'intensification des travaux agricoles et la saison des pluies particulièrement importante en Guinée maritime, en raison de sa situation d'enclavement entre l'océan atlantique et le Fouta-Djalou, rendant aléatoire l'approvisionnement sur les marchés.

Nous avons caractérisé l'*insécurité alimentaire* par un triple phénomène : une réduction du nombre de repas par jour, une augmentation du nombre de jours sans riz et, phénomène plus inquiétant pour la santé publique, une modification du régime alimentaire des enfants avec l'abandon du riz, élément hautement nutritif, réservé aux adultes. *Le riz est donc un élément crucial dans l'analyse de l'insécurité alimentaire*. Les variables retenues sont de plusieurs ordres : les variables démographiques relatives au ménage sont retenues. Nous retenons également le revenu généré par le ménage. Nous nous interrogeons sur la capacité que possède le revenu, pendant la période de soudure, à subvenir aux besoins alimentaires du ménage. Ensuite, le statut sur le marché du travail est questionné, nous permettant d'évaluer l'importance de l'exercice d'une activité, non seulement par le chef de ménage mais également par la première épouse (dans le cas de ménages monogames ou polygames).

Le rôle des femmes dans la sécurité alimentaire est indéniable (F.A.O. [1990]) : elles sont à la base de la petite agriculture, de la main d'oeuvre agricole et de la subsistance familiale quotidienne. Cependant, si l'on définit la sécurité alimentaire comme la capacité des ménages à ne pas modifier leur alimentation en période de soudure, il est nécessaire de prendre en compte l'accès aux ressources. L'exercice d'une activité secondaire, souvent agricole, joue un rôle important dans cet accès. De même, la participation à des activités collectives (type agricole ou groupes de travail comme le *kilé* ou le *séré*) peuvent permettre d'augmenter l'accès à ces ressources agricoles car le mode de paiement est souvent de type alimentaire. Ensuite, nous retenons une variable de transferts qui, sous forme de dons, permet d'évaluer l'impact des échanges *inter vivos* ainsi que celui de l'insertion sociale du ménage, sur la probabilité d'être victime d'*insécurité alimentaire*. En d'autres termes, nous étudierons, par le prisme du don, si les ménages socialement intégrés échappent plus facilement aux difficultés alimentaires que les ménages ne participant pas à des échanges *inter vivos*. Enfin, la variable de localisation doit également être prise en considération, compte tenu des spécificités locales. Nous retenons le site de Brika comme référence car il s'agit du site qui obtient le score le plus faible en ce qui concerne l'indicateur d'accomplissement du fonctionnement « *sécurité alimentaire* » (0,19).

Tableau 4-23 : Effets marginaux de l'estimation probit binaire de l'appartenance à l'ensemble des ménages victimes d'insécurité alimentaire¹

Variables	Effets marginaux	t ²
<i>Constante</i>	0,244	0,853
Revenu (log)	-0,522	-2,437**
Revenu ² (log)	0,018	2,245**
Age du chef	-0,014	-2,126**
Age ² /100	0,013	2,110**
Sexe du chef ³	-0,102	-0,658
Dimension (log)	0,404	5,961***
Taux de dépendance	-0,127	-2,724**
<i>Statut matrimonial⁴</i>		
Monogame	-0,104	-1,062
Polygame	-0,068	-0,707
<i>Statut sur le marché du travail</i>		
Chef inactif	-0,079	-0,631
Première épouse inactive	0,318	4,730***
Exercice d'une activité secondaire	-0,021	1,803*
Exercice d'une activité secondaire par la première épouse	0,080	2,293**
Migrant	-0,030	-0,574
<i>Participation à des activités collectives</i>		
Chef participe à activités agricoles	-0,074	-0,503
Première épouse participe à activités agricoles	0,128	2,035**
Autres membres adultes participent à activités agricoles	-0,084	-2,596***
Chef participe à groupe de travail	0,058	1,536
Autre membre participe à groupe de travail	-0,004	-0,382
Responsabilité ⁵	0,027	1,167
Cérémonie ⁶	-0,066	-1,987**
<i>Transferts</i>		
Le ménage a effectué des dons	0,045	1,314
Le ménage a reçu des dons en argent	-0,032	-1,008
Le ménage a reçu des dons en nature	-0,009	-0,298
Le ménage a reçu d'autres types de dons	0,063	1,397
<i>Localisation⁷</i>		
Bigori	-0,021	-0,402
Madia	-0,061	-1,321
KKT	-0,053	-1,041
Kankayani	-0,171	-4,142***
Dobali	-0,096	-2,209**
Kambilam	-0,090	-2,003**
Boffa insulaire	-0,189	-4,369***
Boffa continental	-0,121	-2,802***
û ₂	0,046	0,478
Log vraisemblance		-379,430
Chi ² (sig)		254,71 (0,000)
Pseudo-R ²		0,251
% cas bien prédits		76,900
N		827

Notes : (1) la variable dépendante se réfère à la probabilité d'être victime d'insécurité alimentaire. Le groupe de référence est celui des ménages qui n'en sont pas victimes, normalisé à 0. (2) Probabilité « two tailed » que le coefficient soit égal à 0, le *t* est le rapport entre le coefficient β et l'erreur-type. (3) Base = femme. (4) Base = célibataire/veuf(ve). (5) Base = le chef de ménage n'exerce aucune responsabilité au sein de la communauté. (6) Base = le ménage n'a participé, organisé ou été invité à aucun cérémonie religieuse. (7) Base = Brika. * = significatif à 10%, ** = significatif à 5% et *** = significatif à 1%.

Source : auteur, exploitation des données O.G.M. [2004].

Les résultats de la régression montrent que le modèle est correctement spécifié avec un pseudo-R² de MacFadden de 0,257, ce qui est raisonnable dans le cadre d'un probit, confirmé par un pourcentage de cas bien prédits atteignant 77,5%. Plusieurs observations intéressantes peuvent être faites.

Premièrement, les variables démographiques occupent une place importante dans la probabilité d'être victime d'*insécurité alimentaire*. L'âge du chef de ménage apparaît fortement significatif, associé à un signe négatif. Il semble donc que l'âge protège le ménage de l'*insécurité alimentaire*. Cependant, la relation ne semble pas linéaire mais décrit une forme de « courbe en U », caractéristique d'une plus grande probabilité d'être victime d'*insécurité alimentaire* aux âges extrêmes. Pour les ménages les plus jeunes, cela peut s'expliquer par les difficultés liées à la récente installation en dehors du foyer familial et à la capacité productive moindre de ce type de ménage. Pour les ménages plus âgés, la charge importante de membres plus nombreux et moins productifs pèse sur la probabilité d'être victime d'*insécurité alimentaire*. La dimension est également d'importance. Il apparaît clairement que les grands ménages ont une probabilité plus importante de se retrouver dans une situation de difficultés alimentaires en période de soudure. La pression démographique familiale, l'importance du nombre de jeunes enfants sont autant de facteurs pouvant expliquer ce phénomène. Il est toutefois intéressant de noter l'effet inverse concernant le taux de dépendance : plus ce taux est élevé moins la probabilité d'être en insécurité alimentaire est élevée. Il se peut que les membres du ménage inactifs occupent une place importante dans la gestion quotidienne du foyer. Ainsi, en passant du temps au sein du foyer ou en participant à des activités non rémunérées comme l'agriculture domestique, elles contribuent positivement à lutter contre l'insécurité alimentaire. La stratégie démographique des ménages est donc une variable décisive dans la sécurité et la stabilité alimentaire. Ces résultats semblent confirmer ceux obtenus par Adjamagbo *et alii*. [2005: 21] pour qui « *ce résultat est particulièrement intéressant dans le cadre d'une réflexion sur les relations entre le système de production et les comportements démographiques. Il conduit notamment à se demander si l'inversion des avantages liés au nombre n'est pas apte à influencer en faveur d'une révision des logiques de fécondité classiques valorisant les descendance nombreuses.* »

Deuxièmement, le statut sur le marché du travail ne semble pas pertinent pour le chef de ménage. En revanche, pour la première épouse, il le devient. En effet, on note que lorsque la première épouse ne travaille pas, la probabilité que le ménage se retrouve en situation

d'*insécurité alimentaire* augmente de 0,318. Il est donc probable que les revenus issus de l'activité principale permettent d'assurer une certaine stabilité alimentaire. Cela rejoint quelque peu les différentes conclusions quant à l'importance de la gestion du budget des femmes dans la gestion du foyer. Selon la F.A.O. [1990], certaines recherches ont montré que les améliorations dans la sécurité alimentaire et la nutrition des familles dépendaient de l'accès des femmes au revenu et du rôle qu'elles occupent dans la prise de décisions familiales concernant les dépenses. On constate, en revanche, que l'absence journalière prolongée de la première épouse du foyer est un facteur aggravant le risque d'insécurité alimentaire. En effet, l'exercice d'une activité secondaire de cette épouse augmente la probabilité de 0,080. En d'autres termes, les gains attendus de l'exercice de cette activité complémentaire ne permettent pas de compenser l'absence de l'épouse dans la gestion du quotidien. Les ménages dont l'épouse, par nécessité, exerce une activité secondaire, sont plus vulnérables lors des périodes de soudure. Ce fait semble corroboré par les résultats concernant la pratique d'activités collectives agricoles : lorsque la première épouse exerce une activité collective agricole, la probabilité que le ménage soit victime d'insécurité alimentaire augmente de 0,128. Là encore, l'absence de la première épouse, principale gestionnaire de la vie familiale, se fait fortement ressentir. A l'inverse, le fait que d'autres membres participent à ces travaux agricoles réduit la probabilité : les gains (en argent ou en nature) récoltés permettent de subvenir aux besoins alimentaires du ménage. Enfin, toujours dans le cadre des activités collectives, la participation à des cérémonies réduit la probabilité d'être victime d'insécurité alimentaire. La participation (sous des formes diverses comme l'organisation, l'invitation ou la simple participation à une cérémonie) est souvent l'occasion d'échange de présents, souvent de formes alimentaires ou en argent. La participation à des cérémonies est souvent l'occasion d'affirmer son statut social. La pertinence de la variable est alors double : d'une part, ne peuvent en organiser que les ménages qui ont les moyens de le faire (et donc ceux qui ont une probabilité réduite d'être victime d'insécurité alimentaire), et, d'autre part, ces cérémonies génèrent des gains importants⁴⁰⁶ qui permettent de lutter contre l'insécurité alimentaire.

Troisièmement, les transferts, dont on pouvait présager un coefficient négatif, ne sont, en aucun cas, significatifs. En d'autres termes, le fait de recevoir ou d'effectuer des dons, en

⁴⁰⁶ Gains incorporés dans le calcul du revenu.

argent, en nature ou d'un autre type, n'a pas d'influence sur la probabilité d'être en difficulté alimentaire durant la soudure⁴⁰⁷.

En ce qui concerne la localisation géographique des ménages, on constate que seuls les sites de Bigori, Madia et Kankouf-Kanof-Tesken obtiennent des coefficients non significatifs. Les autres sites ont tous des coefficients négatifs et significatifs, ce qui signifie que les ménages qui y vivent ont une probabilité d'être victime d'*insécurité alimentaire* inférieure à celle des ménages vivant sur le site de Brika. Bigori et Madia forment avec Brika, comme nous l'avons vu au début de ce chapitre, un ensemble géographique homogène autour du marché de Mankountan et de Tounnifily (pour le site de Brika). L'accès à ces marchés, dont la distance est relativement plus courte qu'entre les autres sites et leurs marchés respectifs, est conditionné par l'état des voies de communication. Or, la période de soudure correspondant à la saison des pluies, l'accès aux marchés en est d'autant plus hasardeux et donc plus coûteux. La situation d'enclave économique est alors flagrante ici. De plus, outre l'accès, la variation des prix et des stocks sur ces marchés ont connu des évolutions chaotiques. Le marché de Mankountan a payé un lourd tribut à la législation mis en œuvre de février à juin 2004 interdisant la tenue des marchés locaux en dehors du dimanche et imposant une interdiction de vente de riz local en dehors des sous-préfectures. Les marchés comme Mankountan et, à un moindre degré, Tounnifily ont connu une baisse de fréquentations mais surtout d'approvisionnements dans les stocks, notamment de riz. Il en va de même pour le site de KKT qui dépend notamment des marchés de Kibanco, Lansanaya et Kanfarandé, ces deux derniers ayant quasiment disparu suite à la promulgation de la loi imposant le dimanche comme jour de marché. Au final, concernant la localisation géographique il paraît évident que les sites de Brika, Bigori et Madia, de part leur proximité géographique, pâtissent le plus des difficultés alimentaires liées à la soudure.

Enfin, il est important d'insister sur le rôle important que tient le revenu dans la probabilité d'être victime d'insécurité alimentaire. Si l'on considère le fonctionnement « *être en sécurité alimentaire durant la période de soudure* », il est possible de se demander quel rôle joue le revenu dans la réalisation de celui-ci. Permet-il de lutter efficacement contre l'*insécurité alimentaire* ? Le résultat semble ici positif puisque la variable est fortement

⁴⁰⁷ Résultats inverses à ceux obtenus par Adjamagbo *et alii*. [2005 : 23] sur le Sénégal. Pour ces derniers « *la mise en oeuvre du réseau familial d'entraide constitue un moyen dont l'efficacité ne cesse de faire ses preuves* ».

significative et le signe associé à son effet marginal est négatif. Toutefois, le signe opposé positif du coefficient correspondant au revenu élevé au carré met en avant l'existence d'un effet de seuil. La probabilité d'être victime d'*insécurité alimentaire* décroît, dans un premier temps, avec la hausse du revenu jusqu'à un point de rupture à partir duquel la probabilité augmente avec la croissance du revenu. Ce résultat signifie donc qu'à partir d'un certain niveau de revenu, la probabilité d'être victime d'*insécurité alimentaire* augmente à mesure que le revenu augmente. Ainsi, les ménages situés aux extrêmes de la fonction de distribution du revenu (les plus pauvres et les plus riches) sont plus fortement victimes d'*insécurité alimentaire* que les ménages des classes intermédiaires. Il semble donc que le revenu ne protège contre l'*insécurité alimentaire* que jusqu'à un certain point, perdant de l'efficacité ensuite. Toutefois, il est hasardeux de conclure que les ménages les plus riches sont plus facilement victimes d'*insécurité alimentaire*⁴⁰⁸. En effet, rappelons que la variable principale caractérisant l'*insécurité alimentaire* est le riz. Or, il est possible que les ménages les plus riches aient la capacité, durant la période de soudure, de diversifier leur alimentation, en substituant au riz d'autres aliments (fonio, poisson, etc.), et ainsi voir le nombre de jours sans riz augmenter et le régime alimentaire des enfants se modifier⁴⁰⁹, sans pour autant souffrir de difficultés alimentaires. Il est donc difficile de conclure que les ménages les plus riches sont plus vulnérables à l'*insécurité alimentaire* : ils ont surtout un choix alimentaire et des opportunités de diversification plus larges (Sen [1981]).

L'ambiguïté du résultat concernant l'impact du revenu sur la question de la sécurité alimentaire, nous pousse à prendre un certain recul vis-à-vis de la relation entre le niveau de revenu et la probabilité d'être victime d'*insécurité alimentaire*. Il semble, en effet, pertinent de considérer que le revenu protège les ménages contre cette insécurité⁴¹⁰ jusqu'à un certain seuil. Pour les ménages les plus pauvres, une politique de lutte contre la pauvreté monétaire pourrait donc s'avérer efficace pour lutter contre l'*insécurité alimentaire*. Pour les ménages plus riches, cette politique deviendrait inefficace et il serait alors nécessaire de se tourner vers des politiques alternatives. Compte tenu de la faible valeur du coefficient associé au revenu, une politique exclusivement basée sur l'augmentation des revenus des plus pauvres n'aurait

⁴⁰⁸ Une étude de Shapouri et Rosen [1999] montre, en effet, que, sur l'Afrique subsaharienne, seuls les 20% des ménages les plus riches atteignent des niveaux de consommation leur permettant de couvrir les besoins nutritionnels essentiels en période de soudure.

⁴⁰⁹ Deux des variables permettant d'évaluer l'*insécurité alimentaire*

⁴¹⁰ Comme bon nombre d'études empiriques semblent l'affirmer (Quinn, Chiligo, Gittinger [1990], Dembélé [2001], Kisamba-Mugerwa [2001], INSTAT [2003], Adjamago *et alii.* [2005]).

qu'une faible incidence. Des politiques ciblées peuvent à l'inverse se révéler plus efficace : (i) mener des campagnes de promotion de la diversification agricole productive peut permettre de diminuer la dépendance au riz des ménages, (ii) décharger les femmes qui gèrent le foyer d'une partie du travail secondaire réduit certes le revenu du ménage mais permet de mieux allouer les fonds à la gestion quotidienne du foyer, (iii) stabiliser les prix de marché durant les périodes de soudure peut permettre d'éviter les baisses soudaines de pouvoir d'achat, (iv) faciliter le recours aux produits d'importation pour permettre de compenser la baisse significative de la production locale, (v) augmenter la capacité productive des exploitations ainsi que la productivité agricole pour favoriser l'expansion du marché local (Dembélé [2001]) enfin, (iv) une croissance économique forte du secteur agricole peut avoir des retombées positives sur les ménages les plus pauvres grâce à la création d'emplois notamment (Clever [1993]).

b- L'intégration sociale

Il est possible de mener le même raisonnement sur un autre type de fonctionnement qui est également important dans le milieu rural guinéen. Le fonctionnement retenu, que l'on peut traduire par « être socialement intégré », permet de rendre compte de l'intégration du ménage dans sa communauté. La participation à la vie collective est un gage d'intégration sociale puisqu'il ressort du discours que les individus considèrent comme important le respect des obligations liées à leur statut au sein du lignage et du village. Cette intégration sociale étant difficilement mesurable, nous en avons retenu deux manifestations : l'exercice d'une responsabilité par le chef de ménage permet de rendre compte du rôle joué dans la prise de décision collective par chaque ménage (que ce soit au niveau religieux ou à celui de la gestion du village), tandis que la participation aux cérémonies, comme nous l'avons signalé précédemment, rend compte du statut social du ménage. En ce qui concerne les variables explicatives, outre les variables démographiques, nous avons retenu les variables de scolarisation et d'alphabétisation du ménage, le statut sur le marché du travail et la participation à des activités collectives. Pour ces dernières, nous testons l'hypothèse selon laquelle, un ménage qui participe à des activités collectives d'entraide ou à des groupes de travail à une probabilité d'insertion sociale plus grande, puisqu'il se constitue, par ses participations diverses, des réseaux sociaux. Nous retenons également la variable concernant les transferts entre les ménages : ici aussi nous cherchons à savoir si un ménage impliqué dans de nombreux transferts (perçus ou donnés) avait une probabilité plus importante d'être

socialement intégré. Enfin, nous testons toujours la relation entre le revenu et la réalisation du fonctionnement sélectionné. En d'autres termes, nous interrogeons l'hypothèse selon laquelle les ménages les plus riches sont ceux qui sont socialement mieux intégrés. Si la réponse est positive (si le coefficient associé à la variable est négatif) les ménages cumulant faible revenu et marginalisation sociale entrent alors dans une trappe sociale de pauvreté.

Les résultats présentés dans le tableau 4-24 offrent des conclusions moins solides que précédemment. Premièrement, le pseudo R^2 de McFadden n'est que de 0,114 avec 73,8% des cas sont bien prédits par le modèle. Il est toutefois possible d'interpréter les coefficients des effets marginaux et leur signe pour les variables significatives. En premier lieu, le revenu est une variable significative (au seuil de 1%) dont l'effet marginal est accompagné d'un signe négatif. L'augmentation du revenu protège contre la marginalisation sociale. Une augmentation du logarithme du revenu réduit la probabilité d'être marginalisé de 0,048. L'effet est certes minime, au regard d'autres variables, mais il est important de noter le rôle qu'il joue. Dans la problématique de la transformation du revenu en fonctionnement, il semble qu'en ce qui concerne l'intégration sociale, les ménages qui mobilisent un revenu décent ont une capacité de participer à la vie de la communauté plus importante que les ménages les plus pauvres. Pour autant, compte tenu de la faible valeur de l'effet marginal qui lui est associé peut-on conclure que cette variable joue un rôle d'intégrateur social ? En d'autres termes, une politique économique axée sur une augmentation des revenus des ménages n'aurait qu'un très faible impact sur l'intégration sociale ; les politiques de type *revenu d'intégration sociale* ne permettraient sans doute pas d'engager⁴¹¹ les ménages dans un cercle vertueux de lutte contre la pauvreté monétaire et contre la marginalisation sociale.

Si cette variable joue un rôle infime, en revanche, le niveau de scolarité du chef de ménage semble plus significatif. En effet, on constate que lorsque le chef du ménage a atteint un niveau d'étude correspondant à des études supérieures (post baccalauréat) plutôt que de n'avoir jamais été scolarisé, la probabilité du ménage d'être *socialement marginalisé* chute de 0,192. De plus, même si les coefficients ne sont pas significatifs, on constate que le signe associé à chaque niveau de scolarité est négatif. Il apparaît ainsi que la participation à la vie de la communauté dépend du niveau d'éducation du chef de ménage.

⁴¹¹ La valeur de l'effet marginal étant trop faible.

Tableau 4-24 : Effets marginaux de l'estimation probit binaire de l'appartenance à l'ensemble des ménages « socialement marginalisés »¹

Variables	Effets marginaux	t ²
<i>Constante</i>	0,759	2,597***
Revenu (log)	-0,048	-2,820***
Age du chef	-0,001	-0,069
Age ² /100	-0,001	0,041
Sexe du chef ³	-0,034	-0,291
Dimension	-0,007	-0,180
Taux de dépendance	0,045	1,628
Le ménage possède un moyen de locomotion ⁵	-0,115	-2,780***
<i>Scolarisation du chef et alphabétisation des autres membres adultes</i>		
Primaire	-0,006	-0,065
Secondaire	-0,127	-1,398
Supérieur	-0,192	-2,018**
Maîtrise de la lecture par au moins un autre membre	-0,047	-0,995
<i>Statut matrimonial⁴</i>		
Monogame	-0,117	-1,088
Polygame	-0,153	-1,407
<i>Statut sur le marché du travail du chef de ménage</i>		
Le chef exerce une activité	-0,109	-1,082
Pratique d'activités secondaires	-0,013	-0,351
<i>Statut sur le marché du travail de la première épouse</i>		
La première épouse exerce une activité	-0,067	-0,628
Pratique d'activités secondaires	-0,088	-2,440**
<i>Participation à des activités collectives</i>		
Chef participe à des activités agricoles	-0,099	-0,783
Première épouse participe à des activités agricoles	0,033	0,304
Autres membres adultes participent à des activités agricoles	0,004	0,111
Chef participe à un groupe de travail	-0,052	-1,155
Autres membres adultes participent à un groupe de travail	-0,012	-0,799
<i>Transferts</i>		
Le ménage a effectué des dons en argent	0,002	0,041
Le ménage a effectué des dons en nature	-0,046	-1,177
Le ménage a effectué d'autres types de dons	-0,058	-0,997
Le ménage a reçu des dons en argent	-0,068	-1,757*
Le ménage a reçu des dons en nature	-0,079	-1,819**
Le ménage a reçu d'autres types de dons	-0,110	-3,101**
<i>Localisation⁶</i>		
Brika	-0,072	-1,154
Bigori	-0,174	-3,446***
Madia	-0,119	-2,072**
KKT	0,031	0,404
Kankayani	0,078	0,935
Dobali	0,026	0,354
Kambilam	-0,041	-0,582
Boffa insulaire	-0,039	-0,482
û ₂	0,261	1,495
Log vraisemblance		-447,39
Chi ² (sig)		115,42 (0,000)
Pseudo-R ²		0,115
% des cas bien prédits		73,76
N		827

Notes : (1) la variable dépendante se réfère à la probabilité d'être socialement marginalisé. Le groupe de référence est composé des ménages qui ne sont pas victimes de marginalisation sociale, normalisé à 0. (2) Probabilité « two-tailed » que le coefficient soit égale à 0, le *t* est le rapport entre le coefficient β et l'erreur-type. (3) Base = femme. (4) Base = célibataire/veuf(ve). (6) Base = non ; le terme moyen de locomotion recouvre la bicyclette et la pirogue. (6) Base = Boffa continental. * = significatif à 10%, ** = significatif à 5%, *** = significatif à 1%.

Source : auteur, exploitation des données O.G.M. [2004].

Cela peut en partie s'expliquer par le fait que la prise de décisions, notamment lors de réunions d'importance, nécessite la maîtrise de certaines connaissances (juridiques, par exemple) : il s'agit alors de l'*effet absolu* (le niveau d'éducation que possède un individu lui donne certaines compétences qu'il peut utiliser dans les actions qu'il entreprend) de l'éducation. Il se peut également que le niveau d'éducation permette d'accéder à certaines activités (comme l'exercice d'une responsabilité communautaire) sans pour autant qu'il soit nécessaire pour la réalisation des tâches associées : il s'agit alors de l'*effet relatif* de l'éducation. En revanche, l'*effet cumulé*, représentant les externalités positives générées par le niveau d'éducation moyen des individus composant l'environnement du ménage ne semble pas jouer ici. En effet, cet effet permet à un individu ayant un faible niveau d'éducation de participer pleinement à la vie sociale grâce à l'effet d'entraînement du réseau (Nie, Junn, Stehlik-Barry [1996]). Ici, la valeur non significative associée aux niveaux de scolarité faibles remet en cause l'existence de cet effet. On peut également supposer que les individus les mieux éduqués ont une meilleure connaissance des rouages nécessaires à l'intégration sociale. Ainsi, l'éducation permettrait à ces individus de capter l'ensemble des responsabilités au sein de la communauté (Michel [2005]).

On constate, par ailleurs, que le statut sur le marché du travail n'explique pas de manière significative la probabilité d'être ou non inclus dans un réseau social. Seule la modalité « *la première épouse pratique des activités secondaires* » est significative (à 5%), associée à un signe négatif. Il apparaît donc que l'exercice d'une activité secondaire par la première épouse protège le ménage d'une exclusion de la vie sociale. Nous pouvons interpréter ce résultat comme un effet induit. Il est probable, en effet, que l'exercice d'une activité secondaire insère l'épouse dans un réseau de femmes pratiquant la même activité. Ce lien peut alors permettre au ménage de participer et d'être invité à des cérémonies, marqueur de l'intégration à la vie sociale. En revanche, la participation à des activités collectives (par le chef ou par d'autres membres) ne semble pas jouer de rôle prépondérant dans l'insertion sociale du ménage. Il apparaît donc que le ménage ne constitue pas son réseau parmi les personnes participant aux activités collectives.

Il est possible d'évaluer l'impact des transferts entre ménages et entre membres d'une même famille sur la probabilité d'être socialement intégré. Si le fait pour un ménage d'effectuer un don (quel que soit le type de don) n'influence pas significativement la probabilité d'être socialement intégré, en revanche, le fait de recevoir un don a un impact réel

sur cette probabilité. En d'autres termes, le fait de recevoir un don réduit la probabilité d'être marginalisé. De plus, on constate que la variable qui permet de réduire le plus la probabilité d'être exclu est le fait de recevoir d'*autres types de dons* (un coefficient marginal de -0,110). Or, 95% des dons appartenant à cette catégorie sont des dons de nature vestimentaire (habits, chaussures, etc.). Ainsi, lorsqu'un ménage reçoit un don en vêtements, la probabilité d'être socialement exclu se réduit. Ce résultat rejoint le postulat partagé par Smith [1776] et Sen [1999], selon lequel les vêtements constituent une norme d'intégration sociale. L'intégration sociale passe donc par une normalisation des codes vestimentaires ; la participation à des cérémonies, par exemple, nécessite l'adoption par les ménages des codes vestimentaires en vigueur.

De même, on observe que la variable correspondant à la possession d'un moyen de locomotion (bicyclette ou pirogue) contribue également à réduire significativement la probabilité d'être *socialement marginalisé*. Il est donc raisonnable de penser que la participation à la vie collective nécessite des déplacements qui sont facilités par la possession d'un moyen de locomotion. Il est également possible de penser que le fait de posséder une pirogue ou une bicyclette est un marqueur social fort facilitant l'intégration de celui qui les possède. Le rôle joué par la variable « posséder un moyen de locomotion » dépasse donc le simple cadre que nous lui avons assigné dans cette recherche. En effet, loin de n'être qu'un moyen de se déplacer, la pirogue et la bicyclette sont également un outil de travail, un marqueur social⁴¹² ou un bien permettant de participer à la vie de la communauté. Cela rejoint donc la critique de Sen [1984, 1992, 1999b] à propos d'une concentration trop exclusive sur la possession des biens en eux-mêmes et non sur ce qu'ils permettent de réaliser.

Enfin, la localisation ne semble pas être un facteur explicatif de l'intégration sociale. En effet, seul les sites de Bigori et Madia sont associés à des coefficients marginaux significatifs. Dans les deux cas, le fait d'y résider plutôt que de résider sur le site de Boffa continental (le site dont le taux de pauvreté monétaire est le plus élevé) réduit la probabilité d'être socialement exclu, respectivement de 0,174 et 0,119. En revanche, nous pouvons noter que seuls les sites de KKT, Kankayani et Dobali ont une probabilité supérieure à celle de Boffa continental, même si les coefficients ne sont pas significatifs, nous empêchant toute conclusion à cet égard.

⁴¹² Les ménages possédant un moyen de locomotion se démarquent de ceux qui n'en ont pas.

Au final, il apparaît nettement que les variables protégeant les ménages de cette forme de marginalisation sociale sont un niveau de scolarisation élevé, posséder un moyen de locomotion et le fait de recevoir des dons sous forme vestimentaire. De même, si le revenu protège les ménages d'une telle exclusion, en revanche la valeur du coefficient qui lui est associé est trop faible (0,048) pour prétendre jouer un rôle central. Toute politique visant à lutter contre la marginalisation sociale n'atteindrait que partiellement ce but si elle se concentrait sur une approche purement monétaire du phénomène. La faiblesse des coefficients des dons reçus en argent et la non significativité des dons effectués en argent corroborent ce résultat. Ainsi, il est permis de croire que les ménages dont les revenus sont les plus bas ne sont pas forcément exclus de toute participation à la vie de la communauté.

Conclusion

Ce quatrième et dernier chapitre se proposait d'étudier de manière empirique la relation entre les différents types d'approches retenus pour mesurer et analyser la pauvreté. L'évaluation monétaire de cette dernière laisse apparaître un phénomène intéressant, et que l'on ne retrouve pas de manière aussi tranchée dans les deux autres approches, lié à la localisation géographique des sites. Deux grandes aires se sont nettement détachées l'une de l'autre : une première aire, dite continentale, regroupe l'ensemble des sites qui ne sont pas, *a priori*, isolés géographiquement puisque reliés aux zones connexes et aux marchés par des voies terrestres. La seconde aire, dite aire maritime, regroupe, pour sa part, l'ensemble des sites, *a priori*, géographiquement isolés, puisque insulaires. Cependant, au-delà de caractéristiques géographiques communes, les sites composant chacune de deux aires ont des taux de pauvreté monétaires très proches et significativement non différents. Les tests de dominance de premier et deuxième ordre confirment ce résultat. L'aire continentale est plus pauvre que l'aire maritime. Ce fait est à relier aux caractéristiques des deux zones. Premièrement, l'aire continentale regroupe des ménages dont l'activité principale est agricole, tandis que les ménages situés sur les zones littorales exercent en plus grand nombre une activité liée à l'exploitation du milieu marin, activités générant un revenu plus élevé que le revenu lié à l'activité agricole. Deuxièmement, il apparaît une relation inverse entre l'isolement économique des aires et la pauvreté monétaire. Ce phénomène nous a conduit à introduire dans l'analyse la notion d'enclavement, et plus particulièrement d'enclavement

économique. Nous constatons que les zones maritimes, outre un système d'activités hautement rémunérateur, sont caractérisées par une continuité dans leurs relations économiques. En revanche, les zones continentales souffrent de discontinuités, notamment lors de la saison des pluies, dans leurs relations avec les marchés voisins. L'accès aux marchés est donc régulier et plus aisé sur les zones maritimes. Ce résultat apparaît beaucoup moins nettement en ce qui concerne la pauvreté multidimensionnelle. En effet, le calcul des indices FGT multidimensionnels a conduit à des résultats plus homogènes entre les deux types d'aires. Ainsi, on constate une incidence de la pauvreté multidimensionnelle très proche dans les deux aires. Ce résultat est notamment dû à l'hétérogénéité entre les zones composant chacune des aires. Dans le cas monétaire, les taux de pauvreté à l'intérieur des aires étaient très proches. Dans le cas multidimensionnel cela n'est plus vérifié. Il apparaît une hétérogénéité particulièrement plus marquée dans la zone maritime que dans la zone continentale. L'enclavement économique ne permet donc plus d'expliquer les différences de résultats entre les zones. Au niveau des dimensions en elles-mêmes, on constate que les résultats varient considérablement selon les sites et leurs caractéristiques propres.

L'introduction dans l'analyse de l'approche subjective avait pour but d'affiner notre regard sur les situations de privations et sur les conditions de vie des ménages enquêtés. Les résultats obtenus nous invitent à prendre un certain recul vis-à-vis de cette approche. Premièrement, on constate que la quasi-totalité des ménages se considèrent comme pauvres. Si la pauvreté est bien réelle sur la zone, et nous ne remettons pas en question cette réalité ici, il est cependant étrange que l'aspect relatif de la pauvreté ne ressorte pas plus fortement. En effet, par définition, la pauvreté subjective s'inscrit dans un ensemble de normes sociales et chaque ménage compare sa situation par rapport à ces normes sociales et à la situation des autres membres de la communauté. Or, ces normes, si elles existent, reflètent une réalité locale qui n'apparaît pas ici. L'analyse par domaines de satisfaction fait ressortir deux résultats intéressants : la différenciation par aire géographique ne fait pas ressortir de clivage dans la satisfaction. Les mêmes domaines sont mis en avant et les taux de satisfaction sont similaires. Enfin, les résultats obtenus corroborent les critiques émises à l'encontre de cette approche et plus particulièrement à l'égard de la prise en compte des préférences dans l'évaluation du bien-être. Il s'avère que les ménages les plus pauvres développent une culture de pauvreté, ne cherchant pas à satisfaire pleinement ce qu'ils peuvent attendre de leur vie.

La confrontation des trois types de pauvreté, grâce notamment à l'approche par le noyau de pauvreté, laisse apparaître de faibles recouvrements entre les trois approches. Si le lien semble plus évident entre les deux approches objectives, l'approche subjective apparaît déconnectée des deux autres, renforçant un peu plus les limites formulées à son encontre. Ainsi, lorsqu'un ménage cumule deux symptômes de pauvreté, ces derniers sont majoritairement liés aux critères objectifs. Le cumul des trois formes de la pauvreté n'est présent que pour moins de 4% de l'échantillon : on peut donc conclure que le recouvrement est faible et qu'il est hasardeux de conclure à une substituabilité des approches. Il est toutefois nécessaire de considérer ces résultats avec prudence. Une variation des lignes de pauvreté utilisées entraîne un changement dans les résultats, ces derniers étant sensibles aux niveaux de pauvreté retenus. De même, le degré de recouvrement entre les approches est également fonction des lignes de pauvreté.

Ces conclusions nous ont amenés à laisser de côté l'approche subjective de la pauvreté pour nous concentrer sur les deux formes objectives et nous poser la question de savoir si l'identification monétaire de la pauvreté avait la capacité de capter la multidimensionnalité du phénomène. D'un point de vue de politique de lutte contre la pauvreté, cette question fait sens. En effet, il est plus simple d'agir sur la composante monétaire de la pauvreté dans la mesure où elle est plus réactive à toute modification que la composante multidimensionnelle, qui est plus stable dans le temps. La matrice de ciblage a montré que la pauvreté monétaire n'identifiait que de manière partielle les privations multidimensionnelles dont sont victimes les ménages. L'examen des causes possible d'une erreur fait ressortir que la localisation et la dimension du ménage était deux éléments clés nous permettant de mal identifier les ménages sur la seule base monétaire. De même, l'exercice d'une activité lucrative est un facteur déterminant dans la probabilité de commettre une *erreur d'omission* (considérer qu'un individu n'est pas pauvre car son revenu est supérieur à la ligne de pauvreté monétaire alors qu'il est victime de privations multidimensionnelles). Ces résultats montrent que les deux approches ne sont pas substituables et tendent à suggérer que la transformation des ressources monétaires en fonctionnements accomplis est loin d'être parfaite.

Pour répondre à cette interrogation, nous avons approfondi l'étude des relations entre le revenu et les fonctionnements accomplis. Partant du postulat théorique que le revenu constitue une potentialité à partir de laquelle l'individu va pouvoir construire son ensemble de capacités puis réaliser les fonctionnements qu'il valorise, nous avons évalué dans quelle

mesure le revenu permet d'expliquer la probabilité pour un ménage d'être victime de privations multidimensionnelles. Les résultats s'orientent vers l'absence d'un rôle significatif du revenu dans la probabilité d'être victime de privations multidimensionnelles, remettant en cause l'importance du revenu dans le processus de formation des fonctionnements. Cependant, ce résultat obtenu à partir de l'indicateur agrégé de fonctionnements accomplis doit être relativisé lorsque l'on étudie les fonctionnements de manière séparée. Dans ce cas, et pour les fonctionnements relatifs à la sécurité alimentaire et au bien-être social, le revenu semble jouer un rôle significatif et permet de réduire la pauvreté dans chacun des domaines. Cependant, le coefficient associé au revenu est trop faible pour conclure à un rôle clé et il semble que d'autres variables occupent une place plus importante dans la relation.

Nous pouvons conclure que les différentes approches retenues dans cette recherche, et dans le cadre de nos données, semblent être plus complémentaires que substituables. Si l'approche subjective nous a permis d'affiner notre perception du phénomène, les biais inhérents à cette approche nous a obligé à l'abandonner. Le faible recoupement entre les deux approches objectives empêche la mise en œuvre d'une politique ciblée sur la lutte contre la pauvreté monétaire, dans la mesure où celle-ci en sous-estimant les privations multidimensionnelles évincerait une large partie de la population. En ce sens, cette recherche confirme les résultats obtenus par d'autres études sur la pauvreté, dans le cadre d'une comparaison dynamique (Baulch, Masset [2003]), dans le cadre d'études macroéconomiques de la pauvreté (Sahn, Stifel [2000], Ruggeri-Laderchi, Saith, Stewart [2003]), dans celui d'une comparaison directe avec l'approche par les capacités (Ruggeri-Laderchi [2001], Franco [2003]), en étudiant dans quelle mesure un programme de lutte contre la pauvreté permet à la fois de réduire l'incidence de la pauvreté monétaire et celle de la pauvreté non monétaire (Ruggeri-Laderchi [2001]), en combinant les deux approches à travers le prisme du bien-être subjectif (Kingdon, Knight [2003]), par l'intermédiaire de la méthode de classement de rangs (Costa [2003]) ou dans le cadre d'études sur la pauvreté dans les pays développés (Lollivier, Verger [1997], Fusco [2005]). En revanche, il est nécessaire de souligner qu'un certain nombre d'études relativisent ce résultat (Lachaud [2002]). De même, certaines analyses concluent à une parfaite substituabilité de l'approche multidimensionnelle par l'approche monétaire, dans le cadre d'études sur les pays développés (Dekkers [2003]).

Conclusion générale

« *Est-ce que la définition de la pauvreté importe ?* », c'est la question posée par Ruggeri-Laderchi, Saith et Stewart [2003] à laquelle cette thèse était consacrée. Définir la pauvreté comme objet de recherche en tant que tel est un exercice périlleux dans la mesure où, depuis longtemps, ce concept est rattaché à un sentiment de mal-être (Townsend [2006]). Ce sentiment, purement subjectif, est du ressort de l'individu concerné. Or, la pauvreté en tant qu'objet scientifique puis politique, nécessite d'être objectivée pour pouvoir être évaluée. Plusieurs étapes sont alors indispensables pour passer du sentiment individuel à un agrégat objectif. La première étape consiste à retenir une définition de la pauvreté. C'est en ce sens que le premier chapitre a été consacré aux trois approches qui nous semblent aujourd'hui les plus à même d'offrir un regard scientifique et objectif sur ce concept.

Historiquement, la notion de pauvreté a toujours été rattachée à celle de revenu. Les racines utilitaristes de la pauvreté monétaire conçoivent cette dernière comme *un manque de revenu empêchant les individus de subvenir aux besoins du ménage leur permettant de prendre part à la vie de la communauté*. Il s'agit donc de mettre en regard le revenu du ménage considéré avec le revenu-seuil sous lequel il n'est pas possible de vivre dignement. Si l'approche semble relative – on compare deux niveaux de revenus –, elle est totalement absolue dans la mesure où l'on considère l'ensemble des ressources permettant de réaliser un ensemble de conditions – alimentaires, en biens matériels, en besoins de base – sans lequel les ménages ne peuvent survivre. Le degré de privations matérielles lié au revenu permet de quantifier le montant exact nécessaire aux ménages de tailles et de compositions différentes pour surmonter la pauvreté. L'idée de subsistance – définie comme les nécessités minimales requises pour maintenir l'intégrité physique et mentale – permet à l'approche monétaire de considérer les possessions matérielles comme la base de la survie. Toutefois, cette approche est critiquable dans la mesure où elle ignore l'ensemble des besoins sociaux, faisant de l'individu un simple consommateur dont la seule préoccupation est la maximisation de l'intérêt personnel. Au niveau des politiques de lutte contre la pauvreté, il s'agit alors de permettre aux ménages de mobiliser un revenu suffisant pour se procurer l'ensemble des biens de subsistance. La confiance dans « une croissance bonne pour les pauvres » est alors inébranlable, puisqu'elle leur permet d'augmenter le revenu et de profiter des retombées économiques de l'augmentation des revenus des plus riches. En ce sens, cette vision de la pauvreté est aujourd'hui encore de rigueur puisqu'une large part des recommandations des Institution de Bretton Woods repose sur cette volonté de tirer la croissance des pays en développement vers le haut. Associée à des filets de protection sociaux, pour éviter le

creusement des inégalités, la croissance devrait permettre aux ménages les plus pauvres de sortir de cet état de privations.

L'idée de subsistance, telle que les économistes l'ont historiquement conçue, a connu une résurgence dans les années 1970 grâce notamment au B.I.T. Cependant, loin de se contenter d'une approche purement matérielle, l'approche par les besoins essentiels (*basic needs approach*) a reformulé cette idée pour dépasser les limites d'une approche monétaire de la pauvreté. En effet, deux éléments sont inclus dans la définition de la pauvreté. Premièrement, l'idée de besoins de consommation minimale reprend l'argumentation précédente selon laquelle les ménages doivent décemment pouvoir posséder un certain nombre de biens couvrant leurs besoins, comme une nourriture adéquate, un logement décent, des vêtements de qualité ainsi qu'un ensemble de fourniture et d'équipement de base. Pour permettre aux ménages de couvrir les besoins, il est nécessaire de leur permettre de mobiliser un revenu décent. Cependant, ce revenu n'est d'aucune utilité si les ménages n'ont pas accès à un ensemble de services essentiels, comme l'accès à une eau potable, les services de santé et d'éducation, etc. L'approche par les besoins essentiels va donc plus loin que l'approche monétaire dans la définition de la pauvreté, enrichissant les politiques de lutte contre la pauvreté de nouveaux leviers d'action comme l'implication de l'Etat dans la fourniture des services de base. Cependant, l'émergence de la crise de la dette au début des années 1980 a pour conséquence un changement d'orientation du discours des Institutions de Bretton Woods sur la pauvreté. La volonté d'éviter l'effondrement des économies en développement et, par ricochet, celles des pays développés, a amené les institutions à promouvoir des programmes d'ajustement structurel abandonnant ainsi les politiques de lutte contre la pauvreté au profit de politiques de croissance économique.

Les conséquences économiques et sociales des P.A.S. sur les populations ont amené les institutions internationales à reconsidérer le rapport macro-micro dans leurs politiques publiques. En effet, les programmes mis en œuvre avaient, avant tout, une visée macroéconomique de rétablissement des comptes nationaux, sans se préoccuper des populations elles-mêmes, partant du postulat qu'après une phase de difficultés économiques, l'ensemble de la nation tirerait les fruits de la croissance. L'absence de résultats probants et l'émergence dans le milieu scientifique des idées défendues par Amartya Sen, ont permis aux institutions internationales de reconsidérer la pauvreté, et d'en faire le défi majeur du siècle à venir (PNUD [1990], Banque mondiale [2000], O.N.U. [2000]). Le changement de direction

pris par les I.B.W. montre que la définition de la pauvreté revêt une importance considérable lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre des politiques de lutte efficaces. Les nouveaux objectifs ne concernent plus seulement une pauvreté monétaire, mais un ensemble de privations qui empêche les individus d'*être libres de poursuivre les objectifs qu'ils se sont assignés et qu'ils ont raison de valoriser*. L'enrichissement de la définition de la pauvreté est indéniable. L'introduction de notions nouvelles – fonctionnements, capacités, opportunités ou potentialités – permet de saisir la multidimensionnalité du phénomène et de faire des ressources – monétaires ou en termes de biens – une seule facette de cette dernière. L'introduction de la liberté, à la fois comme moyen mais aussi en tant que fin du développement, autorise à penser que la pauvreté n'est pas qu'une privation de moyens de subsistance, mais qu'elle est également l'expression d'un manque de libertés – politiques, individuelles, économiques ou sociales.

Aujourd'hui, compte tenu, d'une part, de l'émergence de ce nouveau paradigme et, d'autre part, de la difficulté qu'ont les économistes et les praticiens du développement à se détacher définitivement de la seule vision monétaire de la pauvreté, il est permis de se demander dans quelle mesure chacune des définitions permet de saisir, *in extenso*, la réalité des privations. Le chapitre deux proposait d'examiner, de manière croisée, les mérites relatifs de chacune des approches et d'analyser le degré de recoupement théorique existant entre elles. En effet, s'il semble admis que la facette monétaire de la pauvreté n'est pas suffisante pour définir, mesurer et expliquer l'ensemble du phénomène, l'approche par les capacités le permet-elle de manière rigoureuse ? De même, la question de savoir en quoi l'approche par les capacités permet de dépasser l'approche par les besoins essentiels est légitime. Nous avons montré que les relations entre Sen et l'utilitarisme, d'une part, et entre la pauvreté multidimensionnelle et la pauvreté monétaire, d'autre part, étaient plus ténues qu'elles ne semblaient. Le positionnement de Sen face à l'utilitarisme laisse au lecteur une impression de malaise théorique. Lorsque Sen critique l'utilitarisme, c'est autant dans son acception historique – et il fait alors référence à Bentham, Mill et Sidgwick – que dans sa version moderne – il critique alors l'économie du bien-être et la théorie du choix social. Or, nous rejoignons en cela les critiques émises à son égard (Schmidt [2000], Bénicourt [2002, 2004]), Sen a tendance à faire des allers-retours rapides entre les deux, ce qui le place dans une situation fragile lorsqu'il critique l'utilitarisme. De plus, le rapport entre capacité et ressources monétaires n'est pas clairement et définitivement établi. Pour certains, et Sen en tête, les ressources monétaires ne représentent qu'une partie des potentialités possédées par

les ménages leur permettant de réaliser un ensemble de capacités (Sen [1987, 1992, 1999b], Bertin [2005b]). La pauvreté ne saurait donc être définie sur la seule base monétaire. Pour d'autres, en revanche, il est nécessaire de séparer deux problématiques : celle du manque de capacités basiques et celle de la pauvreté (Kakwani [2006]). En d'autres termes, bien que la première soit cruciale dans la compréhension du phénomène, il n'en reste pas moins que la pauvreté apparaît lorsqu'un défaut de capacités basiques *fait suite à une absence de contrôle des ressources monétaires par le ménage*. Définir la pauvreté en dehors de toute référence au revenu ne pourrait tenir. Si les deux types d'argumentation sont défendables, il n'en reste pas moins que la définition de la pauvreté ne pourrait qu'être enrichie si l'on considère les deux phénomènes comme complémentaires sans vouloir chercher à les substituer totalement.

La relation entre capacités et besoins essentiels n'est pas directe mais passe par le concept de fonctionnements accomplis. Dans ce deuxième chapitre, nous avons également défendu l'idée que fonctionnements accomplis et besoins essentiels pouvaient faire référence à une même base informationnelle : celle du cœur de pauvreté. En effet, si Sen n'a jamais voulu offrir une liste de capacités ou de fonctionnements centraux – en cela il défend l'incomplétude de sa théorie – l'extension proposée par Nussbaum notamment, permet de rapprocher ces deux approches sur la base d'une liste de fonctionnements accomplis faisant référence à la liste de besoins essentiels défendue par les tenants de l'approche (Stewart, Streeten [1981]). Nous avons opté pour ce positionnement théorique fort, en arguant que l'universalisme de la liste n'empêchait en rien d'être adaptable à chaque contexte socio-culturel. Il s'agit de déterminer l'ensemble des éléments de la liste en regard des normes sociales et culturelles de la société étudiée.

Au final, plusieurs faits saillants ressortent de l'étude théorique des interactions: (i) aucune des approches retenues n'est capable de définir à elle seule la pauvreté ; (ii) les rapprochements théoriques entre les approches sont plus forts que ce que leurs partisans semblent accepter (Clark [2005]); (iii) la pauvreté est donc un phénomène multidimensionnel qui prend à la fois la forme d'un manque de revenu, une insatisfaction des besoins de base mais également une absence de liberté réelle d'être et de faire ; (iv) ces trois dimensions, si elles sont théoriquement complémentaires, peuvent cependant influencer les unes sur les autres, interagir entre elles. C'est pourquoi, dans une seconde partie, nous avons testé l'ensemble de ces faits saillants, en utilisant un ensemble de données économiques issues du « *volet pauvreté et conditions de vie des ménages* » de l'Observatoire de la Guinée maritime.

Nous avons procédé à cet exercice en deux étapes. La première étape, dans un troisième chapitre, consistait à revenir sur le débat méthodologique sur les apports de chacune des approches et sur les méthodes à mettre en œuvre pour analyser les recoupements. La littérature ayant trait explicitement aux interactions entre les approches, sans tomber dans la défense de leurs mérites respectifs, n'abonde pas. En effet, il est fréquent de constater que les tenants de chacune des visions de la pauvreté défendent leurs positions sans chercher à trouver des points de complémentarité ou de mettre en avant des synergies permettant d'affiner la mesure de la pauvreté. Pourtant, si les outils de mesure de la pauvreté monétaire sont plus facilement maniables, il n'en reste pas moins que la mesure de la pauvreté multidimensionnelle est possible en ayant recours à un arsenal méthodologique novateur et puissant. La théorie des ensembles flous, que nous avons retenue, permet de mettre en œuvre une double agrégation – entre dimensions et entre individus –, aboutissant ainsi à un *continuum de pauvreté*, graduant la situation d'un individu en fonction de son degré d'appartenance à l'ensemble des ménages pauvres. Nous avons également introduit, dans notre raisonnement méthodologique, l'appareillage subjectif de l'évaluation du bien-être (Easterlin [1974], Frey, Stutzer [2002a]). En effet, si les deux approches précédentes permettaient de rendre compte objectivement des situations de pauvreté des ménages, elles n'autorisaient aucune marge de manœuvre sur les perceptions qu'ont les ménages de leur propre situation. En ce sens, l'approche subjective du bien-être et de la pauvreté est l'outil indispensable pour analyser la manière dont les populations perçoivent les interactions entre les approches monétaires et multidimensionnelles de la pauvreté.

La mise en œuvre de ces outils nécessite l'accès à un ensemble de données récoltées auprès des ménages. L'Observatoire de Guinée Maritime, pour le compte duquel j'ai effectué une mission de deux mois sur le terrain, permet l'articulation des différentes dimensions et l'analyse empirique de leurs recoupements. La construction du système d'information est en ce sens très novateur : il permet la mesure usuelle des revenus des ménages, mais se situe intégralement dans la perspective de mesure des fonctionnements accomplis : les potentialités et les opportunités sont prises en compte dans le questionnaire auprès des ménages. La question de l'accessibilité est traitée à part entière dans un questionnaire communautaire. Ces trois niveaux d'informations nous ont permis, par la suite, d'appréhender de manière synthétique la pauvreté multidimensionnelle. Pour cela, nous avons, dès le troisième chapitre, présenté la méthodologie retenue pour construire cet indicateur multidimensionnel synthétique. Nous avons utilisé, pour ce faire, les résultats d'une étude préalable à la mise en

œuvre de l'enquête auprès des ménages qui consistait à rencontrer un échantillon représentatif de chefs de ménage, et à les faire s'exprimer sur le bien-être et la pauvreté : plusieurs dimensions sont ressorties de cette analyse et correspondent à un sous-ensemble de la liste de capacités de Nussbaum, à l'exception de l'éducation qui ne semble pas valorisée par les ménages ruraux de notre échantillon. Ce lien entre approche qualitative et approche universaliste est également une originalité de ce travail de recherche dans la mesure où il confirme que la liste proposée par Nussbaum, taxée par certains de vision paternaliste du développement, est utilisable dans le cadre de la Guinée maritime.

Le quatrième et dernier chapitre de cette thèse avait pour ambition de répondre, empiriquement, à la question posée en préambule. En d'autres termes, il s'agissait d'étudier de quelle manière les différentes définitions retenues de la pauvreté identifiaient les ménages de notre échantillon. Plusieurs étapes ont été mobilisées lors du raisonnement empirique. Premièrement, nous avons dessiné les différents profils de pauvreté – monétaire, multidimensionnel et subjectif – nous permettant d'avoir une première vision des recouvrements entre les définitions. Les résultats ont montré l'ambiguïté et l'importance de la définition retenue. En effet, il apparaît que les profils de pauvreté sont proches pour certaines caractéristiques des ménages, tandis que pour d'autres, les profils sont dissemblables. Si la localisation géographique, captée grâce au concept d'enclavement économique, apparaît discriminante en ce qui concerne la pauvreté monétaire, le constat est moins flagrant pour les deux autres approches. En effet, bien que deux zones apparaissent clairement à partir de la définition monétaire de la pauvreté (zone maritime et zone continentale), les taux de pauvreté multidimensionnelle et subjective ne permettent pas d'affirmer cette dichotomie. Ce résultat revêt une importance considérable au niveau des politiques économiques, puisqu'il permet de discriminer les zones en fonction de l'angle retenu pour évaluer la pauvreté.

Nous avons également poussé plus loin l'analyse des recouvrements, en proposant d'utiliser le noyau de pauvreté comme un outil évaluant l'importance des recouvrements entre les approches monétaire, multidimensionnelle et subjective de la pauvreté. Plusieurs résultats intéressants sont apparus : l'approche subjective paraît déconnectée des approches objectives, puisque les recouvrements entre ces dernières et l'approche subjective sont plutôt faibles. De même, le noyau de pauvreté, caractérisant les ménages victimes des trois types de pauvreté de manière simultanée, ne représente qu'à peine plus de 3% de notre échantillon. Ce résultat nous permet de mettre en avant le faible recouvrement entre les trois approches : en ce sens,

elles apparaissent beaucoup plus complémentaires que substituables. Il est cependant nécessaire d'être prudent avec ce résultat. Nous avons mis en évidence un effet lié au niveau de la ligne de pauvreté relative considérée : une augmentation de cette ligne de pauvreté provoque une augmentation du degré de recoupement des approches.

Ce résultat nous a également amené à réfléchir sur les relations qu'entretiennent les deux approches objectives. En effet, nous avons laissé de côté l'approche subjective dans la mesure où, d'une part, cette approche, dans le cadre de nos données, tend à surestimer la pauvreté et, d'autre part, en termes de politiques économiques, il est difficile de mener des programmes sur la base du ressenti des ménages quant à leur situation. Nous retenons donc dans cette thèse l'option selon laquelle l'approche subjective permet d'identifier les domaines dans lesquels les ménages connaissent le plus de difficultés. Nous ne rejetons cependant pas l'approche subjective, ses apports scientifiques étant indéniables.

Les rapprochements entre la pauvreté monétaire et la pauvreté multidimensionnelle nous ont amené à creuser plus en détail leurs liens empiriques. La problématique retenue questionne le postulat théorique énoncé par Ravallion [1998] : une identification monétaire permet-elle d'identifier correctement et intégralement l'ensemble des ménages victimes de privations multidimensionnelles ? Pour répondre à cette question, nous avons mené deux types d'analyses. La première reprend l'outillage méthodologique proposé par Ruggeri-Laderchi [1999, 2000] qui croise les deux types de pauvreté et teste le degré de recoupement entre les deux approches. Ici encore, l'approche monétaire ne permet d'identifier qu'une faible part des ménages victimes de pauvreté multidimensionnelle. L'intérêt de la matrice est de mettre en avant des erreurs de ciblage, c'est-à-dire les cas où l'approche monétaire identifie mal la pauvreté multidimensionnelle. L'étude de ces erreurs a dégagé les variables sur lesquelles il serait possible d'agir pour mener une politique de lutte contre la pauvreté monétaire efficace : il semble que la localisation et la dimension du ménage soient deux variables qui biaisent l'identification des ménages pauvres, sur la base monétaire. De même, le fait d'exercer une activité générant un revenu élevé (les activités de commerce et halieutiques) augmente la probabilité d'omettre des politiques de lutte contre la pauvreté un certain nombre de ménages, victimes de privations multidimensionnelles. Ce résultat montre que définir la pauvreté sous un unique angle réduit l'incidence de la pauvreté et peut entraîner des conséquences dramatiques en matière de lutte contre la pauvreté. Il tend également à prouver que le revenu n'est pas un indicateur idéal pour identifier la pauvreté. Les

implications en matière de programmes de lutte contre la pauvreté sont importantes (Ravallion et Chao [1989]). Les performances de ces programmes doivent tenir compte de l'existence de ces erreurs. Une erreur d'inclusion (considérer à tort un ménage comme pauvre) augmente les coûts liés aux programmes de ciblage des plus pauvres, tandis qu'une erreur d'exclusion réduit, certes, les coûts nécessaires mais ne cible pas une partie des ménages victimes de pauvreté multidimensionnelle. En ce sens, le ciblage devient inutile (Bigman, Fofack [2000]).

C'est la raison pour laquelle, nous avons mené un deuxième type d'analyse qui teste les liens entre le revenu et la pauvreté de fonctionnements accomplis. Comme l'a souligné Sen [1992], le revenu n'est qu'un moyen permettant aux ménages de construire leur portefeuille de capacités. Il est nécessaire d'évaluer la contribution du revenu dans la probabilité d'être victimes de pauvreté multidimensionnelle : les résultats obtenus par régression logistique sur l'indicateur agrégé de fonctionnements accomplis relativisent le rôle du revenu. L'absence de significativité du coefficient qui lui est associé montre que, dans le cadre de notre échantillon, une augmentation du revenu ne conduit pas nécessairement à une baisse de la probabilité d'être victime de pauvreté multidimensionnelle. Il semble donc que la conversion du revenu en fonctionnements accomplis soit contrainte par un ensemble de conditions économiques et sociales. En effet, nous avons mis en avant l'importance des variables communautaires (comme l'accès et la qualité des services d'éducation ou de santé) et le rôle qu'elles jouent dans la réalisation des fonctionnements. Leur impact apparaît indéniablement plus important que celui du revenu. C'est la raison pour laquelle nous avons mené le même type de régression sur deux fonctionnements particulièrement importants dans le milieu rural guinéen : l'insécurité alimentaire et la marginalisation sociale. Si le revenu joue, cette fois-ci, un rôle en protégeant les ménages contre l'insécurité alimentaire et contre la marginalisation sociale, il n'en reste pas moins que d'autres variables ont une influence plus grande sur la probabilité d'être victime de privations, la localisation géographique notamment.

La présente recherche permet d'affiner un peu plus la réalité des conditions de vie des ménages sur une zone précise de la Guinée maritime. Les résultats empiriques confirment les conclusions théoriques sur la nécessité de considérer simultanément plusieurs définitions de la pauvreté, évitant ainsi toute erreur dans les politiques de lutte contre la pauvreté. Cette recherche méthodologique doit néanmoins conduire à creuser plusieurs voies de recherches.

Nos résultats n'étant valables qu'à une échelle très locale, il serait nécessaire, dans le futur, d'étendre l'analyse des recoupements à l'ensemble de la Guinée maritime puis à l'ensemble du pays, pour mettre en lumière les différences entre milieux urbain et rural. Les résultats obtenus ici devront alors être validés ou infirmés à une échelle supérieure et représentative de l'ensemble de la population guinéenne. L'absence de représentativité de notre échantillon n'était pas un problème en soi, puisque nous avons, justifié notre position méthodologique : les données de l'Observatoire de la Guinée maritime devaient permettre d'étudier les mécanismes liant revenu et fonctionnements accomplis sans chercher une quelconque représentativité nationale.

Ceci étant, les politiques de lutte contre la pauvreté peuvent s'effectuer à trois niveaux : un niveau national, un niveau communautaire et enfin un niveau très local. Nos conclusions peuvent permettre de guider un ensemble de recommandations aux trois échelons proposés. Au niveau local, nous avons constaté que le revenu ne protégeait les ménages contre les privations multidimensionnelles que de manière partielle. Une politique de lutte contre la pauvreté monétaire s'avère insuffisante pour protéger les ménages de privations non monétaires. Un ensemble de blocages et de contraintes empêchent ces derniers de tirer de leurs activités un revenu relativement décent pour échapper à toute forme de privations multidimensionnelles. C'est sur ces blocages institutionnels que les pouvoirs publics locaux peuvent agir. Plusieurs leviers ont pu être mis en évidence. Premièrement, il semble évident que les ménages sont discriminés selon le site sur lequel ils habitent. En effet, nous avons constaté que la localisation géographique paraissait importante dans l'identification des ménages pauvres. Les sites sur lesquels les ménages réussissent à générer des revenus décents (les sites dits maritimes) ne sont pas forcément ceux qui réalisent le mieux les fonctionnements sélectionnés. Ces ménages auraient donc tendance à être laissés pour compte des programmes de lutte contre la pauvreté, victimes alors d'erreurs d'exclusion. De même, les poches de pauvreté monétaire, très localisées géographiquement, ne sont pas nécessairement des poches de pauvreté non monétaire, ce qui a pour conséquence de favoriser l'apparition d'erreurs d'inclusion. La relation entre revenu et fonctionnements accomplis étant rompue, elle ne peut être utilisée comme un moyen de lutte efficace. Les politiques de croissance pro-pauvres, qu'elles reposent sur une forte croissance des revenus moyens ou sur un modèle permettant de réduire les écarts de revenus moyens (Kraay [2006]) pourraient ne pas atteindre les buts escomptés. Ce résultat est d'autant plus puissant que les budgets alloués à la lutte contre la pauvreté monétaire doivent être répartis selon des critères spécifiques

souvent décidés au niveau national, voire par les institutions internationales. En combinant les données de l'Observatoire de la Guinée maritime avec des informations relatives au recensement de la population, il serait intéressant de construire des cartes de pauvreté (*poverty maps*) donc l'objectif serait de confronter sur une base géographique, l'impact d'un transfert monétaire différencié sur la réalisation d'un certain nombre de fonctionnements. L'apport de l'analyse par la cartographie de la pauvreté à notre problématique serait essentiel : non seulement, elle permettrait de mettre en évidence les zones sur lesquelles la transformation des revenus supplémentaires en fonctionnements accomplis est relativement mauvaise, mais elle permettrait également de mesurer l'impact *ex ante* d'une mesure de transferts monétaire sur les différents types de pauvreté (Kanbur [1987], Ravallion [1993], Bigman, Fofack [2000], Ravallion *et alii.* [2000], Elbers *et alii.* [2007]). Cependant, la mise en œuvre d'une cartographie de la pauvreté nécessite des moyens financiers et humains importants ainsi que la volonté des pouvoirs publics guinéens de rationaliser les dépenses en vue de lutter contre la pauvreté. Le recensement de la population, vieux de dix aujourd'hui, ne suffit plus et sa mise en place engagerait des frais importants.

Nous avons également montré que l'accès à des services publics de qualité importait autant, sinon plus, que l'augmentation du revenu des ménages pour leur permettre d'échapper à la pauvreté multidimensionnelle. Ici aussi, de nombreuses pistes de recherche peuvent découler de ces résultats. En matière de programmes de lutte contre la pauvreté, la relative inefficacité micro-économique d'une politique de croissance du revenu des pauvres ne doit pas faire abandonner l'idée d'une croissance économique forte. En termes de services publics, l'articulation méso-macro est essentielle. Les décisions politiques nationales doivent permettre aux plus pauvres d'avoir accès aux services de santé et d'éducation. L'éducation et la santé ont un rôle primordial dans le développement, mais également dans l'amélioration du bien-être des ménages. Toutefois, dans une situation économique précaire, il est difficile d'assurer la qualité de ces services et de cibler les populations qui en ont le plus besoin. Les mécanismes financiers doivent donc reposer sur une croissance économique permettant au gouvernement de financer des services de santé et d'éducation, d'en assurer la qualité, mais surtout l'accès aux populations qui en sont exclues. Nous avons montré, par ailleurs, que la distance séparant les ménages aux centres de santé et aux écoles augmentait la probabilité pour un ménage d'être victimes de pauvreté multidimensionnelle. Une politique d'investissement dans la construction de centre de soins et d'école primaire dans les zones les plus éloignées permettrait de réduire la pauvreté. Le désenclavement des zones les plus

isolées, l'amélioration des voies de communication (notamment les routes-digues inondées en période de pluies) pourrait permettre de réduire l'incidence des maladies ainsi que l'augmentation des taux d'achèvement du primaire (Droy [2005]). Ces politiques nécessitent toutefois la mise en œuvre de tests évaluant l'impact d'une amélioration des services publics sur l'utilisation des différentes populations. Une étude menée sur Madagascar a montré que le taux d'achèvement du primaire augmentait de 8 points de pourcentage lorsque la distance entre les ménages et l'école était nulle contre une augmentation de 12 points de pourcentage lorsque la route menant à l'école était aménagée (INSTAT [2003]). Il serait intéressant de mener le même type de simulation dans le cadre de l'Observatoire de la Guinée maritime. De même, la problématique de l'approvisionnement en services publics pose la question du financement public. L'atonie de la croissance guinéenne ne permet pas des investissements publics importants. La privatisation d'une partie des services de santé et d'éducation (comme la construction d'école privée) doit être discutée. Si pour tous, il est urgent de *faire fonctionner les services pour les pauvres* (Banque mondiale [2004c]), les moyens à mettre en œuvre ne sont pas les mêmes. Le recours à la privatisation des services peut s'avérer performant si elle ne se fait pas à l'encontre des intérêts des plus pauvres. Pour cela, l'Etat doit garder un pouvoir de régulation sur les prix pour éviter toute flambée, conformément à l'Accord général sur le commerce des services énoncé par l'O.M.C. en 1995. Il est donc nécessaire de pousser la réflexion sur l'articulation entre la provision publique des services (en tenant compte des budgets nécessaires à cette provision) et la provision privée régulée par le marché. Cette problématique, qui renvoie à la question de la justice sociale et à l'équité, sort de notre problématique (Fleurbaey [2006]).

L'étude plus spécifique de l'insécurité alimentaire et de l'intégration sociale, deux éléments importants dans le milieu rural guinéen, nous a permis de montrer l'importance relative du revenu dans la réalisation des fonctionnements pris un à un. En effet, dans le cas de ces deux fonctionnements particuliers, le revenu protège les ménages contre le risque d'insécurité alimentaire et contre le risque de marginalisation sociale. Il semble donc, pour ces deux fonctionnements, qu'une politique de renforcement des revenus, par une politique de lutte contre la pauvreté monétaire, puisse protéger les ménages contre l'absence de leur réalisation. Toutefois, la faiblesse du coefficient associé au revenu dans chacune des régressions ne permet pas de conclure qu'une augmentation de lui seul permette de lutter efficacement contre l'insécurité alimentaire et la marginalisation sociale. Le revenu constitue pour les ménages une potentialité qu'il leur est nécessaire de convertir en accomplissement.

La participation à des activités agricoles, le fait de recevoir des dons ainsi que leurs caractéristiques socio-démographiques peuvent améliorer la conversion du revenu en fonctionnement. L'aspect individuel des caractéristiques relatives à chaque ménage empêche d'envisager des leviers de politiques économiques efficaces et directs pour agir sur ces types de pauvreté. Une politique indirecte agissant sur le revenu peut alors permettre aux pouvoirs publics de réduire leur probabilité d'occurrence. Pour cela, l'articulation entre les trois niveaux d'analyse doit faciliter, par différents mécanismes (mécanismes redistributifs de solidarité, mécanismes d'incitation, mécanismes de stabilisation des prix, mécanismes de renforcement d'accès au crédit, ou d'accès au marché du travail), l'accès pour tous les ménages à un revenu décent. Ici aussi, il serait nécessaire de mettre en œuvre des outils méthodologiques permettant de comprendre l'incidence de certaines décisions économiques sur les fonctionnements particuliers.

L'objectif de cette thèse était de contribuer au débat concernant le recouplement entre différentes approches de la pauvreté. Nous avons tenté par cette recherche de proposer un outillage d'analyse cohérent qui nous a permis de conclure que la pauvreté n'est pas un phénomène univoque. Ainsi, nous pouvons définir la pauvreté comme une « méta-dimension », c'est-à-dire un phénomène protéiforme pouvant revêtir simultanément plusieurs dimensions complémentaires : une inadéquation du revenu, une non-couverture de certains besoins essentiels et une absence de réalisation de certains fonctionnements. Toutefois, le chemin à parcourir est encore long, l'analyse de la pauvreté multidimensionnelle ne faisant pas l'objet d'un consensus méthodologique, les pistes à explorer restent nombreuses. Nous avons, par exemple, fait le choix d'une évaluation de la pauvreté multidimensionnelle basée sur la construction d'un indice de fonctionnements accomplis. En ce sens, nous rejoignons nombres d'auteurs qui ont opté pour le même choix et nous avons justifié théoriquement ce choix. Ceci étant, il est clair que certains résultats ne permettent pas de comprendre l'ensemble des mécanismes de formation des capacités. En effet, il pourrait être pertinent de reconsidérer, à l'avenir, l'appréhension de la pauvreté multidimensionnelle sur la seule base des fonctionnements accomplis pour s'orienter vers un outillage méthodologique permettant de prendre en compte les capacités. En effet, comme nous l'avons précédemment mentionné, les capacités représentent l'ensemble des choix individuels, tandis que les fonctionnements n'en sont que le résultat, il est possible qu'une même capacité corresponde à plusieurs fonctionnements. Se concentrer sur un fonctionnement particulier comme approximation d'une capacité réduit nécessairement l'information relative à cette dernière.

Si l'on considère la capabilité comme une variable latente inobservable et hypothétique, le recours au modèle MIMIC (Multiples Indicateurs Multiples Causes) s'avère particulièrement adapté, puisqu'il peut inclure des variables « causales » exogènes qui ont un impact sur la variable latente (Kuklys [2005]). Le modèle à équations structurelles simultanées peut alors permettre d'identifier certains facteurs (comme les contingences environnementales ou personnelles) influençant la variable latente, ainsi qu'un ensemble de paramètres permettant d'orienter les recommandations en matière de politiques économiques (Di Tommaso [2006]).

L'aspect ponctuel des données que nous avons exploitées ne nous permet pas de considérer le caractère temporel de la pauvreté. En effet, pouvons-nous décemment conclure, à la lecture de nos résultats, que la situation qui prévaut à l'instant t de l'enquête correspond effectivement à une situation de long terme des populations enquêtées ? L'apport des analyses distinguant la spécificité transitoire de la spécificité chronique de la pauvreté peut permettre de prolonger notre analyse (Jalan, Ravallion [2000], McKay et Lawson [2002]). Les implications en termes de politiques économiques deviennent importantes. Comme le soulignent Hulme et Shepherd [2003 : 404, notre traduction] : « *Dans un pays où la pauvreté est avant tout un phénomène transitoire [...] les politiques économiques devraient se focaliser principalement sur la mise en œuvre de filets de protection sociale, permettant aux individus de gérer au mieux cette situation transitoire et de retrouver rapidement un statut de non-pauvre et d'éviter toute situation de vulnérabilité [...]. Par contraste, dans un pays où la proportion de ménages chroniquement pauvre est élevée, les politiques économiques de redistribution d'actifs, d'investissements dans les infrastructures de base, de réduction de l'exclusion sociale (par l'emploi, le marché ou les institutions publiques) ainsi que celles mettant en œuvre des politiques de sécurité sociale de long terme deviennent nécessaires pour réduire la pauvreté.* » On constate l'importance de l'analyse en panel tant pour la définition de la pauvreté que pour les politiques économiques mises en place. Les Observatoires de la Guinée maritime, dont l'objectif principal est d'être pérenne, peuvent permettre d'approfondir la recherche autour des questions de pauvreté chronique et transitoire. De plus, dans l'optique de poursuivre notre questionnement, il pourrait être particulièrement intéressant de comparer l'évolution dans le temps des indicateurs monétaire et multidimensionnel, ces derniers étant réputés plus stables (Whelan [1993], Baulch, Masset [2003], Clark, Hulme [2005]).

Enfin, et dans la continuité de la proposition précédente, il serait possible de s'interroger sur la transmission intergénérationnelle de la pauvreté. En effet, l'état de

dénuement de certains ménages doit nous questionner sur le caractère transmissible de la pauvreté. Les pistes de recherches sont nombreuses et dans le cadre qui est le nôtre, il serait intéressant de comparer comment se transmettent richesse et capacités et qu'elles peuvent être les influences qu'elles exercent l'une sur l'autre (Ballet, Dubois, Mahieu [2005]). C'est en ce sens que nous avons entrepris d'étudier, par ailleurs, la question de la transmission intergénérationnelle de capacités et ses implications sur le bien-être des générations futures (Bertin [2006]).

Comme on peut le constater, les pistes de recherches futures sur les recoupements entre les différents types de pauvreté ne manquent pas. En ce sens, cette thèse ne saurait être considérée comme un aboutissement scientifique mais comme la première phase d'une réflexion théorique et empirique en construction.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ABBOTT, A., 2001, *Chaos of Disciplines*. Chicago : University of Chicago Press, 248 p.

ADJAMAGO, A., DELAUNAY, V., LEVY, P., N'DIAYE, O., 2005, Production et sécurité alimentaire : comment les ménages d'une zone rurale du Sénégal gèrent-ils leurs ressources ?, *Laboratoire Population Environnement Développement*, Cahier de Recherche n°2. Université de Provence. Aix-Marseille, 27 p.

AGHION, P., BOLTON, P., 1997, A Theory of Trickle-Down Growth and Development, *Review of Economic Studies*, vol. 64, n°2, p. 151-172.

AHLUWALIA, M., 1978, Rural Poverty and Agricultural Performance in India, *Journal of Development Studies*, vol.14, n°3, p. 298-323.

ALKIRE, S., 2000, *Valuing Freedoms*, Oxford: Clarendon, Oxford University Press, 318 p.

—, 2002, Dimensions of Human Development, *World Development*, vol. 30, n°2, p. 181-205.

ANAND, P., 1983, Are the Preference Axioms Really Rational ?, *Theory and Decision*, vol. 23, n° 2, p. 189-214.

ARCIN, A., 1911, *Histoire de la Guinée française: Rivières du sud – Fouta Djallon – Régions du sud Soudan*. Paris : Edition Challamel, 742 p.

ARNESON, R., 1990, Primary Goods Reconsidered, *Noûs*, n°24, p. 429-454.

ARNSPERGER, C., VAN PARISJ, P., 2005, *Ethique économique et sociale*. Paris: , La Découverte, Collection Repères, 123 p.

ARROW, K.J., 1951, *Social Choice and Individual Values*. New York : Wiley, 138 p.

—, 1963, *Choice and Individual Values*. 2^{ème} ed New York : Wiley, 153 p.

—, 1974, *The Limits of Organization*. New York : Norton, 86 p.

ATKINSON, A., 1970, On the Measurement of Inequality, *Journal of Economic Theory*, n°2, p. 244-263.

—, 1989, The Design of Direct Taxation and Family Benefits, *Journal of Public Economy*, n°41, p. 3-29.

ATKINSON, A., BOURGUIGNON, F., 2000, *Handbook of Income Distribution*, Paris : OECD Countries. OECD, 938 p.

AUDARD, C., 1999, *Anthologie historique et critique de l'Utilitarisme*. Paris : Presses Universitaires de France, coll. Philosophie morale, 3 volumes, 1014 p.

AUTY, R.M., 1999, The transition from rent-driven growth to skill-driven growth : recent experience of five mineral economies, in Maier, J., Chambers, B., Farooq, A. (ed), *Development Policies in Natural Resource Economies*. Cheltenham : Edward Elgar, p. 55-77.

BALIAMOUNE, M.N., 2004, On the measurement of human well-being: fuzzy set theory and Sen's capability approach, *Wider Research paper* n°2004/16, 35 p.

BALLET, J., DUBOIS, J.L., MAHIEU, F.R., 2003, Le développement socialement durable : un moyen d'intégrer capacités et durabilité, *3ème Conférence sur l'Approche par les Capabilités*, Università di Pavia, 6-9 septembre 2003, 19 p.

- , 2004, A la recherche du développement socialement durable. Concepts fondamentaux et principes de base. *Développement Durable et Territoires, Dossier 3 : Les dimensions humaine et sociale du Développement Durable, Juin 2004*. Disponible sur l'Internet <<http://www.revue-ddt.org/dossier003>> (dernier accès le 16 janvier 2007).
- , 2005, *L'Autre Développement : le Développement Socialement Durable*. Paris : L'Harmattan, 130 p.
- BALLET, J., MAHIEU, F.R., 2001, Enlarged Entitlement Map and Social Capital Indicators as Capabilities, intervention lors de la conférence *Justice and Poverty: Examining Sen's Capability Approach*, Université de Cambridge, 5-7 juin 2001, 16 p.
- BANQUE MONDIALE, 1992, *Indonesia : Public Expenditures, Prices, and the Poor*, Jakarta : Indonesia Resident Mission, 11293-IND, 76 p.
- , 1993, *Poverty Reduction Sourcebook*. Washington DC : World Bank Institute, 280 p.
- , 2000, *Rapport mondial sur le développement économique, Combattre la pauvreté*. Washington : Editions ESKA, 357p.
- , 2002a, Review of the Poverty Reduction Strategy Paper (PRSP) Approach: Early Experience with Interim PRSPs and Full PRSPs. Disponible sur l'Internet <www.worldbank.org/poverty/strategies/review> (dernier accès le 22 janvier 2007).
- , 2002b, *Rapport sur le Développement dans le Monde*. Washington : Editions ESKA, 228 p.
- , 2004, Renforcer la Gestion des Dépenses Publiques en Vue de Promouvoir la Croissance et Réduire la Pauvreté, *Rapport n° 27347-GUI*. Washington : Document de la Banque mondiale, Région Afrique. Disponible sur l'Internet <<http://www.worldbank.org/wdsp/IB/2004>> (dernier accès le 17 janvier 2007).
- , 2004b, La pauvreté au Sénégal : de la dévaluation de 1994 à 2002, Dakar : Direction de la statistique et de la prévision.
- , 2004c, *Rapport mondial sur le développement économique, Des services pour les pauvres*. Washington : Editions ESKA, 310 p.
- , 2005, *Introduction to Poverty Analysis*. Washington : World Bank Institute, 218 p.
- , 2005b, *Rapport sur le Développement dans le Monde*. Washington : Editions ESKA, 232 p.
- , 2006, *Project appraisal document on a proposed grant to the Republic of Guinea for an electricity sector efficiency improvement project, Rapport n°36362-GN*. Washington : Energy team, Finance, Private Sector and Infrastructure Network. Africa Region.
- BARBERA, S., 1980, Pivotal Voters : A New Proof of the Arrow's Theorem. *Economic Letters*, n°6, p. 13-16.
- BARDHAN, P. , UDRY, C., 1999, *Development Microeconomics*, Oxford : Oxford University Press, 256 p.
- BARCLAY, L., 2003, What Kind of Liberal is Martha Nussbaum?, *Nordic Journal of Philosophy*, Vol. 4, n°2. Philosophia Press, p. 4-25.
- BARRET, C., REARDON, T., WEBB, P., 2001, Nonfarm Income Diversification and Household Livelihood Strategies in Rural Africa: Concepts, Dynamics, and Policy Implications. *Food Policy*, n°26, p. 315-31.
- BARRY, A., 2002, Pouvoir du discours et discours du pouvoir : L'art oratoire chez Sékou Touré de 1958 à 1984. Paris : Editions L'Harmattan, 404 p.
- BASU, K., 1987, Achievements, Capabilities and the Concept of Well-Being. *Social Choice and Welfare*, vol. 4, n°1, p. 69-76.
- BAUER, R., 1966, *Social Indicators*. Cambridge : M.I.T. Press, 380 p.

- BAULCH, B., MASSET, E., 2003, Do Monetary and Nonmonetary Indicators Tell the Same Story About Chronic Poverty? A Study of Vietnam in the 1990s. *World Development*, vol.31, n°3, p. 441-453.
- BECKER, G., 1964, *Human Capital, A Theoretical and Empirical Analysis, with Special Reference to Education*, Chicago: University of Chicago Press, (2e éd.: 1975; 3ème: 1994), 412 p.
- , 1965, A theory of the allocation of time, *Economic Journal*, vol.40, n° 299, p. 493-508.
- , 1996, *Accounting for Tastes*. Harvard : Harvard University Press, 292 p.
- BENICOURT, E., 2004, Contre Amartya Sen, *L'Economie Politique*, n°23, p.72-84.
- , 2005, Note sur la conception de l'utilitarisme selon Sen. Miméo.
- BENTHAM, J., 1789, *Introduction to the Principles of Morals and Legislation*. London : Adamant Media Corporation, 2005, 457 p.
- BENTHAM, J., 1829, Article on Utilitarianism [Article court], in Bentham, J., *Deontology with a Table of the Springs of Action and Article on Utilitarianism*. Oxford : Clarendon Press, p. 285-318.
- BENTHAM, J., 1831, *Parliamentary Candidate's Proposed Declaration of Principles*, in Oeuvres. Bruxelles : Editions E. Dumont. 1829-1840.
- BERGSON, A., 1938, A Reformulation of Certain aspects of Welfare Economics, *Quarterly Journal of Economics*, n°52, p.320-334.
- BERLIN, I., 1969, *Four essays on liberty*, Oxford, New York ; trad. fr. *Eloge de la liberté*, Paris : Calmann-Lévy, 1994, 282 p.
- BERTIN, A., 2005a, La liberté comme enjeu du développement : une lecture critique de Development as Freedom d'Amartya Sen, *Economies et Sociétés, Cahiers de l'ISMEA*, vol. XXXIX, n°3, p. 565-587.
- , 2005b, Quelle Perspective pour l'approche par les capacités ?, *Revue Tiers-Monde*, vol. XLVI, n°182, p. 385-406.
- , 2007, Du Rôle de la Liberté dans le Développement, in Matagne, P., Moreau, D. (ed.), *Le Développement Durable en Questions*. Editions L'Harmattan. (A paraître).
- BERTIN, A., SIRVEN, N., 2006, *Social Capital and the Capability Approach: A Social Economic Theory*, in, Clary, B.J., Dolfma, W., Figart, D., *Ethics and the Market, Insights from Social Economics*. New York : Editions Routledge, p. 191-204.
- BETTELHEIM, B., 1963, The Problem of Generations, in Erikson, E. (ed.), *Youth: Change and Challenge*. New York: Basic Books, p. 76-109.
- BIDOU J.E., DROY, I., DUBOIS, J.L., ROSSI, G., 2004, L'observatoire de la Guinée maritime : une approche pluridisciplinaire de recherche-action. *Note pour le Réseau Impact*, 4 p.
- BIDOU J.E., DROY, I., LEYLE D, 2005, *Les mots pour dire la pauvreté, une approche qualitative en Guinée maritime*, Journées d'études du GRES, Toulouse : juin 2005, 29 p.
- BIGMAN, D., FOFACK, H., 2000, *Geographic targeting for poverty alleviation: methodology and application*. Washington DC, 299 p.
- BINSWANGER, H., 1981, Attitudes Toward Risk: Theoretical Implications of an Experiment in Rural India, *Economic Journal*, vol.91, p.867-890.
- BLACKORBY, C., DONALDSON, D., WEYMARK, J.A., 1990, A Welfarist Proof of Arrow's Theorem. Document de Travail 90a12, Marseille : GREQAM, Université Aix-Marseille, 40 p.

- BLAIR, D., 1988, The Primary-Goods Indexation Problem in Rawls's Theory of Justice, *Theory and Decision*, n°24, p. 239-252.
- BLANC-PAMARD, C., FAUROUX, E., 2004, L'illusion participative. Exemples ouest malgaches, *Autrepart*, n°31, p. 3-19.
- BLAUG, M., 1996, *La Pensée Economique, Origines et Développements*. 5^{ème} éd, Paris : Economica, 950 p.
- BLAVY, R., 2004, Inflation and Monetary Pass-Through in Guinea, *FMI Working Paper n° 04/223*. Washington, 19 p.
- BOJER, H. , 2004, *The capability approach to economic inequality*, Congress of the Society for Study of Economic Inequality. Berlin, 17 p.
- BOOTH, C., 1887, Condition and Occupations of People of East London and Hackney, *Journal of The Royal Statistical Society*, vol.51, n°2, p. 276-339.
- BORDA, J.C., 1771, *Mémoire sur les élections au scrutin*. Paris : Mémoire de l'Académie Royale des Sciences, 14 p.
- BOULVERT, Y., 2003, La Guinée : atouts et handicaps au seuil de troisième millénaire, *La Géographie*, n° 1508, p. 55-75.
- BOURDIEU, P., 1980, Le Capital Social, *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°31, p. 2-3.
- BOURGUIGNON, F., de MELO, J., SUWA, A., 1991, Modeling the Effects of Adjustment Programs on Income, *World Development*, vol.19, n°11, p. 1527-1544.
- BOURGUIGNON, F., CHAKRAVARTY, S., 1998, A Family of Multidimensional Poverty Measures, in D.J. Slottje (ed.), *Advances in Econometrics, Income Distribution and Methodology of Science, Essays in Honor of C. Dagum*, London : Springer-Verlag, , p. 331-344.
- , 2002, Multi-dimensional poverty orderings, *DELTA Working Papers n°22*, DELTA, 29 p.
- BOURSIN, J.L., 1995, *Des preferences Individuelles aux Choix Collectifs*, Paris : Economica, 112 p.
- BRANDOLINI, A., d'ALESSIO, G., 1998, Measuring Well-Being in the Functioning Space, *mimeo, Banca d'Italia Research Department*, 70 p.
- BURTON J., 1990, *Conflict Resolution and Prevention*. New York : St. Martins Press, 295 p.
- CAMPOS, N., NUGENT, J., 1999, Development Performance and the Institutions of Governance: Evidence from East Asia and Latin America, *World Development*, vol. 27, n°3, p. 439-452.
- CEROLI, A., ZIANI, S, 1990, A Fuzzy Approach to the Measurement of Poverty, in Dagum, C. et Zenga, M. (ed.), *Income and Wealth Distribution, Inequality and Poverty*, Berlin : Springer Verlag, p. 272-284.
- CHAKRAVARTY, S.R., MUKHERJEE, D., RANADE, R.R., 1997, On the family of subgroups and factor decomposable measures of multidimensional poverty, *Séminaire de l'URA, Université Montesquieu – Bordeaux IV*, 19 p.
- CHAMBERS, R. 1995, Poverty and livelihood: whose really counts?, *Discussion Paper, n°347, Institute of Development Studies*, Royaume-Uni, 32 p.
- CHELI, B., LEMMI, A., 1995, A Totally Fuzzy and Relative Approach to the Multidimensional Analysis of Poverty, *Economic Notes Monte dei Paschi di Siena*, vol. 24, n°1, p. 115-134.
- CHEN, S., RAVALLION, M., 2000, How Did the World's Poorest Fare in the 1990s? *Policy Research Working Paper n° 2409*, Washington : World Bank, 30 p.

- CHENERY, H., AHLUWALIA, C., 1974, *Redistribution with Growth*. Oxford : Oxford University Press, 324 p.
- CHIAPPERO MARTINETTI, E., 1994, A new approach to evaluation of well-being and poverty by fuzzy set theory. *Giornale DegliEconomisti e Annali diEconomia* vol.7, n°9, p. 367-388.
- , 1996, Standard of living evaluation based on Sen's approach : some methodological suggestion, in Balestrino A, Carter I (ed.) *Functionings and capabilities: normative and policy issues*. Milan : Notizie di Politeia, p. 37-54.
- , 2000, A Multidimensional Assessment of Well-Being based on Sen's Functioning Approach, *Rivista Internazionale di Scienze Sociali, Università Cattolica Del Sacro Cuore*, n°2, Milano, 38p.
- , 2005, *Capability Approach and Fuzzy Sets Theory*, in Lemmi A., Betti, G., 2006, Fuzzy set approach to multidimensional poverty measurement. London : Springer, 19 p.
- CLARK, D., 2005, Sen's Capability Approach and the Many Spaces of Human Well-being, *The Journal of Development Studies*, vol.41, n°8, p. 1339-1368.
- CLARK, D., QIZILBASH, M., 2002, Core Poverty and Extreme Vulnerability in South Africa. *School of Economics, University of East Anglia*, Discussion Paper n°03, 41 p.
- CLARK, D., HULME, D., 2005, Towards A Unifed Framework for Understanding the Depth, Breadth and Duration of Poverty, *GPRG Working Paper 20*, Universities of Manchester and Oxford, 43 p.
- CLEAVER, K., 1993, What Is the Future of Agriculture in Africa and Its Interrelation with other Sectors ? Keynote address, *Agricultural Transformation in Africa Seminar*, Baltimore: Winrock International Institute for Agricultural Development, mimeo.
- CLEMENT, M., 2005, Dynamiques de pauvreté, trajectoires de bien-être et transferts publics : le cas de la Russie. Thèse de doctorat soutenue le 12 décembre 2005. Pessac : Centre d'Economie du Développement. IFRéDE-GRES. Université Montesquieu-Bordeaux IV.
- COLEMAN, J.S., 1988, Social Capital in the Creation if Human Capital, *American Journal of Sociology*, n°94, p. 95-120 (supplément).
- COLLIN, D., 2003, De Rawls au Républicanisme. *Conférence devant l'Association Philocéane*. Le Havre : Disponible sur l'Internet < <http://denis-collin.viabloga.com/news/de-rawls-au-republicanisme>> (Dernière consultation le 22 janvier 2002).
- CONDE, K., BOUJU, S., GENTIL, D., 2002, Le crédit rural de Guinée vu par ses acteurs : l'étude socio-anthropologique comme outil de changement institutionnel, *Etudes et Travaux du GRET*, 95 p.
- CONDORCET, M.J.A., 1785, Essai sur l'application de l'analyse à la probabilité des décisions rendues à la pluralité des voix. Paris.
- CONVERSE, J.M., PRESSER, S., 1986, *Questions d'enquêtes : Elaborer le Questionnaire Standardisé*. Beverly Hills : Editions Sage, 80 p.
- CORNIA, G., 1995, Two errors of targeting in van de Walle, K. (ed.), *Public Spending and the Poor: Theory and Evidence*. Washington : John Hopkins Edition. World Bank Washington, p. 350-386.
- CORNIA, G., STEWART, F., 1993, « Two errors of targeting », *Innocenti Occasional Papers, Economic Policy Series* n°93/54, UNICEF Innocenti Research Centre, 56 p.
- CORNIA, G., JOLLY, R., STEWART, F., 1987, *Adjustment with Human Face*, Oxford : Clarendon Press., 304 p.
- COSTA, M., 2003, A Comparison between Unidimensional and Multidimensional Approaches to the Measurement of Poverty, *IRISS Working Paper Series*, n° 2003-02. CEPS/INSTEAD, 25 p.

- COURALET, P.E., 2003, Le Travail des Enfants en Amérique Latine, *Documents de Travail de l'OCDE*, n°3, Direction de l'emploi, du travail et des affaires sociales, 74 p.
- CROCKER D., 1995, Functioning and Capability : the foundations of Sen's and Nussbaum's development ethics, part 2, in Nussbaum and Glover (ed.), *Women, Culture and Development*. Oxford: Clarendon., p. 153-198.
- CUMMINS, R., 1997, Assessing Quality of Life, in Brown, Roy (ed.) *Quality of Life for People with Disabilities. Models, Research and Practice*, Cheltenham: Stanley Thornes, 117 p.
- CUTLER, D., KATZ, L., 1992, Rising Inequality? Changes in the Distribution of Income and Consumption in the 1980s, *American Economic Review*, vol. 82, n° 2, p. 546-551.
- D'AMBROSIO, C., BOSSERT, W., 2005, Dynamic Measures of Individual Deprivation, *Cahiers de recherche 2005-10*, Université de Montreal, Département de sciences économiques, 15p.
- DAGUM, C., 2002, Analysis and Measurement of Poverty and Social Exclusion Using Fuzzy Set Theory : Application and Policy Implications. *Université de Bologne*. Miméo, 42 p.
- DEATON, A., 1997, The Analysis of Household Survey, A Microeconomic Approach to Development Policy. Washington : The John Hopkins University Press, World Bank, 462 p.
- , 2001, Counting the World's Poor : Problems and Possible Solutions, *The World Bank Research Observer*, n°2, vol. 16., p. 125-144.
- DEATON, A., ZAIDI, S., 1999, Guidelines for Constructing Consumption Aggregates for Welfare Analysis, *Living Standards Measurement Study Working Paper*, vol. 104, n°135, 106 p.
- DEBREU, G., 1960, Review of R.D. Luce, Individual Choice Behavior: A theoretical Analysis, *American Economic Review*, vol.50, p. 186-188.
- , 1966, Théorie de la Valeur, 2^{ème} Ed., Paris : Dunod, 174 p.
- DEBRIE, J., 2005, L'enclavement : expression géographique de la discontinuité dans les réseaux, 16ème Festival International de Géographie, *Le Monde en réseaux*, 29 septembre-2 octobre, Saint-Diè-des-Vosges, 16 p.
- DEBRIE J., STECK B., 2001, L'enclavement : réévaluation théorique et application à l'espace ouest africain, *Espace Géographique*, n° 1, p. 26-36.
- DEKKERS, G., 2003, Financial and Multidimensional Poverty in European Countries: Can the Former Be Used as a Proxy for the Latter. *IRISS Working Paper Series*, INSTEAD, 33 p.
- DELHAUSSE, B., 2002, Le Noyau Dur de Pauvreté en Wallonie : une Actualisation, *Reflets et perspectives de la vie économique*, tome XLI, n°4, p. 55-63.
- DELHAUSSE B., LUTTGENS A., PERELMAN S., 1993, Comparing measures of poverty and relative deprivation : an example for Belgium, *Journal of Population Economics*, p. 83-102.
- DEMBELE, N., 2001, Sécurité alimentaire en Afrique Sub-saharienne: Quelle Stratégie de Réalisation? Projet d'Appui au Système d'Information Décentralisé du Marché Agricole, PASIDMA, Bamako : Chambre d'Agriculture du Mali, 25 p.
- DERCON, S., 2005, Risk, Vulnerability and Poverty in South Africa, Workshop on Social Protection Issues in Africa hosted by the Social Protection Group at the World Bank, 16 p.
- DESAI M., SHAH, A., 1988, An Econometric Approach to the Measurement of Poverty, *Oxford Economic Papers*, n°40, p. 505-522.

- DESTREMAU, B., 1998, Comment définir la pauvreté?, in P. Salama et R. Poulin (ed.), *L'insoutenable misère du monde: le retour en force des inégalités et de la pauvreté*, Hull : Editions Vents d'Ouest, coll. l'alternative, p. 27-34.
- DEVEREUX, S., 2001, Sen's Entitlement Approach : Critiques and Counter-critiques. *Oxford Development Studies*, vol.29, n°3, p.245-263.
- DEVEY, M., 1997, *La Guinée*, Paris : Editions Karthala, 312 p.
- DIAGNE, O., FAYE, S., 2005, Le noyau dur de la pauvreté au Sénégal, *Integrated Poverty Assessment for Livestock Policy*, 25 p.
- DIENER, E., LUCAS, R., 1999, Personality and subjective well-being, in D. Kahneman, E. Diener, N. Schwarz (ed.), *Well-being: The foundations of hedonic psychology*, New York: Russell-Sage, p. 213-229.
- DITOMMASO, M.L., 2006, Measuring the well being of children using a capability approach: an application to Indian data, *Journal of Socio Economics* (à paraître).
- DOCKES, P., ROSIER, B., 1988, *L'Histoire ambiguë, Croissance et Développement en Questions*, Paris : Presses Universitaires de France, 334 p.
- DOLLAR, D., KRAAY, A., 2000, Growth is Good for the Poor, *Policy Research Working Paper Series*, n°2587, The World Bank, 56 p.
- DOMAR, E.D., 1957, *Essays in the Theory of Growth*. Londres : Greenwood Press, 272 p.
- DOYAL, L., GOUGH, I., 1984, A Theory of Human Needs, *Critical Social Policy*, vol. 4, p. 6-38.
- , 1991, *A Theory of Human Needs*, Londres : Palgrave Macmillan, 381 p.
- , 1993, Needs Satisfaction as a Measure of Human Welfare, in Blass, W., Forster, J. (ed.), *Mixed Economies in Europ*, Brookfield : Edward Elgar, 380 p.
- , 2002, List and Tresholds : Comparing our Theory of Human Needs with Nussbaum's Capabilities Approach. Conférence Internationale sur les Capabilités, *Promoting Women's Capabilities : Examining Nussbaum's Capabilities Approach*. 9-10 Septembre, Cambridge, 22 p.
- DREZE, J. et SEN, A., 1995, *India: Economic development and social opportunity*, Oxford: Oxford University Press, 312 p.
- DROY, I., 2005, Pauvreté, Enclavement et Accès à l'Ecole Primaire en Milieu Rural Guinéen, *Mondes en Développement*, vol. 33, n°132, p. 111-127.
- DROY, I., DUBOIS, J.L., 2001, L'observatoire : un instrument pour le suivi de la pauvreté, *Document de travail n° 59*, Bordeaux : Centre d'Economie du Développement, , 17 p.
- DROY I., SIRVEN N., 2005, Évaluer le bien-être des ménages en milieu rural de Guinée : analyse factorielle versus méthode des ensemble flous, 5^{ème} Conférence internationale sur les Capabilités, *Savoirs et Action Publique*, Paris : Unesco, 15 p.
- DUBOIS J.L., MAHIEU F.R., POUSSARD H., 2001, La durabilité sociale comme composante du développement humain durable, *Cahiers du GRATICE n°20*, Université de Paris XII Val de Marne, p. 95-113.
- DUBOIS, J.L., ROUSSEAU, S., 2001, Reinforcing household's Capabilities as a Way to Reduce Vulnerability in Equitable Terms, *Conférence Justice and Poverty: Examining Sen's Capability Approach*, 5-7 June, Cambridge University, 21 p.
- DUCLOS, J.Y., SAHN, D., YOUNGER, S., 2002, Robust Multidimensional Poverty Comparisons, *Cahiers de Recherche n°0115*, Département d'Economique, Université de Laval, 43p.

- DUHAMEL, A., 2003, *Une Ethique Sans Point de Vue Moral, la Pensée Ethique de Bernard Williams*, Québec : Les Presses Universitaires de Laval, 204 p.
- DUPUY, J.P., 1992, *Le sacrifice et l'envie. Le Libéralisme aux prises avec la Justice Sociale*. Paris : Calmann-Lévy, 374 p.
- , 1995, Elie Halévy, mauvais interprète de l'utilitarisme, *La Revue du MAUSS*, n°6, p. 61-79.
- , 1999, *Ethique et philosophie de l'action*. Paris : Collection Ellipses, 431 p.
- DWORKIN, R., 1978, *Taking Rights Seriously*, Harvard : Harvard University Press, 392 p.
- EDGEWORTH, F.Y., 1881, *Mathematical Physics*, Londres : Kegan Paul, 150 p.
- ELBERS, C., FUJII, T., LANJOUW, P., ÖZLER, B., Yin, W., 2007, Poverty alleviation through geographic targeting: How much does disaggregation help?, *Journal of Development Economics*, vol. 83, n°1, p. 198-213.
- ELSTER, J., 1983, *Sour Grapes*, Cambridge : Cambridge University Press, 188 p.
- ELSTER, J., HYLLAND, A., 1986, *Foundations of Social Choice Theory*. New York: Cambridge University Press, 250 p.
- EMMERIJ, L., 2006, *Turning points in Development Thinking and Practice*. UNU-WIDER, Research Paper n° 2006/08, 11 p.
- EASTERLIN, R., 1974, Does Economic Growth Improve the Human Lot? Some Empirical Evidence, in P.A. David and M.W.Redder (ed.), *Nations and Households in Economic Growth: Essays in Honour of Moses Abramowitz*, New York : Academic Press, p. 89-125.
- , 2001, Income and Happiness: Towards a Unified Theory, *Economic Journal*, vol.111, n°473, p. 465-484.
- F.A.O., 1990, *Women in Agricultural Development, Gender Issues in Rural Food Security in Developing Countries*. Rome.
- F.A.O., 2005, L'irrigation en Afrique en chiffres. Enquête Aquastat, Disponible sur l'Internet <http://www.fao.org/ag/agL/aglw/aquastat/background/indexfra.stm> (Dernier accès le 22 janvier 2007).
- FARQUHARSON, R., 1969, *Theory of voting*. Yale University press, New Haven, 95 p.
- FARVAQUE, N., 2005, *Action publique et approche par les capacités : une analyse des dispositifs et trajectoires d'insertion*. Thèse de doctorat. Marne-La-Vallée : I.D.H.E. Ecole Normale de Cachan..
- FAVRE, P., 1976, *La décision de majorité*, Paris : Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 326 p.
- FENIES, K., 2005, Ménage et pauvreté en Guinée maritime, *Union Internationale pour l'Etude Scientifique de la Population*, XXVe Congrès International de la Population, Tours, 18-23 Juillet, 27 p.
- FIELDS, G., 1979, Income Inequality in Urban Colombia: A Decomposition Analysis, *Review of Income and Wealth*, vol.25, n°3, p. 327-341.
- FINNIS, J., 1980, *Natural Law and Natural Rights*, Oxford Clarendon Press, 442p.
- FLEURBAEY, M., 2002, Equality of resources revisited, *Ethics*, n°113, p. 82-105.
- , 2003, Ni perfectionniste, ni welfariste : l'indice des biens premiers est possible, *Revue de philosophie économique*, n°7, p. 111-134.
- , 2004, Equality of Functionings. Miméo. CATT. Université de Pau.

- , 2006, *Capitalisme ou démocratie ? : L'alternative du XXIe siècle*, Paris : Grasset, 214 p.
- FLEURBAEY, M., HERPIN, N., MARTINEZ, M., VERGER, D., 1997, Mesurer la Pauvreté ?, *Economie et Statistique*, n° 308/309/310, p. 23-32.
- FLEURBAEY, M., MONGIN: , 2004, The News of the Death of Welfare Economics is Greatly Exaggerated. Miméo. CATT. Université de Pau.
- F.M.I., 2002, Poverty Reduction Strategy Paper, Republic of Guinea. Conakry, 208 p.
- , 2004, IMF Country Report n°04/374, Guinea : Statistical Appendix. Washington, 42 p.
- , 2004b, IMF Country Report n°06/25, Guinea : Selected Issues and Statistical Appendix. Washington, 95 p.
- ,2006, Second Progress Report on the Poverty Reduction Strategy : Republic of Guinea. Conakry, 68 p.
- , 2006b, FMI Bulletin, vol.35, n° 13, 16 p.
- FOLLESDAL, A., 1997, What is at stake? Basic needs, functionings and other interests as grounds for claims, *LOS, Notat* n°9713, 37 p.
- FONDS AFRICAÏN DE DEVELOPPEMENT, 2005, Document de stratégie par pays axée sur les résultats 2005-2009. Conakry : Département des opérations par pays, région Ouest, 70 p.
- FOSTER, J., GREER, J., THORBECKE, E., 1984, A Class of Decomposable Poverty Measures, *Econometrica*, vol. 52, no. 3, p. 761-66.
- FOSTER, J., SEN, A., 1997, On Economic Inequality after a Quarter Century, in Sen, A. (ed.), *On Economic Inequality*, Oxford : Clarendon Press, p. 107-219.
- FRANCO, S., 2003, Different Concepts of Poverty : An Empirical Investigation and Policy Implications, WIDER Conference on Inequality, *Poverty and Human Well-Being*. 30-31 mai, Helsinki, 39 p.
- FREY, B., STUTZER, A., 2002a, *Happiness and Economics : How the Economy and Institutions affect Well-Being*. Princeton : Princeton University Press, 232 p.
- , 2002b, What can Economists learn from Happiness Research?, *Journal of Economic Literature*, vol. 40, n° 2, p. 402-435.
- , 2006, Should we Maximize National Happiness? Center for Research in Economics, Management and the Arts. Working Paper n° 2006-26, 25 p.
- FRIEDMAN, M., 1957, *A Theory of the Consumption Function*, Princeton : Princeton University Press, 260 p.
- FRIEDMAN, M., FRIEDMAN, R., 1979, *Free to Choose: A Personal Statement*, New York : Harcourt Brace Jovanovich., 360 p.
- FUCHS, V., 1967, Redefining Poverty and Redistributing Incomes, *The Public Interest*, n°8, p. 88-95.
- FURTADO, C., 1970, *Théorie du Développement Economique*. Paris : Presses Universitaires de France, 288 p.
- FUSCO, A., 2005, La Contribution des Analyses Multidimensionnelles à la Compréhension et à la Mesure du Concept de Pauvreté : Application Empirique au Panel Communautaire des Ménages, Thèse de Doctorat ès Sciences Economiques. Université Nice – Sofia Antipolis : CEMAFI, 456 p.
- GAILLY B., HAUSMAN, P., 1984, Des Désavantages Relatifs à une Mesure Objective de la Pauvreté, in Sarpellon G. (ed.), *Understanding Poverty*, Roma :Franco Angeli Editore, p. 192-216.
- GASPER D., 1997, Sen's Capabilities Approach and Nussbaum's Capabilities Ethic, *Journal of International Development*, vol.9, n°2, p. 281-302.

—, 2002, Purposes, Methods and Sources for an Ethics of Human Development, Nussbaum's Capabilities Approach in Perspective, *Justice and poverty : examinig Sen's capability approach*. 5-7 Juin, Cambridge : St Edmund's College, New Hall, and Lucy Cavendish College, 29 p.

GAZIER, B., 1991, *Economie du Travail, Précis Dalloz*, Paris, 435 p.

GEANAKOPOULOS, J., 2001, Three Brief Proofs of Arrow's Impossibility Theorem. Yale University: *Cowles Foundation For Research in Economics*, Discussion Paper n°1123RRR., 6 p.

GELB, A., 1988, *Oil Windfall Gains: Blessing or Curse?*, Oxford : Oxford University Press, 388 p.

GEORGES, P., VERGER, F., 1996, *Dictionnaire de la Géographie*, Paris : Presses Universitaires de France, 500 p.

GHIGLIONE, R., MATALON, B., 1977, *Les enquêtes sociologiques, théories et pratique*. 6^{ème} Ed., Paris Armand Colin, 301 p.

GIBBARD, A., 1973, Manipulation of the Voting Scheme, *Econometrica*, vol.41, p. 587-602.

GIBBON, P., 1992, The World Bank and African Poverty, 1973-91, *The Journal of Modern African Studies*, vol.30, n°2, p. 193-220.

GIRRY, A.K., 2000, Rethinking Human Well-Being: A Dialogue with A. Sen, *Journal of International Development*, n°12, p. 1003-1018.

GONDARD-DELCROIX, C., 2005, Diversification d'activités et pauvreté en milieu rural Malgache, 5^{ème} Conférence sur l'Approche par les Capabilités, *Savoirs et Action Publique*, Paris : Unesco, 29 p.

GONDARD-DELCROIX, C., ROUSSEAU, S., 2004, *Vulnérabilité et stratégies durables de gestion des risques : Une étude appliquée aux ménages ruraux de Madagascar*, Développement Durable et Territoires. Disponible sur l'Internet, < <http://developpementdurable.revues.org/document1143.html> > (Dernier accès le 22 janvier 2007).

GORE, C., 1993, Entitlement Relations and 'Unruly' Social Practices: A Comment on the Work of Amartya Sen, *Journal of Development Studies*, vol.29, n°3, p 429-460.

GORMAN, W.M., 1956, The demand for related goods, Iowa experimental Station Ames Journal Paper n° J3129.

GREENWALD, B., STIGLITZ, J.E., 1986, Externalities in Economies with Imperfect Information and Incomplete Markets, *Quarterly Journal of Economics*, n°101, p. 229-264.

GRIFFIN-COLLART, E., 1974, *Egalité et Justice dans l'Utilitarisme : Bentham, Mill et Sidgwick*, in L'Egalité, vol. 2, Bruxelles : Centre de philosophie du droit de l'Université libre de Bruxelles.

GRISEZ, G., 1987, Practical Principles, Moral Truth and Ultimate Ends, *American Journal of Jurisprudence*, n°32, p. 99-151.

HADDAD, L., KANBUR, R., 1990, How Serious is the Neglect of Intrahousehold Inequality?, *Economic Journal*, n°100, p. 866-881.

HALLERÖD, B., 1995, The truly Poor: direct and indirect consensual measurement of poverty in Sweden, *European Journal of Social Policy*, vol. 5, n°2, p. 111-129.

HARROD, R.F., 1939, An Essay in Dynamic Theory, *Economic Journal*, vol. 49, n°13, p. 14-33.

HARSANYI, J., 1955, Cardinal welfare, individualistic ethics and interpersonal comparisons of utility. *Journal of Political Economy*, vol. 63., n°4, p. 309-321.

- HAUSMAN, J. A., 1978, Specification tests in econometrics, *Econometrica*, vol.46, n°6, p.1251-1271.
- HECKMAN, J., 1978, Dummy endogeneous variables in a simultaneous equation system, *Econometrica*, vol.46, p. 931-959.
- HICKS, J.R., 1959, *Essays in World Economics*, Oxford: Clarendon, 274 p.
- HOFF, K., 1994, The Second Theorem of the Second Best, *Journal of Public Economics*, vol. 45, p. 223-242.
- HOGGART, R., 1957, *The Uses of Literacy: Aspects of Working-Class Life*, Chatto & Wingus, 319 p.
- HOPKINS, M., VAN DER HOEVEN, R., 1983, *Basic Needs in Development Planning*. Aldershot : Gower Publishing Company Limited, 184 p.
- HOURRIEZ, J.M., LEGRIS, B., 1998, L'approche monétaire de la pauvreté : méthodologie et résultats, *Economie et Statistiques*, n° 308-309-310, p. 35-63.
- HULME, D. SHEPHERD, S., 2003, Special Issue: Conceptualising Chronic Poverty, *World Development Economic Review*, vol.31, n°3, p. 403-424.
- HUMAN RIGHTS WATCH, *Le Côté Pervers des Choses*, vol. 18, n°7A, 35 p.
- HUPPERT, F.A., WHITTINGTON, J.E., 2003, Evidence for the Independence of Positive and Negative Well-Being: Implications for Quality of Life Assessment. *British Journal of Health Psychology*, vol. 8, p. 107-122.
- IGERSHEIM, H., 2004, Du paradoxe libéral-parétien à un concept de métaclassement des préférences. BETA. Document de travail n°2004/16.
- INSTAT, 2003, Bien-être et sécurité alimentaire, perception après-crise des focus groups communaux en milieu rural, Conférence *Développement économique, pauvreté et services sociaux à Madagascar*, 11 juin 2003. Antananarivo, 4p.
- IRIN NETWORKS, 2005, Guinée: De l'eau, de l'eau partout, sauf dans les robinets. Disponible sur l'Internet <<http://www.irinnews.org>> (Dernier accès le 23 novembre 2006).
- ISLAM, S., CLARKE, A., 2001, La relation entre niveau de vie, utilité et capacités : une nouvelle approche de la mesure du bien-être social basée sur la hiérarchisation des besoins selon Maslow, Colloque *Pauvreté et Développement Socialement Durable*. Université Montesquieu-Bordeaux IV,
- JACKSON, W., 2005, Capabilities, Culture and Social Structure, *Review of Social Economy*, vol.63, n°1, p. 101-124.
- JALAN, J., RAVALLION, M., 2004, Household Income Dynamics in Rural China in Dercon, S., (ed) *Insurance Against Poverty*, Oxford University Press, chapitre 5.
- JENKINS, S., LAMBERT: J., 1998, Three 'T's of Poverty Curves Poverty Dominance: TIPS for Poverty Analysis, *Research on Economic Inequality*, vol.8, p.39-56.
- JONAS, H., 1979, *Le principe de Responsabilité*. Flammarion, 450 p.
- KABEER, N., 1999, The conditions and consequences of choice: Reflections on the measurement of women's empowerment, UNRISD Discussion Paper n°108, 69 p.
- KAHNEMAN, D., TVERSKY, A., 1979, Prospect Theory: An Analysis of Decision under Risk, *Econometrica*, vol. 47, n° 2, p. 263-292.
- KAHNEMAN, D., WAKKER, P., SARIN, R., 1997, Back to Bentham? Explorations of Experienced Utility, *The Quarterly Journal of Economics*, MIT Press, vol. 112, n°2, p. 375-405.

- KAHNEMAN, D., DIENER, E., SCHWARZ, N., 1999, *Well Being: The foundations of hedonic psychology*, New York : Russell Sage Foundations, 606 p.
- KAKWANI, N., 1980, On a Class of Poverty Measures, *Econometrica*, n°48, p. 437-446.
- , 1981, Welfare Measures: An International Comparison, *Journal of Development Economics*, n° 8, p.21-45.
- , 1986, *Analyzing Redistribution Policies*, Cambridge: Cambridge University Press, 303 p.
- ,1988, On Measuring Undernutrition. *Oxford Economic Papers*, vol.40, p.528-552.
- , 1990, Test de Significiance des Différences de Pauvreté: Avec application à la Côte d'Ivoire, Etude sur la mesure des niveaux de vie, *Document de travail* n° 62, Banque mondiale, Washington, D.C., 28 p.
- , 2006, Poverty and Well-Being, *Poverty in Focus*, International Poverty Centre, United Nations Development Program. Décembre 2006, p. 20-21.
- KALDOR, N., 1939, Welfare Propositions in Economics, *Economic Journal*, vol. 49, n°195, p. 549-552.
- KALECKI, M., 1959, Problems in the Theory of Growth of a Socialist Economy, in *Collected Works of Michal Kalecki: Studies in Applied Economics 1940-1967*, Londres: Clarendon Press, p. 70-96.
- KANBUR, R., 1987, Transfers, Targeting and Poverty, *Economic Policy*, vol.2, n°4, p. 111-147.
- , 2002, Conceptual Challenges in Poverty and Inequality : One Development Economist's Perspective. Conférence Cornell, *Conceptual Challenges in Poverty and Inequality*, Avril, University de Cornell, 12 p.
- KANBUR, R., LUSTIG, N., 1999, Why is Inequality Back on the Agendas?, Working Paper n° 499, Washington : World Bank, 28 p.
- KANBUR, R., SQUIRE, L., 1999, The Evolution of Thinking About Poverty : Exploring the Interactions, Washington : World Bank, 33 p.
- KARL, T.L., 1997, *The Paradox of Plenty : Oil Booms and Petro States*. Berkeley : University of California Press, 380 p.
- KEYNES, J.M., 1926, The End of Laissez-faire, in *Collected Writings of John Maynard Keynes*, Cambridge : McMillan, vol. 9, p. 272-294.
- KHAN, A., 1977, Basic Needs : an Illustrative Exercise in Identification and Quantification with Reference to Bangladesh, in D. Ghai *et alii.* (ed.), *The Basic Needs Approach to Development: Some Issues Regarding Concepts and Methodology*. Geneve : ILO, 124 p.
- KI, A., FAYE, I., FAYE, O., 2003, Pauvreté Multidimensionnelle au Sénégal fondée sur les Besoins Fondamentaux, Rapport intérimaire, pr-pmma 044, Réseau PEP, 27 p.
- KINGDON, G., KNIGHT, J., 2003, Well-Being Poverty Versus Income Poverty and Capabilities Poverty? *Global Poverty Reduction Group, Centre for the Study of African Economies*, CSAE Working Paper Series n° 2003-16, 32 p.
- KISAMBA-MUGERWA, W., 2001, Empowering Low-Income Women For Enhanced Food Security in Sub-Saharan Africa, *Sustainable Food Security for All by 2020*, IFPRI, 4-6 septembre, 3 p.
- KLASEN, S., 2000, Measuring poverty and deprivation in South Africa, *Review of Income and Wealth*, vol. 46, n°1, p.33-58.
- KNIGHT, F., 1921, Risk, Uncertainty and Profit, Londres : Beard Books, 448 p.
- KONE, K., 2002, Pauvreté, marché du travail et genre en Côte d'Ivoire, Thèse de doctorat ès Sciences Economiques, Centre d'Economie du Développement, Université Montesquieu-Bordeaux IV, 376 p.

- KRAAY, A., 2006, When Is Growth Pro-Poor? Evidence from a Panel of Countries, *Journal of Development Economics*, vol.80, n°1, p.198-227.
- KUEPIE, M., NORDMAN, C., ROUBAUD, F., 2006, Education and Labour Market Outcomes in Sub-Saharan West Africa, *Document de travail* n°16, DIAL, 40 p.
- KUKLYS, W., 2005, *Amartya Sen's Capability Approach : Theoretical Insights and Empirical Applications*. Berlin : Edition Springer. Collection Studies in Choice and Welfare, 116 p.
- KUKLYS, W., ROBEYNS, I., 2004, Sen's Capability Approach to Welfare Economics, Cambridge Working Papers in Economics, n°0415, 41 p.
- KUMAR, S., 1985, The Income Approach to Measuring Poverty: A Note on Human Welfare below the Line, in Mellor and Desai (ed.), *Agricultural Change and Rural Poverty*. Londres : The John Hopkins University Press, 5 p.
- LACHAUD, J., 1997, Pauvreté, dimension des ménages et genre au Burkina Faso, *Document de Travail* n°17. Centre d'Economie du Développement. Université Montesquieu-Bordeaux IV, 16 p.
- , 1999, Pauvreté, Ménages et Genre en Afrique subsaharienne, *Nouvelles Dimensions Analytiques. Série de recherche 3*, Centre d'Economie du Développement. Université Montesquieu-Bordeaux IV, 321 p.
- , 2000, Echelles d'équivalence et différentiel spatial de pauvreté et d'inégalité au Burkina Faso, *Documents de travail* n° 46, Centre d'Economie du Développement. Université Montesquieu-Bordeaux IV, 19 p.
- , 2001, Bien-être des ménages et pauvreté au Burkina Faso. Dépenses versus actifs : choix pragmatique ou conceptuel ?, *Documents de travail* n° 56, Centre d'Economie du Développement. Université Montesquieu-Bordeaux IV, 27p.
- , 2002, Pauvreté monétaire et privations des capacités en Afrique, *Série de Recherche 6*, Centre d'Economie du Développement. Université Montesquieu-Bordeaux IV, 274 p.
- LADERCHI, C., 2000, The monetary approach to poverty: a survey of concepts and methods, Queen Elizabeth House, Working Paper n°58, 19 p.
- LADERCHI, C., SAITH, R., STEWART, F., 2003, Does it Matter That We Don't Agree on the Definition of the Poverty ? A comparison of Four Approaches, *Oxford Development Studies*, n°31, vol.3, p. 243-274.
- LALLAU, B., 2004, Pauvreté, durabilité et capacités de choix : Les paysans centrafricains peuvent-ils éviter le cercle vicieux ?, *Développement Durable et Territoires*, Disponible sur l'internet <http://developpementdurable.revues.org/document.html?id=1185> (Dernière consultation le 13 Novembre 2006).
- LANCASTER, K.J., 1966, A new approach to consumer theory. *Journal of Political Economy*, vol.74, n°2, p. 132-157.
- LANJOUW, J.O., 1998, Demystifying Poverty Lines, *Poverty Elimination Programme*, UNDP.
- LANSLEY, S., 1980, Changes in Inequality and Poverty in the U.K., 1971-1976, *Oxford Economic Paper*, vol.1, n°32, p. 134-151.
- LAUTIER, B., 2001, La Banque mondiale et la lutte contre la pauvreté : tout changer pour que tout reste pareil ?, DIAL, Document de travail n°9, 13 p.
- , 2002, Pourquoi faut-il aider les pauvres ? Une étude critique du discours de la Banque mondiale sur la pauvreté, *Revue Tiers Monde*, t. XLIII, n°169, p. 137-165.
- LAYARD, R., 2003, Happiness, *LSE Magazine*, n°10, 5 p..

- LAYTE, R., MAÎTRE, B., NOLAN, B., 2001, Persistent and consistent poverty in the 1994 and 1995 waves of the European Community Household Panel Survey, *Review of Income and Wealth*, vol. 47, n° 4, p. 427-449.
- LEACH, M., MEARNS, R. et SCOONES, I., 1997, Environemental Entitlements : a Framework for Understanding the Institutional Dynamics of Environemental Change. *World Development*, vol. 27, no 2, p. 225-247.
- LECLERCQ, E., 1999, *Les théories du marché du travail*, Paris : Le Seuil, 431 p.
- LELLI, S., 2001, Factor analysis vs. fuzzy set theory: assessing the influence of different techniques on Sen's functioning approach, *Public Economics Working Paper Series 121*, Center for Economic Studies, 35 p.
- LEWIN, S., 1996, Economics And Psychology: Lessons For Our Own Day from the Early Twentieth Century, *Journal of Economic Literature*, n° 34, p. 1293-1324.
- LEWIN, A., 2005, Ahmed Sekou Touré, Guinée Conakry Infos. 21 décembre 2005. Disponible sur l'Internet www.guineeconakry.info. (Dernier accès le 23 novembre 2006).
- LEWIS, A., Sir, 1954, Economic Development with Unlimited Supplies of Labour, *Manchester School*, vol. 22, p. 139-191.
- LIPTON, M., 1997, Editorial : Poverty – Are There Holes in the Consensus?, *World Development*, vol. 25, n°7, p. 1003-1007.
- LOK-DESSALIEN, R., 1998, Review of Poverty Concepts and Indicators. *World Bank Review*.
- LOLLIVIER, S., 2002, Endogénéité dans un système d'équations normal bivarié avec variables qualitatives, *Les Journées de méthodologie statistique*, INSEE, 12 p.
- LOLLIVIER, S., VERGER, D., 1997, Pauvreté d'existence, monétaire ou subjectives sont distinctes, *Economie et Statistiques*, n°308-309-310. Insee, p. 113-142.
- LONG, N., 1968, *Social change and the individual. A study of the social and religious responses to innovation in a Zambian rural community*. Manchester University Press, 257 p.
- LUCE, R.D., 1959, *Individual Choice Behavior: A theoretical Analysis*, New York : Wiley, 176 p.
- MAASOUMI, E., 1989, Composite indices of income and other developmental indicators: a general approach, *Research for Economic Inequality*, n°1, p. 269-286.
- MAASOUMI, E., NICKELSBURG, G., 1988, Multivariate measures of well-being and an analysis of inequality in the Michigan data, *Journal of Business Economy*, n°6, p. 327-334.
- MAHIEU, F.R., BALLEST, J., 2003, *Ethique Economique*. Paris : Ellipses Marketing, 78 p.
- MALLMANN, C., MARCUS, S., 1980, Logical clarification in the study of needs, in K. Lederer (ed.) *Human Needs*, Cambridge : Oelgeschlager, Gunn and Hain.
- MARKOWITZ, H., 1952, Portfolio Selection, *Journal of Finance*, vol.7, n°1, p. 77-91.
- MARIC, M., 1996, Equité et Egalité : l'enjeu de la Liberté. A. Sen face à J. Rawls et à l'économie normative, *Revue Française d'Economie*, vol. 11, n°3, p.95-125.
- MARNIESSE, S., 1999, Note sur les différentes approches de la pauvreté, miméo, *Département des Politiques et Etudes, Division de la Macroéconomie et des Etudes*, Paris.
- MARSHALL, A., 1890, *Principles of Economics*. Londres : Prometheus Books, 450 p.
- MASINI, E., 1980, Needs and dynamics, in K. Lederer (ed.) *Human Needs*, Cambridge : Oelgeschlager, Gunn and Hain.

- MASLOW, A., 1954, *Motivation and Personality*. New York: Harper, 334 p.
- MAX-NEEF, M., 1992, *From the Outside Looking In: Experiences in Barefoot Economics*, Londres : Zed Press, 208 p.
- McNAMARA, R., 1972, Discours prononcé devant le Conseil des gouverneurs de la Banque mondiale. World Bank. Washington.
- McKAY, A., LAWSON, D., 2002, Chronic Poverty: A Review of Current Quantitative Evidence, *CPRC Working Paper* n°15, 28 p.
- MEADE, J. E., 1964, *Efficiency, Equality, and the Ownership of Property*, London : Allen and Unwin, 92 p.
- MEIGNEL, S., 1998, Comportement humain et rationalités dans les pays en développement, *Document de Travail* n°30, Centre d'Economie du Développement. Université Montesquieu-Bordeaux IV, 32 p.
- MICHEL, S., 2005, Capital social et éducation, une lecture régulationniste, *Economies et Sociétés*, Série « Hors-Série », n°40, p. 1735-1758.
- MILL, J.S., 1838, *Essai sur Bentham*, Paris : Presses Universitaires de France, trad. P. Thierry, 1998, 264 p.
- , 1848, *Principles of Political Economy*, Londres : Prometheus Books, 892 p.
- , 1863, *Utilitarianism*, H.B. Acton, Every's Man Library, trad. G. Tanesse *L'Utilitarisme*, Paris : G. Flammarion, 181 p.
- MINVIELLE, J., DIOP, A., NIANG, A., 2005, *La pauvreté au Sénégal : Des statistiques à la réalité*, Paris : Edition Karthala, Collection Economie et Développement., 287 p.
- MIRPLEES, J.A., 1982, *The Economic Uses of Utilitarianism*, in A.Sen and B.Williams (ed.), *Utilitarianism and beyond*. Cambridge : Cambridge University Press, p.63-84.
- MISES, L. Von, 1985, *L'action Humaine, Traité d'Economie*, Paris : Presses Universitaires de France, Collection Libre-Echange, 106 p.
- MONGIN, P., 2000, Les préférences révélées et la formation de la théorie du consommateur, *La Revue Economique*, vol.51, n°5, p.1125-1152.
- MORDUCH, J., SHARMA, M., 2002, Renforcement des filets sociaux de sécurité publics à partir de la base. Unité de Protection Sociale, Réseau de Développement, Washington : Banque mondiale, 28p.
- MORRIS, D., 1979, *Measuring the Conditions of the World Poor, the Physical Quality of Life Index*. New York: Pergamon Press, 175 p.
- MUFFELS, R., 1993, Deprivation Standards and Style of Living Indices, in Berghman, J., Cantillon, B. (eds) *The European Face of Social Security*, Aldershot : Avebury, p. 43-58.
- MUKERJEE, G., 2004, Capabilities and Indeterminacy, *Post-Autistic Economics Review*, vol.26, n°3, <http://www.paecon.net/PAERreview/issue26/Mhkerjee26.htm> (dernière consultation le 16 janvier 2007).
- NARAYAN, D., et al., 2000a, *Voices of the Poor: Can Anyone Hear Us?*, Washington : Oxford University Press, 280 p.
- , 2000b, *Voices of The Poor: Crying Out for Change*, Washington : Oxford University Press, 336 p.
- NEUMANN, J., Von, MORGENSTEIN, O., 1944, *Theory of Games and Economic Behavior*. Princeton : Princeton University Press, 739 p.

- NEWBERY, D., STIGLITZ, J., 1981, *The Theory Of Commodity Price Stabilisation – A Study In The Economics Of Risk*, Oxford : Oxford University Press, 462 p.
- NIE, N., JUNN, J., STEHLIK-BARRY, K., 1996, *Education and democratic Citizen in America*, Chicago University Press. Chicago.
- NOLAN, B., WHELAN, C.T., 1996, *Resources, Deprivation and Poverty*, Oxford : Oxford University Press, 272 p.
- NOZICK, R., 1974, *Anarchy, State and Utopia*, Oxford, Blackwell ; trad. fr. *Anarchie, Etat et Utopie*, Paris : Presses Universitaires de France, 1988, 448 p.
- NURSKÉ, R., 1953, *Problems of Capital Formation in Underdeveloped Countries*, Londres : Oxford University Press, 171 p.
- NUSSBAUM, M., 1995, Emotions and Women's Capabilities, in Nussbaum M. , Glover, J. (ed.), *Women, Culture, and Development: A Study of Human Capabilities*, Oxford: Clarendon Press, p. 360-395.
- , 1999, *Sex and Social Justice*, New York : Oxford University Press, 448 p.
- , 2000, *Women and Human Development. The Capabilities Approach*, Cambridge: Cambridge University Press, 334 p.
- , 2003, *Beyond the Social Contract: Capabilities and Global Justice*. Colloque International sur les Capabilités, *D'un développement viable à une liberté durable*, 6-10 Septembre, Université de Pavie, 25 p.
- , 2006, *Frontiers of Justice, Disability, Nationality, Species Membership*. Harvard : Harvard University Press, 487 p.
- OBSERVATOIRE DE GUINEE MARITIME, 2005, Rapport d'étape. AFD / FFEM, Conakry : Ministère du Plan guinéen , 635 p.
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES, 1998, Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat. Première révision, *Études statistiques*, Série M, n° 67/Rrev.1, Département des affaires économiques et sociales, Division de la statistique, Nations unies, New York.
- , 2000, *Nous, les peuples: le rôle des Nations Unies au XXIe siècle*, New York : Rapport du Secrétaire des Nations-Unies lors de l'Assemblée Générale de l'Organisation, Avril 2000, Disponible sur l'Internet < <http://www.hcci.gouv.fr/lecture/note/nl055.html> > (Dernier accès le 24 janvier 2007).
- OKUN, A., 1983, *Economics for Policymaking*, Cambridge : The MIT Press, 678 p.
- PARETO, V., 1896, *Manuel d'Economie Politique*, 2 vol.. Lausanne : F.Rougier Editeur, 695 p.
- PARTHASARATHY, D., 2002, Law, property rights, and social exclusion: A capabilities and entitlements approach to legal pluralism, XIIIth International Congress of the Commission on Folk Law and Legal Pluralism, 7-10 Avril, Chiang Mai, Thailand, 25 p.
- PAUGAM, S., 2001, Dans quel sens peut-on parler de disqualification sociale des salariés ?, Huitièmes journées de sociologie du travail sur « *Marchés du travail et différenciations sociales : Approches comparatives* », Aix-en-Provence, 22 juin, 19 p.
- , 2005, *Les formes élémentaires de la pauvreté*, Paris : Presses Universitaires de France, 276 p.
- PAXSON, C., 1992, Using Weather Variability to Estimate the Response of Savings to Transitory Income in Thailand, *American Economic Review*, vol. 82, p. 15-33.
- PEREZ-MAYO, J., 2003, Measuring Deprivation in Spain, *IRISS Working Paper n°2003-09*, 30p.
- PERROUX, F., 1961, *L'économie du XXe siècle*, Paris : Presses Universitaires de France, 598 p.

- , 1973, *Pouvoir et Economie*, Paris : Bordas, 139 p.
- PERRY, B., 2002, The mismatch between income measures and direct outcome measures of poverty, *Social Policy Journal of New Zealand*, n° 19, p. 101-127.
- PETTIT, P., 2005, Construing Sen on Commitment, *Economics and Philosophy*, vol.21, p.15-32.
- PIGOU, A.C., 1920, *The Economics of Welfare*, Londres : Transaction Publishers, 878 p.
- , 1952, *The Economics of Welfare*, 4th edition, London, Macmillan & Co. Londres.
- PLOTT, C.R., 1978, Rawls's Theory of Justice: An Impossibility Result, in Gottinger, H., Leinfellner, W., Dordrecht (ed.) *Decision Theory and Social Ethics: Issues in Social Choice*, Holland: D. Reidel Publishing, p. 201- 214.
- PINDYCK, R., RUBINFELD, D., 1976, *Econometric models and economic forecasts*. Singapore : McGraw-Hill International Editions, 4^{ème} éd., 1998. Boston, 633 p.
- PNUD, 1990 - 2006, *Rapport sur le développement humain*. Economica. Paris.
- , 2002, *Stratégie nationale et plans d'action sur la diversité biologique*. Vol 1 : *Stratégie nationale de conservation de la diversité biologique et d'utilisation durable des ressources*. Conakry.
- , 2004, *Etude sur les Projets et Programmes de Gouvernance en Guinée*, Document 1 : *inventaire, éléments de définition et bilan*. Conakry, 47 p.
- PONTY, N., 1998, Mesurer la pauvreté dans les pays en développement, *Economie et Statistiques*, n°308-309-310, INSEE, p. 53-67.
- POUILLAUDE, A., 2002, *Gouvernance, institutions et développement des micro-entreprises. Le cas de la Mauritanie*. Thèse de doctorat. Centre d'Economie du Développement. Université Montesquieu-Bordeaux IV. Pessac, 613 p.
- PRESSMAN, S., SUMMERFIELD, G., 2002, Sen and Capabilities, *Review of Political Economy*, vol. 14, n°4, p. 429-434.
- PUTNAM, R.D., 2000, *Bowling Alone: The Collapse and Revival of American Communities*, New York: Simon Schuster, 544p.
- QIZILBASH, M., 1996, Capabilities, Well-Being and Human Development: A Survey. *Journal of Development Studies*, vol. 33, n°2, p. 143-162.
- , 2003, (2003), Vague language and precise measurement: the case of poverty, *Journal of Economic methodology*, vol.10, n°1, p. 41-58.
- QIZILBASH, M. and CLARK, D. A., 2005, The Capability Approach and Fuzzy Measures of Poverty: An Application to the South African Context., *Social Indicators Research*, vol.74, n°1, p.103-139.
- QUINN, V., CHILIGO, M., GITTINGER, J., 1990, Malnutrition, household income and food security in rural Malawi, *Health Policy and Planning*, vol. 5, n°2, p. 139-148.
- RAMSEY, F., 1931, *The Foundations of Mathematics and other logical essays*, Londres : Routledge, 312 p.
- RAVALLION, M., 1992, Poverty Comparisons, *Living Standard Measurement Study Working Paper* n° 88. The World Bank, 53 p.
- , 1993, Poverty Alleviation through Regional Targeting: A Case Study for Indonesia, in K. Hoff, A. Braverman, J. Stiglitz (ed.), *The Economics of Rural Organization*, Oxford: Oxford University Press, 608 p.

- , 1994, *Poverty Comparisons*, Newark : Harwood Academic Publishers, 143 p.
- , 1998, Poverty lines in theory and practice, *Living Standard Measurement Study. Working Paper* n° 133. The World Bank, 35 p.
- , 2000, Monitoring Targeting Performance When Decentralized Allocations to the Poor Are Unobserved, *World Bank Economic Review*, Vol. 14, n°2, p. 331-345.
- RAVALLION, M., BIDANI, B., 1994. How Robust Is a Poverty Profile?, *World Bank Economic Review*, vol.8, n°1, p. 75-102.
- RAVALLION, M., CHAO, M., 1989, Targeted Policies for Poverty Alleviation under Imperfect Information: Algorithms and Applications, *Journal of Policy Modeling*, vol.11, p. 213-224.
- RAVALLION, M., LOKSHIN, M., 2000, Short-lived shocks with long-lived impacts? Household income dynamics in a transition economy, *Policy Research Working Paper Series* n° 2459, The World Bank, 27 p.
- , 2003, On the Utility Consistency of Poverty Lines. *Policy Research Working Paper Series* n° 3157, The World Bank, 40 p.
- RAWLS, J., 1971, *A Theory of Justice*, The Belknap Press of Harvard University Press ; trad. fr. De Catherine Audard, *Théorie de la justice*, Paris : Editions du Seuil, 2^{ème} édition, 1997, 666 p.
- , 1975, A Kantian Concept of Equality, *Cambridge Review* n° 96, 94 p.
- , 1993, *Justice et Démocratie, Recueil d'interventions et de conférences*, Paris : Editions du Seuil, 384 p.
- , 1995, *Libéralisme Politique*, Paris : Presses Universitaires de France, 446 p.
- , 1999, *A theory of Justice, Revised Edition*, Oxford : Oxford University Press, 560 p.
- , 2001, *Justice as Fairness, a Restatement*. The Belknap Press of Harvard University Press; trad. Fr. de Bertrand Guillaume, *La Justice comme Equité, Une Reformulation de la Théorie de la Justice*, Paris : La Découverte, 2003, 288 p.
- REIMANN, C., 2002, All you need is love... And What About Gender?, *Center for Conflict Resolution. Working paper* n°10, 38 p.
- RIST, G., 1980, Basic Questions about Basic Needs and Human Needs, A Contribution to the Current Debate, in K. LEDERER, J. GALTUNG, D. ANTAL (ed.), *Oelgeschlager, Gunn & Hain, Anton Hain*, Cambridge : Königstein, p. 233-253.
- , 1996, *Le Développement, histoire d'une croyance occidentale*, Paris : Presses de Sciences Po, 432 p.
- RIVERS, D. et Q. VUONG (1988), Limited Information Estimators and Exogeneity Tests for Simultaneous Probit Models, *Journal of Econometrics*, vol. 39, p. 346-366.
- ROBBINS, L., 1938, Interpersonal Comparisons of Utility: a Comment, *Economic Journal*, n°48, p. 635-641.
- ROBEYNS, I., 2000, An Unworkable Idea or a Promising Alternative? Sen's Capability Approach Re-examined. Miméo. Cambridge : Wolfson College, 32 p.
- , 2002, In Defense of Amartya Sen, *Post-autistic Economic Review*, Issue 17, Disponible sur l'Internet <<http://www.paecon.net/PAERreview/issue17/Robeyns17.htm>> (Dernier accès le 14/01/2007).
- , 2003, Sen's Capability Approach and Gender Inequality: Selecting Relevant Capabilities, *Feminist Economics*, vol. 9, n° 2-3, p. 61-92.
- , 2005, The Capability Approach : a Theoretical Survey, *Journal of Human Development*, vol. 6, n°1, 32 p.

- ROEMER, J.E., 1996, *Theories of Distributive Justice*, Cambridge : Harvard University Press, 352 p.
- ROSTOW, W., 1963, *Les Etapes de la Croissance Economique*, Paris : Le Seuil, 207 p.
- ROUBAUD, F., RAZAFINDRAKOTO, M., 2001, Les multiples facettes de la pauvreté dans un pays en développement : Le cas de la capitale malgache, *Document de travail n°7*, DIAL, 41 p.
- ROUBAUD, F., RAZAFINDRAKOTO, M., HERRERA, J., 2006, Les Déterminants du bien-être subjectif : une approche comparative entre Madagascar et le Pérou, Document de travail n°1, DIAL, 29 p.
- ROUSSEAU, J.J., 1762, *Du contrat social*, Paris : Garnier Flammarion (rééd.), 256 p.
- ROUSSEAU, S., 2003, Capabilités, risques et vulnérabilité , in Dubois J-L, Lachaud J-P, Montaud J-M, Pouille A. (ed.), *Pauvreté et Développement Socialement Durable*, Bordeaux : Presses Universitaires de Bordeaux, p.11-22.
- ROWNTREE, S., 1901, *Poverty : A Study of a Town Life*, Londres : MacMillan., 437 p.
- , 1913, *How the Labourer Lives*, Londres : Nelson, 342 p.
- , 1941, *Poverty and the Welfare State*, Londres : Longmans Green, 429 p.
- RUE, O., 1998, *L'aménagement du littoral de Guinée. Mémoires de mangroves. Des mémoires de développement pour de nouvelles initiatives*. Paris : L'Harmattan, 318 p.
- RUGGERI LADERCHI, C., 1997, Poverty and its many dimensions: the role of income as an indicator, *Oxford Development Studies*, vol.25, n°3, p. 345-360.
- , 1999, The Many Dimensions of Deprivation in Peru: theoretical debates and empirical evidence, Latin American Economic Association Meeting, Santiago du Chili, Septembre, 53 p.
- , 2000, The monetary approach to poverty: a survey of concepts and methods, *Queen Elizabeth House Working paper series*. QEHWPS 58, 19 p.
- , 2001, Killing two birds with the same stone? The effectiveness of food transfers on nutrition and monetary poverty, Latin American Economic Association Meeting, Montevideo, Septembre, 51 p.
- RUGGERI LADERCHI, C., SAITH, R., STEWART, F., 2003, Does it matter that we don't agree on the definition of poverty ? A comparison of four approaches, *Queen Elizabeth House Working Paper Series* n° 107, 41 p.
- SACHS, J.D., WERNER, A.M., 2001, The Curse of Natural Resources, *European Economic Review*, n°45, p. 827-838.
- SAHN, D., STIFFEL, D., 2001, Poverty comparisons over time and across countries in Africa, *World Development*, vol.28, n°12, p. 2123-1255.
- SAMUELSON: A., 1947, Consumption Theory in Terms of Revealed Preferences, *Economica*, vol.15, n° 60, p. 243-253
- SANDEL, M., 1998, *Liberalism and the Limits of Justice*, Cambridge University Press, trad. J.B. Spitz, *Le Libéralisme et les Limites de la Justice*, Paris : Editions du Seuil, 330 p.
- SATTERTHWAITE, M.A., 1975, Strategy-proofness and Arrow's conditions: existence and correspondance theorems for voting procedures and social welfare functions, *Journal of Economic Theory*, vol.10, p. 187-217.
- SAUNDERS, P., ADELMAN, L., 2005, Income poverty, deprivation and exclusion : A comparative study of Australia and Britain, *Social Policy Research Centre*, Sydney, Discussion paper, n° 141, 26 p.

- SAVAGE, L. J., 1954, Historical and critical comments on utility, in L. J. Savage (Ed.), *The foundations of statistics*, New York: Wiley, p. 91-104.
- SCHMIDT, C., 2000, Sen n'est-il pas utilitariste ?, *Revue d'Economie Politique*, n° 110, p. 617-630.
- SCHULTZ, T., 1960, Capital Formation by Education, *Journal of Political Economy*, n° 6, p. 571-583.
- SEERS, D., 1969, The Meaning of Development, *International Development Review*, vol.11, n°4, p. 3-4.
- SEN, A.K., 1970, *Collective Choice and Social Welfare*, San Fransisco : Holden-Day, 238 p.
- , 1970b, Social Choice and Justice : A Review Article, *Journal of Economic Literature*, vol.23, p. 1764-1776.
- , 1971, Choice Functions and Revealed Preferences, *Econometrica*, vol.41, n°3, p. 307-317.
- , 1976, Poverty: An Ordinal Approach to Measurement, *Econometrica*, vol.44, n° 2, p. 219-231.
- , 1979, Utilitarianism and Welfarism, *Journal of Philosophy*, vol. 76, n°9, p.463-489.
- , 1980a, Equality of What?, in McMurrin (ed.), *Tanner Lecture on Human Values*, Cambridge : Cambridge University Press, 26 p.
- , 1980b, Plural Utility, *Proceedings of the Aristotelician Society*, n°81, p. 193-215.
- , 1982, *Choice, Welfare and Measurement*, Oxford: Basil Blackwell, 480 p.
- , 1983, *Resources, Values and Development*, Oxford: Basil Blackwell, 560 p.
- , 1983b, Poor relatively speaking, *Oxford Economic Papers*, vol.35, n°2, p. 153-169.
- , 1984, The Living Standard, *Oxford Economic Papers*, n°36, p. 74-90.
- , 1985, *Commodities and Capabilities*, Amsterdam : Elsevier, 142b p.
- , 1986, Behaviour and the Concept of Preference, in Elster J.,(ed.), *Rational Choice*. Oxford: Basil Blackwell, p. 60-81.
- , 1987, *On Ethics and Economics*, Oxford: Blackwell, trad. de Sophie Marnat, *Ethique et Economie*, Paris : Presses Universitaires de France, 1993, 364 p.
- , 1991, Welfare, Preferences and Freedom, *Journal of Econometrics*, n° 50, p. 15-29.
- , 1992, *Inequality re-examined*, Oxford : Clarendon Press, trad. de Paul Chemla, *Repenser l'inégalité*, Paris : Seuil, 2000, 281 p.
- , 1993a, Capability and Well-being in Nussbaum M. and Sen A., (ed.), *The Quality of Life*, Oxford: Clarendon Press, p. 30-53.
- , 1993b, Internal consistency of choice. *Econometrica*, vol. 61, n°3, p. 461-495.
- , 1997, Maximisation and the Act of Choice, *Econometrica*, vol. 65, n°4, p. 745-780.
- , 1998, The Possibility of Social Choice, *Discours à la mémoire d'Alfred Nobel prononcé lors de la remise du Prix de la Banque de Suède en Sciences Economiques*. Stockholm, 38 p.
- , 1999a, *L'Economie est une science morale*, Paris : La Découverte, 125 p.
- , 1999b, *Development as Freedom*, A. Knopf Inc ; trad. Fr. de Michel Bessières, *Un nouveau Modèle Economique : Développement, Justice, Liberté*, Paris: Odile Jacob, 2003, 368 p.

- , 2000, Social Exclusion: Concept, Application, and Scrutiny, *Social Development Papers* n°1, Office of Environment and Social Development, Asian Development Bank, 60 p.
- , 2001, Economic development and freedom. *Discours prononcé devant l'Observatoire Français des Conjonctures Economiques*. Paris, 29 Mai, 2001.
- , 2002, *Rationality and Freedom*, Harvard : Belknap Press, 750 p.
- SEN, G., 1997, Empowerment as an approach to poverty, *Harvard Working paper series*, vol. 7, n° 97, 25 p.
- SHAFFER, P., 1998, Gender, Poverty and Deprivation: Evidence from the Republic of. Guinea, *World Development*, vol.26, n°12, p. 2119-2135.
- SHARPE, W.F., 1964, Capital Asset Prices: A Theory of Market Equilibrium Under Conditions of Risk, *Journal of Finance*, vol.19, n°3, p. 425-442.
- SHAPOURI, S., ROSEN, S., 1999, Food Security Assessment: Why Countries Are At Risk, *Agriculture Information Bulletin* n° 754, 32 p.
- SIDGWICK, H.S., 1874, *The Methods of Ethics*, Londres : Hackett Publishing Company, 546 p.
- SIEGRIST, J., 2003, Subjective Well-Being: New Conceptual and Methodological Developments in Health-Related Social Sciences, *ESF SCSS Exploratory Workshop on 'Income, Interactions and Subjective Well-Being'*, Paris, 25-26 September, 13p.
- SIGOT, N., 2001, *Bentham et l'Economie : Une Histoire d'Utilité*, Paris : Economica, 256 p.
- SIMMEL, G., 1907, *Les pauvres*, Paris : Presses Universitaires de France, 102 p.
- SIMON, H., 1982, *Models of Bounded Rationality*, volume 2, Washington : MIT Press, 336 p.
- SLOTTJE, D., 1991, Measuring the Quality of Life across Countries, *Review of Economics and Statistics*, vol. 73, n°4, p. 648-754.
- SMART, J.J.C., 1993, Esquisse d'un système de l'éthique utilitariste, in Smart, Williams, B. (ed.), *Utilitarisme, le pour et le contre*, Genève : Editions Labor et Fides, 1997, p. 9-72.
- SMITH, A., 1776, *An inquiry into the Nature and Causes of the Wealth of Nations*, rééd., Londres, Home University, 1910 ; trad. de Gerard Méret, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, 2 vol., Paris : Gallimard, 445 p.
- SOPER, K., 1993, A Theory of Human Need, New, *Left Review*, n° 197, p.113-128.
- SPENCER, H., 1879, *De l'Education*, Paris : Editions Baillières, 224 p.
- STEWART, F., 1995, Basic Needs, Capabilities and Human Development, *Greek Economic Review*, Special Issue: Foundations of Economics, vol.17, n°2, p. 83-96.
- STEWART, F., STREETEN, P., 1981, *First things first, Meeting basic needs in developing countries*, Washington : Oxford University Press, 218 p.
- STIGLER, J., 1981, *Economics or Ethics ? Tanner Lectures on Human Values*. Mc Murrin Edition, vol. II. Cambridge : Cambridge University Press, 49 p.
- STYRON, W., 1995, *Le Choix de Sophie*, Paris : Gallimard, 636 p.
- SOUMAH, M., 2006, *Guinée : la Démocratie sans le peuple dans le régime de Lansana Conté*, Paris : L'Harmattan, 256 p.

SUGDEN, R., 1993, Welfare, Resources and Capabilities: A Review of Inequality Reexamined by Amartya Sen, *Journal of Economic Literature*, vol. 31, p.1947-1962.

SUMNER, A., 2003, Economic and Non-Economic Well-Being, A Review of Progress and Measurement of Poverty, WIDER Conference, *Inequality, Poverty and Human Well-being*, Helsinki, May 30-31, 24 p.

SUMNER, L. W., 2006, Utility and capability, *Utilitas*, vol. 18, n°1, p.1-19.

SZELEKY, M., LUSTIG, N., CUMPA, M., MEJIA, J., 2000, Do we Know how Much Poverty There Is ?, *Inter-American Development Bank Working Paper* n°437, 35p.

TAYLOR, C., 1985, *Human Agency and Language, Philosophical Papers 1*. Cambridge : Cambridge University Press, 304 p.

TERNY, G., 1971, *Economie des services collectifs et de dépense publique*. Paris : Dunod, 403 p.

THORBECKE, E., 2005, Multi-Dimensional Poverty: Conceptual and Measurement Issues, International conference *The Many Dimensions of Poverty*, PNUD, 29-31 Août, Brasilia, 30 p.

TOBIN, J., 1958, Liquidity Preference as Behavior Towards Risk, *Review of Economic Studies*, n° 67, 40 p.

TOWNSEND, P., 2006, What is Poverty ? An Historical Perspective, *Poverty in Focus*, International Poverty Centre. United Nations Development Program. Décembre, p. 5-6.

TSUI, K., 1999, Multidimensional inequality and multidimensional generalized entropy measures: an axiomatic approach, *Social Choice and Welfare*, n° 16, p. 145-158.

—, 2002, Multidimensional poverty indices, *Social Choice and Welfare*, n° 19, p. 69-93.

TSAKLOGLOU, P., PAPADOPOULOS, F., 2002, Aggregate level and determining factors of social exclusion in twelve European countries, *Journal of European Social Policy*, vol. 12, n°3, p. 211-225.

UNU-WIDER, 2005, World Income Inequality Database, User Guide and Data Sources. World Institute for Development Economics Research, Disponible sur l'Internet <<http://www.wider.unu.edu/wiid/wiid.htm>> (Dernier accès le 24 janvier 2007)

VAN DE STADT, H., KEYPTEN, A., VAN DE GEER, S., 1985, The Relativity of Utility: Evidence from Panel Data, *Review of Economics and Statistics*, n° 67:179-187.

VAN PARIJS, P., 1982, La nouvelle philosophie anglo-saxonne, *Revue Philosophique de Louvain*, n°80, p. 620-652.

VAN PARYS, G., 2005, Les nouvelles stratégies internationales de lutte contre la pauvreté : A quoi servent les pauvres ? A quoi sert la pauvreté ? Que faire des pauvres ?, *ITECO, Centre de Formation pour le Développement et la Solidarité Internationale*. Disponible sur l'Internet <<http://www.iteco.be>> , (Dernier accès le 20 Novembre 2006).

VAN PRAAG, B.M.S., 1968, *Individual Welfare Functions and Consumer Behaviour*, Amsterdam: North-Holland, 235p.

—, 1991, Ordinal and Cardinal Utility: An integration of the two dimensions of the welfare concept, *Journal of Econometrics*, vol. 50 n° 1-2, p. 69-89.

VAN PRAAG, B.M.S., KAPTEYN, A., 1994, How Sensible is the Leyden Individual Welfare Function of Income? A reply, *European Economic Review*, vol. 38, n°9, p. 1817-1825.

VAN PRAAG, B.M.S., FRIJTERS, P., FERRER-I-CARBONELL, A., 2003, The Anatomy of Subjective Well-Being, *Tinbergen Institute Discussion Paper*, n°22/03, 39 p.

- VAN PRAAG, B.M.S., FERRER-I-CARBONELL, A., 2006, Happiness Quantified. A Satisfaction Calculus Approach, *Journal of Economic Behavior & Organization*, vol.59, n°1, p. 147-151.
- VARIAN, H., 1994, *Introduction à la Microéconomie*, Bruxelles : De Boeck-Wesmael, 2^{ème} éd., 723 p.
- VERSTEGEN, S., 2001, Poverty and Conflict : an Entitlement Approach, *CPN Briefing Paper*, 55 p.
- VON BRAUN, J., TEKLU, T. et WEBB, P., 1998, *Famine in Africa : Causes, Responses and Prevention*, Baltimore : John Hopkins University Press, 240 p.
- WALSH, V., 2000, Smith after Sen, *Review of Political Economy*, vol.12, n°1, p. 5-25.
- WALZER, M., 1983, *Spheres of Justice. A Defense of Pluralism and Equality*, New York : Harper Collins Publishers, trad. de P. Engel, *Sphères de Justice, une défense du pluralisme et de l'égalité*, Paris : Edition du Seuil, 1997, 475 p.
- WEBER, J., 2002, Risque et Pauvreté: Comment Penser un Monde sans Assurance ? *Risques* n°51, 3 p.
- WHELAN, B., 1993, Non-monetary indicators of poverty, in Berghman J., Cantillon B. (ed.), *The European Face of Social Security: Essays in honor of Herman Deleeck*, Avebury, p. 24-42.
- WHITEHOUSE, C., 1996, Human Rights and Basic Needs in Development : Are They Universal ? Are They Universalisable? *Center For Development Studies of Bath*, Occasional Paper 06/96.
- WIGGINS, D., 1998, *Needs, Values, Truth*, Oxford : Clarendon Press., 416 p.
- WILLIAMS, B., 1985, *L'Ethique et les Limites de la Philosophie*, Paris : Gallimard, 243 p.
- KISAMBA-MUGERWA, W., 2001, Empowering low-income women for enhanced food-security in subsaharian Africa, *Proceedings of International Conference Sustainable Food Security for All by 2020*. Bonn : IFPRI, p. 153-165.
- YAARI M., BAR-HILLEL, M., 1984, On dividing justly, *Social Choice and Welfare*, n°1, p. 1-24.
- ZADEH, L.A., 1965, Fuzzy Sets, *Information and Control*, vol.8, p. 338-353.
- ZHENG, B., 1993, An axiomatic characterization of the Watts poverty measures, *Economic Letters*, n° 42, p. 81-86.
- , 1994, Can a poverty index be both relative and absolute, *Econometrica*, n° 61, p. 1453-1458.
- , 1997, Aggregate poverty measures, *Journal of Economic Surveys*, n° 11, p. 123-162.

ANNEXES

- **Annexes méthodologiques**

Annexe méthodologique A : Critères de selection des sites d'observation_____	417
Annexe méthodologique B : Monographie des 9 sites retenus _____	419
Annexe méthodologique C : une esquisse des conditions de vie des ménages de l'échantillon_____	424
Annexe méthodologique D : Construction du revenu _____	432

- **Annexe du chapitre 3**

Annexe 3-1 : Contrôle des variables lors de la sélection des indicateurs de bien-être multidimensionnel__	434
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----

- **Annexes du chapitre 4**

Annexe 4-1 : Test de dominance de premier ordre selon les grands ensembles régionaux _____	436
Annexe 4-2 : Test de robustesse des comparaisons cardinales de pauvreté : mise en œuvre d'un test de Kakwani_____	437
Annexe 4-3 : Mise en œuvre du test de Kakwani sur les indices FGT_____	438
Annexe 4-4 : Test de dominance de premier ordre selon les grandes aires_____	439
Annexe 4-5 : Listes des tableaux relatifs au bien-être multidimensionnel_____	440
Annexe 4-6 : Calcul de l'indice de bien-être multidimensionnel par la méthode du score moyen_____	443
Annexe 4-7 : Représentation graphique des indices de pauvreté multidimensionnelle P_0 et P_2 selon les sites_____	444
Annexe 4-8 : Mise en évidence des relations entre les différentes facettes de la pauvreté par l'Analyse des correspondances multiples_____	445
Annexe 4-9 : Spécification du modèle à équations structurelles et méthode en deux étapes avec variable expliquée qualitative et variable explicative continue_____	446
Annexe 4-10 : Résultats de l'estimation du revenu par la méthode des moindres carrés ordinaires sur les 827 ménages_____	448

Annexes méthodologiques

Annexe méthodologique A : Critères de sélection des sept premiers sites d'observation

Source : O.G.M. [2005]

villages	Brika	
Critères d'échantillonnage		
La diversité des milieux et leurs caractéristiques	Milieu littoral (ouest) et continental (est) : -plaines inondables en saison des pluies -cordons sableux et zones de mangrove -coteaux continentaux	
Territoires et peuplement	-Peuplement Soussou majoritaire, avec des localités Ballante et Baga -1612 hab. -musulmans et animistes (ballantes)	
Accès aux réseaux économiques et aux services publics	-Accès relativement facile aux flux commerciaux (marché de Tougnifily (4 km) et route Conakry-Kamsar (8 km)), -Accès à l'éducation (primaire, et collège sur Tougnifily), à l'eau potable, au centre de santé de Tougnifily	
Transformations induites de l'extérieur	-Brika est au centre de nombreuses politiques publiques et a été la cible de plusieurs projets de développement	
Logistique	A priori pas de problèmes en ce qui la mise en place logistique	

villages	Bigori	Madia
Critères d'échantillonnage		
La diversité des milieux et leurs caractéristiques	Milieu littoral : -plaines inondables en saison des pluies -cordons sableux	Milieu continental : -zones de sables sur grès inondables en saison des pluies -forêt sèche
Territoires et peuplement	-Peuplement Baga (centre historique du Bagatay) -2738 hab. avec une densité de 50 hab/km ² -zone multiconfessionnelle : musulmans et catholiques	-Peuplement Soussou - Musulmans
Accès aux réseaux économiques et aux services publics	-Accès relativement facile aux flux commerciaux (marché de Mankountan (4 km) et route Conakry-Kamsar (8 km)), -Accès à l'éducation (primaire, et collège sur Mankountan), à l'eau potable, au centre de santé de Mankountan	Accès difficile aux flux commerciaux (marché de Mankountan (20 km) et route Conakry-Kamsar (16 km)) -Accès à l'éducation (primaire), à l'eau potable (à vérifier)
Transformations induites de l'extérieur	-Bigori est au centre de nombreuses politiques publiques et a été la cible de plusieurs projets de développement	
Logistique	A priori pas de problèmes en ce qui la mise en place logistique	A priori pas de problèmes en ce qui la mise en place logistique, malgré un certain enclavement par rapport à Mankountan

villages	Kambilam	Kankayani
Critères d'échantillonnage		
La diversité des milieux et leurs caractéristiques	Mosaïque de milieu biophysiques intéressante : -forêt sèche et savanes -milieu de mangrove	Milieu visiblement peu diversifié : -savane herbeuse et résidu de forêt sèche
Territoires et peuplement	-Peuplement Landouma, présence de Peuls -245 hab. Densités faibles -récemment islamisés	-Peuplement Diakanké avec des hameaux Peuls et Nalous -300 hab. -Densités faibles -Fortement islamisé
Accès aux réseaux économiques et aux services publics	-Accès aux marchés difficile malgré une route au Nord en bon état et un accès au fleuve Kogon par le Rio Kaoulou) -Accès à l'éducation (primaire), à l'eau potable.	-Accès aux marchés faible, (piste Kanfarndé-Boké) malgré la piste Boké-Kanfarandé et un accès au fleuve Nunez. -Accès à l'éducation (primaire, et collège sur Kanfarandé), à l'eau potable, au centre de santé de Kanfarandé ⇒Le gradient d'enclavement est moins fort qu'à Kambilam
Transformations induites de l'extérieur	-Visiblement inexistence des politiques publiques et des projets dans la zone concernée	-Visiblement inexistence des politiques publiques et des projets dans la zone concernée -Existence chez les Diakankés de la zone d'une diaspora importante
Logistique	Mise en place complexe, notamment en saison des pluies (trajet ⁴¹³ Kanfarandé-Kambilam : 2h15). A voir l'accès par le Nord.	Mise en place plus simple qu'à Kambilam (trajet Kanfarandé-Kankayani : 25mn)

Villages	Dobali	Kanof-Tesken-Kankouf
Critères d'échantillonnage		
La diversité des milieux et leurs caractéristiques	Milieu insulaire : -cordons sableux -plaines inondables -zones littorales de mangrove	Milieu insulaire : -cordons sableux -plaines inondables -zones littorales de mangrove -coteaux
Territoires et peuplement	-Peuplement principalement Baga, avec également des villages Sousous, Ballantes. Egalement présence de Peuls et de Landoumas. -1000 hab. -Musulmans avec une forte proportion d'animisme	-Peuplement Nalou (Kankouf, Kanof) et Baga sitémoui (Tesken), avec quelques Balantes). -594 hab. -Musulmans et quelques catholiques (Tesken)
Accès aux réseaux économiques et aux services publics	-Accès difficile aux marchés de la CRD. Préférence pour les déplacements maritimes (à 3h00 de Kanfarandé), notamment à cause d'une piste en mauvais état (2h mini vers Kanfarandé, en fonction des marées). -Visiblement fréquence des flux commerciaux vers Kamsar (arachide, coco, huile de palme, cola, sel et poisson), voir même jusqu'en Guinée-Bissau (coco). -Accès à l'éducation (primaire).	-Accès rapide au principal marché de la CRD (Kanfarandé). Nécessité des déplacements maritimes (à 1h de Kanfarandé en pirogue à rame). -Visiblement fréquence des flux commerciaux vers Kamsar et le continent (Kanfarandé, Boké via Kolaboui) (manioc, coco, huile de palme, bananes, produits de la pêche, sel, bois de mangrove) -Accès à l'éducation (primaire) grâce à une école villageoise.
Transformations induites de l'extérieur	-Visiblement inexistence des politiques publiques et des projets dans la zone concernée	-Visiblement inexistence des politiques publiques et des projets dans la zone concernée
Logistique	De toute évidence, les difficultés d'accès sont nombreuses, notamment en saison des pluies.	De toute évidence, les difficultés d'accès sont nombreuses, notamment en saison des pluies.

⁴¹³ Les trajets ont été effectués par la voie terrestre, en véhicule 4x4.

Annexe méthodologique B : Monographie des 9 sites retenus

Source : O.G.M. [2005].

Brika : la zone couverte par l'appellation Brika compte trois chefs lieu de secteur (Amsiniya, Brika et Madina) pour une population de 1591 habitants (47% de la population a moins de 15 ans). L'ethnie majoritaire est l'ethnie Soussou même si une localité est entièrement Ballante (Tabantoni). La pression démographique connaît une augmentation depuis quelques années, et la dynamique de la population est marquée par de nombreuses migrations vers les bassins d'emplois (notamment les centres urbains les plus proches – Kamsar, Boké et Conakry) en saison sèches et vers les zones de production de riz en saison des pluies. Le terroir est marqué par la forte présence de coteaux et par une plaine d'arrière mangrove sur laquelle ont été installés les domaines de riziculture. La principale production est le riz (de mangrove et de coteaux), qui constitue une production vivrière importante, ainsi que des cultures commerciales comme le manioc ou l'arachide. La présence du marché de Tougnifily à proximité, la bonne qualité des pistes et de la route goudronnée proche, ainsi que la taille modeste du district favorise le commerce local⁴¹⁴. La pêche constitue une activité complémentaire pratiquée tout au long de l'année. Enfin, la saliculture, pratiquée sur les rives du fleuve Koumba reste importante. Les conditions d'accès aux services publics de santé et d'éducation sont relativement satisfaisantes puisque l'on note sur la zone la présence d'un centre de santé à Tougnifily, d'une école primaire et d'un collège à proximité et l'accès à trois forages (dont un seul en très bon état) dans les trois chefs lieu. Il semble donc, *a priori*, que la zone de Brika possède des avantages socio-économiques et géographiques indéniables.

Bigori : centre socioculturel important, le district de Bigori est le district d'origine des grands lignages Bagas, l'ethnie locale. Doté de trois chefs lieu (Bigori centre, Mambalawane, Tabaoly), le district compte 1416 habitants (dont 47% ont moins de 15 ans). Fixé sur un îlot sableux et entouré de plaines inondables, le district produit en très grande majorité du riz, source de prestige dans la région. Cette activité est de loin l'activité principale et elle laisse peu de temps à la pratique d'une activité secondaire. Cette activité de riziculture, assez ingrate physiquement, a poussé les plus jeunes à un exode massif vers les pôles urbains. On a noté entre le recensement effectué en 1999 pour l'Atlas de la Mangrove et le dénombrement nous concernant en 2003, une chute de 1322 habitants. L'exode massif est néanmoins compensé,

⁴¹⁴ Avantage tout à fait relatif si l'on considère que les ménages qui commercialisent leur production sont vulnérables à toute variation soudaine des prix, ce qui a été le cas très récemment.

durant la saison de récolte du riz, par une main d'œuvre immigrée importante. Au niveau de l'enclavement, nous pouvons faire deux remarques : en saison sèche, la route-digue reliant Bigori à Mankountan (présence d'un marché régional) permet des déplacements aisés entre les deux villes. En revanche, l'inondation de la route-digue durant la saison des pluies isole le village du marché de proximité. Toutefois, nous ne pouvons conclure à un enclavement de la zone puisque l'isolement dépend de l'intensité des pluies et la présence de cette route-digue facilite les déplacements. Au niveau des infrastructures, Mankountan possède un poste de santé tandis que le district possède deux écoles primaires et qu'un collège est accessible sur Mankountan. Toutefois, notons que l'accès à l'eau potable est un problème majeur d'insalubrité puisque la construction d'un forage est techniquement difficilement réalisable sur la zone (le forage le plus proche se trouve à 4km). Enfin, il est important de souligner la présence d'un conflit permanent entre les agriculteurs et les éleveurs transhumants qui installent les troupeaux sur les plaines. Les troupeaux seraient, selon les Bagas, à l'origine de la destruction massive des plantations ; ces derniers ayant alors décidé de *fermer* l'entrée aux étrangers peuls.

Madia : vaste district (74,7km²) composé de cinq chefs lieu (Madia, Bokariyonya, Missira, Tambadondo et Gabithé), la population atteint 1098 individus (dont 50,3% de moins de 15 ans). La géographie des lieux favorise l'agriculture et les activités d'extraction : bas-fonds, palmeraies, versants de coteaux. La principale activité est l'agriculture avec la culture de riz de consommation et de fonio et des cultures de commerce avec l'arachide et les plantations comme l'huile de palmiste. Toutefois, l'enclavement de cette zone, sa vaste étendue et la piètre qualité des voies de communication perturbent la commercialisation de ces denrées et l'accès aux grands marchés de proximité. Ainsi, l'état des pistes et routes ralentit les échanges commerciaux, notamment en saison des pluies. Enfin, l'accès aux grands marchés locaux est assuré par la seule navette qui relie le district aux marchés de Mankountan, Kolia et Tognifily. Au niveau de l'accès aux infrastructures de base et aux services publics, nous pouvons noter la présence d'une école publique à Madia, ainsi que d'un poste de santé. L'accès à l'eau potable est également facilité par la présence sur la zone de nombreux forages. Toutefois, les situations sont très inégalitaires entre les villages puisque les distances et la mauvaise qualité des routes empêchent l'accès à ces services pour une partie importante de la population.

Dobali : vaste district également (74km²), le district de Dobali est marqué par sa situation géographique isolée (plus de 20km pour atteindre le marché le plus proche Madina-Koukouba) et par la difficulté que rencontrent les populations pour se déplacer. En effet, toute une partie de la zone n'est atteignable que par voie maritime, tandis que la partie *sèche* possède des pistes de très mauvais état. Cette situation se répercute sur l'accès aux infrastructures de base. L'accès aux services de santé est minime et fait souvent appel à la médecine traditionnelle et à l'automédication. La santé des populations locales est également dépendante de l'accès à l'eau potable. Or, sur le district, on ne dénombre aucun forage d'eau potable, ce qui a des répercussions importantes en matière de mortalité (des enfants notamment) et de salubrité publique. Du côté de l'activité, nous notons une surreprésentation de l'activité agricole vivrière par rapport à la culture de rente en raison de la difficulté d'accéder aux marchés de proximité. Les revenus des ménages sont donc moins soumis aux aléas de variation des cours.

Kanof-Kankouf-Tesken : composé de trois îlots répartis sur une vaste zone inondable, le district de Kanof-Kankouf-Tesken compte 594 habitants (dont 47% de moins de 15 ans) dont plus de la moitié regroupé sur Kanof. L'activité des ménages de la zone est essentiellement une culture vivrière de riz avec, pour une grande majorité, l'exercice d'une activité secondaire rémunératrice comme la pêche ou la saliculture, activités très rémunératrices. L'isolement insulaire de la zone n'est toutefois pas un handicap en matière de débouchés commerciaux, puisque la ville de Kanfarandé est assez proche et facilement accessible par voie maritime, ainsi que la ville de Kamsar (18km), facilement accessible par bateau puis par une piste de très bonne qualité. Toutefois, cette situation géographique pose un certain nombre de problèmes quant à l'accès aux services de base. En matière de santé, le centre de santé le plus proche est celui de Kanfarandé, et le village de Kanof possède en son sein l'un des plus grands guérisseurs de l'Afrique de l'Ouest. Toutefois, sa présence n'a pas empêché la zone (et plus particulièrement Kankouf) de connaître en 2003 une grave épidémie de choléra consécutive à l'absence sur la zone du moindre forage d'eau potable. Au niveau de l'éducation, le site de Kanof possède une école communautaire tandis que les enfants des deux autres îlots doivent se rendre à Kanfarandé, ce qui suppose que ces enfants soient confiés à des familles vivant sur le continent.

Kambilam : le district de Kambilam possède une densité faible puisqu'il s'agit du district le plus grand (85km²) mais avec une faible population (604 habitants dont moins de 50% de jeunes de moins de 15 ans). Composé de quatre chefs lieu (Bissite, Kambilam, Kaolon et Mantchi-Mandanchi), le district se trouve dans une situation d'enclavement prononcé. L'état des voies de communication (routes et pistes) est dans un état désastreux, empêchant l'utilisation de véhicule motorisé pour se rendre vers les marchés les plus proches. Les déplacements se font donc exclusivement à pieds ou à vélo, ce qui allonge les temps de trajet (de quelques heures à plus d'un jour). De ce fait, l'accès aux soins de santé s'en ressent, puisque aucun centre de soins n'est présent sur la zone. Kambilam possède en son sein une école publique, et l'accès à l'eau potable est assuré par la présence de deux forages sur la zone. L'enclavement a également des répercussions sur le système d'activités du district. L'accès réduit aux marchés importants conjugué à une densité de population assez faible oriente l'activité des ménages vers l'agriculture vivrière, comme la riziculture et le fonio. Les activités lucratives restent ainsi modestes et les lieux d'échange sont dans la quasi-totalité des cas locaux (à l'exception de l'arachide et le sel).

Kankayani : immigrés au début du 19^{ème} siècle, les Diakhankés (ethnie majoritaire sur la zone) ont investi ce petit district (26km²) dans l'optique de profiter de sa géographie pour pratiquer la culture d'arachide, culture hautement rémunératrice. Fort de seulement 705 habitants (dont seulement 35% de jeunes de moins de 15 ans), le district n'est occupé que par un seul chef lieu (Kankayani) qui ne possède pas d'école, ni de poste de santé, et un seul forage dans le village de Kankayani, exploité par l'ethnie dominante. Les voies de communication ne sont pas de bonne qualité, ce qui isole la population, notamment lors de la saison des pluies. Une des particularités du site, et qu'il convient de noter avant d'étudier plus en profondeur la pauvreté, est la forte diaspora diakhanké (en Guinée et à l'étranger) qui entretient des liens solides avec la population locale et qui, via les transferts monétaires *inter-vivos* assurent un train de vie plus qu'honorable.

Boffa insulaire : le site de Boffa « insulaire » comprend deux districts Dobiret (deux chefs lieu : Dobiret centre et Sibila) et Marara (cinq chefs lieu : Borobof, Conakridi, Marara, Subansini et Torofi), et représente une population de 578 habitants (dont 32% de jeunes de moins de 15 ans). La particularité de ce site est sa situation géographique puisqu'il est situé dans l'estuaire du Rio Pongo, sur de nombreux petits îlots sableux et le seul moyen de

locomotion est la pirogue. L'enclavement n'est donc qu'apparent puisque le marché le plus proche (Boffa à 19km) relativement facilement accessible par voie maritime. La présence de ce marché et sa relative accessibilité ont orienté les ménages vers des activités hautement rémunératrices comme la pêche et la saliculture. Ces activités en plein essor nécessitent un apport de main d'œuvre conséquent qui se traduit par la présence de nombreux travailleurs saisonniers sur la zone. On note également la faible activité agricole, concentrée surtout autour de la culture vivrière de riz. L'accès aux services de base se concentre exclusivement sur la ville de Boffa, ce qui incite les familles à confier leur progéniture à des ménages installés à Boffa (d'où le faible nombre d'enfants sur le site).

Boffa continental : deux districts constituent le site de Boffa continental, Thia et Dominya qui regroupent 2032 habitants (dont 41% de jeunes de moins de 15ans) sur huit chefs lieu (Dominya centre, Koité, Tamboni, Toukéré, Guéyama, Meyenkhouré, Santani et Thia centre). Ce site est situé en zone périurbaine de Boffa, ce qui facilite l'accès au marché régional de Boffa. La proximité du marché oriente donc l'activité vers la commercialisation agricole, ce qui rend les ménages vulnérables aux variations de prix et à la spéculation internationale. En ce qui concerne les services de base, la présence du centre urbain à proximité et de son essor économique en facilitent l'accès. Ainsi, trois écoles sont présentes dans les districts, tandis que l'accès au secondaire est aisé à Boffa (ce qui permet aux jeunes de poursuivre des études). Cette facilité d'accès est également valable pour les soins puisque les ménages peuvent se rendre facilement à Boffa pour accéder à la médecine dite moderne. Enfin, l'utilisation de l'eau courante est très répandue, certains ménages profitant de l'eau courante de la ville, d'autres de puits et de forages. Les infrastructures de déplacement sont de très bonne qualité permettant à la population des déplacements facilités vers les zones urbaines et commerciales.

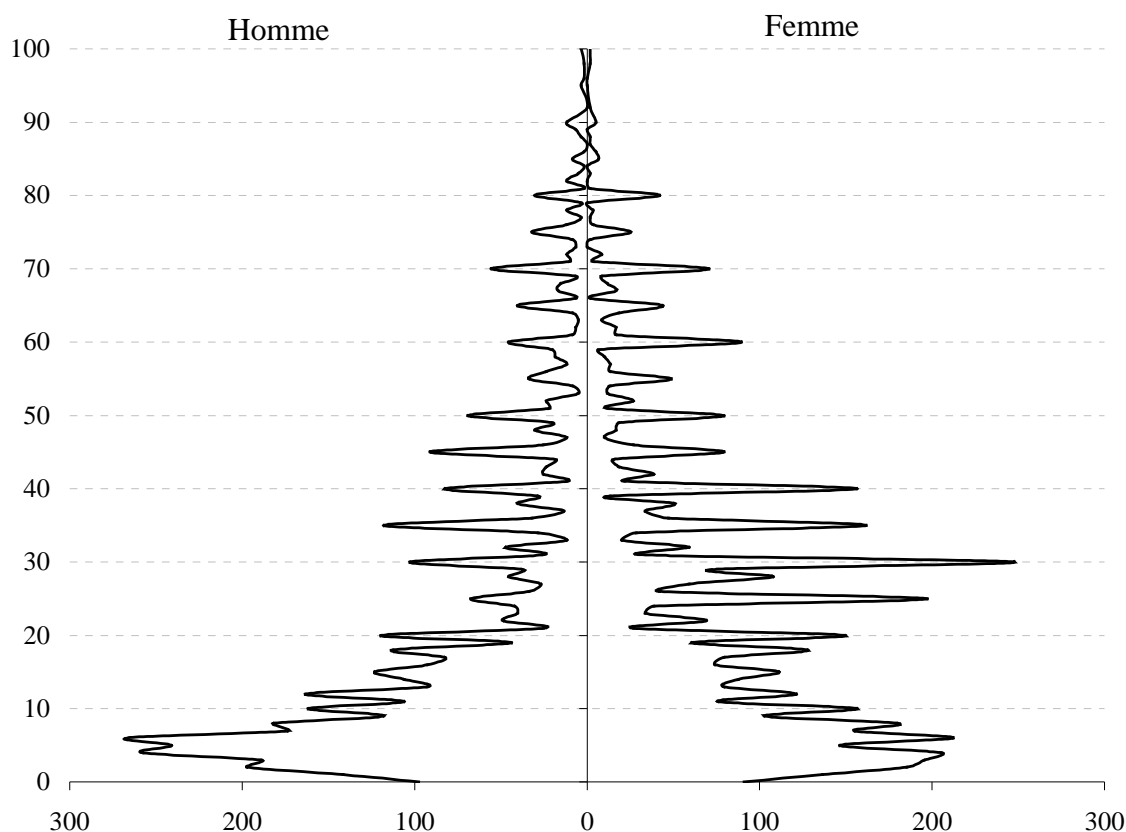
Annexe méthodologique C : Une esquisse des conditions de vie des ménages de l'échantillon

Nous nous intéresserons, dans cette annexe, aux données démographiques, à l'accès à la santé et à l'éducation, aux caractéristiques du logement, ou encore aux différentes activités pratiquées par les ménages. Cette analyse est globale et ne se veut pas exhaustive. Le travail effectué par Isabelle Droy, Jean-Luc Dubois et David Leyle lors de la rédaction du rapport final du volet pauvreté mérite d'être mis en avant ici. Il s'agit d'un état des lieux complet de la situation des ménages constituant notre base de données. La présente annexe n'a pas l'ambition d'apporter une analyse aussi fine que celle du rapport mais, tout de même, de mettre en lumière des phénomènes locaux importants, notamment dans notre travail de recherche sur la pauvreté.

Une remarque préalable concerne les grandes disparités qui existent entre les ménages sondés. Non seulement ces disparités sont réelles au niveau même des sites, mais l'on retrouve également de grandes disparités entre ménages d'un même site. Cela reflète les inégalités qui existent entre les ménages et la transmission des situations de pauvreté de générations en générations. En effet, il paraît difficile pour un individu issu d'une famille pauvre de s'extraire de cette situation de pauvreté. Sur les 827 ménages interrogés, seuls 42 ont à leur tête une femme chef de ménage. Les raisons principales sont de deux ordres : premièrement, la majorité de ces 42 femmes ont acquis le statut de chef suite au décès de leur mari, et sont dans l'attente d'un remariage, le plus généralement avec le frère du défunt. Deuxièmement, l'absence de longue durée des hommes (qui s'absentent pour le travail ou pour se rendre à Conakry) offre à la première femme (dans les ménages polygames qui représentent 46,5% des ménages sur l'ensemble de l'échantillon) le rôle de chef de ménage. Toutefois, la période de sondage (durant la récolte) est propice à la présence des hommes au moment de l'enquête (moins de 3% de chefs absent). L'enquête fait ressortir sur les 827 ménages sondés 5846 individus (soit une moyenne de 7 personnes par ménages, ce qui est légèrement plus que les 6,6 personnes par ménages sur l'ensemble de la Guinée⁴¹⁵).

⁴¹⁵ Chiffre issu du Rapport final de l'enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages (EIBC) 1994-1995.

Graphique A-1 : Pyramide des âges sur les 5846 individus de l'échantillon pour 10.000



Source : auteur, exploitation des données O.G.M. [2004].

Si l'on regarde la pyramide des âges, on se rend compte que sa forme est classique pour un pays en développement comme la Guinée. Premièrement, la mortalité infantile touche plus les garçons que les filles tandis qu'en ce qui concerne la mortalité infanto-juvénile (entre 0 et 5 ans), ces derniers sont plus représentés que les fillettes. A partir de 5 ans, on note une sur-représentation féminine, encore plus flagrante dès le quinzième anniversaire. Cela peut s'expliquer, en partie, par le fait que près d'un ménage sur deux est polygame, ce qui entraîne un effet taille puisque, pour ces ménages, les femmes de plus de 15 ans sont surreprésentées. On peut penser qu'une partie de ces filles viennent d'autres villages alentours, issu d'un même lignage ou d'un lignage différent. L'âge moyen des chefs de ménage varie selon les sites mais reste dans une fourchette comprise entre 44,8 ans pour Kambilam et 55 ans pour Bigori. On s'aperçoit que les ménages dont le chef est plus âgé ont un nombre plus élevé de femmes et d'enfants. Cela semble corroborer l'idée que les jeunes chefs de ménage s'installent avec une première femme, puis, durant le cycle de leur vie, épousent une ou deux femmes. On remarque qu'en moyenne, il y a 3,8 enfants par ménage. On peut penser que le

fait d'avoir une descendance permet au chef de ménage en fin de vie d'assurer un maintien de son niveau de vie grâce au soutien financier quotidien de ses enfants.

Tableau A-1 : Caractéristiques démographiques des ménages de l'échantillon

Zone	Age moyen du chef de ménage (années)	Nombre moyen de personnes par ménage	Nombre moyen d'enfants¹ par ménage
Brika	47,2	9,1	4,5
Bigori	55,0	7,4	2,9
Madia	48,0	7,0	3,6
KKT	50,7	6,0	2,3
Kankayani	50,1	8,0	3,7
Dobali	52,7	7,5	3,7
Kambilam	44,8	6,7	3,4
Boffa insulaire	47,0	4,6	1,5
Boffa continental	53,0	7,4	3,3
Total	45,8	7,3	3,8

Notes : (1) enfants de moins de 15 ans.

Source : auteur, exploitation des données O.G.M. [2004].

On constate que les ménages de la zone Boffa insulaire n'ont en moyenne que 1,5 enfants. Cela peut s'expliquer par le marché du travail local. Nous avons déjà vu que la zone était une zone de pêcheurs faisant appel à une population de travailleurs immigrés, venant seuls des zones contiguës, et que l'absence des services de base incite les ménages à confier les enfants à des proches sur le continent.

Pour ce qui concerne la maîtrise de la lecture, on s'aperçoit une certaine hétérogénéité sur les 9 sites. En effet, les zones de Brika et Bigori atteignent un pourcentage de 43% contre 28% pour Kambilam et Boffa insulaire. Cela s'explique par la présence d'écoles et de collèges dans les deux zones. En revanche, pour Boffa insulaire, l'accès aux études est conditionné par l'enclavement de la zone et par la possibilité de résider sur le continent chez des parents puisque la poursuite d'étude nécessite de se rendre dans la ville de Boffa. Kambilam possède une école primaire mais la situation des infrastructures de communication empêche certains ménages d'envoyer les enfants à l'école.

Toutefois, pour compléter ce constat, il est nécessaire de s'intéresser au taux d'achèvement du primaire selon les sexes et les sites puisqu'il marque la capacité qu'ont les individus ayant achevé le primaire à maîtriser la lecture. Quel que soit le site considéré, on remarque que les taux d'achèvement pour les hommes sont largement supérieurs à ceux des femmes. Celui de ces dernières ne dépasse pas 9,4% sur Boffa continental et est même égal à 0% pour Madia et Kankayani. Pour les hommes, les taux sont disparates selon les sites : si

Bigori et Boffa continental atteignent des *scores* de 25,9% et 35,6%, ceux de Madia, Kankayani, Kambilam, KKT ou Dobali atteignent respectivement 2,3%, 2,7%, 2,3%, 4,3% et 2,9%.

Tableau A-2 : Niveau de formation des adultes

Zone	Part des chefs de ménage maîtrisant la lecture ¹	Taux d'achèvement ² du primaire des hommes (en%)	Taux d'achèvement ² du primaire des femmes (en%)
Brika	43,4	13,8	2,3
Bigori	43,0	25,9	4,2
Madia	40,0	2,3	0
KKT	38,2	4,3	0,6
Kankayani	33,3	2,7	0
Dobali	34,7	2,9	1,6
Kambilam	28,4	2,3	2,2
Boffa insulaire	27,7	11,7	3,7
Boffa continental	41,2	35,6	9,4

Notes : (1) en français, arabe ou anglais. (2) Adultes ayant achevé son cycle primaire.

Source : auteur, exploitation des données O.G.M. [2004].

Enfin, Brika et Boffa insulaire, même s'ils atteignent des scores faibles ont des résultats intermédiaires (13,8% et 11,7%). La maîtrise de la lecture étant très largement conditionnée à la fréquentation d'une école (très peu de ménages enseignent la lecture aux enfants, pour des raisons d'analphabétisme ou de manque de temps), l'accès à cette dernière est l'élément clé du niveau d'illettrisme des membres des ménages. La distance entre les lieux de résidence et les écoles semblent une donnée déterminante dans les résultats. En effet, les enfants doivent pouvoir se rendre à pied à l'école et, au-delà de 5 Kms, la probabilité de scolarisation diminue fortement (O.G.M. [2004]).

Au niveau de la santé, on s'aperçoit que la couverture vaccinale (% des ménages dont les enfants ont été vaccinés) est plutôt bonne. Seule la zone de Boffa insulaire atteint un résultat moyen puisque seuls 59% des ménages ont fait vacciner leurs enfants. Cela s'explique également par l'enclavement maritime dont est victime la zone. Concernant l'accès à la santé, on constate que seuls 68% des chefs de ménage⁴¹⁶ ont effectivement consulté un professionnel de la santé. Le fait de consulter dépend, en grande partie, de la disponibilité de services de santé sur la zone : sur Dobali, par exemple, l'absence de centre de santé sur place et la nécessité de se rendre à celui de Kanfarandé (à plus de 40kms) pour être soigné, réduit les possibilités pour les populations d'accéder à des soins de qualité (60% des chefs de ménage ont consulté suite à une maladie). A l'inverse, sur le site de Brika, la proximité du centre de santé de Tounnifily (4,7kms) permet aux populations locales d'accéder aux soins de

⁴¹⁶ 60% des chefs de ménage ont déclaré avoir été malade lors de la dernière année.

santé (plus de 80% des chefs de ménage ont ainsi pu consulter lors de l'année précédente). L'accès aux traitements médicaux est beaucoup plus homogène sur l'ensemble des zones. Ainsi, seuls 10% des ménages n'ont pas accès à des traitements médicaux. Cette homogénéité d'ensemble cache cependant des disparités entre les zones couvertes par des centres médicaux et les zones non couvertes comme celle de Dobali (zone sur laquelle plus de 21% des ménages n'ont pas accès aux traitements médicaux). Il est possible de prolonger cette observation lorsque l'on s'intéresse aux lieux d'achat des médicaments. Lorsqu'un centre de soins est présent sur la zone ou facilement accessible, plus de 75% des ménages se procurent les médicaments auprès de ces derniers. En revanche, sur la zone de Dobali, les ménages doivent se tourner vers d'autres alternatives comme le marché local ou les vendeurs ambulants. Cette alternative n'est toutefois pas sans conséquence sur la qualité de vie des ménages. En effet, les traitements effectués par des médecins ou des infirmiers compétents et formés au sein des centres de santé ont une probabilité de succès beaucoup plus importante que l'automédication. De plus, la qualité des médicaments et l'adéquation entre maladie et médicaments sont beaucoup moins certaines lorsque les ménages font appel à des vendeurs ambulants. Les chances de succès étant moindres, le nombre de malades sur cette zone peut être plus élevé que sur les autres zones (il existerait une sorte d'effet cumulatif d'année en année). Cette hypothèse est corroborée par les résultats puisque Dobali est la zone où l'on a le plus de chefs de ménage malades ainsi que le plus de malades si l'on considère l'ensemble des individus.

Toutefois, les conséquences sanitaires de cette situation doivent être relativisées, dans la mesure où le site de Dobali est un des sites qui a connu le moins de décès lors de l'année précédente (16,8% contre plus de 31% sur la zone de Brika) : l'automédication par la médecine traditionnelle semble jouer un effet positif lors de l'absence de médecine dite *occidentale*. L'étude des conditions de vie des ménages doit également s'intéresser à la qualité du logement des ménages. En effet, le logement est au cœur de la problématique du bien-être et de la pauvreté (Streeten *et alii.*[1981], Lachaud [2002], Nussbaum [1999]), et en constitue une composante prépondérante. Sur notre échantillon, nous pouvons nous intéresser à plusieurs variables synthétiques représentant la qualité et le confort du logement. La première variable est une variable synthétisant la qualité effective du logement. Elle tient compte de trois composantes : la qualité du sol (terre battue ou ciment), la qualité des murs (terre ou briques) et la qualité du toit (chaumes ou tôles). Un score *habitat* est alors construit selon que les ménages disposent ou non d'un habitat rudimentaire (terre battue + terre +

chaumes). Les résultats obtenus sur ce premier indicateur sont très disparates. On s'aperçoit que l'habitat standard est un habitat assez rudimentaire qui se compose d'un sol en terre battue, de murs également en terre (banco) et d'un toit de chaumes. Il concerne 67% des ménages vivant sur le site de Madia, contre simplement 33% sur celui de Bigori.

Tableau A-3 : Accès aux services sanitaires selon la localisation géographique

Zone	Part des ménages dont les enfants sont vaccinés (%)	Part des ménages dont le chef a consulté pour une maladie (%)
Brika	91	80,3
Bigori	82	79,7
Madia	83	69,5
KKT	76	57,4
Kankayani	79	58,7
Dobali	85	60,6
Kambilam	77	61,4
Boffa insulaire	59	64,6
Boffa continental	77	71,4

Source : auteur, exploitation des données O.G.M. [2004].

La qualité du logement est, non seulement, un indicateur des conditions de vie des ménages mais constitue également un signe extérieur d'aisance. Les ménages aisés cherchent à marquer une distinction sociale à travers l'aspect extérieur de leur logement. Le toit en constitue la principale marque : dès que les ménages possèdent des ressources suffisantes, il change leur toit de chaumes contre un toit en tôle, à la fois imperméable aux fuites en saison des pluies et qui demande beaucoup moins d'entretien qu'un toit de chaumes. La qualité du sol et des murs est alors secondaire dans l'expression de l'appartenance sociale (une des raisons invoquée est le coût important de leur amélioration (Droy, Dubois, Leyle [2005])). La présence de latrines dans le logement permet de mettre en lumière le niveau d'hygiène constaté. En effet, les latrines sont des endroits clos (couverts ou non) qui possèdent une fosse. On s'aperçoit que l'absence de latrines est assez répandue puisque seuls les sites de Bigori et de Madia atteignent des scores inférieurs à 10%. En revanche, 82% des ménages de la zone de Boffa insulaire ne possèdent pas de latrines, ce qui les marginalise du reste des sites. Toutefois, il est difficile de conclure à une relation étroite entre la qualité du logement et la présence de latrines dans l'habitat.

Si l'on s'intéresse aux activités menées au sein des ménages, on s'aperçoit que la quasi-totalité des chefs de ménages sont agriculteurs. Une observation à relativiser cependant sur Boffa insulaire où *seulement* 73% des chefs de ménages sont agriculteurs. Nous avons vu dans notre état des lieux des différentes zones que ce site était marqué par une activité de

pêche importante en raison de la présence à proximité du marché régional de Boffa-ville et la perspective de gains substantiels par la commercialisation de la pêche.

Tableau A-4 : Caractéristiques du logement des ménages (en%)

Zone	Part des ménages possédant un habitat décent ¹	Part des ménages ne possédant aucune latrine ²
Brika	42,4	12,1
Bigori	67,0	8,0
Madia	33,0	9,0
KKT	55,1	20,2
Kankayani	47,2	13,9
Dobali	38,6	15,8
Kambilam	44,4	17,1
Boffa insulaire	56,4	82,0
Boffa continental	55,9	12,1

Notes : (1) la variable *habitat décent* est une variable synthétique de score binaire combinant les informations sur la qualité du sol, des murs et du toit (par exemple, un toit en chaume sera codé 0 et un toit en tôle codé 1). (2) La présence de latrines dans un habitat marque une certaine hygiène puisqu'il s'agit d'un endroit clos (couvert ou non) à l'abri des regards.

Source : auteur, exploitation des données O.G.M. [2004].

Ainsi, il paraît logique de retrouver ce résultat dans les déclarations des chefs de ménages concernant leur activité principale. Si l'on s'intéresse maintenant aux individus de plus de 15 ans dans leur ensemble, on s'aperçoit que les activités agricoles représentent une part importante de l'activité. Cela s'explique en partie par le fait que l'agriculture est une activité vivrière. Boffa insulaire reste encore à la marge, tout en étant accompagné, cette fois-ci, par Boffa continental (moins de 60% des plus de 15 ans exercent une activité agricole).

Deux facteurs interviennent dans ce cas précis : premièrement, plus de 20% des individus de plus de 15 ans sont encore scolarisés (présence des centres scolaires sur la zone), ces derniers ne pouvant exercer une autre activité. Deuxièmement, la présence d'un marché de grande envergure sur Boffa incite les individus à se tourner vers des activités de commercialisation plus lucratives que l'agriculture, notamment les femmes. Les femmes exercent également une autre activité lucrative : la saliculture et l'extraction d'huile de palme. Cette micro-activité (elle est souvent exercée au sein du ménage) constitue une source importante de revenu du ménage, mais également de ces femmes (lorsqu'elles peuvent gérer elles-mêmes ce revenu). Les résultats sont assez disparates et l'on peut noter que plus de 60% des femmes pratique une activité rémunératrice, ce qui aura pour conséquence d'augmenter les revenus des ménages. L'importance de la place que tient cette activité dans le quotidien des femmes dépend en grande partie des possibilités de débouchés commerciaux : plus un site sera proche d'un marché et plus les femmes se tourneront vers cette activité complémentaire.

Tableau A-5 : Activités selon la localisation géographique

Zone	Part des chefs de ménages exerçant une activité principale agricole	Part de l'activité agricole et domestique ¹ chez les individus de plus de 15 ans ²	Part des femmes exercent au moins une activité rémunératrice ³
Brika	86,9	74,1	83,8
Bigori	83	71,1	68
Madia	93	86,8	91
KKT	89,9	87,1	88,8
Kankayani	84,7	88,2	72,2
Dobali	88,1	88,7	89,1
Kambilam	92,6	91,6	79
Boffa insulaire	73,5	53,8	61,4
Boffa continental	95	59,8	82,4

Notes : (1) cette activité prend en compte la combinaison d'activités agricoles et domestiques (cuisine, collecte de l'eau, du bois, etc.) pour les femmes qui partagent leur temps de travail. (2) Hors chef de ménage. (3) il s'agit ici de la saliculture, l'extraction d'huile de palme et de la cueillette.

Source : auteur, exploitation des données O.G.M. [2004].

Ainsi, il n'est pas étonnant de constater que Boffa insulaire est le site où cette activité est la moins répandue. Cela peut également s'expliquer par la géographie de la zone et par l'importance que revêtent la pêche et sa commercialisation dans la vie quotidienne de ses habitants.

Annexe méthodologique D : Construction du revenu

Source : O.G.M. [2005].

La construction de l'algorithme a été effectuée par Nicolas Sirven, sous la direction d'Isabelle Droy et Jean-Luc Dubois, lors d'une mission de consultance pour l'O.G.M. entre janvier et février 2005⁴¹⁷. Le calcul du revenu brut des ménages fait référence aux comptes nationaux dans lesquels les ménages sont considérés à la fois comme producteurs (agriculture, pêche, élevage, etc.), consommateurs (dépenses et autoconsommation) et investisseurs (ou épargnants). L'articulation de ces trois fonctions permet d'évaluer le revenu disponible brut du ménage. Plusieurs étapes sont requises pour mener à bien cette construction, que l'on nomme parfois, algorithme du revenu.

La qualité des données a empêché l'estimation des revenus du salariat et des pensions reçus par les ménages. Celle-ci n'a donc pas été considérée dans la construction du revenu. Ensuite, il a fallu valoriser la production agricole au prix de marché annoncé. Compte tenu de l'absence de données fiables sur la cueillette et les « autres plantations », ces dernières n'ont pas été utilisées. Sur chaque produit, une valeur de la production non vendue a été calculée, également au prix de marché, pour évaluer la valeur de la production et le revenu agricole associé. L'ensemble des produits retenus concerne le riz (de mangrove et pluvial), l'arachide, le manioc, l'anacardier, le palmier, le bananier, le cocotier, l'oranger, le kolatier, le manguier, le citronnier, le goyavier, le sapin et le piment. De plus, on a considéré les produits suivants : le sel, l'extraction d'huile et le miel.

La production agricole est une donnée brute représentant les ressources du ménage en tant que producteur. Il est nécessaire d'évaluer le montant des emplois qui consiste en un ensemble de consommations intermédiaires (à savoir les intrants valorisés au prix de marché), le recours à la main d'œuvre, le coût de la location des parcelles foncières (en argent, en nature valorisée au prix de marché), le coût de la location du matériel et du gros outillage et enfin les montants des loyers.

Enfin, il est nécessaire d'évaluer l'ensemble des revenus qui ne sont pas le résultat direct de l'exploitation de la terre. Pour cela, ont été évalués les revenus de la pêche, de la

⁴¹⁷ Nous remercions ici Isabelle Droy de nous avoir autorisé l'accès et l'utilisation des données sur le revenu.

chasse et de l'élevage. Ont été ajoutés les revenus issus de la location des terres (en argent et en nature valorisée au prix de marché), la location du matériel et le montant des transferts nets reçus. Pour ces derniers, l'absence de renseignement sur la valeur des dons reçus et effectués par les ménages a obligé à ne retenir que les montants liés aux cérémonies (en argent ou en nature valorisée au prix de marché). Ensuite, la valeur du revenu issu de la vente des produits agricoles a été calculée.

Il s'agit ensuite d'évaluer le montant de l'autoconsommation, donnée trop souvent ignorée, qui occupe une place importante dans le revenu des ménages vivant dans le milieu rural guinéen. Pour évaluer l'autoconsommation, il est nécessaire de retrancher à la production agricole, le revenu agricole (formé des revenus de la pêche, de l'élevage et de la chasse) et la valeur des consommations intermédiaires, des locations de la terre et du matériel. Par hypothèse, Nicolas Sirven a égalisé les stocks à 0, considérant que les ménages ne constituent pas de stock d'une période à une autre (l'ensemble de la production est vendue ou consommée). L'autoconsommation est alors légèrement surévaluée.

Au final, le revenu brut disponible des ménages est calculé comme suit :

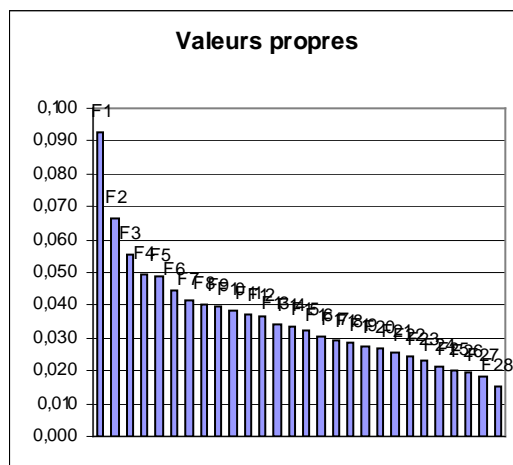
$$Y = \text{autocons} + Y_{\text{agri}} + Y_{\text{peche}} + Y_{\text{chasse}} + Y_{\text{elevage}} + Y_{\text{location}} + Y_{\text{matériel}} + Y_{\text{cérémonies}} - (\text{consointerm} + C_{\text{location}} + C_{\text{mainoeuvre}} + C_{\text{loyer}}) \quad [\text{A-1}]$$

La période de référence porte sur douze mois, calculée généralement sur le calendrier agricole, plus facilement mémorisable par les ménages enquêtés.

ANNEXE 3-1 : Contrôle des variables lors de la sélection des indicateurs de bien-être multidimensionnel

Valeurs propres et pourcentage de variance :

	F1	F2	F3
Valeur propre	0,093	0,067	0,055
% variance	9,271	6,655	5,523
% cumulé	9,271	15,926	21,449

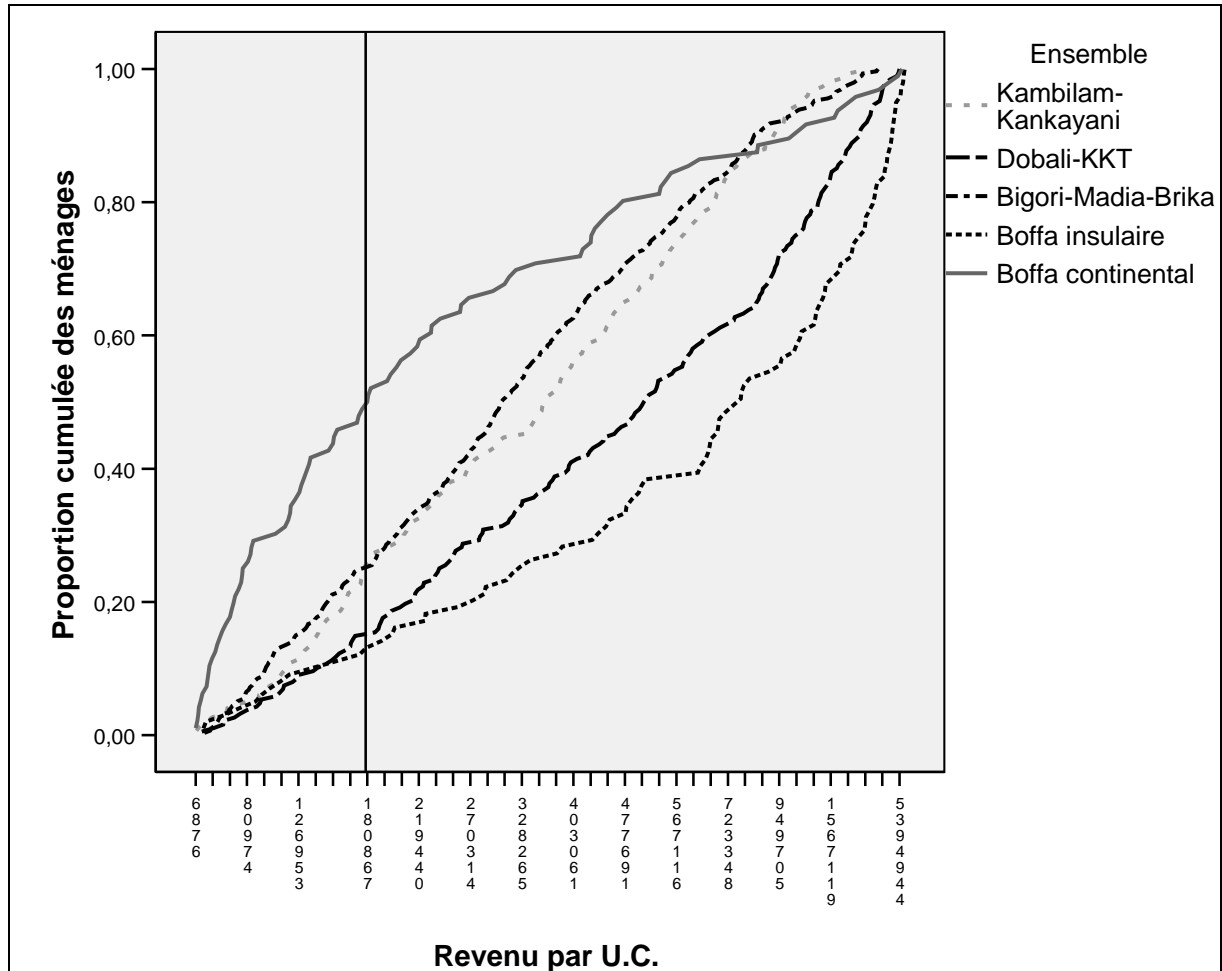


Contributions des modalités (%) :

	Poids abs.	Poids rel.	F1	F2
habita-0	425	1,838	0,276	2,315
habita-1	401	1,734	0,293	2,454
Total habita-0	826	3,571	0,569	4,769
eau-0	641	2,772	0,065	0,295
eau-1	185	0,800	0,226	1,022
Total eau-0	826	3,571	0,291	1,317
confort-0	366	1,582	1,296	3,533
confort-1	460	1,989	1,031	2,811
Total confort-0	826	3,571	2,327	6,344
dens-0	188	0,813	0,866	0,039
dens-1	638	2,759	0,255	0,012
Total dens-1	826	3,571	1,122	0,051
matel-0	294	1,271	0,073	6,335
matel-1	532	2,300	0,040	3,501
Total matel-1	826	3,571	0,113	9,837
radio-0	220	0,951	3,034	4,407
radio-1	606	2,620	1,102	1,600
Total radio-1	826	3,571	4,136	6,006
mobil-0	153	0,662	6,072	0,425
mobil-1	673	2,910	1,381	0,097
Total mobil-1	826	3,571	7,453	0,522
enfvac1-0	172	0,744	4,711	2,368
enfvac1-1	654	2,828	1,239	0,623
Total enfvac1-0	826	3,571	5,950	2,991
acctrain-0	83	0,359	1,096	0,241
acctrain-1	743	3,213	0,122	0,027
Total acctrain-1	826	3,571	1,219	0,267
consult-0	562	2,430	1,078	3,652
consult-1	264	1,141	2,294	7,774
Total consult-1	826	3,571	3,372	11,426
deces-0	644	2,785	0,724	0,114
deces-1	182	0,787	2,562	0,404

Total deces-0	826	3,571	3,286	0,518
malad-0	452	1,954	0,078	4,529
malad-1	374	1,617	0,094	5,473
Total malad-0	826	3,571	0,172	10,002
chaus-0	576	2,490	0,389	0,725
chaus-1	250	1,081	0,895	1,670
Total chaus-0	826	3,571	1,284	2,395
lessiv-0	223	0,964	1,126	0,092
lessiv-1	603	2,607	0,416	0,034
Total lessiv-1	826	3,571	1,542	0,127
savon-0	250	1,081	1,721	0,330
savon-1	576	2,490	0,747	0,143
Total savon-1	826	3,571	2,468	0,473
riz-0	203	0,878	0,228	0,707
riz-1	623	2,694	0,074	0,230
Total riz-1	826	3,571	0,302	0,937
enfsoud-0	252	1,090	1,625	7,999
enfsoud-1	574	2,482	0,713	3,512
Total enfsoud-1	826	3,571	2,338	11,511
adulsoud-0	601	2,599	0,220	1,975
adulsoud-1	225	0,973	0,587	5,276
Total adulsoud-1	826	3,571	0,806	7,251
form-0	636	2,750	0,395	0,467
form-1	190	0,822	1,321	1,564
Total form-1	826	3,571	1,715	2,032
lect-0	524	2,266	2,442	0,624
lect-1	302	1,306	4,238	1,082
Total lect-0	826	3,571	6,680	1,706
emprunt-0	331	1,431	1,180	0,007
emprunt-1	495	2,140	0,789	0,005
Total emprunt-0	826	3,571	1,969	0,012
dpdce-0	172	0,744	0,376	0,365
dpdce-1	654	2,828	0,099	0,096
Total dpdce-1	826	3,571	0,475	0,461
outil-0	329	1,423	4,415	6,216
outil-1	497	2,149	2,923	4,115
Total outil-1	826	3,571	7,338	10,331
prop-0	292	1,263	5,258	0,153
prop-1	534	2,309	2,875	0,084
Total prop-0	826	3,571	8,133	0,237
aide-0	200	0,865	5,328	2,216
aide-1	626	2,707	1,702	0,708
Total aide-1	826	3,571	7,030	2,924
dpl-0	250	1,081	6,329	3,114
dpl-1	576	2,490	2,747	1,352
Total dpl-0	826	3,571	9,076	4,466
resp-0	432	1,868	3,679	0,487
resp-1	394	1,704	4,033	0,534
Total resp-1	826	3,571	7,712	1,021
cerem-0	365	1,578	6,206	0,038
cerem-1	461	1,993	4,914	0,030
Total cerem-1	826	3,571	11,120	0,068

ANNEXE 4-1 : Test de dominance de premier ordre selon les grands ensembles régionaux



Source : auteur, exploitation des données O.G.M. [2004]

Annexe 4-2 : Test de robustesse des comparaisons cardinales de pauvreté : mise en œuvre d'un test de Kakwani

Kakwani propose, en 1990, un test permettant de tester la nullité des différences de pauvreté. Ce test n'est autre qu'un test de significativité des différences de moyennes.

La mise en œuvre de ce test nécessite plusieurs étapes. La première consiste en la construction des erreurs types asymptotiques des indices F.G.T. dans le cas où $\alpha = 0$ et $\alpha \geq 1$.

$$SE(P_0) = \sqrt{P(1-P)/n} \quad [1]$$

$$SE(P_\alpha) = \sqrt{(P_\alpha - P_\alpha^2)/n} \quad [2]$$

La statistique t , égale au rapport de la valeur de l'indice de pauvreté considéré et de l'erreur type asymptotique qui lui est associée suit une distribution asymptotique normale de moyenne nulle et de variance égale à 1. Cette statistique permet de tester la nullité des indices de pauvreté. Un t supérieur à 1,96 signifie que l'hypothèse de nullité de l'indice doit être rejetée au seuil de 5%.

Si l'on considère maintenant deux échantillons n_1 et n_2 , ainsi que deux indices de pauvreté correspondants P^{*1} et P^{*2} , il est possible de calculer la statistique η comme :

$$\eta = (P^{*1} - P^{*2}) / SE(P^{*1} - P^{*2}) \quad [3]$$

avec $SE(P^{*1} - P^{*2}) = \sqrt{(\sigma_1^2/n_1) + (\sigma_2^2/n_2)}$ et $\sigma_i = SE(P^{*i}) \cdot \sqrt{n_i}$.

η suit également une distribution asymptotique normale centrée réduite. Par conséquent, si la valeur absolue calculée de η est inférieure à 1,96, la différence entre les deux indices de pauvreté n'est pas statistiquement significative, pour un niveau de confiance de 5%.

Annexe 4-3 : Mise en œuvre du Test de Kakwani sur les indices FGT

Estimation de la statistique η testant l'hypothèse nulle de différences de pauvreté entre Brika – Bigori – Madia selon les indices FGT

Zones Paramètre	Brika	Bigori	Madia
Brika			
P ₀	-	0,123743687	0,604761905
P ₁	-	0,159271641	0,1143
P ₂	-	0,129672717	0,171681558
Bigori			
P ₀	-	-	0,527798555
P ₁	-	-	0,098
P ₂	-	-	0,04217181

Source : Auteur, d'après les données O.G.M. [2004].

Estimation de la statistique η testant l'hypothèse nulle de différences de pauvreté entre KKT et Dobali selon les indice FGT

Zone	KKT	Dobali
KKT		
P ₀	-	-0,356350144
P ₁	-	-0,329831761
P ₂	-	-0,173119246

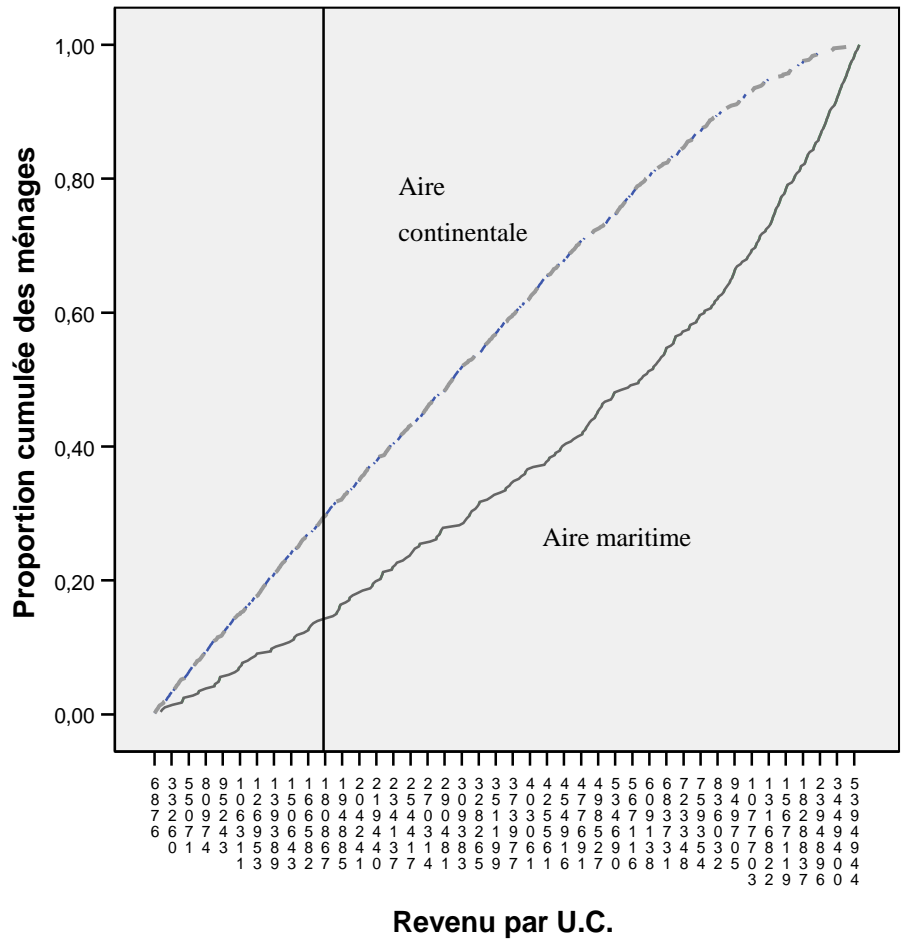
Source : Auteur, d'après les données O.G.M. [2004]

Estimation de la statistique η testant l'hypothèse nulle de différences de pauvreté entre Kankayani et Kambilam selon les indice FGT

Zone	Kankayani	Kambilam
Kankayani		
P ₀	-	0,401174868
P ₁	-	0,631526145
P ₂	-	0,269093414

Source : Auteur, d'après les données O.G.M. [2004]

ANNEXE 4-4 : Test de dominance de premier ordre selon les grandes aires¹



Notes : (1) Les grandes aires retenues sont : l'aire continentale qui regroupe les sites de Bigori, Brika, Madia, Kambilam, Kankayani et Boffa continental et l'aire maritime qui comprend les sites de Dobali, Kankouf, Kanof, Tesken et Boffa insulaire.
 Source : auteur, exploitation des données O.G.M. [2004]

ANNEXE 4-5 : Liste des tableaux relatifs au bien-être multidimensionnel

Coefficients de corrélation de rang de Spearman entre les différentes dimensions

Dimensions	Logement	Equipement	Soins et maladie	Hygiène	Education	Sécurité alimentaire	Sécurité financière	Sécurité travail	Actifs et outillage	Groupe d'entraide	Déplacement	Bien-être social
Logement	1											
Equipement	0,40**	1										
Soins et maladie	0,19**	0,20**	1									
Hygiène	0,41**	0,39**	0,20**	1								
Education	0,09**	0,19**	0,05	0,19**	1							
Sécurité alimentaire	0,41**	0,41**	0,17**	0,28**	0,01	1						
Sécurité financière	0,30**	0,17**	0,15**	0,19**	-0,12**	0,28**	1					
Sécurité travail	0,46**	0,34**	0,22**	0,37**	-0,08*	0,50**	0,29**	1				
Actifs et outillage	0,25**	0,32**	0,21**	0,29**	0,16**	0,18**	0,08*	0,24**	1			
Groupe d'entraide	0,34**	0,26**	0,24**	0,27**	0,09*	0,24**	0,05	0,38**	0,31**	1		
Déplacement	0,19**	0,34**	0,18**	0,27**	0,06	0,19**	0,06	0,26**	0,32**	0,19**	1	
Bien-être social	0,13**	0,17**	0,13**	0,20**	0,19**	0,09*	-0,04	0,14**	0,32**	0,25**	0,17**	1

Notes : (*) les coefficients sont significatifs au seuil de 5%. (**) les coefficients sont significatifs au seuil de 1%.
 Source : auteur, exploitation des données O.G.M. [2004]

Etat des privations par domaine et par site (en %)

Dimension	Site									
	Brika	Bigori	Madia	KKT	Kankayani	Dobali	Kambilam	Boffa continental	Boffa insulaire	
A1- Logement										
4 privations		11,2	2,1	3,0	3,4	2,8	3,0	7,6	9,1	4,2
3 privations		29,6	11,3	19,2	11,5	18,3	21,8	21,5	43,4	24,0
2 privations		40,8	41,2	49,5	43,7	42,3	36,6	38,0	42,4	37,5
1 privation		15,3	39,2	22,2	35,6	25,4	28,7	27,8	4,0	28,1
Aucune privation		3,1	6,2	6,1	5,7	11,3	9,9	5,1	1,0	6,3
A2- Equipement										
3 privations		2,0	0,0	3,0	2,3	2,8	5,9	3,8	1,0	0,0
2 privations		17,3	9,3	17,2	28,7	15,5	28,7	17,7	16,2	7,3
1 privation		45,9	18,6	49,5	34,5	43,7	35,6	49,4	42,4	31,3
Aucune privation		34,7	72,2	30,3	34,5	38,0	29,7	29,1	4,0	61,5
B1- Soins et maladies										
3 privations		3,1	7,2	5,1	4,6	9,9	5,9	7,6	21,2	8,3
2 privations		43,9	38,1	45,5	46,0	43,7	52,5	49,4	44,4	37,5
1 privation		37,8	47,4	44,4	41,4	39,4	37,6	41,8	30,3	43,8
Aucune privation		15,3	7,2	5,1	8,0	7,0	4,0	1,3	4,0	10,4

Suite**B2-****Hygiène**

3 privations	1,0	3,1	3,0	4,6	7,0	15,8	8,9	0,0	1,0
2 privations	26,5	21,6	16,2	26,4	42,3	38,6	43,0	35,4	24,0
1 privation	49,0	58,8	68,7	54,0	42,3	38,6	41,8	58,6	58,3
Aucune privation	23,5	16,5	12,1	14,9	8,5	6,9	6,3	6,1	16,7

C-**Education**

3 privations	16,3	10,3	32,3	39,1	45,1	44,6	30,4	35,4	13,5
2 privations	34,7	50,5	43,4	42,5	42,3	38,6	39,2	42,4	35,4
1 privation	36,7	34,0	21,2	16,1	11,3	13,9	29,1	17,2	33,3
Aucune privation	12,2	5,2	3,0	2,3	1,4	3,0	1,3	5,1	17,7

D1-**Sécurité alimentaire**

3 privations	18,4	10,3	14,1	6,9	0,0	4,0	5,1	3,0	5,2
2 privations	37,8	41,2	40,4	31,0	22,5	36,6	29,1	15,2	29,2
1 privation	35,7	42,3	38,4	51,7	36,6	42,6	32,9	42,4	43,8
Aucune privation	8,2	6,2	7,1	10,3	40,8	16,8	32,9	39,4	21,9

D2-**Sécurité financière**

1 privation	48,0	44,3	42,4	39,1	35,2	31,7	41,8	42,4	35,4
Aucune privation	52,0	55,7	57,6	60,9	64,8	68,3	58,2	57,6	64,6

D3-**Sécurité travail**

1 privation	33,7	42,3	15,2	11,5	8,5	8,9	15,2	4,0	43,8
Aucune privation	66,3	57,7	84,8	88,5	91,5	91,1	84,8	96,0	56,3

E1- Actifs et outillage

2 privations	8,2	4,1	28,3	18,4	18,3	26,7	36,7	8,1	15,6
1 privation	28,6	36,1	34,3	39,1	45,1	39,6	32,9	53,5	45,8
Aucune privation	63,3	59,8	37,4	42,5	36,6	33,7	30,4	38,4	38,5

E2- Groupe d'entraide

1 privation	18,4	22,7	22,2	27,6	12,7	25,7	7,6	47,5	27,1
Aucune privation	81,6	77,3	77,8	72,4	87,3	74,3	92,4	52,5	72,9

E3-**Déplacement**

1 privation	20,4	27,8	26,3	33,3	16,9	32,7	36,7	35,4	41,7
Aucune privation	79,6	72,2	73,7	66,7	83,1	67,3	63,3	64,6	58,3

F- Bien-être social

2 privations	18,4	12,4	19,2	32,2	38,0	30,7	29,1	30,3	31,3
1 privation	42,9	43,3	47,5	41,4	40,8	46,5	50,6	47,5	32,3
Aucune privation	38,3	44,3	33,3	26,4	21,1	22,8	20,3	22,2	36,5

Source : auteur, exploitation des données O.G.M. [2004]

Classement¹ des sites selon l'indice de bien-être non monétaire

Dimensions	Site								
	Brika	Bigori	Madia	KKT	Kankayani	Dobali	Kambilam	Boffa continental	Boffa insulaire
Logement	9	2	6	1	4	5	8	3	7
Équipement	9	2	5	4	6	8	7	1	3
Soins et maladies	6	2	3	1	8	4	9	7	5
Hygiène	6	4	5	2	7	8	9	1	3
Éducation	3	2	5	7	9	8	6	4	1
Sécurité alimentaire	9	7	8	4	2	6	5	1	3
Sécurité financière	9	6	7	2	5	3	8	1	4
Sécurité travail	9	7	5	2	3	4	6	1	8
Actifs et outillage	4	2	7	3	6	8	9	1	5
Groupe d'entraide	9	5	4	3	2	7	1	6	8
Déplacement	6	5	3	4	2	7	8	1	9
Bien-être social	6	1	3	5	9	8	7	2	4
Score total	85	45	61	38	63	76	83	29	60
Classement final	9	3	5	2	6	7	8	1	4

Notes : (1) L'élaboration de ce classement suit la méthode de Borda. Pour chaque domaine, les sites sont classés par ordre croissant de bien-être. Les scores ainsi obtenus sont cumulés par site. On classe ensuite les sites selon l'inverse du score obtenu. Plus ce dernier est élevé, moins le site est bien classé. Ainsi, avec un score cumulé égal à 63, Kankayani est classé en 6ème position.

Source : auteur, exploitation des données O.G.M. [2004]

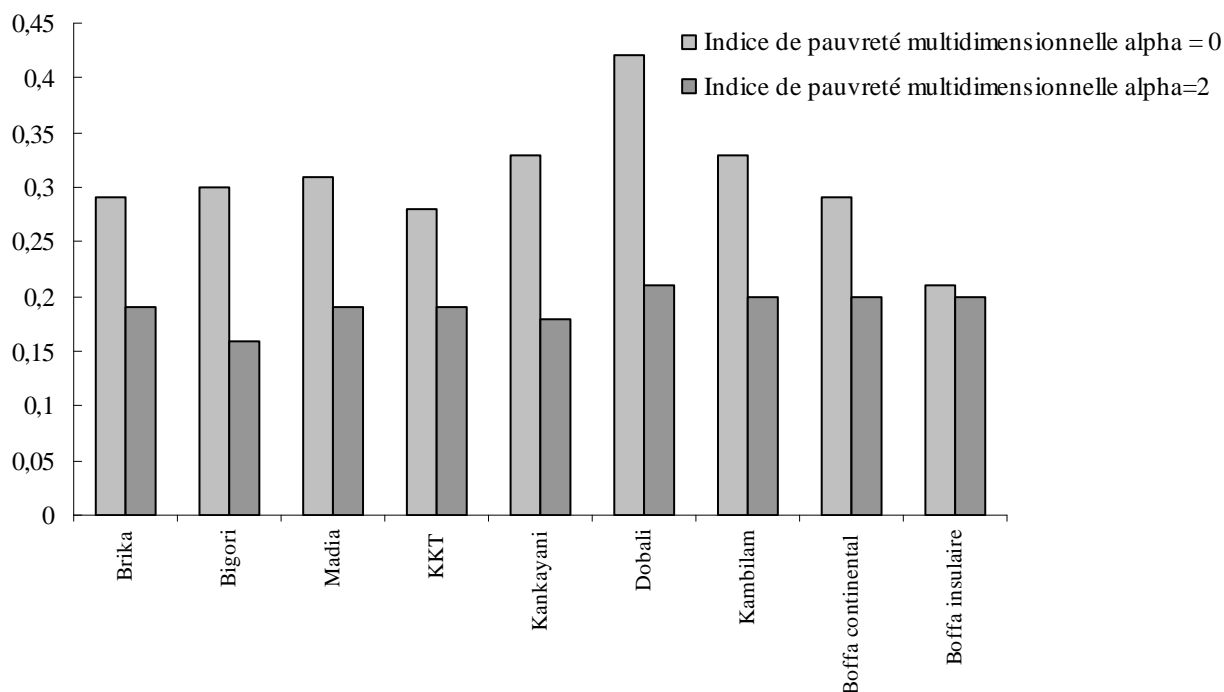
ANNEXE 4-6 : Calcul de l'indice de bien-être multidimensionnel par la méthode non axiomatique du score moyen

Indice de bien-être multidimensionnel basé sur la méthode du score moyen – Décomposition par site

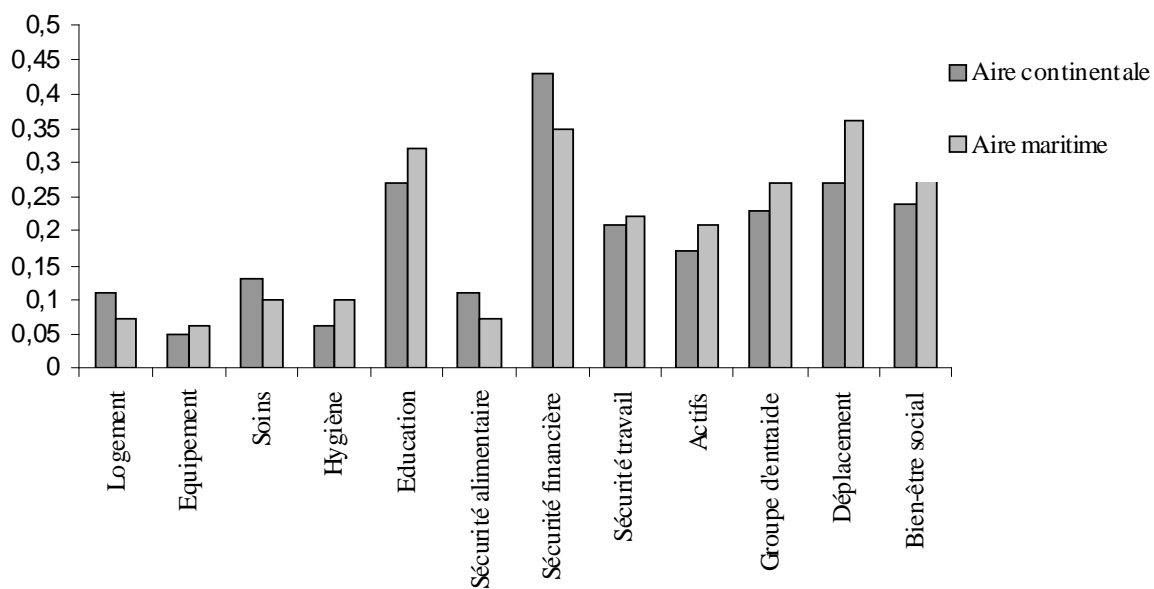
	Sites									
	Brika	Bigori	Madia	KKT	Kankayani	Dobali	Kambilam	Boffa continental	Boffa insulaire	Ensemble des sites
Valeur de l'indice de bien-être	0,24	0,29	0,27	0,29	0,27	0,26	0,26	0,34	0,28	0,28
	(0,07)	(0,10)	(0,08)	(0,10)	(0,09)	(0,08)	(0,07)	(0,11)	(0,10)	(0,09)
Valeur minimale	0,09	0,11	0,10	0,11	0,13	0,11	0,11	0,16	0,10	0,09
Valeur maximale	0,42	0,60	0,49	0,58	0,50	0,57	0,46	0,77	0,68	0,77

Source : auteur, exploitation des données O.G.M. [2004]

ANNEXE 4-7 : Représentation graphique des indices de pauvreté multidimensionnelle P_0 et P_2 selon les sites et de l'indice P_2 selon les aires géographiques et les dimensions



Source : auteur, exploitation des données O.G.M. [2004]



Source : auteur, exploitation des données O.G.M. [2004]

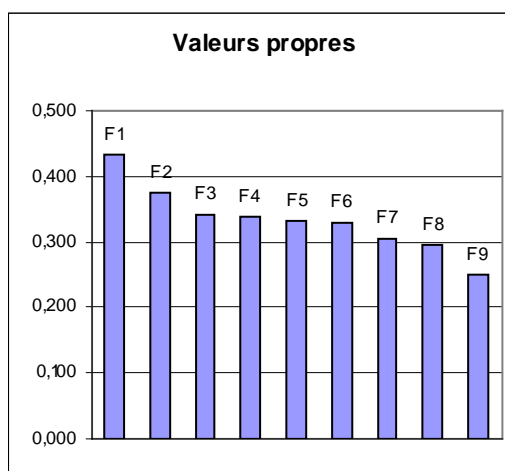
Annexe 4-8 : Mise en évidence des relations entre les différentes facettes de la pauvreté par l'Analyse des correspondances multiples

Valeurs propres et pourcentage de variance :

	F1	F2	F3	F4	F5	F6	F7	F8	F9
Valeur propre	0,432	0,375	0,342	0,339	0,333	0,328	0,304	0,294	0,251
% variance	14,416	12,514	11,409	11,294	11,108	10,939	10,122	9,816	8,382
% cumulé	14,416	26,930	38,339	49,633	60,741	71,681	81,802	91,618	100,000

Coordonnées des modalités :

	F1	F2
ubj-np	-0,252	-0,206
subj-p	0,860	0,704
rev-1	1,152	0,516
rev-2	0,252	-0,715
rev-3	0,027	-0,235
rev-4	-0,319	-0,805
rev-5	-1,104	1,009
fonc-1	1,210	0,039
fonc-2	0,483	-0,099
fonc-3	-0,390	-0,973
fonc-4	-0,541	-0,173
fonc-5	-0,755	1,212



Cosinus carrés des modalités :

Contributions des modalités (%) :

	F1	F2
subj-np	3,780	2,915
subj-p	12,916	9,960
Total subj-p	16,696	12,874
rev-1	20,311	4,686
rev-2	0,980	9,131
rev-3	0,011	0,001
rev-4	1,572	11,551
rev-5	18,770	18,058
Total rev-1	41,644	43,427
fonc-1	22,404	0,027
fonc-2	3,615	0,173
fonc-3	2,357	16,896
fonc-4	4,511	0,531
fonc-5	8,773	26,071
Total fonc-4	41,660	43,699

	F1	F2
subj-np	0,217	0,145
subj-p	0,217	0,145
rev-1	0,329	0,066
rev-2	0,016	0,129
rev-3	0,000	0,000
rev-4	0,026	0,163
rev-5	0,304	0,254
fonc-1	0,363	0,000
fonc-2	0,059	0,002
fonc-3	0,038	0,238
fonc-4	0,073	0,007
fonc-5	0,142	0,367

ANNEXE 4-9 : Spécification du modèle à équations structurelles et méthode en deux étapes avec variable expliquée qualitative et variable explicative continue⁴¹⁸

Supposons une variable expliquée y_{1i} discrète et une variable y_{2i} ne variable continue observée. On aboutit au modèle latent bivarié :

$$y_{1i}^* = \alpha_1 y_{2i} + \beta_1 X_{1i} + u_{1i} \quad [4-13]$$

$$y_{2i} = \beta_2 X_{2i} + u_{2i} \quad [4-14]$$

avec y_2 le niveau de revenu du ménage, X_1 une matrice de facteurs socio-démographiques (autres que le revenu), tandis que X_2 représente le vecteur des variables explicatives du revenu y_2 . α_1 , α_2 et β étant les paramètres à estimer.

Afin de pouvoir calculer des estimateurs du maximum de vraisemblance, il faut postuler la loi sur les perturbations. On effectue une hypothèse de binormalité telle que :

$$\begin{pmatrix} u_{1i} \\ u_{2i} \end{pmatrix} \rightarrow N \left[\begin{pmatrix} 0 \\ 0 \end{pmatrix}, \begin{pmatrix} \sigma_1^2 & \rho\sigma_1\sigma_2 \\ \rho\sigma_1\sigma_2 & \sigma_2^2 \end{pmatrix} \right]$$

L'hypothèse de binormalité nous permet d'écrire u_{1i} sous la forme :

$$u_{1i} = \rho \frac{\sigma_1}{\sigma_2} u_{2i} + v_{1i} \quad [4-15]$$

avec $E(v_{1i}/X_{1i}, X_{2i}, y_{2i}) = 0$ et $V(v_{1i}/X_{1i}, X_{2i}, y_{2i}) = \sigma_1^2(1 - \rho^2)$, v_{1i} étant une variable aléatoire i.i.d normale, homoscédastique et indépendante de u_{2i} . Le modèle latent pouvant s'écrire ainsi :

$$y_{1i}^* = X_{1i} \beta_1 + \gamma y_{2i} + \rho \frac{\sigma_1}{\sigma_2} (y_{2i} - X_{2i} \beta_2) + v_{1i} \quad [4-16]$$

⁴¹⁸ Cette annexe est tirée de Lollivier [2002 : 4-5].

La variable y_2 étant continue, la contribution de l'individu i à la vraisemblance dans le cas où y_{1i} est dichotomique s'écrit :

$$L_i = Z_{1i} \left[\frac{1}{\sigma_1 \sqrt{1-\rho^2}} \left(X_{1i} \beta_1 + \gamma y_{2i} + \frac{\rho}{\sigma_2} \sigma_1 (y_{2i} - X_{2i} \beta_2) \right) \right] \frac{1}{\sigma_2} \rho \left(\frac{y_{2i} - X_{2i} \beta_2}{\sigma_2} \right) \quad [4-17]$$

où $Z_{1i}(x) = \Phi(x)$ si $y_{1i} = 1$ et $Z_{1i}(x) = 1 - \Phi(x)$ si $y_{1i} = 0$

Si u_{2i} était observé, le modèle pourrait être résolu en maximisant la fonction de vraisemblance par un modèle probit simple. Toutefois, dans le cas qui est le nôtre, cette variable aléatoire n'étant pas observable, il est nécessaire de la remplacer par son estimateur sans biais convergent \hat{u}_{2i} tiré de l'estimation de la seconde équation par la méthode des moindres carrés ordinaires. Le remplacement de u_{2i} par son estimateur \hat{u}_{2i} nous permet d'obtenir des estimateurs sans biais et asymptotiquement normaux des paramètres de la première équation en utilisant un modèle probit standard.

ANNEXE 4-10 : Résultats de l'estimation du revenu¹ par la méthode des moindres carrés ordinaires sur les 827 ménages

Variables	coefficient	t²
<i>constante</i>	11,654	20,932***
Age du chef	-0,016	-1,118
Age ² /100	0,013	0,969
Sexe du chef ³	-0,071	-0,304
Dimension	-0,101	-1,21
Taux de dépendance	-0,065	-1,173
<i>Alphabétisation⁴</i>		
Chef	0,073	0,975
Autres membres	0,175	1,821***
<i>Statut matrimonial⁵</i>		
Monogame	0,372	1,796*
Polygame	0,459	2,17**
<i>Statut sur le marché du travail⁶</i>		
Activités d'exploitation	0,407	2,277**
Activités rémunératrices	1,536	6,07***
Autres activités	0,327	1,400
Exercice d'une activité secondaire	0,332	4,325***
Exercice d'une activité secondaire par la première épouse	0,236	3,149***
<i>Migrant</i>	0,1928	1,496
<i>Cérémonie</i>	0,232	3,178***
<i>Localisation⁷</i>		
Brika	0,288	1,962***
Bigori	0,576	4,020***
Madia	0,397	2,729***
KKT	1,032	6,813***
Kankayani	0,588	3,659***
Dobali	0,915	6,209***
Kambilam	0,415	2,619***
Boffa insulaire	0,733	4,175***
R ² ajusté		0,264
F(sig)		13,41(0.000)
N		827

Notes : (1) la variable dépendante est le logarithme du revenu avec prise en compte de l'échelle d'équivalence. (2) Probabilité « two-tailed » que le coefficient soit égal à 0, le *t* est le rapport entre le coefficient β et l'erreur-type. (3) base = femme. (4) base = ne maîtrise pas la lecture. (5) base = célibataire/veuf(ve). (6) base = inactif. (7) base = boffa continental. * = significatif à 10%, ** = significatif à 5% et *** = significatif à 1%.

Source : auteur, exploitation des données O.G.M. [2004].

LISTE DES FIGURES

Figure 1-1 : Une schématisation des besoins essentiels_____	73
Figure 1-2 : Lignes de pauvreté selon la méthode C.B.N._____	76
Figure 1-3 : Une ébauche de l'approche par les capacités_____	91
Figure 1-4 : Une représentation de la capacité individuelle_____	95
Figure 2-1 : La double relation entre ressources et capacités_____	141
Figure 2-2 Une vision des liens étroits entre théorie des besoins essentiels et approche par les capacités_____	178
Figure 3-1 : Courbe TIP de la pauvreté : les trois 'i' de la pauvreté_____	193
Figure 3-2 : Représentation bidimensionnelle de la pauvreté selon l'union et l'intersection_____	220
Figure 3-3 : Modèle de double décomposition du bien-être subjectif_____	227
Figure 3-4 : Cercle des corrélations entre les modalités des variables retenues_____	251
Figure 4-1 : Courbe TIP et test de dominance de second ordre selon la localisation_____	273
Figure 4-2 : Courbe TIP et test de dominance de second ordre selon les grandes aires_____	278
Figure 4-3 : Décomposition des mesures du ratio de pauvreté monétaire - $\alpha=0$, du ratio de pauvreté subjective et du ratio de pauvreté non monétaire - $\alpha=0$ selon les sites_____	316
Figure 4-4 : Graphique des modalités sur les deux premiers axes factoriels – ACM – 827 ménages_____	320
Figure 4-5 : Le noyau dur de pauvreté à partir de trois espaces de la pauvreté_____	325
Figure 4-6 : Le noyau dur de pauvreté à partir des trois espaces de la pauvreté sur l'ensemble des ménages de l'échantillon_____	326

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I-1 : Caractéristiques du pays et de la population guinéenne_____	13
Tableau I-2 : Présentation des espaces informationnels retenus_____	28
Tableau 1-1 : Une typologie des besoins et des désirs_____	68
Tableau 2-1 : Liste des capacités humaines centrales_____	151
Tableau 2-2 : Dimensions du bien-être et formes de pauvreté_____	165
Tableau 2-3 : Dimensions et caractéristiques d'une vie digne d'être vécue_____	180
Tableau 3-1 : Matrice de ciblage de la pauvreté_____	210
Tableau 3-2 : Répartition des ménages selon le volet concerné et la zone étudiée_____	234
Encadré 3-1 : Définitions du ménage et de la concession retenue pour l'enquête O.G.M._____	239
Tableau 3-3 : Sélection des produits pour le suivi des prix_____	241
Tableau 3-4 : Liste des domaines et variables autochtones retenus à partir de l'analyse textuelle_____	246
Tableau 3-5 : Douze dimensions et 27 variables autochtones retenues après contrôle des données_____	254
Tableau 4-1 : Distribution des revenus annuels des ménages selon les quintiles (en Gnf)_____	264
Tableau 4-2 : Mesures de la pauvreté monétaire et de l'inégalité des ménages selon la localisation géographique_____	266
Tableau 4-3 : Décomposition des indices FGT de pauvreté monétaire des ménages selon les caractéristiques démographiques_____	267
Tableau 4-4 : Mesure de la pauvreté monétaire des ménages selon les grandes aires géographiques_____	275
Tableau 4-5 : Mesure de la pauvreté monétaire des ménages selon le type de localisation géographique_____	277
Tableau 4-6 : Indice composite moyen de bien-être par dimension et par site_____	283
Tableau 4-7 : Poids relatif des dimensions dans le bien-être des ménages par site (en %)_____	288
Tableau 4-8 : Décomposition de l'indicateur de bien-être non monétaire selon les caractéristiques du ménage_____	290

Tableau 4-9 : Décomposition des mesures de pauvreté multidimensionnelle P0 et P2 des ménages selon les sites et la réalisation des fonctionnements de base	298
Tableau 4-10 : Décomposition des mesures de pauvreté multidimensionnelle P2 des ménages selon l'aire géographique et la réalisation des fonctionnements de base	301
Tableau 4-11 : Décomposition du niveau de vie perçu selon les caractéristiques socio-démographiques des ménages (exprimé en %)	305
Tableau 4-12 : Décomposition de la progression perçue du niveau de vie selon les caractéristiques socio-démographiques des ménages (exprimé en %)	308
Tableau 4-13 : Satisfaction générale et satisfaction dans les domaines de la vie (en %)	312
Tableau 4-14 : Décomposition de la satisfaction dans certains domaines de la vie selon les caractéristiques socio-économiques du ménage (exprimé en %)	314
Tableau 4-15 : Décomposition des privations des ménages selon les trois espaces	327
Tableau 4-16 : Indice de corrélation V de Cramer entre les trois espaces de définition	328
Tableau 4-17 : Tests de sensibilité des recoupements entre les différents espaces suite à une variation des lignes de pauvreté – en % des 827 ménages	330
Tableau 4-18 : Classement des ménages selon le revenu et indicateur de fonctionnements accomplis	334
Tableau 4-19 : Matrice de ciblage – pauvreté monétaire, pauvreté multidimensionnelle – exprimée en indices	337
Tableau 4-20 : Effets marginaux de l'estimation logistique multinomiale de l'appartenance à un groupe d'erreur d'omission et d'inclusion ¹ et de l'estimation logistique binomiale de la probabilité de commettre une erreur d'omission ²	342
Tableau 4-21 : Effets marginaux de l'estimation probit binaire de l'appartenance à l'ensemble des ménages victimes de privations multidimensionnelles	353
Tableau 4-22 : Effets marginaux de l'estimation probit binaire de l'appartenance à l'ensemble des ménages victimes d'insécurité alimentaire	360
Tableau 4-23 : Effets marginaux de l'estimation probit binaire de l'appartenance à l'ensemble des ménages « socialement marginalisés »	367

TABLE DES MATIÈRES

Pauvreté monétaire, pauvreté non monétaire : une analyse des interactions appliquée à la Guinée

INTRODUCTION GÉNÉRALE	1
1. L'évolution du discours sur la pauvreté : de ruptures en ruptures	5
2. La Guinée : un pays de contradictions	11
2.1. <i>Un potentiel naturel exceptionnel, des retards industriels inquiétants</i>	12
2.2. <i>Le poids de l'Histoire</i>	16
2.2.1. Le règne de Sékou Touré : le repli sur soi	17
2.2.2. La politique de Conté de 1984 à 2006 : une politique de chocs encadrée par les I.B.W.	19
3. Problématique de recherche et organisation de la thèse	26

<i>PREMIERE PARTIE</i>	
<i>UN REGARD THEORIQUE SUR LE CONCEPT DE PAUVRETE</i>	<u>31</u>

PREMIER CHAPITRE	
LA PAUVRETE : THEORIES, CONCEPTS ET ESPACES D’EVALUATION	<u>35</u>

I	UNE PRESENTATION DES APPROCHES DE LA PAUVRETE EN TERMES DE RESSOURCES	<u>37</u>
---	-----------------------------------------------------------------------	-----------

1.	L’approche monétaire de la pauvreté	<u>38</u>
----	-------------------------------------	-----------

1.1.	<i>Les origines philosophiques</i>	<u>38</u>
------	------------------------------------	-----------

1.1.1.	L’utilitarisme : d’une philosophie hédoniste à un principe économique	<u>39</u>
--------	-----------------------------------------------------------------------	-----------

1.1.2.	La pauvreté : entre travail et mérite	<u>44</u>
--------	---------------------------------------	-----------

1.2.	<i>L’économie du bien-être et la pauvreté</i>	<u>46</u>
------	-----------------------------------------------	-----------

1.2.1.	Fondements et extensions de l’économie du bien-être	<u>46</u>
--------	-----------------------------------------------------	-----------

1.2.2.	Vers une définition de la pauvreté monétaire	<u>54</u>
--------	----------------------------------------------	-----------

2.	Les approches en termes de biens et de besoins : la notion de manque au cœur de la pauvreté	<u>57</u>
----	---------------------------------------------------------------------------------------------	-----------

2.1.	<i>La pauvreté comme manque de biens primaires : la Théorie de la Justice de Rawls</i>	<u>58</u>
------	----------------------------------------------------------------------------------------	-----------

2.1.1.	Les bases morales d’une théorie de la justice comme équité	<u>58</u>
--------	------------------------------------------------------------	-----------

2.1.2.	Une évaluation de la pauvreté par les biens premiers sociaux	<u>62</u>
--------	--------------------------------------------------------------	-----------

2.2.	<i>Une réponse avortée à l’utilitarisme : l’approche par les besoins essentiels</i>	<u>65</u>
------	-------------------------------------------------------------------------------------	-----------

2.2.1.	Une approche centrée sur les besoins nécessaires à la survie de l’homme	<u>65</u>
--------	-------------------------------------------------------------------------	-----------

2.2.2.	L’évaluation du bien-être et de la pauvreté : une relation ambiguë entre revenu et besoins essentiels	<u>71</u>
--------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------

II	LA PAUVRETE COMME PRIVATION DE CAPABILITES	77
1.	Les fondements de l'approche par les capacités	78
1.1.	<i>L'étude des famines : la pauvreté comme défaut d'entitlements</i>	78
1.1.1.	Droits d'accès et de contrôle des ressources : une critique des approches en termes de ressources	79
1.1.2.	Vers une redéfinition de la pauvreté	81
1.2.	<i>Le cœur de l'approche : capacité, fonctionnements et fonction d'utilisation</i>	86
1.2.1.	Définitions et formalisation	87
1.2.2.	La fonction d'utilisation : l'élément clé dans le passage des ressources aux capacités	91
1.2.3.	La problématique du choix dans l'approche par les capacités	94
2.	L'appréhension de la pauvreté humaine en termes de capacités et de fonctionnements	96
2.1.	<i>Agence et liberté</i>	96
2.1.1.	La notion d' « agency » : l'individu comme acteur de son propre devenir	97
2.1.2.	La perspective de la liberté chez Sen	100
2.2.	<i>Pauvreté de capacités ou pauvreté de fonctionnements ?</i>	102
2.2.1.	L'analyse en termes de capacités : une appréhension complète de la pauvreté	102
2.2.2.	Les fonctionnements accomplis : une réponse pragmatique à l'évaluation de la pauvreté	105

DEUXIÈME CHAPITRE

AU-DELA DES DIVERGENCES : UNE ANALYSE DES CONVERGENCES THEORIQUES _____ 111

I L'ARTICULATION UTILITARISME – CAPABILITES DANS L'APPREHENSION DE LA PAUVRETE _____ 116

1. Sen, critique de l'utilitarisme _____ 116

1.1. Sen, critique des fondements de l'utilitarisme _____ 116

1.1.1. L'utilité serait la seule information pertinente _____ 117

1.1.2. Rationalité et préférences _____ 119

1.2. Sen, un économiste utilitariste ? _____ 124

1.2.1. Les rapports ambigus entre Sen et l'utilitarisme _____ 124

1.2.2. Sen, un économiste libéral ? _____ 128

2. Vers une redéfinition de la pauvreté : complémentarité ou substitution des approches ? _____ 132

2.1. Sen, critique de l'approche monétaire de la pauvreté _____ 133

2.1.1. La définition utilitariste de la pauvreté ne se concentre que sur les accomplissements _____ 133

2.1.2. Pauvreté et diversité humaine _____ 135

2.2. La relation revenu-capabilités en tant qu'espace d'évaluation de la pauvreté _____ 137

2.2.1. Intégrer les capacités dans la fonction d'utilité : vers une substitution théorique ? _____ 137

2.2.2. La composante monétaire dans l'approche par les capacités _____ 140

II	L'APPORT DES CAPABILITES DANS L'APPREHENSION DE LA PAUVRETE MULTIDIMENSIONNELLE	146
1.	Vers un affinement de l'approche par les capacités	147
1.1.	<i>Le débat universalisme contre pluralisme</i>	147
1.1.1.	L'approche universaliste de Nussbaum	147
1.1.2.	La réponse de Sen et la synthèse de Gasper	152
1.2.	<i>Une tentative de décomposition des capacités</i>	155
1.2.1.	Structure de capacités et stratégie de diversification	156
1.2.2.	Le développement socialement durable au service de l'analyse de la pauvreté	163
2.	Fonctionnements, biens premiers et besoins de base : une seule et même base informationnelle ?	166
2.1.	<i>Le fétichisme des biens premiers et ses limites économiques</i>	167
2.1.1.	L'attaque de Sen	167
2.1.2.	La riposte de Rawls	169
2.2.	<i>Besoins vitaux, fonctionnements vitaux : le cœur de pauvreté</i>	173
2.2.1.	La question de la liste	174
2.2.2.	Le cœur de pauvreté	175

DEUXIÈME PARTIE

LA QUESTION DE LA COMPLEMENTARITE DES APPROCHES : UNE DEMARCHE EMPIRIQUE _____ 183

TROISIÈME CHAPITRE

UNE ANALYSE DES INTERACTION : CONCEPTS ET METHODOLOGIE _____ 187

I UNE REFLEXION AUTOUR DES ANALYSES DE LA PAUVRETE _____ 189

1. Pauvreté unidimensionnelle, pauvreté multidimensionnelle : un espace à privilégier ? _____ 189

1.1. Portées et limites d'une mesure monétaire de la pauvreté _____ 190

1.1.1. La quantification de la pauvreté monétaire : indices FGT et courbe TIP _____ 190

1.1.2. Débat autour de la mesure monétaire de la pauvreté _____ 194

1.2. Comprendre la multidimensionnalité de la pauvreté _____ 197

1.2.1. Apport des analyses multidimensionnelles de la pauvreté _____ 197

1.2.2. Mesurer la pauvreté multidimensionnelle : une revue de littérature _____ 199

2. Une méthodologie pour l'analyse des interactions _____ 207

2.1. Une revue de littérature sur les méthodologies retenues et résultats obtenus _____ 207

2.1.1. Offrir un cadre méthodologique à l'analyse des interactions _____ 208

2.1.2. L'intérêt d'une approche subjective de la pauvreté dans l'analyse des interactions _____ 212

2.2. Mesures de la pauvreté : une présentation des outils retenus _____ 215

2.2.1. Mesures objectives de la pauvreté : contraintes et choix raisonnés _____ 215

2.2.2. Mesurer la subjectivité : la prise en compte de la perception de la pauvreté _____ 225

II L'OBSERVATOIRE DE LA GUINEE MARTIME : UN OUTIL POUR L'ANALYSE DES INTERACTIONS _____ 228

1. Présentation des Observatoires de la Guinée Maritime _____	230
1.1. <i>L'apport des observatoires dans l'appréhension des réalités locales</i> _____	230
1.1.1. L'observatoire : un outil pour l'action _____	230
1.1.2. L'Observatoire de la Guinée Maritime : un instrument pour le suivi de la pauvreté _____	231
1.2. <i>Echantillonnage et base de sondage</i> _____	233
2. Comprendre les conditions de vie des ménages par l'intégration des capacités dans la réflexion méthodologique _____	237
2.1. <i>Présentation du volet pauvreté : l'enquête-ménages au cœur du dispositif</i> _____	237
2.1.1. Protocole d'élaboration de l'enquête auprès des ménages _____	238
2.1.2. Le suivi de la pauvreté : enquête auprès des ménages et prix à la consommation _____	240
2.2. <i>Intégrer les capacités dans la réflexion méthodologique</i> _____	243
2.2.1. L'articulation entre approche qualitative et approche universaliste dans le choix des domaines _____	243
2.2.2. Le contrôle des variables : une étape d'affinement dans la construction de l'indicateur de fonctionnements accomplis _____	249

QUATRIÈME CHAPITRE

LA PAUVRETE EN GUINEE MARITIME : VERS UNE COMPLEMENTARITE DES APPROCHES _____ 259

I LES PROFILS DE PAUVRETE : UNE CONTRIBUTION DESCRIPTIVE A L'ANALYSE DES INTERACTIONS _____ 263

1. La pauvreté monétaire : de l'isolement géographique à l'enclavement économique _____ 263

1.1. Une évaluation de la pauvreté monétaire _____ 263

1.1.1. Ampleur et structure de la pauvreté _____ 263

1.1.2. Test de dominance et robustesse des indicateurs de pauvreté monétaire selon la localisation géographique _____ 272

1.2. Enclavement économique et pauvreté _____ 274

2. La pauvreté non monétaire : analyse par dimensions et indicateur synthétique multidimensionnel _____ 279

2.1. La mise en œuvre de la logique floue _____ 279

2.2. L'analyse du bien-être par dimensions _____ 281

2.2.1. - Indice composite de bien-être et structure de capacités _____ 281

2.2.2. Décomposition de l'indice selon les caractéristiques socio-démographiques des ménages _____ 289

2.3. L'approche micromultidimensionnelle de la pauvreté _____ 294

2.3.1. La construction des indices de pauvreté multidimensionnelle : une analyse par l'incidence et la sévérité de la pauvreté _____ 294

2.3.2. Décomposition de la pauvreté multidimensionnelle : une hétérogénéité des résultats selon les sites _____ 296

3. L'approche subjective comme instrument de compréhension des interactions _____ 302

3.1. La perception du niveau de vie : une pauvreté fortement ressentie et partagée _____ 303

3.1.1. Un sentiment de mal-être prononcé _____ 304

3.1.2. Un sentiment qui semble se renforcer pour les ménages les plus pauvres _____ 307

3.2. Une décomposition de la satisfaction générale : l'analyse par dimension _____ 310

3.2.1. La relation entre satisfaction générale et domaines de la vie _____ 311

3.2.2. Un phénomène fortement lié aux caractéristiques géographiques _____ 313

3.3. Un pas vers l'analyse des interactions : premiers éléments de comparaison	316
--------------------------------------------------------------------------------	-----

II L'ANALYSE DES INTERACTIONS : VERS UNE COMPLEMENTARITE DES APPROCHES ?	317
---------------------------------------------------------------------------------	------------

1. Identification des interactions entre approches : analyse des correspondances, noyau de pauvreté et matrice de ciblage	317
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----

1.1. L'analyse exploratoire des données : l'articulation des pauvretés	318
------------------------------------------------------------------------	-----

1.2. Le noyau de pauvreté	321
---------------------------	-----

1.2.1. Identification des ménages pauvres dans chacun des espaces retenus	322
---------------------------------------------------------------------------	-----

1.2.2. Le noyau de pauvreté : un cumul de symptômes	324
-----------------------------------------------------	-----

1.2.3. Analyse de la sensibilité des recoupements suite à une variation des lignes de pauvreté	329
------------------------------------------------------------------------------------------------	-----

1.3. La matrice de ciblage : interactions des approches objectives de la pauvreté	333
-----------------------------------------------------------------------------------	-----

1.3.1. Un préalable à la matrice de ciblage : l'analyse par classement de rangs	333
---------------------------------------------------------------------------------	-----

1.3.2. La matrice de ciblage comme outil d'identification des groupes victimes de privations	336
----------------------------------------------------------------------------------------------	-----

1.3.3. Les déterminants de l'erreur de ciblage	338
------------------------------------------------	-----

2. La relation revenu – fonctionnements accomplis : une analyse des interactions	346
----------------------------------------------------------------------------------	-----

2.1. Modélisation et options économétriques	348
---------------------------------------------	-----

2.2. Estimations et résultats	349
-------------------------------	-----

2.2.1. Spécification des variables explicatives : le rôle du revenu et des variables communautaires	350
-----------------------------------------------------------------------------------------------------	-----

2.2.2. L'évidence empirique	352
-----------------------------	-----

2.2.3. Extension à l'analyse de l'insécurité alimentaire et au bien-être social	358
---------------------------------------------------------------------------------	-----

CONCLUSION GÉNÉRALE	375
----------------------------	------------

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	391
------------------------------------	------------

ANNEXES	415
----------------	------------

LISTE DES FIGURES	449
LISTE DES TABLEAUX	450
TABLE DES MATIÈRES	453